10. b. 309

SAMUEL PUFENDORF.

Da. Klocker Ehrenstrahl delin.

Ti. Folkema Sculpt.

INTRODUCTION
A
L'HISTOIRE
GENERALE ET POLITIQUE
DE L'UNIVERS;

Où l'on voit l'Origine, les Révolutions, l'Etat présent, & les Interêts des Souverains.

Par Mr. le Baron de Pufendorff.

NOUVELLE EDITION,

Plus ample & plus correcte que les précedentes.

On y a continué tous les Chapitres jusqu'à présent, & ajouté un Eloge Historique de l'Auteur.

Multi odio præsentium & cupidine mutationis suis quoque periculis lætabantur. Tacit. Annal l. III. c. 44.

TOME SECOND.

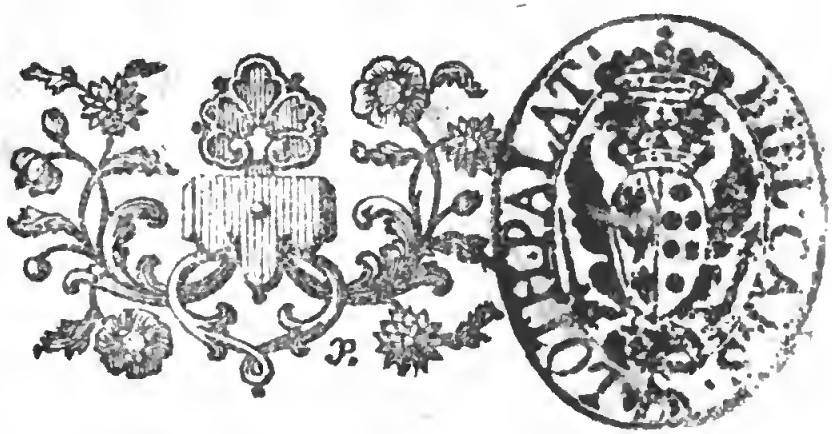

A AMSTERDAM,
Chez ZACHARIE CHATELAIN.
M. DCC. XXXII.

SOMMAIRE
DU
SECOND LIVRE.

CHAPITRE I. *de* VENISE, *son origine* pag. 1. *Premier état sous les Tribuns* 2. *Second Etat sous les Doges. Paulucio Anafesto. Angelo Participatio. Liberté de cette République.* 3. *Son accroissement* 4. *Pietro Tribuno. Pietro Orseolo II. Acquisition de la Dalmatie.* ibid. *Croisade, Domenico-Michiele. Dalmatie reconquise. Domenico Morosini. Vital Michiele. Origine du combat des Taureaux à Venise.* 5 *Guerre & perfidie des Grecs. Maison des Justiniani presque éteinte. Doge assassiné.* 6 *Alexandre III. protegé par les Venitiens. Sebastiano Ziani. Fable à ce sujet.* 7. *Orio Mastropetro. Henri Dandolo. Troubles dans l'Orient. Baudouin élevé à l'Empire de Grece* 8. *Guerre entre Frederic II. & Gregoire IX. Guerre entre les Genois & les Venitiens* 9. *entre les derniers & les Boulonois.* 10. *Jacomo Tiepolo. Pietro Gradenigo. Réduction du Grand Conseil. Conspiration de Bocconio.* 11. *Les Venitiens se brouil-*

lent avec le Pape. Conſpiration de Tiepolo. 12. *Sa mort. Etabliſſement du Conſeil des Dix. Zara ſe donne aux Hongrois. Guerre entre les Venitiens & les Scaligers.* 13. *Commerce des Venitiens dans le Levant. Seconde Guerre entre les Venitiens & les Genois. Conſpiration au Doge Falieri, ſa mort* 14. *Tréve entre les Venitiens & les Genois. Guerre entre les premiers & la Hongrie. Sedition en Candie* 15. *Guerre entre les Venitiens & Carrario. Ligue contre les Venitiens. Les Genois diſputent la preſſeance aux Venitiens.* 16. *Malheurs des Venitiens. Priſe de Chioſa, & Conſternation des Venitiens. Leurs ſoumiſſions pour avoir la paix* 17. *Un heureux deſeſpoir les tire d'embarras. Ils ſe retabliſſent de leurs pertes* 18. *Traité de Paix ſigné. Ligue avec le Duc de Milan.* 19. *Vicenze aquiſe aux Venitiens. Triſte fin de Carrario. Nouvelles aquiſitions de la République de Veniſe* 20. *Les Venitiens font la guerre aux Milanois. Thomas Mocenigo, ſes conſeils. Franceſco Foſcaro. Paix avec Milan.* 21. *Aquiſition d'Antivari. Philippe-Marie Viſconti, ſa mort, François Sforce lui ſuccede. Les Venitiens font la guerre à Mahomet II. Paix avec le Turc.* 22. *Aquiſition des Iſles de Vegia & de Cypre. Hiſtoire de Jaques Roi de Cypre.* 23. *Les Venitiens forcent la Reine de Cypre à leur ceder ſa Couronne. Ils ont la guerre contre le Duc de Ferrare.* 24 *rétabliſſent Ferdinand Roi de Naples. Comines ſurpris. Retraite des François hors de l'Italie.* 25. *Profit que les Venitiens tirerent de cette guerre. Ils ſe liguent avec la France contre Sforce. Danger de cette Alliance.* 26.

Sforce

Sforce chaſſé du Milanez. Guerre contre les Turcs Mort du Duc de Valentinois utile aux Venitiens. Ils ſe brouillent avec Jules II. Maximilien prend le parti de Jules contre eux. 27. *Trêve avec l'Empereur. Orgueil funeſte aux Venitiens. Ligue de Cambrai.* 28. *Faute des Venitiens. Ils ſont attaquez de tous côtez, tâchent de fléchir l'Empereur, s'accommodent avec l'Eſpagne & avec le Pape* 29 *Padouë repris. Succès des Venitiens contre l'Empereur Maximilien. Guerre de Ferrare.* 30. *Mort de Gaſton de Foix. Paix entre l'Empereur & les Venitiens. Guerre contre les Turcs: Artifice d'André Doria* 31. *Pertes des Venitiens. Ils envoyent un Ambaſſadeur à Conſtantinople, ſes inſtructions. Secret trahi & vendu aux Turcs.* 32. *Paix desavantageuſe. Pietro Strozzi. Autre Guerre avec les Turcs. Hiſtoire de Jean Miquez* 33. *Ligue contre les Turcs. Nicoſie priſe par eux. Inaction des Eſpagnols.* 34. *Mort d'Antoine Bragadin. Cypre priſe par les Turcs. Projets de Selim Bataille de Lepante* 35. *Jalouſie des Eſpagnols. Paix avec les Turcs. Hiſtoire de l'Interdit de Veniſe.* 36. *Portrait du Pape Paul V. Pretexte de l'Interdit* 37. *L'excommunication injuſte eſt mepriſée. Difficulté de reparer la faute de Paul V.* 38. *Cauſe de la ſoûmiſſion des Eccleſiaſtiques à Veniſe.* 39. *Hiſtoire des Uſcoques. Plaintes contre les Uſcoques* 40. *Commiſſaire nommé pour reprimer les Uſcoques. Sa fin malheureuſe.* 41. *Traité concernant les Uſcoques, qui recommencent leurs brigandages. Mort de Pompée Juſtiniani.* 42. *Conſpiration des Eſpagnols contre Veniſe* 43. *Entrepriſe des Eſpagnols ſur la Walteline.*

44. *Guerre de Candie.* 45. *Lazare Mocenigo, ſes Victoires. Marcello, ſes Victoires. Sa mort.* 46. *Siege & Priſe de Candie* 47. *Paix avec les Turcs. Autre guerre contre les Turcs. Progrès des Venitiens.* 48. *Conquête de la Morée.* 49. *Moroſini eſt élu Doge. Il retourne à Veniſe.* 50. *Bravoure & mort de Valier. Priſe de Chio. Paix de Carlowitz.* 51. *Les Venitiens demeurent neutres durant la guerre d'Eſpagne. Le Cardinal Ottoboni nommé pour être Protecteur de la France à Rome. Les Venitiens ſe brouillent avec la France à ce ſujet* 52. *Recherchent l'amitié de cette Couronne. Autre guerre contre les Turcs. Perte de la Morée.* 53. *Le Général de Schuylenbourg ſauve Corfou. Paix de Paſſarowitz. Naturel des Venitiens* 54. *Situation de Veniſe. Des Lagunes.* 55. *Etats de la Republique. Ses Revenus.* 56. *Son Oeconomie. Ses forces. Son Arcenal.* 57. *Son Commerce. Son Gouvernement. La Nobleſſe Venitienne.* 58 *Maiſons étrangeres qui ont le titre de Nobles Venitiens. Contrainte où vit la Nobleſſe Venitienne.* 59. *Du Doge, ſa penſion.* 60. *Du Grand Conſeil. Conſeil des Dix* 61. *De ſes interêts à l'égard du Pape.* 62. *Du Patriarchat d'Aquilée. Ses Interêts à l'égard de l'Empereur & de l'Empire, à l'égard de l'Eſpagne.* 63. *à l'égard de la France, à l'égard du Duc de Savoye* 64. *à l'égard de la Republique de Génes, des Suiſſes, des Portugais, des autres Nations Chrétiennes, du Turc.* 65. *Suite Chronologique des Doges de Veniſe* 67. & ſuiv.

CHAPITRE II. *de la* TOSCANE. *Origine de Florence, de la Maiſon de* Medicis, COME *l'ancien* 72. *Sageſſe de Nicolas d'U-*

d'Uzano. Conjuration de Renaud d'Albizi. Come eſt exilé. Son rapel. 73. *Son éloge.* PIERRE, LAURENT & JULIEN 74. *Conſpiration. Julien aſſaſſiné. Ligue du Pape & du Roi de Naples contre Laurent de Medicis.* 75. *Paix des Florentins & du Roi de Naples, amour de Laurent pour les Savans* 76. *Sa mort.* PIERRE DE MEDICIS. *Guerre entre la France & le Royaume de Naples* 77. *Malheurs de Pierre de Medicis. Son Exil. Charles VIII. veut regner ſur les Florentins. La fermeté d'un Florentin ſauve l'Etat* 78. *Les Medicis retablis à Florence. Nouvelles ſeditions contre eux* 79. *ils ſont chaſſés de nouveau. Liberté de Florence abolie & ſon érection en Duché.* ALEXANDRE DE MEDICIS 80. *Ses debauches. Conjuration de Laurent de Medicis, & de Philippe contre ce Duc. Il eſt aſſaſſiné. Aſſaſſins punis* 81. *Philippe Strozzi ſe poignarde.* COME I. *ſe fait donner la Principauté de Piombino & l'Iſle d'Elbe* 82. *Aquiert la Seigneurie de Sienne. Inſtitue l'Ordre des Chevaliers de St. Etienne. Privilèges de cet Ordre. Ses malheurs domeſtiques* 83. *il aquiert le Titre de Grand Duc* 84 *Sa mort.* FRANÇOIS DE MEDICIS. *Son mariage avec* BLANCHE CAPEL. *Caractere de cette Dame* 85. *Défiance ſalutaire. Leur fin malheureuſe. Le Cardinal* FERDINAND DE MEDICIS *devient Grand Duc. Sage conduite de ce Prince* 86. *Il aide* HENRI IV. *contre les Eſpagnols. Sa mort.* COME II. *envoye du ſecours au Duc de Mantouë* 87. *Aſſiſte l'Empereur Ferdinand II. Sa mort.* FER-

DINAND II. *Sa prudence, ſon équité. Il ſoûtient le Duc de Parme & les Venitiens* 88. *Come III. Son Mariage & ſes Enfans.* 89. *Etats du Grand Duc. Avantage de ſon Païs. Florence.* 90. *Sienne. Piſe. Livourne. Ses Revenus. Ses forces* 91. *Ses Voiſins & ſes interêts, avec le Pape. Avec la Maiſon d'Aûtriche, avec l'Eſpagne & la France* 92. *Avec les Venitiens & les autres Etats d'Italie,* 93. *avec l'Empire, avec le Portugal* 94.

CHAPITRE III. MAISON DU DUC DE SAVOYE, *Son Origine.* BEROLD. HUMBERT *aux blanches mains.* AMEDEE I. & OTTON 95. AMEDE'E II. HUMBERT II. AMEDEE III. HUMBERT III. *dit le Saint* 96. THOMAS I. *s'attache à l'Empire. Vicariat de l'Empire attaché la Maiſon de Savoye.* AMEDE'E IV. BONIFACE *ſurnommé Roland.* PIERRE 97. *Berne ſe donne au Duc de Savoye,* PHILIPPE AMEDE'E V. *dit le Grand. Ses aquiſitions & ſa ſageſſe. Sa bravoure au ſiége de Rhode* 98. *Origine de la Deviſe des Ducs de Savoye, Eloge de ce Duc* 99 EDOUARD. *Il rend la liberté à la Ville de Berne.* AIMON. AMEDE'E VI. *ou le Comte Verd.* 100. *il inſtituë l'Ordre de l'Annonciade.* AMEDE'E VII. 101. AMEDE'E VIII. *La Savoye érigée en Duché. Il inſtituë l'Ordre de St. Maurice.* 102. *Devient Pape & prend le nom de Felix V. Son abdication.* LOUÏS 103. AMEDEE IX. LOUÏS *épouſe l'Héritiere de Cypre. Portrait d'Amedée* IX. 104. PHILIBERT. CHARLES I. CHARLES JEAN AMEDE'E. PHILIPPE *ſans Terre.* PHILIBERT II. *le Bel* 105. CHARLES III.

III. *se brouille avec la France. Hiſtoire de Merveille* 106. *Guerre entre la France & la Savoye. Malheurs de ce Duc* 107. EMANUEL PHILIBERT 108. *Guerre contre les Vaudois* 109. CHARLES EMANUEL *attaque la France. Medaille inſultante* 110. *Medaille vangée. Paix entre la France & la Savoye. Eſcalade de Geneve* 111. *Hiſtoire Memorable. Entrepriſe ſur le Montferrat.* 112. *Le Duc ſe brouille avec le Gouverneur de Milan, fait la Guerre aux Genois.* 113. *Traité de Monçon.* VICTOR AMEDE'E. *Traité de Cheraſque* 114. *Il veut prendre le tître de Roi de Cypre.* FRANÇOIS HYACINTHE. 115. CHARLES EMANUEL II. 116. *Sa paſſion pour les Edifices.* 117. *Mont-Viſo percé. Sa mort.* 118. VICTOR AMEDE'E II. *Les Barbets* 119. *Le Duc de Bourgogne épouſe la Fille ainée de ce Duc* 120. *& Philippe V. la ſeconde. Louis XIV. ſe rend maître des troupes du Duc* 121. *Prétentions du Duc de Savoye aux Conferences de Gertruidenberg* 122. *Ce qui lui fut rendu & cedé au Traité d'Utrecht* 123. *Il devient Roi de Sicile avec l'expectative de l'Eſpagne. La Sicile lui eſt conteſtée.* 124. *Il prend poſſeſſion de la Sicile. Troubles au ſujet des immunités* 125. *Il perd la Sicile* 126. *On le fait Roi de Sardaigne. dreſſe un nouveau Code.* 127. *abdique ſes Etats,* 128. *ſe retire à Chamberi.* CHARLES EMANUEL II. *Ses Etats. Denrées qu'ils produiſent* 129. *Avantages de ſon Païs. Ses voiſins & Intérêts avec les Maiſons d'Autriche & de Bourbon* 130. *Avec les Suiſſes, Geneve, la Republique de Genes & le Pape,* 131. *Avec les Véni-*

tiens, l'Empire, l'Angleterre, & la Hollande 132.

CHAPITRE IV. DE GENES. *Son ancienneté, ſon état ſous les Comtes* 133. *Son Gouvernement Republicain* 134. *Guerre des Genois & des Piſans. Preſent du Pape Luce* II. *aux Genois. Autre guerre contre les Piſans* 135. *Genes gouvernée par un Podeſta. Autre guerre contre les Piſans. Marquiſat de Gavi. Les Genois embraſſent le parti du Pape contre l'Empereur* 136. *Accommodement tenté. Podeſta dépoſé. Capitan établi. Guerre avec les Venitiens* 137. *Nouveaux troubles à Genes* 138. *Les Guelphes & les Gibelins. Autre Guerre recommencée avec les Venitiens* 139. *Paix avec les mêmes. L'Empereur Henri empoiſonné par une Hoſtie.* BOCCANEGRA *Doge de Genes.* 140. *Genes ſe donne au Duc de Milan. Autre guerre contre les Venitiens. Ils font la Paix. Les Genois reprennent leur liberté.* 141. *Autre guerre contre les Venitiens, Roi de Cypre ſoûmis aux Genois* 142. *Nouveaux troubles à Genes. Les Genois ſe donnent à la France* 143. *Leur revolte. Ils ſe donnent au Marquis de Montferrat, rachetent leur liberté* 144. *Se donnent encore aux Ducs de Milan* 145. *Reprennent leur liberté. Se donnent à la France, puis égorgent tous les François. Louis XI. les donne au Duc de Milan. Ils reprennent leur liberté* 146. *ſe donnent encore aux Ducs de Milan, puis reviennent à la France. Sedition châtiée* 147. *Octavien Fregoſe Duc de Genes. Genes priſe par les Eſpagnols* 148. *Elle eſt délivrée par André*

Do-

Doria, qui refuſe la Souveraineté. Conquêtes des Genois. Conjuration des Fieſques 149. *Deſſeins de Charles V. ſur la Republique de Genes* 150. *Ils veulent envahir Final. Hiſtoire de San Pietro. Diviſion des Nobles* 151. *Guerre avec le Duc de Savoye. Guerre pour une farce. Progrès de la France & de la Savoye.* 152. *Vacher, ſa magnificence ſa mort.* 153. *La Tour excite une nouvelle guerre. Bravade des Genois. Bombardement de Genes* 154. *Vaiſſeaux Genois arrêtés par les Anglois* 155. *Aquiſition de Final. De ſon Territoire, de l'Iſle de Corſe* 156. *Caractere des Genois, du Doge du Grand Conſeil* 157. *Revenus de l'Etat. Ses voiſins & ſes interêts avec l'Empereur, avec l'Eſpagne, avec le Grand Duc* 158. *Avec le Roi de Portugal, le Milanez, le Pape, & les Venitiens* 159. *Avec les autres Puiſſances d'Italie. Avec la France, l'Angleterre & la Hollande.* 160.

CHAPITRE V. DU PAPE. *Conſiderations politiques ſur la Monarchie Spirituelle* 161. *Aveuglement des Paiens. Quelles fins ils ſe propoſoient dans la pratique des vertus. En quoi conſiſtoit leur Religion* 162. *De la Religion Judaique. Pourquoi les autres Nations ne l'embraſſoient pas* 163. *La Religion Chrétienne eſt propre pour tout le monde,* 164. *qu'elle n'admet point d'inégalité. Qu'elle n'eſt point contraire au gouvernement politique* 165. *qu'il n'y a ni Religion ni Philoſophie qui lui ſoit comparable. Vie des Chrétiens peu différente de celle des Paiens* 166. *Du Gouvernement extérieur de la Religion. Ce qu'on entend par-là* 167. *Du Miniſtere de l'Egliſe* 168. *Diviſion de cette Queſtion. Que cette neceſſité ne vient pas de la*

nature de chaque Religion en général. Comment le Gouvernement exterieur de la Religion a passé des Peres de familles aux Souverains 169. *La Religion Chrétienne n'ôte pas au Souverain le Gouvernement extérieur* 170. *Premiers progrès de la Religion Chrétienne. Conduite de Dieu dans l'établissement de la Religion Chrétienne.* 172. *Comment les Jesuites annoncent l'Evangile aux Chinois* 173. *Pourquoi Dieu a plutôt appellé les simples que les Doctes. Persecution de la primitive Eglise. Calomnies contre les nouveaux Chrétiens* 174. *Raisons politiques des Romains contre la Religion Chrétienne* 175. *Raisons opposées. Ancien gouvernement de l'Eglise Chrétienne.* 176. *Assemblées pour terminer les differends de la Religion. Pourquoi elles devoient être permises sous les Empereurs Payens.* 177. *Le Gouvernement exterieur de l'Eglise qui étoit entre les mains des premiers Chrétiens a produit de grandes erreurs* 178. *Mauvaise consequence de la concession des Souverains à l'Eglise* 179. *Que les Ecclesiastiques doivent avoir leur vocation de leurs Souverains. Constantin le Grand ne pouvoit pas entiérement changer l'état de l'Eglise* 180. *Raisons de cela. Comment les Ecclesiastiques usurperent l'autorité du Souverain* 181. *Le Souverain peut presider dans les Assemblées, où l'on traite des Controverses* 182. *Abus des Conciles. Abus de la Jurisdiction des Evêques* 183. *Autre abus au sujet du Mariage. Abus touchant la Discipline Ecclesiastique* 184. *Abus des Papes dans l'Excommunication* 185. *Origine de l'Autorité du Pape. L'ignorance & la Barbarie y ont contribué* 186. *Des causes de cette ignorance. Le Clergé y a eu*

aussi

auſſi beaucoup de part 187. *Songe de St. Jerôme. Des Décretales* 183. *La Pedanterie introduite dans les Ecoles. Les Politiques Grecs & Romains étoient contraires à la Monarchie* 189. *Pourquoi le Chef de l'Egliſe Romaine a pris Rome pour le lieu de ſa reſidence. Etabliſſement de la Hierarchie du Pape. Des Evêques Métropolitains* 191. *Comment celui de Rome s'eſt élevé au-deſſus des autres* 192. *Reflexion ſur la puiſſance du Pape. De quelle maniere le Pape a étendu ſa puiſſance ſur tout l'Occident.* 193. *Ce qui a contribué à ſon agrandiſſement. De la confirmation des Evêques par le Pape. Des deciſions des Papes,* 194. *Des diſpenſes. Vicaire du Pape en France.* 195. *Du Moine Vinfried. Boniface Vicaire du Pape contribuë à l'agrandiſſement des Papes* 196. *Des Annates. Les Papes contraignent les Evêques de leur prêter ſerment* 197. *Richeſſes de l'Egliſe & leur ſource. Divers effets de l'avarice des Eccleſiaſtiques. Des ruſes des Papes dans l'inſtitution des Croiſades* 198. *De la multitude des Eccleſiaſtiques* 199. *De l'Origine des Moines & des Religieuſes. Du grand nombre des Cloîtres, des Ordres Mendians.* 200. *Par quel motif on embraſſa cette maniére de vivre. Raiſons qui portent aujourd'hui les hommes à embraſſer la vie Monaſtique.* 201. *Les Moines ont porté grand préjudice aux autres Eccleſiaſtiques.* 202. *Les Evêques ſouffrent impatiemment la domination de Rome.* 203. *Il eſt avantageux aux Evêques d'être ſoûmis aux Papes. Comment l'Egliſe s'eſt affranchie de toute domination. Comment les Evêques de Rome ſe ſont ſouſtraits*

ſtraits de l'obéiſſance des Empereurs 204. *Occaſions dont les Papes ſe ſervirent pour ſecoüer le joug de la Domination des Empereurs, l'Exarchat finit en Italie* 205. *Le Pape recherche la Protection du Roi de France contre les Lombards. Expedition des François en Italie.* 206. *Le Pape a poſſedé autrefois les Païs de ſa domination ſous la Souveraineté des Empereurs* 207. *Ils ſecoüent leur joug, établiſſent une Souveraineté Eccléſiaſtique. Le Pape* GREGOIRE VII. *excommunie l'Empereur* HENRI IV. 208. *Les Papes auroient pu ſe rendre Souverains dans le temporel, auſſi bien que dans le ſpirituel. Le Pape tâche de dominer ſur l'Empereur* 209. *Du Pape* PASCAL *&* *d'*HENRI V. *Accommodement entre le Roi d'Angleterre & les Evêques* 210. *Les Empereurs ſuivans ont tâché en vain de rétablir leur autorité. Le Pape s'éleve au deſſus des puiſſances temporelles. Comment il uſoit de ſes excommunications* 211. *Comment les Papes ſavoient colorer leur uſurpation. Leur uſurpation au ſujet de la Royauté & des Mariages.* 213. *Les Papes avoient à leur ſervice quantité de gens habiles. Les Papes trouvent de l'oppoſition.* 214. *Les Schiſmes ont affoibli l'autorité des Papes. Premier Schiſme* 215. *Second Schiſme. Troiſiéme Schiſme.* 216. *Quatriéme & dernier Schiſme. Les Papes n'ont pu empiéter ſur l'autorité des Conciles. Aveu de certains Papes touchant l'autorité des Conciles* 217. *Papes depoſez par les Conciles* 218. *Tranſlation du Siége de Rome à Avignon, préjudiciable à l'autorité des Papes* 219. *Le Pape reduit la Ville de Rome* 220. CESAR BOR-

VIII

BORGIA *fils naturel d'*ALEXANDRE VI. *L'Etat Eccleſiaſtique retourne ſous l'obéïſſance du Pape* 221. *La puiſſance des Papes a reçu un furieux coup de la doctrine de Luther* 222. *Portrait de* LEON X. 223. *Luther s'oppoſe aux Bulles. Combat la puiſſance du Pape* 224. *Conjoncture de ce tems-là. Etat pitoyable du Chriſtianiſme d'alors* 225. *Ignorance des Adverſaires de Luther. Eraſme favoriſa Luther:* 227. *Sentiment d'Eraſme. Son ſeul ſilence préjudiciable aux adverſaires de Luther. Les Princes d'Allemagne mécontens du Pape* 228. *Pourquoi* CHARLES V. *ſouffrit que la doctrine de Luther fit des progrès. Autre ſentiment là-deſſus* 229. *Mauvaiſe conduite du Pape dans l'affaire de Luther: Imprudence du Cardinal Cajetan. Quel effet elle produit* 230. *Luther appelle à un Concile. Pourquoi la doctrine de Luther ne fit pas de plus grands progrès.* 231. *Schiſme entre les Proteſtans. Des Proteſtans abuſent de la liberté Evangelique.* 232. *De l'Univerſité de Paris. De Zuingle & de Calvin* 233. *Luther laiſſa beaucoup de choſes extérieures dans l'Egliſe. Les biens de l'Egliſe ont avancé les progrès du Lutheraniſme* 234 *Les Papes ſe relevent. Ils ſont aujourd'hui plus retenus qu'autrefois* 235. *Les Prêtres & les Moines ſont maintenant plus reglez & plus capables qu'ils n'étoient autrefois* 236. *Comment on attire les Proteſtans à la Religion Romaine. La Maiſon d'Autriche a procuré de grands avantages au Siége de Rome: De l'état temporel du Pape* 238. *ſes Etats* 239. *Des Milices du Pape. Ses Maximes politiques. Interêt du Pape par raport à l'Allemagne, à la France & à l'Eſpagne* 240. *Le Pape n'a*

rien à craindre des autres Etats d'Italie 241. *De l'état ſpirituel du Pape. Ses vûës ſont bien différentes de celles des autres Souverains.* 242. *Fondement de la Monarchie des Papes, on ne peut pas prouver par l'Ecriture leur puiſſance abſolüe* 243. *ni par l'exemple de St. Pierre. Reponſe des Catholiques Romains à ces objections* 245. *Pourquoi la Souveraineté de l'Egliſe Romaine a dû néceſſairement prendre la forme d'un Etat Monarchique, le mieux imaginé qu'il y ait* 246. *Pourquoi cette Monarchie devoit être élective* 247. *Pourquoi les Papes ne ſe marient pas. Du Conclave où ſe fait leur Election* 248. *Qualitez de ceux qui doivent être élus. Ordre du Conclave. Pourquoi on ne choiſit ordinairement que des Italiens, & des Vieillards* 249. *Et qu'on ne prend point un des Parens du Pape precedent, ni quelqu'un qui ſoit trop affectionné à la France ou à l'Eſpagne. Du Collége des Cardinaux* 250. *De la dignité des Cardinaux, de leur nombre, de leur Election, leur rang, & du Nepotisme* 251. *Du Cardinal Patron* 252. *Du Celibat des Eccleſiaſtiques* 253. *De leur grand nombre. Diſtinction des Eccleſiaſtiques. La Doctrine de l'Egl. R. s'accommode très-bien avec les interêts du Pape* 255. *De la defenſe de lire l'Ecriture ſainte. Des Traditions, des péchés veniels & des péchés mortels* 257. *De la remiſſion des péchés* 258. *Des Oeuvres de ſatisfaction. Du merite des bonnes œuvres* 259. *Des œuvres de Surerogation, des Cérémonies & des Fêtes* 260. *Du retranchement de la Coupe, du Sacrement du Mariage* 261. *Des degrés defendus. De l'extrême-onction. Du Purgatoire,*

re. De la vénération des Reliques. De l'invocation des Saints & de la Canonisation 262. Autres moyens dont le Clergé se sert pour épuiser la bourse des simples. Les Universités ont beaucoup servi à maintenir l'autorité des Papes, dont les Professeurs étoient les Créatures 262. Et les Philosophes les Esclaves. De la Théologie & Philosophie Scholastique, 264. Cette Pedanterie est encore en vogue aujourd'hui. Pourquoi les Jesuites se sont intrus dans la Regence des Colleges. Quel service ils rendent par-là au Siége de Rome 265. Ils se sont introduits dans les Cours des Princes 266. De la Censure des Livres. 267. Les Docteurs donnent de très-mauvaises impressions contre les Protestans, des bruits qu'ils font courir à leur avantage. L'Excommunication des Papes n'est plus si redoutée qu'elle étoit autrefois 268. Causes qui obligent les Peuples à rester dans la Religion R. Plusieurs d'entre eux le font pour conserver leur fortune 269. d'autres par ignorance. Il y a des Etablissemens dans l'Eglise R. pour ces sortes de personnes 270. Pourquoi les Princes ne l'abandonnent point. Etats interessez à maintenir l'autorité du Siége de Rome, comme la Pologne, le Portugal, 271. de l'Allemagne 272. Charles-quint négligea l'occasion d'y faire une Réformation. Ce qui lui eût pû arriver en cas qu'il se fût détaché du Siége de Rome. De l'Espagne, 273. de la France. Des formalités que les Nonces sont obligés d'y observer 274. Projet d'un Patriarche en France. Aversion des Papes pour la Monarchie Françoise. Principaux apuis du Pape. 275. En quelle disposition d'esprit

se

ſe trouvent les Papes à l'égard des Proteſtans. 277. *S'il y a quelque eſperance d'accommodement entre le Pape & les Proteſtans* 278. *De telles propoſitions ſont chimériques & dangereuſes. Des forces des Proteſtans & des Catholiques.* 280. *Etats Proteſtans. Diviſions entre les Proteſtans.* 281. *Autres inconvéniens. De la jalouſie qui regne entre les Etats Proteſtans.* 282. *Des Huguenots de France. De la Pologne, des forces des Proteſtans d'Allemagne.* 283. *S'ils ſont ſuffiſans pour ſe defendre ſans le ſecours de la France & de la Suede.* 284. *Avantage des Proteſtans que les François & les Suedois ayent un pié en Allemagne. La ſureté de la Religion des Proteſtans n'eſt pas fondée ſur des Traités. Des Etats Souverains de la Religion Proteſtante.* 285. *Moyens de la maintenir. Si l'on pourroit faire un accommodement entre les Lutheriens & les Reformez* 286. *Des Sociniens & des Anabaptiſtes* 288. *Suite Chronologique des Papes, des Schiſmes, & des Conciles Généraux juſqu'à l'an* 1730. 289. & ſuiv.

CHAPITRE VI. *De* NAPLES *&* SICILE. *Leur ancien état.* 324. *Etabliſſement & decadence des Lombards. Sicile envahie par les Sarrazins* 325. *Arrivée des Normands en Italie,* 326. *leur bravoure les fait eſtimer. Melus de Barri.* 327. *Rainulphe. Origine des Guiſcards.* 328. *Guerre contre les Sarrazins de Sicile.* 329. *Diviſion entre eux. Guillaume ſurnommé Fier-à-bras.* 330. *Drogon, Umfroi* 331. *Robert devient Duc de la Pouille & de la Calabre. Roger, ſes progrès.* 332. *Priſe de Meſſine.*

Con-

Conquête de la Sicile. 333. *Rupture des deux Freres. Expédition en Sicile.* 334. *Efforts & défaite des Sarrazins* 335. *Robert protege le Pape, ſa mort, ſes enfans & leurs inimitiés* 336. *Courſe des Sarrazins.* 337. *Roger Comte de Sicile. Boemond Prince de Tarente & d'Antioche.* 338 ROGER II. *ſe fait couronner Roi des deux Siciles* 339. *eſt délivré d'un grand danger par ſon Fils, & confirmé par le Pape* 340. *il eſt attaqué par l'Empereur. Ses exploits contre les Sarrazins d'Afrique. ſa mort, ſes enfans.* 341. GUILLAUME I. *ſurnommé le Mauvais ſe défend contre les invaſions du Pape.* 342. *Ses Conquêtes. Il défait les Grecs, protege le Pape* ALEXANDRE III. 343. *change de conduite. Perfidie de Mayon ſon Chancelier. Ses enfans.* 344. GUILLAUME II. *ſurnommé le Bon, delivre le Pape, venge l'Empereur* ALEXIS. *Ses exploits contre le Roi de Maroc,* 345. *contre Saladin, ſes Enfans.* CONSTANCE & HENRI, TANCREDE *Guerres civiles en Sicile.* 346. *Henri repaſſe en Italie. Mort de Tancrede* 348. *Naiſſance de Frederic. Cruautés d'Henri* 349. *Il eſt deteſté, ſa mort.* FREDERIC 350. *ſa complaiſance pour le Pape, il rompt avec lui* 351. *ſoûmet Jéruſalem. Le Pape le perſécute. Suite de ſes demêlés avec les Papes* 352. *Il eſt excommunié par un Concile, ſe voit traverſé par le Clergé.* 353. CONRAD. MAINFROI 354. *Mort de Guillaume. Charles d'*ANJOU. 355. *Malheurs de Conradin. Supplice de Conradin & de Frederic Duc d'Autriche* 356. *Conditions de l'inveſtiture & Caractere de Charles.*

CHAR-

CHARLES II. 357. *eſt condamné à la mort, ſuccede étant priſonnier* 358. *Nouvelle guerre contre le Roi d'Arragon, Traité de Paix avec l'Arragon* 359 FREDERIC *d'Arragon Roi de Sicile, ſes Progrès* 360. *Pieté & zèle de* CHARLES II. *Ses enfans* 361. ROBERT *Roi de Naples.* FREDERIC *Roi de Sicile, ſe brouille avec l'Empereur.* 362. *Guerre en Sicile* 363. *Mort de Frederic.* PIERRE *Roi de Sicile* 364. *Gautier Duc d'Athenes, Teſtament de Robert. Sa mort* 365. LOUÏS *d'Arragon,* JEANNE I. *& ſes quatre Maris.* ANDRE', 366. *ſa mort cruelle* 367. *Louis de Tarente. Avignon vendu aux Papes.* 368. *Jaques d'Arragon troiſiéme Mari de Jeanne. Otton de Brunswick quatriéme Mari. Mort de Jeanne* 369. *Hiſtoire de la Catanoiſe* 370. *Rois de Sicile.* CHARLES III. *le Pacifique* 371. *Il parvient à la Couronne de Hongrie. Sa mort.* 372. LADISLAS. MARTIN *le jeune.* MARTIN *l'ancien. Il devient Roi de Hongrie* 373. *Perfidie d'un Medecin* 375. JEANNE *ou Jeannette &* JAQUES 376. *Elle adopte Alphonſe & enſuite* LOUÏS III. *d'Anjeu* 378. *Suite des Rois d'Arragon & de Sicile. Suite de la Maiſon d'Anjou* 379. RENE' *ſuccede au Duché de Lorraine, y joint le Duché de Bar* 380. *Malheurs de René, ſa mort, ſes Enfans.* 381. *Origine des droits de la Couronne de France ſur le Royaume de Naples* 382. *Efforts de quelques Rois de France pour y rentrer. Mazaniello, ſédition qu'il excita à Naples* 383. *Naples & Sicile cedés à l'Empereur.* 386.

CHAPITRE VII. *Des Duchez de* MAN-

MANTOÜE, *de* MONTFERRAT, *de* PARME, *&* *de* MODENE.

I. *Du Duché de* MANTOÜE. 387. *Louïs de Gonzague.* MANTOÜE *érigée en Marquisat.* 388. FREDERIC I. *Marquis de Mantoüe.* FRANÇOIS II. 389. FREDERIC II MANTOÜE *érigée en* DUCHE'. 390. *Le* MONTFERRAT *acquis au Duc de Mantoüe,* FRANÇOIS III. GUILLAUME I. *Erection du Montferrat en Duché.* VINCENT I. *Ordre du précieux sang institué* 391. FRANÇOIS IV. FERDINAND. VINCENT II. *Branche de Nevers.* CHARLES I. 392. CHARLES II. *Prétentions du Duc de Lorraine sur le Mantoüan surquoi fondées.* CHARLES III. CHARLES IV. 393. Maiſon *des Ducs de* GUASTALLA. 394 Maiſon *de* SABIONETA *&* *de* BOZZOLO. 395. Maiſon *de* CASTIGLIONE. 397. Maiſon *de* NOVELLARA 398.

II. *Du Duché de* MONTFERRAT. 399. *Leur Royaume de* Theſſalie 400. *Le Montferrat eſt donné au Duc de* Mantoüe *& erigé en* DUCHE' 402. *eſt donné à la Maiſon de* Savoye. 403.

III. *Des Duchez, de* PARME *de* PLAISANCE *&* *de* CASTRO 403. *origine de l'autorité temporelle des Papes ſur ces Etats.* ibid. *invaſion des Ducs de Milan. Hiſtoire des Villes de* Parme *&* *de* Plaiſance, *& leurs deſtinées avant les Ducs de Parme.* 404. & ſuiv. *Origines de la Maiſon* Farneſe. *Alexandre Farneſe.* 414. *Ses Enfans, il eſt élu Pape ſous le nom de Paul III.* 415. PIERRE LOUÏS FARNESE 416.

for-

fortifie Plaiſance, eſt aſſaſſiné 417. OCTAVE. PHILIPPE II. *lui rend la Ville de Plaiſance.* 419. ALEXANDRE, RAINUCE. 421. ODOARD. 422. *Sa diſpute avec le Pape pour le Duché de Caſtro.* 424. RAINUCE II. *perd ce Duché.* 425. FRANÇOIS. 426. ANTOINE. 427.

IV. *Du Duché de* MODENE MATHILDE 427. LIONNEL 428. BORSO *premier Duc de Modene.* HERCULE, ALPHONSE I. 429. *Ses Enfans* 430. HERCULE II. ALPHONSE II. CESAR. 431. ALPHONSE III. *ou* I. *de la nouvelle branche, Abdique, meurt Capucin.* FRANÇOIS I. *ſon fils aîné lui ſuccede.* 432. ALPHONSE IV. *ou* II. FRANÇOIS II. RENAUD, 433. INTERETS *de ces Ducs.* 434. *Du* MILANE'S *& de quelques Princes d'Italie.* 435.

Des CARDINAUX, *origine de cette Dignité* ibid. *Leur office* 436. *Comment ils ſe ſont élevés, leur titre* 437.

CHAPITRE VIII. DE L'ISLE DE MALTHE 438. *Suite Chronologique des Grands Maîtres de Malthe.* 440. & ſuiv. *Gouvernement de cet Ordre* 445.

Titres des Souverains dont il eſt parlé dans ce volume. 455.

INTRO-

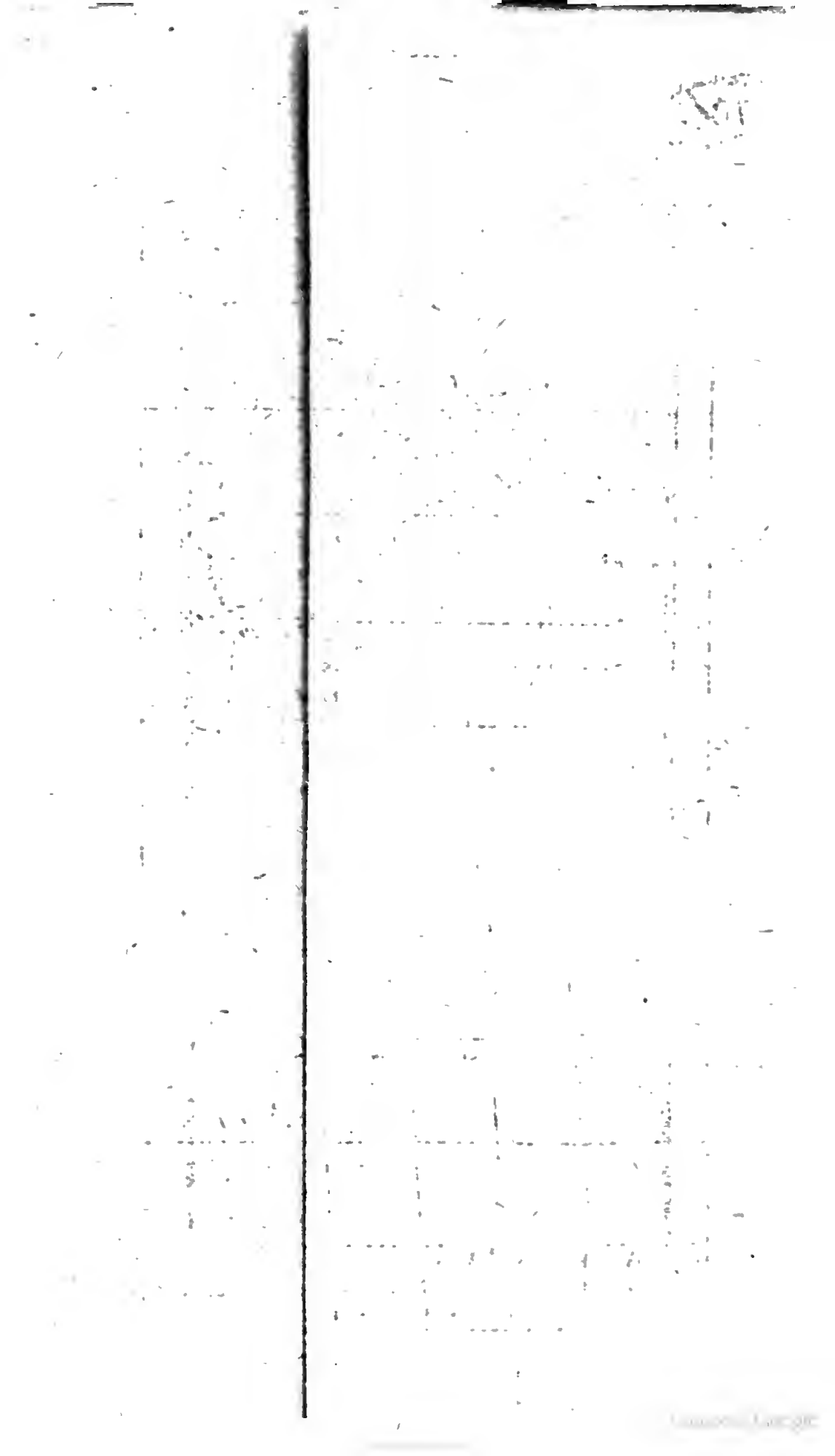

ITALIE
Par N. Sanson le Fils Geo.
du Roy
GOLFE DE VENISE
MER IONIENNE
ou MER DE GRECE
MER DE SICILE
38
39
40
41
42
43
44
45
46
37
36

INTRODUCTION
A
L'HISTOIRE
DE
L'UNIVERS.
LIVRE II.
DE L'ITALIE.

CHAPITRE I.

De la République de Veniſe.

§. 1. LE rang que la République de *Veniſe* tient entre les Souverainetés de l'Europe, merite bien que nous recherchions, quelle a été ſon origine, & par quels degrés elle eſt parvenuë à cette haute réputation de puiſſance & de ſageſſe, où nous la voyons aujourd'hui. L'étenduë de païs qu'elle poſſéde, la conduite myſtérieuſe de ſon gouvernement, la ſûreté de ſa Capitale, la ſingularité de ſa ſituation, la beauté de ſon Arcenal, l'un des mieux fournis de l'Europe; tout cela demande que nous commencions par elle l'Hiſtoire ſuccincte que nous voulons donner de tous les Etats de l'Italie. DE VENISE.

VENISE eut de très-foibles commencemens. Son origine.

DE VENISE. mens. Ce ne fut d'abord qu'un amas de quelques familles effraiées qui fuioient l'avarice & la cruauté des barbares. Vers le milieu du cinquiéme ſiécle, le mépris où étoit tombé *l'Empire Romain* avoit excité les *Huns*, les *Gépides*, & les *Oſtrogots* à s'avancer juſques aux portes de *l'Italie*. Les *Huns* commandez par leur Roi *Attila*, y firent irruption. *Aquilée* qui refuſa de les recevoir, fut entiérement raſée. *Milan*, *Pavie*, *Concordia*, *Eſte*, & *Padouë*, éprouvérent à leur tour l'iuhumanité du vainqueur. Dans cet effroi général, les peuples ſe réfugiérent dans les *Lagunes*, & dans les autres Iſles de la Mer Adriatique, où ils ſe crurent plus à couvert des incurſions des barbares. Les premiers qui y arrivérent s'établirent à *Rialto*, & peu de tems après leur nombre étant conſidérablement groſſi, ils peuplérent toutes les autres petites Iſles d'alentour, juſqu'au nombre de ſoixante & douze. Là ils ſe choiſirent des *Tribuns* qui furent les premiers dépoſitaires de l'autorité ſouveraine, & comme les Curez avoient beaucoup d'influence ſur les réſolutions publiques dans cette premiére forme de gouvernement où chaque Iſle étoit non ſeulement une Paroiſſe, mais encore une République indépendante, qui n'obéïſſoit qu'à ſon Tribun particulier, de là eſt venu l'uſage de diviſer encore aujourd'hui la ville de *Veniſe* en ſoixante & douze paroiſſes.

Premier Etat ſous les Tribuns.

S'il eſt vrai qu'avant l'établiſſement de ces peuples, les Iſles qu'ils habitérent, ne relevoient ni de l'Empire d'Occident, ni des Rois Goths, comme le prétendent les Auteurs Venitiens; c'eſt ce que nous ne déciderons point. L'Auteur du fameux livre intitulé *Squitinio* apporte, en faveur de l'opinion contraire, des preuves qui paroiſſent très-convainquantes.

Com-

Comme ces Iſles ſont fort voiſines l'une de l'autre, on bâtit avec le temps des ponts, pour faciliter la communication, & toutes ces parties venant à ſe réünir ainſi, il s'en forma cette merveilleuſe ville qui porte aujourdhui le nom de *Veniſe*. DE VENISE.

Ce nom appartenoit déjà à un peuple établi dans le voiſinage dès le temps de l'irruption des Gaulois en Italie. On l'appelloit les *Venetes*, & ſa premiére origine étoit aux environs de *Vannes* en Bretagne. Ils conſervérent ce nom en Italie, le donnerent au païs qu'ils occuperent & enfin à la nouvelle Ville qu'ils fonderent dans ces Iſles.

L'autorité des *Tribuns* dura juſques vers la fin du VII. ſiecle. Les Venitiens laſſés des deſordres que cauſoit la meſintelligence de ces Magiſtrats, élurent pour la prémiére fois un Doge qui fut *Paulucio Anafeſto*. Il eſt vrai qu'*Orſo Ippato* ayant été tué, le gouvernement fut confié à des Meſtres de Cavalerie; mais cette nouvelle ſorte de Régence ne dura pas ſix ans & on en revint à l'Election des Doges. *Angelo Participatio* fut le prémier qui établit ſa réſidence à Rialto. Second Etat ſous les Doges. Paulucio Anafeſto. Angelo Participatio

Charlemagne ayant renverſé le trône des *Lombards* en Italie, & ſoumis à ſa domination les peuples qui en dépendoient, demeura maître de l'Empire d'Occident. Il eſt certain que dans l'accord qui fut fait entre lui & *Nicéphore* Empereur d'Orient, pour regler les limites des deux Empires, la République de *Veniſe* conſerva ſa liberté, & ne fut compriſe dans le partage ni de l'un ni de l'autre. Sa liberté.

Les *Venitiens* racontent à cette occaſion que les *François* ayant voulu les ſubjuguer perdirent toute leur Flotte dans le Canal qui, ſi on les en croit, en a pris ſon nom d'*Orſano*; mais ceci

DE VENISE. est traité de fable par d'autres Ecrivains. Cependant quoique la ville soit toûjours demeurée effectivement en possession de sa liberté, il faut avouër que les terres & les biens de la Campagne, que les Citoïens possédoient en Terre ferme, continuérent encore long-tems après, de relever des Empereurs.

Accroissement de la Republique de Venise. §. 2. Cette République dont la Souveraineté avoit été jusques-là resserrée dans l'étenduë des petites Isles dont nous avons parlé, s'agrandit avec le temps & fit connoître ses forces. L'an 903. les *Hongrois* ayant fait irruption en *Italie*, vaincu le Roi *Berenger* & attaqué les *Venitiens*; ceux-ci qui avoient alors pour Doge *Pietro Tribuno* ne s'épouvantérent point d'avoir à combattre un ennemi puissant & enorgueilli par les victoires qu'il venoit de remporter, ils lui présentérent courageusement le combat & mirent sa Flotte hors d'état de tenir la mer.

Pietro Tribuno.

Pietro Orseolo II. Ils n'eurent pas moins de bonheur dans le même siécle sous le Doge *Pietro Orseolo II*, car non seulement ils jouïrent librement de tout le commerce de l'*Empire Grec*, de la *Syrie*, & de l'*Egypte*; mais ils gagnérent encore une assez vaste étenduë de païs, le long des côtes de la Mer. Les habitans de *Dalmatie* & d'*Istrie* infestés par les brigandages que commettoient ceux de *Narenta*, cherchoient une protection qui pût les défendre contre leurs ennemis communs. Après avoir jetté les yeux sur les puissances dont ils étoient environnez, ils crurent devoir préférer les *Venitiens*. C'est ainsi que la République se vit accruë des villes de *Parenza*, *Pola*, *Trieste*, *Capo d'Istria*, *Spalatro*, *Raguse*, *Zara* &c. C'est aussi de ce tems-là que les *Doges de Venise* prennent dans leurs tîtres celui de Ducs de *Dalmatie*. *Zara* & quelques autres places ne

Acquisition de la Dalmatie.

lais-

laiſſérent pas néanmoins de paſſer enſuite au pouvoir de *Coloman* Roi de *Hongrie*. DE VENISE.

Baudouïn II. Roi de *Jeruſalem* ſe voyant à la veille d'être accablé par les Infidelles, dont il étoit inveſti, avoit envoyé implorer le ſecours des Princes Chrétiens. Ses preſſantes ſollicitations aidées des recommandations du Pape *Calixte* excitérent le zèle de pluſieurs Puiſſances. Les *Venitiens* ne furent pas les derniers à ſe croiſer. Le Doge *Domenico Michiele* engagea la République à envoyer un puiſſant ſecours & elle eut l'honneur d'avoir le plus contribué à la priſe de *Tyr* d'où l'on chaſſa les Infidelles. Pour récompenſe, l'Armée Chrétienne ne fut pas plûtôt en poſſeſſion de cette ville qu'on en céda aux *Venitiens* la troiſiéme partie. Cette importante place auroit aſſuré la conquête de la *Syrie* entiére, ſi la jalouſie & la perfidie de *Calo-Jean* Empereur de Conſtantinople n'euſſent pas rendu inutiles de ſi beaux commencemens. *Michiele* obligé de venir au ſecours des Provinces que cet ennemi attaquoit déja, partit avec ſa Flotte & par ſa préſence raſſura celles dont la fidélité, & le courage commençoient à s'ébranler; & reprit ſur les Hongrois *Zara Trau*, *Spalatro*, & les autres villes que la République avoit perduës en *Dalmatie*.

Croiſade. 1120.

Domenico Michiele.

Dalmatie reconquiſe.

Sous le Doge *Domenico Moroſini*, quelques villes d'*Iſtrie* qui avoient voulu non ſeulement ſecouër le joug; mais auſſi troubler le commerce de la Mer par leurs brigandages, furent reduites, & leur inſolence fut réprimée.

Domenico Moroſini.

Son ſucceſſeur *Vital Michiele* eut une régence marquée par pluſieurs évenemens dont la mémoire durera autant que la République même.

Vital Michiele.

Ulric Patriarche d'*Aquilée* après avoir donné des témoignages publics de la haine qu'il portoit aux *Venitiens*, tâcha de s'emparer de *Grado*.

Origine du combat de Taureaux à Veniſe.

DE VENISE. A ce deſſein il aſſembla quelques gens armés & prit cette ville qu'il pilla. Comme il s'en retournoit chargé de butin, les *Venitiens* lui coupérent ſa marche, & le firent priſonnier avec douze de ſes Chanoines & un grand nombre de ceux qui l'accompagnoient. Il fut d'abord relâché à condition d'envoyer tous les ans à *Veniſe*, un taureau le plus beau qui ſe pourroit trouver & douze ſangliers. C'eſt l'origine du combat d'Animaux qui ſe donne au peuple tous les ans au Carnaval.

Guerre & perfidie des Grecs. *Emanuel* Empereur de Grece étant maître de quelques villes de *Dalmatie* qui appartenoient aux *Venitiens*, chercha à leur ſuſciter des ennemis, pour conſerver ſes conquêtes, & faciliter celles qu'il méditoit encore. Le Doge *Vital Michiele* marcha contre lui, reprit la plus grande partie des places que l'Etat avoit perduës ; mais ſes progrès furent arrêtez par une contagion mortelle qui ſe répandit dans ſon Armée. Les *Grecs* avoient empoiſonné les eaux, ce qui cauſa une maladie empeſtée, qui fit périr la plus grande partie des troupes. On prétend que de toute l'illuſtre Maiſon des Juſtiniani, il ne reſta alors qu'un ſeul homme, qui même étoit dans un Monaſtère, où il avoit fait ſes vœux. Le Pape pour prévenir l'extinction d'une famille ſi diſtinguée lui donna diſpenſe, afin de rentrer dans le monde & de ſe marier.

Maiſon des Juſtiniani preſque éteinte.

Doge aſſaſſiné. Le Doge revint à *Veniſe* avec les triſtes reſtes de ſon Armée, & la contagion qui commença preſque auſſi-tôt dans la ville, y ayant fait de cruels ravages, il s'éleva des murmures, & enſuite des plaintes ouvertes contre ſa conduite, qui ne ſe terminérent que par la mort, qu'un aſſaſſin lui donna, lors qu'il cherchoit à ſe cacher, pour éviter la furie d'un peuple irrité.

Le

Le Schiſme qui ſe forma ſous le Pontificat d'*Alexandre III*, engagea les *Venitiens* dans une guerre dont le ſuccès les couvrit de gloire. L'Antipape *Octavien* appuyé ouvertement par *Frederic Barberouſſe* avoit réduit ce Pontife à chercher ſon ſalut dans la fuite. *Alexandre* crut ne pouvoir trouver une plus ſûre retraite que chez les *Venitiens*.

De Venise Alexandre III protegé par les Venitiens.

Le Doge *Sebaſtiano Ziani* après avoir tenté inutilement toutes les voyes de douceur pour réconcilier l'Empereur & le Pape, fut obligé d'en venir à une guerre déclarée en faveur de ce dernier. La Flotte de l'Empereur fut défaite, & ſon fils *Otton* ayant été fait priſonnier, il ſe trouva reduit à la triſte neceſſité de conſentir à un accommodement honteux, pour ſe tirer du mauvais pas où il étoit.

Sebaſtiano Ziani.

Nous laiſſerons à part la fameuſe entrevuë de *Veniſe*, où ſelon quelques Auteurs *Venitiens*, le Pontife mit orgueilleuſement le pied ſur le cou de l'Empereur proſterné; parce que beaucoup d'autres Hiſtoriens apportent des raiſons aſſez bien fondées, pour faire douter de la réalité de ce fait *.

Fable à ce ſujet.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que les *Venitiens* le regardent encore aujourd'hui, comme un des plus beaux ornemens de leur Hiſtoire. Ils ne témoignérent pas moins d'indignation de ce qu'*Urbain VIII* avoit fait ôter d'un des appartemens du Palais des Papes à Rome, le tableau où cette entrevuë étoit repréſentée, qu'ils firent éclater de joye, quand † *Innocent X* l'y

* *Heiſſ* dans ſon *Hiſtoire de l'Empire* raconte ce fait d'une maniére plus vrai-ſemblable, & plus digne de ce Pontife.

† Un plaiſant dit là-deſſus, *quod Urbanus inurbanè deleverat, Innocentius innocenter reſtituit.*

DE VENISE. l'y fit remettre. On a voulu dire qu'*Alexandre*, entre autres marques de ſa reconnoiſſance, donna au *Doge Ziani*, & à la République, la Seigneurie de la mer Adriatique, dont elle s'attribuë encore aujourdhui la Souveraineté.

Orio Maſtropetro. *Orio Maſtropetro* Succeſſeur de *Ziani* eut le chagrin de voir *Zara* paſſer au pouvoir des Hongrois; mais la gloire de le reprendre fut réſervée à *Henri Dandolo*.

Henri Dandolo. Les Diviſions ruineuſes qui troublérent la Famille Imperiale de *Conſtantinople*, cauſérent enfin ſa perte & contribuérent à l'agrandiſſement de la République de *Veniſe*; voici comment cela arriva. *Alexis Ange* ayant fait crever les yeux à l'Empereur *Iſac* ſon frére, & s'étant emparé de ſon trône, *Alexis* fils de ce malheureux Prince appella à ſon ſecours les *Venitiens* déja aigris par les avanies qu'on avoit faites à leurs Marchands. Cette diſpoſition où ils ſe trouvoient & la compaſſion qu'ils eurent pour le jeune *Alexis*, engagérent le Doge *Henri Dandolo*, *Boniface* Marquis de *Monſerrat*, *Baudouin* Comte de *Flandre*, & quelques autres Puiſſances à équiper une Flotte en ſa faveur. On prit *Conſtantinople*. L'Uſurpateur fut chaſſé & le trône rendu au jeune Prince & à ſon Pere. Un certain *Alexis Murzuſle* les en dépoſſéda & n'en jouït pas long-tems, car dès la même année les Confederez aſſiégérent *Conſtantinople*, pillérent la ville & proclamérent le Comte *Baudouïn* Empereur de Gréce.

1195. Troubles dans l'Orient.

1204.

Baudouïn éleve à l'Empire de Grece.

Les *Venitiens* gagnérent, pour leur part du butin, un tréſor preſque ineſtimable. Entre autres richeſſes, ils eurent douze cuiraſſes d'or, autant de couronnes de même metal, qui outre la beauté de l'ouvrage étoient ornées d'un grand nombre de pierres précieuſes. On les montre encore aujourdhui à *Veniſe* dans le tréſor de

Saint

Saint Marc. Outre cela *Baudouïn* leur abandonna *Modon*, *Coron*, *Durazzo*, *Corfou*, & la plûpart des autres Isles de la mer *Adriatique* & de l'*Archipel*. Ils joignirent bientôt à ces acquisitions celle de *Candie*. *Boniface* Marquis de *Montferrat* à qui on l'avoit donnée, leur vendit son droit pour quatre-vint mille marcs d'argent. DE VENISE.

Afin d'épargner la nouvelle dépense qu'il eût falu faire pour prendre, fortifier, & entretenir tant de Places, on jugea à propos de permettre à ceux des Citoïens qui avoient assez de bien pour cela, de s'en emparer à leurs dépens, & de s'y établir, à condition de tenir ces Souverainetés, comme autant de Fiefs de la République. Ainsi plusieurs particuliers se transportérent à *Paros*, à *Andros*, à *Micone*, à *Negrepont*, à *Tine*, à *Chio*, & en d'autres Isles de l'Archipel, d'où la plûpart furent néanmoins obligez dans la suite de se retirer ailleurs.

§. 3. Les brouilleries qui survinrent entre *Frederic II*, & *Grégoire IX*, ayant troublé toute l'*Italie*, les *Venitiens* se déclarérent pour ce Pape. Ils eurent le malheur que *Pietro Tiepolo* fils de leur Doge fut battu & fait prisonnier par les troupes de l'Empereur qui le fit mourir. D'autre côté, ils se rendirent Maîtres de Padoüe qu'ils délivrérent de la tyrannie d'*Eccelin*, le plus pernicieux *Gibelin* qui fût alors dans toute l'*Italie*. Ils reprirent aussi *Zara* sur les Hongrois qui s'en étoient de nouveau emparés. Guerre entre Frederic II, & Grégoire IX.

La valeur des *Venitiens*, des *Génois* & des *Pisans* ayant le plus contribué à la prise de *Ptolemaïde* ou *St. Jean d'Acre*, sur les Infidelles, on en donna à chacun de ces peuples un certain nombre de ruës & de Palais avec la juridiction territoriale. Comme l'Eglise de St. *Sabba* étoit la plus belle, pour ne point faire 1256. Guerre entre les Venitiens & les Génois.

De Venise. de jaloux, on resolut qu'ils en jouïroient en commun. Mais les *Génois* ayant voulu quelque tems après se l'approprier, & en exclure les *Venitiens*, ces deux Nations en vinrent aux hostilités & ensuite à * une guerre sanglante. Les Venitiens prirent Caffa & défirent les Génois à *Drepano* & en quelques autres occasions où les Flottes se joignirent; mais ils furent fort mal traitez par *Hubert*, & *Lampade Doria*, Amiraux des Génois. Le dernier de ces deux Combats leur coûta soixante & dix-sept galeres qui furent ou brûlées ou coulées à fond, outre dix-huit que les Ennemis prirent avec plus de six mille prisonniers, entre lesquels se trouva *André Dandolo* Amiral de la République. Les *Padoüans* s'entremirent pour procurer la paix, & en vinrent heureusement à bout.

1284. 1298.

Guerre entre les Venitiens & les Boulonois. Pendant la guerre dont nous venons de parler, les *Venitiens* en eurent encore une autre à soutenir, contre les villes de *Boulogne* & d'*Ancone*. Voici quel en fut le prétexte. La récolte de l'année ayant manqué, la sortie des grains fut deffenduë dans les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*, les *Venitiens* se voyant privez de cette ressource, demandérent qu'il leur fût permis d'en acheter à *Padoue*, à *Ferrare*, à *Trevise*, & en d'autres lieux voisins; ce qui leur ayant été refusé, ils mirent, pour s'en vanger, une imposition sur tous les vaisseaux marchands qui faisoient voile dans le Golphe Adriatique. Cette nouveauté excita les plaintes des interessez. Ceux de *Boulogne* s'y opposérent le plus, & ceux d'*Ancone* s'étant joints à eux, on en vint à une guerre ouverte. Les *Venitiens* eurent toûjours l'avantage de leur côté & l'imposition ne fut point

* Cette guerre est plus amplement écrite ci-dessous, chapitre IV, à l'année 1256.

point abolie. La République à peine délivrée de cet embaras se vit exposée à de plus grands dangers, par les séditions, dont voici l'origine ou le prétexte. DE VENISE.

Après la mort de *Jean Dandolo*, le peuple élut pour Doge *Jaque Tiepolo* qui voyant le Sénat peu satisfait de ce choix, se retira dans ses terres, pour prévenir les malheurs que cette contradiction pouvoit causer, & y feignit d'être malade, jusqu'à ce que le Sénat eût élu en sa place *Pierre Gradenigo*. Jacomo Tiepolo.

Le nouveau Doge changea beaucoup de choses dans le gouvernement; peut-être pour chagriner le peuple, qui avoit voulu revêtir un autre de sa dignité. Car au-lieu que le grand Conseil avoit été jusqu'alors de 470 personnes que l'on choisissoit tous les ans d'entre tout le peuple assemblé, il abolit cette élection & ordonna que ceux qui avoient été choisis pour remplir ces places dans les quatre derniéres années, seroient tirez à la pluralité des voix dans la *Quarantie Criminelle*, & que ceux qui auroient douze suffrages en leur faveur, formeroient seuls à l'avenir le grand Conseil eux & leurs descendans; que tous les autres sans exception en seroient exclus. C'est cette fameuse réduction qu'on appelle *il Serrar del Consiglio*. Pietro Gradenigo. Reduction du grand Conseil.

Il est aisé de comprendre que cela ne se put faire sans qu'il y eût beaucoup de mécontents. Plusieurs dont les ancêtres avoient eu part aux affaires publiques, ou qui y avoient été eux-mêmes employez, ne purent voir sans chagrin un réglement qui les en excluoit pour toûjours. Il y eut bientôt une Conspiration formée par *Marino Bocconio* & *Giovane Baldaino*. Ils se firent un grand parti dans la populace, & résolurent de massacrer le Doge & le Sénat, & de remettre ensuite les choses sur l'ancien pied. Leur Conspiration de Bocconio.

DE VENISE. projet fut découvert & ils eurent le châtiment qu'ils méritoient.

1309. Les Venitiens se brouillent avec le Pape. *Aſon d'Eſt* étant mort, la ville de *Ferrare* voulut ſe donner aux *Venitiens* qui acceptérent l'offre avec plaiſir. *Clement V*, qui ſiégeoit alors, s'y oppoſa vigoureuſement, les choſes mêmes en vinrent à une telle extremité de part & d'autre, qu'il les excommunia & permit à un chacun d'attaquer leurs biens & leurs perſonnes. Les effets & les vaiſſeaux de leurs Marchands furent ſaiſis par tout, où il s'en trouva; il fallut donc céder à la néceſſité & ſe deſſaiſir du *Ferrarois* au gré du Pontife qui ſatisfait de la ſoumiſſion, leva l'excommunication qu'il avoit fulminée. Quelques-uns ont voulu dire qu'il donna alors à la République le Privilége de ne pouvoir plus être excommuniée à l'avenir, ce qui n'eſt point vraiſemblable. Peut-on croire que ce Pape ait voulu ſe priver lui & ſes ſucceſſeurs d'un pouvoir qu'il venoit d'employer ſi efficacement?

Conſpiration de Tiepolo. 1310. L'année d'après vit éclôre une nouvelle conſpiration. Les rebelles avoient à leur tête *Bajamonte Tiepolo* qui pour ſe vanger de ce que le Dogat avoit été refuſé à ſon Pere au préjudice duquel on l'avoit conféré à *Pierre Gradenigo* réſolut d'attaquer l'Hôtel de Ville à l'improviſte, & d'y égorger le Doge & tout ce qui s'y trouveroit de Sénateurs avec lui. Outre un grand nombre de gens du bas peuple, ils engagérent dans cette entrepriſe quelques perſonnes de grande qualité qui ne s'accommodoient point de l'état préſent. Il y en eut entre autres des Familles *Quirini*, *Badouari* & *Barozzi* qui y trempérent. La choſe alla ſi loin que les Conjurez prirent les armes, pillérent les Magazins de bled, & s'attroupérent dans la place de *St. Marc*. Ils y trouvérent de la part du Doge & de la No-

Nobleſſe, plus de réſiſtance qu'ils ne croyoient; l'action fut vigoureuſe, les conjurez ſe voyant les plus foibles, prirent la fuite, & *Bajamont* lui-même fut renverſé à demi mort de deſſus ſon cheval, par une pierre que lui jetta à la tête une femme qui étoit à la fenêtre. Ceux qui le pourſuivoient l'achevérent auſſi-tôt. Tout ce que l'on put attraper de ſes complices fut decapité ou pendu & ceux qui eurent l'adreſſe de s'échaper, vêcurent dans une extrême miſére. La maiſon de *Tiepolo* fut raſée, & le Palais de *Marco Quirini* changé en boucherie. La femme qui avoit jetté la pierre eût pour récompenſe une penſion viagére & on décerna que le jour auquel la Conſpiration avoit été étouffée, ſeroit ſolemniſé à l'avenir, comme un jour de fête, dans les Etats de la République. C'eſt à cette occaſion que fut établi le formidable *Conſeil des Dix*, pour faire une exacte recherche des criminels, & leur infliger des peines proportionnées à l'attentat.

DE VENISE. Le 5 Juin. Sa mort. Etabliſſement du Conſeil des Dix.

§. 4. On reſpiroit à peine de ces troubles inteſtins, quand on aprit à *Veniſe* la perte de *Zara* en *Dalmatie*; cette Ville toûjours inconſtante, s'étoit donnée de nouveau à la *Hongrie*. On fit quelque tentative pour la réduire, mais la mauvaiſe foi du Général *Dalmaſio* rendit l'effort inutile, & il fallut remettre cela à un tems plus favorable.

Zara ſe donne aux Hongrois.

Une nouvelle guerre s'alluma entre les *Venitiens* & les Seigneurs de la Maiſon de l'*Eſcale*, qui tenoient alors ſous leur domination *Verone*, *Padoüe*, *Vicenze*, *Parme*, *Bergame*, *Breſce*, *Luque*, *Treviſe* &c. Le ſujet fut que les *Scaligers* ne vouloient pas leur accorder la liberté de la navigation ſur le *Pô* & l'*Adige*. *Florence*, *Milan*, & *Jean* Roi de *Bohême* prirent les armes en faveur des *Venitiens*. Au bout de deux ans les Sei-

1336. Guerre entre les Venitiens & les Scaligers.

DE VENISE. gneurs de l'*Eſcale*, n'ayant eu que de la perte, achetérent la paix à des conditions honteuſes.

1338. Dans le Traité, *Feltri*, *Belluno*, *Ceneda*, furent cedées au Roi *Jean*; *Padoue* à *Ubertino Carrario*; *Breſce* & *Bergame* aux *Milanois*; quatre villes du territoire de *Luque*, aux *Florentins*; & les *Venitiens* eurent pour leur part *Treviſe*, *Caſtel-Baldo*, & *Baſſano*.

Commerce des Venitiens dans le Levant. Dans le même tems les *Venitiens* eurent la liberté de trafiquer en *Egypte* & en *Syrie*, ce qui leur valut des richeſſes immenſes; mais dans la ſuite les *Portugais* les ſupplantérent, & attirérent à eux le commerce des épiceries, comme nous le dirons plus bas.

1350. Les Armateurs *Génois* ayant attaqué quelques vaiſſeaux chargez de marchandiſes, pour le compte des *Venitiens*, & voulu troubler leur commerce dans le *Levant*, la guerre recommença. Les derniers à la vérité perdirent devant *Pera* en une ſeule action, quatorze galeres & beaucoup de monde; mais ils eurent bientôt leur revanche. Le Roi d'*Arragon* ayant joint ſes forces maritimes à leur Flotte, ils défirent celle des *Genois*, qui perdirent trente-deux galeres, & deux mille hommes, ſans parler de plus de quatre mille cinq cens qui furent faits Priſonniers. Ceux-ci ſe remirent néanmoins,

2 De Guerre entre les Venitiens & les Génois.

1353.

1354. & l'année ſuivante leur Amiral *Pagano Doria*, ayant joint la Flotte *Venitienne* ſur les côtes de la *Morée*, lui livra un ſi rude combat, qu'il n'en reſta qu'une ſeule galére qui ſe ſauva dans le deſordre. Les Priſonniers entre leſquels étoit l'Amiral *Piſani* ſe montérent à cinq mille huit-cens ſoixante & dix, & les morts à plus de quatre mille.

Conſpiration du Doge Falieri, ſa mort. Vers le même tems il s'éleva une nouvelle conſpiration que fomentoit même le Doge *Marino Falieri*. Sa femme qui n'avoit pas la reputation

putation fort bonne, avoit été insultée par un jeune Gentilhomme nommé *Michel Sieno*, Quoique pût faire le mari, pour en avoir une satisfaction proportionnée à son rang, & à l'affront; tout ce qu'il obtint, ce fut que l'offenseur seroit condamné à un mois de prison. Cette punition lui parut si legére & si au-dessous de celle qu'il prétendoit, qu'il fit dessein de se vanger de ceux qui l'avoient ordonnée. A cet effet il gagna *Israël Bertutio* & quelques autres qui avoient beaucoup de partisans parmi le menu peuple. Il fut résolu qu'on prendroit le tems que les Nobles seroient assemblez; qu'on se jetteroit dessus & qu'on n'en épargneroit pas un. *Bertrando Bellizaro* ayant découvert cet horrible complot au Sénat, le Doge fut arrêté & décapité, & on envoya au gibet ceux de ses complices qu'on put attraper. DE VENISE.

Peu de tems après les Républiques de *Venise* & de *Génes* firent une trêve de cinq ans. Trêve entre les Vénitiens & les Génois.

La prémiére prit ce tems-là pour se ressaisir d'un grand nombre de Villes de *Dalmatie* qui s'étoient renduës à *Louïs* Roi de *Hongrie*, mais au lieu d'y réussir, elle fut réduite à faire une paix desavantageuse, par laquelle il fut reglé: Que tout le Païs qui est entre le Golphe *Quarnero* jusqu'à *Durazzo*, seroit cédé & annexé au Royaume de *Hongrie*; qu'au contraire ce qui est dans le même Golphe & en deça, appartiendroit aux *Venitiens*, à qui le Roi s'engagea d'évacuer les conquêtes qu'il avoit faites dans l'*Istrie* & dans la *Marche Trevisane*. Guerre entre les Venitiens & la Hongrie. 1357.

Il y eut à quelque tems delà une sédition en *Candie*, & on eût toutes les peines imaginables à la dissiper. Cependant les rebelles furent enfin saisis & châtiez. La ville de *Trieste* se révolta pour se donner à la Maison d'*Autriche*. Les *Venitiens* l'assiégérent sans perdre de tems, repous- Sédition en Candie.

DE VENISE. repouſſérent le Duc d'*Aûtriche* qui s'y vouloit établir, le contraignirent à s'en retourner avec perte, & forcérent la ville de ſe rendre aux conditions qu'ils voulurent.

Guerre entre les Venitiens & Carrario. *Franceſco Carrario* Seigneur de Padouë ſoutenu par *Louïs* Roi de *Hongrie*, leur declara la guerre; mais cette levée de bouclier lui fut ſi funeſte, qu'il racheta la paix par une grande ſomme d'argent.

Il s'en fallut beaucoup que les *Venitiens* fuſſent auſſi heureux dans la guerre qui recommença entr'eux & les *Génois*, qui avoient fait une ligue avec le Roi de *Hongrie*, le Patriarche d'*Aquilée*, & ce même *Franceſco Carrario*, ſur le prétexte que nous allons dire.

Ligue contre les Venitiens. 1376. *Calo-Jean* Empereur de *Conſtantinople*, avoit abandonné aux *Venitiens* l'Iſle de *Tenedo*. Son fils *Andronic* peu ſatisfait de cette ceſſion, ranima l'ancienne haine des *Génois* qui outre la jalouſie de voir leurs rivaux devenir maîtres d'une Iſle ſi importante, avoient encore une nouvelle matiére de reſſentiment.

Le Miniſtre qu'ils entretenoient à la Cour de *Cypre*, s'étant mis en tête de ne plus céder le pas à celui des *Venitiens*, prit pour le lui diſputer, l'occaſion de la cérémonie du Couronnement du Roi. Il voulut ſonder adroitement, ſi ſon deſſein pourroit être favoriſé de la Cour, & n'y trouvant point toute l'approbation qu'il ſouhaitoit, il ne laiſſa pas de s'obſtiner de plus en plus. Il fit donc prendre ſecrettement les armes à ſes domeſtiques, & réſolut d'aller au Château & d'y prendre par force ce qu'il jugeoit bien qu'on ne lui céderoit point autrement. Les *Venitiens* avertis de ſon deſſein, donnérent d'abord à entendre que les *Genois* avoient fait partie; pour venir au Palais, avec des Armes, & faire violence au Roi. Il n'en fallut pas

Les Génois diſputent la preſſeance aux Venitiens.

davantage. Les ordres furent incontinent donnez pour les fouiller, quand ils viendroient, & comme on les trouva effectivement armez, on les jetta par les fenêtres du Château, en bas, où les Soldats les reçûrent au bout de leurs piques; tout ce qu'il y avoit de *Génois* dans l'Iſle, fut égorgé ſans aucun quartier. DE VENISE.

Cette guerre mit la République de *Veniſe* à deux doits de ſa perte. Sa Flotte fut défaite dans un combat naval, & ſans parler de quinze Galeres qui y périrent, les *Génois* ſûrent ſi bien profiter de l'avantage que cette victoire leur donnoit ſur leurs Ennemis, que ſe joignant à *Carrario*, ils marchérent droit à *Chioſa*, l'attaquérent, & l'emportérent d'aſſaut. Malheurs des Venitiens.

A cette nouvelle perte la terreur s'empara des *Venitiens*, & on tient que ſi les vainqueurs s'étoient alors préſentez devant *Veniſe* avec leur Flotte, ils s'en ſeroient rendus maîtres ſans réſiſtance. Le Sénat avoit déja déliberé ſi on abandonneroit la ville & ſi on tranſporteroit tout à *Candie* Il eſt du moins certain que dans la conſternation générale on fit des démarches baſſes & indignes de la République, leſquelles pourtant n'aboutirent qu'à redoubler l'orgueil & l'inſolence du vainqueur, bien loin de procurer la paix à laquelle on aſpiroit. Le Sénat envoya ſix Ambaſſadeurs à *Carrario* & lui donna dans leurs Lettres de créance le tître d'Alteſſe. Ce Seigneur leur repondit, qu'il n'y avoit rien à faire à moins qu'il n'eût à ſa diſpoſition les quatre chevaux de bronze qui ſont à *Veniſe* ſur le Portail de l'Egliſe de *St. Marc*. Priſe de Chioſa, & conſternation des Venitiens.

Ils tentérent auſſi une députation à *Doria* l'Amiral *Génois* & crurent le gagner en lui renvoyant un grand nombre de priſonniers qu'ils avoient faits ſur lui. Ils ne réüſſirent pas mieux de ce côté. Doria ſe contenta de leur dire fiérement, Leurs ſoumiſſions pour avoir la Paix.

DE VENISE. ment, que ſes ſupérieurs ne l'avoient pas envoyé pour avoir compaſſion des *Venitiens*; mais pour détruire leur ville, les paſſer tous au fil de l'épée ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, afin qu'il ne fût plus jamais parlé d'eux: Qu'ils n'avoient qu'à s'en retourner avec leurs priſonniers; Que dans peu de jours il ſeroit le maître à *Veniſe* & qu'alors il ſauroit bien ſans eux délivrer ſon monde. Le Général des Cordeliers fit auſſi tous ſes efforts auprès du Roi de *Hongrie*, il ſe jetta à ſes genoux pour lui demander la paix, & revint ſans avoir pû rien obtenir.

Un heureux deſeſpoir les tire d'embarras. Les *Venitiens* ne recevant que des rebufades de tous côtez, firent de néceſſité vertu. Reſolus de tenter les derniers moyens, ils levérent à la hâte une Armée, & équipérent le mieux qu'ils purent, une Flotte aſſez forte pour tenir la Mer. Ils délibérérent ſur les moyens de ſe tirer du péril où ils étoient, & n'en trouvérent point d'autre que de reprendre *Chioſa*. Si on en croit quelques Hiſtoriens, dans cette délibération il fut dit que ſi on manquoit ce coup, on quitteroit *Veniſe* & on tranſporteroit la République à *Candie*. Quoi qu'il en ſoit, ils riſquérent la choſe, & la fortune ſe tourna de leur côté. *Pierre Doria* l'Amiral des *Génois* périt dans un combat, le Port de *Brondolo* fut fermé, les *Génois* en voulant faire une ſortie, furent vaincus, & contraints de mettre eux-mêmes le feu à douze de leurs Galéres, depeur qu'elles ne tombaſſent au pouvoir de leurs ennemis. On en réchapa deux où le feu n'avoit pas encore ſi bien pris, qu'on ne pût l'éteindre, & les *Venitiens* en gagnérent encore dix autres. Après cette victoire ſi imprévuë, le ſiége de *Chioſa* n'eut plus de ſi grandes difficultés, les habitans ſe rendirent par famine à diſcrétion,

Ils ſe rétabliſſent de leurs pertes.

crétion, & il s'y trouva plus de trois mille *Génois* qui furent faits priſonniers. La rançon que l'on en tira paya une partie des frais de la guerre. Les *Génois* prirent à la vérité quelques places en *Iſtrie*, *Carrario* ſoumit une partie conſidérable *de la Marche Trévisane* dont la Capitale fut cedée à *Leopold* Duc d'*Autriche*, par les *Venitiens*, qui ne pouvant la ſecourir, aimérent mieux la lui abandonner, quoi qu'à regret. On peut dire néanmoins que les *Génois* n'eurent plus que du malheur ſur Mer, & qu'ils ne ſe relevérent point après la perte de *Chioſa*. *Amédée VI Comte de Savoye* ayant offert ſa médiation, elle fut acceptée & la paix ſe fit aux conditions ſuivantes : Que le Roi de *Hongrie* ne donneroit point retraite aux Corſaires dans les ports de *Dalmatie*. Que la garniſon de *Tenedo* ſortiroit : Que le Comte de *Savoye* y en entretiendroit une aux dépens des *Venitiens* & des *Génois* pendant deux ans leſquels expirés on démoliroit la Citadelle : Que ni l'une ni l'autre Nation ne pourroit plus trafiquer juſqu'au *Don*, afin d'éviter les jalouſies funeſtes que ce commerce avoit cauſées ; Que les *Venitiens* rentreroient en poſſeſſion de ce qu'on leur avoit pris en *Iſtrie* & en *Dalmatie* ; Que le Patriarche d'*Aquilée* garderoit *Trieſte* ; que du reſte à ſon égard, les choſes demeureroient ſur le pied où elles avoient été avant la guerre ; & qu'enfin *Carrario* rendroit *Cavarſera* & *Marano*, en échange de quoi on lui évacueroit *Torre del Curan*, &c.

DE VENISE. Traité de Paix.

§. 5. Cette Paix n'aſſoupit point le reſſentiment des *Venitiens* contre *Carrario*. Ils engagérent *Jean Galéaz* Duc de *Milan*, & le Duc de *Padouë* à ſe liguer avec eux contre lui. Ils le firent priſonnier, & par la même occaſion ils rentrérent en poſſeſſion de *Treviſe* qu'il avoit tiré

Ligue avec le Duc de Milan.

DE VENISE. tiré peu auparavant des mains du Duc d'*Autriche*.

1386. L'Iſle de *Corſou* qui avoit quelque tems dépendu des Rois de *Naples*, ſe donna à la République, & *Ladiſlas* y conſentit, moyennant une ſomme de trois mille Ducats.

Vicenze aquiſe aux Venitiens. La ville de *Vicenze* prit le même parti pour ſe mettre à couvert des embuches que le jeune *Carrario* tendoit à ſa liberté. C'eſt la premiére ville d'*Italie* que les *Venitiens* ayent acquiſe en terre ferme, & c'eſt auſſi pour cette raiſon qu'elle ſe qualifie de *Fille Ainée* de la République de *Veniſe*. Auſſi-tôt que les *Venitiens* eurent accepté cette donation, ils la firent notifier à *Carrario* par un herault qui fut chargé de lui déclarer, qu'il eût à faire ceſſer toutes les hoſtilitez. *Carrario* lui fit couper le nés & les oreilles, & le renvoya dire à ſes maîtres, qu'ils devoient ſe mêler de leurs Lagunes & de leur péche, ſans s'ingérer des affaires des Princes.

Triſte fin de Carrario. La guerre fut donc rallumée, *Verone* & *Padouë* furent ſubjuguées, & *Carrario* lui-même avec ſon frére & ſon fils, tomba entre les mains des *Venitiens*, qui les firent étrangler dans la priſon, ſans avoir aucun égard à toutes les ſupplications qu'ils firent pour ſauver leur vie. Le Marquis de *Ferrare* qui avoit tenu leur parti, fut mis à la raiſon. On le contraignit de livrer le *Poleſin* pour ſureté de 80000 Ducats qu'il s'obligea de payer; il s'engagea de ne plus faire de ſel à *Commachia*, & de recevoir à *Ferrare*, de la main des *Venitiens*, un Magiſtrat qui devoit connoître des différens qui pourroient ſurvenir entre les ſujets de la République de *Veniſe*.

1406. Nouvelles acquiſitions de la République de Veniſe. Les *Venitiens* rachetérent de *Ladiſlas* Roi de *Hongrie*, *Zara* & quelques autres villes de *Dalmatie* pour la ſomme de cent mille Ducats. Cette particularité ſe trouve dans l'Hiſtoire de *Veniſe*;

niſe; mais celle de *Hongrie* n'en convient aucunement. DE VENISE.

Patras & *Lépante* leur furent cédées par ceux qui les poſſédoient; mais ils ne trouvérent pas la même complaiſance dans l'Empereur *Sigismond*, qui leur fit la guerre au ſujet de *Sebenico*, & de quelques autres lieux de *Dalmatie*. Leur bonne fortune voulut cependant qu'ils priſſent non ſeulement *Sebenico*, mais auſſi *Trau*, *Spalatro*, *Cliſſa*, *Lezina*, *Curzola*, *Udino*, & autres places de l'*Iſtrie* & du *Frioul*.

L'Empereur des Grecs leur céda *Theſſalonique*, 1424. il aima mieux la voir entre leurs mains qu'en celles des *Turcs*, contre leſquels il deſeſpéroit de la pouvoir deffendre.

A quelque tems de là ils s'embarquérent dans la guerre que les *Milanois* avoient contre les *Florentins* & embraſſérent les intérêts de ces derniers, ſans ſe ſoucier des avertiſſemens de *Thomas Mocénigo*. Ce Doge au lit de la mort leur avoit conſeillé de ne point ſonger à étendre leurs conquêtes en terme ferme, mais de s'appliquer plûtôt à augmenter leurs forces maritimes; que pour cette raiſon il n'étoit nullement d'avis qu'après ſa mort ils éluſſent *Franceſco Foſcaro*, parce qu'il ſavoit bien que ce Seigneur étoit d'un ſentiment oppoſé; que pour lui il étoit perſuadé que les conquêtes qu'ils pourroient faire en terre ferme leur ſeroient plus nuiſibles qu'avantageuſes, & qu'elles leur attireroient ſur les bras toutes les autres Puiſſances de l'*Italie*. Cette guerre ſembla quelquefois terminée par une apparence de Paix & néanmoins elle recommença toûjours, avec un ſuccès aſſez partagé; quoi qu'à la fin l'avantage fût du côté des *Venitiens*; car à la paix qui mit fin à ces troubles, *Breſce*, *Bergame*, *Peſchiera*, *Legnano*, *Riva*, & *Ravenne* &c. leur demeurérent,

Ils font la guerre aux Milanois.

Thomas Mocénigo, ſes conſeils.

Franceſco Foſcaro.

Paix avec Milan. 1441.

DE VENISE. rent, pendant que d'un autre côté le Sultan *Amurath* leur envahiſſoit la ville de *Theſſalonique* & quelques autres.

Acquiſition d'Antivari. 1442. L'année ſuivante ils firent l'acquiſition d'*Antivari* en *Albanie*, la Maiſon d'*Angeli* à qui ce poſte apartenoit, leur en fit une donation volontaire, & ils prirent *Dolcigno* par la force.

Philip. Mar. Viſconti, ſa mort, François Sforce lui ſuccède. A peine la Paix qu'ils avoient concluë avec le Milanois avoit duré cinq ans, qu'il fallut entrer dans une nouvelle guerre au ſujet de *François Sforce*, qui après avoir ſervi ſous les *Venitiens*, s'étoit reconcilié avec *Philippe-Marie Viſconti* Duc de *Milan* ſon beau-pére, & comme durant la guerre, ce dernier vint à mourir ſans laiſſer d'autres enfans qu'une fille naturelle nommée *Blanche*, que *Sforce* avoit épouſée, il prit poſſeſſion du Duché de *Milan* & s'y maintint malgré toutes les oppoſitions des *Venitiens*. Il fit enfin la paix avec eux, & leur laiſſa *Breſce*, *Bergame* & *Crema*; pour lui il eut toutes les autres places qui avoient appartenu à l'Etat de *Milan*.

1454.

Ils font la guerre à Mahomet II. Sultan *Mahomet II* obligea auſſi les *Venitiens* à eſſayer leurs forces contre lui; il leur prit *Argos*, *Corinthe*, & *Negrepont*. *Paulo Erizzo* qui commandoit dans cette derniére fortereſſe ſe rendit par capitulation, malgré laquelle le barbare ne laiſſa pas de le faire ſcier par le milieu du corps, ſous prétexte qu'il avoit bien ſtipulé pour ſa tête; mais qu'on n'avoit fait aucune mention du tronc de ſon corps. Il eſt certain que les *Turcs* étoient enragez de la réſiſtance vigoureuſe qu'il leur avoit faite durant le ſiége, où ils avoient perdu quarante mille hommes de leurs meilleures troupes.

Paix avec le Turc. Les *Venitiens* firent tous leurs efforts pour repouſſer un ſi terrible ennemi, mais découragez par les pertes continuelles qu'ils faiſoient, ils aimé-

aimérent mieux mettre à couvert ce qu'ils avoient encore, que de l'expoſer à une guerre ſi ruïneuſe. DE VENISE.

La paix ſe conclut donc, & il y fut ſpécifié que les *Turcs* garderoient *Scutari* en *Albanie*, *Tenaro* dans la *Morée*, & l'*Iſle de Lemnos*. Et la République s'engagea de payer tous les ans huit mille ducats pour la liberté du commerce dans la Mer noire.

Les mauvais ſuccès de cette guerre furent bien réparez par l'acquiſition de l'Iſle de *Vegia* en *Dalmatie*; ceux à qui elle étoit ne pouvant s'y maintenir contre *les Hongrois*, aimérent mieux en rendre maîtres les *Venitiens*. Cette aquiſition fut ſuivie de celle de *Cypre* dont ils eurent la Souveraineté de la maniére que nous allons dire. Acquiſition des Iſles de Vegia & de Cypre.

Jean Roi de *Cypre* ne laiſſa en mourant qu'une fille légitime, nommée *Charlotte*, qui fut mariée en premiéres noces à *Jean Duc de Conimbre* en *Portugal*, & en ſecond lieu à *Louïs* Prince de *Savoye*; *Jean* avoit outre cela un fils naturel nommé *Jacques* qu'il avoit fait promouvoir à l'Archévêché de *Nicoſie*. La Princeſſe *Charlotte* & ſon Epoux avoient un droit inconteſtable à la ſucceſſion, c'étoit même la derniére volonté du Roi. Mais *Jacques* dont nous venons de parler ne s'en embarraſſa pas beaucoup. Le Prélat qui outre le défaut de ſa naiſſance étoit ſoupçonné d'avoir avancé les jours de ſon pére, gagna l'appui des *Mammelucs* & promit de payer tous les ans au *Soudan d'Egypte* un tribut de huit mille ducats pour le Royaume de *Cypre* (d'autres diſent qu'il ne fit que payer cette dette à laquelle ſon ayeul avoit été obligé de s'engager étant priſonnier des *Mammelucs*.) Quoi qu'il en ſoit, *Jacques* ſupplanta la Princeſſe *Charlotte*; Hiſtoire de Jacques Roi de Cypre.

&

DE VENISE. & épouſa *Catherine Cornara* qui fut adoptée par la République, en conſidération de ce mariage.

Les Venitiens forcent la Reine de Cypre à leur céder ſa couronne. Il n'en eut qu'un fils de même nom que lui, & mourant peu de tems après, il le déclara ſon ſucceſſeur, lui ſubſtituant ſa mere *Catherine Cornara*. Comme le jeune Prince ne ſurvêcut guéres à ſon pere, la République qui avoit eu ſes vûës en adoptant la Reine, lui envoya auſſi-tôt ſon frére *George Cornaro* pour la réſoudre à abdiquer ſa couronne en faveur des *Venitiens*. Il mit tout en uſage pour extorquer d'elle cet aveu, & elle temoigna aſſez publiquement la violence qu'on lui avoit faite pour l'y obliger, en diſant hautement qu'elle ne ſe démettoit de ſa dignité de Reine qu'avec un extrême regret. C'eſt une circonſtance dont les Auteurs *Venitiens* ne diſconviennent point. A ſon arrivée à *Veniſe*, on lui donna en reconnoiſſance de ſa liberalité, la ville d'*Aſola* dans la *Marche Treviſane*. C'eſt ainſi que les *Venitiens* eurent le Royaume de *Cypre*, nonobſtant les proteſtations de la Maiſon de *Savoye* à qui la Princeſſe *Charlotte* avoit porté ſon droit. Elle eut beau demander que l'on examinât les droits de part & d'autre à l'amiable, les *Venitiens* n'y firent aucune attention & ne donnérent point d'autre reponſe que ce paſſage du Roi Prophete: * *Le Ciel appartient au Seigneur, mais il a donné la terre aux enfans des hommes*; paſſage qui certainement ne decidoit guéres la queſtion dont il s'agiſſoit.

Ils ont la guerre contre le Duc de Ferrare. 1480. Il ſe forma une nouvelle ligue contre les *Venitiens*. *Hercule* Duc de *Ferrare* fut le premier qui la commença. Ce Prince ne s'accommodoit point du Magiſtrat que ceux-ci avoient coû-

* Pſeaume 113. ſelon la Vulgate verſet 25. ou Pſ. 115. ſelon l'Hebreu verſet 17.

coûtume d'envoyer dans ſa capitale, il ôtoit les privilèges qui avoient été depuis long-tems accordés à leurs ſujets, & vouloit rétablir les Salines de *Comachio*, ce qui étoit bien oppoſé aux vûës des *Venitiens*, dont le but ſembloit être de ſe rendre peu-à-peu abſolus dans cet Etat, & de ſe frayer par-la un chemin à la Monarchie univerſelle de l'*Italie*. Le Roi de *Naples*, la République de *Florence*, & le Duc de *Milan* ſe joignirent au Duc de *Ferrare*, les *Venitiens* néanmoins ayant trouvé moyen de détacher le Duc de *Milan* de cette Alliance, ſoutinrent la gageure avec aſſez de bonheur ; & après une guerre de quatre ans, le Duc fut contraint de leur céder *Rovigo*, & le *Poleſin*. En échange il eut la liberté de rétablir les Salines de *Comachio*. DE VENISE.

Charles VIII. Roi de *France* ayant pris poſſeſſion du Royaume de *Naples* au préjudice d'*Alphonſe*, les *Venitiens* ſe liguérent avec le Roi, le Pape, l'Empereur *Maximilien*, le Roi d'Eſpagne, & le Duc de *Milan*, pour mettre ſur le Thrône *Ferdinand* fils d'*Alphonſe* & chaſſer les *François* du Royaume de *Naples*. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que cette importante négociation fut ménagée avec tant de ſecret, malgré le grand nombre de perſonnes à qui il fallut en faire part, que le célèbre *Comines*, qui étoit alors Ambaſſadeur de *France* à *Veniſe*, n'en eut pas la moindre connoiſſance, qu'après la concluſion du Traité. Lorsque la République le lui fit notifier, il fut comme frappé d'un coup de foudre; & n'étant plus le maître de ſon étourdiſſement, il demanda ſi du moins on ne donneroit pas au Roi ſon Maître le paſſage pour ſortir d'*Italie* avec ſes troupes. Rétabliſſent Ferdinand Roi de Naples. Comines ſurpris.

Charles en ſe retirant avec la plus grande partie de ſon armée trouva près de la Riviére de Retraite des François hors de l'Italie.

DE VENISE. de *Taro* l'armée des Alliés qui lui preſenta le combat. Il y perdit ſon bagage qui fut pillé; mais il paſſa, après une grande perte de monde de part & d'autre. *Ferdinand* profita de ſon abſence, & recouvra le Royaume.

Profit que les Veniciens tirérent de cette guerre. Les *Venitiens* eurent pour les fraix de la guerre les Ports d'*Otrante*, de *Mola*, de *Brindes*, de *Trani*, & de *Polignano*. Ce fut à peu près dans ce même tems que *Piſe* s'étant d'elle-même détachée de l'Etat de *Florence*, dont elle avoit dependu juſqu'alors, la République s'en empara dans l'eſperance de ſe frayer par là un chemin à la conquête de la *Toſcane*. Mais ce deſſein échoüa & *Piſe* retourna à ſes prémiers Maîtres.

Ils ſe liguent avec la France contre Sforce. *Louïs XII.* étant parvenu à la Couronne de *France*, par la mort de *Charles* VIII. voulût faire valoir ſes prétentions ſur le Duché de *Milan*, du Chef de *Valentine Viſconti* ſon ayeule. Il commença par engager les *Venitiens* dans ſes interêts. Le Traité fut conclu contre l'avis de quelques Sénateurs qui ne croyoient pas que la Seigneurie dût prendre aucun engagement contre *Louïs Sforce* qui étoit alors en poſſeſſion de ce Duché. Mais quoi que cette Alliance leur fût avantageuſe, parce qu'ils y gagnoient *Cremone* & cette étenduë de Païs qu'enferment les Rivieres de l'*Adda* & du *Serio*, on ne laiſſa pas de s'étonner qu'ils préferaſſent le voiſinage d'une Couronne puiſſante à celui d'un Prince dont les forces n'étoient point capables de leur cauſer de l'inquiétude. Ils pouvoient bien s'attendre que ſi le Roi étoit une fois bien affermi dans le *Milanez*, il ne pourroit voir ſans regret qu'il y manquât une partie ſi conſidérable, dont les revenus étoient eſtimés dès ce temps-là à cent mille Ducats; Qu'alors il ne manqueroit ni de pretextes ni de moyens pour l'y réunir. L'Entrepriſe

Danger de cette Alliance.

treprise eut d'heureux succès. Le Duc perdit son Païs en moins de trois sémaines & eut bien de la peine à se sauver en *Allemagne* avec sa famille.

DE VENISE.

Sforce chassé du Milanois.

Août 1499.

Pendant que les *Venitiens* étoient occupés à cette guerre, les *Turcs* leur tombérent sur les bras. Sultan *Bajazet II.* prit *Lepante*, *Modon*, *Coron*, & quelques villes de la *Morée*, qu'il garda par le Traité de Paix, & les *Venitiens* conservérent par le même Traité *Cefalonie*; mais ils rendirent aux Turcs *Sainte Maure* dont ils étoient maîtres.

Guerre contre les Turcs.

1437.

Ils se consolérent un peu de cette perte par l'esperance qu'ils eurent de s'en dédommager ailleurs. La fortune en effet leur en presenta une occasion favorable. Le Pape *Alexandre* VI. venoit de mourir subitement. Son fils naturel *Cesar Borgia* Duc de *Valentinois* ne menoit plus qu'une vie languissante depuis qu'il avoit été empoisonné. Les *Venitiens* le voyant hors d'état de leur resister, le depouillérent des villes de *Rimini*, de *Faënza* & de quelques autres. *Jules II.* successeur d'*Alexandre* eut beau proteſter contr'eux, & leur demander la restitution de ces Places, parce qu'elles étoient de l'Etat Ecclesiastique; il n'en pût rien obtenir, ils rejettérent même avec fierté la médiation de l'Empereur *Maximilien*, & la proposition que leur fit le Pape de donner à des Patriciens, dont la nomination seroit au choix de la République, l'investiture des villes contestées pour les tenir à titre de Fiefs de l'Eglise.

Mort du Duc de Valentinois utile aux Venitiens.

1503.

Ils se brouillent avec Jules II.

L'Empereur *Maximilien* prit la résolution de passer en *Italie*, sous prétexte de s'y faire couronner; quoique dans le fond ce ne fût que pour y exécuter les desseins dont il étoit convenu avec le Pontife. Dans cette vûë, il voulut mener avec lui une armée, pour laquelle il envoya

Maximilien prend le parti de Jules contre les Venitiens.

DE VENISE. voya demander paſſage aux *Venitiens* dont la réponſe fut que Sa Majeſté Impériale pouvoit paſſer par quel endroit de l'Etat il lui plairoit, pourvû qu'elle renvoyât ſes troupes. Ce refus auquel *Maximilien* ne s'étoit pas attendu, l'obligea de déclarer la guerre plûtôt qu'il n'eût fait. Son armée fut défaite par le Général *Alviano* près de la *Vieve*. Les *Venitiens* prirent *Goritz*, *Trieſte*, & *Port-Naon* qui ſe donna à eux. Rebuté par ces mauvais ſuccès, ce Prince fut reduit à conclure une trêve de trente ans, d'abandonner proviſionnellement à ſes Ennemis les villes qu'ils avoient conquiſes; mais il leur en garda un reſſentiment dont ils ſentirent bien-tôt les effets.

Trêve avec l'Empereur.

Orgueil funeſte aux Venitiens.

§. 6. Le bonheur qui avoit juſqu'alors accompagné les armes des *Venitiens*, leur avoit tellement enflé le courage qu'ils ne ſe croyoient plus obligés de garder des ménagemens pour les autres Puiſſances de l'Europe; mais ils firent une prompte & fâcheuſe experience du danger qu'il y a de braver tous ſes voiſins. Le Pape, l'Empereur, le Roi de *France*, celui d'*Eſpagne*, le Duc de *Ferrare* & le Marquis de *Mantouë* firent entr'eux un Traité que l'on appella la ligue de *Cambrai*, du nom de la ville où elle fut concertée.

Ligue de Cambrai.

Tous ces Princes étoient mécontens de la conduite des *Venitiens* à leur égard. L'Empereur ne pouvoit regagner que par la guerre les villes dont nous venons de parler; le Pape ne pouvoit ſe réſoudre à laiſſer plus long-tems entre leurs mains *Ravenne*, *Cervia*, *Rimini* & *Faënza*; le Roi de *France* étoit fâché d'avoir à partager avec eux le *Milanez*; le Roi d'*Eſpagne* ne voyoit qu'à regret qu'ils ſe fuſſent rendus maîtres des meilleures villes maritimes de la *Pouille*; le Duc de *Ferrare* ne pouvoit digérer la per-

perte du *Poleſin* & de *Rovigo*. Il eût été facile de rendre ce Traité inutile, ſi on s'y fût pris de bonne heure. DE VENISE.

Les *Venitiens* pouvoient donner ſatisfaction à quelqu'un des Alliés & le détacher de la Ligue. Le Pape ſe ſeroit contenté de réünir à l'Etat de l'Egliſe *Rimini* & *Faënza* qui en avoient été arrachées, on croit même que s'ils lui avoient rendu cette derniére Place, il ſe ſeroit relâché à l'égard de l'autre; mais la proſpérité leur avoit donné une ſi haute idée de leurs propres forces, qu'ils ſe croyoient en état de faire tête à toutes les ligues qui ſe pourroient former contr'eux. Ils ne ſe deſabuſérent que par l'experience. L'orage fondit de tous côtez à la fois. Le Roi de France leur livra le combat près de *Vaila*. Ils y perdirent environ huit-mille hommes, & *Alviano* leur Général y fut fait priſonnier. Le Pape les excommunia, l'Empereur, le Roi d'*Eſpagne*, & le Duc de *Ferrare* les attaquérent auſſi chacun de ſon côté. *Breſce* & *Cremone* ſe rendirent aux *François*.

Faute des Venitiens.

Ils ſont attaquez de tous côtez.

1509.

Effrayez par des commencemens ſi malheureux, & reconnoiſſant trop tard la faute qu'ils avoient faite, ils eſſayérent de détacher l'Empereur, & lui offrirent de lui céder tout ce qu'ils avoient de païs en Terre ferme & de payer à lui & à ſes Succeſſeurs à l'Empire, une ſomme de cinquante mille Ducats tous les ans. Il rejetta leurs offres avec hauteur.

Ils tâchent de flechir l'Empereur.

Cette tentative manquée, ils convinrent de donner à l'Eſpagne les ports qu'ils avoient dans *La Pouille*, à l'Empereur *Verone*, *Padoüe*, & *Vicenze*. Peu s'en fallut qu'ils n'abandonnaſſent auſſi *Treviſe*. Ils s'accordérent auſſi avec le *Pape* moyennant la reſtitution de *Ravenne*, de *Cervie*, de *Faënza*, de *Rimini*, & des autres Places appartenantes à l'Etat de l'Egliſe. Ils renoncérent

Ils s'accommodent avec l'Eſpagne.

Avec le Pape.

DE VENISE. cérent de plus au droit de nommer aux Evêchez & aux Bénéfices, dont ils avoient prétendu jouïr auparavant.

Après tant de malheurs ils ne laiſſérent pas de ſonger à regagner ce que le mauvais ſuccès de cette guerre leur avoit fait perdre. *André * Gritto* qui commandoit leurs troupes chaſſa de *Padoüe* une méchante garniſon que *Maximilien* y avoit laiſſée. La nouvelle en ayant été portée à *Veniſe*, on y fit éclater une extrême joye & on y décerna une fête qui ſe célèbre encore tous les ans, pour conſerver la Mémoire d'un événement ſi favorable. Ce bonheur fut ſuivi de la reddition de *Legnano*. *Maximilien* voulant reprendre *Padoüe* fut obligé de lever le ſiége qu'il commandoit en perſonne. Le Duc de *Ferrare* de ſon côté ruïna leur Flotte dans une action où ils perdirent deux mille hommes, outre un grand nombre de priſonniers, quantité de galéres & autres vaiſſeaux. Ils furent repouſſez avec perte de devant *Verone* qu'ils avoient voulu aſſiéger; car quoi qu'ils fuſſent entrez en négociation avec l'Empereur, & qu'ils lui euſſent propoſé par le canal du Pape *Jule* II. la ſomme de deux-cens mille Ducats pour l'inveſtiture de *Padoüe*, de *Vérone* & de *Treviſe* & d'en payer la rente, ces Traitez ne s'étoient point conclus.

Padoüe repris.

Succès des Venitiens contre l'Empereur Maximilien.

Guerre de Ferrare. *Jules* II. étant entré en guerre avec la France au ſujet du Duc de *Ferrare*, les *Venitiens* prirent cette occaſion de ſe relever. Leurs premiers efforts ne furent pas heureux, quoi qu'ils ſe fuſſent reſſaiſis du *Broſſan*, excepté *Bergame* & la Citadelle de *Breſce*. Cette derniére Place leur fit une vigoureuſe réſiſtance, & *Gaſton de Foix* les chaſſa de la ville dont ils étoient déja maîtres.

* Il fut fait Doge en 1523.

tres. Mais les François ayant perdu cet excellent Général à la bataille de *Ravenne* & étant forcez de quitter l'*Italie*, *Crême* revint aux *Venitiens*. A la fin ils conclurent auſſi leur accord avec la *France* & rentrérent dans *Legnano*. De-là étant allez à *Vicenze*, ils y trouvérent *Raimond de Cardone* qui leur tailla en piéces cinq mille hommes. Malgré cette perte, ils prirent beaucoup de places dans le *Frioul*, & la ville de *Breſce*.

DE VENISE. Mort de Gaſton de Foix. 1513.

La *France* ayant enfin interpoſé ſa médiation, la Paix ſe conclut entr'eux & *Maximilien*; à condition que chacun garderoit ce qu'il poſſédoit alors dans le *Frioul*; que l'Empereur rendroit *Vérone*, & les païs qui en dépendent, excepté *Riva*, & *Roveredo*. Qu'en échange on lui payeroit deux cens mille Ducats en trois ans, ſavoir la *France* une moitié, & les *Venitiens* l'autre. C'eſt ainſi que la République ſortit de cette guerre qui lui couta plus de cinq millions de Ducats; & qu'elle reprit la plûpart de ce qu'elle avoit perdu, excepté les ports de la *Pouille* & ce qui appartenoit à l'*Egliſe*. Nous avons déja dit qu'elle avoit évacué les uns aux *Eſpagnols* & l'autre au *Pape*.

Paix entre l'Empereur & les Venitiens. 1516.

§. 7. Le repos que cette Paix donna à *Veniſe* ne fut guéres interrompu par la part qu'elle prit aux démêlez de *Charles* V. avec *François* I. Mais cette longue Paix fut enfin troublée par la guerre que Sultan *Solyman* lui déclara. On croit que ce fut un ouvrage de la politique d'*André Doria* Amiral des Impériaux. Pour attirer des ennemis aux *Turcs* qui étoient alors en guerre avec *Charles V.* ſon Maître, ce ruſé *Génois* enleva quelques vaiſſeaux des *Turcs* dans le *Golphe Adriatique* & fut bien aiſe qu'ils crûſſent que les *Venitiens* étoient d'intelligence avec lui. On dit même que non content de cet artifice,

Guerre contre le Turc. 1537.

Artifice d'André Doria.

De Venise. tifice, il écrivit à *Pesaro* Général de la République une Lettre, où entre autres choses il lui donnoit avis de l'approche de la Flotte *Turque* ajoutant qu'il étoit tems de donner dessus. Il eut soin que cette Lettre tombât entre les mains des Infidelles. Elle produisit l'effet qu'il en avoit esperé, *Soliman* qui d'ailleurs avoit d'autres sujets de mécontentement, ne balança plus à déclarer la guerre aux *Venitiens*, comme nous venons de dire & les dépossèda de quatorze Isles de l'*Archipel*. *Chio*, *Pathmos*, *Egine*, *Nio*, *Stampalie*, & *Paros* furent de ce nombre. Il conquit avec le même bonheur *Nadin* & *Laurano* en *Dalmatie*. Les *Venitiens* s'apperçurent que l'adroit *Doria*, après leur avoir attiré cette guerre, étoit bien aise de leur en laisser porter tout le fardeau, & ne songeoit point à attaquer les *Turcs*. Ils prirent donc le parti d'envoyer à *Constantinople Louïs Badoüaro*, en qualité d'Ambassadeur, pour négocier la Paix. Ses instructions portoient de conclure à quelque prix que ce fût ; quand même il faudroit abandonner toutes les conquêtes que les *Turcs* avoient faites. Mais qu'il n'en devoit venir là qu'après avoir essayé, si on ne pourroit pas acheter la Paix à prix d'argent; qu'en cas que l'on ne put rien faire par cette voye, il devoit offrir *Malvasia* & *Napoli de Romanie*; que sur tout il devoit bien se garder de parler de ces villes qu'il n'eût perdu toute espérance de s'accommoder pour de l'argent. Quelques Mercenaires de la Chancellerie de *Venise* ayant trafiqué ce secret, *Badoüaro* arriva à *Constantinople*, & selon ses instructions proposa d'abord la Paix, & fit quelques offres d'argent. Les *Turcs* lui reprochérent qu'il n'agissoit pas avec eux de bonne foi ; qu'il avoit tort de faire le fin, qu'ils savoient bien de quelles propositions il étoit

Pertes des Venitiens.

Ils envoyent un Ambassadeur à Constantinople.

Ses instructions.

Secret trahi & vendu aux Turcs.

étoit chargé ; qu'il valoit mieux commencer par là. Il eut beau feindre, ils lui firent connoître qu'ils savoient ses ordres, aussi bien que lui, ils en dirent même tant de particularitez que pour sortir de la confusion où il étoit, il conclut le Traité & céda les deux villes & les quatorze Isles, outre *Nadin* & *Laurano*, & une grande somme d'argent, qu'il fallut payer aux *Turcs* pour avoir la paix. Les *François* ayant enlevé *Marano* à *Ferdinand* Roi des *Romains*, le Doge *Pierre Strozzi* s'en accommoda avec eux pour la République, moyennant trente mille Ducats.

DE VENISE. Paix désavantageuse. 1539. 1539. Pietro Strozzi.

La guerre se ralluma entre les *Venitiens* & les *Turcs* pour un sujet assez singulier. *Jean Miquez Juif Portugais* de Nation avoit dès sa jeunesse embrassé la Religion Chrétienne ; mais parce que l'Inquisition lui faisoit toûjours peur, il se rendit à *Anvers* où il se fit aisement connoître de tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction. Il eut même beaucoup d'accès à la Cour de *Marie* Reine de *Hongrie*, Gouvernante des Païs-bas. A quelque tems delà il fut obligé de s'enfuir pour éviter les mauvaises affaires qu'il s'étoit attirées, en débauchant une fille de qualité. Il choisit la ville de *Venise* pour sa retraite, & dans le séjour qu'il y fit, il s'avisa de demander qu'on cédât aux *Juifs* quelqu'une des Isles voisines. La réponse qu'il eut n'ayant pas répondu à ses espérances, il partit pour *Constantinople* bien résolu de desservir les *Venitiens* à la prémiére occasion qu'il en trouveroit. Là il retourna au Judaïsme, & épousa une riche Juive nommée *Mendezie*. Ses grands biens & son humeur agréable lui aquirent des amis, par le moyen desquels il se fit des liaisons dans le Serrail du vivant de *Soliman II.* Il s'insinua même dans les bonnes graces de

Autre guerre avec les Turcs. 1570. Histoire de Jean Miquez.

DE VENISE. *Selim*, dont il gagna ſi bien la confiance que ce jeune Prince qui n'avoit déja que trop de penchant à la débauche, étant devenu Sultan après la mort de ſon pere, mit le *Portugais* dans toutes ſes parties de plaiſir. Toûjours piqué au vif de ce que les *Venitiens* lui avoiént refuſé une Iſle, Miquez ne perdoit pas une occaſion d'aigrir *Selim* contre eux, & de l'exciter à la conquête de l'Iſle de *Chypre*. Tantôt il lui faiſoit entendre qu'ils ne fortifioient *Nicoſie* que pour le braver; tantôt il prenoit le ton de plaiſanterie: & prioit *Selim* d'épargner un peu la malvoiſie & de ſonger que l'extrême quantité qu'ils en buvoient enſemble, rapportoit trop d'argent aux *Venitiens*. A force de lui redire de pareilles choſes, *Selim* échauffé de vin lui promit un jour le Royaume de *Chypre*. Il eſt vrai que ſur les remontrances de ſes principaux Miniſtres, retractant le don qu'il lui avoit fait de cette Couronne, il ſe contenta de le faire Duc de *Naxe* & d'*Andros*, & pour l'y inſtaler, en depouilla le Duc qui étoit de la famille des *Criſpes*. Ce qui donna le plus de force aux perſuaſions de *Miquez*, ce fut l'ambition que *Selim* avoit de faire bâtir une *Moſquée* & un Hôpital. On lui avoit remontré que, depuis le commencement de l'Empire, aucun de ſes prédéceſſeurs ne l'avoit fait, qu'après la conquête de quelque Province.

Ligue contre les Turcs. Les *Venitiens* de leur côté firent une Ligue avec le Pape *Pie V.* & *Philippe II.* Roi d'*Eſpagne*. Toutes leurs meſures ne pûrent empêcher que les Infidelles ne fiſſent une deſcente en *Chypre*, & ne priſſent d'aſſaut la ville de *Nicoſie* dont les fortifications n'avoient pû être achevées. *Jean André Doria* Amiral de la part des *Eſpagnols* refuſa abſolument de rien tenter; ainſi la conjonction des deux Flottes cauſa plus de mal que

Nicoſie priſe par les Turcs. 1570.

Inaction des Eſpagnols. 1571.

que de bien. Les *Turcs* prirent auſſi *Antivari*, & *Dulcigno* en *Dalmatie*. L'année ſuivante ils aſſiégérent *Famagouſte*, dont ils ſe rendirent maîtres après un ſiége de dix mois. Cette place ne ſe rendit que par compoſition, & après avoir fait perir plus de vint mille hommes des aſſiégeans; mais la capitulation fut mal tenuë, car le vainqueur tailla en pieces la garniſon. *Antoine Bragadin Provediteur de St. Marc*, qui avoit défendu la ville, fut écorché tout vif par les barbares. Quelques-uns ont voulu dire qu'il s'étoit attiré ce traitement, en faiſant maſſacrer tout ce qu'il avoit de priſonniers *Turcs*, avant que de ſe rendre. Quoi qu'il en ſoit, il ſouffrit cette affreuſe mort avec une conſtance digne d'un Heros chrétien.

DE VENISE.

Mort d'Antoine Bragadin.

Cypre priſe par les Turcs.

Selim commençoit à regarder l'Iſle de *Chypre* comme une porte qu'il s'étoit ouverte dans la Chrétienté, & comptoit de porter bien-tôt ſes armes victorieuſes juſques dans le cœur de l'*Italie*. Mais *Sebaſtien Venier*, Amiral des *Venitiens*, & *Marc Antoine Colonne*, qui commandoit les galéres du Pape, ſecondérent ſi bien *Don Juan d'Autriche* Général des Puiſſances Confédérées, dans le combat qui ſe donna près de *Lepante*, que cet ambitieux *Sultan* perdit bien-tôt les eſpérances dont il ſe flattoit. Les Chrétiens prirent cent trente galéres aux Ennemis & en brulérent ou coulérent à fond quatre vingt. Ils tuérent plus de trente mille *Turcs*, en firent cinq mille priſonniers & delivrérent vingt mille Chrétiens de l'eſclavage. De leur côté ils perdirent huit ou dix mille hommes, & quinze galéres. Les forces *Ottomanes* étoient ſi diminuées après ce combat, que ſi on eût profité de la victoire ſans donner aux vaincus le tems de ſe remettre de ce deſordre, on eût pû tirer de grands avantages de la conſter-

Projets de Selim.

Bataille de Lepante. 1571.

DE VENISE. nation où ils étoient, & écraſer cette orgueilleuſe puiſſance. La jalouſie & la meſintelligence des Alliés fit qu'ils ſe ſéparérent ſans rien entreprendre davantage. La Flotte *Eſpagnole* refuſa d'agir & de combattre des ennemis déja à demi-détruits.

Jalouſie des Eſpagnols.

La conduite que cette Nation tint alors fit croire qu'elle n'avoit jamais ſongé ſerieuſement à en venir à une action. Il ſemble que ſon but n'étoit que d'embaraſſer les *Venitiens* dans une guerre de grande depenſe & de la prolonger par l'inaction. *Don Juan* refuſa long-tems de livrer le combat, & ne prit ce parti qu'après avoir allégué beaucoup d'excuſes, & avoir vû que toutes les voix l'emportoient ſur la ſienne. Quand on porta à *Philippe II.* la nouvelle de cette victoire, il ſe contenta de dire d'un grand ſens froid: *Mui atrevido fu Don Juan*, c'eſt-à-dire *Don Juan a beaucoup riſqué*: Ce qui eſt attribué par quelques uns à cette tranquillité phlegmatique dont il ſe piquoit. Les *Venitiens* rebutez de l'irréſolution des *Eſpagnols* & des difficultés qu'ils apportoient à tout ce que l'on propoſoit, aimérent mieux s'accommoder avec le *Turc*, que dépendre plus long-tems de ces Alliés. Ils firent la Paix, & abandonnérent aux barbares par le Traité la délicieuſe Iſle de *Chypre*, avec *Dulcigno* & *Antivari* dans la *Dalmatie*.

Paix avec les Turcs. 1573.

§. 8. La République étant ſortie de cet embarras jouït d'une aſſez grande tranquillité, juſqu'au commencement du ſiécle ſuivant. Pour bien entendre l'importance des troubles qui s'élevérent entre elle & le Siége de Rome, il faut entrer un peu plus dans le détail, que nous n'avons fait juſques ici.

Hiſtoire de l'Interdit de Veniſe.

La Seigneurie ayant remarqué que les Eccléſiaſtiques acquéroient peu-à-peu une grande par-

tie

tie du territoire de la République, qui devenoit presque inalienable entre leurs mains, & inutile à l'Etat à cauſe des immunités dont ils ſe prévalent, fit un Decret par lequel il leur étoit défendu d'aquérir aucuns fonds, ſans la permiſſion du Sénat. Il y eut encore une défenſe de bâtir aucune Egliſe, de fonder de nouveaux Monaſtéres, ni de donner, céder, vendre, tranſiger ſous quelque nom, ni de quelque maniére que ce fût, aucun bien immeuble aux gens d'Egliſe. Ceux-ci voyant leur avarice & leur ambition bridées par ces Decrets, remuérent Ciel & Terre, pour les faire annuler. DE VENISE. 1603. 1605.

Le Pape *Paul V.* homme turbulent de ſon naturel, s'étoit mis en tête d'abaiſſer ſous ſa Thiare toute puiſſante tous les Potentats de l'Univers. Il vouloit, diſoit-il, remettre l'autorité du St. *Siege* ſur le pied floriſſant d'où l'indolence de *Clement VIII.* ſon Prédeceſſeur l'avoit fait déchoir. Il trouva dès la prémiére année de ſon Pontificat une occaſion de commencer ſes chicanes, ſur la Régence de *Naples.* Il voulut faire auſſi une querelle aux Ducs de *Savoye* & de *Parme*, mais n'y ayant pas rencontré toute la facilité, qu'il ſouhaitoit, il aima mieux eſſayer ſon autorité ſur les Républiques de *Génes* & de *Lucques.* Le peu de réſiſtance qu'il y trouva l'enhardit à faire un pareil eſſai ſur les *Venitiens.* Il falloit un prétexte pour exiger d'eux une obéïſſance aveugle, l'occaſion le fournit bientôt. Portrait du Pape Paul V.

Il y avoit dans les priſons de *Veniſe* deux Prêtres dont l'un nommé *Scipion Sarrazin* Chanoine de *Vicenze* avoit fait un affront cruel à une de ſes parentes qui n'avoit pas voulu répondre à ſa paſſion; l'autre appellé *Brandolin Valmarin* Abbé de *Nerveſe*, étoit accuſé d'avoir empoiſonné ſon pere, ſon frere, & quel- Prétexte de l'Interdit. 1605.

DE VENISE. ques autres perſonnes. On le chargeoit encore d'avoir abuſé de ſa propre ſœur, & commis quantité d'autres crimes. Il n'y avoit pas longtems que la Juſtice avoit fait mourir un Chanoine, convaincu d'avoir forcé une fille d'onze ans, & de l'avoir enſuite égorgée. *Rome* regarda l'empriſonnement des uns & le ſupplice de l'autre comme une violation des Immunités Eccléſiaſtiques, & prit cette occaſion de demander aux *Venitiens*, la caſſation des Décrets & le tranſport des priſonniers, du Tribunal ſeculier, à celui de leur Juge naturel, c'eſt-à-dire à ſon jugement. Ils eurent beau faire tous leurs efforts pour s'excuſer, en conſervant toûjours & leur dignité, & leur liberté; le Pontife s'aheurta de plus en plus, de ſorte que ſur le refus qu'ils firent de lui obéir, il mit la République en Interdit. Les *Jeſuites*, les *Capucins*, & les *Théatins* qui obéirent aux ordres de *Rome* furent chaſſés de l'Etat. Le reſte du Clergé demeura fidelle à la Patrie & fit ſes fonctions à ſon ordinaire.

L'Excommunication injuſte eſt mépriſée. Le Pape s'étoit imaginé que la foudre qu'il venoit de lancer, alloit attirer aux *Venitiens* l'horreur & le mépris de tous les Princes. Ses Nonces voulurent du moins faire exclure des cérémonies de Religion, les Miniſtres publics des *Venitiens*, dans toutes les Cours où ils ſe trouvoient; mais les Souverains leur continuérent les mêmes marques d'eſtime & d'amitié, malgré les Intrigues de la Cour de *Rome*. *Paul* voyant enfin que la démarche qu'il avoit faite, n'avançoit pas ſes deſſeins & ne ſervoit qu'à décréditer les armes dont il venoit de ſe ſervir, par le peu de cas qu'on en faiſoit, ſouhaita fort de ſortir du bourbier où il s'étoit jetté: La *France* lui aida par ſa médiation.

Difficulté de réparer la faute de Paul V. La dificulté étoit, qui feroit les premiers pas

Le

Le Pape avoit trop fait pour commencer le raccommodement, les *Venitiens* ne vouloient pas se relâcher sur leurs libertés. D'ailleurs étant les offensés, ils prétendoient que ce n'étoit pas à eux de faire satisfaction. Le *Cardinal* de *Joyeuse* accommoda cette affaire, en obtenant que les *Venitiens* remettroient à sa Majesté très Chrétienne les deux prisonniers, sans préjudice de la liberté & de l'indépendance de l'Etat, & que dans le même tems il leveroit l'Interdit, comme il en étoit autorisé par le *Pape*. On contesta même sur la maniére de le lever, & on prit toutes les précautions imaginables, pour qu'il n'en pût être jamais conclu que l'absolution avoit été nécessaire, & par consequent l'Interdit juste & canonique. Ainsi finit cette fameuse dispute où la République soûtenuë par la fermeté du Sénat & par les excellentes plumes de ses Theologiens, vit sa liberté triomphante des entrepriſes de ses Ennemis. Les Decrets subsistérent toujours dans leur vigueur. Les *Capucins* & les *Théatins* eurent permission de revenir; mais les *Jesuites* qui avoient fait déja plusieurs intrigues fort désagréables au Sénat, furent exclus de l'Amnistie, & ce ne fut que sous *Alexandre VII*, qu'ils remirent le pied dans l'Etat de *Venise*; à des conditions qui les chagrinérent extremement; sur tout ils furent très sensibles à celle qui ne permet à aucun Jesuite d'être plus de trois ans dans les terres de la République. DE VENISE.

Il est assez remarquable qu'en un Païs tel que *l'Italie*, le Sénat ait trouvé une obéissance si prompte dans les Ecclesiastiques. On doit l'attribuer à la séverité de ses loix, car excepté les Religieux dont nous avons parlé, il n'y eut point d'Ecclesiastique qui voulût se soumettre à l'Interdit. Le Grand Vicaire de *Padoüe* fut le seul qui témoigna quelque incertitude; il fut assez Cause de la soumission des Ecclésiastiques à Venise.

DE NENISE. sez hardi pour dire au *Podeſta*, qu'il feroit ce que le St. Esprit lui inſpireroit; le Podeſta lui ayant repondu que le même Saint Esprit avoit déja inſpiré au Conſeil des Dix de faire pendre tous les déſobéïſſans, il ne balança plus & ne demanda point d'autre inſpiration que celle-là pour ſe determiner.

HISTOIRE DES USCOQUES. § 9. Les *Venitiens* jouïrent d'une longue tranquilité juſqu'au demêlé qu'ils eurent avec l'Archiduc *Ferdinand* à l'occaſion des *Uſcoques*. C'étoient des fugitifs, (car leur nom ne ſignifie point autre choſe,) qui ſe retirant des places que les *Turcs* avoient priſes dans la *Dalmatie* & dans les autres lieux d'alentour, s'étoient établis à *Segna*, & aux environs, ſous la protection de l'*Autriche*. Ils n'en vouloient d'abord qu'aux *Turcs*, dont ils attaquoient les ſujets par Terre & par Mer. Dans la ſuite, ils ne mirent plus de difference entre l'ami & l'ennemi. Le Golphe Adriatique n'étoit ſûr ni pour l'Infidelle, ni pour le Chrétien; & les *Venitiens* n'étoient pas plus épargnés que les autres; mais ces Corſaires prenoient tous les vaiſſeaux qu'ils pouvoient, quelque pavillon qu'ils portaſſent. Outre la perte qu'ils cauſoient, on craignoit à *Veniſe*, que *La Porte* ne prît delà un prétexte d'envoyer une Flotte dans le Golfe, au préjudice de la Souveraineté des *Venitiens*.

PLAINTES CONTRE LES USCOQUES. On en fit de grandes plaintes à l'*Archiduc* qui promit bien de les réprimer; mais ce ne furent que des paroles ſans effet. Les *Venitiens* leur donnérent la chaſſe, & en firent pendre autant qu'ils en prirent; Cependant on n'en diminuoit pas le nombre pour cela; ils étoient toujours renforcez par une multitude de ſcelérats, qui venoient chercher parmi eux l'impunité de leurs crimes, de ſorte qu'en peu de tems les *Uſcoques* ne furent plus qu'un ramas des plus hardis voleurs,

leurs, qui pouvoient gagner *Segna*. Après bien des démarches inutiles qu'on fit auprès de l'*Archiduc*, le Sénat fit bloquer les passages par où ils étoient le plus à craindre, & les réduisit à la derniére famine. La Maison d'*Aûtriche* étoit alors en guerre avec le *Turc*. Cette considération empêcha la République d'agir avec autant de vigueur qu'elle eût fait dans un autre tems; de peur de causer une guerre ouverte, qui fût favorable aux Infidéles, & attirât aux *Venitiens* la haine & le blâme de toute la Chrétienté. Cependant à force qu'on representa aux Princes de la Maison d'*Aûtriche* que toute l'*Italie* étoit scandalisée de la protection qu'ils donnoient à des scélérats, ou plûtôt après qu'on eut envoyé un certain nombre de Galéres, qui fermoient le chemin aux *Uscoques*, & coupoient les vivres & le commerce aux sujets Aûtrichiens, la Cour Imperiale, sans laquelle on ne pouvoit rien conclure, consentit à finir cette querelle. DE VENISE.

On envoya un Commissaire à *Segna* pour en transporter la plus grande partie des *Uscoques* & châtier les plus criminels. Il s'aquita de sa commission en homme sage; mais son éloignement donna beau jeu à ses ennemis de l'accuser d'intelligence avec les *Venitiens*, & d'une cruauté qui privoit la Maison d'*Aûtriche* de braves Soldats, qui en étoient le plus ferme appui, c'est ainsi qu'on parloit d'une poignée de bandits qui deshonoroient leurs Souverains, par l'impunité de leurs crimes. La Cour en regarda de mauvais œuil le Commissaire, qui fut assassiné par les voleurs dans son Château. Commissaire nommé pour reprimer les Uscoques. Sa fin malheureuse.

Ceux qu'il avoit déja dispersez revinrent d'abord. A leur retour ils protestérent qu'ils vouloient observer l'accord que le Commissaire avoit fait avec les *Venitiens*, & qui consistoit en

DE VENISE. Traité concernant les Uſcoques.

en 6. articles, ſavoir : Que les *Uſcoques* ne pourroient naviguer que dans le canal de la *Morlaquie* entre *Ségna* & *Scriſſia* : Qu'ils ne pourroient approcher des Iſles de la République, ni débarquer ſur ſes Terres : Qu'il ſeroit libre aux autres ſujets Aûtrichiens de naviguer par tout avec des vaiſſeaûx deſarmez, & que le commerce ſeroit rétabli comme auparavant : Qu'ils ne ſeroient point viſitez en paſſant devant le Fort de *St. Marc*, entre l'Iſle de *Veglia* & le territoire de *Bucariza* ; que les ſujets de la République bannis de l'Etat, ou fugitifs de ſes Galéres ne ſeroient point reçus à *Segna*, ni dans tous les autres lieux de cette Côte : & qu'enfin les *Uſcoques* bannis par le paſſé, pour offenſes faites à la République, pourroient être châtiés en quelque tems qu'elle les trouvât dans ſon Etat ou ſur Mer ou ſur Terre.

Les Uſcoques recommencent leurs brigandages.

S'ils euſſent tenu parole & obſervé ces Articles, *Veniſe* eût été delivrée de la depenſe que lui coutoit cette canaille ; depenſe qui eût ſufi pour une guerre ouverte ; mais ils recommencérent bientôt leurs courſes avec des bateaux armés. Ils n'attaquoient au commencement que les *Turcs* : Enſuite cette proye ne leur ſuffiſant pas, ils reprirent leur ancienne habitude de ne reſpecter perſonne. Les *Venitiens* qui n'avoient plus les mêmes raiſons de patience & de retenuë, la perdirent enfin & envoyérent une armée dans le *Frioul*. Ils n'y eurent pas à la verité beaucoup de bonheur, ils aſſiégérent la fortereſſe de *Gradiſca* qu'ils ne pûrent point prendre. Ils y perdirent leur Général *Pompée Juſtiniani*, qui fut emporté d'un coup de canon ; la ville étoit toujours reſſerrée de plus en plus, & il étoit à craindre que cette guerre n'eût des ſuites ruïneuſes, ainſi la Paix ſe conclut enfin à condition que les places du *Frioul*, ſeroient

Mort de Pompée Juſtiniani.

roient rendues de part & d'autre; que les Barques des *Uſcoques* ſeroient brûlées, & que la plûpart d'entr'eux ſeroient tranſportés à *Carlſtadt* & en d'autres villes frontiéres, loin de la Mer. DE VENISE.

Veniſe ſe vit preſque dans le même tems en un extrême danger par la conſpiration de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, *Alphonſe de la Cueva*, Marquis de *Bedmar*. Ce Seigneur, le Duc d'*Oſſune*, Viceroi de *Naples* & *Pierre de Tolede*, Marquis de *Ville Franche* Gouverneur de *Milan*, avoient fait partie enſemble de délivrer l'*Eſpagne*, du ſeul obſtacle qui s'oppoſoit à ſes vûës ſur toute l'*Italie*. *Bedmar* avoit déja pris ſes meſures avec les perſonnes qu'il avoit ſubornées dans *Veniſe* même, pour mettre le feu à l'Arcenal & à la ville en pluſieurs lieux à la fois, & faire entrer à la faveur de la confuſion que cet incendie exciteroit indubitablement, des troupes choiſies que le Viceroi *de Naples* devoit envoyer à propos. On étoit de plus convenu que les conjurés ſe joindroient auſſi-tôt à ces ſoldats, hacheroient en piéces les principaux Sénateurs, & mettroient la ville au pillage; qu'en même tems, le Gouverneur de *Milan* s'empareroit de toutes les places fortes des *Venitiens* en Terre ferme, avec l'armée qu'il avoit ſur pied dans le voiſinage. On comptoit beaucoup ſur les intelligences qu'il avoit déja dans les villes de *Créme* & de *Breſce*, & qui s'étoient engagées de les lui livrer. Conſpiration des Eſpagnols contre Veniſe.

Il eſt ſurprenant qu'une conſpiration dont tant de perſonnes ſe mêlérent, ait pû échâper à la connoiſſance de ce nombre infini d'Eſpions, à qui il eſt preſque impoſſible de dérober ſes actions les plus ſecrettes. Il eſt pourtant vrai qu'elle fut conduite avec tant de ſecret, que le formidable *Conſeil des Dix*, ſi bien inſtruit d'ailleurs de tout le moindre détail des démarches

DE VENISE. ches que peuvent faire les Citoyens, n'en fut averti que la veille du jour qu'on devoit l'exécuter. Un certain *Jaffier* qui après avoir consenti à la conjuration, ne pût soûtenir l'horreur de l'affreuse barbarie qu'ils devoient exercer le lendemain, alla découvrir le complot, & en même tems deux Gentilshommes François, du Dauphiné, qui en avoient ouï parler confusément, eurent la generosité d'aller à *Venise* donner eux-mêmes avis au Sénat de ce qu'ils avoient appris, & ils arriverent dans l'instant même que *Jaffier* commençoit à déclarer ce qu'il savoit. L'Ambassadeur se sauva à *Milan* & les complices de son entreprise dont on se pût saisir eurent le châtiment qu'ils meritoient. La République respecta le Droit des Gens, & se contenta de demander au Roi d'*Espagne* le rappel de son Ministre; mais il n'osa pas demeurer plus long-tems dans la ville, & ne se crut point en sûreté au milieu d'un peuple qu'il avoit si cruellement offensé. Ainsi *Venise* fut delivrée du plus grand danger où elle se soit vûë depuis sa fondation. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il se soit trouvé des Historiens qui ont traité cette conspiration de chimére, & qui se soient fait scrupule de croire qu'un homme qui est mort Cardinal, ait été capable d'un si detestable projet.

Entreprise des Espagnols sur la Walteline. 1619.

Depuis ce tems-là les *Venitiens* se sont appliquez à maintenir la liberté de l'*Italie*, & à se garantir des desseins de *Rome* & de *Madrid*. Les *Espagnols* tâchérent de se rendre maîtres de la *Walteline*, & trouvérent beaucoup d'opposition de la part des *Venitiens*, interessés à ne pas laisser entre leurs mains un passage aussi important que celui-là. C'est par ce même principe qu'ils se mêlérent dans l'affaire de la succession du Duc de *Nevers*, au Duché de *Mantoüe*.

toüe. Lorsque le Pape Urbain VIII, depouilla *Odoard* Duc de *Parme* du Duché de *Caſtro*, ils embraſſérent les interêts d'*Odoard*. Comme ces événemens n'ont preſque point de rapport à l'Hiſtoire de *Veniſe*, nous n'en parlerons point & paſſerons tout d'un coup à la guerre qu'elle eut de nouveau contre le Turc. DE VENISE 1628. 1641.

Les Chevaliers de *Malte* rencontrant quelques vaiſſeaux Turcs, qui faiſoient voile vers la *Mecque*, les attaquérent & après un ſanglant combat en prirent deux, où ils trouvérent un butin eſtimé plus de ſix millions. On publia qu'on avoit pris ſur l'un de ces vaiſſeaux une des Maîtreſſes du Grand Seigneur, & ſon fils, qui ayant enſuite embraſſé la Religion Chrétienne fut connu ſous le nom de *Pere Ottoman*. On reconnut enſuite que le jeune homme n'étoit rien moins que ce qu'on l'avoit crû. Les Maltois ſe retirérent en Candie, dans un port abandonné, où ils partagérent leur proïe entre eux. *Sultan Ibrahim* ſur ce ſeul prétexte s'en prit aux *Venitiens*. Il tint d'abord ſon deſſein fort ſecret, & fit ſemblant de n'avoir en vûë que l'Iſle de *Malte*. Les *Venitiens* le crurent auſſi, malgré les avis qu'ils reçurent de leur *Baile* à *Conſtantinople*, & de leur Ambaſſadeur en France, le fameux *Jean Baptiſte Nani*, qui leur mandoient l'un & l'autre que les *Turcs* méditoient la conquête de *Candie*. Si le Sénat ne ſe fût pas obſtiné à rejetter ces avis, on eût pû à tems pourvoir ce Royaume de troupes & de vivres, & prendre des meſures pour en empêcher la perte; mais on ne crut la choſe, que quand il n'y eut plus de remede. La Flotte Ottomane ſe mit en mer, & tomba tout à coup ſur *Candie*, s'empara d'abord du *Fort de St. Théodore*, & enſuite de *la Canée*, après un Siége de deux mois. L'une & l'autre de ces places n'avoit que fort peu Guerre de Candie. 1641. 1645.

DE VENISE.

peu de garniſon. L'année d'après les *Turcs* prirent *Retimo*. Les *Venitiens* pour faire quelque diverſion ſe jettérent ſur la *Dalmatie*, & les

1647.

chaſſérent de la Fortereſſe de *Cliſſa*. Les *Turcs*

1648.

toûjours appliqués à la conquête de *Candie* mirent le Siége devant la Capitale, & dès la

1650.

premiére année y perdirent vingt mille hommes de leurs meilleures troupes. L'année ſuivante ils y eurent tant de morts & de bleſſés

1649.

que leur Général fut contraint de changer le Siége en blocus. Les *Venitiens* de leur côté chargérent la Flotte Turque avec tant de vigueur dans *la Baye de Foya* qu'ils mirent le feu à neuf vaiſſeaux de guerre, à une galére & à quatre bâtimens. Ils en prirent trois, rendirent la liberté à cinq-cens Chrétiens; & taillérent en piéces quelques mille *Turcs*. Dans le cours de

Lazare Mocenigo, ſes victoires.

cette guerre *Lazare Mocenigo* Général de la République les battit encore, leur prit douze vaiſſeaux, leur en brûla cinq & fit quinze-cens priſonniers. Les *Venitiens* remportérent encore

1655.

une autre victoire la même année, où les *Turcs* perdirent onze vaiſſeaux, qui furent brûlés & trois autres qui tombérent au pouvoir des *Venitiens* à qui ils les avoient enlevés. Mais leur défaite fut encore plus entiére l'année ſuivante.

Marcello, ſes victoires. Sa mort.

Le Général *Marcello* leur préſenta le combat proche les Dardanelles. Ce ſage & intrepide Général n'eut pas le tems de jouïr de ſa victoire. Un boulet de canon l'ayant emporté, le Provéditeur qui commandoit ſous lui prit ſa place, gagna treize Galéres, ſix grands vaiſſeaux & cinq Mahonnes. Le reſte de la Flotte Turque fut ou brûlé ou coulé à fond, à la reſerve de quelques Galéres, avec leſquelles le *Capitan Bacha* prit la fuite. Cinq mille eſclaves Chrétiens recouvrérent la liberté & il y perit plus de dix mille *Turcs*. Cette victoire fit tomber

Te-

Tenedo & *Stalimene* au pouvoir des *Venitiens*. DE VENISE.

Le Général *Mocenigo* n'eut pas moins de succès. Il ne se contenta pas de ruïner la Flotte des *Algériens*, & de leur brûler quatre vaisseaux; il attaqua peu de tems après la Flotte *Ottomane*, en presence du Grand Visir, enleva trois vaisseaux, en brûla six, & fit échouër sur la côte quelques galéres, à force de leur donner la chasse; il n'en seroit pas demeuré-là, s'il n'eût pas peri dans l'action. Les galéres du Pape & celles de *Malte* se retirérent après la mort de ce Général, & les *Turcs* reprirent sans beaucoup de peine *Stalimene* & *Tenedo*. 1657.

Comme leur dessein étoit d'employer quelque tems leurs principales forces dans la *Transsilvanie* où *Ragotzi* avoit recommencé de remuer, cela donna quelque relâche aux *Venitiens*. Le blocus de *Candie* continuoit toûjours; mais la Paix qui se fit entre l'Empereur & la Porte, laissa retomber tout le fardeau de la guerre sur la République. Le siége fut repris plus vigoureusement qu'il n'avoit été commencé. Le Grand Visir ne s'en voulut fier qu'à soi-même, il le commanda en personne, & fit faire les attaques avec tant de furie, que les assiégez après avoir perdu tous les déhors de la place, essayé envain une courageuse sortie avec les secours que le Duc de *Beaufort* & le Maréchal de *Navailles* y avoient menez, ne pouvant plus conserver une place qui avoit soutenu deux ans & demi de siége, cédérent enfin aux *Turcs* le peu de terrain, qui leur restoit encore. 1677. Siége de Candie. Prise de Candie le 27. Sept. 1669.

On a remarqué qu'en ce siége on tira plus de cent mille coups de canon sur la ville, que sept Bachas, quatre-vingt Colonels & Officiers de marque & dix mille quatre-cens Janissaires furent tuez dans les attaques, sans les autres Sol-

DE VENISE. Soldats d'une milice inferieure. Selon le calcul de quelques autres, les aſſiégez perdirent vingt-neuf mille huit-cens hommes, & les *Turcs* ſoixante & dix mille Soldats, & trente mille tant païſans, qu'eſclaves employés pour les travaux.

Les Infidelles charmés d'une conquête auſſi glorieuſe que celle-ci, croyoient pouvoir ſe repoſer avec honneur de leurs longues fatigues. Paix avec les Turcs. Les *Venitiens* n'avoient plus d'eſpérance de réparer la perte qu'ils venoient de faire. Ainſi la Paix n'eut pas de grandes difficultés. *Suda*, *Spinalonga*, *Carabuſa*, en *Candie*; *Cliſſa* & quelques autres places de *Dalmatie*, demeurérent aux *Venitiens*, & toute l'Iſle de *Candie*, excepté les places que l'on vient de dire, fut abandonnée aux *Turcs*. Cette Paix fut obſervée juſqu'en 1684. que les hoſtilités recommencérent.

Autre guerre contre les Turcs. Du 26. Avril 1684. §. 10. Les *Turcs* venoient de lever le ſiége de *Vienne*, *Marc Antoine Juſtiniani* avoit été élu Doge, les *Venitiens* crurent devoir profiter d'une occaſion ſi favorable pour ſe joindre aux Chrétiens victorieux, & contribuer à l'abbaiſſement de l'ennemi commun. Leur Flotte eut ſon rendez-vous proche de l'Iſle de *Corfou* où *François Moroſini* Capitaine Général & les autres Chefs réſolurent unanimement d'attaquer l'Iſle de *Sainte Maure*, qui étoit une retraite des Pirates de Barbarie, depuis que les *Turcs* s'en étoient emparés. La Flotte ayant canonné la ville, les troupes du *Pape*, de *Malte*, & de *Toſcane* s'emparérent en même tems des *Fauxbourgs*, & la ville capitula. *Moroſini* débarqua enſuite ſes troupes du côté de *Dragomeſtro*, & n'y trouvant point de réſiſtance, brûla quelques villages, après quoi il retourna à ſa Flotte, & ſe rendit maître de *Preveza*, d'où

Progrès des Venitiens.

d'où dépendoit la conſervation de *Sainte Maure*, & où l'armée Chrétienne s'amuſa inutilement tout le reſte de cette Campagne. DE VENISE.

Les * *Morlaques* recommencérent l'année ſuivante à fatiguer les *Turcs* par leurs incurſions. Comme elles favoriſoient les *Venitiens* par les diverſions, on mit à leur tête *Paulo Michiele* Noble *Venitien*, qui s'en ſervit pour repouſſer les Infidelles, qui avoient aſſiégé *Duaro* Dès que la Flotte fut équipée, elle fit voile pour *Coron*, qui fut priſe & ſaccagée après quarante-ſept jours de tranchée ouverte. Les Chevaliers de *Malte* y ſignalérent leur valeur. Les galéres du Pape & celles de *Malte* s'en retournérent enſuite, & la Flotte *Venitienne* privée de ce ſecours n'entreprit rien davantage. 1685.

La Campagne de 1686. fut encore plus favorable aux *Venitiens*. *Moroſini* ayant appris que le *Capitan Bacha* avoit mis le ſiége devant *Chicliſſa* pour ſe dédommager des pertes paſſées, partit en diligence. La terreur de ſon nom fit lever le ſiége, enſuite aidé du Comte de *Koningsmarck*, il prit les villes de *Novarin*, du nouveau *Novarin*, de *Modon* & de *Napoli de Romanie*. Les *Venitiens* achevérent de conſterner les *Turcs* par l'entrepriſe qu'ils firent de penétrer dans les *Dardanelles*. Ces Barbares avoient cru ce paſſage abſolument impénetrable, cependant l'entrepriſe réüſſit & fut ſuivie de la reddition de *Patras*, de *Lepante*, de *Corinthe*, d'*Athènes*, & de *Caſtel Nuovo*. Lors qu'on reçut 1686. 1687. Conquête de la Morée.

* Ce ſont des Peuples qui habitent les montagnes de Croatie vers le Golfe Adriatique, & qui pour ſe vanger de la cruauté des *Turcs* ſe ſont donnez aux *Venitiens*. Ils n'ont point de paye, mais on leur donne quelque argent pour chaque tête de *Turc*, qu'ils apportent aux Officiers *Venitiens*.

DE VENISE. çut cette nouvelle à *Veniſe*, on y fit de grandes rejouïſſances trois jours de ſuite; le Sénat fit ériger une ſtatuë de *Bronze* à *Moroſini* avec une inſcription pour immortaliſer ſa memoire, & on augmenta la penſion de tous les Officiers qui s'étoient diſtinguez.

Moroſini eſt elu Doge.

1688. Le Doge étant venu à mourir dans ce tems-là, *Veniſe* ne crut pouvoir mieux diſpoſer de cette dignité qu'en faveur de *Moroſini*. La corne Ducale lui fut envoïée, & l'engagea à juſtifier le choix de la République par quelque nouvelle conquête. Il fit des efforts extraordinaires pour s'emparer de *Negrepont*, qui pourtant ne réuſſirent point. Le Procurateur *Jérome Cornaro* eut plus de bonheur en *Dalmatie* & en *Albanie*, où il commandoit l'Armée Venitienne. Il avoit forcé *Clin* de ſe rendre à diſcretion, & chaſſé les Turcs du Fort de *Narino* qui eſt à la pointe du Port de *Narenta*. Il eût pouſſé plus loin ſes conquêtes; mais la Flotte n'aiant pû le joindre à cauſe des vents contraires, il s'en retourna à *Spalatro*, où il mit ſes troupes haraſſées en quartier d'Hiver. Le Doge *Moroſini* tomba malade & les Médecins ayant declaré que rien ne le pourroit guerir qu'un changement d'air, il s'en retourna à *Veniſe* où il fut reçu au Palais de St. Marc avec toutes les marques d'affection qu'il avoit lieu d'attendre d'une patrie reconnoiſſante. Il laiſſa le Provediteur Général *Cornaro* pour continuer le blocus de *Malvaſia* qu'il avoit commencé avant ſon départ. Vers le printems le blocus fut converti en Siége & la ville ſe rendit par compoſition. Les *Venitiens* eurent encore quelques avantages en *Dalmatie*; mais ils furent un peu balancés par la perte de *Valier*.

Moroſini retourne à Veniſe.

1690.

Cet Amiral avoit été commandé avec le vaiſſeau St. Marc pour aller à *Milo*, faire la collecte

lecte du tribut de cette Isle qui se monte à dix mille écus par an. Il eut le malheur de rencontrer en chemin dix vaisseaux de guerre d'*Alger* commandés par *Mezzo-Morto*, fameux Pirate. Les *Venitiens* ne purent éviter le combat. Après une défense vigoureuse le feu prit malheureusement aux poudres du St. Marc & le fit sauter en l'air. L'Amiral se défendit encore long-temps; mais ayant enfin perdu son gouvernail, *Valier* emporté d'un coup de Canon, & son Lieutenant blessé à mort, il fut abordé & enfonça dans la Mer, pendant que les *Turcs* s'amusoient à le piller. La Banniére de St. Marc fut encore malheureuse en deux autres combats. Les *Turcs* dont ces victoires avoient ranimé le courage, allérent attaquer *Chio*. Les Géneraux *Venitiens* l'abandonnérent la nuit, sans donner à une partie de leurs troupes qui étoient en campagne pour la garde de l'Isle, le tems de s'embarquer avec eux, de sorte qu'elles tombérent dans l'esclavage. Les *Turcs* commencérent par faire pendre quatre Missionnaires Italiens, & abolirent ensuite le Rite Latin, en faveur des Grecs à qui ils rendirent leurs biens.

DE VENISE. Bravoure & Mort de Valier.

1695. Prise de Chio.

L'Empereur ayant resolu de faire la Paix avec les *Turcs*, les *Venitiens* firent aussi la leur en même tems, par la médiation de *Guillaume III.* Roi de la Grande Bretagne. Les articles en furent signés le 16 Janvier 1699. à *Carlovitz* village situé sur le *Danube* près de *Peterwaradin*.

Paix de Carlovitz. 1699.

Ce qui regardoit les *Venitiens* fut ainsi reglé; Qu'ils demeureroient en possession de ce qu'ils avoient gagné dans la *Morée*; Que *Lepante* seroit évacuée par la République; le *Château de Romelie* demoli, aussi-bien que *Prevesa*; Que les Isles *de Sainte Maure*, de *Leucade* & d'*Engia* resteroient; Que es Isles & les Mers de l'*Archipel*,

DE VENISE. *chipel*, ſeroient au *Turc*: Qu'il n'exigeroit point de tribut pour l'Iſle de *Zante*; Que les Forts de *Chnin*, *Sing*, *Ciclut* & *Gabella* dans la *Dalmatie*, demeureroient aux *Venitiens*; Qu'on tireroit des lignes droites depuis la Fortereſſe de *Chnin*, juſqu'à celle de *Vertica*, & de *Vertica* à celle de *Sing*, de celle de *Sing* à celle de *Duaro* nommée *Zaduaria*, delà à *Vergoraz* & delà aux fortereſſes de *Ciclut* & de *Gabella*, pour la ſéparation des confins; Que la Seigneurie de *Raguze* ſeroit annexée à l'Empire Ottoman; & qu'il ſeroit nommé des Commiſſaires pour regler quelques autres points moins importans.

Le 27. Janvier. 1700. Un an après, le Chevalier *Soranzo* que le Sénat avoit choiſi pour l'Ambaſſade de Conſtantinople y fit ſon entrée publique & eut ſon audience du Grand Seigneur.

Le 7. Février. Les Venitiens demeurent neutres durant la guerre d'Eſpagne. 1710. §. 11. La République a ſagement conſervé la Paix au milieu des troubles dont l'*Europe* a été agitée à l'occaſion de la ſucceſſion d'*Eſpagne*. Elle n'eſt point ſortie des Loix d'une prudente neutralité. Il eſt vrai qu'il parut une eſpèce de rupture entre elle & la Cour de *France*. Cette derniére avoit choiſi le Cardinal *Ottoboni Venitien*, pour remplir la charge de Protecteur de la Nation Françoiſe à *Rome*; la République s'y oppoſa, ſur ce que ſes Loix défendent qu'un Citoyen après avoir été chargé de ſes affaires, paſſe au ſervice des autres Cours. La *France* s'étant obſtinée dans ſon choix & le Cardinal l'ayant accepté, toute ſa famille fut privée des Priviléges de la Nobleſſe & exilée de l'Etat, les Ambaſſadeurs furent rapellés de part & d'autre, & tout ſembloit s'acheminer à de plus grands reſſentimens. Mais l'affaire n'eut pourtant pas d'autres ſuites, & on en demeura dans les termes d'un ſimple refroidiſſement. L'année ſuivante ſur les diſpoſitions

Le Cardinal Ottoboni nommé pour être Protecteur de la France à Rome.

Les Venitiens ſe brouillent avec la France à ce ſujet. 1711.

qui

qui ſembloient très-prochaines à une Paix, entre les hauts Alliés & cette Couronne, les *Venitiens* recherchérent la France & envoyérent un Noble à *Paris* pour y renouër l'ancienne bonne intelligence. La Seigneurie avoit encore deux autres motifs. Les Armateurs *François* troubloient le commerce du *Golfe*, & l'obligeoient de faire convoyer tous ſes Marchands par des vaiſſeaux de guerre, dépenſe dont elle étoit bien aiſe de ſe délivrer. En ſecond lieu elle n'auroit pas été fâchée d'avoir l'honneur de la Médiation. Il y eut un pareil refroidiſſement entre elle & la Cour de *Madrid*, à l'occaſion de ce qu'elle reconnut enfin l'Empereur *Charles VI.* en qualité de Roi d'*Eſpagne*. Quoi qu'on n'eût point accepté les offres de ſa Médiation, elle ne laiſſa pas d'envoyer au *Congrès* d'*Utrecht*, demander des réparations des Domages cauſés pendant la guerre, mais on n'eut pas beaucoup d'égard à cette prétention.

DE VENISE.

Recherchent l'amitié de cette Couronne.

1712.

Dès le commencement de l'année 1715. les *Venitiens* avertis que le *Turc* faiſoit de grands armemens qui pouvoient bien être deſtinés contr'eux, ſe hâtérent de ſe mettre en état de défenſe. Ils ne furent pas long tems dans l'incertitude, & le Sultan leur déclara effectivement la guerre, quoi que l'Empereur, qui avoit encore la *France* ſur les bras, eût fait dire par ſon Ambaſſadeur à la Porte *Ottomane*, que ſi les *Venitiens* étoient attaqués, il ne pouvoit ſe diſpenſer de les ſecourir. Le Pape & les Chevaliers de *Malte* joignirent leurs forces à celles de la République, cependant ils ne purent empêcher la perte de la *Morée*, & ils n'en auroient pas été quittes pour ſi peu; mais Sa Majeſté Imperiale ayant envoyé ſes armées en *Hongrie* contre ces Infidelles, cette puiſſante diverſion donna lieu aux *Venitiens* de reſpirer. La Flotte

Autre guerre contre les Turcs.

1715.

Perte de la Morée.

DE VENISE.

du Grand Seigneur attaqua l'Isle de *Corfou* & après y avoir débarqué une armée assez forte, y entreprit le siége de la Capitale qui est la seule ville fortifiée qu'il y ait dans toute l'Isle. Le courage & l'habileté du Général de *Schuylenbourg*, qui s'y étoit enfermé, sauva la Place. Entre autres marques de reconnoissance que l'Etat donna à ce Général, il y eut un Décret, par lequel on lui decerna une Statuë dans la Place de *Corfou*. Tout le fort de cette guerre étant tombé sur la *Hongrie* ne fait rien à l'Histoire de *Venise*, excepté quelques combats sur Mer qui ne décidoient presque rien, & quelques Places tantôt prises & tantôt perduës, il ne s'est rien passé de fort memorable jusqu'à la Paix qui a rendu à la République sa premiere tranquilité. Les Articles en furent signés à *Passarovitz* le 21, de Juillet 1718.

1716. Le General de Schuylenbourg sauve Corfou.

1718. Paix de Passarovitz.

§. 12. Les *Venitiens* ne passent pas pour avoir la subtilité & la délicatesse d'esprit qui brille dans les *Florentins*; ils ont néanmoins beaucoup de prudence & de jugement, & en ont donné de grandes marques dans des conjonctures dangereuses; puisqu'ils ont trouvé le moyen d'affermir leur liberté depuis tant de siécles, au lieu que les Florentins avec tout leur bel esprit n'ont pû les imiter. Aussi la conservent-ils cette liberté avec une circonspection scrupuleuse. Dès que quelqu'un d'entr'eux leur paroit avoir plus d'autorité qu'ils n'en veulent dans un particulier, ils ont grand soin de l'écarter & de l'envoyer à *Peschiera*, ou à *Legnano*, ou en quelque autre lieu semblable, de peur que le Peuple de *Venise* ne s'attache trop à lui. Ils sont pointilleux & d'un naturel si sensible, que la moindre raillerie peut causer une haine immortelle, qu'ils savent pourtant dissimuler adroitement jusqu'à ce qu'ils trouvent une occasion de

Naturel des Venitiens.

de ſe vanger. La Nobleſſe la trouve aiſément dans le grand Conſeil, lors qu'il eſt queſtion de diſpoſer des charges. Ils ſont fort menagers dans leur domeſtique, & ils épargnent autant qu'ils peuvent pour fournir au jeu & aux autres plaiſirs auxquels ils ſe livrent ſans nulle reſerve. Comme les Courtiſanes publiques ſont permiſes, & que les parens, principalement les Nobles, laiſſent à leurs enfans une liberté exceſſive, ſans parler de la complaiſance des domeſtiques pour toutes les paſſions de leurs maîtres, il eſt aiſé de juger de la vie libertine que mene une jeuneſſe qui n'eſt retenuë par aucun égard. DE VENISE.

L'Etat de *Veniſe* merite une attention particuliere, tant par raport à ſa Capitale qu'à cauſe de la ſituation de ſes Etats, dont quelques-uns ſont le boulevart de la Chrétienté. Sa Capitale eſt grande & bien peuplée, ſon aſſiéte la met à couvert d'inſulte, car du côté de Terre ferme, elle eſt ſituée au milieu des * *Lagunes* qui s'étendent tout à l'entour, juſques à quelques mille pas de largeur, & en rendent l'abord très-difficile. Il y a des endroits ſi peu profonds qu'on a été obligé d'en marquer le paſſage par des pieux qu'il eſt aiſé d'arracher en cas de beſoin, de ſorte qu'une armée étrangere ſe perdroit aiſément dans cet endroit. La ville n'épargne ni ſoin ni dépenſe pour empêcher qu'elles ne ſe rempliſſent du ſable que la *Brente* y charie, parce qu'en ce cas *Veniſe* ſeroit à decouvert de ce côté; ſans parler de l'air que ces marécages rendroient encore plus mal ſain. Situation de Veniſe. Des Lagunes.

* Les Lagunes ſont un terrain bas de cinq ou ſix milles de larges, que la Mer a inondé & au milieu duquel étoient quelques Iſles qui forment la ville de *Veniſe*, ſans compter un grand nombre d'autres petites qui ne ſont gueres plus élevées que la ſuperficie de l'eau.

DE VENISE. Elle a auſſi peu à craindre du côté de la Mer; parce que l'eau eſt trop baſſe dans les ouvertures par où la Mer ſe jette dans les Lagunes, pour que des bateaux chargés y puiſſent paſſer. Il n'y a que celle du *Lido* qui ait quelque profondeur, mais ce paſſage eſt gardé par un bon Château.

Etats de la République. §. 13. Les Païs que la République poſſéde en Terre ferme, ſont le *Treviſan*, le *Padoüan*, le *Vicentin*, le *Veroneze*, le *Bergamaſc*, la *Breſce*, le *Cremaſc* & le *Poleſin*. Elle a encore une grande partie du *Frioul*, de l'*Iſtrie*, de la *Dalmatie* & de l'*Albanie*, outre les Iſles de *Cerfou*, *Zante*, *Cérigo*, *Tinnes*, *Curzola*, & *Cefalonie*. Ces Païs ſont fertiles en blé, Vin, Huile, &c. ſur tout en ſoie.

Ses Revenus. On a calculé que *Veniſe* & les Iſles des environs raportent tous les ans à l'Etat, y compris le produit du ſel, 3000000. de Ducats.

Le *Treviſan.*	280000.
Le *Padoüan.*	400000.
Le *Vicentin.*	200000.
Le *Veronez.*	360000.
Le *Bergamaſc.*	300000.
Le *Cremaſc.*	160000.
Le *Breſſan.*	1200000.
Le *Poleſin.*	140000.
Le *Frioul.*	50000.
La *Dalmatie*, l'*Iſtrie*, l'*Albanie*, & les Iſles.	800000.
Sans la *Morée.*	
Total.	6890000. de Duc.*

On

* Monſ. de *St. Didier* fait monter les revenus aſſurez de cette République à plus de dix-huit millions de nos livres; au reſte notre Auteur veut parler de Ducats d'argent qui valent quarante-huit, ou cinquante ſous de notre monnoie ſelon *Amelot de la Houſſaie* dont il a emprunté ce calcul.

On n'y comprend point les confiſcations, ni les ſommes caſuelles, ni l'argent qui ſe tire en cas de beſoin, de la vente des grandes Charges, des Tîtres de Nobleſſe, ni les contributions extraordinaires que l'on fait paier aux Juifs, ni les Décimes qui ſe lévent ſur le Clergé. DE VENISE.

Ou compte au contraire que les dépenſes ordinaires de l'Etat, en tems de Paix, ne vont point à 4000000 de ducats. Ce qui fait que quand la République eſt long-tems en Paix, elle peut aiſément remplir ſes Coffres. Son économie.

Avant la guerre de *Candie*, il y avoit, dit-on, dans le Tréſor de *St. Marc*, entr'autres richeſſes, quatorze à quinze Millions d'Argent content, & une chaine d'or que quarante Crocheteurs pouvoient à peine porter, & que l'on faiſoit voir au peuple tous les ans dans la place de *St. Marc*, à certains jours de ſolemnité. On la faiſoit tendre pour cela, le long du portique de Palais, qui eſt ſur la place, dont elle tenoit les deux faces, & la République y ajoûtoit tous les ans quelques anneaux de l'or de l'épargne. La guerre de *Candie* a épuiſé tout cela.

La principale force des *Venitiens* eſt la *Marine*. Ils peuvent armer en très-peu de tems plus de quarante Galéres, & quantité de Galeaſſes & d'autres Vaiſſeaux. Leur Arcenal eſt renommé par l'Artillerie & par la quantité prodigieuſe d'armes que l'on y tient toûjours prêtes pour le beſoin, de ſorte qu'on peut tout d'un coup équiper une Flotte & armer une multitude de ſoldats. Le nombre des ouvriers qu'on y entretient en tems de paix, ne paſſe pointcinq cens pour l'ordinaire; mais en tems de guerre on l'augmente juſqu'à deux mille. La moitié des revenus que l'on tire du *Breſſan* eſt emploiée à l'entretien de l'Arcenal & la Ré- Ses Forces. Son Arcenal.

DE VENISE. République n'a rien plus à cœur que le soin de le voir toûjours bien fourni.

Son Commerce. Quant au commerce des *Venitiens*, il faut avouër qu'il eſt bien dechu depuis quelque tems. Autrefois qu'ils avoient ſeuls le commerce d'*Alep* & d'*Alexandrie*, ils en tiroient les épiceries qu'ils vendoient aux autres Nations de l'*Europe*, au prix qu'ils vouloient. A preſent que d'autres peuples les ont ſupplantez, on prétend que les revenus de cet Etat ſont diminuez de plus de trois Millions d'écus. Les Manufactures de Glace & de Cryſtal que *Louis XIV* établit dans ſon Royaume, & la défenſe qu'il fit d'y en tranſporter de celles qui ſe faiſoient à *Veniſe*, cauſérent une grande perte à la République, auſſi bien que les Edits qui défendirent les points de *Veniſe*. Cette ſorte de Marchandiſes ne ſe débite preſque plus qu'aux *Allemands*, aux *Turcs*, & aux *Armeniens*, que les *Venitiens* ménagent beaucoup par cette raiſon.

Son Gouvernement. §. 15. Pour ce qui regarde le Gouvernement, il eſt tout entre les mains de la Nobleſſe; Car les Citadins, & les Nobles de Terre ferme ne ſont, à proprement parler, que des ſujets, qui ne ſont point admis aux grandes dignités de l'Etat. Les Citadins peuvent pourtant parvenir à de certaines places que les Nobles *Venitiens* regardent comme au deſſous d'eux. Telles ſont les charges de Secretaire, de Réſident & autres ſemblables. Le Chancelier eſt auſſi tiré de leur Corps.

La Nobleſſe Venitienne. La Nobleſſe *Venitienne* eſt compoſée de ces Familles que le Doge *Pierre Gradenigo* appella pour compoſer le Grand Conſeil, auxquelles on en ajouta trente autres qui éroient diſtinguées par leurs ſervices, ou par les ſommes qu'elles avancérent durant la ſanglante guerre contre

contre les *Genois*, & ſoixante & dix autres qui achetérent la nobleſſe durant la guerre de *Candie*, & à qui on la vendit d'autant plus volontiers que les malheurs publics avoient rendu l'argent rare & néceſſaire. DE VENISE.

Quoi que ces Familles ſoient réputées toutes égales, étant toutes également écrites dans le Livre d'Or, on ne laiſſe pas d'avoir égard à l'antiquité de la Nobleſſe, lors qu'il s'agit de diſpoſer de charges un peu conſidérables, & on préfere les Familles de la premiére inſtitution à celles qui n'ont été reçuës que le ſiécle paſſé.

Il y a auſſi des Familles étrangéres qui ſont incorporées dans le corps des Nobles *Venitiens*, ſçavoir celle de VALOIS, la Maiſon Royale de BOURBON, la plûpart des Princes d'*Italie*, tous les Neveux des *Papes* depuis *Innocent VIII*, les Familles de *Richelieu*, *Joyeuſe*, *Mazarin*, *d'Argenſon*; &c. Ceux qui ſont de ces Familles, lors qu'ils ſe trouvent à *Veniſe*, ont droit de ſe trouver au grand Conſeil & d'y donner leur ſuffrage; mais parce qu'ils n'y réſident pas, ils ne ſauroient prétendre aux dignités, comme ils ne ſont pas auſſi obligés d'obſerver les Loix ſi rigoureuſement que les autres. Maiſons Etrangéres qui ont le titre de Nobles Venitiens.

C'eſt la raiſon pour laquelle la République a ſagement réglé qu'aucun Noble ne doit recevoir ni preſens, ni penſions des Puiſſances Etrangéres, ni poſſeder des biens dans les terres de leur domination, moins encore ſe marier lui ou ſes Enfans hors du Païs, ni avoir de commerce avec les Miniſtres étrangers ou avec leurs Domeſtiques. Elle a voulu empêcher par là que la Nobleſſe ne s'attache à d'autres Princes, & n'épouſe leurs intérêts au préjudice de l'Etat, que l'argent ne paſſe dans les Païs Etrangers, & que ſon ſecret ne ſoit trahi. Il eſt pourtant Contrainte où vit la Nobleſſe Venitienne.

DE VENISE. tant permis de prendre des Alliances avec les Nobles de Terre ferme, qui ſont dans les Païs de la République. Il eſt auſſi défendu aux Nobles de s'allier, avec les Secretaires, les Avocats, les Notaires, les Medecins, les Marchands d'étofe de ſoye, & de glaces, en un mot avec les Familles Citadines, ce qui ſeroit pourtant un moyen de relever certaines Familles Nobles, mais pauvres, juſqu'à n'avoir pas même le néceſſaire. S'il leur arrive de contracter de pareils mariages, leurs enfans ſont déchus des droits de la Nobleſſe. Le droit d'aineſſe eſt compté pour rien parmi les Nobles; les freres partageant tous également.

DU DOGE. Le Chef de la République eſt le Doge qui eſt choiſi par une élection libre, qui pourtant prefére ordinairement quelqu'un des Procurateurs de *St. Marc*, ou quelque perſonnage Illustre, qui ait ſervi utilement la République dans les Ambaſſades ou dans le Commandement de la Flotte ou de l'Armée. Quoi qu'on lui donne le Tître de Sérenité, que toutes les Lettres aux Potentats & les Decrets de la Régence ſoient écrits en ſon nom, & la Monnoye frappée à ſon coin, il n'eſt pourtant en effet que le premier Citoyen d'une République libre, ſoumis, comme le dernier des ſujets, à la ſeverité des Loix qui ont ſur lui droit de vie & de mort. On a vû le Doge *Marin Falier* décapité par ordre de la République, & *François Foſcaro* depoſé à cauſe de la decrepitude de ſon âge, ſans égard aux grands ſervices qu'il avoit rendus à la Patrie. Le Doge ne peut ſortir de la ville, ni voyager dans le Païs, ſans la permiſſion des Senateurs qui lui ſont donnez pour examiner ſes actions & ſes démarches. Sa Penſion eſt d'onze mille trois cens écus que la République lui fait payer. Tant qu'il eſt en charge ſes enfans & ſes

SA PENSION.

ſes freres ſont exclus des Ambaſſades, & de tous les emplois, qui demandent quelque confiance. DE VENISE.

Toute l'autorité eſt dans le Sénat & le Grand Conſeil qui eſt compoſé de cent vingt perſonnes nommées les Prégadi, parce qu'elles ſont invitées de s'y trouver; du Doge, & des ſix Senateurs qui ſont comme ſon Conſeil; des Procurateurs de *St. Marc*, des Sages grands de Terre ferme, des Sages des Ordres, des quarante Conſeillers de la Quarantie Criminelle, du Collége des dix, & des Sous-Pregadi, (ces derniers n'ont point de ſuffrage.) C'eſt à ce grand Conſeil qu'appartiennent les Affaires d'Etat. Tous les Nobles *Venitiens*, qui ont l'âge de vingt-cinq ans paſſez y ont droit de Séance & de ſuffrage. Il a le pouvoir de remplir les places vacantes & de former de nouvelles Loix. DU GRAND CONSEIL.

Le Conſeil des Dix & les trois Inquiſiteurs dont deux ſont tirez du Conſeil des Dix & le troiſiéme du Conſeil du Doge, doivent veiller à la ſureté de l'Etat, & à punir les crimes de Leze-Majeſté. Sa ſévérité & la maniére courte & prompte, dont ce Conſeil uſe envers les criminels tient aſſez des anciens Jugemens de *Weſtphalie*. Quiconque a le malheur de tomber entre ſes mains, eſt regardé comme un homme perdu ſans reſſource. Cette Inquiſition Politique entretient un nombre incroyable d'Eſpions, qui lui font rapport de tout ce qui ſe paſſe à *Veniſe*; de ſorte qu'il eſt preſque impoſſible que la moindre choſe leur échappe, quelque précaution qu'on prenne pour la tenir ſecrette. Nous ne parlerons point des autres Tribunaux de *Veniſe*, cela nous méneroit trop loin, & on peut conſulter ceux * qui en ont donné des deſcriptions. CONSEIL DES DIX.

§. 16.

* Les meilleures en François ſont ST. DIDIER.

DE VENISE. De ſes intérêts à l'égard du Pape.

§. 16. La République confine avec le Pape par le *Poleſin*. Il s'en faut bien que l'Etat Eccléſiaſtique ſoit d'une force à ſe meſurer à elle; cela n'empêche point qu'elle n'en ait toujours quelque défiance. Les armes ſpirituelles dont la Cour de *Rome* a coutume de ſe ſervir, ne font que trop d'impreſſion ſur les Catholiques *Ultramontains*, & les *Venitiens* le ménagent autant qu'ils peuvent par cette raiſon. On a vu néanmoins par la vigueur avec laquelle ils ont ſoutenu le fameux Interdit, que la frayeur qu'ils avoient autrefois des foudres du Vatican eſt bien diminuée; & elle ne les empêcheroit pas de s'oppoſer à lui s'ils voyoient que ſa puiſſance temporelle s'augmentât trop. Ils marquérent aſſez de ſurpriſe, quand il ſe rendit maître des Duchez d'*Urbin* & de *Ferrare*. Quand *Urbain VIII.* voulut dépouiller le Duc de *Parme* du Duché de *Caſtro*, ils prirent ouvertement le parti du Duc & obligérent le Pape à le lui rendre. Ils prennent toutes les meſures imaginables pour que la Cour de *Rome* ne ſe mêle point de leur gouvernement, comme ils en donnerent bien des preuves ſous le Pontificat de *Paul V.* Pour couper pié à toutes les intrigues qu'elle pouvoit former par le moyen des gens d'Egliſe, ils les ont tous exclus des Conſeils & emplois qui ont rapport au Gouvernement politique; & lorſqu'il eſt queſtion de délibérer ſur des matiéres où le Pape eſt intéreſſé, tous ceux dont les fils ou les fréres poſſédent des Prélatures, ſont obligés de ſortir du Conſeil. La République voudroit bien avoir la Collation des Evêchez vacants, qu'elle

De la Ville & de la République de Veniſe. 12. & AMELOT DE LA HOUSSAÏE: *Hiſtoire du Gouvernement de Veniſe*, 3 Vol. 12.

qu'elle fut obligée d'abandonner à *Jules II.* mais elle n'a pû rien obtenir juſqu'à preſent, & tout ce qu'on lui accorda dans le XVI. ſiécle, ce fut qu'elle auroit la nomination du Patriarchat de *Veniſe* & d'*Aquilée*. Au ſujet de ce dernier auquel l'Empereur prétend avoir droit de nommer, les *Venitiens* ont la prudence de ne le laiſſer jamais devenir vacant; car auſſi-tôt que le Patriarche eſt inſtalé dans ſa dignité, il ſe choiſit lui-même un Coadjuteur qui lui ſuccéde.

DE VENISE.

DU PATRIARCHAT D'AQUILÉE.

Les *Venitiens* ont lieu de craindre que l'Empereur trop puiſſant dans l'*Italie*, ne faſſe revivre les anciennes prétentions de l'Empire ſur *Padouë*, *Treviſe*, *Vicenze*, *Vérone*, &c. Ils n'ont rien à redouter du reſte de l'*Allemagne*, au contraire leur intérêt demande qu'ils ſoient toujours amis de l'Empire & de l'Empereur, à cauſe des ſecours qu'ils en peuvent eſpérer en cas de guerre contre les *Turcs*. Nous avons vû que la diverſion que l'Empire a faite dans les deux derniéres guerres que la République a ſoutenuës contre les Infidelles, lui a facilité la conquête de la *Morée*, & ſauvé l'Etat de la ruïne dont il étoit menacé ſans les victoires du Prince *Eugene*; mais le nouveau commerce que l'Empereur vient d'établir au port de Trieſte dans le voiſinage de *Veniſe*, eſt d'autant plus préjudiciable aux *Venitiens* que ce Prince eſt maître du *Milanez*, du *Mantouan* & des Royaumes de *Naples* & de *Sicile*. Une puiſſance ſi formidable ne peut manquer de leur cauſer une jalouſie, qu'ils diſſimulent prudemment. Mais s'il ſe lioit une partie pour en reſſerrer les bornes, les *Venitiens* entendent trop bien leurs intérêts pour n'y pas contribuer de bon cœur.

A L'ÉGARD DE L'EMPEREUR & DE L'EMPIRE.

Tant que l'*Eſpagne* a poſſedé le *Milanez*, ç'a été un dangereux voiſin pour *Veniſe*. Cette Cou-

A L'ÉGARD DE L'ESPAGNE.

DE VENISE. Couronne ne pouvoit ſouffrir que la République ſe fût emparée d'une ſi belle partie de ce Duché. Ses entrepriſes ſur les Etats de l'*Italie*, ſon trop grand accroiſſement ont toujours trouvé de la part du Sénat toute la réſiſtance poſſible, comme dans l'affaire de la *Valteline* & pluſieurs autres de cette nature. On n'a point oublié à *Veniſe* la conjuration du Marquis de la *Cueva*; mais à préſent que l'Empereur eſt maître de presque tout ce que la Monarchie *Eſpagnole* avoit autrefois en *Italie*, l'*Eſpagne* eſt ſi reculée, que la République n'a preſque plus rien a démêler avec elle, que par rapport à ſon commerce.

A l'égard de la France. Ses intérêts par rapport à la *France* ont toujours été de ménager cette Couronne, & de procurer que la balance entre la *Maiſon d'Autriche* & celle de *Bourbon* fût toujours dans un équilibre d'où dépend la liberté de l'*Italie* & la ſureté de *Veniſe* en particulier. C'eſt pour cette raiſon que ſous le Régne d'*Henri le Grand*, elle contribua à maintenir ce Monarque contre les brigues des *Eſpagnols*. C'eſt auſſi pour cela que dans les Conclaves, les Cardinaux *Venitiens* ont ordre de ſe joindre avec ceux de la Faction Françoiſe, pour l'Election d'un nouveau Pape, afin de contrebalancer la Faction *Autrichienne*.

A l'égard du Duc de Savoye. Quant au Duc de *Savoye*, ſa prétention ſur le Royaume de *Chypre* a bien alteré la bonne intelligence. Il y a encore entre lui & la Seigneurie * une diſpute pour les tîtres. Car quand le Doge écrit à ce Duc, il inſére bien le mot d'Alteſſe dans le corps de la Lettre, mais

* Cette diſpute a du ceſſer par la qualité de Roi de Sicile, ou de Sardaigne que le Duc a poſſedée depuis la paix d'Utrecht.

mais la ſuſcription n'a que les mots d'Illuſtriſſime & Excellentiſſime, & c'eſt la cauſe de la froideur qui eſt ordinairement entre ces deux Puiſſances. La République a pourtant intérêt que ce Prince ne ſoit pas opprimé. DE VENISE.

Nous avons aſſez vû que *Veniſe* & *Génes* ſont deux rivales irréconciliables, & ce qui les aigrit encore davantage, c'eſt le refus que fait la premiére de ſouffrir que l'autre aille de pair avec elle. Elle la remercia même d'un ſecours conſidérable, qui lui fut offert durant la guerre de *Candie*, à condition ſeulement que les deux Républiques ſeroient traitées également. A l'égard de la République de Génes.

Comme elle n'a point d'intérêt avec les autres Etats de l'*Italie*, que d'en conſerver la liberté, elle entretient avec eux une parfaite union.

Les Ligues *Griſes* & les *Suiſſes* ſont beaucoup de cas de ſon amitié, qu'elle cultive auſſi de ſa part, afin qu'en cas de beſoin elle puiſſe y lever des troupes; de leur côté ils ſont bien aiſes, d'avoir un paſſage libre ſur ſes Etats pour leurs nouvelles levées. A l'égard des Suiſſes.

Le commerce des *Epiceries* que les *Portugais* s'étoient approprié, lui avoient donné de la haine pour cette Nation; mais à préſent que les choſes ont ſi fort changé, rien n'empêche que cette Couronne & Elle ne puiſſent vivre paiſiblement à l'avenir. A l'égard des Portugais.

L'*Angleterre* & la *Hollande*, ont toujours eſtimé ſon Alliance, parce que l'intérêt de ces trois Etats eſt le même; ſavoir la conſervation de l'équilibre entre les *Maiſons d'Autriche* & de *Bourbon*. Les Couronnes du *Nord* n'ont preſque rien à démêler avec elle, excepté la *Pologne*, à cauſe du *Turc*. A l'égard des autres Nations Chrétiennes.

Le voiſin le plus redoutable de tous pour les *Veni-* A l'égard du Turc.

DE VENISE. *Venitiens*, c'eſt le *Turc*. C'eſt ſur eux ordinairement que tombe ſa colere contre les Chrétiens; & quoi qu'ils puiſſent toujours compter ſur les galéres du Pape, & ſur les ſecours de *Malte*; ils évitent néanmoins, autant qu'ils peuvent, tout ſujet de rupture avec lui.

Ils aiment mieux qu'il leur en coute des preſens, pour le *Viſir* & pour les autres Miniſtres de la *Porte*, quand ils peuvent éviter par-là une guerre où il y a plus à perdre qu'à gagner. Il y a pourtant quelque apparence que les *Turcs* ne ſe remettront pas ſi-tôt de la guerre ruïneuſe qui a fini par le Traité de *Paſſarovitz*, ſur tout ſi l'*Empereur*, la *Pologne*, & les *Venitiens* demeurent fermes dans l'Alliance défenſive, qu'ils ont faite entre eux contre cet ennemi commun. Les *Venitiens* ne l'attaqueront pas les premiers, il eſt trop de leur intérêt de le ménager, à cauſe de leur commerce de *Turquie*, qui leur rapporte des ſommes conſidérables.

Suite.

Suite Chronologique des Doges de Veniſe juſques à l'année 1722.

Le Dogat fut d'abord établi à Heraclée & le premier Duc étoit né dans cette ville alors très-floriſſante. Les premiers Ducs étoient élûs, mais Souverains & fort differens des Doges d'aujourd'hui.

Elu l'an		Mort l'an
697	PAUL LUCE ANAFESTO.	717
717	MARCEL TEGALLIANO.	726
726	ORSO IPATO.	737
737	MESTRES DE CAVALERIE pendant environ 5 ans.	742
742	THEODAT IPATO. On lui creva les yeux & on l'exila.	752
752	GALLA. Il eut le même ſort que ſon Prédéceſſeur.	753
753	DOMINIQUE MONEGARIO ou Monegazzo, aveuglé & chaſſé.	758
758	MAURICE GALBAIO s'aſſocia ſon fils Jean & mourut.	781
781	JEAN GALBAIO s'aſſocia auſſi ſon fils, on les chaſſa	804
804	OBELERIC ANTENORIO & ſes deux fréres, chaſſez	809
809	ANGE PARTICIPATIO.	827
827	JUSTINIEN PARTICIPATIO fils.	829
829	JEAN PARTICIPATIO, frére de Juſtinien; il mourut Moine. Il avoit été dépoſé par une ſédition	836
836	PIERRE GRADENIGO s'aſſocia ſon fils, & fut aſſaſſiné.	864

Elu l'an — Mort l'an

864 ORSO PARTICIPATIO l'Emp. Baſile le fit Grand-Ecuïer — 881

881 JEAN PARTICIPATIO ſon fils & ſes fréres Pierre & Orſo. — 887

887 PIERRE TRIBUN. — 909

909 ORSO BADOARO, il eſt mort en odeur de Sainteté — 932

932 PIERRE CANDIEN. — 939

939 PIERRE BADOARO. — 941

941 PIERRE CANDIEN II. fils de Pierre Candien. — 952

952 PIERRE CANDIEN III. fils, perit dans une ſédition, — 976

976 PIERRE ORSEOLO, mort en odeur de Sainteté, — 978

978 VITAL CANDIEN abdiqua & ſe fit Religieux, — 979

979 TRIBUNO MEMO abdiqua & ſe fit Religieux. — 991

991 PIERRE ORSEOLO II. fils du Doge de même nom. — 1009

1009 OTTON ORSEOLO fils, chaſſé — 1024

1024 PIERRE BARBOLAN ou Centravic. Le Patriarche d'Aquilée frére d'Otton Orſeolo fit prendre Pierre, l'enferma dans un Monaſtére, & ſe ſaiſit du Dogat juſqu'au retour de ſon frére qui venoit de mourir. Ayant appris la nouvelle de ſa mort, il mit en ſa place Dominique Orſeolo qui fut chaſſé au bout de trois jours. — 1034

1034 DOMINIQUE FIABANICO. — 1044
Il fit ordonner que les Doges ne prendroient plus de Collègues.

1044 DOMINIQUE CONTARINI. — 1060

1060 DOMINIQUE SILVIO chaſſé — 1083

1083 VI-

Elu l'an		Mort l'an
1083	VITAL FALIER.	1096
1096	VITAL MICHIELE.	1101
1101	ORDELAFO FALIER.	1120
1120	DOMINIQUE MICHIELE.	1131
1131	PIERRE POLANI.	1148
1148	DOMINIQUE MOROSINI.	1156
1156	VITAL MICHIELE II.	1173
1173	SEBASTIEN ZIANI.	1178
1178	ORIO MALIPIERO ou MASTROPETRO.	1192
1192	HENRI DANDOLO.	1205
1205	PIERRE ZIANI, fils de Sebaſtien, il abdiqua	1228
1228	JACQUES TIEPOLO.	1248
1248	MARIN MOROSINI.	1252
1252	REGNIER ZENO.	1268
1268	LAURENT TIEPOLO.	1275
1275	JACQUES CONTARINI abdiqua	1280
1280	JEAN DANDOLO. Ce fut ſous lui que l'on commença à battre la monnoïe d'or qui a pris de ce Duc le nom de Ducat.	1290
1290	PIERRE GRADENIGO.	1302
1302	MARIN GEORGIO.	1313
1313	JEAN SORANZO.	1329
1329	FRANÇOIS DANDOLO.	1339
1339	BARTE'LEMI GRADENIGO.	1342
1342	ANDRE' DANDOLO.	1354
1354	MARIN FALIER décapité à cauſe de ſa tyrannie	1355
1355	JEAN GRADENIGO.	1356
1356	JEAN DELFIN.	1361
1361	LAURENT CELSI.	1365
1365	MARC CORNARO.	1368
1368	ANDRE' CONTARINI.	1383
1383	MICHEL MOROSINI.	1384
1384	ANTOINE VENIER.	1400

1400 MI-

Elu l'an		Mort l'an
1400	MICHEL STENON.	1413
1413	THOMAS MOCENIGO.	1423
1423	FRANÇOIS FOSCARI.	1457
	Ce Doge avoit rendu des ſervices très-importans à ſa République qui pour ſa récompenſe le dépoſa à l'âge de 84. ans à cauſe de ſa Vieilleſſe, il mourut peu de jours après de chagrin & d'infirmité.	
1457	PASCAL MALIPIERO.	1462
1462	CHRISTOFLE MORO.	1471
	Depuis lui les Doges ne commandent plus les armées.	
1471	NICOLAS TRONO.	1473
1473	NICOLAS MARCEL.	1474
1474	PIERRE MOCENIGO.	1475
1475	ANDRE' VENDRAMINO.	1477
1477	JEAN MOCENIGO.	1485
1485	MARC BARBARIGO.	1486
1486	AUGUSTIN BARBARIGO frere.	1501
1501	LEONARD LOREDANO.	1521
1521	ANTOINE GRIMANI.	1523
1523	ANDRE' GRITI.	1539
1539	PIERRE LANDO.	1545
1545	FRANÇOIS DONAT.	1553
1553	MARC ANTOINE TREVISAN mort en odeur de Sainteté. C'étoit le pére des Pauvres.	1554
1554	FRANÇOIS VENIER.	1556
1556	LAURENT PRIULI.	1559
1559	JE'ROME PRIULI ſon frere.	1567
1567	PIERRE LOREDANO.	1570
1570	LOUÏS MOCENIGO.	1577
1577	SEBASTIEN VENIER.	1578
1578	NICOLAS DA PONTE.	1585
1585	PASCAL CIGOGNA.	1595
1595	MARIN GRIMANI.	1606

1606 LEO-

Elu l'an		Mort l'an
1606	LEONARD DONAT.	1612
1612	MARC ANTOINE MEMMO.	1615
1615	JEAN BEMBO.	1618
1618	NICOLAS DONAT, le peuple ne l'approuva point & Donat ne gouverna qu'un mois.	
1618	ANTOINE PRIULI la même année.	1623
1623	FRANÇOIS CONTARINI,	1625
1625	JEAN CORNARO.	1630
1630	NICOLAS CONTARINI.	1631
1631	FRANÇOIS ERIZZO.	1646
1646	FRANÇOIS MOLINO.	1655
1655	CHARLES CONTARINI.	1656
1656	BERTUCCIO FALIER.	1658
1658	JEAN PEZARI.	1659
1659	DOMINIQUE CONTARINI.	1675
1675	NICOLAS SAGREDO, ſon Election n'eut pas lieu, parce que le peuple ne l'approuva point.	1676
1676	LOUÏS CONTARINI.	1684
1684	MARC ANTOINE JUSTINIANI.	1688
1688	FRANÇOIS MOROSINI.	1694
1694	SILVESTRE VALIER.	1700
1700	MARC ANTOINE MOCENIGO.	1709
1709	JEAN CORNARO.	1722
1722	N. MOCENIGO.	

CHA-

CHAPITRE II.

DU GRAND-DUCHE' DE TOSCANE.

TOSCANE. §. I. FLORENCE étoit autrefois une ville libre & Impériale, mais elle racheta, dit-on, sa liberté de l'Empereur *Rodolphe I.* pour la somme de six mille Ducats. De savoir si ce fut une entiére indépendance & une exemption pleine & absoluë, pour ne plus relever de l'Empire, ou si ce ne fut simplement qu'une liberté qui ne l'affranchissoit que de certains Magistrats, tels que les Empereurs en envoyoient en ce tems-là dans les villes d'*Italie*, sous les noms de *Capitaines* & de *Podesta*; c'est ce que nous n'examinerons point ici. Nous voulons tout aussi peu nous arrêter aux guerres, qu'elle a euës contre ses voisins. Nous nous attacherons uniquement à remarquer comment de République qu'elle étoit, elle est venuë au pouvoir de la Maison de MEDICIS, avec les villes qui forment aujourdhui le Grand-Duché de *Toscane.*

Origine de Florence.

De la Maison de Medicis CÔME l'ancien.

On sait que cette Famille étoit déja fort distinguée & très-puissante à *Florence* depuis long-tems. CÔME l'ancien, surnommé *le Pere de la Patrie*, la gouvernoit en qualité de *Gonfalonnier*, dignité que son pere avoit possédée. Ses grands biens & l'usage liberal qu'il en faisoit, lui avoient gagné le cœur de ses Concitoyens, & l'envie de quelques-uns d'entre les principaux, qui prévoyoient bien les suites fâcheuses qu'il en devoit resulter pour la liberté

té publique. Il se forma des partis. *Renaud Albizi* se mit à leur tête, bien résolu de renverser une famille dont l'élévation lui sembloit trop dangereuse & trop funeste à l'Etat. Il ne pût néanmoins rien entreprendre durant la vie de *Nicolas d'Uzano*. TOSCANE.

Celui-ci étoit un homme paisible qui s'opposa toujours aux desseins d'*Albizi*, moins par amitié pour *Côme*, que par la considération des maux que ce projet pouvoit attirer. Ce sage Citoyen jugeoit qu'il étoit trop difficile de détruire une puissance pareille à celle des *Medicis*. Si on entreprenoit la chose, & qu'elle ne réüssit point, il étoit à craindre que *Côme* qui s'étoit toujours conduit avec beaucoup de modération, ne se sentît obligé par là de prendre des mesures également favorables à sa sureté, & funestes à la liberté de la Patrie; & même en cas qu'on en vînt à bout, *Rinaldo* devenoit trop considérable dans l'Etat & eût pû songer à garder lui-même l'autorité, dont *Côme* auroit été dépouillé, de maniére que la République n'eût fait que changer de maître. Sagesse de Nicolas d'Uzano.

Cette considération retint d'*Uzano* tant qu'il vécut; mais après sa mort, *Renaud* se ligua avec quelques-unes des principales Familles, qui ne voyoient la grandeur de *Côme* qu'avec une extrême jalousie. Conjuration de Renaud d'Albizi.

Leur bonheur ayant voulu que *Bernard Guadagni* qui étoit de leur Faction, fût élu *Gonfalonnier*, ils se servirent de cette occasion pour faire mettre *Côme* en prison. Leur dessein étoit de le faire mourir; & il n'échappa de ce danger que par un présent de mille Ducats avec lequel il adoucit le *Gonfalonnier*, qui se contenta de l'exiler. Côme est exilé.

Il n'y avoit pas encore un an que ses ennemis triomphoient de son absence, quand le Son rapel.

TOSCANE. peuple mécontent de leur conduite rapella *Côme* qu'il reçut avec les marques les plus ſinceres d'une joïe publique. Ce fut alors qu'il lui donna les beaux noms de Pére du peuple & de Libérateur de la Patrie. *Albizi*, *Peruzzi*, *Barbadon*, *Strozzi* & quantité d'autres furent chaſſez honteuſement de l'Etat, & *Côme* jouït paiſiblement des plus grands honneurs juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1464.

1464.

Son Eloge. On dit de lui qu'il n'abuſa jamais de ſon pouvoir ni de ſon credit, qu'il n'entreprit jamais rien d'important, ſans l'avoir communiqué aux autres Magiſtrats; qu'il ne fit jamais rien pour ſon intérêt particulier; que jamais il ne brigua les dignitez, qu'il les refuſa même quand on les lui offroit; qu'il faiſoit accueil à tout le monde, toujours prêt d'ouvrir ſa bourſe à ceux qui lui expoſoient leurs beſoins; & qu'enfin il embellit *Florence* de pluſieurs Edifices ſomptueux. On compte qu'en Egliſes, Chapelles, Palais, & Maiſons de Plaiſance, il avoit depenſé plus de quatre cens mille Ducats. Auſſi ſimple en ſes habits & à ſa table, que magnifique dans ce qui regardoit le Public, il étoit ſi tendrement chéri de ſes compatriotes, que la République ordonna que le tître de Pére de la Patrie ſeroit gravé ſur ſon tombeau. Tître d'autant plus glorieux qu'il ne le devoit qu'à l'amour du peuple.

PIERRE. PIERRE d'un temperament foible & maladif & d'un mérite bien inférieur à celui de ſon pére ſut pourtant maintenir ſon autori- contre *Acciaivoli*, *Soderini*, & quelques autres qu'il fit exiler. Il mourut en 1472. & laiſſa deux fils LAURENT & JULIEN.

1472.

LAURENT & JULIEN. On vit bientôt éclôre une conſpiration dont les Chefs étoient les *Pazzi* & les *Salviati* animés ſous main par le Pape *Sixte IV.* qui ne pou-

pouvoit digérer que *Laurent* eût été assez hardi pour prêter du secours à *Nicolas Vitelli*, que ce bon Pape vouloit opprimer & dépouiller de son bien, & plus encore par le desir qu'il avoit de donner *Florence* à quelqu'un de ses parens. Il ne pouvoit l'espérer, tant que les *Medicis* y conserveroient leur autorité. TOSCANE.

Les conjurez firent donc partie pour assassiner les deux freres un Dimanche à la Messe. *Julien* percé de coups expira aussi tôt. *Laurent* quoique blessé, se sauva dans la Sacristie qu'il ferma, & évita ainsi une mort certaine. Pendant ce tems-là *Salviati* Archevêque de *Pise* étoit à l'Hôtel de ville, avec les gens de sa Faction. Le peuple, dans cette émotion, courut vanger le sang de *Julien*, & lui immola les conjurés qu'il pendit aux fenêtres de l'Hôtel de ville, sans en excepter l'Archevêque qui fut pendu avec ses habits Pontificaux. *Bernard Bandini* qui avoit donné le premier coup, voyant que l'affaire prenoit un mauvais train pour lui, se tira de la presse, & s'enfuit à *Constantinople*. Il y eût été en sureté, si *Bajazet*, qui avoit quelques affaires de commerce à traiter avec les *Florentins*, ne l'eût pas fait arrêter & conduire à *Florence*, où il eut le même châtiment que ses complices. Ainsi fut étoufée cette conspiration qui ne servit qu'à affermir l'autorité de *Laurent*. Il s'éleva cependant un nouvel orage à quoi on ne s'attendoit pas. Conspiration. JULIEN assassiné.

Sixte étoit au desespoir de voir son dessein échoué; outre cela il avoit un extrême chagrin que la dignité Ecclésiastique eût été si peu respectée, & que l'Archevêque eût été pendu avec ses habits, comme par une espéce de dérision. Pour en tirer satisfaction il ne se contenta pas d'excommunier les *Florentins*; Ligue du Pape & du Roi de Naples contre Laurent de Medicis.

TOSCANE. mais encore il fit une alliance avec *Ferdinand* Roi de *Naples* pour leur faire la guerre. Ils déclarérent pourtant qu'ils n'avoient rien à démêler avec la République de *Florence*, & qu'ils ne demandoient autre chose, sinon que l'on chassât *Laurent*.

Les *Florentins* pénetroient le motif de cette demande, & ils n'eurent garde de se priver eux mêmes d'un tel Citoyen. La guerre suivit de près leur refus, & elle fut si malheureuse pour eux, qui *Laurent* ayant perdu toute ressource, fit un coup de desespoir.

Paix des Florentins & du Roi de Naples. Il alla trouver le Roi de *Naples* son ennemi, le gagna si bien qu'il en obtint une Paix honorable, avec la restitution de ce que les *Napolitains* avoient conquis. Le Pape fut obligé après cela de rabattre de ses prétentions. Ainsi les *Florentins* se tirérent de cette guerre, sans y avoir rien perdu que *Serezana* dont les *Génois* s'étoient emparés, & qu'il fallut leur laisser quelque tems ; ils ne laisserent pas de le reprendre ensuite, avec *Pietra Santa* qu'ils leur enlevérent de plus.

Depuis ce tems-là *Laurent* vêcut en paix, & mit toute son application à maintenir la tranquilité en *Italie*, sur tout entre le Roi de *Naples*, & *Louïs Sforce* Duc de *Milan*, & à mettre les frontiéres de sa Patrie en état de défense. Il fortifia *Fiorenzuola* contre les *Boulonnois*, * *Poggio Impériale* contre les *Siennois*, *Pietra Santa*, & *Serezana* contre les *Génois*.

Son amour pour les Savans. La passion qu'il avoit pour les Sciences & les beaux Arts, fit qu'il contribua à leur perfection.

* On l'appelle autrement *Poggio Bonzi*, il est près de la Riviére d'Elsa, au Couchant de la ville de Sienne, il y a un autre Poggio qu'on appelle *Reale* parce qu'il est dans la Terre de Labour dans le Royaume de Naples.

tion. Il recueillit une riche Bibliothéque fournie d'un très-grand nombre de Manuſcrits Grecs qu'il fit venir de *Turquie* par le moyen de *Jean Laſcaris* qui fit deux fois le voyage de *Conſtantinople*. Il donnoit des penſions à quantité de Savans & mourut regretté de ſes Citoyens l'an 1492. On a dit qu'il y avoit de la faute de ſon Médecin, que l'on trouva quelques jours après noyé dans un puits; ſoit qu'il s'y fût jetté par deſeſpoir, ſoit que *Pierre de Medicis* fils & Succeſſeur de *Laurent*, l'y eût fait précipiter, comme quelques-uns l'ont cru. TOSCANE. Sa mort. 1492.

§. 2. Il s'en falut bien que PIERRE marchât ſur les traces de ſon pere. Sa fierté lui attira bientôt des ennemis. *Laurent* qui connoiſſoit ſon caractére, avoit dit pluſieurs fois à ſes plus intimes confidens, que ſon fils détruiroit par ſa mauvaiſe conduite ce que ſes Ancêtres, & lui avoient eu bien de la peine à ménager. L'événement ne juſtifia que trop ſa prédiction. Dès qu'il fut mort, *Pierre* non content de l'autorité qu'on lui abandonna, affecta la Souveraineté, & pour avoir quelque protection dans une entrepriſe auſſi difficile que celle-là, s'attacha au Roi de *Naples*. Son pere avoit eu la prudence de garder une exacte neutralité entre ce Roi & le Duc de *Milan*, le fils ſe trouva mal de n'avoir pas ſuivi une ſi ſage maxime. PIERRE de Medicis.

Sforce voyant que l'Alliance des *Florentins* avec ſon ennemi, le rendroit trop formidable, prit la réſolution de lui attirer ſur les bras un ennemi puiſſant. Pour cet effet, il engagea le Roi de France *Charles VIII.* à marcher avec ſes troupes, contre *Alphonſe*. Auſſi-tôt qu'elles entrérent en *Italie*, *Pierre de Medicis* voulut au commencement s'oppoſer à leur paſſage, & prendre le parti du Roi de *Naples*; mais *Char-* Guerre entre la France & le Royaume de Naples.

TOSCANE. *les* marchant droit à lui, rabattit si bien sa fierté, qu'il se rendit en personne au Camp du Roi, fit avec lui un accord honteux, par lequel il renonçoit à l'Alliance du *Napolitain*, s'obligeoit de payer aux *François* deux cens mille Ducats & de leur laisser les fortereſſes de *Serezana*, *Serezanella*, *Pietra*, *Santa*, *Pise* & *Livourne* tant que dureroit la guerre de *Naples*.

Malheurs de Pierre de Medicis.

Cette nouvelle ayant été apportée à *Florence* lui fit tant d'ennemis que le lendemain voulant à son ordinaire aller à l'Hôtel de ville pour se trouver au Conseil, on lui en refusa la porte & on le traita d'ennemi de la Patrie, surquoi il ne crut pouvoir prendre de meilleur parti, que de s'enfuïr avec ses freres hors de la ville. Leurs biens furent confisquez. Cet exil de *Pierre de Medicis* ne finit qu'avec sa vie qu'il perdit dans la riviére du *Gariglan* dans le Royaume de *Naples*, où il se noïa.

Exil de Medicis.

1503. Les *Florentins* pâtissoient de sa mauvaise conduite. *Charles VIII.* non content des places qu'il s'étoit fait donner, avoit fait avancer son armée vers *Florence*, où étant entré il grossit ses prétentions & voulut absolument avoir la Souveraineté de cet Etat. Il y avoit déja quelques jours qu'on étoit en conférence sur ce sujet, avec quelques Députez de la République; quand l'un d'entr'eux nommé *Pierre Caponi* lassé d'entendre lire les conditions exorbitantes qu'on leur prescrivoit, les déchira en présence du Roi, & dit fiérement *que puisque Sa Majesté leur demandoit l'impossible, elle n'avoit qu'à faire battre le Tambour & qu'ils feroient sonner le Tocsin.* Le Roi étourdi d'une fermeté à laquelle il ne s'attendoit point, leur fit meilleur marché, & se contenta de conditions plus raisonnables. L'accord cependant ne fut guéres bien observé, car au lieu que les Places dont nous

Charles VIII. veut regner sur les Florentins.

La fermeté d'un Florentin sauve l'Etat.

nous avons parlé, devoient revenir aux *Florentins* après la guerre de *Naples*, les Commandans de *Serézana*, & de *Serézanella* les vendirent aux *Génois*. Celui de *Pietra Santa* s'accommoda avec les *Luquois*. La forteresse de *Pise* fut aussi trafiquée aux habitans qui ne vouloient plus de la domination *Florentine*, de sorte qu'il en couta bien de la peine, & une longue guerre pour faire rentrer cette ville dans son devoir; ce qui arriva en 1509. TOSCANE. 1509.

La Famille de *Medicis* étoit toujours exilée; on avoit fait, à la vérité, quelques tentatives pour la rétablir, mais pas une n'avoit réüssi. Le Cardinal de *Medicis* ayant enfin gagné l'armée d'*Espagne*, commandée par le Viceroi *Raimond de Cardone*, s'empara de *Prato*, obligea les *Florentins* d'exiler *Pierre Soderini*, le plus redoutable ennemi de sa Famille, & qui s'étoit fait donner à vie la charge de *Gonfalonnier*, que personne ne possédoit jamais que pour deux mois. Il obtint de plus que la Famille de *Medicis* rentreroit dans la ville & dans la jouïssance de ses biens qui avoient été confisquez; Que la compensation en seroit réglée sur ce qu'en avoient donné aux coffres publics ceux qui en avoient été mis en possession. Ils ne s'arrêtérent pas en si beau chemin, ils se saisirent de l'argent comptant qui étoit amassé selon la coutume à l'Hôtel de ville, le partagérent entre les gens de guerre, & obligérent la Bourgeoisie de laisser la Régence à cinquante personnes, dont on laissoit la nomination au *Cardinal*, de sorte que les *Medicis* reprirent une plus grande autorité que jamais. Les Medicis rétablis à Florence. 1511.

§. 4. Ils furent néanmoins encore long-tems à attendre que leur bonheur se rétablît. Le Pape *Clement VII.* qui étoit de cette Maison, s'étant brouillé avec l'Empereur *Charles V. Pier-* Nouvelles séditions contr'eux. 1527.

TOSCANE. *re Salviati* fit prendre les armes aux *Florentins*, qui dans la ſédition qu'il excita, ſe rendirent maîtres de l'Hôtel de ville & déclarerent *Hippolite* & *Alexandre* de *Medicis* ennemis de la Patrie & leurs biens dévolus au Fiſc. Un des Conſeillers ayant demandé *ſi le Pape Clement devoit être auſſi compris dans la proſcription?* un autre répondit, *que cela n'étoit que trop raiſonnable.*

Cette premiére tempête ne dura guéres. Les Généraux des *Venitiens* & des *François* ſe hâterent d'aller au ſecours d'*Hippolite* avec l'élite de leurs troupes. Sur la premiére nouvelle qu'ils eurent de ce tumulte, ils marchérent vers *Florence* & obligérent les ſéditieux à caſſer le Decret qu'ils venoient de publier.

Cruautés de nouveau. A peine avoient-ils obéï, qu'on aprit la priſe de *Rome* par les Impériaux, & que le Pape étoit aſſiégé au Château *St. Ange.* La ſédition recommença & le peuple briſa auſſi-tôt les ſtatuës des Papes *Leon* & *Clement.* Ces furieux arrachérent les armoiries des *Medicis*, de tous les lieux où on les avoit miſes, effacérent du Tombeau de *Côme* l'épitaphe où il étoit traité de Pere du Peuple, & chaſſérent de la ville, *Hippolite* & *Alexandre.* Cette fougue fut bientôt réprimée. *Clement* ſe racommoda avec *Charles V.* l'engagea même à envoyer le Prince d'*Orange* pour prendre *Florence.*

Liberté de Florence abolie & ſon érection en Duché. L'Empereur voyoit bien que tant que cette ville conſerveroit ſa liberté, elle auroit toujours plus d'inclination pour la *France* que pour l'*Eſpagne.* Il étoit bien aiſe de lui donner un maître qui fût redevable de ſon autorité à la Maiſon d'*Autriche.* La Bourgeoiſie ſe voyant vivement preſſée & n'ayant aucun ſecours à attendre, ſe rendit à l'Empereur, ALEXANDRE qui avoit épouſé *Marguérite* fille naturelle de *Charles V.* fut auſſi-tôt déclaré Duc de *Florence*; & la ville déchuë de ſa liberté.

ALEXANDRE DE MEDICIS.

Ce

TOSCANE. I. Duc de Florence. 1530. 1531.

Ce nouveau Duc se deshonora & se perdit par sa cruauté & par son impudicité. Les Dames les plus distinguées n'étoient pas en sureté. Les Religieuses ne pouvoient plus se fier à leurs grilles. Cette conduite lui attira la haine publique; jusque là que *Laurent de Medicis* un de ses plus proches parens, poussé par *Philippe Strozzi* zélé Républicain, résolut d'en délivrer la Patrie. Pour mieux venir à bout de ce dessein, il marqua de l'attachement pour le Duc, entra dans tous ses plaisirs, lui fournit même des objets nouveaux pour ses débauches, & lui chercha les plus belles femmes dont il pût lui procurer la jouïssance. De cette maniére il se mit si avant dans la confidence, qu'*Alexandre* se servoit de lui dans toutes ses intrigues amoureuses.

Ses débauches. Conjuration de Laurent de Medicis & de Philippe Strozzi contre ce Duc.

Un jour il vint lui annoncer qu'une certaine Dame qu'il poursuivoit envain depuis longtems, s'étoit enfin déterminée à couronner la constance de son amour; qu'il venoit de la résoudre à un tête à tête avec lui: & qu'elle vouloit venir la nuit prochaine à la Maison de *Laurent*. Le Duc transporté de joye à cette nouvelle attendit le soir avec impatience & s'y rendit avec tout l'empressement imaginable. Il se mit au lit, où il attendoit sa maîtresse qui devoit, lui disoit-on, venir dans un moment, cependant elle n'arrivoit point, il s'assoupit, alors *Laurent* aidé d'un coupe-jarret nommé *Scoruncunculo* qu'il avoit aposté, lui ôta la vie. Le coup étant achevé, ils le tinrent secret & prirent toutes les mesures pour qu'il ne leur arrivât rien, quand la chose viendroit à éclater. CÔME cousin du feu Duc fut mis à la place. Quelques précautions qu'eussent apporté les assassins d'*Alexandre* pour se mettre à couvert, leur crime ne demeura pas impuni.

Il est assassiné. 1537.

Assassins Punis.

TOSCANE. ni. *Laurent* après avoir vêcu quelque tems dans l'exil, fut enfin tué par un Officier qui étoit au ſervice de *Côme*. *Philippe Strozzi* n'eut pas un deſtin plus favorable, car *Côme* l'ayant fait arrêter, comme il jugea bien qu'il ne pouvoit éviter la mort; avant que d'entrer dans le cachot, il demanda à voir ſes enfans pour la derniere fois. Il exigea d'eux qu'ils fuſſent ennemis irréconciliables de la Maiſon de *Medicis*; qu'après ſa mort ils le déterraſſent & que puis qu'il n'avoit pas eu le bonheur de vivre dans un païs libre, ils portaſſent ſes os à *Veniſe*, où ils puſſent du moins repoſer en liberté. Enſuite il ſe poignarda en diſant ce Vers de *Virgile*:

Philippe Strozzi ſe poignarde.

* *Qu'il naiſſe de ma cendre un illuſtre Vengeur.*

CÔME I. *Côme* de ſon côté ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & de bonheur qu'il paſſa pour un des plus illuſtres Princes de ſon tems. Sitôt qu'il ſe vit revêtu de la dignité de Duc & de la Puiſſance ſouveraine, il rechercha l'amitié de *Charles V.* par le mariage de *Marguerite* veuve de ſon frére; mais n'ayant pû l'obtenir, il épouſa *Eleonor* fille de *Pierre de Toléde*, Viceroi de *Naples*.

Se fait donner la Principauté de Piombino, & l'Iſle d'Elbe.

Il s'intrigua ſi bien auprès de l'Empereur que la Principauté de *Piombino* & l'Iſle d'*Elbe*, furent ôtées aux *Appiani* qui les tenoient à tître de Fiefs de l'Empire, pour les lui donner, ſous prétexte qu'il pouvoit mieux les fortifier & empêcher qu'elles ne fuſſent envahies par les *François* ou même par les *Turcs*, dont la Flotte commandée par le fameux Corſaire *Barberouſſe*,

* Exoriare aliquis noſtris ex oſſibus ultor.
Æneid. lib. IV.

rouſſe, infeſtoit alors la Méditerranée. Avec le tems *Philippe II.* à qui ſon pere avoit donné l'inveſtiture de *Sienne*, comme d'un Fief de l'Empire, s'ennuïa de la longue guerre que cet Etat lui avoit cauſée avec la *France*; & ſongea à le céder au Pape *Paul IV.* & aux *Carafes* ſes parens. *Côme* à qui cet état donnoit depuis long-tems dans la vûë, feignit que le Pape le vouloit détacher des *Eſpagnols* & qu'il n'étoit pas fort éloigné lui-même de ſe joindre aux *François*, & de cette maniére engagea *Philippe* à lui laiſſer la Seigneurie de *Sienne*, pour payement des ſommes que ſon pére & lui avoient empruntées du Duc de *Florence*. L'*Eſpagnol* ſe reſerva * *Orbitello*, *Porto Hercole*, *Porto Telamone* & *Monte Argentaro*. Le reſte vint à *Côme* à titre d'Arriére-Fief de la Couronne d'*Eſpagne*, à condition qu'il rendroit aux *Appiani* ce qui appartenoit à cette Famille, excepté *Porto Ferraio* dans l'Iſle d'*Elbe*. Quelques Hiſtoriens diſent de plus qu'il fut encore ſtipulé que chaque Duc de *Florence* à ſon avénement à la Régence payeroit dix mille écus à l'*Eſpagne*.

TOSCANE.

Aquiert la Seigneurie de Sienne.

Pour éterniſer la Mémoire de la bataille de *Marcian* dans le *Siennois*, qui s'étoit donnée le 2 d'Août, jour conſacré à *St. Etienne Pape & Martyr*, & qui avoit affermi la Maiſon de *Medicis* dans la *Toſcane*, *Côme* inſtitua l'Ordre de *St. Etienne* Pape, que *Pie IV.* confirma auſſi-tôt, avec divers priviléges, entre autres celui de ne pas obliger les Chevaliers au celibat.

Inſtitue l'Ordre des Chevaliers de St. Etienne. Priviléges de cet Ordre.

Côme avoit joui d'un bonheur aſſés ſuivi, mais il le vit troublé par une affliction bien ſenſible

Ses malheurs domeſtiques.

* Ce que les Eſpagnols ſe reſervérent s'appelle, *Stato delli preſidii*, l'Etat des ſecours.

TOSCANE. mestiques. 1561.

sible. * Ses deux fils *Jean* & *Garcie* étant à la chasse eurent querelle. Après quelques paroles offensantes qu'ils se dirent, *Garcie* tira son poignard, & perça son frere, qui mourut sur le champ. Ils étoient seuls alors, l'assassin ayant bientôt réjoint ceux de sa suite, quelques-uns s'aperçurent de l'absence de *Jean*, ils le cherchérent, le trouvérent mort, portérent cette affreuse nouvelle au Duc leur Pere, & lui demandérent ses ordres. *Côme* leur défendit d'en parler, & la nuit il fit aporter le corps dans son Palais & appeller *Garcie*, qui ne pût nier le crime qu'il venoit de commetre. Alors cet infortuné pere lui enfonça, dit-on, dans le sein le même poignard dont il s'étoit servi, fit semer le bruit qu'ils étoient morts tous deux d'une maladie contagieuse & leur fit faire de magnifiques funerailles.

equiert e titre de Grand Duc.

Les Ducs de *Florence* & de *Ferrare*, s'étoient souvent disputé la préséance. † *Pie V.* pour finir leurs contestations & assurer l'avantage au pre-

* L'Auteur Allemand a tiré cette Histoire de Monsieur de *Thou*, mais c'est une fable qui a été inserée dans le livre de Mr. de *Thou* après sa mort & elle ne se trouve point dans les éditions qu'il a lui-même données, où il se contente de dire que *Côme perdit en un même jour deux de ses fils, Jean qui étoit Cardinal & Garcie & que bientôt après Eleonor de Tolede leur Mere mourut aussi, soit d'un mal d'estomac qu'elle avoit naturellement foible, soit du chagrin qu'elle eut de la mort de ses enfans.*

† *Schurtzfleisch* un des plus savans hommes dans la connoissance de l'Ancienne Allemagne croit que le Pape *Sixte* vouloit donner le Titre de Roi à ce Duc; que *Maximilien* s'y opposa parce qu'il prétendoit être Empereur & Roi d'Italie en même tems, & qu'il n'apartenoit qu'à lui seul de donner des dignités souveraines; & que le milieu que l'on trouva enfin, fut que le Duc de Florence se contenteroit du titre de Grand Duc, *De jure Augusti in Italiam*, §. XXVI.

premier, le déclara Grand Duc. Le *Ferrarois* chagrin de cette déciſion, recuſa l'autorité du Pontife, qu'il eût bien reconnuë, ſi elle lui eût été favorable. Il en appella à l'Empereur *Maximilien II*, qui non content de proteſter contre cette érection, voulut prendre connoiſſance de l'affaire &, fit citer *Côme* en qualité de *Vaſſal* de l'Empire. Le grand Duc fut obligé de comparoître par ſes Plenipotentiaires, après avoir proteſté néanmoins que c'étoit ſans préjudice des libertés du Duché de *Florence*. Cette affaire traina en longueur, & *Côme* n'en vit point la fin, car il mourut après avoir langui quelque tems d'une paralyſie qui ſe jetta ſur ſa langue & ſur ſa main droite.

TOSCANE.

1574. Sa mort.

FRANÇOIS ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur finit à la Cour Imperiale le démêlé, & *Maximilien* lui confirma le tître qui étoit le ſujet de la querelle. Sa Régence n'eût preſque rien de louable que cette confirmation & l'achat qu'il fit de la Principauté de Capiſtran, dans le Royaume de *Naples*, en faveur de ſon fils *Antoine*. Cette Principauté qui vaut vingt-ſept mille écus de rente eſt revenuë dans la ſuite aux Grands Ducs de *Toſcane*. On dit que ce fut par ſon conſeil que ſa ſœur *Iſabelle* femme de *Paul Jourdain des Urſins* Duc de *Bracciano*, & *Eleonor* Comteſſe de *Ville Franche* ſa belle-ſœur, furent étranglées la nuit par leurs maris, ſous prétexte qu'elles ménoient une vie libertine avec quelques Cavaliers. Il mourut lui-même peu de tems après d'une mort aſſés digne de ces conſeils, s'il eſt vrai qu'il en fût coupable.

FRANÇOIS de Medicis.

1587.

Du vivant même de ſa premiere femme *Jeanne d'Autriche*, il étoit devenu éperdûment amoureux de *Blanche Capel*, Dame d'une des premiéres familles de *Veniſe*. Elle en étoit partie avec un jeune *Florentin* qui l'avoit emmenée

Son Mariage avec Blanche Capel. Caractére de cette Dame.

TOSCANE. en ſon Païs, & *François* étant devenu veuf l'épouſa. Cette Ducheſſe ne ſongea plus qu'à aſſurer la ſucceſſion à ſes enfans, & comme le Cardinal *Ferdinand* Frere de ſon *Mari* lui ſembloit le plus grand obſtacle qu'elle eût à apprehender, elle reſolut de s'en défaire à petit bruit. Elle engagea donc le Grand Duc à prier à un feſtin le Cardinal qui ne voulant pas s'en excuſer ſur le champ, fut obligé de s'y trouver. Il s'apperçût que la Grande Ducheſſe avoit toujours été elle-même à la cuiſine; cette circonſtance lui donna quelque ſoupçon, il ſe mit à table, feignit d'être incommodé, & ne voulut goûter de rien. Entre autres mets la Ducheſſe lui ſervit d'une tourte & le pria de lui en dire ſon ſentiment, & que du moins il en goutât un peu. Comme il s'obſtinoit à la remercier, le Grand Duc qui ne ſavoit rien de la choſe, voulant lui ôter tout ſoupçon, coupa un morceau de la tourte, qu'il mangea fort vite. La Ducheſſe effraiée mangea l'autre morceau, & ils moururent l'un & l'autre la même nuit.

Defiance ſalutaire.

Leur fin malheureuſe.

1587. Le Cardinal FERDINAND de Médicis devient Grand Duc. Sage conduite de ce Prince.

FERDINAND renvoya le Chapeau de Cardinal pour prendre la Couronne de Grand Duc & ſe maria deux ans après avec *Chriſtine* Fille de *Charles II.* Duc de Lorraine. Ce Prince merita l'eſtime de toute l'*Europe*, par la ſageſſe qui conduiſoit toutes ſes actions. Dès le commencement de ſa Régence il nettoya le Païs d'une multitude innombrable de Bandits qui s'y étoient tellement fortifiez, qu'ils ſe bâtiſſoient des maiſons où ils vouloient. Il leur fit donner la chaſſe, & detruiſit leurs retraites. Il équipa des Galéres & quelques Gallions pour aller en courſe ſur les Corſaires *Turcs* dans la Mediterranée; outre pluſieurs vaiſſeaux qu'il leur enleva ou coula à fond, il les chaſſa d'*Hippone* en

Afri-

Afrique, de *Previſe* dans la *Morée* & de quelques autres places qu'il fit razer. Peu s'en falut que ſa Flotte ne prît *Famagouſte* en *Chypre*. Dans l'accord qui avoit été fait autrefois avec *Charles IV.* il avoit été reglé que toutes les Places fortes de *Toſcane*, ne ſeroient confiées qu'à des *Eſpagnols* de Nation; *Ferdinand* ſe délivra de ce joug, & ſe défit des *Eſpagnols* inſenſiblement. TOSCANE.

Dans les guerres de la *Ligue*, après la mort funeſte d'*Henri III.* Roi de *France*, il fournit ſous main de l'argent à *Henri IV*, quoi que ce Roi fît alors profeſſion publique de la Religion Proteſtante. Et ſi dans la ſuite il fit entrer ſes garniſons dans les l'Iſles d'*If*, & de *Pomégues*, ce ne fut que pour prévenir les *Eſpagnols*, & il les rendit enſuite au Roi, moyennant le rembourſement de deux cens mille écus qu'il lui devoit. Il avoit une merveilleuſe application à conſerver la liberté de l'*Italie*, c'eſt pourquoi *Henri IV.* ayant cédé au Duc de *Savoye*, contre un équivalent le *Marquiſat de Saluces*, qui étoit le principal paſſage qu'euſſent les *François* pour entrer en *Italie*, *Ferdinand* lui fit offrir quatre cens mille Ducats pour l'engager à rompre ce Traité & à ne point faire la Paix que le Marquiſat ne fût rendu à la *France*. Ce ſage Prince mourut enfin regreté de ſes Sujets, & de tous les Princes de l'*Europe*. Il y en avoit peu qu'il n'eût aidé de ſes Conſeils, ou de ſes Tréſors. Il aide Henri IV. contre les Eſpagnols. Sa mort. 1609.

Son fils CÔME II. lui ſucceda. La foibleſſe de ſon temperament étoit réparée par la vivacité de ſon eſprit & par l'étenduë de ſon genie. *Charles Emanuel* Duc de *Savoye*, s'étant mis en tête de dépouiller *Ferdinand* Duc de *Mantouë*, *Côme* ſe déclara en faveur de ce dernier, lui envoya vingt mille hommes d'Infanterie & 3 mille de Ca- CÔME II. envoye du ſecours au Duc de Mantouë. 1613.

TOSCANE. Cavalerie, qui n'aiant pû trouver d'autre paſſage, s'en ouvrirent un à main armée par le Duché de *Modéne*.

Il aſſiſte l'Empereur Ferdinand II. 1618.

Durant les troubles de *Bohéme*, *Ferdinand II.* eut beſoin du ſecours de *Côme*, qui lui donna quelques Compagnies de Cuiraſſiers dont cet Empereur tira de bons Services. Le Comte de *la Tour*, s'étant mis devant la ville de *Vienne*, *Ferdinand* qui n'avoit qu'une garniſon d'environ quinze cens hommes d'Infanterie, avec deux cens chevaux ne ſe trouva pas en état de mettre la Bourgeoiſie à la raiſon. Les factions commençoient, il avoit tout à craindre de la ſédition, lorſque la Cavalerie *Florentine* étant entrée ſous des drapeaux déguiſez & paſſant au milieu de l'Armée des *Bohémiens* entra dans la ville, effraya les mécontens & mit *Ferdinand* en état de les deſarmer. *Côme* mourut l'an 1620. & laiſſa ſon Etat à ſon Fils.

amort. 1620.

FERDINAND II. ſut ſe conduire avec prudence dans des conjonctures très-délicates Il épouſa *Victoire* petite-fille de *François Marie*, dernier Duc d'*Urbin*, qui lui apporta les biens Allodiaux, les Terres, meubles & en un mot tout l'heritage de la famille d'*Urbin*. On dit que les meubles ſeuls ſe montoient à plus de deux millions. Quelques-uns voulurent lui mettre en tête de ſe ſaiſir du Duché d'*Urbin* & de *Sinigaglia*, mais il ne les voulut pas écouter; & laiſſa réunir cet Etat à celui de l'Egliſe dont il étoit un Fief dévolu au Siége de *Rome* par la mort de *François-Marie*.

FERDINAND II. Sa prudence.

Son équité.

Il ſoutient le Duc de Parme & les Venitiens.

Dans les guerres entre la *France* & la Maiſon d'*Autriche*, il obſerva une exacte neutralité, quoi que de tems en tems il eût occaſion de ſe déclarer, ſur tout lors que les *François* aſſiégérent *Orbitello* & prirent *Piombino* & *Porto-Longone*. Quand *Urbain VIII.* voulut depoſſéder *Odoard*

doard Duc de *Parme* du Duché de *Caſtro*, il s'y oppoſa ; & eut beaucoup de part à la reſtitution de ce Duché qui ſe fit par le Traité de paix. Il ſecourut auſſi les *Venitiens*, lors que les *Turcs* aſſiégeoient *Candie* ; il y envoya des troupes & des munitions, il ne pût néanmoins voir la fin de ce ſiége. Il mourut en 1668. & eût pour ſucceſſeur ſon fils aîné CÔME III. TOSCANE. 1668.

Il n'y avoit pas long-tems que ce Prince avoit voyagé dans la plûpart des Etats de l'*Europe*, lors que ſon pere mourut. Il épouſa *Marguerite Louïſe* fille de *Gaſton Jean Baptiſte* Duc d'*Orleans*, & couſine germaine de *Louïs XIV.* Ce mariage ne fut pas heureux ; la Ducheſſe revint en *France* où elle a vécu, au Fauxbourg *St. Antoine*, & y eſt morte en 1721. dans un âge fort avancé. De ce mariage étoient nés deux fils, ſavoir *Ferdinand* & *Jean-Gaſton* ; & une fille nommée *Marie-Anne-Louïſe*. L'aîné étoit né le 9. d'Août 1663. il épouſa le 25. de Novembre 1688. *Violante Beatrix* Sœur de *Maximilien-Marie-Emanuel* Electeur de *Baviere*, & mourut le 31. Octobre 1713. *Marie-Anne-Louïſe*, née le 11. d'Août en 1667. épouſa *Jean-Guillaume* Electeur *Palatin*, duquel elle n'a point eu d'Enfans. Elle eſt Veuve depuis l'an 1716. *François-Marie* leur oncle frére du Grand Duc avoit été fait Cardinal en 1686. à l'âge de 26 ans. Vers la fin de 1702., il fut nommé Protecteur des affaires de *France* & d'*Eſpagne* à *Rome*, où il faiſoit ſa Reſidence ; mais voyant que *Jean Gaſton* ſon neveu, marié depuis treize ans, n'avoit point de poſtérité ; il quitta le chapeau de Cardinal, & épouſa en Juillet 1709. *Eleonor de Gonzague*, fille du Duc de *Guaſtalla*, afin de prevenir l'extinction de ſa famille : une Hy-

Côme III. ſon Mariage & ſes enfans.

TOSCANE. Hydropiſie de poitrine l'en empêcha & il mourut le 3. Fevrier 1711. âgé de 51. ans. La Princeſſe ſa Veuve épouſa huit ans après le Prince *Philippe de Heſſe-Darmſtadt* Gouverneur du *Mantouan*. *Côme III.* mourut le 31. d'Octobre 1723. Il avoit regné près de 54. ans. Il eut pour ſon Succeſſeur JEAN GASTON, né le 24. Mai 1671. il épouſa en Juillet 1697. *Anne-Marie-Françoiſe*, fille de *Jules-François* Duc de *Saxe-Lawenbourg* & Veuve de *Philippe Guillaume*, Comte *Palatin du Rhin*. Comme ce mariage eſt ſterile cela a donné lieu aux divers Traitez dont nous parlons au chapitre de l'Eſpagne au premier Volume.

Etats du Grand Duc. §. 8. Le Grand Duché de *Toſcane* comprend l'ancien Etat & les acquiſitions nouvelles. Le premier renferme le Duché de *Florence* & le *Piſan*. Les autres ſont la Seigneurie de *Sienne*, & ce que le Grand Duc poſſéde en l'Iſle d'*Elbe*; & quelques autres lieux qu'il n'a que depuis peu; dans ces Païs le Grand Duc prétend que *Florence* & *Piſe* ſont des Etats indépendans & libres, ce que l'Empire lui conteſte. Il tient la Seigneurie de *Sienne* comme un Arriére-Fief des *Eſpagnols*. Il occupe encore *Radicofano*, & *Borgo San Sepolcro*, comme un Fief de l'Egliſe, & le Pape prétend au contraire, que le Pape *Eugéne* ne les a engagées aux *Florentins* que pour 12000. Florins d'or, ainſi qu'il eſt en droit de s'en reſſaiſir, en rembourſant cette ſomme. D'un autre côté, il a *Filaterra* dans la Marche *Lunegiane* qui eſt un Fief de la Cour de *Rome*.

Avantages de ſon Païs. Florence. Son Païs eſt orné de quantité de villes aſſez belles & bien bâties, on vante ſur tout celle de *Florence*. Le Duc *Albert de Saxe* diſoit ordinairement qu'à cauſe de ſa beauté on n'y devroit pas

pas laiſſer entrer tous les jours les étrangers, mais qu'*il ne la faudroit laiſſer voir que les Fêtes & les Dimanches.* Il s'y fait un grand Commerce de Draps & d'étofes d'or & de ſoye, car le négoce & la Nobleſſe n'y ſont pas incompatibles. Le *Siennois* n'a point de plus grande richeſſe que l'Agriculture. La pureté, & la délicateſſe de la Langue *Italienne* qu'on y parle avec un agrément tout particulier, y attire beaucoup d'étrangers. *Piſe* a été jadis une ville fameuſe par ſon commerce, & a même équipé de grandes Flottes; mais depuis qu'elle eſt au pouvoir des *Florentins*, elle eſt bien déchuë de ſon état riche & floriſſant. Une grande partie de ſon territoire manque d'habitans, nonobſtant la bonté du Terroir, la ville même eſt fort dépeuplée. *Livourne* eſt le meilleur Port de Mer qu'ait le Grand Duc, toutes les Nations y négocient. Les autres lieux moins conſidérables nous tiendroient trop long-tems, & nous les paſſerons ſous ſilence en faveur de la briéveté.

TOSCANE. Sienne. Piſe. Livourne.

Ces Etats rapportent au Grand Duc un revenu conſidérable qu'on fait monter à trois millions d'écus ou environ; ſans parler de l'intérêt qu'il retire de l'argent qu'il donne aux Banquiers à faire valoir, & de deux gros vaiſſeaux qu'il entretient, pour le tranſport des marchandiſes. Ces revenus ſont ménagés avec tant d'économie qu'en tems de Paix il n'en dépenſe pas la moitié. C'eſt pourquoi il n'y a peut-être point de Prince Chrétien qui ait plus d'argent comptant que lui.

Ses revenus.

Il a toujours des troupes pour le ſervice de terre. On les fait monter a 30000. h, quoi qu'il n'y ait guéres d'apparence qu'il en entretienne tant durant la paix. Il a auſſi des Magazins à *Piſe* & dans l'Iſle d'*Elbe*, où l'on trouve tout ce qui

Ses forces.

TOSCANE. qui eſt néceſſaire pour équiper une fort belle Flotte. On voit aſſez par ce détail que le Grand Duc eſt un des plus conſidérables Potentats d'*Italie*, il a outre cela un grand avantage, c'eſt que ſon Païs eſt preſque par tout entouré de hautes montagnes, ou touche à la Mer, ce qui fait qu'on ne peut facilement l'attaquer.

ces voiſins ſes intéts. vec le pe.

Comme l'Etat de *Florence* confine en beaucoup d'endroits à l'Etat de l'Egliſe, il eſt de l'intérêt du Grand Duc de vivre en bonne intelligence avec le Pape. Auſſi voit-on que ces Princes ont toujours témoigné un extrême dévoüement pour le Siége de *Rome*, & que s'il venoit à être attaqué, *Florence* ne manqueroit pas de le ſecourir ouvertement ou ſous main; ſi au contraire cette Cour vouloit opprimer quelque Prince d'*Italie*, le Grand Duc s'y oppoſeroit, comme il fit, lorſque le Pape *Urbain VIII.* voulut ôter *Caſtro* au Duc de *Parme*.

Avec la Maiſon d'Auſtriche.

A l'égard de la Maiſon d'*Aûtriche*, le Grand Duc doit la ménager à cauſe du Fief de Sienne & de l'incommodité qu'elle lui peut cauſer par les Places de *Piombino*, *Orbitello*, *Porto Longone*, *Porto Hercole*, *Porto Telamone*, & *Monte Argentaro*; & il eſt à croire qu'un Duc de *Toſcane* ſouhaitera toûjours de s'ôter cette épine du pied. On a pourtant remarqué que quand les *François* aſſiégérent *Orbitello*, les *Florentins* témoignérent qu'ils aimoient mieux voir cette Place entre les mains des *Eſpagnols*, qu'en celles des *François*.

Avec l'Eſpagne & la France.

La Maiſon de *Medicis* a toujours paru amie de l'*Eſpagne*, ſans pourtant ſouhaiter qu'elle devînt trop puiſſante en *Italie*, & elle s'eſt au contraire efforcée de maintenir l'équilibre entr'elle & la *France*. Delà vient qu'elle ſecourut ſecrettement cette derniére Couronne durant les guerres civiles qui l'avoient fort affoiblie,

blie, afin qu'elle ne fût point opprimée par la première. Dans la conjoncture presente, * l'avenement de *Philippe* Duc d'*Anjou*, au Trône d'*Espagne* change un peu les intérêts du Grand Duc, il est à craindre que s'il s'y maintient, & que les deux Royaumes soient gouvernés par un même esprit, la *Toscane* n'ait un plus dangereux voisin par rapport à *Orbitello*, & aux autres lieux situés sur les Côtes de la Mer, qu'elle n'a eu autrefois du tems des Rois précédens. Les prétentions touchant la foi & hommage à rendre pour le *Siennois*, pourroient aussi grossir en pareil cas. TOSCANE.

Le Grand Duc entretient une étroite correspondance avec la République de *Venise*, & elle ne se brouillera point avec lui; à moins qu'il ne commençât quelques hostilités contre celle de *Lucques*, ce que les *Venitiens* ne souffriroient pas. Les autres Puissances de l'*Italie* ne doivent pas lui causer de l'inquiétude. Car sa prévoyance & son attention à conserver le repos public & la disposition presente des divers Etats, engage les autres Princes à concourir à ce même but, Avec les Venitiens & les autres Etats de l'Italie.

Il

* Le raisonnement de notre Auteur n'est plus de saison. *Philippe V.* est bien affermi sur le Thrône d'*Espagne*, & il ne s'agira que de quelques Païs de plus ou de moins. Il n'y a point à craindre que les deux Royaumes soient unis. On a pris de trop bonnes mesures pour cela; mais dans le tems qu'il écrivoit, il n'y avoit point d'apparence que la guerre les divisât si tôt, & que l'Empire & la *France* s'unissent contre l'*Espagne*. Il faut attendre pour en mieux juger, quelle sera la fin de cette guerre qui ne sauroit être fort longue. On peut voir au reste dans le premier volume ce qu'on a dit que le Traité de la quadruple Alliance avoit disposé pour la succession des Duchés de *Toscane* & de *Parme*.

TOSCANE. Avec l'Empire. Il ne paroît pas non plus qu'il ait rien à redouter de l'*Empire*. Car quoi qu'on y croie avoir un droit bien fondé ſur *Florence* & *Piſe*, la forme du Gouvernement d'aujourd'hui ne permet pas de faire valoir les anciennes prétentions. La Maiſon d'*Autriche* a un intérêt particulier de n'avoir point en *Italie* un ennemi ſi conſidérable.

Avec le Portugal &c. Le *Portugal* n'a preſque rien à démêler avec lui, non plus que l'*Angleterre* & la *Hollande*, ſi on en excepte ce qui regarde le commerce de *Livourne*. Il ſeroit inutile de parler des Princes du *Nord*, l'éloignement eſt trop grand.

Après tout on ne peut pas douter que dans la ſituation preſente des affaires, cet Etat ne puiſſe faire beaucoup, s'il ſe déclare pour l'un ou pour l'autre des partis qui ſont en guerre & par conſequent chacun tâchera de ſe le rendre favorable.

CHA-

CHAPITRE III.

MAISON DU DUC DE SAVOYE,

§. 1. LA Maiſon Ducale & ſouveraine de SAVOYE eſt ſortie ſelon l'opinion la plus générale de *Witikind le Grand*, Duc de *Saxe*, Prince contemporain de *Charlemagne*; de ſorte que ſon origine lui eſt commune avec la Maiſon Electorale de *Saxe*. Ce n'eſt point à nous de rechercher ſur quoi eſt fondée cette tradition, nous nous contenterons de commencer à *Berauld* ou *Bertaud* qui ſelon le ſentiment le plus ſuivi, acheta les Comtés de *Savoye* & de *Maurienne* de *Rodolphe* Roi des * *Bourguignons*, & eut un fils nommé HUMBERT *aux blanches mains*. Celui-ci ayant rendu de grands ſervices à l'Empereur *Conrad II.* contre *Eudes* Comte de *Champagne*, eut pour ſa récompenſe *Saint Maurice*, *le Valais*, & le Païs de *Chablais*, & mourut vers l'an 1050. Il eut pour fils AMEDE'E I. qui déceda ſans enfans & OTTON qui épouſa *Adelaïde* Fille d'*Ulric Comte de Suſe* & par ce mariage apporta à la Maiſon de *Savoye*, le Marquiſat de *Suſe*, *Turin*, le *Piemont* & la vallée d'*Aouſte*. Il prit le tître de Marquis d'*Italie* & mourut en 1060. Son

SAVOYE. Son Origine.

BEROLD.

HUMBERT aux blanches mains.

AMEDE'E I. & OTTON. 1050.

* Le Royaume des Bourguignons s'appelloit auſſi le Royaume d'*Arles*. Le Royaume d'*Arles* comprenoit la *Provence*, le *Lionnois* & le *Dauphiné*, le Royaume de *Bourgogne* renfermoit la *Savoye*, les *Suiſſes* & quelques Païs Voiſins. *Boſon* beaufrere de *Charles le Chauve* avoit eu le premier, *Louïs* fils de *Boſon* y joignit le ſecond, *Struv. Syntag. Jur. Publ. pag.* 49.

SAVOYE. AMEDE'E II. 1060.

Son Fils AMEDE'E II. profita habilement des troubles qui agitérent l'Empire ſous *Henri VI.* Cet Empereur lui demandant paſſage dans ſes Etats pour ſe rendre en *Italie*, *Amedée* n'y conſentit qu'à condition qu'il lui céderoit cinq Evêchés des environs. Quelque fâcheuſe que cette propoſition fût à *Henri*, il n'avoit que ce paſſage, ſes ennemis lui avoient fermé les autres. Il vouloit abſolument ſe relever, avant la fin de l'année, de l'excommunication que le Pape avoit prononcée contre lui. Les Etats d'*Allemagne* aſſemblés à *Trebur* ne lui avoient donné que ce tems-là pour s'accommoder avec *Grégoire VII.* au defaut de quoi ils étoient reſolus de le dépoſer. Ce Prince fut obligé alors de démembrer en faveur d'*Amedée* un Canton du Royaume de *Bourgogne*, que quelques-uns croient être le Païs de *Bugei*. *Amedée* mourut la même année.

1077.

HUMBERT II. 1103.

Après lui régna ſon fils HUMBERT II. qui ſe fit appeller *Comte*, d'autres diſent, Prince de *Piémont*. Il décéda après avoir ajouté la *Tarentaiſe* à ſes autres Etats.

AMEDE'E III.

Son Succeſſeur fut AMEDE'E III. ſon fils, qui fit la guerre au Comte de *Genéve*, qu'il tua dans un combat. Il rendit de grands ſervices à l'Empereur *Henri V.* durant ſon voyage de *Rome*, auſſi-bien que dans les deux Campagnes qu'il fit en *Terre Sainte* contre les Infidelles. Il mourut durant la ſeconde, à *Nicoſie* ville de l'Iſle de *Chypre*.

1149.

HUMBERT III. dit le Saint.

HUMBERT III. ſon fils fut ſurnommé le *Saint* à cauſe de ſa devotion & de l'empreſſement qu'il témoigna d'entrer tantôt dans l'Ordre de *Citeaux*, tantôt dans celui des *Chartreux*. Sa Régence ne fut pas fort heureuſe. *Fréderic I.* irrité de ce que ce Comte avoit pris le parti du Pape contre lui, le dépouilla de *Turin* & des en-

environs qu'il donna à l'Evêque de *Turin* qui lui étoit attaché. Il fallut bien du tems & des peines pour faire revenir à la Maiſon de *Savoye*, cette importante place qu'elle ne recouvra que dans le ſiécle ſuivant. SAVOYE.

THOMAS I. qui lui ſuccéda l'an 1188. profita de l'exemple de ſon pere. Les malheurs que lui avoit attirés l'inimitié de *Fréderic I.* lui furent une leçon de s'attacher à *Philippe*, & à *Fréderic II.* dont il gagna ſi-bien l'amitié, que pour le récompenſer de ſes ſervices, l'un lui donna *Quiers* & *Teſtone* dans le *Piémont*, l'autre le revêtit du tître de *Vicaire General* du *St. Empire Romain* dans le *Piémont*, & dans la *Lombardie*. THOMAS I. s'attache à l'Empire. 1188. Vicariat de l'Empire attaché à la Maiſon de Savoye.

Son fils *Amedée IV.* marcha ſur ſes traces & par ſon attachement pour *Fréderic II.* obtint de cet Empereur que le *Chablais* & *Aouſte* ſeroient érigés en Duchés. Son Frére *Thomas II.* Prince appanagé acheta de la Famille de *Provane* la Principauté de *Carignan* qui paſſa ainſi à la Maiſon de *Savoye*. L'Empereur fit auſſi preſent à *Thomas* du Marquiſat d'*Ivrée*, mais il n'en jouït jamais & ſa Maiſon n'en prit poſſeſſion que du tems d'*Amedée V.* *Amedée IV.* mourut après avoir gouverné 20. ans. 1233. AMEDE'E IV. 1253.

Son fils BONIFACE fut ſurnommé *Roland* parce qu'il étoit extraordinairement robuſte. Sa vie ne fut qu'une ſuite continuelle de malheurs. *Guillaume* Marquis de *Montferrat* le fit priſonnier & le mena à *Turin*, où il mourut de miſere & de triſteſſe; quoi que le Pape ſe montrât fort zélé à lui procurer ſa liberté. BONIFACE ſurnommé Roland. 1253.

Comme il n'avoit point été marié, la *Savoye* échut à PIERRE fils d'*Amedée IV*, & oncle de *Boniface*. Ce Prince vengea ſon neveu de l'affront que lui avoit fait le Marquis de *Montferrat*. Il épouſa *Agnès* fille d'*Aimon de Foſſigni* qui lui apporta en dot la Seigneurie de ce nom; à PIERRE.

SAVOYE. Berne se donne au Duc de Savoye.

la verité il la légua à sa fille; mais elle la rendit à la Maison de *Savoye*. La ville de *Berne* se donna à lui volontairement, pour éluder les prétentions de plusieurs voisins qui menaçoient sa liberté. Il mourut sans héritiers & laissa ses Etats à son frére.

PHILIPPE. 1268.

PHILIPPE qui étoit Archevêque de *Lyon* & de *Vienne* quitta aussi-tôt l'Etat Ecclesiastique, pour épouser *Alix* de *Bourgogne* de laquelle il n'eut point d'enfans, ainsi la succession revint à

1279. AMEDE'E V. le Grand.

AMEDE'E V. fils de *Thomas* II.

Ses acquisitions & sa sagesse.

Le bonheur qui accompagna ses entrepriſes, ou plûtôt la sagesse qui les conduisit, lui fit donner le surnom de *Grand*. Son mariage avec *Sibile* heritiére de * *Bresse*, de † *Baugé*, & de *Coligni*, le mit en possession de ces trois Souverainetés. Il acheta le *Revermont* de *Robert* Duc de *Bourgogne*. *Marguerite* Reine de *France* lui légua les Fortereſſes de *Pierre-Châtel*, de *Seissel* & de *Montfalcon*. L'Empereur *Henri* VII. lui fit aussi present de la Comté d'*Asti*; mais la Maison de *Savoye* n'en eut la véritable possession que sous l'Empire de *Charles V.*

Sa bravoure au siége de Rhode.

Il s'acquit une gloire immortelle à *Rhode*. Cette Isle importante avoit été enlevée aux Empereurs

* Il ne faut pas confondre la *Bresse* avec le *Bressan* ou le Païs de *Brescie*, dont nous avons parlé dans le 1. Chapitre de ce volume. Le *Bressan* est une Province de la République de *Venise*, située entre le *Bergamasc*, le *Crémonois*, le *Mantouan*, le *Veronois* & l'Evêché de *Trente*, *Brescie* en est la capitale. La *Bresse* est une Province de *France* entre le *Rhône*, la *Saone*, la *Bourgogne*, & le Païs de *Vaux*. La Principauté de *Dombes* dont le Duc du *Maine* est Souverain y est enclavée, quoi qu'elle n'en depende pas.

† Ville de la *Bresse*; elle a titre de Marquisat, & a été possedée 400. ans par les Sires de *Baugé*, dont le dernier fut *Gui* Pére de *Sibile*.

reurs *Grecs* par les *Sarazins*, les *Turcs* s'en étoient rendus Maîtres, & les Chevaliers de *St. Jean de Jeruſalem*, s'y étoient établis & en avoient chaſſé les *Turcs*, après un ſiége de deux ans. Ces Infidelles tâchérent de la reprendre & l'auroient alors repriſe en effet ſans le ſecours du Comte de *Savoye* qui aida puiſſamment à la conſerver. Par reconnoiſſance le Grand Maître de cet Ordre lui fit preſent de la Maiſon que ces Chevaliers avoient à * *Lyon*, & dont ils avoient profité après l'extinction des *Templiers*. C'eſt, dit-on, l'origine de la deviſe des Ducs de *Savoye* F. E. R. T. expliquée par ces quatre mots Latins, FORTITUDO. EJUS. RHODUM. TENUIT, c'eſt-à-dire, *ſon Courage a ſauvé Rhode.*

SAVOYE. 1311. Origine de la deviſe des Ducs de Savoye F. E. R. T.

Son Frere *Thomas* III. réünit au *Piémont* la ville de *Turin*, qui en avoit été detachée ſi long-tems.

Amedée ſe rendit aimable à tous les autres Souverains, par ſa bonne conduite. Il étoit ordinairement le conciliateur de tous leurs Traités. *Sa Sageſſe le fit regner dans toutes les grandes Cours de l'Europe, ſavoir de l'Empereur, du Roi Philippe de France, & d'Edoüard d'Angleterre, & trouver l'art d'être ſi bien avec tous ces Princes qui étoient fort-mal enſemble, qu'il ſe rendit le perpetuel médiateur des differents que l'intérêt & les jalouſies faiſoient naître parmi eux.* C'eſt ce qu'en dit un † Ecrivain très-éloigné du caractére de flateur. Il mourut après avoir gouverné 45 ans.

Eloge de ce Duc.

EDOUARD

* La Seigneurie temporelle de la ville de *Lyon* appartenoit alors à l'Archevêque de cette ville, à qui les Rois d'*Arles* dont elle avoit long-tems relevé, l'avoient donnée.

† Mezerai en l'année 1316. Edit. 1701.

SAVOYE. EDOUARD 1323.

EDOUARD ſon Fils n'étant encore que * Sire de *Baugé* & de *Breſſe*, s'étoit déja ſignalé à la Bataille de *Mont-en-Puële*, & après la mort de ſon Pere il fit la guerre à pluſieurs de ſes voiſins; entre autres au *Dauphin de Viennois* quoiqu'avec peu de ſuccès. Il ſuivit *Philippe de Valois* en *Flandre* & ſe trouva à la Bataille de *Mont Caſſel* l'an 1328. La reconnoiſſance qu'il eût pour les Habitans de *Berne*, qui lui avoient rendu d'importans ſervices, le porta à rétablir leur ville dans ſa premiére liberté. Il mourut dans le tems que *Clemence* veuve de *Louis Hutin*, Roi de *France*, travailloit à le reconcilier avec le *Dauphin de Viennois*. Il ne laiſſa qu'une fille qui épouſa *Jean* III. Duc de *Bretagne*.

1328. Il rend la liberté à la ville de Berne.

1329.

AIMON.

Son Frere AIMON qui gouverna après lui, fut appellé le *Pacifique*, à cauſe du peu de penchant qu'il avoit pour la guerre. Il eſt le premier qui ait pris le tître de Comte de *Verceil*. Sa mort, arrivée après 14. ans de Régence, mit en ſa place AMEDE'E VI. ſurnommé † enſuite le *Comte Verd*, qui alors étoit à peine âgé de 9. ans.

1343. AMEDE'E VI. ou le Comte Verd.

Ce Prince aggrandit conſidérablement ſes Etats, car il y joignit *Cheraſque* & *Mondevis* l'an 1346, & l'année ſuivante, il y ajouta *Cheri* & *Savigliano*. Trois ans après la ville de *Fribourg* dans ‡ l'*Uchtland* ſe ſoumit à lui de ſon pro-

1346.

1347.

* Le tître de Sire ſe donnoit alors très-facilement & ne vouloit dire que Seigneur. On l'a depuis conſacré aux Rois à l'égard desquels on s'en ſert encore au vocatif. C'eſt ainſi que le tître de *Saint Pére* & de *Sainteté* a été autrefois commun à tous les Evêques; il n'y a plus que le Pape à qui on le donne aujourd'hui.

† Parce qu'en un *Tournoi*, il parut avec des armes Vertes & monté ſur un cheval caparaçonné de Verd, le nom de Comte Verd lui demeura.

‡ On appelle ainſi tout le Territoire qui eſt autour de la

propre mouvement. Il acheta de ſa parente *Catherine*, Femme d'*Aſon Viſconti*, le *Païs de Vaux* & l'Empereur *Charles IV.* lui donna le Marquiſat de *Saluces* dont le Marquis s'étoit revolté contre lui; mais *Amedée* ne pût en jouïr effectivement. Il prit cependant vers l'an 1378. *Sainte Agathe* & quelques autres Places ſur la *Doire*; & avec le tems il y ajouta *Biel*, *Coni*, & *Verace*. Il obligea le Roi des *Bulgares* à remettre en liberté *Jean Paleologue* Empereur de *Grece* qu'il avoit fait priſonnier. Le même bonheur l'accompagna dans les guerres qu'il eût contre le *Dauphin de Viennois*, le Marquis de *Montferrat* & autres voiſins.

SAVOYE. 1359. 1378.

Il inſtitua l'Ordre des Chevaliers de l'*Annonciade*. Quelques-uns ont pretendu que de ſon tems & ſous pluſieurs de ſes ſucceſſeurs cet Ordre s'appelloit ſimplement l'*Ordre de Savoye*, & que ce fut *Charles* III. qui lui donna le nom de l'*Annonciade* dans le ſeiziéme ſiécle. Cet excellent Prince mourut près de *San-Stephano* dans le Royaume de *Naples*, où il étoit allé au ſecours de *Louis d'Anjou*, les uns diſent que ce fut de la peſte, d'autres croyent que ce fut de poiſon, & que les Ennemis avoient empoiſonné les eaux.

Inſtitue l'ordre de l'Annonciade. 1355.

AMEDE'E VII. ſon fils gouverna avec aſſés de bonheur. Il s'empara de la Comté de *Nice*. *Ville-Franche* & *Barcelonete* lui ſacrifiérent leur liberté. Un jour qu'il chaſſoit le ſanglier, il tomba de cheval, ſe briſa la jambe droite; & mourut de cette bleſſure. On a cru qu'un Médecin étranger dont il ſe ſervoit, fut cauſe de ſa mort, parce qu'il le panſa mal.

AMEDE'E VII. 1391.

Son

la ville de *Fribourg* en *Suiſſe*, & cela ſert à la diſtinguer de *Fribourg* qui eſt dans le *Briſgaw* Contrée du Cercle de *Suabe* en *Allemagne*.

SAVOYE. AMEDE'E VIII. 1401.

Son fils *Amedée* VIII. acheta la Comté de *Genévois* de *Humbert* VIII. pour quarante-cinq mille Florins d'Or. C'eſt le fondement des prétentions que les Ducs de *Savoye* forment ſur la Souveraineté de la ville de *Genéve*, il s'accommoda auſſi de la ville de *Rumilli*, avec la veuve de *Pierre* Comte de *Génevois*. En 1426.

La Savoye érigée en Duché. 1411.

L'Empereur *Sigiſmond* érigea la Comté de *Savoye* en Duché. Les Hiſtoriens de cette Nation veulent qu'*Amedée*, ayant aidé *Jean Jacques Paleologue* à ſe maintenir contre *Philippe Stroze* Duc de *Milan*, qui l'avoit depouillé de tout ſon Païs du *Montferrat*, ce Marquis lui céda pour ce ſervice, *Chivas*, *Brandis*, *Settimo*, &c. & que ne croyant point apparemment l'avoir aſſez bien payé de ce ſervice, il voulut tenir du Duc de *Savoye*, tout ſon *Marquiſat* comme un Fief qui en devoit relever à l'avenir. Le Duc *Philippe Marie* qui épouſa *Marie* fille d'*Amedée*, lui céda *Verceil* en faveur de ce mariage, & preſque dans le même tems le Comte de *Creſcentino* ſe rendit ſon Feudataire.

1431.

1432.

Inſtitue l'Ordre de Saint Maurice.

Amedée qui avoit toujours aimé le repos & la ſolitude ſe retira dans un lieu paiſible nommé le Prieuré de * *Ripaille* où il inſtitua *l'Ordre de St. Maurice.*

Le

* Les Lecteurs qui ſeroient aſſez charitables pour ſe figurer que ce Duc s'étoit jetté dans une retraite auſtére & dans les pratiques d'une penitence laborieuſe, n'ont qu'à lire ce paſſage de *Montrelet*, pour ſe faire une idée juſte du *Prieuré de Ripaille* & de la vie que ce Duc y menoit, lors qu'il y eût pris l'habit d'Hermite de l'Ordre de *Saint Maurice*, qui étoit, ſelon l'Auteur que nous venons de nommer, Griſe Robe, long Mantel, & Chaperon gris, courte Cornette, d'un pié ou environ & un Bonnet vermeil; la robe ceinte de Ceinture dorée, & par deſſus le mantel, UNE CROIX D'OR, pareille à celle que portoient les Empereurs d'*Allemagne*. Pour le ſer-

SAVOYE.

Le Concile de Bâle qui venoit de dépoſer *Eugéne IV.* élut le Duc de *Savoye*, le fit Pape, & l'oppoſa à *Eugéne*, qui vouloit toujours ſe maintenir. *Amedée* prit alors le nom de FELIX V. mais ſon exaltation n'ayant pas été généralement reconnuë & y ayant à craindre que le Schiſme, ſuite ordinaire de ces ſortes de contradictions, n'affligeât dangereuſement l'Egliſe; *Felix* pour en ôter tout prétexte, ſe démit du Pontificat en faveur de *Nicolas V.* qui avoit été élu depuis par une autre faction. En recompenſe il fut revêtu de la Dignité de Légat Apoſtolique en *Savoye*, *Piémont*, *Aouſte*, *Saluces*, *Montferrat*, *Aſt*, & dans les Evêchés de *Lauſane*, de *Bâle*, de *Straſbourg*, de *Conſtance*, &c. Il fut de plus accordé que quand il iroit chez le Pape, celui-ci ne lui donneroit pas à baiſer le pied, mais la bouche, & ſe léveroit pour lui faire plus d'honneur; que *Felix* conſerveroit les marques de ſa dignité pontificale, excepté le droit de faire porter devant ſoi le Soleil, l'Anneau du Pêcheur, la croix ſur la pantoufle, & le Dais. Il mourut enfin en 1451.

1440. Devient Pape & prend le nom de Felix V. Son Abdication. 1449.

1451.

Amedée ſe confinant dans ſa retraite de Ripaille, avoit remis ſes Etats à LOUIS ſon fils, qui avoit déja épouſé *Anne de Luſignan* de laquelle il eût une nombreuſe poſtérité. Ce Prince fit noyer dans le Lac de *Géneve Guillaume* de *Balomier* Chancelier de ſon Pére, parce qu'il avoit long-tems detourné *Felix* de s'accommoder avec le

LOUIS.

ſervice de ſa perſonne & de quelques Seigneurs qui s'étoient confinés avec lui, il retint vingt de ſes ſerviteurs, qui le traitoient, non de racines & de claire eau de fontaine, viandes, & breuvages d'Hermites, mais de viandes exquiſes & de vins delicieux.) C'eſt au reſte cette retraite d'*Amedée* qui a enrichi notre langue de cette façon de parler *faire ripailles*, pour dire, grand' chere, grand feu, & excellens Vins.

SAVOYE. le Pape *Nicolas V.* & qu'il s'étoit mêlé de quelques intrigues dont il ne ſe pût juſtifier.

La ſucceſſion du Duché de *Milan* ayant cauſé une extrême confuſion après la mort de *François Marie Viſconti*, *Louïs* prit ce tems pour ſe ſaiſir de * *Valence*, de *Romagnano*, & de quelques autres lieux; & mourut à *Lyon* où il étoit allé voir ſon gendre † *Louïs XI*, Roi de *France*. De ſes huit fils, les trois plus jeunes embraſſérent l'état Eccléſiaſtique. *Pierre* & *Jean Louïs* furent ſucceſſivement Archévêques de *Tarentaiſe*, *François*, le dernier de tous eut l'Archevêché d'*Aix*.

AMEDE'E IX. Louïs épouſe l'héritiére de Cypre.

L'Aîné AMEDE'E IX. ſuccéda aux Etats de la Maiſon de *Savoye*, le ſecond nommé *Louis* Comte de *Génevois* épouſa *Charlotte* de *Chypre*, de laquelle nous avons déja parlé. ‡ C'eſt ſur ce mariage qu'eſt fondée la prétention de la Maiſon de *Savoye* ſur ce Royaume parce qu'étant heritiére de cette Iſle, elle tranſporta ſes droits à ſon neveu *Charles*, troiſiéme fils d'*Amedée IX.* Ce troiſiéme & le quatriéme moururent ſans lignée, le cinquiéme *Philippe* ſans terre eſt l'auteur de la branche d'aujourd'hui.

Portrait d'Amedée IX.

Pour revenir à *Amedée IX.* ce fut un Prince d'une conſtitution foible & valetudinaire, attaqué même du Mal-caduc. Mais ſa pieté, ſa vertu, ſa tendreſſe pour les pauvres, ſa generoſité

* Ce nom eſt commun à beaucoup de villes, car il y a *Valence* en *Dauphin* Capitale du *Valentinois* avec un Evêché. Il y a auſſi *Valence* Capitale du Royaume de *Valence* en *Eſpagne*, & *Valence* dans la *Lomeline*, ſur le *Pô*, au *Milanez*. C'eſt de cette derniere que l'on parle ici. Les autres lieux du même nom, ne ſont point ſujets à être confondus dans cet endroit

† Ce Roi avoit épouſé *Charlotte de Savoye*, lors qu'il n'étoit encore que *Dauphin* & fugitif; mais il la maltraita dès qu'il fut Roi.

‡ Voyez page 24. de ce Volume.

rosité à pardonner à ceux qui l'avoient persécu- SAVOYE.
té, son amour pour la justice lui aquirent le tître de *Bienheureux*. On dit qu'un jour un Ministre étranger lui ayant demandé, s'il n'avoit point quelques chiens de chasse; *Oui*, lui répondit-il, *j'en ai*, & *je veux vous les faire voir demain vers le midi*. L'Ambassadeur ne manqua pas de venir à l'heure marquée. *Amedée* le ménas dans une grande Cour, où il lui fit voir quantité de tables, autour desquelles mangeoit une multitude de pauvres. *Voila*, lui dit-il, *les chiens de chasse avec lesquels je tâche de courir après le Ciel.*

Il eut pour successeur PHILIBERT premier fils ainé surnommé le *Chasseur* qui étant mort sans enfans céda la place à son frere CHARLES I. dit le *Guerrier*. Celui-ci ne laissa qu'un fils appellé CHARLES JEAN AMEDE'E âgé de 9. mois. PHILIBERT. 1482. CHARLES I. 1490. CHARLES JEAN AMEDE'E. 1406.

Le petit Duc *Charles II.* ne passa point sa huitiéme année, & ainsi la succession remonta à PHILIPPE sans terre, cinquiéme fils d'*Amedée IX.* qui ne jouït guéres qu'un an de cette dignité. PHILIPPE sans Terre.

A *Philippe* succeda PHILIBERT II. surnommé le *Bel*, qu'il avoit eu de son premier mariage, avec *Marguérite* fille du Duc *Charles de Bourbon*. Ce Prince qui n'avoit encore que dix-sept ans étoit également bien partagé des dons de l'ame & du corps. Après le décès de sa prémiére femme, il s'allia avec la Princesse *Marguerite* fille de l'Empereur *Maximilien*, qui lui apporta pour sa dot la *Franche-Comté*, mais leur mariage ayant été stérile, ce Païs retourna à la Maison d'*Autriche*. PHILIBERT II. le Bel.

Philibert est loué de ce que par sa prudence il maintint ses Etats en paix durant les plus grands trouples d'*Italie*. Il avoit deux fréres & deux sœurs. La premiére nommée *Louise* fut mariée

SAVOYE. à *Charles* Comte d'*Angoulême*, leur fils parvint à la Couronne de *France* & fut *François* I. le Pere des Savans, la seconde épousa *Julien de Medicis*. Les fils furent CHARLES III, duquel est issuë la Branche de *Savoye* d'aujourd'hui & *Philippe* Duc de *Nemours* duquel sont descendus les Ducs de ce nom. *Philibert* n'ayant eu aucun fruit de ses deux mariages, CHARLES III. fils de *Philippe*, mais d'une seconde femme, devint Duc de *Savoye* après lui.

1504. CHARLES III.

L'alliance qu'il prit avec *Beatrix de Portugal*, dont la sœur *Isabelle* avoit épousé *Charles V.* engagea cet Empereur à le mettre en possession de la Comté d'*Asti*, dont nous avons déja dit que l'Empereur *Henri* VII. avoit fait present à un Prince de cette Maison. La ville & la seigneurie de *Cheraſque* & l'investiture du Marquisat de *Ceva* furent encore des bienfaits de ce même Prince. Mais *Charles* eut le malheur de se brouiller avec *François I.* Il étoit bien difficile d'être en même tems ami de l'Empereur & du Roi de *France*. Le Duc tenoit à l'un & à l'autre par des Alliances de Famille très-étroites, mais celle de sa femme sœur de l'Imperatrice *Isabelle* l'emporta.

Il se brouille avec la France.

Le Connêtable de *Bourbon* s'étant revolté contre sa *Patrie*, *Charles* III. lui donna ses pierreries à mettre en gage pour faire des levées, comme en effet il leva dix mille *Allemands* qui contribuérent beaucoup à la célèbre victoire de *Pavie*. *François* I. ne chercha depuis qu'une occasion de lui marquer son ressentiment & *Sforce* Duc de *Milan* la fournit.

Histoire de Merveille.

Le Roi lui avoit envoyé un de ses Ecuyers nommé *Merveille* pour traiter avec lui secretement. L'Empereur le sût, & en fit faire au Duc de *Milan* de grands reproches, accompagnés de menaces. Pour le satisfaire, quelques gens apostés

apoſtés firent une querelle à *Merveilie*; il ſe fit une émeute dans laquelle il y eut quelqu'un de tué. *Sforce* fit là-deſſus arrêter *Merveille* & pour faire voir à l'Empereur, que ce Gentilhomme n'étoit pas chez lui en qualité de Miniſtre, ni regardé comme tel, il lui fit trancher la tête, de nuit, dans la priſon. SAVOYE.

François I. demanda reparation du procès fait à ſon Miniſtre, reconnu pour tel par le Prince qui l'avoit fait mourir, & ſe ſervit de la même occaſion pour ſe vanger du Duc de *Savoye*; dont il n'étoit pas content. Il lui fit demander paſſage ſur ſes terres pour l'armée deſtinée contre le *Milanez*. Au refus qu'on lui en fit, il joignit ſes prétentions ſur la ſucceſſion de ſa Mére *Louïſe de Savoye*, ſœur de ce Duc, qu'il avoit déja demandée dès l'an 1518. & ſur laquelle, il n'avoit pû tirer aucune ſatisfaction. Sur ce pretexte il fit marcher contre *Charles* III. une armée commandée par l'*Amiral Chabot*, qui ſe ſaiſit en peu de tems de la plûpart des villes de ce Prince, & ſe ſeroit rendu maître de tout le reſte, ſans le Cardinal de *Lorraine* & ſans *Veli* Ambaſſadeur de *France* à *Rome*. *Sforce* venoit de décéder ſans enfans, l'Empereur les amuſa de l'eſpérance qu'il donneroit au ſecond fils de *François* I. l'inveſtiture du Duché de *Milan*, ce qui interrompit les opérations de cette guerre. Guerre entre la France & la Savoye. 1537.

D'un autre côté, la République de *Berne*, profitant de la foibleſſe du Duc de *Savoye*, s'empara de la ville de *Lauſane*, & d'une bonne partie du *Roſgau* & du *Pais de Vaux*. La ville de *Frybourg* lui envahit la Comté de *Romont*. La ville de *Géneve* prit le même tems pour abolir la Religion Catholique *Romaine*, & s'approprier ce qui étoit à ſa bienſéance. Ainſi cet infortuné Prince ſe vit tout d'un coup dépouillé de Malheurs de ce Duc.

SAVOYE. ſes Terres & abandonné de ſes ſujets, il ſe retira à *Verceil*, où il mourut de chagrin de ne pouvoir remettre le pied dans ſes Etats.

1553. EMANUEL PHILIBERT. Son fils EMANUEL PHILIBERT avoit paſſé quelque tems de ſa jeuneſſe à la Cour de *Charles V.* Il rendit de grands ſervices à cet Empereur & à *Philippe* II. ſon fils: ſur tout a la journée de * *St. Quentin.* Il y commanda en qualité de Général de l'Armée Impériale & de Gouverneur des *Païs-bas*, & défit entiérement l'armée de *France.* Son expérience & ſa réputation étoient ſi grandes, qu'on lui propoſa la charge de Généraliſſime des troupes que *Pie V.* l'*Eſpagne* & les *Venitiens*, envoyérent contre *Selim* II. mais des raiſons importantes firent qu'il s'en excuſa. La Paix qui fut concluë entre les Couronnes de *France* & d'*Eſpagne* à *Câteau-Cambreſis*, le fit rentrer dans la plus grande partie de ſon Païs. Les *François* gardérent cependant *Turin*, *Pignerol*, *Ville-Neuve d'Aſti*, *Quiers* & *Chivas*; ces places ne furent renduës qu'après que les prétentions ſur la ſucceſſion de *Louïſe* mére de *François* I. eurent été réglées.

1574. Lorſqu'*Henri* III. revenant de ſon Royaume de *Pologne* paſſa par *Turin*, pour ſe rendre en *France*, *Philibert-Emanuel* ménagea ſi bien cette occaſion que ce Roi lui céda, malgré le conſeil de ceux qui l'accompagnoient, le reſte des villes que la *France* avoit retenuës. L'Armée

1567. *Eſpagnole* que le Duc d'*Albe* menoit dans les *Païs-bas*, par la *Savoye* & la *Franche-Comté*; donna une telle inquiétude à la ville de *Géneve* & aux Proteſtans de *Suiſſe*, qu'*Emanuel-Philibert*

* On appelle cette journée tantôt la bataille de *St. Quentin*, à cauſe qu'elle ſe donna près de la ville de ce nom, tantôt la bataille de *St. Laurent*, parce qu'elle ſe donna le jour de la Fête de ce Saint.

Bert crut ne pas devoir négliger une conjoncture, si favorable. Le ville de *Berne* lui rendit alors trois Bailliages *Toinon*, *Gyé* & *Iverni*; de son côté il renonça aux prétentions qu'il pouvoit avoir sur le reste de ce qu'ils lui avoient pris. SAVOYE.

Vers l'an 650. le Pape & quelques Ecclésiastiques l'avoient engagé à chagriner les *Vaudois*, quoique ce peuple ne cherchât qu'à lui obéir & à lui plaire en tout ce qui ne regardoit point sa Religion. Ces sujets ne lui demandoient autre chose que la Liberté de Conscience. Mais ne pouvent être écoutez & voyant au contraire qu'on saccageoit leurs villages & que tou ceux des habitans des Vallées qui tomboient entre les mains des Soldats, étoient massacrez sans miséricorde, ils s'abandonnérent au desespoir, prirent les armes, & se défendirent si bien, qu'ils remportérent quelques avantages sur les troupes du Duc. Dans ces rencontres périrent *Montelié* Maréchal des armées de Son Alteſſe, & *Charles Truchsès* un des plus irréconciliables ennemis des *Vaudois* Le Duc qui n'avoit entrepris cette guerre qu'à regret, & par les sollicitations pressantes du Nonce du Pape, & de quelques Prêtres leur accorda enfin la Liberté de Conscience à de certaines conditions. Il acquit la Principauté d'*Oneglia*, de *Jean Jerome Doria*, à qui il donna en échange le Marquisat de *Ciric* à condition qu'il le tiendroit comme un Fief de la *Savoye*. Il acheta aussi la Comté de *Tende*. Guerre contre les Vaudois.

Après s'être aquis une estime universelle par sa sagesse, sa piété, son courage, & son amour pour les Sciences, il mourut après une Regence de 27 ans Il avoit épousé *Marguerite de France* fille de *François I.* Princesse admirable par sa conduite & par sa douceur. El- 1580.

SAVOYE. le contribua beaucoup à l'accommodement des *Vaudois*; on dit d'elle qu'elle n'avoit guéres d'éloignement pour la Religion Proteſtante, & qu'elle envoyoit tous les ans à *Genéve* une ſomme de quatre mille Florins, pour y aider à faire ſubſiſter ceux qui étoient obligés de quitter la *France* pour leur Religion.

CHARLES EMANUEL. Son fils CHARLES-EMANUEL étoit d'une foible conſtitution, mais en récompenſe, il poſſédoit un génie vaſte, élevé & remuant.

Il attaque la France. Voyant *Henri III.* Roi de *France* preſſé de tous côtez par les *Ligueurs* & les *Huguenots*, il lui enleva le Marquiſat de *Saluces*, qui lui tenoit au cœur depuis long-tems. Il prit pour prétexte que *Leſdiguiéres* Général de ces derniers, ayant le *Dauphiné* à ſa diſpoſition, il étoit à craindre qu'il ne s'emparât de ce Marquiſat & n'y introduisît ſa Religion.

Médaille inſultante. Ce Duc fit plus, il fit fraper une monnoye tout-à-fait injurieuſe, où d'un côté il étoit repréſenté, & de l'autre étoit un Centaure ayant un arc bandé & une flêche deſſus, & foulant aux pieds une Couronne avec ce mot *Opportunè*, c'eſt-à-dire, *à propos.*

Henri n'étoit pas dans une ſituation à ſe vanger de cet affront, il fut obligé de le ſouffrir. *Henri IV.* ſon Succeſſeur trouva l'Etat dans un deſordre qui ne lui permit pas de ſonger ſi-tôt au Marquiſat de *Saluces*. Le Duc tâcha même d'en profiter, tomba ſur la *Provence* & le *Dauphiné*, & s'y rendit maître de beaucoup de lieux, qu'il ne garda guéres. *Henri IV.* s'étant délivré de ſes ennemis par la

1595. Paix de *Vervins*, penſa ſérieuſement à recouvrer ce Marquiſat. Le Duc employa toute ſon adreſſe pour l'endormir, il fit même le voyage de *France*, mais comme le Roi inſiſtoit toujours ſur la reſtitution, il falut enfin en ve-

venir à une rupture. Le Duché de *Savoye*, la Fortereſſe de *Montmelian*, la Province de *Breſſe* ne coutérent pas beaucoup de temps à *Henri*, qui pour effacer le deshonneur que le Duc avoit fait à ſa Couronne, par ſa monnoye ſcandaleuſe, en fit battre une autre, où d'un côté il étoit repreſenté, & ſur le revers on voyoit ſa Deviſe qui étoit un Hercule aſſommant un Centaure avec ſa Maſſuë qu'il tenoit d'une main, & de l'autre il ramaſſoit une Couronne, avec ce mot: *Opportunius*, c'eſt-à-dire, *plus à propos*.

SAVOYE, 1600.

Médaille vangée.

Le Pape s'entremit pour faire la Paix. Le Roi garda le territoire de *Breſſe*, *Bugey*, *Valromey*, *Gex*, *le Fort l'Ecluſe*, & quelques places ſur le *Rhône*, comme *Aus*, *Chouſi*, *Voulai*, *Pont d'Arley*, *Seiſſel*, *Chancey*, & *Pierre-Châtel*. Le Duc eut pour ſa part le Marquiſat de *Saluces*, *Cental*, *Mons* & *Roque-Sparvier*.

1601. Paix entre la France & la Savoye.

Quoique tout l'avantage de ce Traité fût pour la *France*, *Charles-Emanuel* ne laiſſa pas d'y trouver le ſien: car par le Marquiſat de *Saluces*, il couvroit *Turin* ſa Capitale, au lieu qu'auparavant elle étoit ſujette aux inſultes des ennemis, qui pouvoient faire des courſes juſqu'à ſes portes.

A peine étoit-il ſorti de cette guerre, que ſon humeur inquiete le rejetta dans une autre entrepriſe. Il voulut ſe dédommager de ſes pertes aux dépens de la ville de *Genéve*. Après avoir raſſuré ſes habitans par la propoſition qu'il leur fit d'un nouveau Traité de Commerce, il aſſembla ſourdement des troupes, & les ayant fait avancer durant la nuit il attaqua la ville à la faveur de l'obſcurité. L'entrepriſe réüſſit d'abord d'une maniére à en eſpérer tout le ſuccès imaginable. Une partie de ſon monde étoit déja ſur les murailles, &

Eſcalade de Genéve.

SAVOYE. & les Bourgeois endormis dans une paisible sécurité ne songeoient à rien moins qu'au péril qui les menaçoit. Les *Savoysiens* comptoient déja la ville prise, lorsque l'alarme ayant commencé, la Bourgeoisie s'éveilla, courut aux armes, & reçut si vigoureusement les ennemis, qui n'étoient pas encore montés en assez grand nombre sur les murailles de la ville, qu'ils furent obligés de s'enfuïr avec perte. Les *Genévois* pendirent sans quartier les prisonniers qui leur tombérent entre les mains dans cette action. L'Histoire raconte à ce sujet un trait d'amour conjugal qui mérite d'être remarqué. Une Dame dont le mari avoit été commandé pour cette funeste expédition, ayant ouï dire, qu'il étoit pris par les *Genévois* & destiné à périr d'une mort infame, résolut de ne boire ni manger; qu'elle ne l'eût embrassé encore une fois. Elle étoit enceinte, on lui refusa cette grace & l'Officier fut pendu, sans qu'elle eût pû l'approcher. Elle s'assit devant le lieu où son corps étoit exposé & y demeura sans vouloir prendre de nourriture, ni cesser un moment de le regarder, jusqu'à ce que la mort lui ferma les yeux & la rejoignit à son mari.

Histoire memorable.

La *France* & le Canton de *Berne* s'intéressérent pour la ville de *Geneve* & obligérent le Duc à s'accommoder avec elle, & à promettre entre autres choses qu'il ne feroit bâtir aucun Fort plus près qu'à quatre milles de la ville.

1613. Son entreprise sur le Montferrat.

La mort de *François*, Duc de *Mantouë*, décedé sans enfans mâles, fit renaître les prétentions du Duc de *Savoye* sur le *Montferrat*, avant qu'on pût se défier de son dessein, il s'étoit déja rendu maître de *Trino*, d'*Alba* & de *Monte Galvo*. La République de *Venise* & le Grand Duc de *Toscane* s'étant déclarés en faveur du Duc de *Mantouë*; *Charles-Emanuel* fut forcé d'évacuer ces-

ces places; mais il retomba dans un autre difficulté. SAVOYE.

Le Gouverneur du *Milanez* pour les *Eſpagnols* le preſſa de congédier ſes troupes, il le refuſa, à moins que les *Eſpagnols* ne vouluſſent congedier auſſi celles qu'ils avoient. Il n'en falut pas davantage pour cauſer une guerre. Le Gouverneur de *Milan* prit *Verceil*, où il perdit néanmoins plus de ſix mille hommes. Il gagna auſſi quelques petites villes, & la France ayant enfin offert ſa Médiation, la Paix ſe conclut, à condition que le Duc rentreroit en poſſeſſion de *Verceil* & des autres villes qu'il avoit perduës & qu'il rendroit ce qu'il avoit pris du *Milanez* & du *Montferrat*. Le Comte de *Botio* qui avoit pris ſervice chez les *Eſpagnols* pendant cette guerre, eût la tête tranchée, & ſes biens furent confiſquez & appliquez au tréſor Ducal.

Il ſe brouille avec le Gouverneur de Milan.

1618.

Peu d'années après ce Prince appuyé de la Cour de *France* commença la guerre contre les *Génois*, ſur ce qu'ils avoient acheté le Marquiſat de *Zuccarel*, de l'Empereur qui en avoit dépouillé le Marquis de *Caretto*. Le Duc prétendoit que le poſſeſſeur le lui avoit déja cedé auparavant.

Il fait la guerre aux Genois.

1621.

Le commencement de cette guerre lui fut aſſez favorable. Il battit les troupes *Génoiſes* près d'*Ottagio*; & leur prit pluſieurs villes, pendant que le Connétable de *Leſdiguieres* ſe rendit maître de *Gavi* par la lâcheté du Commandant. On croit que ſi, après ces avantages, on étoit allé droit à *Génes*, cette ville auroit fait peu de réſiſtance, dans l'épouvante où elle étoit; mais *Leſdiguiéres*, que les *Génois* avoient gagné par un preſent de cent mille écus, n'agiſſant plus avec la même vigueur, leur donna le tems d'attendre les ſecours que l'*Eſpagne* leur envoyoit. Les *Eſpagnols* à la vérité furent obligés de le-

ver

SAVOYE. ver le ſiége de *Veruë* en *Piémont* ; mais cette diverſion fut cauſe que les *Génois* reprirent ce qu'ils avoient perdu, & firent même quelques conquêtes ſur le Duc. La Paix ſe fit à *Monçon*, l'année ſuivante ; chacun y garda ce qu'il avoit poſſedé avant la guerre & le Marquiſat de *Zuccarel* demeura aux *Génois*. Il ſe fit pourtant enſuite un accord par lequel la République de *Génes* racheta les prétentions du Duc de *Savoye*, pour cent ſoixante mille écus d'or une fois payez.

Traité de Monçon.

1631.

La branche aînée des *Gonzagues* Ducs de *Mantouë* étant éteinte en la perſonne du Duc *Vincent II.* & la ſucceſſion étant venuë à celle des Ducs de *Nevers*, le Duc de *Savoye* renouvella ſes prétentions ſur le *Montferrat*. La Cour de France, qui favoriſoit les droits de *Charles de Gonzague Cleves I.* de ce nom, obligea le Duc de *Savoye* à lui abandonner le *Pas de Suze*, pour aller au ſecours de *Cazal* qui étoit aſſiégé par *Gonſalve de Cordouë*, Gouverneur du *Milanez*. Comme il faiſoit naître chaque jour quelque nouvelle difficulté, & cherchoit à incommoder les *François* dans leur marche ; ceux-ci marchérent vers *Pignerol* ; qu'ils prirent en fort peu de temps. Cette perte cauſa une ſi vive douleur au Duc de *Savoye* qu'il en mourut après avoir gouverné cinquante ans.

1628.

VICTOR AMEDE'E 1630.

Son fils VICTOR AMEDE'E I. s'accommoda l'année ſuivante avec toutes les Puiſſances qui étoient en guerre. Par cette Paix concluë à *Cherasque* en *Piément*, le Duc de *Savoye* ſe contenta de quinze mille écus d'or de rente pour ſa rénonciation au *Montferrat* en faveur du Duc de *Mantouë* & de ſes Succeſſeurs. Et on convint par un écrit ſéparé que pour cet argent il ſeroit mis en poſſeſſion de *Trino*, de *Tricerto*, de *Palazzolo*, & de 80. autres Places, le long du

Traité de Cherasque le 6. Avril 1631.

du *Po*, qui faiſoient une des plus belles parties du *Montferrat*; il y eut encore un autre Traité particulier du même jour, par lequel il cédoit à la *France* la belle forteresſe de *Pignerol*, avec la *Perouſe*, *Angrone* & * *Lucerne*, ce qui fut fatal à l'*Italie*. SAVOYE.

Il veut prendre le titre de Roi de Chypre.

Au bout de deux ans le Duc ſe mit en tête de prendre le tître de Roi de *Chypre*. Les *Venitiens* en furent ſi mécontens, que la bonne intelligence fut abſolument interrompuë entre les deux Etats. La Cour de *France* ayant envoyé le Maréchal de *Créqui* avec une armée au ſecours du Duc de *Parme*; *Victor Amedée* s'y joignit & aida à attaquer *Valence* dans le *Milanez*; cependant le ſiége ne réüſſit pas. Le Duc de *Savoye* en rejettoit la faute ſur le Duc de *Créqui*, lequel avoit, diſoit-il, plus d'application à prendre le plaiſir de la chaſſe, qu'à pouſſer le ſiége. Ce Duc répara ce qu'il croyoit avoir perdu de ſa gloire, en manquant la priſe de *Valence*, par la part qu'il eût au gain de la bataille de *Tornavento*, où il repouſſa les *Eſpagnols* qui avoient déja pénetré juſque dans les retranchemens des *François*. 1633. 1635. 1636.

1637.

L'année ſuivante, il remporta près de *Spigno* une victoire ſignalée ſur *Don Martin d'Arragon* Général des *Eſpagnols*; mais il ne jouït pas long-tems de cette victoire, car il mourut la même année.

La *Savoye* fit en lui une perte d'autant plus grande que les *Eſpagnols* en profitérent pour prendre le Fort *Brema* & *Verceil*, & que la tutelle de ſon fils FRANÇOIS-HIACINTE, qui n'a- FRANÇOIS HIACINTE.

* Il ne faut pas confondre *Lucerne* petite ville de *Piémont*, Capitale du Comté de ce nom, autrement la Vallée des *Vaudois*, avec la ville de *Lucerne* Capitale du Canton de *Lucerne* en Suiſſe.

SAVOYE. n'avoit que 6. ans fit naître une querelle entre la Ducheſſe Douairiére, le Cardinal *Maurice* & le Prince *Thomas François, Prince de Carignan*, Oncles du jeune Duc ; qui prétendoient tous trois gouverner l'Etat durant ſa Minorité.

La Ducheſſe Douairiére pour maintenir ſes droits, s'attacha à *Louïs XIII.* ſon frére. Le Cardinal & le Prince de *Carignan* ſe fortifiérent de l'Alliance des *Eſpagnols*, & accordérent à cette Couronne que les places qui ſe rendroient à leur parti ſans réſiſtance, appartiendroient aux Princes, & que celles qu'il faudroit conquérir à la pointe de l'épée ſeroient abandonnées à l'*Eſpagne*.

1638. La mort de ce Duc arrivée le 4. Octobre 1638. ne changea rien à leurs meſures, ſon ſucceſſeur CHARLES-EMANUEL II. n'avoit que quatre ans. Ainſi il s'agiſſoit toujours d'une tutelle que chacun prétendoit.

CHARLES EMANUEL II.

Les *Eſpagnols* ſe ſaiſirent de *Chivas* & de *Trino* ; & les Princes ſe rendirent maîtres de *Chieri*, de *Moncalier*, de *Pondeſture*, d'*Aſti*, de *Ville-Neuve* d'*Aſti*, d'*Alba*, de *Verrue*, de *Creſcentino*, de *Sainte Agathe*, de *Nice* & de * *Ville-Franche*. Le Prince *Thomas* ſurprit la ville de *Turin* à la faveur de la nuit, & la Ducheſſe ſe ſauva à peine dans la Citadelle avec le Duc ſon fils ; mais par bonheur pour elle les deux Princes, & le Marquis de *Leganez*, Gouverneur de *Milan*, ſe brouillérent enſemble.

Ce-

* Outre cette ville, qui eſt à une lieuë de *Nice*, vers l'Orient ; les Ducs de *Savoye* en poſſédent une autre du même nom, ſur le *Pô* dans le *Piémont*, un peu au deſſus de *Saluces*. Il y a outre cela 3. autres *Ville-Franches* en *France*, l'une dans le *Beaujolois* entre *Lyon* & *Mâcon* ; l'autre dans le *Rouſſillon* au deſſus de *Perpignan*, ſur le *Tet* ; & la troiſiéme dans le *Rouergue*, ſur l'*Aveyron* au-deſſus de *Rodez* ; ſans parler de *Villa-Franca*, dans la Vieille *Caſtille* en *Eſpagne*.

Celui-ci prétendoit qu'en vertu du Traité, la Citadelle à prendre, devoit appartenir aux *Eſpagnols* ; les Princes lui oppoſoient que cette ville étant la Réſidence des Ducs, elle étoit naturellement exceptée de l'accord. Cette meſintelligence ralentit les attaques & donna au Comte d'*Harcourt* Général des *François* le tems d'accourir au ſecours de cette Ducheſſe. Après avoir fait lever le ſiége de *Caſal* aux *Eſpagnols*, il marcha vers *Turin* & y enferma le Prince *Thomas*. Le Marquis de *Leganez* qui vint à ſon ſecours pour le dégager, ne fit que des efforts inutiles, & la ville qui manquoit de vivres ſe ſoumit aux *François* par accord. SAVOYE. 1640.

L'an ſuivant, les *François* emportérent la fortereſſe de *Coni*, & les Princes furent obligés de s'accommoder avec la Ducheſſe Douairiére, à condition que la tutelle lui demeureroit & que le Prince *Thomas* auroit le Marquiſat d'*Ivrée* & de *Biellois*, & le Cardinal la Comté de *Nice*, durant la Minorité du Duc, en qualité d'Adminiſtrateurs. Après cet accommodement ſes Princes ne ſongérent plus qu'à retirer des mains des *Eſpagnols*, ce qu'ils avoient pris. Le Marquis de *Pianeſſe* les obligea de quitter l'importante place de *Verruë*, où ils s'étoient rendus les plus forts, & le Prince * de *Carignan* qui 1641. 1642.

* Les Hiſtoriens l'appellent tantôt, LE PRINCE THOMAS, tantôt LE PRINCE DE CARIGNAN, il étoit cinquiéme fils du Duc *Charles Emanuel I.* dit le Grand, il fut Grand Maître de *France*, & eût de ſon mariage avec l'héritiére de la Maiſon de *Soiſſons*. 1. *Emanuel Philibert Amedée* qui a continué la branché de *Carignan*. 2. *Louïſe Chriſtine*, mariée à *Ferdinand-Maximilien* de *Bade*. 3. *Joſeph Emanuel Jean*, mort ſans poſtérité. 4. *Eugene Maurice* Comte de *Soiſſons*, Auteur de la branche de *Soiſſons*, & Pére du Prince *Eugene-François* de *Savoye*, l'un des plus grands Héros de notre ſiécle.

SAVOYE. qui s'étoit raccommodé avec la *France* reprit
1643. sur eux *Aſti*, *Ville-Neuve d'Aſti* & *Trino*. L'année ſuivante les troupes de *Savoye* les chaſſérent de *Ste. Agathe*, & de la Citadelle d'*Aſti*, où ils étoient entrés par ſurpriſe.

1649. Le Duc CHARLES-EMANUEL ayant atteint l'âge de 15. ans fut déclaré majeur & ſe ſouvint, tant qu'il vêcut, des ſervices que la *France* lui avoit rendus pour garantir ſes Etats de
1652. l'invaſion des *Eſpagnols*. L'an 1652. les *Eſpagnols* prirent *Trino* & *Creſcentino*, mais la même année, les *Savoiſiens* rentrérent dans la derniére de ces places & l'autre leur fut renduë en
1658. 1658. la Paix des *Pirenées* rétablit enfin la tranquilité dans la *Savoye*.

Le Duc conſerva le reſte de ſes jours une bonne intelligence avec toutes les Puiſſances voiſines, ſi on en excepte la rupture qu'un *Génois* fugitif nommé *la Tour* fit naître entre
1672. lui & la République de *Gênes*; cette querelle n'eut pourtant point de ſuites par le ſoin que la *France* eut d'étoufer cette étincelle qui pouvoit cauſer un grand embraſement.

Sa paſſion pour les édifices. La *Savoye* & le *Piémont* doivent à ce Duc un grand nombre de ſuperbes édifices. La *Ville-Neuve* de *Turin* eſt un monument de la paſſion qu'il avoit d'orner ſon Païs; mais le plus conſiderable travail qu'il ait entrepris, c'eſt ce chemin fameux qu'il fit tailler dans un Roc
Mont Viſo percé. au travers du *Mont-Viſo*. Cette voute, longue de cinq cens pas Géométriques, aſſez haute & large pour le paſſage des Mulets chargez, facilite le tranſport des Marchandiſes de *France* en *Italie*, qui ne ſe pouvoit faire auparavant que par un grand détour, & avec un extrême danger.

Sa mort. Comme il étoit un jour au manége, où il voyoit

voyoit * ſon fils unique faire ſes exercices; le cheval de ce jeune Prince ſe renverſa, le Duc fut ſaiſi d'effroi, & on a cru que cet accident avoit cauſé la maladie dont il mourut peu de tems après. 1675. SAVOYE.

VICTOR AMEDE'E II. étoit encore trop jeune pour gouverner lui-même ſes Etats; ainſi la tutelle en fut donnée à ſa mere *Marie Jeanne-Baptiſte de Savoye-Nemours* †. Lorſqu'il fut en âge de ſe marier, on le fiança avec l'Infante de *Portugal*, & le Duc de *Cadaval* étoit déjà à *Nice* avec la Flotte *Portugaiſe* pour prendre le Duc, lorsqu'il changea tout à coup de penſée & rompit ce mariage. Deux ans après il épouſa *Anne-Marie d'Orleans*, fille puînée de *Philippe d'Orleans* & d'*Henriette-Anne d'Angleterre*. 1685. VICTOR AMEDE'E II.

Lorſque *Louïs XIV.* eut révoqué l'*Edit de Nantes*, & interdit la Religion Proteſtante dans ſes Etats; le Duc de *Savoye* à ſon imitation réſolut de chaſſer les *Vaudois* communément appellez les *Barbets*. Cette entrepriſe coûta Les Barbets.

* On lui a attribué un autre fils, mais ſans fondement, on a pretendu qu'il étoit Pere du Comte de *Sales* ci-devant Gouverneur de *Chamberi*, & enſuite disgracié, dont le fils unique nommé Comte des *Lances* & Marquis de *Vico Nuovo*, eſt preſentement Chanoine Regulier de *Ste. Geneviéve*. Mais *Charles-Emanuel* ne l'a jamais réconnu; & comme il naquit neuf mois après le Mariage de ſa mere, il n'y a eu aucune preuve qu'il ne fut pas né de ce mariage. L'eſtime du Duc pour cette *Dame* n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour croire qu'il fût pere de ce Seigneur. On l'a confondu mal-à-propos avec le Marquis de *Sales* tué en 1707. devant *Toulon*. Ils étoient de familles differentes.

† Cette Princeſſe eſt morte le 15. Mars 1724. Elle étoit née le 11. Avril 1644.

SAVOYE. coûta bien du ſang & de la peine avant que de pouvoir être exécutée.

La grande Alliance s'étant formée contre la *France*, le Duc y voulut être compris. Le 1690. Traité s'en fit à la *Haye*, & il y fut ſtipulé par un article ſéparé que les *Vaudois* ſeroient rétablis dans leurs anciens droits. Les ſecours d'argent & de troupes que les Alliés lui fournirent, produiſirent fort peu d'effet & n'empêchérent point le Général *St. Ruth* de lui prendre toute la *Savoye*. Le Maréchal de *Catinat* après avoir défait l'armée de ce Duc à *Staffarde* conquit *Carmagnole*, *Suze*, *Nice*, *Ville-Franche* & *Montmelian* & le battit encore à la journée de la *Marſaille*.

Le 19. Août 1690.

Le bonheur ne ſuivit pas également par tout les *François*. Ils aſſiégérent *Coni*, d'où ils furent repouſſés avec perte, & on leur reprit *Carmagnole*; le Duc de *Savoye* pénétra dans le *Dauphiné*, prit *Gap* & *Ambrun*, dont il emporta les cloches. Il ſe retira ſous prétexte d'une indiſpoſition qui lui ſurvint, & on crut que ſon départ du *Dauphiné* ſe faiſoit pour ménager la *France*, qui de ſon côté ne le ménageoit pas beaucoup; puis qu'elle le dépouilla de *Caſal*, & du *Fort Ste. Brigide* près de *Pignerol*. Il fit enfin une Paix particuliére avec la *France*, par laquelle on lui rendit, *Nice*, *Suſe*, *Ville-Franche*, *Montmelian* & *Pignerol* que l'on raza. On y joignit les trois Valées de la *Perouſe*, *Lucerne*, & *Angronne*, avec une ſomme d'argent pour le dédommager des pertes que la guerre lui avoit cauſée. C'eſt dans ce Traité que le mariage de *Louïs* Duc de *Bourgogne* fils aîné du Dauphin de *France* fut conclu avec *Marie-Adelaïde de Savoye* fille aînée de ce Duc. Il fit enſuite un nouvel accord pour chaſſer les Impériaux de l'*Italie*, & attaqua le Duché de *Milan*,

1691. 1692.

1693.

Milan, où il assiégea * *Alexandrie de la Paille*, & dont il leva le siége quand les Alliés retirérent leurs troupes d'*Italie*. Après la mort de *Charles II.* Roi d'*Espagne*, *Philippe d'Anjou* second fils du Dauphin de *France* que le Testament de ce Roi apelloit à la succession se rendit à *Madrid* pour prendre possession de ses Royaumes, & la même année il épousa *Marie-Louïse-Gabrielle* seconde fille du Duc de *Savoye*, avec qui il avoit déja concerté une Alliance, par laquelle ce Duc étoit déclaré Généralissime de l'armée des deux Couronnes en *Italie*. SAVOYE. 1701.

L'Empereur *Leopold* qui prétendit que le Testament de *Charles II.* ne pouvoit préjudicier aux droits de sa Maison sur la Couronne d'*Espagne*, fit tous ses efforts pour faire valoir les siens qu'il avoit transporté à l'*Archiduc Charles* son second fils. Toute l'*Europe* allarmée d'ailleurs par le danger que couroit sa liberté, si la *France* & l'*Espagne* étoient gouvernées par un même Chef, se joignit bientôt à l'Empereur, & appuya les interêts de l'Archiduc.

Louïs XIV. ayant crû avoir quelque lieu de soupçonner que le Duc de *Savoye* avoit des intelligences secrettes, contraires à leur Alliance, se rendit maître de ses troupes. Cette démarche acheva de déterminer ce Prince à passer dans le parti des Alliés. Le 7. Septembre 1703.

Le

* On la nomme ainsi parce qu'au commencement ses murailles n'étoient que de bois & de paille enduits avec de la bouë. *Frederic Barberousse* contre qui cette ville tenoit le parti d'*Alexandre III*, la nomma *Alexandrie de Paille*, par mépris, cependant il fut obligé de lever le siége, après six mois d'attaque. Elle est Capitale de l'*Alexandrin*, près du confluent de *Tenaro* avec le *Bormio*.

SAVOYE. 1704. Le *Piemont* devint le théatre de la guerre; le Duc de *Vendôme* prit *Verceil*, un autre Corps de troupes s'empara de *Suſe*; toute la *Savoye* fut conquiſe, *Montmelian* démoli. La ville & Comté de *Nice*, & la plus grande partie du *Piémont* étoient occupées par les armes des *François*. *Turin* même aſſiégé premiérement par le Maréchal de la *Feuillade* étoit prêt de ſe rendre au Duc d'*Orleans*, qui étoit venu relever en *Italie* le Duc de *Vendôme*, lorſque le Prince *Eugéne* avec une armée qu'il amenoit d'*Allemagne*, ſurprit le Duc par la célérité de ſa marche, força ſes lignes, & l'obligea d'abandonner dans ſes retranchemens ſon artillerie & quantité de munitions de guerre. La retraite des *François*, & le malheur qu'ils eurent à *Ramélies* la même année, donnérent quelque relâche au Duc de *Savoye*, & lui facilitérent la conquête de la plûpart des Païs qu'il avoit perdus.

Le 7. Septembre 1706.

1707. L'année ſuivante aſſiſté du Prince *Eugéne*, il entreprit de faire une irruption dans la *Provence*, & après avoir forcé le paſſage du *Var*, il vint mettre le ſiége devant *Toulon* que les Flottes d'*Angleterre* & de *Hollande* devoient inveſtir du côté de la Mer. Cette Campagne ne produiſit pas tout le fruit qu'on en avoit eſpéré. *Toulon* ne fut point pris, & le Duc après y avoir jetté quelques bombes, & y avoir perdu quelques perſonnes de diſtinction du nombre desquels étoit le *Marquis de Sales*, s'en retourna avec ſes troupes. Les *François* ſe retirérent de la *Perouſe* peu après.

Prétentions de la Savoye aux Conférences de Gertruidenberg. Du 12. d'Octob. 1706.

Dès la même année le Roi Très-Chrétien avoit engagé l'Electeur de *Baviére* à écrire au Duc de *Marlboroug* & aux Députez des Etats Généraux en *Flandre*, pour engager une Négociation; mais l'eſpérance que les Puiſſances qui

qui étoient en guerre avoient alors de rendre leur condition meilleure en différant encore quelque tems, fit que cette Négociation ne commença à ſe traiter avec quelque chaleur qu'au Mois de Mai 1709. Ce fut alors que les Préliminaires furent ſignés par les Alliés, dont les Miniſtres étoient aſſemblés à la *Haye*. SAVOYE.

Le Duc de *Savoye* y demandoit la reſtitution entiére du Duché de *Savoye*, de la Comté de *Nice*, & de tous les Païs qui lui appartiennent héréditairement, & que les armées de Sa Majeſté avoient occupées pendant le cours de cette guerre. Le Roi Très-Chrétien devoit auſſi conſentir que Son Alteſſe Royale jouït des Païs, Etats, & Places que l'Empereur & les Alliés lui avoient cédés ; il demandoit de plus la Proprieté & Souveraineté des villes d'*Exiles*, de *Feneſtrelles*, & de *Chaumont* qu'il occupoit, auſſi bien que la Vallée de *Pragelas*, juſqu'au *Mont Genévre*, & autres, de ſorte que ces Monts ſerviſſent de Barriére & de Limites, entre le Royaume de *France*, & la Principauté de *Piémont*.

Quelques articles qui étoient contenus dans les Préliminaires propoſés alors par les Alliés, ayant paru trop durs à la *France*, la guerre fut continuée avec plus de vigueur que jamais, juſqu'à ce que le Congrès s'étant aſſemblé à *Utrecht*, chacun donna ſes demandes ſpécifiques par écrit. Celles du Duc de *Savoye* étoient les mêmes que nous venons de raporter, excepté quelques additions. La Paix Générale fut enfin concluë entre les parties intéreſſées, l'11. Avril 1713. Mars 1712. Traité d'Utrecht.

Par le Traité qui regardoit particuliérement le Duc, le Duché de *Savoye*, la Comté de *Nice* avec leurs dépendances lui furent renduës. Sa Majeſté Très-Chrétienne lui céda pour toujours

SAVOYE. jours la Vallée de *Pragelas*, avec les Forts d'*Exiles*, & de *Feneſtrelles*, & les *Vallées d'Oux*, de *Sezane*, de *Bardonache*, & de *Château-Dauphin*. De ſon côté le Duc céda au Roi la Vallée de *Barcelonette* & ſes dépendances; de maniére que le ſommet des *Alpes* ſert de Limites entre la *France*, le *Piémont*, & la Comté de *Nice*; & les plaines qui ſe trouvent ſur le ſommet de ces Montagnes doivent être partagées, & la moitié avec les eaux qui en tombent du côté du *Dauphiné* & de la *Provence* ſont au Roi; celles du côté du *Piémont* & de la Comté de *Nice* appartiennent à Son Alteſſe Royale.

Le Duc devient Roi de Sicile, avec l'expectative de l'Eſpagne.

Le Roi d'*Eſpagne* lui céda le Royaume de *Sicile* avec les Iſles qui en dépendent. Comme le but des Alliés dans cette guerre avoit été d'empêcher que l'*Eſpagne* & la *France* fuſſent jamais unies ſous un même Souverain, il fut conclu qu'au défaut de deſcendans du Roi d'*Eſpagne*, la ſucceſſion de ſes Etats ſeroit aſſurée à Son Alteſſe Royale de *Savoye* & à ſes deſcendans Mâles, nez en conſtant & légitime mariage, aux Princes de la Maiſon de *Savoye* & à leurs deſcendans Mâles nez de légitime Mariage. On y confirma la conceſſion que l'Empereur *Léopold* lui avoit faite par un Traité, de la partie de *Monferrat* qu'avoit poſſédée le Duc de *Mantouë*, des Provinces d'*Alexandrie*, & de *Valence*, avec toutes les Terres entre le *Pô* & le *Tenaro*, de la *Lomeline*, de la *Vallée de Seſſia*, & de ce qui étoit ſpécifié dans ce même Traité touchant le *Vigevanaſco*, ou ſon équivalent, &c.

Du 8. Novembre 1713.

La Sicile lui eſt conteſtée.

L'Empereur *Charles VI.* qui de Roi d'*Eſpagne*, competiteur de *Philippe V.* avoit ſuccédé à la Couronne Impériale, après la mort de ſon frére l'Empereur *Joſephe*, arrivée le 17. Avril

vril 1711. conteſta au Duc de *Savoye* la qualité de Roi de *Sicile*. Comme Sa Majeſté Impériale, ni dans le Traité d'*Utrecht*, ni même dans ceux qu'elle conclut avec la *France*, à *Radſtadt*, & à *Bade*, ne s'étoit point relâchée de ſon droit ſur l'*Eſpagne*, elle prétendit que les Alliés n'avoient pû diſpoſer d'un Royaume qu'elle croyoit lui appartenir. Cependant le Duc de *Savoye* prit poſſeſſion de ſes nouveaux Etats de *Sicile*, que l'*Eſpagne* lui évacua nonobſtant les marques publiques, que les habitans donnérent, du chagrin qu'ils avoient de ſe voir détachés de la Monarchie *Eſpagnole*.

SAVOYE.

Le 6. Mars 1714. & le 7. Septembre 1714.

Il prend poſſeſſion de la Sicile.

Le nouveau Roi n'épargna rien pour gagner les cœurs de ſes ſujets. Il en obtint même un don de cent mille écus, marque la plus ſolide de l'inclination qu'ils venoient de concevoir pour lui.

Troubles au ſujet des immunités. 1713.

Le Clergé s'étant brouillé avec le Conſeil de la Monarchie au ſujet des immunités Eccléſiaſtiques, on ordonna à l'Evêque de *Catania* de ſortir du Royaume. Cet Evêque avant ſon départ interdit toute la ville & tout le *Dioceſe*, après quoi il alla ſe jetter aux pieds du Pape, qui ne manqua pas de ſe déclarer pour des droits, dont il eſt le principal conſervateur. Le Magiſtrat du Royaume de *Sicile* déclara nul l'Interdit publié par l'Evêque, ce qui attira l'excommunication de *Rome*. L'Archevêque de *Meſſine* ſuivit l'exemple de l'Evêque, quant à la ſortie du Royaume, enſuite on ne vit preſque tous les jours que des Moines, & des Prêtres, arriver à *Rome*, parce que le Viceroi de *Sicile* avoit fait publier une Ordonnance qui défendoit, ſous peine de mort & de confiſcation de biens aux Séculiers, & ſous peine de banniſſement à tous Eccléſiaſ-

SAVOYE. tiques Séculiers & Reguliers, de mettre en exécution l'Interdit du Pape. Ainſi ce Pontife ſe trouva en peu de tems chargé d'une multitude d'Exilés qui lui coutoient autour de huit-mille écus Romains par mois, pour les nourrir. On cherchoit des accommodemens pour terminer cette affaire à l'amiable, lorſque la Flotte *Eſpagnole*, que l'on croyoit deſtinée contre le Royaume de *Naples*, fit deſcente en *Sicile* & s'empara de la plus grande partie de ce Royaume.

Il perd la Sicile. Sa Majeſté Catholique avoit, dit-on, tiré promeſſe du Roi de *Sicile*, qu'ils joindroient leurs forces enſemble, pour conquérir ce que l'Empereur poſſéde en *Italie*. Elle avoit même engagé ce Prince à vouloir envoyer pour aſſurance de cette promeſſe, le Prince de *Piémont* à *Madrid*. Il s'en étoit enſuite excuſé ſur la tendreſſe de la Reine ſon Epouſe pour ſon fils, & avoit offert d'envoyer à ſa place le Prince de *Carignan*, ce qui avoit été accepté. Mais ſoit que Sa Majeſté *Sicilienne* fît réflexion que ce que cette acquiſition étoit incertaine & lui coûteroit très-cher, ſoit que ſur ces entrefaites, elle eût pris des engagemens contraires, elle fit ſavoir à la Cour de *Madrid* que ſans ſon conſentement, & à ſon inſu le Prince de *Carignan* étoit paſſé en *France*, par les *Griſons*.

Le Cardinal *Alberoni* qui avoit la conduite des affaires d'*Eſpagne*, crut qu'on le joüoit. Il envoya une armée en *Sicile*, pour reconquérir ce Royaume; & y réüſſit ſi bien qu'il n'y eut bien-tôt plus que quelques places qui tenoient le parti de *Savoye*.

1718.

* VOYEZ au Tome I. le Chapitre de l'Eſpagne. Les *Anglois* étant entrés dans les vuës de l'Empereur qui avoit déjà perdu la *Sardaigne*, comme nous l'avons dit ailleurs * empêcherent que cette Couronne ne conquît entierement la

la *Sicile*, qui eſt demeurée à l'Empereur, & comme on avoit accoûtumé le Duc de *Savoye* aux honneurs de la Royauté, les Alliés convinrent qu'on lui donneroit la *Sardaigne* à titre de Royaume particulier. SAVOYE.

Cela fit d'abord quelque difficulté. Le Duc de *Savoye* poſſedoit la *Sicile* à la charge qu'au defaut d'Heritiers elle reviendroit à l'*Eſpagne*. Ce droit de reverſion ſe perdoit avec la Maiſon d'*Autriche*, parce que les biens qui tombent dans cette Maiſon, paſſent aux femmes à l'infini. On offrit de dedommager l'*Eſpagne* par la reverſion de la *Sardaigne*, & elle ne trouvoit pas d'égalité à cet échange. On paſſa néanmoins ſur cet article; les obſtacles furent levés & le Duc de *Savoye* qualifié Roi de *Sicile* depuis la Paix d'*Utrecht* juſqu'à la quadruple Alliance, accepta le titre de Roi de *Sardaigne* qui lui eſt demeuré. Il devient Roi de Sardaigne.

Ce Monarque ayant obtenu ce but, a eu une attention à ne ſe point laiſſer entraîner par les Evenemens qui ont ſouvent mis l'*Europe* en mouvement. Son application continuelle à profiter des diverſes ſituations des Souverains dont il étoit environné, a maintenu ſes Etats dans une parfaite tranquilité.

Le Prince de *Piémont* ſon fils unique épouſa en 1722. une Princeſſe de *Sultzbach*. Ce Mariage fut heureux par la naiſſance d'un Prince, qui fut nommé le Duc d'*Aoſte*, mais la joye fut courte. La Princeſſe qui lui avoit donné la vie le 7. Mars 1723. la perdit elle-même le 12. du même mois. 1722. 1723.

Cette année eſt une Epoque remarquable pour les Etats de *Piémont* & de *Savoye*. Le Roi ſongeoit depuis long-temps à en reformer la Juriſprudence tant pour le Civil, que pour le Criminel; à ce deſſein il fit dreſſer un Co- Il dreſſe un nouveau Code.

SAVOYE. de contenant ſes nouvelles Loix, qui fut publié en 1723. & on commença à l'obſerver le 16. de Novembre. Le but de ce Code eſt de faire adminiſtrer la juſtice plus promptement & de prevenir les frais exceſſifs des procedures. C'eſt un volume de 644. feuilles, diviſé en cinq parties. La ſixiéme dont on differa la publication, concerne les Domaines, les Fiefs, &c.

La mort de la Princeſſe de *Piémont*, le peu de ſanté dont le Prince avoit joui depuis cette perte, ſa jeuneſſe & l'importance de pourvoir au ſoutien d'une illuſtre famille dont toutes les eſperances étoient réunies dans un enfant,

1724. engagerent à menager une nouvelle alliance. Le Prince épouſa donc en ſecondes nôces *Polixene* de *Heſſe-Rhinfels*. La mort du Duc

1725. d'*Aoſte* arrivée l'année ſuivante fit encore mieux ſentir combien ce mariage avoit été neceſſaire.

Victor Amedée après avoir étendu ſes Etats en terre ferme, & aquis la Couronne de *Sardaigne*, paſſoit pour le plus habile Politique de toute l'*Europe*. La ſituation de ſes Etats, ſes forces, ſon habileté faiſoient rechercher ſon alliance. Les Alliés de

1730. *Seville* & l'Empereur la ſollicitoient avec un empreſſement égal & l'*Europe* étoit dans l'attente du choix qu'il feroit; lorſque ce Prince ſurprit tout le monde par une reſolution qu'il avoit tenue fort ſecrette.

Depuis quelques années, il avoit établi dans ſa Cour un Syſtême d'œconomie qui avoit donné lieu à de grandes épargnes. Il y regnoit une regularité édifiante dans les pratiques de Religion & de Piété. Il avoit tâché de repandre le même eſprit dans tous ſes Etats.

Il abdique ſes Etats. Au Mois de Septembre dernier, lorſqu'on s'y attendoit le moins il fit aſſembler les

les Prélats, le Grand Chancelier, les Ministres d'Etat, les Chefs des Cours Souveraines, & les Principaux Officiers tant de l'Ordre militaire que du Civil, & leur declara qu'il abdiquoit en faveur du Prince de *Piémont* son fils ; qu'il épouſoit la Comteſſe Douairiére de *St. Sebaſtien*, & ſe retiroit à Chamberi, ne ſe reſervant que cent cinquante mille livres de rentes. Après un adieu très-tendre, il laiſſa ſa Couronne & ſa Capitale au nouveau Roi CHARLES EMANUEL II. Roi de *Sardaigne*, en vertu du Traité de la Quadruple Alliance.

SAVOYE. Il ſe retire à Chamberi.

CHARLES EMANUEL II.

Les Etats du Roi de *Sardaigne* comprennent l'Iſle de *Sardaigne*, le Duché de *Savoye*, la Principauté de *Piémont*, celle d'*Oneglia* avec ſes dépendances; la Comté de *Nice* & le *Montferrat*. Il n'avoit autrefois qu'une partie de ce Duché, mais l'Empereur l'en inveſtit entiérement l'an 1708.

Ses Etats.

La Capitale de *Savoye* eſt *Chamberi* où reſide le Parlement. Le Païs eſt montagneux, mais les Vallées ſont extrêmement fertiles, & produiſent du vin, du froment & autres grains, du chanvre, & du lin en quantité. Le *Païs* ſur tout eſt agréable, & abondant. Le *Piémont* où ſe trouvent la Vallée d'*Aoſte*, & la Comté d'*Aſti*, & le *Montferrat* ſont les plus agréables lieux du monde & en même tems les plus fertiles. On y recueille du vin, du riz, des grains, du lin, du chanvre, & de la ſoye en abondance. Le *Pô* qui arroſe cette délicieuſe contrée ſeroit d'une merveilleuſe utilité pour le commerce, ſi les habitans avoient un peu plus d'induſtrie, & moins de pareſſe. *Turin* eſt la Capitale du *Piémont*, & la Réſidence ordinaire du Roi. Cette place eſt

Denrées qu'ils produiſent.

SAVOYE. bien fortifiée & défenduë par un Château, qui paſſe pour un des meilleurs de l'*Europe*.

Avantages de ſon Païs. Quoique le Roi de *Sardaigne* n'ait point la puiſſance de la Maiſon d'*Autriche*, ni même celle des *Venitiens*, & qu'il ſoit moins riche que le Grand Duc de *Florence*, il ne laiſſe pas d'être un des plus puiſſans Princes d'*Italie*. Il a même cet avantage ſur les autres que ſon Païs ne peut être facilement envahi, étant couvert par les *Alpes* en beaucoup d'endroits, & qu'il peut ouvrir, ou fermer, le paſſage de l'*Italie*, ſelon qu'il eſt ami, ou ennemi des *François*. Sur tout depuis qu'il a obtenu par le Traité d'*Utrecht* que les *Alpes* ſeroient la Barriére naturelle entre ſes Etats & ceux de cette Couronne.

Sa nouvelle acquiſition du *Montferrat* entier lui eſt d'autant plus avantageuſe, qu'il n'y a plus d'apparence que ni le Duc de *Lorraine* ni le Duc de *Guaſtalla*, qui ſont les deux Competiteurs du Duché de *Mantouë*, lui diſputent ſitôt le *Montferrat*; d'autant plus que l'Empereur n'en a point diſpoſé en faveur de l'un ni de l'autre, ni n'en diſpoſera.

Ses voiſins & ſes intérêts. Ses intérêts ſont d'entretenir une égale amitié entre la *France*, l'*Eſpagne* & l'*Empereur*. Sa Majeſté Imperiale eſt très-puiſſante en *Italie*. Le nouvel Etat deſtiné à D. *Carlos* forme un nouvel interêt pour le Roi de *Sardaigne*. Cela fournit quatre Puiſſances dont trois ſeront de la Maiſon de *Bourbon*, & met le Roi de *Sardaigne* dans la neceſſité de bien choiſir en cas de rupture quel parti il doit embraſſer.

On avoit propoſé de la part du Cardinal *Alberoni* au Roi *Victor Amedée* un projet de conquerir avec leurs forces unies le *Milanez*, qui étant joint aux autres Etats de ce Prince, eût formé un Royaume à peu près ſemblable à celui

lui de l'ancienne *Lombardie*. Mais outre que cette entrepriſe, quand même la *France* y auroit contribué, eût été preſque impoſſible par la contradiction qu'y auroient apportée toutes les Puiſſances qui ſe ſont engagées à maintenir la neutralité d'*Italie*, la quadruple Alliance & le refus du Roi de *Sardaigne* l'ont rendu tout-à-fait chimérique. SAVOYE.

Les *Suiſſes* & la ville de *Genéve* avec leſquels il confine ſont de paiſibles voiſins, qui ne lui feront point de chicane. Les *Suiſſes* ſe ſont bornés, & pourvû qu'il n'entreprenne rien ſur eux, ils ne ſongeront point à le troubler dans ſes Etats. Avec les Suiſſes.

La ville de *Genéve* ne ſe fie point à lui depuis l'eſcalade fameuſe par laquelle *Charles-Emanuel I.* s'efforça de la ſurprendre. Mais outre qu'elle n'eſt point aſſez puiſſante pour ſe meſurer à lui, elle ſera bien contente qu'il la laiſſe joüir de ce qu'elle a. D'un autre côté il ne l'attaqueroit pas impunément, & les *Suiſſes*, ſur tout les Cantons Proteſtans, viendroient bien-tôt au ſecours de leur Alliée. Avec Genéve.

A l'égard de la République de *Génes*, on a vû ſouvent des démêlés entre elle & les Ducs de *Savoye*, mais le mauvais ſuccès qu'ont eu les invaſions projettées, a du inſpirer aux deux partis, une ſincére inclination pour la Paix. La ſituation du Marquiſat d'*Oneglia* les met en état de ſe nuire l'un à l'autre. Avec la République de Génes.

Le Duc n'a point d'autre intérêt de ménager le Pape, que celui qui lui eſt commun avec les autres Princes d'*Italie*, & à cauſe de l'aſcendant que l'opinion de la Puiſſance ſans bornes a ſur l'eſprit des peuples de ce climat. Il ne paroît pas néanmoins que Son Alteſſe Royale ait eu trop de ſoumiſſion pour lui, car outre les différens ſurvenus entre la Cour de Avec le Pape.

SAVOYE. *Rome*, & celle de *Sicile*, dont nous avons parlé, ce Prince en avoit déja un pareil pour les anciens Etats de sa Maison, au sujet des revenus des bénéfices pendant leur vacance. Le Duc les pretend par le Droit de Régale, non pour son propre usage ; mais pour les employer à la réparation des Eglises, à l'entretien des pauvres, & à d'autres œuvres pieuses ; mais la Cour de *Rome* n'entre point dans ce détail, & veut en disposer. On a essayé de finir cette querelle qui dure depuis très-long-tems, les excommunications que le Pape a prodiguées sur ce sujet, n'ont servi qu'à aigrir la dispute, & à éloigner l'accommodement.

Avec les Venitiens. Le titre de Roi de *Chypre*, sera toujours une Pomme de discorde entre les *Venitiens* & la Maison de *Savoye*, & ces deux Etats n'entretiennent plus de correspondance que dans les cas de besoin : il est sûr cependant que les *Venitiens* ne souffriroient pas que le Duc de *Savoye* fût entiérement dépouillé par l'une des deux Maisons d'*Autriche* & de *Bourbon*.

Avec l'Empire, l'Angleterre, & la Hollande. Sa qualité de Feudataire de l'Empire l'oblige à des égards pour Sa Majesté Impériale. L'*Angleterre* & la *Hollande* sont pour lui des Alliés utiles. Ils lui avoient procuré le Royaume de *Sicile* & ensuite celui de *Sardaigne*, & lui peuvent rendre encore de grands services. Le *Portugal* est trop éloigné & n'a rien à demêler avec lui. Pour ce qui est de son Royaume de *Sardaigne*, les Puissances Maritimes, sur tout l'*Angleterre* pourroient l'incommoder par leurs Flottes. L'*Empereur* & l'*Espagne* se souviendront toujours qu'il a été autrefois joint à la *Sicile* & qu'il a fait partie de la Succession de *Charles II.*

CHA-

CHAPITRE IV.

DE LA RE'PUBLIQUE DE GE'NES.

GE'NES. Son ancienneté.

LA ville de GE'NES étoit déja connuë du temps de la seconde guerre Punique, puisque *Magon* frére du fameux *Annibal* la détruisit, & qu'elle fut presque aussi-tôt rebâtie par les soins de *Spurius Lucretius*. Depuis ce tems-là *Génes* fut toujours sous la domination des *Romains*. Après la décadence de l'Empire d'*Occident* causée par l'invasion des *Goths*, elle fut soumise à ces peuples, jusqu'à ce que *Narsès* eut renversé le nouveau Royaume qu'ils s'étoient formé en *Italie*, & appellé les *Lombards* à leur place, qui en conquirent une partie considérable.

Ce changement couta cher à la ville de *Génes*. *Rotharis* Roi des *Lombards* la saccagea de maniére qu'il n'y laissa qu'un monceau de pierres. *Charlemagne* en fit relever les ruïnes, & tant que l'Empire resta aux *François*, elle fut toujours gouvernée par un Comte particulier.

Le premier fut *Audemar* parent de cet Empereur, (d'autres disent qu'il étoit né à *Génes*, & sorti d'une Famille de *Francs*.) Il est du moins certain que c'étoit un heureux & habile guerrier. Il gagna une victoire navale sur les *Sarazins*, & conquit l'Isle de *Corse*.

Son état sous les Comtes.

L'Etat de *Génes* eut beaucoup à souffrir dans le dixiéme siécle, lorsque les *Sarazins* firent descente en *Italie* avec une armée formidable. Ils prirent *Génes* après une longue & vigou-

Vers l'an 931. ou 934

GE'NES. reuſe réſiſtance, paſſérent tous les hommes au fil de l'épée & emmenérent en *Afrique* les femmes & les enfans pour en faire des eſclaves. La ville ſe rétablit bien-tôt de cette perte.

Sous un gouvernement Républicain. 1096.

Ses habitans ſe mirent à negocier ſur mer, & devinrent en peu de tems ſi puiſſans, & ſi fiers; qu'ils refuſérent enfin d'obéïr à leurs Comtes. Ils les dépouillérent de toute l'autorité qu'ils avoient, & ne voulurent plus ſe gouverner que par un Conſeil formé des principaux Citoïens. Ils en élurent tous les ans quelques-uns, pour préſider à ce Conſeil, mais le nombre de ces Chefs ne fut point d'abord fixé. Ils en prenoient tantôt plus, tantôt moins. Sous cette ſorte de Gouvernement la République ſe rendit très-puiſſante ſur Mer; & au commencement du douziéme ſiécle, elle fut en état d'envoyer de grands ſecours à *Baudouïn* Roi de *Jeruſalem*, contre les Infidelles, & contribua à la priſe de *Céſarée*, & à celle de *Tripoli*.

Ce fut à la conquête de cette premiére place, qu'un *Génois*, nommé *Guillaume Embriaco*, ſauta le premier ſur les murs de la ville, & eut pour ſa part du butin le *fameux* * *baſſin d'Emeraude*, que l'on montre encore aujourd'hui à *Génes*. *Baudouin* donna aux *Génois* par reconnoiſſance deux ruës de *Jeruſalem* & de *Jaffa*, avec une partie de la *Douanne* qu'on établit à *Ceſarée*, à *Alep*, & à *Ptolemaïde*.

Le

*Il y a une ancienne tradition, qui veut que ce ſoit ce même baſſin, où *l'Agneau Paſchal* fut ſervi à la derniére Céne que JESUS-CHRIST célebra avec ſes Diſciples. On y en montre encore un autre de *Calcedoine*, où l'on prétend que la tête de *Jean Baptiſte* fut préſentée à la fille d'*Hérodias*. Le Lecteur prendra, s'il lui plaît, ces traditions pour ce qu'elles valent.

Le ſiécle ſuivant, il s'éleva une ſanglante guerre, entre les *Génois* & ceux de *Piſe*, au ſujet de l'Iſle de *Corſe*. Ces derniers s'en étoient approprié une partie, & prétendoient au droit de diſpoſer des Evêchés de cette Iſle. Les *Piſans* eurent tout le deſavantage poſſible, leur Capitale fut aſſiégée par Mer & par Terre; & ils ne ſe tirérent de cette guerre funeſte, que par un Traité ignominieux. Entre autres articles ils s'obligérent que les maiſons de *Piſe* ne pourroient être plus hautes que d'un étage.

GE'NES. Guerre des Génois & des Piſans, 1125.

Ces ſortes de Traités qui flêtriſſent une Nation, ne ſubſiſtent, que juſqu'à ce que le plus foible, qui conſent alors à recevoir un joug ſi dur, ſe trouve en état de le ſecouër. Auſſi les *Piſans* ſe releverent-ils au bout de trois ans des conditions qu'on leur avoit impoſées.

Les *Génois* aidérent aux *Arragonnois* à prendre *Almerie* & *Tortoſe*, & en 1144. le Pape *Luce* II. affranchit leur République d'une contribution qu'elle avoit coutume de payer tous les ans au Siége de *Rome*, à cauſe de l'Iſle de *Corſe* qu'elle poſſédoit. Cette contribution conſiſtoit en deux Marcs d'or.

1136. Preſent du Pape Luce II. aux Génois. 1144.

Frederic I. après la réduction de *Milan*, ayant ſoumis à ſa domination le Royaume de la *Bourgogne Trans-jurane* força les *Génois* de ſe ſoumettre à lui, malgré la longue réſiſtance qu'ils lui firent. Ils ne pûrent même calmer l'orage dont ils étoient menacés, qu'en payant mille Marcs d'argent, en faiſant ſerment de fidélité, & en diſcontinuant les Fortifications qu'ils avoient commencé d'élever autour de leur ville.

L'Iſle de *Sardaigne* fut un prétexte de guerre entre les *Génois* & les *Piſans*, qui vouloient ſe l'approprier. Ces deux peuples continuérent de

Autre guerre contre les Piſans. 1175.

GE'NES. de ſe la diſputer les armes à la main, juſqu'à ce qu'enfin *Frederic* I. les mit d'accord, en ordonnant qu'elle ſeroit partagée entre eux, ſur le pied qu'ils l'avoient déja poſſedée en commun.

Génes gouvernée par un Podeſta. On avoit déja fait quelque changement dans la forme du gouvernement de *Génes*. Au lieu de Conſuls, on avoit mis à la tête de la République une ſorte de Magiſtrat appellé *Podeſta*, quoi qu'à dire vrai, il n'y eût rien de fixé par les Loix touchant ſon autorité, puiſqu'on en revenoit tantôt aux Conſuls & tantôt au *Podeſta*, ſelon qu'on s'étoit bien ou mal trouvé de celui qui ſortoit de charge.

Autre guerre contre les Piſans. 1195. Les *Piſans* s'étant mis en tête d'avoir auſſi leur part de l'Iſle de *Corſe* & d'y faire des conquêtes; la guerre ſe renouvella entre ces deux Puiſſances. Elle fut ſanglante & dura dix-ſept ans, juſqu'à ce qu'enfin ces Républiques convinrent d'une trêve de 5. années. Ce fut durant cette guerre que le Marquis de * *Gavi* tranſporta aux *Génois* pour la ſomme de quatre-cens mille livres, tout le droit qu'il avoit ſur cette Seigneurie. La République rompit auſſi avec celle de *Veniſe*, en faveur du Comte de *Mallée*, qui vouloit envahir l'Iſle de *Candie* ſur cette derniére. Mais cette guerre fut bien-tôt amortie par une trêve de 5. ans, qui fut prorogée pluſieurs fois.

1212. Marquiſat de Gavi.

Ils embraſſent le parti du Pape contre l'Empereur. 1241. La meſintelligence de l'Empereur *Frederic* II. avec le Pape *Grégoire* IX. ne permit pas aux *Génois* de garder la neutralité. Ils s'attachérent aux intérêts de ce dernier, & les *Piſans* embraſſérent ceux de l'Empereur. Le commen-

* Gavi eſt une petite ville à 6. lieuës de *Génes*, ſur les confins du Montferrat & du Milanez. Elle eſt très-importante par ſa ſituation.

mencement de cette guerre leur fut fatal. *Frederic* leur prit *Savone* & ſon fils naturel *Henri*, qui étoit Roi de *Sardaigne*, battit leur Flotte, fit priſonniers les Legats du Pontife & pluſieurs Prélats qui s'y étoient embarqués. Ils reparérent pourtant cette perte & ne contribuérent pas peu à faire changer la face des affaires d'*Italie*; & à y ruïner celles de l'Empereur. GE'NES.

Après ſa mort, les Etats voiſins cherchérent les moyens de finir les longues querelles des *Génois* & des *Piſans*, par un accommodement ſtable & ſolide. Il s'y trouva du commencement beaucoup de difficultés, mais la plus grande regardoit les deux places de *Lerice* & de *Trebiano*. Ces derniers ne s'en vouloient point deſſaiſir & les autres ne pouvoient ſe reſoudre à les leur abandonner. Les *Florentins* furent choiſis pour arbitres, & les ajugérent aux *Génois*; mais la partie qui ſe croyoit lézée dans ce Jugement, ne voulut point y aquieſcer, & la guerre recommença. *Florence* & *Luques* favoriſérent les *Génois*. La Flotte de *Piſe* fut entiérement ruïnée & *Lerice* ſe rendit à ſes véritables maîtres. Accommodement tenté. 1256.

L'an ſuivant apporta une nouvelle maniére de gouvernement à la République de *Génes*. Le *Podeſta* fut dépoſé, le peuple reprit toute l'autorité qui avoit été juſques-là entre les mains de la Nob'eſſe, & la donna à *Guillaume Boccanegra* ſous le nom de Capitan. Podeſta dépoſé, Capitan établi.

Les *Génois* ſe brouillérent de nouveau avec les *Venitiens* à l'occaſion de l'Egliſe de *St. Saba*, de *St. Jean d'Acre*. Chacun la prétendoit entiére comme nous avons * déja dit. Le Pape choiſi de part & d'autre pour décider leur différent Guerre des Génois avec les Venitiens.

* Voyez dans ce Volume page 9.

GE'NES. férent avoit prononcé qu'ils la poſſedaſſent en commun. Les *Génois* peu contens de ſa ſentence, ſe munirent de la protection du Comte de *Monfort* Gouverneur de la place, & à la faveur de quelques Soldats s'emparérent de force du lieu conteſté entr'eux & les *Venitiens*. Ceux-ci au premier avis qu'ils eurent de cette violence, équipérent une Flotte, dont ils donnérent le commandement à *Laurent Tiepolo*. Ce Général attaqua les *Génois* qui perdirent vingt-cinq Galéres, après cette victoire il fit voile à *St. Jean d'Acre* & tomba ſur le quartier des *Génois*, qu'il ſaccagea.

Le Pape menagea une trêve entre ces deux Républiques. Les conditions furent que tant qu'elle dureroit, les *Génois* s'abſtiendroient d'aller à *St. Jean d'Acre*, & que ceux-ci leur rendroient deux mille de leurs priſonniers ſans rançon; mais cette trêve ne dura guéres. *Michel* Empereur de * *Trebiſonde* ayant chaſſé *Baudouin* de *Conſtantinople* s'attira l'appui des *Génois* en leur donnant la ville de *Smyrne*, & † *Pera*, & comme d'un autre côté les *Venitiens* favoriſoient *Baudouin*, cela donna lieu de recommencer la guerre.

1255.

Nouveaux troubles à Gênes. 1261.

Le Capitan *Boccanegra* fut dépouillé de ſa dignité, & la Nobleſſe ſe reſſaiſit du gouvernement. Ce fut environ dans ce tems-là que les dangereuſes Factions des *Guelphes* & des *Gibelins*

* C'étoit *Michel Paleologue*, non pas Empereur de *Trebiſonde* comme le dit l'Auteur *Allemand*, mais Tuteur des enfans de *Ducas II*, qui avoit regné à *Andrinople*. Il s'empara enſuite de l'Empire d'*Andrinople* en faiſant mourir ſes Pupiles, après s'être ſervi de leur nom, pour envahir l'Empire de *Conſtantinople*.

† *Pera* eſt à preſent un des *Fauxbourgs* de *Conſtantinople*; les Ambaſſadeurs des Princes Chrétiens y logent tous.

lins prirent naiſſance. Les familles des *Grimaldi* & des *Fieſques* embraſſérent la premiére, les *Doria* & les *Spinola* ſe joignirent à l'autre. Ces derniers ſe rendirent les plus forts, & chaſſérent de *Génes* leurs adverſaires, qui ſe refugiérent à la Cour du Roi de *Naples*. Le Pape vint à bout d'appaiſer ces troubles, & obtint que les Exilés pourroient retourner dans leur Patrie. GE'NES. Les Guelphes & les Gibelins.

La guerre ſe ralluma l'an 1280. entre les *Génois*, les *Venitiens*, & les *Piſans*. Les premiers n'eurent pas long-tems ce double ennemi ſur les bras ; car ayant pris cinq Galéres ſur les *Venitiens*, ils leur renvoyérent les priſonniers ſans rançon & cette action les deſarma. *Génes* débaraſſée & n'ayant plus à tenir tête à deux Puiſſances à la fois, employa tous ſes efforts contre les *Piſans*; les Flottes ſe joignirent; le combat fut ſanglant & déciſif. Les *Génois* coulérent à fond ſept Galéres, en prirent vingt-huit. Le nombre des morts ſe monta à cinq mille, & celui des priſonniers à dix ou onze mille. Ce qui fit dire à quelques railleurs *qu'il y avoit alors plus de Piſans à Génes qu'à Piſe même*. Les vaincus ne pûrent jamais ſe relever de cette défaite, ni empêcher la perte d'*Elbe* & de *Livourne*, & n'obtinrent enfin la paix qu'à condition de céder tout ce qu'ils poſſédoient dans l'Iſle de *Corſe*, & une grande partie de la *Sardaigne*, avec une ſomme d'argent pour les frais de cette guerre; il fallut auſſi promettre que de quinze ans ils ne mettroient en Mer aucun vaiſſeau de guerre. Autre guerre. 1280. 1284. 1290.

La paix avec les *Venitiens* n'avoit pas duré ſi long-tems, & ces derniers avoient livré l'année d'auparavant un combat naval, avec perte de quatre-vingt cinq vaiſſeaux, & de ſept mille hommes. L'Amiral des *Venitiens* tomba 1299. Guerre recommencée contre les Venitiens.

GE'NES. ba entre les mains des ennemis ; mais ceux-ci n'eurent pas la ſatisfaction qu'ils ſe propoſoient d'avoir, de le mener en triomphe, & d'en faire un agréable ſpectacle aux Citoyens. La douleur d'être vaincu & reſervé à cet affront ſe tourna en un ſi grand deſeſpoir, qu'il ſe caſſa la tête contre la muraille. La ville de *Padouë* employa utilement ſa médiation, pour réconcilier les deux Républiques. Celle de *Veniſe* fut contrainte de promettre que de treize ans elle n'envoyeroit point de Galéres en *Syrie*.

Paix avec les Venitiens.

Les ſéditions recommencérent à *Génes*, & les *Spinola* furent encore obligés de ſortir des Terres de l'Etat. L'Empereur *Henri VII.* calma tout à la vérité par ſa préſence, & la tranquilité qu'il rétablit, charma ſi fort les *Génois*, que pour lui marquer leur reconnoiſſance, ils lui firent un préſent de cent mille Ducats, & un autre de vingt mille à l'Impératrice. A ſon départ il leur laiſſa *Ugotin* pour les gouverner ; mais peu de tems après un Moine nommé *Bernard Politien* de l'Ordre des *Dominicains*, ayant empoiſonné cet Empereur, en lui donnant la communion, les troubles de *Génes* recommencérent ; les *Guelfes* reprirent enfin le deſſus, & tranſportérent la Souveraineté de *Génes* à *Robert* Roi de *Naples*, premiérement pour dix ans, & enſuite pour ſix autres ; mais les *Gibelins* firent des efforts, & vinrent à bout de les chaſſer.

L'Empereur Henri empoiſonné par une hoſtie. Le 24. d'Août 1313.

Ils élurent *Simon Boccanegra* pour Duc de *Génes*. Celui-ci abbattit le parti des *Guelfes*, & fit exclure la Nobleſſe du gouvernement. Cela dura peu, la Nobleſſe l'obligea lui même à ſe démettre de ſa dignité, & on ne vit plus pendant quelque tems qu'une funeſte alternative du gouvernement des Nobles & de celui du peu-

Boccanegra Doge de Génes. 1344.

peuple, jusqu'à ce que tout fut pacifié par le Duc de *Milan*, qu'ils prirent premiérement pour leur arbitre & ensuite pour leur Souverain.

GE'NES. Génes se donne au Duc de Milan.

Les *Génois* rompirent encore avec les *Venitiens*, & eurent du desavantage devant *Negrepont*. Ils y perdirent cinq Galéres avec leur Amiral & quatre mille combatans, dont néanmoins ils rachetérent la plûpart. Les *Venitiens* eurent leur tour. Leur Flotte combinée avec celle d'*Arragon* fut entiérement défaite par l'Amiral *Pagamo Doria*. Trente de leurs Galéres, & dix-huit de celles d'*Arragon* furent prises par les *Génois*; mais la chance tourna de nouveau l'année suivante. Ces derniers virent leurs ennemis se rendre maîtres de trente Galéres & emmener quatre mille cinq-cens prisonniers. Il est vrai, qu'ils eurent bien-tôt leur revanche, car ils défirent la Flotte *Venitienne* & firent plus de cinq mille prisonniers entre lesquels se trouva l'Amiral *Pisami*, sans parler des morts, dont le nombre n'étoit guéres moindre. La Paix qui termina cette guerre se fit à condition que les prisonniers seroient relâchés de part & d'autre: Que les *Génois* ne pourroient point envoyer de vaisseaux de guerre dans le *Golfe*, ni les *Venitiens* entre *Pise* & *Marseille*: Que *Scala di Tara* seroit interdite aux uns & aux autres durant trois ans.

Autre guerre contre les Venitiens.

1352.

1353.

1354.

Ils font la Paix 1355.

La même année, *Calo-Jean* Empereur de *Gréce* fit present aux *Génois* de l'Isle de *Lesbos*, & cinq ans après lassés de la domination du Duc de *Milan*, ils chassérent de leur ville le Gouverneur qu'il y tenoit, se choisirent un Duc, & firent un accord avec celui de *Milan*, par lequel leur Duc s'obligeoit de payer tous les ans quatre mille Ducats au *Milanez*, & d'en-

1360.

Les Génois reprennent leur liberté.

GE'NES. d'entretenir quatre cens hommes d'Infanterie à ſon ſervice.

Autre guerre contre les Venitiens. Nous avons * déja dit que le couronnement du jeune Roi de *Chypre* avoit donné occaſion à une guerre entre lui & les *Génois*, parce que le Baile ou Miniſtre des *Venitiens*, & celui des *Génois* ſe conteſtant le pas, ce Prince s'étoit déclaré pour les *Venitiens*; celui des *Génois* l'ayant voulu prendre de force & ayant même armé ſes gens pour cela, les Tuteurs du jeune Roi, avertis par le *Venitien*, avoient fait jetter par les fenêtres autant de *Génois* qu'il en étoit venu au Château.

Roi de Chypre ſoumis aux Génois. La République ne fut pas plûtôt informée de cette action, qu'elle envoya une Flotte formidable, qui prit *Nicoſie*, & *Famagouſte*, & obligea le Roi à leur faire la ſatisfaction qu'ils demandérent. Les articles furent qu'il ſe mettroit ſous la protection des *Génois*; qu'en douze ans il leur payeroit deux millions douze mille quatre-cens florins d'or, pour les frais de la guerre, outre quatorze mille Ducats de tribut; qu'ils auroient *Famagouſte* pour nantiſſement de la premiére ſomme; & que pour le tribut il leur donneroit une caution ſuffiſante.

Cette guerre reveilla l'animoſité naturelle des deux Republiques de *Génes* & de *Veniſe*; mais ce qui y contribua le plus, ce fut la donation que *Calo-Jean* Empereur de *Grece* fit à cette derniére de l'Iſle de *Tenedo*. Son fils qui la donna aux *Génois* acheva de tout gâter, car les *Venitiens* s'en ſaiſirent les premiers. Ces deux peuples en vinrent aux mains, pour décider à qui elle demeureroit. Les avantages que l'un eut ſur l'antre durant cette guerre, furent ſi balan-

* Voyez ci-deſſus page 16.

balancés, qu'on eût pû dire d'eux, ce qu'on a dit autrefois des deux rivales, *Rome* & *Carthage*: que *celle des deux qui avoit vaincu, n'avoit pas été fort éloignée de perir elle-même.* GE'NES.

De leur côté les *Venitiens* perdirent quinze Galéres, & les ennemis firent deux mille cinq cens priſonniers; & pour comble de malheur *Pierre Doria*, l'Amiral des *Génois*, ſe rendit maître de *Chioza* & de *Malamocco*. On peut dire que *Veniſe* depuis ſa fondation n'avoit jamais été en ſi grand danger, qu'elle fut alors. La hauteur avec laquelle *Doria* reçut les ſupplications que lui fit cette République, fut cauſe de ce genereux * deſeſpoir qui la ſauva & montra qu'il eût mieux valu les accepter, que d'attendre ce changement de fortune; qui borna les *Génois* à obtenir par le Traité de Paix: Que les priſonniers ſeroient rendus de part & d'autre ſans rançon; qu'on rentreroit chacun dans ce qu'on poſſedoit de païs avant la guerre; & que l'Iſle de *Tenedo* demeureroit aux *Venitiens*, en démoliſſant le Fort. 1379.

Génes n'en fut pas plus tranquile pour cela. Elle fut déchirée par les Factions des *Adorni* & des *Fregoſes*. Chacune de ces deux familles puiſſantes & rivales prétendoit également à l'honneur de conduire ſeule les affaires. Leurs cabales fatiguérent tant la République qu'elle ne trouva point de meilleur ſecret pour les accorder, que de ſe donner à *Charles VI.* Roi de *France*. Nouveaux troubles à Génes. Les Génois ſe donnent à la France.

On convint que ce ſeroit au Roi de confirmer le Duc, ou tel autre Magiſtrat que la République auroit élu; que celui-ci feroit au Roi le

* Voyez ceci raconté plus au long ci-deſſus pages 17. & 18.

GENES. le ſerment de fidélité; que tous les Décrets ou Reglemens ſe feroient au nom du Roi & au nom de ceux qu'il auroit nommés & qu'on lui payeroit tous les ans quatre mille florins d'or. Ce Roi obtint de plus qu'il pourroit donner un Gouverneur *François*, qui auroit deux voix dans le Conſeil. De la part des *Génois* il fut promis qu'ils lui jureroient foi & hommage, & le ſerviroient contre tous ſes ennemis. Il fut expreſſement marqué dans le Traité, que ce ſeroit ſans préjudice des droits que l'Empire pouvoit avoir ſur cette ville, & que les vaiſſeaux *Génois* porteroient les Armes de l'*Empire* d'un côté & celles de *France* de l'autre.

1396.

Leur revolte. 1408.

La bonne conduite du Maréchal de *Boucicaut*, que le Roi leur avoit donné pour Gouverneur, ne les empêcha pas de penſer à ſe donner un nouveau maître, quoi qu'il leur eût aquis le Port de *Livourne*. Ils prirent le tems qu'il étoit occupé ailleurs à faire la guerre au Duc de *Milan*, maſſacrérent les *François*, & ſe donnérent au Marquis de *Montferrat*; ſans faire cette réflexion que *Porto Venere*, *Lerice*, & *Sarſanello* reſtoient au pouvoir de la *France*, qui afin de leur marquer ſon mepris, en fit preſent aux *Florentins*.

Ils ſe donnent au Marquis de Montferrat.

Ils rachetérent leur liberté.

Au bout de quatre ans ils ſe laſſérent d'obéïr au Marquis de *Montferrat*, qui s'accorda avec le Duc qu'ils ſe choiſirent entr'eux, & renonça à toutes ſes prétentions ſur leur Etat, moyennant vingt-ſix mille Ducats. En faveur de cet accord les *Florentins*, leur rendirent les trois Places dont nous venons de parler. Les factions ſéditieuſes des *Gibelins* & des *Guelphes*, recommencérent, la déſunion qui partageoit la République épuiſa tellement le tréſor public que pour avoir de l'argent il fallut vendre *Livourne*

vourne aux *Florentins*, qui en donnérent cent mille Ducats. Les *Génois* eurent enſuite un nouvel ennemi à combattre. *Alfonſe le Superbe*, Roi d'*Arragon* prit *Calvi* dans l'Iſle de *Corſe*, & aſſiégea *St. Boniface*; les *Génois* accoururent au ſecours de cette importante ville & repouſſérent le Roi avec perte, après quoi ils reprirent *Calvi*. GE'NES. 1479.

L'humeur inconſtante de cette Nation ne lui permit pas long-tems de s'accommoder de ſes Ducs. Sa liberté qui ne ſervoit qu'à la rendre la proye d'un certain nombre de familles, lui devint à charge, & elle ſe donna au Duc de *Milan*. Les conditions furent les mêmes, qui avoient été reglées avec la *France*. Les *Génois* s'apperçûrent bien-tôt de la faute qu'ils avoient faite. Ce nouveau maître qu'ils venoient de ſe donner ne voulut pas leur permettre de fortifier quelques places qui leur appartenoient, comme *Ovada*, *Piéve*, & quelques autres; mais il voulut encore detacher, à leurs depens, le Roi d'*Arragon*, de l'Alliance qu'il avoit faite avec *Florence*, & pour cela il lui abandonna *Calvi* & *Saint Boniface* dans l'Iſle de *Corſe*, & lui livra *Lerice* & *Porto Venere*, pour aſſurance que ces deux premiéres places lui ſeroient évacuées. Il les engagea auſſi contre les *Venitiens*, dans une guerre où ils n'eurent que du malheur. Ils ſe donnent encore au Duc de Milan. 1442.

Ce qui acheva de les dégouter de lui, ce fut la conduite qu'il tint à leur égard dans la guerre qu'il fit à *Alfonſe* Roi d'*Arragon*, les *Génois* avoient battu la Flotte de ce Monarque & l'avoient fait lui-même priſonnier, le Duc de *Milan* le fit conduire dans ſa capitale & lui rendit ſa liberté, ſans leur en donner la moindre part; ils en eurent un tel depit, qu'ils chaſſérent ſa garniſon de la ville & de la Citadelle. 1456.

GENES. Ils reprennent leur liberté.

Les Familles des *Fregoſes* & des *Adornes*, avoient néanmoins beſoin d'un maître qui contrepeſât leur autorité. Dès que la République reprenoit ſa liberté, leur ambition la rejettoit en de nouveaux embarras, ainſi à peine pût-elle paſſer deux ans, ſans chercher quelque Prince qui la débarraſſât des troubles où l'expoſoient leurs intrigues.

1458. Ils ſe donnent à la France, puis égorgent tous les François. Louis XI. les donne au Duc de Milan.

Au commencement de l'année 1458. les *Génois* ſe ſoumirent à *Charles VII.* Roi de *France* & enſuite à *Jean* Duc d'*Anjou*, & néanmoins ils ſe revoltérent contre *René* ſon ſucceſſeur, chaſſérent de *Gènes* tous les *François*, & en égorgérent plus de deux mille cinq-cens. *Louis XI.* Roi de *France*, tranſporta tous les droits qu'il avoit ſur *Génes* & *Savone*, à *François Sforce* Duc de *Milan*; à condition qu'il tiendroit ces deux villes comme fiefs de ſa Couronne.

1475. Ils reprennent leur liberté.

Sforce ne perdit point de tems & ſe rendit au plûtôt le maître de cette ville qui tant qu'il vêcut fut aſſez contente de ſa conduite. Mais les *Génois* furent très-malheureux ſous *Galeaz*, ſon fils; non ſeulement par la dureté avec laquelle il les traita, mais encore par la perte de *Caffa*, & de toutes les autres places qu'ils poſſédoient ſur la *Mer Noire*, & qui furent envahies par les armes de *Mahomet II.* Cela fut cauſe qu'après la mort de ce Duc, ils reprirent leur liberté. Ils rompirent peu après avec les *Florentins*, au ſujet de *Sérezana*, ſur laquelle ces derniers formoient quelques prétentions, ils leur enlevérent même *Pietra-Santa* & *Sérezanella*. Cette guerre fut bien-tôt étoufée par les ſoins du *Pape*, & *Pietra-Santa* demeura aux *Florentins*, à condition qu'ils renonceroient à *Serezanella*, & à *Serezana*, mais l'accord ne fut pas de longue durée, ceux-ci tirérent la reſtitution de *Serezanella* en longueur, & ſe ſaiſirent même de

de *Serezana*. Cette derniére Place revint pourtant aux *Génois* par la trahiſon du Gouverneur que *Charles VIII* y avoit laiſſé & qui la leur vendit vingt mille Ducats. GENES. 1496.

Cette République ſe ſoumit encore une fois aux Ducs de *Milan*, mais un an après, *Louïs XII.* Roi de *France* ayant depouillé *Louïs Sforce*, *Génes* rentra ainſi ſous la domination *Françoiſe*. Au bout de huit ans la populace ſe révolta, hacha en piéces la garniſon du Château contre la promeſſe qu'on lui avoit donnée, de la laiſſer librement ſortir, & ſe choiſit pour Duc un Teinturier en ſoye nommé *Paul de Novi*. *Louis XII.* marcha en perſonne avec une armée formidable, & rompit les troupes que les *Génois* avoient recueillies pour lui oppoſer, dont il y eût trois mille cinq cens hommes de tués. 1498. Ils ſe donnent encore aux Ducs de Milan, puis reviennent à la France. 1499.

Les Rebelles réduits à implorer ſa miſericorde, l'obtinrent à des conditions aſſez dures. *Paul de Novi* & ſes principaux complices eurent la tête tranchée, & la ville perdit tous ſes anciens priviléges. Le Roi ſe reſerva la nomination d'un Gouverneur *François* de nation, pour mieux conſerver la Souveraineté qui devoit toujours appartenir à la Couronne, il ordonna, qu'ils feroient ſerment de fidelité à ce Gouverneur. Que toutes les amendes & confiſcations qui ſeroient impoſées pour hereſie, crime de léſe-Majeſté, meurtres, &c. ſeroient au profit de ſa Majeſté, qu'il auroit la diſpoſition de toutes les Prélatures qui dépendoient de *Génes*: Que la monnoye ſeroit marquée de ſes armes avec celles de la ville; que les Galéres *Génoiſes* porteroient les armes de *France* dans leur Pavillon. Les *François* diſent que depuis ce tems-là les *Génois* écrivoient toujours Sédition châtiée.

GE'NES. à *Louïs XII*, avec ce tître, * *Au Roi très-Chrétien notre Sire*, avec cette souscription, *de Vôtre Majesté les très-fidelles Sujets.*

1514. Octavien Fregose Duc de Génes.

Tout cela ne les empêcha point de chasser encore la garnison *Françoise*, & de razer le Fort *Lanterne*. Ils se choisirent *Octavien Frégose*, qui prit le tître de Duc & s'accommoda avec *François I.* qui lui céda cette dignité, & le déclara *Administrateur de tout l'Etat de Génes, pour la Couronne de France*, à laquelle *Frégose* jura foi & hommage, & donna une place forte pour ótage de sa conduite.

Génes prise par les Esp gnols. 1521.

Les *Génois* furent fidelles à la *France*, jusqu'à ce que *Prosper Colonne*, & le Marquis de *Pesquaire* vinrent se presenter devant la ville. Elle demanda d'abord à capituler; mais parce que les postes étoient mal-gardés, pendant que l'on travailloit au Traité, les *Espagnols* prirent le moment favorable, pour s'en emparer sans beaucoup de perte, & mirent tout au Pillage. *Fregose* fut du nombre des Prisonniers. *André Doria* qui étoit encore en ce tems-là au service de *France* reconquit l'Etat de *Génes* à cette Couronne. Et il y a apparence qu'elle l'auroit conservé sans les dégoûts que *François I.* donna à ce Général.

Le Roi voulut rendre *Savone* une ville de commerce & y établir des Magazins de Sel, ce qui auroit été préjudiciable à la ville de *Génes*, pour laquelle *Doria* se sentoit cette tendresse si naturelle aux gens de bien pour leur Patrie. Outre cela on tint mal à *Doria* ce qu'on lui avoit promis. On l'obligea de rendre les prisonniers qu'il avoit faits au combat naval donné devant *Naples*; il eût beau presser pour

* *Regi Christianissimo, Domino nostro*, & au bas *fidelissimi subjecti.*

pour faire changer de resolution à ces deux égards, le Roi conseillé par le Connêtable de *Montmorenci*, à qui il avoit fait present de la Douanne de *Savone*, persista dans ses sentimens. GENES.

Doria rebuté se joignit aux *Imperiaux* avec ses Galéres, & se presenta devant *Génes*. Il n'avoit pas avec lui plus de cinq cens hommes d'Infanterie; mais la Flotte *Françoise* ayant pris la fuite, lui laissa le port libre. *Theodore Trivulce* Maréchal de *France*, & Gouverneur de *Génes* conserva le Château quelque tems, & fut obligé de se rendre enfin faute de vivres, & le Château fut rasé aussi-tôt. Est délivrée par André Doria. 1527.

Quelques-uns vouloient que *Doria* prît la Souveraineté, mais il la refusa & se contenta de l'honneur d'avoir rendu la liberté à sa Patrie. On fit un nouveau réglement, où il fut arrêté que les anciennes Familles Nobles seroient fixées à vingt-huit; auxquelles on en a ajouté dans la suite vingt quatre autres de nouveaux Nobles qui font la seconde Classe. On suprima ces noms odieux de *Guelfes* & de *Gibelins*; qui avoient causé tant de desordres. Doria refuse la Souveraineté.

Les *Génois* prirent *Savone*, en demantelérent les murailles, & comblérent le Port. Ils se rendirent Maîtres d'*Ovada*, de *Novi*, & de *Gavi*; Et depuis ce tems-là ils eurent le bonheur de garder leur liberté & de joüir d'une longue Paix. Conquêtes des Genois.

Vers le milieu du même siécle *Jean Loüis* de *Fiesque*, Comte de *Lavagne* qui ne pouvoit voir sans jalousie, l'élévation de la Maison de *Doria*, trama une dangereuse conspiration. Toutes les mesures étoient prises avec beaucoup de prudence & de secret, les *Doria* ne se doutoient de rien, & il étoit déja maître du lieu où sont les Galéres. *Janetin Doria* étant sorti Conjuration des Fiesques. Le 1. Janvier. 1547.

GENES. au bruit que ſes Domeſtiques avoient entendu, & croiant qu'il ne s'agiſſoit que de quelque querelle entre les Matelots, avoit été tué; & le Comte de *Fieſque* étoit à la veille de triompher de ſes Ennemis, lorsque voulant paſſer d'une Galére à l'autre, dans l'obſcurité, il tomba dans la Mer, tout armé. La peſanteur de ſes armes fut cauſe qu'il fut noïé d'abord, ſa mort délivra les *Doria* d'un implacable rival, & tous les *Génois* d'un Citoyen réſolu de ſe rendre leur Souverain. Son parti & ſa famille tombérent en décadence.

Deſſeins de Charles V. ſur la République de Gênes.

L'Empereur prit ce prétexte pour conſeiller à *André Doria* d'élever une Citadelle pour ſa ſureté; mais il fit réponſe que ſa vie n'étoit pas aſſez précieuſe, pour que ſa conſervation pût l'engager à rien faire qui fût préjudiciable à la liberté de ſa Patrie. Cet artifice n'ayant pas réuſſi à cet habile Politique, il prit une autre voye pour intereſſer les *Génois* dans ſon parti. Ce fut d'emprunter aux principaux d'entr'eux de grandes ſommes d'argent, & de leur donner pour aſſurance de ces emprunts certains droits & revenus qu'il avoit dans le Royaume de *Naples*, avec des terres ſituées dans quelques-uns de ſes Etats; & comme lui & ſes Succeſſeurs ſe ſont bien gardés de rembourſer cet argent, ils les tiennent toujours par cet intérêt.

1553. Lorsque l'Empereur *Charles V.* & *Henri II.* Roi de *France*, furent en guerre, les *Génois* ſe rangérent du parti Impérial. *Henri* donna ordre à de *Termes* qui étoit alors dans le *Siennois*, de paſſer dans l'Iſle de *Corſe*, où il gagna quelques poſtes. Les *Génois* firent d'inutiles efforts pour l'en chaſſer, & ils n'y rentrérent que par la Paix de *Câteau-Cambreſis*, où la *France* s'obligea de leur rendre tout ce qu'elle leur avoit pris dans cette Iſle.

1559.

Ils

Ils ſongérent à ſe rendre Maîtres de *Final*. Cette ville appartenoit à la Maiſon de *Carreto*, & leur étoit très-avantageuſe par ſa ſituation. Ils l'envahirent effectivement. Mais l'Empereur *Ferdinand* à qui les *Caretti* s'en plaignirent ordonna aux *Génois* de la rendre, & enfin après bien des longueurs & des chicanes, après même avoir refuſé au commencement de reconnoître l'autorité Imperiale, ils furent forcés d'obéïr. GE'NES. Ils veulent envahir Final. 1563.

Pendant ce demêlé il s'excita de nouveaux troubles dans l'Iſle de *Corſe*. *San Pietro Baſtelica* Sieur d'*Ornane*, *Corſe* de Nation, avoit été long-tems Colonel dans le ſervice de *France*, les mécontentemens que lui avoient ſouvent donné les *Génois*, l'avoient porté à continuer la guerre dans cette Iſle en faveur du Roi. Après la paix de *Cateau-Cambreſis*, il y retourna & la fit révolter, quoi qu'il n'eût pas plus de vint-cinq hommes avec lui. Les *Génois* ayant trouvé le ſecret de s'en defaire, la tranquillité fut rétablie. Hiſtoire de San Pietro.

Nous avons déja parlé d'un reglement * qui s'étoit fait pour réünir l'ancienne Nobleſſe & la nouvelle. La premiére s'étoit accoûtumée peu-à-peu à mépriſer l'autre & à prendre pour ſoi les plus riches fondations & les charges les plus honorables. Les brouilleries s'échaufférent à tel point qu'une grande partie de l'ancienne Nobleſſe ſortit de *Gênes*, s'empara de *Novi*, d'*Ovada* & de quelques autres places. Il falut que le Pape, l'Empereur, & le Roi d'*Eſpagne* ſe mêlaſſent du racommodement de ces deux Partis. On abolit les noms de *Portique de St. Luc*, & de celui de *Notre Dame*, qui étoient des Noms de faction, parce que c'étoit dans Diviſions entre les Nobles. 1573.

* Voyez ci-deſſus page 149.

GE'NES. ces lieux qu'elles s'assembloient. On deffendit aux nouveaux Nobles de prendre d'autres noms que ceux de leur famille, on leur permit aussi-bien qu'aux autres, d'exercer le Négoce & les Métiers; & il fut réglé que les places du grand Conseil, & les Dignitez honorables, seroient données aux Nobles, sans distinction d'ancienneté ou de nouveauté. Après cela, *Gênes* jouït d'un calme assez profond, jusqu'à l'année 1624. qu'il s'y excita un nouvel orage à l'occasion que nous allons dire.

1624.

Guerre avec le Duc de Savoye.

La République avoit acheté le Marquisat de *Zuccarel*, de la Chambre Imperiale qui en avoit depouillé le possesseur pour quelque Felonie. Le Duc de *Savoye*, qui prétendoit avoir eu de lui avant sa disgrace, le droit de preférence, s'oppose à leur achat & prit encore un autre pretexte pour les chagriner.

Guerre pour une Farce.

Pendant la guerre de la *Savoye* avec l'*Espagne*, quelques jeunes gens avoient joué une Farce où paroissoient les *Espagnols* & les *Savoysiens*, avec des habits convenables à leur Nation. Après un combat imaginaire, celui qui representoit le Duc de *Savoye* étoit fait prisonnier, & mené dans la ville comme en triomphe. La Repub'ique de *Gênes* désavoua cette impertinence, & fit même fustiger ceux qui en étoient les auteurs. Le Duc ne se contentant point de cette satisfaction, fit un Traité avec la *France*, & convint avec cette Couronne qu'après la conquête de *Gênes*, toute la côte jusqu'à *Savone*, appartiendroit à la *France*, & que le Marquisat de *Zuccarel* & le reste seroit annexé aux Etats du Duc.

Progrès de la France & de la Savoye.

Le Connétable de *Lesdiguiéres* fut envoyé en *Italie* avec une armée, & après la jonction se jetta sur l'Etat des ennemis avec une telle vigueur qu'il leur prit *Ottagio*, *Albenga*, *Novi*, *Vin-*

Vintimille, *Gavi*, &c. On croit que si le Connétable eût continué d'agir, & qu'il n'eût point été gagné par les *Génois*, c'étoit fait de leur République. Mais il leur donna le tems de se remettre *, & d'attendre le secours que leur amenoit le Gouverneur de *Milan*, avec lequel ils regagnérent toutes leurs Places & prirent de plus *Oneglia*, & quelques autres qui appartenoient au Duc de *Savoye*, qu'ils forcérent de consentir à une Trêve. GE'NES.

Un *Génois* nommé *Vacher*, homme de basse naissance, mais riche, causa de la jalousie aux Nobles qui n'étoient pas en état d'égaler sa magnificence. Pour s'ôter de devant les yeux un objet si desagréable à leur orgueil, ils resolurent de lui faire quelque affront qui l'empêchât de se presenter davantage dans leur compagnie. Dans une assemblée à *St. Cyr*, ils lui dirent quelques paroles outrageantes, & parlérent même de sa femme d'une maniére scandaleuse. *Vacher* s'en étant plaint au Magistrat & n'en ayant pû tirer de satisfaction, non plus que de quelques dettes qu'il prétendoit, se détermina à faire un coup de desespoir, & à exterminer toute la Noblesse. Il s'assura de la protection du Duc de *Savoye*, mais lors que le complot étoit sur le point de s'executer, un nommé *Radini*, le decouvrit. *Vacher* & trois autres de ses complices furent arrêtez. Ce fut envain que l'*Espagne* interceda pour leur sauver la vie. Le Duc de *Savoye* avoua même qu'il étoit le principal Auteur de ce projet. La Seigneurie de *Génes* fit décapiter *Vacher* & les trois autres Criminels. Le Duc de *Savoye* en fut si irrité, qu'il vouloit d'abord faire le même traitement à quatre des principaux *Génois*, qui étoient

Vacher, sa magnificence.

Sa mort.

* Voyez ci-dessus page 113.

GE'NES. étoient priſonniers entre ſes mains. Mais on l'appaiſa & la paix fut concluë à condition que les Places & l'artillerie ſeroient renduës de part & d'autre; que *Zuccarel* demeureroit aux *Génois*, & qu'ils payeroient au Duc cent ſoixante mille Ecus d'Or à certains termes.

La Tour excite une nouvelle guerre. 1672.

La *Savoye* & les *Génois*, ne ſongeoient plus à renouveller leurs anciennes querelles, lors qu'un nommé *La Tour*, qui étoit exilé de *Génes*, engagea le Duc *Charles-Emanuel* à recommencer les hoſtilités. Ce Duc ne réüſſit pas à la vérité, car après qu'il eût enlevé aux *Génois*, qui ne s'attendoient point à cette rupture, *Piéve* & quelques autres Places; ceux-ci les reprirent & ruïnérent ſon armée près de *Vecchio*, ſous la conduite du Marquis *Catalan*. Il y eut ſix cens hommes de tuez & treize cens Priſonniers, entre leſquels ſe trouvoit le Marquis de *Parelle*. Ils ſe rendirent auſſi les maîtres d'*Oneglia*, que le Duc reprit dès qu'il eut rétabli ſes troupes. La *France* s'étant intéreſſée pour procurer la Paix, elle fut concluë & on ſe rendit les conquêtes de part & d'autre.

Bravade des Genois. 1684.

Louïs XIV. étant parvenu à ce degré de puiſſance, qui fit armer toute l'*Europe* pour l'affoiblir, il y a lieu de s'étonner qu'une République comme celle de *Génes* ait été aſſez hardie pour le braver. C'eſt pourtant ce qu'elle fit. Ce Roi indigné de ce qu'à ſon préjudice elle avoit fait un Traité d'Alliance avec l'*Eſpagne*, & faiſoit bâtir quatre Galéres pour le ſervice de cette Couronne, ne reçut des *Génois* que des réponſes fiéres & ſi peu proportionnées à leur Etat, qu'il envoya le Marquis de *Segnelai*, avec une Flotte devant cette ville, & la fit bombarder. Une grande partie en fut ruïnée, & réduite en cendres. Comme on avoit compté ſur quelques intelligences qu'on avoit dans la ville, on voulut

Bombardement de Genes.

lut faire une descente ; mais ceux que l'on avoit pratiqués ne se trouvant pas en état de tenir parole, l'entreprise échoua & les *François* y perdirent même le *Chevalier de Léri*, l'un de leurs meilleurs Officiers de Marine. GE'NES.

La République réduite à accepter les conditions les plus humiliantes, fit sa paix par la mediation du Pape, & s'obligea de desarmer les Galéres, qu'elle venoit de faire bâtir ; de donner au Comte de *Fiesque*, satisfaction sur ce qu'il prétendoit qu'on lui retenoit des biens qui avoient appartenu à * *Jean Louis de Fiesque*, Comte de *Lavagne*, & de lui payer provisionnellement en attendant une exacte recherche du tout, la somme de cent mille Ecus ; & d'envoyer le *Doge* avec quatre des principaux Senateurs en France, faire soumission au Roi, ce qui fut executé. On dit que ce *Doge* étant de retour à *Génes*, quelqu'un lui demanda ce qu'il avoit vû de plus rare à *Paris* & à la Cour & qu'il répondit plaisamment ; *le Doge de Génes.*

Depuis ce tems-là les *Génois* ont tâché de vivre en bonne intelligence avec tous les Souverains, & ils ont gardé une exacte neutralité durant les guerres qui ont troublé toute l'*Europe*. Ils n'ont eu aucune part mémorable aux grands évenemens arrivez à la fin du siécle passé & au commencement de celui-ci.

Vaisseaux Génois arrêtés par les Anglois. 1710.

Pendant la derniére guerre, ils eurent une chaude allarme au sujet de leurs vaisseaux que les Anglois prirent en sortant de *Cadix*, & qui furent

* Le Comte *Jean Louis* avoit été sollicité par la *France* d'employer son crédit contre *Doria*, & de regagner l'Etat de *Génes* à cette Couronne. Quoi qu'en effet il ne travaillât que pour soi-même, ses parens ne laisserent pas de faire valoir au Roi qu'ils s'étoient perdus pour le service de la *France*.

GE'NES. furent menés à *Port Mahon*. Ceux-ci prétendoient qu'ils étoient chargez pour des Marchands *François*, la capture étoit riche & très-
1711. préjudiciable aux *Génois*. La charge fut en effet confisquée & venduë ; leur inquiétude redoubla sur ce que le Roi de *France* avoit déclaré de bonne prise tous les vaisseaux des Etats neutres d'*Italie*, qui se trouveroient transporter des Officiers, ou soldats des troupes des Alliés. Mais la députation qu'ils firent à ce Monarque les tira de cette peine, & en même tems ils obtinrent à *Londres*, qu'on leur rendroit les trois vaisseaux avec leur charge & l'équivalent de l'argent dont on pouvoit avoir déja disposé.

Aquisition de Final. 1713. Immédiatement après la Paix d'*Utrecht*, la République fut mise en possession de *Final*, que l'Empereur lui avoit vendu, & le Duc de *Savoye* en retira la garnison qu'il y avoit, à la place de laquelle il y entra trois cens *Corses*.

De son Territoire. Le Païs qu'occupe la République de *Génes* est fort étroit, & s'étend le long des Côtes de la Mer. La plus grande partie est en Montagnes & ne vaut rien pour y semer du grain ; de là vient que la République est obligée d'en faire apporter des Païs étrangers. En récompense on y recueille quantité de soyes, d'huiles, & de fruits dont on fait d'excellentes confitures.

De l'Isle de Corse. L'Isle de *Corse* n'est pas fort abondante en bled, mais on en tire assez de vin, de lin & de chanvre. On y a trouvé des Salines, & la Mer qui la baigne produit beaucoup d'Anchois & de Corail. Depuis quelque tems l'Isle de *Corse* est dechirée par une revolte qui devient serieuse de jour en jour. Les peuples mecontens demandent à main armée des satisfactions qu'on leur refuse. Leur soulevement est d'autant plus dangereux qu'on les croit appuyés par quelque Puissance.

Quant

GE'NES. Caractére des Génois.

Quant à l'humeur des *Génois*, on assure qu'ils ont tous les défauts qu'on attribuë aux *Italiens*, & quelqu'un a défini l'Etat de *Gênes* : * *un Peuple sans Foi, des Montagnes sans Bois, une Mer sans Poisson, & des Femmes sans Pudeur.* Ils sont fort enclins à la nouveauté & au changement. A cela près ils sont bons ménagers, & ont acquis de grandes richesses par le commerce.

DU DOGE. Il est Electif & ne gouverne que deux ans.

Le Gouvernement de *Gênes* est entiérement Aristocratique, il y a pourtant un DOGE ; mais outre qu'il ne fait que prêter son nom aux décrets du Grand Conseil, il ne possède cette dignité que deux ans, au bout desquels on lui dit au nom de la République : *puisque votre Alteſſe a fait son tems, Votre Excellence peut sortir † du Palais & s'en retourner dans sa maison.* On donne au Doge douze Senateurs qui lui sont subordonnez avec tître de Gouverneurs. Ce sont eux qu'on appelle la Seigneurie. Cette Dignité ne dure que deux ans non plus que celle de Doge, ensuite de quoi ils sont faits Procurateurs pour deux ans, & le Doge pour toute sa vie. Celui-ci peut encore être élu Doge dans la suite, mais il faut nécessairement qu'il y ait douze ans d'intervale.

DU GRAND CONSEIL.

Toute l'autorité de la République réside dans le GRAND CONSEIL, composé de quatre cens personnes, choisies d'entre les anciens Nobles & les nouveaux. C'est à lui de décider de toute la conduite de l'Etat des affaires qui sont de quelque importance.

Pour

* Le Proverbe *Italien* est comme le raporte l'Auteur Allemand, *Montagne senza Legni, Mare senza Pesci, Homini senza Fede, Donne senza Honore.*

† Tant qu'il est *Doge* il est logé au Palais de la République.

GE'NES. Revenus de l'Etat de Gênes.

Pour ce qui eſt des revenus de l'Etat de *Gênes*, c'eſt fort peu de choſe, & les meilleurs appartiennent à l'Ordre Militaire des *Chevaliers de St. George* *. La Nobleſſe & les Marchands poſſédent d'immenſes richeſſes, de ſorte qu'en cas de beſoin la République peut trouver chez eux de grandes ſommes à emprunter moyennant un médiocre intérêt. Ainſi on a raiſon de dire ; que *la République eſt la plus pauvre & que les particuliers ſont les plus riches de toute l'Italie.*

Ses voiſins & ſes intérêts avec l'Empereur.

Ses voiſins ſont la Maiſon d'*Autriche*, à cauſe du Duché de *Milan*, le Grand Duc de *Toſcane*, & le Roi de *Sardaigne*. L'Empereur à qui le *Milanez* appartient aujourd'hui, ne renouvellera point les anciennes prétentions de l'Empire ſur l'Etat de *Gênes*, & demandera au contraire la conſervation de cette République, tant qu'elle ne ſe liguera point avec ſes Ennemis.

Avec l'Eſpagne.

Il ſeroit plus à craindre pour elle que l'*Eſpagne*, dont *Final* qu'elle a acheté, a été detaché, ne voulût lui diſputer cette acquiſition, mais outre qu'elle n'eſt pas en état de rien entreprendre de ce côté-là, il y a de l'apparence que les Puiſſances qui veulent la reſſerrer dans les bornes de la Paix d'*Utrecht* pourvoiront à la ſureté des *Génois*.

Avec le Grand Duc.

Le Grand Duc de *Toſcane*, ne doit point cauſer d'ombrage à la République, on ſait que ce Prince regar-

* Cet Ordre a été inſtitué par *Frederic IV.* Empereur, lors qu'il paſſa par *Gênes*, pour aller recevoir à *Rome* la Couronne Impériale. Les Chevaliers portent à leur cou une chaine d'or, où pend au bout une croix d'or émaillée de rouge ; & à leurs Manteaux, elle eſt en broderie. Il ne faut pas le confondre avec l'Ordre de *St. George* inſtitué par *Rodolphe de Habsbourg* ni avec celui de *St. George d'Alfama* en *Arragon*, non plus qu'avec l'Ordre de *St. George*, autrement appellé l'Ordre de la *Jarretiere* en *Angleterre*.

regarde la Paix de l'*Italie*, comme le principe fondamental de ſa Politique. Mais après ſa mort l'Infant D. *Carlos* qui doit poſſeder les Duchez de *Toſcane*, de *Parme*, & de *Plaiſance* & les ports que l'*Eſpagne* poſſede encore en *Italie*, deviendra un voiſin pour qui la République de *Génes* ſera obligée à de grands menagemens. GE'NES.

Le Duc de *Savoye* eſt auſſi un voiſin reſpectable; ſa nouvelle qualité de Roi de *Sardaigne*, ſemble demander qu'il y joigne dans la ſuite l'Iſle de *Corſe*, qui ſeroit fort à ſa bienſéance. Outre cela ſes prétentions ſur le Marquiſat de *Zuccarel*, & ſur quelques autres territoires que *Génes* poſſéde, peuvent faire naître de nouvelles brouilleries, ſans celles qu'ils ont déja euës au ſujet des limites entre *Rezzo* & *Cenoa*, &c. Par le paſſé la Maiſon de *Savoye* a fait aſſez connoître qu'elle ne cherchoit qu'une occaſion d'y mettre le pied. Avec le R. de Sardaigne.

Il eſt de l'intérêt de *Génes* de ſe conſerver l'amitié du Prince qui eſt maître du *Milanez*, puiſque c'eſt preſque le ſeul voiſin qui puiſſe la mettre en ſureté de ce côté-là. Avec le Milanez.

Elle doit auſſi ſe ménager avec le Pape. Outre l'intérêt qui lui eſt commun à cet égard avec les autres Etats d'*Italie*, la forme de ſon Gouvernement l'expoſe aux intrigues de la Cour de *Rome*, qui peut ſe faire quantité de créatures dans le Grand Conſeil. Avec le Pape.

Elle ne doit pas s'endormir au ſujet de la République de *Veniſe*. Les anciennes animoſités ne ſont pas encore bien éteintes. La ſuperiorité que les *Venitiens* prétendent, n'eſt point du goût des *Génois*, & cauſera toujours de la mesintelligence entre ces deux Peuples. Avec les Venitiens.

Durant la guerre de *Candie*, les derniers firent offrir un ſecours conſidérable de trou-

pes

GE'NES. pes & d'argent, en cas qu'ils vouluſſent demeurer d'accord que les deux Répub'iques fuſſent traitées également. Les *Venitiens* aimerent mieux refuſer ces offres dont ils avoient un très-grand beſoin, que d'accorder une choſe ſi éloignée de leur prétention. Auſſi ont ils toujours empêché juſqu'à préſent que le Miniſtre des *Génois* n'ait ſon audience à *Rome* dans la grande Sal'e du Vatican.

Avec les autres Puiſſances d'Italie.

Les autres Potentats d'*Italie* ne ſont point en état de rien entreprendre contre *Génes*. Elle doit auſſi ménager la *France*, & il ne faut pas douter qu'elle ne ſe ſouvienne long-tems de la maniére dont elle en a été traitée. Le voiſinage de *Marſeille* & de *Toulon*, lui rend cette Couronne redoutable. L'*Angleterre* & la *Hollande*, ſont éloignées à la verité, mais leurs forces maritimes, & ce que la premiére poſſéde dans la Méditerranée & à *Gibraltar* ſemblent les rapiocher. Son intérêt veut qu'elle recherche leur amitié, à cauſe du bien ou du mal qu'elles lui peuvent faire, par raport à ſon commerce. Les Puiſſances du Nord n'ont rien à démêler avec l'Etat de *Génes*. Elles en ſont trop ſeparées & n'ont point de commerce dans la Mediterranée.

Avec la France.

Avec l'Angleterre & la Hollande.

CHA-

CHAPITRE V.

DE LA MONARCHIE SPIRITUELLE DU PAPE.

§. 1. ON peut conſidérer le Pape en deux maniéres. Prémierement entant que ſes dogmes, qui ſont differens de ceux des autres Chrétiens, ſont conformes ou contraires à l'Ecriture Sainte; utiles, ou préjudiciables au ſalut : & c'eſt cette conſidération que nous laiſſons aux Theologiens. En ſecond lieu, entant que le Pape fait un des plus conſidérables Etats de l'*Italie*; & prétend être le Souverain Chef de la Chrétienté, du moins dans le ſpirituel ; & qu'outre cela il uſe en effet de cette autorité ſur les Etats de l'*Europe*, qui ont les mêmes ſentimens que lui au ſujet de la foi. C'eſt cette conſidération, qui a un grand raport à la Politique; puiſqu'un tel Empire Spirituel n'affoiblit pas peu la puiſſance ſéculiere par les bornes où elle la reſſerre, & par les alterations qu'elle y fait, ce mêlange de la Religion avec la Politique eſt tel que pour devenir habile dans la Science des affaires publiques, il eſt neceſſaire de connoître cette Monarchie ſpirituelle dès ſon origine & de ſavoir comment elle s'eſt aggrandie & comment elle ſe maintient. On reconnoîtra clairement par là le ſujet des Controverſes, qui ſont maintenant agitées entre les Chrétiens de l'Occident; & juſques où ces differends ſont fondés ſur les diverſes interprétations de l'Ecriture, ou ſur des vûës temporelles. Après quoi

DU PAPE. Conſidérations Politiques ſur ſa Monarchie ſpirituelle.

DU PAPE. quoi les perſonnes éclairées pourront juger s'il y a de l'aparence qu'on les puiſſe jamais terminer.

Aveuglement des Payens. §. 2. Si nous voulons remonter juſques à la ſource des choſes, nous verrons qu'avant la naiſſance de JESUS-CHRIST tout le monde étoit dans l'aveuglement & dans une ignorance très-groſſiere touchant les choſes divines. Ce qu'on debitoit aux hommes en général touchant leurs Divinitez, n'étoit pour la plûpart que des fictions extravagantes, ou des contes infames. Il eſt vrai que quelques-uns d'entre les doctes vouloient raiſonner un peu plus ſpirituellement ſur la nature & ſur l'état de nos ames. Mais tout ce qu'ils en ont avancé eſt ſi douteux, ſi imparfait & ſi mal-digeré, qu'on peut bien dire qu'ils n'ont ſû ce qu'ils diſoient.

Quelles fins ils ſe propoſoient dans la pratique des vertus. La plûpart voyoient bien qu'on devoit s'attacher à la pratique des vertus; mais ils n'en connoiſſoient point d'autres fruits que l'honneur & l'avantage qu'on en recevoit dans la vie civile. Ce que les Poëtes diſoient de la récompenſe des bons & de la punition des méchans après leur mort, ne paſſoit dans l'eſprit de ceux, qui avoient la réputation d'être les plus éclairés, que pour des fictions ingenieuſes inventées pour effrayer la populace & pour la tenir dans le devoir. Le reſte du peuple vivoit ſans ſe propoſer aucune fin: & dans ce qu'on nommoit la Religion chez les Payens, on ne remarquoit aucune inſtruction, ni aucun formulaire, qui renfermât ce qu'il faut croire touchant la Divinité.

En quoi conſiſtoit leur Religion. La plus grande partie de leur culte ne conſiſtoit qu'en Sacrifices, en Cérémonies & en certains jours de Fêtes, qu'on donnoit bien plûtôt aux jeux & aux voluptez, qu'à la contem-

templation des choſes Divines. Une telle Religion ne donnoit aucune édification en cette vie, ni aucune eſpérance, ou conſolation dans la mort. DU PAPE.

§. 3. En ce tems-là il n'y avoit que le Peuple Juif, à qui Dieu eût révélé la véritable Religion, qui pût conduire au ſalut. Mais il y a bien de la différence entre celle-ci & la Religion Chrétienne. Premierement la Religion Judaïque ne contenoit le Sauveur du monde & la ſource du ſalut qu'en promeſſes & en figures ; au-lieu que la Religion Chrétienne en comprend la réalité & l'accompliſſement. En ſecond lieu la Religion des Juifs étoit comme revêtuë de quantité de cérémonies fatiguantes; & dont pluſieurs étoient dirigées ſelon la police & la pente naturelle de cette Nation : de ſorte qu'elle ne pouvoit que très-difficilement être reçûë pour la Religion univerſelle de tous les autres peuples. Ces cérémonies étoient comme un mur, qui ſéparoit les Juifs des autres Nations de la Terre. De la Religion Judaïque.

Il eſt vrai que les autres Peuples n'en étoient pas ſi abſolument exclus, qu'ils n'euſſent pû obtenir le ſalut par la foi en JESUS CHRIST : & il y avoit même des Juifs qui s'employoient avec aſſez de zèle à convertir les Gentils, & particulierement ceux avec leſquels ils avoient commerce. Mais ce n'étoit pas encore alors le bon plaiſir de Dieu d'envoyer par toute la terre des Apôtres, ou des Ambaſſadeurs pourvus de dons extraordinaires, pour apeller les Nations à la Religion Judaïque. Les ſoins, que quelques particuliers prenoient de la converſion des Infidéles, ne pouvoient pas produire de grands effets à l'égard de tout l'Univers. Comme en ce tems-là les Juifs, entant qu'ils étoient le Peuple de Dieu, avoient la- Pourquoi les autres Nations n'embraſſoient pas la Religion Judaïque.

DU PAPE. l'avantage par deſſus tous les autres Peuples, que l'unique Temple au Seigneur étoit chez eux, ils étoient enflés de la bonne opinion d'eux-mêmes, & mépriſoient tous les autres en comparaiſon d'eux. D'ailleurs à cauſe de leurs cérémonies ils étoient obligés de garder des meſures en beaucoup de choſes à l'égard des étrangers, & de n'avoir pas avec eux un commerce trop familier, ni des liaiſons trop étroites. C'eſt ce qui cauſoit une aigreur & une haine perpétuelle entr'eux & les autres Nations; & qui s'opoſoit ainſi à la propagation de leur créance. Outre cela les autres Peuples avoient de la peine à comprendre, que pour faire ſolennellement & en public le Service Divin, il falût néceſſairement faire le voyage de Jeruſalem, comme s'ils n'euſſent pas pû bâtir chez eux un Temple qui eût le même privilége. Il faut encore ajoûter que ceux qui ſe convertiſſoient à la Religion Judaïque étoient moins conſidérés que les Juifs Naturels: de ſorte qu'il n'y avoit que très-peu de Gentils, qui puſſent ſe réſoudre à s'expoſer pour cet effet au mépris, que l'on a d'ordinaire pour les Etrangers.

Que la Réligion Chretienne eſt propre pour tout le monde.

§. 4 Mais la Religion Chrétienne a une lumiére bien plus pure, & beaucoup d'autres avantages par deſſus la Judaïque, dont nous laiſſons la conſidération aux Théologiens; de plus elle eſt exempte des circonſtances, qui rendoient la Religion des Juifs particuliére; & a toutes les qualités qui ſont requiſes en une Religion univerſelle. C'eſt pourquoi auſſi il eſt du devoir de tous les hommes de l'embraſſer: Cela mérite particuliérement d'être remarqué, afin de bien pénétrer à fond la nature, ou le génie de la Religion Chrétienne. Car il n'y a point ici de lieu particulier, qui

foit

soit choisi de Dieu, pour lui rendre son culte en public, & il n'a point donné plus de sainteté à un endroit qu'à un autre; de sorte que l'une, ou l'autre Nation n'a que faire de se mettre en peine de l'éloignement du Temple: mais on peut en tous lieux lui offrir des mains pures; Dieu n'ayant plus de Temple privilégié, où il ait promis d'exaucer les hommes plûtôt que dans un autre. Il n'y a point de prérogative dans la Religion Chrétienne, dont on puisse prendre occasion de s'estimer au dessus des autres; il n'y a ni Juif, ni Grec, ni Esclave, ni Affranchi; mais ils sont tous en JESUS-CHRIST. Il n'y a point de Tribu particuliére destinée à faire le Service divin, à l'exclusion des autres, comme autrefois parmi les Juifs: mais les uns y sont aussi bons que les autres, pourvû qu'ils possédent les qualités nécessaires pour cet emploi. Il n'y a rien non plus dans tout le Christianisme, qui nous empêche de vivre en bonne union avec tous les hommes, & de leur rendre tous les devoirs, que le droit naturel exige.

DU PAPE.

Qu'elle n'admet point d'inégalité.

D'ailleurs la Religion Chrétienne considérée simplement, en elle-même, & détachée de toutes les vûës & de tous les intérêts du monde, n'a rien en soi qui puisse altérer ou troubler le moins du monde les Loix & les Sociétés Civiles; ou qui leur puisse préjudicier en aucune maniére; tant qu'elles conviennent avec les Loix naturelles. Au contraire, elle contribuë bien plûtôt à les affermir; bien que ce ne soit point là sa fin principale. Elle ne renferme rien non plus en elle-même, qui soit contraire au but qu'on s'est proposé dans les Sociétés Politiques; ni qui nous empêche de vivre honnêtement, paisiblement & en sûreté, sous la protection de nos Souverains.

Qu'elle n'est point contraire au Gouvernement Politique.

Car

Du Pape. Car ſans choquer aucunement le Chriſtianiſme, on peut parfaitement bien, tant en général qu'en particulier, remplir tous les devoirs de la puiſſance ſéculiére, conformément à la Loi naturelle, au bon ſens, & à la néceſſité de l'Etat; & exercer toutes les fonctions des charges & des emplois, qui ſont néceſſaires dans un Etat bien policé.

Qu'il n'y a Religion, ni Philoſophie qui lui ſoit comparable.

Au contraire le Chriſtianiſme ſert beaucoup à toutes ces choſes; puiſqu'il recommande expreſſément l'obſervation de tous les commandemens de la Loi naturelle, & particuliérement ceux, auxquels les Loix Politiques n'ont pû commodément impoſer des peines temporelles: d'ailleurs il ordonne à un chacun de s'aquiter de ſa charge avec zèle & en toute fidélité; lorſqu'elle convient avec les Loix de la nature & & avec l'honnêteté. Ainſi il n'y a aucune ſorte de Philoſophie, ni de Religion dans tout l'Univers qui ſoit comparable en ce point à la Religion Chrétienne: comme il paroîtra évidemment à tout homme qui les examinera de près, & les comparera avec elle. C'eſt pourquoi il eſt non ſeulement du devoir de chaque homme en particulier, entant qu'il eſt obligé de rendre compte à Dieu pour ſon ame, d'embraſſer cette Religion: mais auſſi tous les Souverains, ou tous ceux qui gouvernent, ſont obligés par les raiſons que nous venons d'aporter, de l'introduire dans les païs de leur domination, ſi elle n'y eſt pas encore, & de l'y maintenir, en cas qu'elle y ſoit déja établie: & cela par un devoir qui ſuit néceſſairement des fonctions de leur charge.

Vie des Chrétiens peu différente de celle des Payens.

Or ſi l'on ne remarque pas tous ces effets d'une maniére viſible, & que la vie de pluſieurs Chrétiens ne ſoit en rien différente de celle des Païens & des Turcs; ce n'eſt pourtant

tant pas un défaut qui doive être imputé à la Religion Chrétienne, mais à la malice des hommes, qui n'ont que le nom de Chrétiens, & ne mettent pas en pratique les salutaires leçons que l'Evangile leur donne. DU PAPE.

§. 5. Il n'y a point de personne éclairée, qui puisse nier, ou même révoquer en doute ce que nous venons d'avancer : néanmoins il se présente encore ici une question importante; savoir, si la Religion Chrétienne requiert absolument que la Direction, ou le Gouvernement extérieur de la Religion dépende d'un autre que de celui qui a la suprême puissance dans la Politique; ou, ce qui revient à la même chose; s'il est nécessaire que ce même Gouvernement réside dans les Prêtres, ou dans les Docteurs tous ensemble, ou seulement dans un seul d'entr'eux indépendamment du Souverain; ou bien s'il faut absolument qu'il n'y ait qu'un souverain Directeur de la Religion Chrétienne; duquel tous les autres Etats Chrétiens doivent dépendre en ce point; ou enfin (ce que quelques-uns prennent pour la même chose) de savoir si chaque Etat en particulier a le pouvoir de se gouverner selon ses interêts; ou si tous les autres Etats se doivent rendre esclaves d'un seul, & chercher son avantage même au hazard de leur perte & leur ruïne. Du gouvernement extérieur de la Religion.

Par le Gouvernement extérieur de la Religion nous entendons: 1. le pouvoir qui paroît dans le choix, qu'on fait de certaines personnes pour exercer publiquement le Service Divin: 2. la Jurisdiction absoluë sur leurs personnes: 3. la Direction des biens qui sont consacrés à la Religion: 4. la Puissance de faire des Loix pour servir au bien extérieur de la Religion, & pour la maintenir souverainement: Ce qu'il faut entendre ici par le Gouvernement extérieur de la Religion Chrétienne.

5. le

DU PAPE. 5. le Pouvoir de décider les différends & les diſputes qui peuvent naître entre les Eccléſiaſtiques, & pluſieurs choſes de cette nature.

DU MINISTÉRE DE L'EGLISE. Nous diſtinguons ce Gouvernement extérieur de la Religion du Miniſtére de l'Egliſe, qui conſiſte dans la Doctrine, dans la Prédication & dans l'adminiſtration des Sacremens; ce qui ſans conteſtation apartient uniquement à la Prêtriſe, ou au Miniſtére. Mais cette queſtion ſe doit entendre ſeulement d'une *Egliſe qui eſt déja établie, & non pas de celle qui le doit être a l'avenir.* En effet puiſque la Doctrine Chrétienne a ſa ſource dans la Révélation Divine, il s'enſuit néceſſairement que la Puiſſance ſéculiére ne peut avoir lieu dans la direction, avant qu'elle ait été ſuffiſamment propoſée par ceux qui ont été immediatement autoriſés de Dieu pour cet effet. De même lors que notre Sauveur après ſa Réſurrection envoya ſes Diſciples comme Apôtres, pour annoncer la Doctrine de l'Evangile & pour l'introduire par tout le monde, ils n'avoient pas leur vocation, ou la puiſſance de prêcher des Souverains, mais de Dieu même: de ſorte que les Rois, auſſi bien que le commun peuple ſe devoient conduire à leur égard, comme avec des meſſagers, qui venoient immédiatement de Dieu même; & ainſi recevoir avec ſoûmiſſion tout ce qu'ils leur annonçoient. D'ailleurs ce ſeroit une choſe entiérement ridicule qu'une perſonne voulût avoir la direction d'affaires qu'il n'entend pas. D'où il s'enſuit que cette queſtion ne regarde que le Souverain qui fait profeſſion lui-même de la Religion Chrétienne, & qui en eſt bien inſtruit, & non pas un Infidelle, ou quelqu'un qui erre dans les articles de la foi. Car de confier le Gouvernement de la Religion à ces derniers,

ce

ce seroit mettre le troupeau à la garde des loups. DU PAPE.

§. 6. On peut considérer cette question en trois maniéres. Car premiérement on peut demander si cette nécessité procéde de la nature de chaque Religion en général. En second lieu, si elle vient de la constitution de la Religion Chrétienne en particulier; & en troisiéme lieu si elle est fondée sur une ordination, ou commandement exprès de Dieu. Division de cette question.

Nous ne pouvons pas remarquer que cela puisse procéder de la nature de chaque Religion en général. Car l'esprit ne peut pas concevoir que pour servir Dieu il soit absolument necessaire de faire un schisme dans l'Etat, & d'y introduire deux sortes de puissances indépendantes l'une de l'autre. Un partage semblable, ou une complication de la Souveraine puissance dans un Etat n'est autre chose qu'un vent continuel, qui y souffle sans cesse le feu de la division & de la jalousie, & qui ne sert qu'a y nourrir les défiances & la confusion. Mais ces deux choses ne sont nullement incompatibles; savoir de servir Dieu, & de laisser en même temps au Souverain le Gouvernement extérieur de la Religion; pourvû qu'on suppose qu'il n'ait pas dessein de nous proposer des erreurs. Que cette necessité ne vient pas de la nature de chaque Religion en general.

De même chacun est naturellement porté à servir Dieu; comme il y est obligé en effet, & a aussi le pouvoir d'instituer tels signes de son culte, que bon lui semble, pourvû qu'il soit persuadé que cela est agréable à Dieu. Mais d'abord que les hommes ont formé des Sociétés, ils ont déferé ce droit à celui qui avoit la direction de tout le Corps. Les prémiers péres de familles, qui n'étoient pas encore sujets d'aucune République, ont eu chez eux le Comment le Gouvernement extérieur de la Religion a passé des peres de familles aux Souverains.

DU PAPE. le même pouvoir, qui paſſoit d'ordinaire à l'aîné de la famille, comme *hæreditas eximia*, le plus précieux héritage; lors qu'après la mort du pére les fréres vivoient en communauté. Mais depuis qu'on forma des Républiques, on tranſporta ce droit à ceux qui en étoient les Chefs; à cauſe que, ſi chacun étoit demeuré maître de ſa volonté en ce point, la diverſité du culte extérieur auroit infailliblement produit de la haine, du mépris, de la diviſion & des deſordres dans l'Etat. Et bien qu'autrefois, ſous le peuple de Dieu, l'extérieur du culte public eût été déféré héréditairement à une certaine famille; néanmoins la direction ſouveraine & l'inſpection ſur les Prêtres avoit été commiſe à celui qui avoit la ſouveraine autorité dans le Gouvernement civil. Et c'eſt auſſi ce qui eſt arrivé parmi la plûpart des Nations.

Que la Religion Chretienne n'ôte pas au Souverain le gouvernement extérieur.

§. 7. Le Chriſtianiſme, entant qu'il comprend quelque choſe de plus que ce que la Raiſon naturelle nous découvre dans la Religion, ne prouve nullement que le Gouvernement extérieur appartienne néceſſairement à quelque autre qu'au Souverain; puiſque nous ſuppoſons toujours, que cela ne lui donne pas le pouvoir de rien introduire, qui ſoit contraire à l'Ecriture; ni d'empêcher les Prêtres, ou Miniſtres de l'Egliſe de s'aquiter des fonctions de la Charge, que Dieu leur a confiée, conformément à ſa parole. Car je ne puis pas pénétrer pourquoi celui qui poſſéde l'autorité ſuprême ne pourroit pas aquerir la capacité requiſe pour une telle direction: ou du moins qu'il n'en pût faire exercer les fonctions, ou les actes par des perſonnes, qui s'en ſeroient rendus capables: de même qu'on laiſſe d'autres parties de la Souveraineté à la direction de quelques-

uns

uns des ſujets. Car perſonne ne ravit au Souverain l'autorité de donner des Loix ; quoi qu'un Docteur, ou Profeſſeur en Droit doive être plus verſé dans les Loix, qu'un Roi en ſon particulier ; puiſqu'en ceci, auſſi bien qu'en autres choſes, le Souverain peut, & eſt même obligé de ſe ſervir du conſeil de ceux qui en ont une connoiſſance parfaite ; particuliérement à cauſe qu'un Roi vertueux & éclairé ; bien loin d'avoir intérêt qu'ils s'acquitaſſent mal de la charge qu'il leur a confiée, peut au contraire conformément à ſon devoir en tirer de grands avantages, lorſqu'ils en rempliſſent bien tous les devoirs. En effet il eſt certain que plus un Souverain a de zéle pour maintenir la Réligion Chrétienne, plus auſſi ſes ſujets en deviennent-ils fidelles & plus capables de le ſervir : outre que par ce moyen il peut d'autant mieux s'aſſûrer du ſecours celeſte. D'ailleurs lorsqu'un Roi eſt Chrétien & Orthodoxe, il n'y a aucune raiſon qui empêche Dieu de lui prêter ſon aſſiſtance, auſſi bien qu'à un autre, pour ſe bien acquiter d'un tel emploi. Enfin puiſque dans tous les autres points de la Religion Chrétienne, on ne voit point qu'elle empiete aucunement ſur les Ordonnances & ſur les Loix Civiles, ni ſur la Suprême Puiſſance, entant que le tout eſt fondé ſur le Droit naturel, il n'y a donc pas lieu de croire qu'elle l'ait fait en celui-ci, à moins que de montrer un ordre formel & poſitif de la Divinité même. Au reſte ceux qui ſoûtiennent le contraire ſont obligés de trouver dans l'Ecriture des termes exprès, par leſquels elle ôte ce Gouvernement extérieur de la Religion à la Puiſſance ſéculiére ; & qu'elle l'attribuë à quelque autre en qualité de Souverain & d'indépendant. Nous allons rechercher

DU PAPE.

DU PAPE. dans la ſuite à quelle occaſion & par quels dégrés une telle Souverainete s'eſt établie dans l'Egliſe d'Occident.

Premiers progrès de la Religion Chrétienne.

§ 8. Lorsque les Apôtres, après l'Aſcenſion du Sauveur, commencérent a répandre fort loin la Doctrine de l'Evangile, ſuivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur maître, ils firent en peu de temps de très-grands progrès, tant entre les Juifs que parmi les autres Nations; mais principalement parmi ceux du commun peuple, qui juſques alors avoient croupi dans l'ignorance du monde la plus groſſiére, & qui menoient une vie miſérable. C'eſt pour cette raiſon auſſi que ces derniers embraſſerent avec joye la doctrine de l'Evangile, où ils découvroient une ſi grande lumiére & de ſi puiſſantes conſolations contre les chagrins & les incommodités de la vie temporelle: & les Apôtres trouvérent d'autant plus facilement accès dans l'eſprit de cette ſorte de gens, qu'étant eux-mêmes de baſſe condition & ſans apparence extérieure, ils avoient occaſion de converſer familiérement avec eux, comme avec des égaux. Mais entre les Principaux, ou ceux qui étoient élevés en dignité, auſſi bien qu'entre les Doctes, il ne s'en trouva preſque point au commencement qui vouluſſent recevoir cette Religion, ou qui la cruſſent digne de leur recherche.

Conduite de Dieu dans l'établiſſement de la Religion Chrétienne.

S'il eſt permis d'examiner les raiſons de la conduite, que la Sageſſe Divine a tenuë dans l'établiſſement de la Religion Chrétienne, il paroît aſſez vraiſemblable que pour l'introduire il ne lui a pas plû d'employer la Puiſſance & l'autorité des Souverains, ni l'éloquence des Savans, de peur qu'on ne la prit pour une invention Politique, ou pour quelque ſyſtême de Philoſophie: mais ſi en conſidérant ſon commen-

mencement & ſes progrès, on vient à la com- DU PAPE.
parer avec d'autres Religions, il eſt indubitable qu'on y reconnoîtra quelque choſe de plus qu'humain. Car comme les Doctes avec toutes leurs ſubtilités n'avoient preſque rien découvert dans les choſes Divines, qui meritât d'être reçu: & que Socrate même & d'autres Philoſophes, qui avoient reconnu & condamné la ſuperſtition de leur temps, n'avoient pû néanmoins l'abolir, ni établir un meilleur culte: Dieu pour confondre la ſageſſe des hommes voulut montrer qu'il lui étoit aiſé d'opérer ce grand ouvrage par le moyen de pauvres pêcheurs ſans étude & ſans lettres. D'ailleurs les Sages du monde & les Politiques trouvoient ridicule la Prédication des Apôtres, qui commençoient par un JESUS-CHRIST crucifié; qui prenoient pour le Fils de Dieu & pour leur Sauveur, un homme d'une Nation haïe, & mépriſée de tout le monde; un homme qui durant ſon ſéjour ſur la terre n'avoit eu aucun crédit, & ne s'étoit point ſignalé par des actions Héroïques, ni rendu fameux dans le monde par de longues études, ni par ſa prédication: mais qui au contraire avoit été livré dans ſa jeuneſſe à la mort du monde la plus infame.

C'eſt pourquoi auſſi les Jeſuites * en annonçant l'Evangile aux Chinois, qui ont naturellement de l'eſprit, ne commencent jamais par les ſouffrances de JESUS-CHRIST; mais ayant auparavant raiſonné quelque temps avec eux ſur la Religion naturelle, & après de longs détours ils en viennent à la fin aux articles de la

Comment les Jeſuites annoncent l'Evangile aux Chinois.

*L'Auteur n'eſt pas le ſeul qui leur ait fait ce reproche & ils ont eu ſoin de s'en laver par leurs Ecrits, où ils traitent cette accuſation d'impoſture.

DU PAPE, la foi Chrétienne. Je n'examine pas ſi par cette méthode & cette Politique, il y a apparence qu'ils puiſſent faire de plus grands progrès que n'ont fait les Apôtres.

Pourquoi Dieu a plûtôt appellé les ſimples que les Doctes,

On pourroit dire encore que ç'a été le bon plaiſir de Dieu de tirer des ténèbres du Paganiſme les plus ſimples & les plus chétifs, plûtôt que les principaux & les plus conſidérables; à cauſe que les premiers étoient entretenus dans l'erreur par ceux-ci, qui voyant bien la tromperie & la vanité de la Religion Payenne ne ſe mettoient pourtant pas en devoir d'en chercher une meilleure. Ainſi Dieu en retirant le commun peuple du Paganiſme renverſa les fondemens de cette grande machine, & fit tomber de cette maniére tout le bâtiment qui étoit poſé deſſus. Car la ſimplicité & la crédulité de la populace étoient l'unique baſe qui ſoûtenoit la Religion des Gentils.

Perſécution de la Primitive Egliſe.

§. 9. Après que la Religion Chrétienne ſe fut premiérement répanduë parmi le commun peuple, de la maniére que nous avons dite, il arriva bien-tôt que les Empereurs la perſecuterent à toute outrance & firent tous leurs efforts pour la détruire; car ce fut dans l'Empire Romain que le Chriſtianiſme commença, & où il fit les plus grands progrès. Ils ne perſecutoient le Chriſtianiſme que faute d'en connoître les fondemens & le but. Ils étoient ſurpris du grand nombre de Chrétiens, qui au mépris des Edits abandonnoient le culte des Idoles. Car d'ailleurs ces Empereurs n'étoient pas gens à examiner les dogmes qu'ils condamnoient.

Calomnies contre les nouveaux Chrétiens.

D'ailleurs entre les premiers Chrétiens il ſe trouvoit peu de gens polis, & capables de préſenter leur créance aux gens d'autorité ſous une forme avantageuſe. Ainſi les Ennemis des Chrétiens avoient beau jeu, & on ajoutoit aiſément

sément foi aux calomnies & à tous les faux bruits qu'on semoit à leur desavantage; comme si dans leurs Assemblées ils se fussent abandonnez à la débauche & à l'impudicité, ou qu'ils eussent machiné des conspirations contre l'Etat. Plusieurs qui avoient de l'aversion pour toutes sortes de nouveautés, s'imaginoient que, si l'Empire Romain s'étoit bien trouvé de l'ancienne Religion durant plusieurs siécles, ils la pouvoient bien retenir encore. Ils trouvoient dangereux que le peuple en sût trop, de peur qu'il ne fît quelque changement dans l'Etat, & ne vouloient pas qu'il devint aussi sage que ses maîtres. Mais ce qui rendit encore les Chrétiens plus suspects, ce fut que dans l'exercice de leur Religion, ils avoient quelque forme de Gouvernement Ecclésiastique: ce qui fut pris pour une faction, comme s'ils avoient voulu former un Etat nouveau dans l'ancien, ou s'en rendre entiérement les maîtres. A la fin comme les Temples des Payens devenoient moins fréquentés, à proportion que le nombre des Chrétiens s'augmentoit, & que cependant l'Empire Romain se trouvoit affoibli de plus en plus par les rudes secousses dont il étoit agité; plusieurs se figurérent que ce malheur venoit du mépris qu'on faisoit des Dieux, par la faveur desquels l'Empire Romain avoit été élevé à un si haut dégré de grandeur & de puissance. Dans cette prévention ils se ruérent sur les Chrétiens, comme sur des Athées, qui vouloient renverser les principes de toutes les Religions: & parce que ceux-ci refusoient d'obéïr aux Empereurs touchant l'adoration des Idoles, & qu'ils souffroient tous les tourmens avec joye & avec une fermeté extraordinaire; les Romains prenant leur constance pour une opiniâtreté & une malice desespérée, les traitoient

Du Pape.

Raisons Politiques des Romains contre la Religion Chrétienne.

DU PAPE. toient d'autant plus cruellement, afin de maintenir leur autorité contr'eux.

Raisons opposées. Mais quelques raisons qu'on puisse alléguer pour justifier ces persécutions, elles ne laisseront pas de passer pour une Tyrannie injuste, qui abuse de l'autorité suprême. Car les sujets avoient embrassé cette Religion par un commandement exprès de Dieu, que les défenses du Souverain ne devoient, ni ne pouvoient balancer en aucune maniere: puisque le Souverain, aussi bien que les sujets, étoit obligé de la recevoir; & qu'en ne le faisant pas il se rendoit criminel de léze-majesté Divine. Il ne pouvoit pas non plus s'excuser sur son ignorance; puisque cette Religion étant une chose nouvelle, il étoit de son devoir de s'en informer exactement; & de ne pas faire mourir si aveuglément des personnes innocentes; parce qu'ils n'obéïssoient pas à des commandemens, qui ne les pouvoient obliger. Car on ne peut pas condamner quelqu'un à mort, avant que de connoître à fond le crime, dont il est accusé.

Ancien Gouvernement de l'Eglise Chrétienne. §. 10. Or puisque dans les commencemens de la Religion Chrétienne, les Souverains ne se mêloient point de son Gouvernement extérieur, il fallut nécessairement que les Chrétiens entr'eux en prissent le soin eux mêmes, & que sans la Puissance suprême, ils eussent charge de donner ordre aux affaires de l'Eglise, & de la maintenir de tout leur pouvoir; & c'est ainsi qu'il est arrivé d'ordinaire dans toutes les Sociétés, qui se sont formées dans un Etat, sans la connoissance & le consentement du Souverain; où les Membres ont dû chercher entr'eux les moyens les plus propres pour la gouverner & pour la maintenir; en faisant pour cet effet des ordonnances, & en y établissant quelques

ques Directeurs. Car autrement suivant les Loix de la Politique, qui sont fondées sur le Droit naturel, le Gouvernement extérieur de la Religion appartient aux Souverains. Mais puisqu'alors ils ne vouloient point exercer cette fonction; il a bien fallu que les premiers Chrétiens ayent établi eux-mêmes les Ministres de leurs Eglises, & qu'ils leur ayent assigné des pensions sur les aumônes des personnes charitables. DU PAPE.

Lorsqu'il naissoit quelque erreur, qu'il survenoit quelque différend, qui ne pouvoit pas être terminé par une seule Assemblée, elle en écrivoit aux autres Assemblées avec lesquelles elle entretenoit correspondance, ou bien elle convoquoit les Ministres des Eglises les plus voisines, qui décidoient la question. Mais bien que dans un Etat Politique il ne soit pas permis aux particuliers de former des Sociétés entr'eux; particuliérement lorsqu'elles sont composées d'un très-grand nombre de personnes; néanmoins on ne doit pas prendre celles des premiers Chrétiens, ni leurs Synodes pour des Assemblées illicites; puisqu'elles n'avoient point d'autre but que l'exercice d'une Religion, qui leur étoit commandée de Dieu; & sur laquelle les Loix & les Constitutions humaines n'ont ni autorité, ni juridiction. Car si le Souverain n'exerce point les fonctions de la Charge, & qu'il n'ait aucun soin de son salut, il ne s'ensuit pas de-là que les autres se doivent écarter du chemin qui y conduit; puisque la puissance suprême ne peut pas s'étendre jusques-là. Assemblées pour terminer les differends de la Religion.

Car comme chacun peut se défendre par ses propres forces & avec ses propres armes, lorsque le Souverain n'a pas le pouvoir, ou la volonté de le protéger, aussi lorsqu'il ne fait Pourquoi elles devoient être permises sous les Empereurs Payens.

DU PAPE. fait pas ſon devoir, touchant le ſalut de mon ame, j'ai d'autant plus de raiſon d'en prendre le ſoin moi-même, que mon ame m'eſt plus précieuſe que mon corps, & d'autant plus auſſi qu'un autre doit moins trouver à redire à me voir ſuivre le veritable culte qu'à me voir deffendre ma vie par les armes; puiſqu'il n'y a point d'homme, qui par l'obéïſſance civile ſe dépouille du ſoin qu'il doit avoir de ſon corps & de ſon ame. Autrement il eſt indubitable que, ſi Dieu avoit commencé la converſion des hommes par les Rois & par les Empereurs, ils n'auroient pas manqué de ſeconder la Prédication des Apôtres par leurs Edits; de renverſer les Temples des Idoles; de defendre leur culte; de diriger le Gouvernément extérieur de la Religion ſuivant le conſeil des Apôtres; & enfin de la maintenir de tout leur pouvoir: comme nous voyons qu'on en a uſé dans les lieux où la Religion Chrétienne a été premiérement reçûë par ceux qui avoient l'autorité ſouveraine.

Que le Gouvernement extérieur de l'Egliſe qui étoit entre les mains des premiers Chrétiens a produit de grandes erreurs.

§. 11. Cependant le Gouvernement extérieur de la Religion étant ainſi reſté à la diſpoſition des premiers Chrétiens, par la négligence des Souverains, cela donna occaſion à des erreurs d'une dangereuſe conſéquence. Car de là vient que quelques-uns ont voulu ſoûtenir que le peuple, entant qu'oppoſé au Souverain, poſſéde naturellement & d'origine le droit d'élire les Miniſtres de l'Egliſe. Il eſt vrai qu'on ne devroit pas en établir contre la volonté de l'Aſſemblée, particuliérement lorſqu'elle a des ſujets légitimes de les rejetter; parce qu'alors ils ne ſeroient pas propres à l'édifier. Mais il ne s'enſuit pas de là que le droit que cette Aſſemblée s'eſt attribué par proviſion, à cauſe que le Souverain a négligé les fonctions de

ſa

sa Charge, lui appartienne d'origine. Car autrement elle n'auroit pas plus le droit d'élire les Ministres de l'Eglise, qu'elle a le pouvoir de donner les Charges & les emplois publics dans un Etat. Et c'est pour cela que tout le droit dont une Assemblée jouït dans quelque lieu touchant cette élection, ne lui appartient que par provision & par la concession du Souverain; que nous supposons toujours ici être Chrétien * Orthodoxe. DU PAPE.

Il y en a qui ont voulu conclurre de-là que le Gouvernement extérieur de l'Eglise étoit quelque chose de séparé de la Puissance Seculiére, & qu'il devoit être absolument à la disposition du corps des Ecclésiastiques, ou bien de quelqu'un d'entr'eux. De sorte que dans un Etat il faudroit nécessairement qu'il y eût deux Sociétés, ou deux Corps indépendans; l'un Ecclésiastique (*Ecclesia*) & l'autre Politique (*Civitas*) qui auroient chacun à part une puissance absoluë. Mais le droit dont on a été obligé d'user par provision, à cause de la négligence du Souverain, n'a plus lieu en aucune ma- Mauvaise conséquence de la concession des Souverains à l'Eglise.

* La condition que l'Auteur met de l'Orthodoxie du Souverain peut donner matiére à beaucoup de troubles. Car supposé que l'on doute de son Orthodoxie, voilà ses peuples incertains sur la validité de ses Ordonnances pour le gouvernement de la Religion. D'ailleurs qui sera le juge de cette question? sera-ce une assemblée de ses sujets? quelle brêche à l'autorité Souveraine! Sera-ce un autre Souverain de ses voisins? C'est ouvrir la porte à quantité d'intrigues dangereuses. L'*Espagne* persista long-tems à soutenir que la conversion d'*Henri IV.* Roi de *France* & de *Navarre* étoit une action d'hypocrite, & elle ne le reconnut pour bon Catholique, qu'après qu'elle eut perdu l'espérance de le détrôner, & vû les plus determinés Ligueurs rentrés dans l'obeïssance qu'ils devoient à leur Souverain.

Du Pape. maniére, lorſqu'il veut reprendre & exercer dûment les fonctions de ſa Charge Et il ne s'enſuit pas non plus que la Puiſſance qui appartenoit aux Apôtres dans l'Egliſe, qui devoit premiérement être formée, appartienne auſſi aux Miniſtres dans celle qui l'eſt déja. Car l'Apoſtolat étoit quelque choſe de particulier, & qui étoit différent du Miniſtére, tel qu'il eſt aujo rd'hui; de même que celui-ci eſt diſtingué du Gouvernement extérieur de l'Egliſe; & par conſéquent comme un Miniſtre de l'Egliſe appellé dans les formes, ne devient pas tout d'un coup un Apôtre; auſſi un Roi n'eſt pas un Prédicateur.

Que les Eccléſiaſtiques doivent avoir leur vocation de leurs Souverains. Or bien que la Religion Chrétienne tire ſon origine de Dieu même, & qu'elle ſoit au deſſus des forces de notre entendement; cela n'empêche pas neanmoins que le Souverain n'en puiſſe avoir la direction abſoluë; en choiſiſſant pour cet effet des perſonnes qui en ſoient capables. On peut encore conclurre de ce que nous avons dit que l'uſage, ou la pratique de l'Egliſe primitive, à l'égard du Gouvernement extérieur, ne tire point à conſéquence, & ne doit point être priſe pour la régle générale & continuelle du Gouvernement de l'Egliſe dans un Etat, dont le Souverain eſt Chrétien & Orthodoxe; puiſque cette pratique étoit fondée ſur la conjoncture du temps. Mais il en eſt tout autrement dans un Etat qui a embraſſé la Religion Chrétienne avec ſes Souverains, & il n'eſt nullement néceſſaire de vouloir pour ce ſujet y former un Corps à deux têtes.

Que Conſtantin le Grand ne pouvoit pas entiérement changer l'état de l'Egliſe. § 12. Quoique depuis la converſion de *Conſtantin*, l'Egliſe ait pris une autre forme; à cauſe que le Souverain étoit propre aux fonctions du Gouvernement extérieur de la Religion; on ne pouvoit pas néanmoins rendre d'abord.

d'abord ce Gouvernement extérieur tout semblable à celui qu'on auroit pû, & qu'on auroit dû établir, si dès la naissance de l'Eglise les Souverains se fussent faits Chrétiens: puisqu'il demeura encore dans l'Eglise beaucoup de restes du Gouvernement *Provisionnel*; qui causérent depuis de grands abus dans l'Eglise d'Occident. DU PAPE.

En effet il n'étoit pas possible que les Empereurs, qui passoient encore pour * Neophytes dans la Religion Chrétienne, usassent d'abord d'un si grand pouvoir dans les affaires de l'Eglise; & bornassent ainsi l'autorité des Evêques & des autres Ecclésiastiques, dont ceux-ci ne se fussent pas volontiers dépouillés. Au contraire, puisque la plûpart du peuple qui étoit alors Chrétien, étoit fort attaché à ses Docteurs, ils étoient bien plûtôt obligés de les caresser, afin de les avoir à leur disposition, & de s'en servir au besoin pour affermir leur autorité dans un état si chancellant. De plus, ces Empereurs Chrétiens ayant encore à leur Cour beaucoup d'Officiers & de Ministres Payens, il n'étoit pas juste que les affaires, qui regardoient le Gouvernement extérieur de la Religion Chrétienne, fussent confiées à la direction d'une Assemblée, où il se trouvoit de semblables gens. Raisons de cela.

De là vint aussi que dans la vocation des Evêques & des autres Ecclésiastiques, on s'en rapporta pour la plûpart à l'usage qui avoit été introduit auparavant, & que non seulement la décision des controverses touchant les Articles de Comment les Ecclésiastiques usurpérent l'autorité du Souverain.

* *Neophytes*, c'est ainsi qu'il faut dire & non pas novices comme l'avoit mis le Traducteur. On appelloit ainsi ceux qui étoient nouvellement nés en JESUS-CHRIST, ou les nouveaux convertis du Paganisme.

DU PAPE. de foi; mais auſſi l'inſtitution des loix qui pouvoient ſervir à l'avantage extérieur & a la Police de l'Egliſe, où les différens importans, qui arrivoient entre les Eccléſiaſtiques du premier ordre, étoient déférés à des Conciles, ou a des Aſſemblées d'Eccléſiaſtiques, qui s'attribuoient le droit de décider & de donner leurs ſuffrages. Au lieu que le droit de convoquer appartenoit aux Souverains, qui même l'avoient exercé long-temps; & qu'outre cela, ils devoient du moins avoir la direction abſoluë & le droit de préſider dans ces ſortes d'aſſemblées, quelque matiére qu'on y pût traiter; ſi l'on vouloit que les réſolutions, qu on y prenoit, euſſent la force d'une Loi, ou d'une Ordonnance dans l'Etat.

Que le Souverain peut préſider dans les Aſſemblées, où l'on traite des coutroverſes.

Il eſt vrai qu'on ne doit pas plûtôt déférer aux Souverains, qu'aux Aſſemblées Eccléſiaſtiques le pouvoir de faire de nouveaux articles de foi, ou d'interpréter l'Ecriture à leur fantaiſie Mais puiſque tous les points de la créance d'un Chrétien ſont compris dans la Sainte Bible, que Dieu a donnée à tous les hommes, non pas comme les livres de la Sibylle qui étoient confiez à la garde de certains Prêtres; mais que les autres hommes ont auſſi bien le moyen d'en concevoir le ſens, que les Eccléſiaſtiques, il ſemble qu'il eſt ridicule que le Souverain n'ait pas à tout le moins la direction dans les Aſſemblées, où l'on traite des différends de la Religion; qui naiſſent des diverſes interprétations de l'Ecriture: ce qui outre cela pourroit beaucoup ſervir à moderer la chaleur & les emportemens, où l'on ſe laiſſe aller d'ordinaire dans ces diſputes; à examiner toutes choſes avec ſoin & avec application; à empêcher qu'on ne pouſſe les choſes trop loin par la paſſion de contredire; qu'on

ne

ne calomnie perſonne en interprétant malicieuſement le ſens de ſes paroles; & qu'enfin on ne prononce point Anathême ſans néceſſité contre perſonne. DU PAPE.

De ce que les premiers Empereurs Chrétiens ont négligé ce droit, ou qu'ils n'ont pas pû l'exercer commodément, il eſt arrivé que dans les Conciles on a agi avec beaucoup de confuſion; & qu'enſuite les Papes, après s'être élevés au deſſus des Evêques & des Conciles ſe ſont attribué l'autorité de décider des articles de foi; d'introduire des Canons ou des Loix Eccléſiaſtiques dans l'Egliſe, pour l'avancement de leurs affaires particuliéres; & enfin d'uſurper une Juriſdiction indépendante, & de ſe ſouſtraire par là de l'obéïſſance, qu'ils devoient à leurs Souverains. Car depuis qu'on fut une fois dans le préjugé que tout cela appartenoit aux Eccléſiaſtiques, à l'excluſion de la Puiſſance Séculiére, le Pape étendit ici ſon autorité, comme il avoit fait ſur le Clergé. Abus des Conciles.

§. 13. Ajoutons que c'étoit la coûtume dans l'ancienne Egliſe, ſuivant l'exhortation de S. *Paul*, de ne plaider que le moins qu'il ſe pouvoit devant les Tribunaux des Payens: mais lorſqu'il ſurvenoit quelque différend, on s'en remettoit au jugement de l'Evêque, afin de ne donner aucun ſcandale aux Gentils, & de leur ôter tout ſujet de calomnie. En effet il n'eût pas été bienſéant à ceux qui faiſoient profeſſion de mépriſer les biens temporels, de diſputer pour ce ſujet. La choſe étoit alors fort utile & fort louable en ſoi: mais après que les Empereurs Chrétiens, bien loin d'abolir cette coûtume, la confirmérent de plus en plus, & que les Tribunaux furent compoſés de Juges Chrétiens, les Evêques s'attribuérent une Juriſdiction en forme, qui empiétoit non ſeulement Abus de la Juriſdiction des Evêques.

DU PAPE. ment sur l'autorité des Juges Séculiers ; mais qui même les détournoit des fonctions particuliéres de leurs Charges.

Autre abus au sujet du mariage. C'étoit encore l'usage parmi les premiers Chrétiens, lorsqu'il naissoit quelque scrupule en fait de mariage, touchant la trop grande proximité entre les Epoux, de s'en rapporter au sentiment des Prêtres, ou Ministres de l'Eglise; & on se servoit même de leur arbitrage dans les différends qui pouvoient survenir entre personnes mariées: Outre cela ils assistoient à la célébration des mariages, où ils faisoient la priére & donnoient la bénédiction. Ces commencemens, d'ailleurs très-bons en soi, donnérent depuis occasion à des abus très-dangereux; puisque les affaires matrimoniales qui regardoient *l'état des hommes*, *les divorces*, *les nullités de mariage*, *les successions*, *les héritages*, & autres choses semblables de très-grande importance étoient portées devant le Tribunal du Pape, qui pour donner plus de couleur à son usurpation, fit du mariage un Sacrement.

Abus touchant la Discipline Ecclesiastique. Les premiers Chrétiens tâchoient, comme il étoit convenable, de rendre leur Religion recommandable aux Payens par la sainteté & par l'innocence de leur vie; particuliérement à cause qu'il y avoit diverses sortes de calomnies & de médisances; pour lesquelles les Loix Payennes n'avoient point ordonné de peines temporelles. C'est pourquoi dans la Primitive Eglise quand quelqu'un avoit donné un scandale public par ses péchés, on lui imposoit une pénitence, ou satisfaction Ecclésiastique; qui tout au plus n'alloit qu'à être exclus de l'Assemblée des fidelles; & cet usage peut encore avoir son utilité sous les Puissances-Chrétiennes; pourvû qu'elles s'en réservent la direction; afin qu'on ne puisse abuser

de

de telles cenſures Eccléſiaſtiques par des paſſions particuliéres & par intérêt: particuliérement lorſqu'elles produiſent des effets d'un avantage conſiderable dans la vie civile. Comme lorſque * dans le huitiéme ſiécle perſonne ne vouloit converſer avec un excommunié. Or une telle Juriſdiction dans un Etat ne peut être déférée à perſonne ſans la direction du Souverain, à moins que de vouloir partager la Puiſſance ſuprême. DU PAPE.

On connoît aſſez par les Hiſtoires juſques où les Papes ont étendu cette cenſure Eccléſiaſtique, quand on lit qu'ils excommunioient des Empereurs & des Rois, & même des Etats entiers, ſous prétexte de deſobéiſſance; qu'ils leur défendoient d'aſſiſter au Service Divin; qu'ils déchargeoient leurs ſujets du ſerment de fidélité; qu'ils les dépouilloient de leurs Royaumes, pour les donner à d'autres; & qu'enfin ils les forçoient à donner leur conſentement aux choſes du monde les plus préjudiciables à leur autorité. Cependant ces abus n'ont pas été tout-à-fait ſi loin dans l'Orient; à cauſe que les Empereurs de *Conſtantinople* maintenoient au

Abus des Papes dans l'excommunication.

* Il ſemble par les paroles de l'Auteur que cette horreur pour l'excommunication n'ait commencé qu'au VIII. ſiécle & ce ſentiment ſeroit faux. Car comment entendre ces paroles de *St. Paul* ſur l'inceſtueux de *Corinthe*: *afin que celui qui a fait cette action fût retranché du milieu de vous.* 1. Corinth. V. 1. L'an 370. *S. Baſile* Evêque de *Capadoce* écrivant aux fidelles, au ſujet d'un certain homme ſcandaleux qui avoit eté excommunié par *St. Athanaſe*, dit ces paroles: *cet homme ſera l'objet de l'exécration publique: les fidelles n'auront avec lui rien de commun ni feu, ni eau, ni logement. Car il eſt bon que ces tyrans qui uſent de violence ſoient condamnez par un jugement unanime.* Epiſt. 47. On trouve un grand nombre d'exemples de cette ſévérité exercée par les Evêques dès les premiers ſiécles.

DU PAPE. au moins leur autorité juſques-là, que le Clergé n'oſa prendre aucun Empire ſur eux. D'ailleurs il n'y avoit aucun Evêque dans l'*Orient*, qui eût occaſion de s'élever ſur ſes Collégues en qualité de Chef & de Supérieur : car l'Evêque de *Conſtantinople* n'avoit rien que le rang au deſſus des autres, qui étoient hors de ſon Diocèſe ; & n'exerçoit ſur eux aucune Juridiction.

Origine de l'autorité du Pape.

§. 14. Mais dans l'Occident les affaires de l'Egliſe prirent toute une autre face ; parce que l'Evêque de *Rome* avoit médité depuis long-temps une ſorte de Souveraineté toute particuliére, qui fut enfin portée à ſon plus haut point, & qui n'eut jamais ſa ſemblable ; à cauſe qu'elle eſt bâtie ſur des fondemens tout différens, & qu'elle ſe maintient par de tout autres moyens que celle des autres Etats. C'eſt pourquoi après avoir fait une recherche exacte de ſon origine & de ſa conſtitution, nous décrirons les grandes influences, qu'elle a euës depuis tant de ſiécles dans les affaires de l'*Europe*, & nous dirons avec quel zèle & quelle chaleur elle eſt attaquée par les uns & défenduë par les autres ; & enfin nous rapporterons les raiſons pourquoi dans le ſiécle paſſé elle fut agitée de ſi rudes ſecouſſes, & que dans celuici elle s'eſt entiérement relevée de ſa chute. Par là les perſonnes éclairées pourront juger quel ſuccès peuvent attendre les gens, qui ont fait des propoſitions d'accommodement entre les Proteſtans & le Pape.

Que l'ignorance & la barbarie y ont contribué.

Une des cauſes, qui quoi qu'aſſez éloignée, n'a pas peu contribué à l'agrandiſſement de la Souveraineté Eccléſiaſtique ſi préjudiciable à la Puiſſance Séculiére, eſt la barbarie & l'ignorance qui ſe répandirent en Occident après la décadence de l'Empire Romain. C'eſt en effet dans

dans l'obſcurité & dans un faux jour qu'on peut mieux débiter de fauſſes marchandiſes; & l'on peut bien plus facilement perſuader à un ignorant quelque choſe de ridicule, qu'à une perſonne éclairée, qui a exercé ſon eſprit dans les Sciences les plus relevées. DU PAPE.

Cette ignorance, ou cette barbarie, qui produiſit enſuite une eſpece de pédanterie inſupportable, (au lieu que le ſiécle précédent étoit aſſez éclairé) eut pluſieurs cauſes différentes. Une des principales vint de l'invaſion, que des Nations belliqueuſes, mais ſans lettres, firent dans les parties Occidentales de l'Empire Romain, qui en reſſentit durant un ou deux ſiécles d'un Gouvernement changeant, des deſordres horribles, des guerres ſanglantes, des ravages funeſtes, & enfin toutes les miſéres qu'on peut attendre de la domination d'un peuple barbare; car les études ſont les filles de la proſpérité & de la paix. Pendant la guerre, dans un Etat agité de troubles, les Lettres ſont fort peu conſidérées; on n'a gueres le temps de ſonger aux livres, les Ecoles ſont deſertes; l'on eſt errant çà & là; & dans une telle cataſtrophe, on aime bien mieux prendre le mouſquet ſur l'épaule, qu'un porte-feuille à ſon côté. En ce temps-là ceux qui font profeſſion d'enſeigner les belles Lettres n'ont qu'à plier bagage; particuliérement lorſque le Conquérant n'a point de connoiſſance des Sciences, & qu'il n'en fait point de cas. Des cauſes de cette ignorance.

Il y en a qui ſoûtiennent que les Eccléſiaſtiques contribuérent auſſi à l'ignorance de ce temps-là. Car comme les Philoſophes leur avoient donné beaucoup d'affaires ſous les Empereurs Payens, & qu'ils combattoient encore leurs opinions ſous les Empereurs Chrétiens; Que le Clergé y a eu auſſi beaucoup de part.

de

Du Pape. de là vint qu'ils conçûrent non seulement une grande aversion pour la Philosophie & pour ceux qui s'y appliquoient; mais qu'ils communiquérent même cette haine à leurs auditeurs; & là où ils avoient quelque direction dans les Ecoles, ils arrachérent les livres des Payens des mains de la Jeunesse, sous prétexte qu'elle pourroit être empoisonnée de leurs erreurs, & que c'étoit un crime à un Chrétien de lire des livres remplis des noms des Divinités & des Idoles Payennes, qu'un Chrétien ne devoit jamais avoir dans la bouche.

Songe de S. Jerôme. On rapporte même de *S. Jerôme* qu'en songe il fut foüetté de verges par le Démon, parce qu'il lisoit *Ciceron* avec trop d'application. Environ l'an 400. le Concile de *Carthage* défendit à tous les Evêques la lecture des livres Payens. Et comme dans ces temps malheureux les études ne servoient presque qu'a ceux qui etoient destinés à la Prêtrise; & qu'ainsi les restes des belles Lettres n'étoient qu'entre les Ecclésiastiques: on dirigea toutes choses dans les Ecoles déja ruïnées, pour parvenir au but qu'on s'étoit proposé; c'est-à-dire d'entretenir l'ignorance. Du reste les disciples se gardoient bien de devenir trop savans.

Des Décrétales. Outre plusieurs choses qui prouvent que l'ignorance & la barbarie ont beaucoup contribué à l'établissement de la Souveraineté Pontificale, on le peut encore reconnoître, de ce que dans des temps savans & éclairés on n'eût jamais pû faire passer pour légitimes ces Décrétales, qu'on attribuë aux Papes: par où néanmoins on a fait accroire au peuple que depuis le commencement du Christianisme les Evêques de *Rome* étoient en possession de donner des Loix à toute la Chrétienté.

Mais

Mais lors que l'*Europe* eût atteint des temps plus favorables, & qu'on ne put plus jetter de la poudre aux yeux des plus conſidérables Nations de la Chrétienté, le Pape qui avoit l'intendance & l'inſpection ſur les Ecoles, y introduiſit la plus miſerable ſorte de Pédanterie, qui ſe puiſſe imaginer. Comme en effet ſes créatures ſoûtiennent encore * aujourd'hui avec chaleur toutes ces bagatelles & ces puerilités, & les inſpirent à leurs diſciples.

DU PAPE. La pedanterie introduite dans les Ecoles.

Mais il ſemble principalement que l'ignorance où l'on étoit des fondemens de la vraye Politique n'a pas peu ſervi à l'affermiſſement de l'autorite du Pape; puis que c'eſt elle qui traite de l'origine, de la nature, du pouvoir & du droit de la Puiſſance ſuprême; & qui nous apprend qu'il eſt de la perfection d'un Etat que la Souveraineté † n'en ſoit jamais diviſée, & qu'elle ne ſouffre aucune diminution. Car nous voyons

Que les Politiques Grecs & Romains étoient contraites à la Monarchie.

* L'Auteur en dit trop. Il y a un très-grand nombre de gens de la Religion Romaine, qui n'eſtiment pas plus qu'il ne fait ces Puerilites. *Deſcartes* qui a fait la réformation de la Raiſon humaine, réformation qui s'eſt etenduë juſques à la Theologie, reconnoiſſoit l'autorite du Pape. La maniére dont la *France* combat aujourd'hui ſa prétenduë infaillibilite, & les autres prejuges ultramontains, eſt une preuve que tous les Catholiques ne ſont pas compris dans cette cenſure de notre Auteur Feu Mr *Dupin* & quantité d'autres lumiéres de l'Egliſe Catholique Romaine, la juſtifient aſſez de ce reproche

† Il n'eſt pas toujours fort ſûr de s'en rapporter aux principes de la Politique. Cette Science n'eſt point encore arrivée à un etat d'infaillibilité, & n'y arrivera jamais Il n'y a point eu d'Etat plus parfait que celui des Juifs durant la *Théocratie*. & cependant la puiſſance Legiſlative, & celle qui regardoit le culte divin furent diviſees après la mort de *Moïſe*. Nous prénons cette epoque, parce qu'*Aaron* n'agiſſoit que par ce Saint Prophete.

DU PAPE. voyons même que les Politiques *Grecs* & *Romains*, ont débité pluſieurs dogmes pernicieux touchant le mélange & le partage de la Puiſſance abſoluë : en prévenant le peuple de quantité de préjugés en faveur de l'*Ariſtocratie* & d'un Gouvernement populaire ; & en lui inſpirant au contraire de l'averſion pour la Monarchie : parce qu'ils s'imaginoient que plus ils bridoient l'autorité du Monarque, plus auſſi cela tournoit à l'avantage de l'État. Ces opinions dangereuſes furent encore confirmées par la Domination tyrannique des Empereurs, qui étoient haïs mortellement de la plûpart de leurs ſujets. Ainſi il n'eſt pas étrange que dans une ignorance ſi univerſelle cette Science ait été enſévelie dans les ténèbres entre les Eccléſiaſtiques, qui d'ailleurs s'imaginoient qu'elle étoit abſolument incompatible avec leur vocation. Par là il eſt enfin arrivé, que, lors qu'on jetta les préiniers fondemens de la Souveraineté Eccléſiaſtique, il ſe trouva ſi peu de gens qui pénétraſſent dans les ſuites que pouvoit avoir un tel commencement, & combien il ſeroit préjudiciable à l'autorité de la Puiſſance ſéculiére ; afin de pouvoir s'oppoſer de bonne heure à ſes progrès. Nous voyons même encore aujourd'hui que dans les Ecoles *, où les Prêtres de l'Egliſe Romaine ſont les maîtres, on y ſupprime entiérement les Sciences Politiqnes, ou que l'on explique leurs principes d'une maniére ſi forcée, & en biaiſant de telle ſorte, que

* La cenſure que les Parlemens de *France*, & la Faculté de *Sorbonne*, ont faite d'une infinité de Decrets des Papes ; de leurs Bulles, & de leurs Brefs, ne pouvoient pas être ignorés de notre Auteur. La *Sorbonne* eſt pourtant toute de Prêtres & les Parlemens ont des Conſeillers Clercs.

que cela ne choque point l'autorité du Pape ; mais qu'au contraire il ſerve à la maintenir. DU PAPE.

§. 15. Il y a bien de l'apparence que les motifs qui porterent le Souverain de l'Egliſe à choiſir *Rome* pour le lieu de ſa réſidence fut l'autorité de cette Ville ; comme étant la Capitale de l'Empire Romain, & où la Religion Chrétienne s'étoit principalement répanduë dès le commencement. Car tout ce qu'on nous raconte de la chaire de *S. Pierre* n'eſt qu'un vain prétexte ; comme on peut le reconnoître en ce que depuis on donna le ſecond rang à l'Evêque de *Conſtantinople*, (lors que cette Ville fut choiſie pour le lieu de la réſidence des Empereurs) ſeulement parce que c'étoit alors la nouvelle *Rome* ; mais enſuite après la décadence de l'Empire Romain en Occident, quand la Capitale eut perdu l'éclat de ſa gloire, l'Evêque de *Conſtantinople* diſputa le premier rang à celui de *Rome*. Pourquoi le Chef de l'Egliſe Romaine a pris Rome pour le lieu de ſa réſidence.

Lors que les perſécutions des Empereurs Payens eurent ceſſé, & que la Religion Chrétienne jouït d'une pleine liberté, le Clergé commença ouvertement à travailler à l'établiſſement d'une Hiérarchie dans la République, ſous prétexte de vouloir introduire un bon ordre dans l'Egliſe. Pour cet effet les Evêques commencérent à s'élever fort haut au deſſus des Prêtres ordinaires, & à mettre même entr'eux de la ſubordination : & parce qu'on donnoit aux Evêques des Villes principales une inſpection ſur toute la Province, dont elles étoient la Capitale ; ceux-là furent nommés Métropolitains. Mais depuis dans le huitiéme ſiécle ils prirent la plûpart le tître d'Archevêques. Entre ceux-ci il y en eut quatre principalement, qui eurent la Prééminence, ſa- Etabliſſement de la Hierarchie du Pape. Des Evêques Métropolitains.

DU PAPE. ſavoir ceux de *Rome*, de *Conſtantinople*, d'*Antioche* & d'*Alexandrie*; parce que c'étoient les Villes les plus conſidérables de l'Empire Romain. Celle de *Jeruſalem* y fut enſuite ajoûtée; à cauſe de la réputation de ſon ancienne Sainteté. Mais bien que l'Empereur *Phocas*, à cauſe du mécontentement qu'il avoit reçu du Patriarche de *Conſtantinople*, qui ne vouloit pas donner ſon approbation au maſſacre de l'Empereur *Maurice*, eût donné la préeminence à *Boniface III*, Evêque de *Rome*; qui pour ce ſujet prit le tître d'Evêque *Oecumenique*, ou Univerſel, néanmoins cette prérogative n'étoit ſimplement fondée que ſur le rang, & n'emportoit avec elle aucune Juriſdiction; comme en effet nous voyons que les autres Patriarches ne lui ont jamais voulu céder en autorité, & que long-tems auparavant, lors qu'il voulut que les Evêques d'*Afrique* reſpectaſſent ſes ordres, ſe ſervant pour cet effet d'un Canon falſifié du Concile de *Nicée*, ils le refuſérent vigoureuſement.

Comment celui de Rome s'eſt éleve au deſſus des autres.

Au reſte tout cet ouvrage eſt d'inſtitution purement humaine, ſans qu'il y ait aucun ordre exprès de Dieu. Nous ne trouvons point plus de raiſon, pourquoi l'Evêque de *Rome* étoit le prémier, que pourquoi celui d'*Antioche* étoit le troiſiéme. Et comme un Etat n'a aucun droit de preſcrire des Loix à un autre Etat; auſſi les prérogatives, que les Evêques de *Rome* ont obtenuës des Empereurs *Romains*, ou des anciens Conciles (qui n'étoient autre choſe que des Aſſemblées du Clergé de l'Empire Romain) ne pouvoient lier d'autres Etats, & ne s'étendoient pas au delà des bornes de cet Empire. Et ſi dans la ſuite des temps quelques-uns des autres Etats ont accordé

dé quelque autorité ſur leurs Egliſes, il faut qu'ils en ayent uſé de la ſorte; ou parce qu'ils ſavoient ſur quoi étoit fondée cette puiſſance prétenduë; ou bien à cauſe qu'ils s'étoient laiſſé ſurprendre. DU PAPE.

Si la prémiere de ces deux choſes eſt vraye, on ne peut prendre cela pour autre choſe, que pour une Alliance, ou un Traité que l'une ou l'autre République fait avec le Pape, pour gouverner d'autant mieux l'Egliſe par ſa direction. Mais comme cette Alliance n'a ſa ſource que dans le conſentement de la République, on peut auſſi, à la maniére des autres Traités, la rompre, lors que le Pape abuſe du pouvoir qu'on lui a donné. Mais ſi c'eſt la ſeconde, alors la puiſſance que le Pape exerce ſur les autres Etats s'eſt intruſe par tromperie & par erreur: ſi bien que dans une telle occaſion, les Etats qui ont été ſurpris doivent repouſſer cette uſurpation injuſte, & peuvent encore outre cela ſe pourvoir contre un tel abus, pour avoir réparation des dommages qu'ils en ont ſoufferts. Réflexion ſur la puiſſance du Pape.

§. 16. Ce ne fut pas tout d'un coup que l'Evêque de *Rome* étendit ſa puiſſance ſur tout l'*Occident*; mais cette uſurpation ſe fit de tems en tems comme par dégrés & par divers artifices. Car lors qu'on avoit une fois jetté la main ſur quelque choſe, quelque refus qu'on en fît, on ne lâchoit jamais priſe, juſques à ce qu'enfin on eût emporté la piéce. D'ailleurs on ſavoit très-bien ſe ſervir avantageuſement des occaſions favorables, qui ſe préſentoient; dont il me ſemble qu'une des principales fut de ce que les Empereurs avoient choiſi d'autres villes que *Rome* pour le lieu de leur réſidence. Car il y a bien de l'apparence que, s'ils y euſſent fait leur ſéjour, ils auroient De quelle maniére le Pape a étendu ſa puiſſance ſur tout l'Occident.

DU PAPE. empêché par leur préſence continuelle que les Evêques ne s'élevaſſent au deſſus d'eux. Comme nous voyons que l'Evêque de *Conſtantinople*, qui peut-être n'étoit pas moins ambitieux que celui de *Rome*, n'a pourtant jamais pû monter à un ſi haut degré de puiſſance & d'autorité.

Ce qui a contribué à ſon aggrandiſſement.

Ce qui contribua encore beaucoup à l'agrandiſſement des Evêques de *Rome*, ce fut la diviſion qui ſe fit de l'Empire d'*Occident* en diverſes parties, dont des Nations barbares & ſans lettres formérent pluſieurs Royaumes. Car ces peuples ayant été preſque tous convertis par les Prélats de l'Egliſe *Romaine*, croyoient par là être obligés d'avoir pour eux du reſpect & de la vénération : outre qu'ils leur rendoient encore des honneurs en qualité des plus anciens & des plus conſidérables de l'*Occident*.

De la confirmation des Evêques par le Pape.

Ce n'eſt pas nôtre deſſein de rapporter ici toutes ces choſes fort au long, nous nous contenterons ſeulement d'en toucher quelque choſe en paſſant. Mais il eſt néceſſaire de bien remarquer que depuis le cinquiéme ſiécle, les Evêques, qui demeuroient au delà des *Alpes*, avoient accoûtumé d'aller à *Rome* pour viſiter les Sepulchres de *S. Pierre* & de *S. Paul*; apparemment par ſuperſtition, ou bien pour marquer qu'ils ſuivoient leur Doctrine. Mais enſuite on changea peu-à-peu cette dévotion en une néceſſité; de ſorte que ceux qui négligeoient depuis de faire ce voyage furent d'abord condamnés. Et c'eſt auſſi de cet uſage qu'il a pû arriver facilement que les Papes ont pris prétexte d'obliger les Evêques de venir à *Rome* demander leur Confirmation.

Des déciſions des Papes.

Enſuite les autres Evêques eurent ſouvent recours à ceux de *Rome*, comme des Novices

ces à leurs Superieurs dans les affaires d'importance; en les consultant sur les Coûtumes, & sur l'interprétation des Canons. De sorte que ceux-ci ayant remarqué qu'on recevoit leurs avis comme des décisions & des sentences, commencérent d'abord à faire des Ordonnances & des Décrets, avant que d'en être requis; sous prétexte que *Rome* étoit la prémiére Chaire, ou le prémier Tribunal de la Chrétienté, & que par conséquent les Prélats, qui y résidoient, avoient droit de faire observer les Canons & les Loix Ecclésiastiques. C'est pourquoi aussi ils se constituérent Juges immédiats des différends qui naissoient entre les Evêques; empiétérent sur la Jurisdiction des Métropolitains; dépositérent les Evêques dont ils desapprouvoient l'Ordination, ou qui étoient accusés de quelques grands crimes, & les contraignirent enfin de venir à *Rome* pour y défendre leur cause. C'est pourquoi aussi ceux qui tâchoient d'avoir quelque prérogative, ou exemption touchant les Canons ordinaires se rendoient à *Rome*, où on les recevoit volontiers en leur accordant leur requête; afin de pouvoir y établir un Bureau de toutes sortes de dispenses. D'ailleurs ceux qui avoient perdu leurs procès devant les Juges ordinaires, en appelloient à *Rome*, où ils étoient bien venus, & où on leur octroioit le contenu de leurs requêtes. Les Historiens de *France* rapportent, que lors que l'Empereur *Honorius* eut fait la Ville d'*Arles* Capitale de sept Provinces, le Pape prit pour son Vicaire en *France* l'Archevêque de cette Ville, de peur qu'avec le temps il n'eût occasion d'introduire un Patriarchat dans ce Royaume. Mais celui-ci aimoit mieux avoir par subordination l'inspection sur dix-sept Provinces que la *France* comprenoit alors, que d'avoir

Du Pape.

Des dispenses.

Vicaire du Pape en France.

DU PAPE. de ſon propre chef l'autorité ſur ſept Provinces ſeulement. Et afin que ſa Commiſſion fût d'autant plus reſpectée, il travailla de tout ſon pouvoir à accroître l'autorité du Pape.

Du Moine Vinfried. Mais enſuite dans le huitiéme ſiécle, lors que les Eccleſiaſtiques & les Moines furent tombés dans de grands deſordres, & qu'ils s'abandonnérent à des déréglemens infames, un certain Moine *Anglois*, nommé *Vinfried*, qui fut connu depuis ſous le nom de *Boniface*, fut pouſſé d'un zéle tout particulier à reformer les mœurs du Clergé; & travailla avec beaucoup de chaleur à planter la foi Chrétienne dans quelques lieux de l'*Allemagne*, & particuliérement dans la *Turinge* & dans la *Friſe*. Mais enfin ayant voulu aquérir de la réputation & du crédit dans le monde, il ſe devoüa entiérement au Siége de *Rome*; dont il reçut d'abord le manteau Epiſcopal, & enſuite le tître d'Archevêque de *Mayence*. Après quoi le Pape *Grégoire* troiſiéme le fit ſon Vicaire, & lui donna un pouvoir abſolu de convoquer des Conciles, & d'établir des Evêques dans les villes qu'il avoit converties, en recommandant à ces peuples de lui obéïr, & à *Charles Martel* Grand-Maire de *France* de le prendre ſous ſa protection, comme en effet il le fit très-volontiers.

Boniface Vicaire du Pape. Il contribue à l'agrandiſſement des Papes. Lors que *Carloman*, fils de *Charles Martel*, fit connoître qu'il vouloit bien établir la Diſcipline Eccléſiaſtique, *Boniface* ſe chargea ſans répugnance de cette commiſſion, au grand avantage du Siége de *Rome*. Il aſſembla auſſi un Concile en *Allemagne* à la ſollicitation de *Carloman*, il convoqua pluſieurs Synodes en *France* à la priére de *Pepin*, & préſida dans toutes ces Aſſemblées en qualité de Légat du Siége de *Rome*. Dans le premier Concile, les Ec-

Ecclésiastiques signérent une Confession de foi, par laquelle ils s'obligérent non seulement de s'en tenir à la Foi Catholique, mais qu'outre cela ils consentoient d'être unis à l'Eglise de *Rome*, & de se soûmettre au Successeur de *S. Pierre*. Ce même *Boniface* fut encore cause que les Evêques d'*Allemagne* reçûrent le *Pallium* de l'Evêque de *Rome*, qui en envoya aussi à ceux de *France*, pour les attacher d'autant plus au Siége de *S. Pierre*. Mais ensuite après qu'on les eut une fois accoûtumés à se servir de cet ornement, on en fit une nécessité absoluë, & on fit défense d'exercer aucune fonction de l'Episcopat, avant que d'être paré de cet ornement. DU PAPE.

D'ailleurs les Papes s'attribuérent la puissance d'accorder aux Evêques la permission de changer d'Evêchés; obligérent tous les Evêques d'Occident de recevoir d'eux leur *Confirmation*, en leur payant quelque chose pour leur reconnoissance. Ce qui depuis fut converti en *Annates*. Outre cela ils renversérent encore l'autorité des Synodes Provinciaux & en annulérent les décisions. Ce qui abolit enfin la coûtume d'en convoquer, quand on eut remarqué qu'on n'avançoit rien par-là, & que le Pape cassoit toutes leurs résolutions & les déclaroit nulles & invalides, sans écouter leurs raisons. Des Annates.

Enfin le Pape *Grégoire VII.* contraignit les Evêques de lui prêter le serment de fidelité; & publia un Decret, par lequel il défendoit à qui que ce fût d'entreprendre de condamner ceux qui en appelloient au Siége de *Rome*. On n'oublia pas non plus d'envoyer par tout des Nonces, ou des Légats, qui exerçoient au nom du Pape le pouvoir qu'on avoit ravi aux Evêques, aux Métropolitains & aux Synodes Pro- Ils contraignent les Evêques de leur prêter le serment.

DU PAPE. vinciaux, & qui employoient tous leurs ſoins à l'avancement de ſes deſſeins.

Richeſſes de l'Egliſe & de leur ſource.

§. 17. Cette Suprématie Eccléſiaſtique, qui s'élevoit de jour en jour, étoit d'autant plus préjudiciable à la Puiſſance Souveraine, que les richeſſes de l'Egliſe & le nombre des Eccléſiaſtiques s'augmentoient de jour en jour. Cette abondance de biens vint prémierement des Princes, & des autres perſonnes pieuſes & bien intentionnées; qui s'imaginoient faire une choſe agréable à Dieu, lors qu'ils faiſoient des donations à l'Egliſe & aux Eccléſiaſtiques. Cette libéralité fut encore fort augmentée, après qu'on eut fait accroire aux Chrétiens que les bonnes œuvres (entre leſquelles les Donations *pour des œuvres pies* tenoient le prémier lieu,) étoient le vrai chemin du Ciel. Toutes ces libéralités volontaires n'étant pas capables d'aſſouvir l'avarice des Eccléſiaſtiques, qui s'accroiſſoit de plus en plus, ils imaginérent toutes ſortes d'artifices pour épuiſer la bourſe du peuple: & dans cette vûë ils inventérent dans la Religion quantité de choſes inutiles, pour leſquelles on étoit obligé de leur donner de l'argent, en introduiſant ſans meſure & ſans régle les Meſſes pour les vivans & pour les morts, le Purgatoire, les Diſpenſes, les Pélerinages, les Jubilés & choſes ſemblables. Outre cela on eut encore un ſoin tout particulier de prendre garde aux mourans, qui dans cet état faiſoient fort peu de cas des biens de cette vie, qu'ils étoient prêts de laiſſer à des héritiers, qui bien ſouvent ſe réjouïſſoient de leur mort; & à la fin on n'eut point de honte de mandier.

Divers effets de l'avarice des Eccléſiaſtiques.

Des ruſes des Papes dans l'inſtitution des Croiſades.

Entre pluſieurs autres ruſes, les Papes dans l'onziéme ſiécle & dans le ſuivant ſûrent bien ſe-

se servir avantageusement des Croisades, lors que les Chrétiens se faisoient marquer d'une Croix pour aller conquerir la Terre Sainte. Ils s'attribuérent le commandement dans ces sortes d'expeditions, comme en étant les Directeurs absolus; & prirent en leur garde spéciale & protection particuliére les personnes & les biens de tous les Croisés: de sorte que jusques à leur retour ils étoient à couvert de toutes procédures, soit civiles, soit criminelles. Par là ils eurent encore occasion de rendre le commerce des Indulgences & des Dispenses plus ordinaire & plus florissant qu'auparavant. Les Légats avoient l'administration des aumônes, des collectes & des legs, qu'on faisoit dans cette vûë; & les Papes prirent ce prétexte pour lever la Dixme sur les Ecclesiastiques: en faisant même commandement aux Rois, Princes & Seigneurs de se croiser. Ils se servirent des mêmes armes contre ceux qu'ils condamnoient comme hérétiques; déclarérent tous leurs biens vacans & confiscables, faute de légitimes possesseurs, & les partagérent entre ceux, qui leur avoient rendu de bons services, sans demander là-dessus le consentement des Seigneurs & des Souverains, qui d'ailleurs n'osoient pas s'opposer à ces investitures. Du Pape.

§. 18. Le nombre des Eccléſiastiques ne manqua pas aussi de s'accroître, à mesure que les richesses de l'Eglise vinrent à s'augmenter; parce que quantité de gens, étoient bien aises de pouvoir faire bonne chére, sans qu'il leur en coûtât beaucoup de peine. Ce n'étoit pas encore assés que les Eglises fussent pourvûës de Prêtres ordinaires, de Chapelains & autres personnes néceſſaires pour le service, mais il falloit encore ajoûter des Chapitres de Chanoines aux plus considérables d'entr'elles. De sorte De la multitude des Eccléſiastiques.

Du Pape. te qu'il ſe trouva quantité de perſonnes de haute & de baſſe condition, qui aſpirérent à des fonctions ſi peu pénibles & ſi lucratives. Car les incommodités du Célibat, que le Pape introduiſit dans l'onze & douziéme ſiécle, non ſans beaucoup de peine & d'oppoſitions, étoient adoucies par l'honneur & les grands revenus, dont on jouïſſoit ſi paiſiblement.

De l'origine des Moines & des Religieuſes. Outre cela la Chrétienté fut remplie d'une multitude innombrable de Moines & de Religieuſes; qui commencérent à paroître au tems des plus grandes perſécutions; mais qui ſe multipliérent extraordinairement dans le quatriéme ſiécle & dans les ſuivans. Au commencement ces ſortes de gens ne vivoient que du travail de leurs mains; pluſieurs d'entr'eux donnoient leurs biens aux pauvres ſans y être obligés, & vivoient ſous la direction des Evêques ſelon la diſcipline qui leur étoit preſcrite par les Canons.

Du grand nombre des Cloîtres. Ce fut particuliérement dans le ſeptiéme ſiécle que les Moines furent le plus en vogue. Car alors les Cloîtres ſe trouvoient abondamment pourvûs de toutes choſes. Les Princes & autres Seigneurs contribuoient de tout leur pouvoir à leur faire conſtruire de beaux bâtimens, & leur aſſignoient de très-grands revenus. Mais lors que la libéralité des particuliers ſe fut épuiſée par toutes les donations qu'ils avoient faites à tant de riches Convens; & que néanmoins il ne s'y trouvoit plus de place pour la grande quantité de perſonnes, qui poſtuloient, il ſe forma enfin dans le troiſiéme ſiécle des Ordres de Mendians; qui avoient une apparence de Sainteté d'autant plus grande, qu'ils ne vouloient point paſſer pour des gens, qui entroient dans les Cloîtres à deſſein d'y faire bonne chére: puiſqu'au contraire ils étoient réſolus de renon-

Des Ordres Mendians.

renoncer à tous les plaiſirs du monde, pour ne vivre que d'aumônes. DU PAPE.

Pluſieurs furent portés à embraſſer ce genre de vie auſtére par l'opinion des mérites & d'une ſainteté particuliére, qu'ils croyoient trouver dans cet ordre; ou plûtôt encore par ambition; parce que l'orgueil qui eſt naturel aux hommes eſt ſi grand, que les commandemens de Dieu ſemblent ne leur pas ſuffire; & qu'ils aiment mieux mériter le Ciel, que de l'obtenir par la pure grace de Dieu: de ſorte que la paſſion qu'ils ont d'être élevés au deſſus des autres s'étend méme juſqu'à l'autre vie. Par quel motif on embraſſa cette maniére de vivre.

Entre toutes les perſonnes, qui embraſſent la vie Monaſtique, il y en a qui le font par deſeſpoir, & d'autres par pareſſe. Il y en a pluſieurs encore que leurs peres & leurs méres, ou leurs parens jettent dans des Cloîtres par un motif de ſuperſtition; ou bien pour éviter que par le grand nombre d'enfans & par le partage des biens entr'eux, les familles ne tombent en décadence. C'eſt de ces ſortes de Moines que le Pape a formé une eſpéce de Régiment des gardes, dont il charge non ſeulement les Laïques comme de garniſons incommodes, mais qui lui ſervent encore à tenir en bride les Evêques & les autres Eccléſiaſtiques. C'eſt auſſi pour cela que les Papes ont ſoutenu les Moines avec beaucoup de chaleur, particuliérement lors que dans le treiziéme ſiécle ils voulurent ſe ſouſtraire de l'obéiſſance des Evêques, pour ne dépendre immédiatement que du Siége de *Rome*. Auſſi le Pape fait ſe conduire tellement à leur égard que, bien qu'il y ait une jalouſie continuelle entre leurs Ordres (comme par exemple entre les Dominicains & les Ordres de *S. François*,) il tient toûjours la balance égale entr'eux, & leur diſpenſe ſes faveurs Quelles ſont les raiſons qui portent aujourd'hui les hommes à embraſſer la vie Monaſtique.

DU PAPE. de telle maniére qu'un Ordre ne puiſſe pas être opprimé par l'autre ; & qu'ils n'ayent aucun ſujet de ſe plaindre de ſa partialité.

Que les Moines ont porté grand préjudice aux autres Eccléſiaſtiques.

Ces Moines ont cauſé un préjudice fort notable aux Prêtres ordinaires ; puiſqu'ils ont attiré à eux la plus grande partie des aumônes, des donations, la direction des conſciences, & l'adminiſtration des Sacremens. Cela a fait naître dans les Evêques & dans les Prêtres ordinaires une envie & une haine continuelle contre toutes ſortes de Moines. Mais ceux-ci ne s'en mettent guéres en peine ; parce qu'ils ſe ſentent appuyés de la faveur du Siége de *Rome*. C'eſt pourquoi en cas qu'un * Evêque ſe révoltât contre le Pape, on verroit d'abord les Moines après lui, comme autant de chiens courans, & qui par leurs cris & leurs déclamations le feroient bien tôt tomber dans la diſgrace du peuple, auprès duquel ils ſont toûjours en grand crédit, à cauſe de leur hypocriſie ; & tout Evêque qui voudroit s'oppoſer au Pape ne trouveroit aucun parti parmi le peuple †. Outre cela les Moines éclairoient fort autrefois la conduite des Evêques, & donnoient d'abord avis de tout ce qui ſe paſſoit aux Généraux de leurs Ordres qui faiſoient leur réſidence à *Rome* ; de ſorte que le Pape y pouvoit donner ordre à l'inſtant. Enfin ces Moines ne ſont pas

* Dans l'affaire de la Conſtitution on a vû d'abord que quantité de Communautés Religieuſes ont fait leur appel au Concile futur, de tout ce que le Pape pourroit entreprendre contre eux. Et l'on peut dire que les Moines de *France* ont aſſés vigoureuſement ſoutenu la gageure contre *Clément XI.* Il a fallu toute l'autorité du Roi pour retenir l'impetuoſité de leur zèle ; encore n'a-t-elle pû juſqu'à préſent étouffer entiérement les cris de quelques Communautés.

† On a vu tout le contraire en *France*.

pas le moindre obſtacle, qui a empêché les Evêques de pouvoir s'oppoſer à la puiſſance des Papes, qui s'élevoient au-deſſus d'eux. Car ils n'en ſont demeurés-là, qu'à cauſe qu'ils ne voyoient point de moyen de ſurmonter la violence du torrent. Cependant pluſieurs d'entr'eux n'en étoient pas fâchés, dans l'opinion qu'ils avoient de participer en quelque ſorte à la grandeur de leur Chef; & parce que de cette maniére ils n'étoient point ſoûmis à la Juridiction des Princes temporels, qu'ils devoient bien plus appréhender, qu'un Tribunal auſſi éloigné que celui de *Rome*; qui outre cela étant du même métier qu'eux, les eût apparemment épargnés davantage qu'un Juge ſéculier. DU PAPE.

Il eſt conſtant qu'il y a quantité d'Evêques, particuliérement au déça des Alpes, qui ſouffrent bien impatiemment cette domination du Pape, & ce pouvoir dont il donna des marques ſuffiſantes au Concile de Trente; lors que les Evêques de *France* & d'*Eſpagne* voulurent à toute force qu'on décidât, que la Réſidence des Evêques eſt de droit divin; comme prétendent tous les Janſeniſtes de *France* & des *Païs-bas*. Les perſonnes éclairées peuvent bien remarquer quel étoit le but de cette doctrine. Car ſi Dieu l'a ainſi commandé, il a donc auſſi donné aux Evêques les moyens néceſſaires & le pouvoir; (*qui dat jus ad finem, dat jus ad media*) & par conſéquent ils ne ſont pas obligés d'aller courir à *Rome*, pour y acheter l'autorité & le droit d'exercer les fonctions de leur Charge. En effet il eſt certain que le Pape eut beaucoup de peine à ſurmonter cette difficulté. Au reſte il y a bien de l'apparence que ce Concile ſera le dernier qui ſera convoqué; à cauſe que le Pape n'oſera plus jamais

Qu'il y a des Evêques qui ſouffrent impatiemment la domination de Rome.

DU PAPE. mais hazarder ſon autorité dans de ſemblables Aſſemblées, qui d'ailleurs ſeroient inutiles, puiſque les Jeſuites & pluſieurs autres enſeignent que le Pape eſt au deſſus des Conciles; qu'il ne peut errer; & que c'eſt de lui qu'ils doivent recevoir la confirmation dans ce qui regarde *vim obligandi*, ou la puiſſance de lier.

Qu'il eſt avantageux aux Evêques d'être ſoumis aux Papes.

Cependant, quoi qu'on en puiſſe dire, il eſt de l'intérêt des Evêques de ne ſe pas ſouſtraire de l'obéïſſance du Pape, s'ils veulent ſe conſerver; car autrement il eſt indubitable qu'ils tomberoient ſous la domination de la puiſſance Séculiére. Outre qu'ils ne pourroient jamais ſubſiſter, ni ſe défendre contre le Pape, à moins que d'être protegés d'un Souverain très-puiſſant. C'eſt pourquoi de deux inconveniens ils doivent choiſir le moindre.

Comment l'Egliſe s'eſt affranchie de toute domination

§. 19. Au reſte quelque riche & quelque nombreuſe que pût être l'Egliſe, il étoit néanmoins abſolument néceſſaire pour établir une Souveraineté ſpirituelle, que le Pape ne fût ſoumis à aucune Puiſſance Séculiére, & qu'il fît ſa réſidence dans un lieu, qui ne relevât que de lui. D'ailleurs il falloit qu'il eût un Etat dont il pût ſubſiſter honorablement, (ſans qu'on le pût dompter en lui enlevant ſes biens) & où ſes partiſans puſſent trouver une retraite aſſurée, lors qu'ils ſeroient pourſuivis. Or il a fallu un long-tems & beaucoup de peines, une grande réſiſtance, bien des intrigues avant que de pouvoir porter les choſes au point où elles ſont aujourd'hui.

Comment les Evêques de Rome ſe ſont ſouſtraits de l'obeïſſance des Empereurs.

Les Evêques de *Rome* n'avoient pas le tems de ſonger à tout cela, tant qu'il y eut un Empereur en Occident, & auſſi long-tems que l'Empire des *Goths* ſubſiſta en *Italie*. Mais après qu'il eut été ruïné & que *Rome* & l'*Italie*

lie devinrent une Province de l'Empire Grec, alors les Papes ne négligérent pas l'occaſion de s'affranchir de la domination des Empereurs. Ils profitérent beaucoup de l'affoibliſſement de l'autorité des Princes d'*Italie*, qui fut cauſé en partie par la mauvaiſe Régence des Exarques de Ravenne; & en partie auſſi à cauſe qu'ils n'étoient pas fort puiſſans; & que les Lombards étoient les maîtres en *Italie*; lors que du temps de *Juſtinien II.* les Empereurs n'étoient occupés qu'à ſe ruïner les uns les autres. Ajoutez que quelques uns des Empereurs de *Gréce* condamnérent l'adoration des Images; & que *Léon Iſaurique* les fit jetter hors des temples; parce qu'alors la vénération qu'on leur rendoit avoit dégénéré en Idolatrie, & que ſelon toute apparence on ſongeoit plus aux Saints qu'à Dieu. DU PAPE.

D'un autre côté *Grégoire II.* s'y étant oppoſé, prit le parti des Images avec beaucoup de chaleur; parce qu'elles faiſoient une bonne partie de la ſuperſtition, à laquelle le Siége de *Rome* étoit ſi fort intéreſſé. D'ailleurs il lui fâchoit extrémement que l'Empereur entreprît quelque choſe en matiére de Religion à ſon inſçû & ſans ſon conſentement; pendant que lui étoit occupé à fonder ſa Souveraineté ſpirituelle. Un des principaux motifs, qui l'obligea à ſe roidir contre l'Empereur fut que cette conjoncture lui ſembloit très propre pour s'affranchir entiérement de ſa domination. Ce fut en effet à ſon inſtigation que les Romains & les Italiens, qui juſques alors avoient été obéïſſans à l'Empereur, refuſérent de lui payer tribut. A la fin un tumulte étant ſurvenu à Ravenne, qui étoit le Siége de l'Exarque, lors qu'il vouloit défendre le droit de l'Empereur, il fut tué au milieu des troubles.

Occaſion dont les Papes ſe ſervirent pour ſecoüer le joug de la Domination des Empereurs.

L'Exarchat finit en Italie.

DU PAPE. C'eſt ainſi que finit la Domination des Empereurs Grecs dans cette partie de l'*Italie*, & depuis ce temps-là ce païs devint entiérement libre, ſans être ſoumis à l'obéiſſance d'aucun.

Le Pape cherche la protection du Roi de France contre les Lombards.

§. 20. Le Pape s'étant ainſi affranchi de la Domination de l'Empereur de *Conſtantinople* fut menacé bien-tôt après d'un autre nouveau Seigneur, qui l'auroit bien pû ſerrer de plus près que les Empereurs d'Orient. Car les Rois des Lombards tâchoient de s'emparer des païs, qui s'étoient révoltés contre l'Empereur, & de ſe rendre maîtres de toute l'*Italie*; comme en effet ils prirent Ravenne avec pluſieurs autres places; parce qu'il n'y avoit perſonne en *Italie* capable de s'oppoſer à leurs progrès.

Expédition des François en Italie.

Là-deſſus les Papes ne pouvoient avoir recours qu'aux Rois de *France*, qui tâchérent premiérement d'appaiſer les choſes par douceur & par amitié; mais enfin les Lombards ne voulant point entendre parler d'accommodement, les *François* prirent le parti du Siége de *Rome*. Ce qu'ils firent d'autant plus volontiers, non ſeulement à cauſe que le Pape avoit conſenti que *Pepin* après la dépoſition du Roi précédent, de Maire qu'il étoit ſe fît Roi de *France*; mais auſſi parce qu'ils avoient occaſion par là de faire des conquêtes en *Italie*; à quoi la Nation *Françoiſe* a toûjours aſpiré. Après que *Pepin* & enſuite *Charle-Magne* eurent fait de grands progrès contre les Lombards en *Italie*, & qu'ils eurent conquis tout leur Royaume, ils donnérent au Siége de *Rome* tout ce qui avoit été compris ſous l'Exarchat. Il y en a qui croyent que le Pape pour obtenir & conſerver un préſent ſi conſidérable alla chercher une Donation chimerique de *Conſtantin* le Grand: ce qu'on pourroit facilement faire accroire à des

des ignorans. Mais il eſt conſtant que les Rois de *France* étoient fort obligés aux Papes pour la raiſon que nous avons dite; outre que par les libéralités qu'ils faiſoient d'un bien qui ne leur appartenoit pas, ils tâchoient d'acquérir une grande réputation de piété. En effet en ce tems là les grands, auſſi-bien que les petits, faiſoient conſiſter leur plus grande gloire à faire des libéralités au Clergé: & les Rois mêmes tâchoient d'affranchir leurs Fondations de toute ſervitude & d'aſſurer aux Eccléſiaſtiques la poſſeſſion libre de ce qu'ils leur avoient accordé. Toutes ces donations ne leur ont pas peu ſervi à ſecouër le joug de la domination de leurs Rois; parce qu'ils craignoient que leurs Succeſſeurs ne s'aviſaſſent un jour de reprendre tous ces biens. Auſſi a-t-on remarqué que les Rois en faiſant de trop grandes donations, ou en accordant de trop grands priviléges à leurs ſujets, ſe font bien moins d'amis, que de mal intentionnés; à cauſe que ceux qui les ont reçus ſont toûjours dans les ſoupçons & dans la défiance, qu'on ne retire de leurs mains ce qu'on leur a donné, ou qu'on ne leur retranche des Priviléges qu'on leur a une fois accordés. Ainſi ils tâchent de s'en aſſûrer tellement la poſſeſſion, qu'ils ſoient même en état de les conſerver, malgré les Rois mêmes, en cas qu'ils les vouluſſent inquiéter. DU PAPE.

Les Savans deſintéreſſés prétendent que le Pape voulut autrefois gouverner en Souverain les païs qu'on lui avoit donnés, mais que le peuple s'y oppoſa, choiſiſſant plûtôt d'être libre, & trouvant étrange, que le Pape, étant une perſonne Eccléſiaſtique, voulût devenir leur Prince. Ce fut, dit-on, pour cette raiſon que *Rome* ſe ſoûleva contre le Pape *Leon*; qui ayant eu recours à *Charle-Magne*, fut rétabli par

Que le Pape a poſſédé autrefois les païs de ſa domination ſous la Souveraineté des Empereurs.

DU PAPE. par ſon moyen. D'un autre côté le Pape conjointement avec le peuple de *Rome* proclama *Charles* Empereur; par où l'Exarchat de Ravenne lui demeura avec toutes les autres parties de l'Empire d'Occident: de ſorte que depuis ce tems-là le Pape poſſéda ces païs ſous la Souveraineté de cet Empereur, qui fut nommé pour cet effet Avoyé ou défenſeur de l'Egliſe. Cela dura juſqu'au tems de l'Empereur *Henri IV.*

Les Papes ſecouënt le joug des Empereurs.

§ 21. Mais à la fin le Pape ſe laſſa de ces titres d'*Avoyé* & de *Protecteur*; parce que par là le conſentement des Empereurs étoit requis pour leur élection; & qu'ils les bridoient ſouvent, & même les dépoſoient quand ils vouloient trop s'émanciper. Pour ſecouër ce joug des Empereurs, les Papes prirent long-tems beaucoup de peine, & mirent en uſage quantité de ſoupleſſes, avant que d'arriver à leurs fins. Dans cette vûë, ils appliquérent toutes leurs penſées à donner de l'occupation aux Empereurs, tantôt en *Allemagne*, & tantôt en *Italie*, afin d'affoiblir leurs forces.

Ils établiſſent une Souveraineté Eccléſiaſtique.

Les Evêques d'*Allemagne* y contribuérent auſſi de tout leur pouvoir; à cauſe qu'ils ſe voyoient liés & aſſujettis à l'Empereur, entant qu'il avoit la collation des Evêchés. C'eſt pourquoi ils ſe liguérent avec le Pape contre lui, afin d'établir une Souveraineté abſoluë dans l'Egliſe: & pour exécuter leur deſſein ils profitérent du régne de l'Empereur *Henri IV.* qui menoit alors une vie fort déréglee, & qu'ils voyoient brouillé avec les Etats d'*Allemagne.*

Le Pape Grégoire excommunie l'Empereur Henri IV.

Ainſi lors que *Grégoire VII.* qu'on nommoit auparavant *Hildebrand*, homme ambitieux, hardi & entreprenant, ſe vit élevé ſur le Siége de *Rome*; il commença d'abord à déclamer contre l'Empereur, diſant que la collation

tion des Bénéfices ne lui appartenoit pas; parce qu'il en faiſoit un négoce infame, en les vendant à des gens de mauvaiſe vie, qu'il inſtaloit même avant qu'ils euſſent pris l'ordre de Prêtriſe. L'Empereur ayant voulu défendre ſon droit, le Pape l'excommunia; & ayant animé contre lui les Evêques & les Etats d'*Allemagne*, il le pouſſa ſi vivement, que ce Prince fut à la fin contraint de céder le droit, qu'il avoit de conférer les Evêchés. DU PAPE.

Par ce prétexte le Pape cherchoit à ſouſtraire les Evêques de l'obéïſſance de l'Empereur; & principalement à étendre ſa domination ſur l'*Italie*, & à ſoumettre tous les Princes à l'obéïſſance du Siége de *Rome*. Il y en a qui penſent qu'en effet ce deſſein auroit pû réüſſir; parce qu'alors l'*Europe* étoit diviſée en quantité de petits Etats Souverains, dont les Princes étoient ſi foibles, que pluſieurs d'entr'eux pliérent volontairement ſous le joug du Pape, & lui payérent tribut; ſoit de bon cœur, ſoit pour éviter d'être ſoûmis à quelque Puiſſance plus redoutable. S'il y avoit eu trois ou quatre Papes de ſuite, qui euſſent couvert ce deſſein du manteau de la Sainteté, & qu'ils euſſent ſoûtenu les intérêts du peuple contre l'oppreſſion des Princes: ils ſe ſeroient rendus Souverains dans le temporel, auſſi bien que dans le ſpirituel. Que les Papes auroient pû ſe rendre Souverains dans le temporel, auſſi bien que dans le ſpirituel.

En effet le Pape ne tâchoit pas ſeulement de s'affranchir de la domination de l'Empereur; il vouloit auſſi ſe l'aſſujettir entiérement: puiſqu'il ſe conſtituoit ſon juge; que ſur les plaintes de ſes ſujets il l'ajournoit pour venir ſe juſtifier devant lui; & que même faute d'obéïr il l'excommunioit & le déclaroit indigne & déchu de la Dignité Impériale. Le Pape tâche de dominer ſur l'Empereur.

Bien

Du Pape. Du Pape Paſcal & d'Henri V.

Bien qu'*Henri V.* fît tous ſes efforts pour recouvrer ce qu'on avoit ravi à ſon pére; & qu'il fît même ſaiſir le Pape *Paſcal*, & le contraignît de renoncer à l'inveſtiture des Evêques; cependant tout le Clergé de l'*Europe* qui en murmuroit fort, lui fit tant d'affaires, qu'à la fin il fut obligé de céder entiérement ſon droit en 1122.

Accommodement entre le Roi d'Angleterre & les Evêques.

A peu près dans ce même tems il ſurvint une diſpute en *Angleterre* ſur ce même ſujet: mais le différend fut terminé en 1107. de la maniére ſuivante. Le Roi renonça à l'inveſtiture des Evêques: & ceux-ci d'un autre côté lui firent hommage: ce qui déplut fort au Pape, qui auroit bien mieux aimé que les Evêques n'euſſent rendu aucune ſoumiſſion au Roi; comme en effet il l'avoit expreſſément défendu aux Evêques de *France*. Mais *Louïs XII.* & ſes Succeſſeurs ne voulurent jamais ſe déſiſter de leur prétention: ainſi les Papes ne purent rien gagner en *France*. D'ailleurs n'oſant pas s'attirer en même tems ſur les bras l'Empereur & le Roi de *France*, ils jugérent plus à propos de ſe munir d'un rempart contre tout ce qui pourroit ſurvenir. Ajoutons que les Papes ne ſe mettoient pas tant en peine d'affoiblir la *France*, avec laquelle ils n'avoient guéres à démêler, que d'abaiſſer l'Empereur, qui étoit très-puiſſant en *Italie*, & qui vouloit ſoumettre la ville de *Rome* à ſon obéïſſance. Outre cela les Papes voyoient que l'*Allemagne* n'étoit pas ſi bien unie que la *France*. Les Princes de l'Empire qui étoient jaloux de la puiſſance de l'Empereur, s'accordérent facilement avec le Pape dans le deſſein d'abaiſſer ſa grandeur, ſous le ſpecieux prétexte de protéger le *S. Siége* & de défendre l'autorité de l'Egliſe.

De-

Depuis ce tems-là les Empereurs *Frederic I.* & *Frederic II.* firent tous leurs efforts pour rétablir l'autorité Impériale sur les Papes; mais ils n'en purent venir à bout; particuliérement à cause que l'*Italie* étoit partagée en deux factions; savoir celle des *Guelphes*, & celle des *Gibelins*; dont la premiére tenoit le parti du Pape, & la seconde celui de l'Empereur: & qui jettoient l'*Italie* dans un tel desordre, qu'il étoit impossible à l'Empereur de la réduire entiérement. Comme après la mort de *Frederic II.* tout étoit en confusion, à cause du long Interregne qui suivit; les Empereurs suivans remerciérent Dieu de ce qu'ils pouvoient seulement se maintenir en *Allemagne*, sans se mettre plus en peine de réduire l'*Italie*. Alors le Pape exerça suffisamment la Souveraineté tant en sa personne, qu'à l'égard des biens de l'Eglise Romaine.

DU PAPE. Les Empereurs suivans ont tâché en vain de rétablir leur autorité.

§. 22. On n'en demeura pas-là; car on avança une doctrine, dont les suites s'étendoient incomparablement plus loin; on pretendit que le Pape avoit une *domination indirecte* sur les Puissances temporelles, & le droit d'observer leur conduite, & leur Gouvernement. Et bien qu'on ne dît pas en termes exprès que les Princes dépendissent des Papes dans les affaires Politiques, on croyoit pourtant que la puissance absoluë dans les choses Ecclésiastiques, donnoit aux Papes le droit de juger des actions des Rois, si elles étoient bonnes, ou mauvaises; de les avertir, de les corriger, & enfin de leur commander ce qu'ils croyoient nécessaire, & de leur défendre ce qu'ils n'approuvoient pas.

Le Pape s'éleve au dessus des Puissances temporelles.

Lorsque les Princes étoient en guerre entr'eux, les Papes prenoient la liberté de leur ordonner des trêves, ou des suspensions d'armes;

Comment il usoit de ses excommunications.

DU PAPE. mes ; de les obliger même à traiter de leurs différens devant eux, & de s'en tenir à la sentence qu'il leur plairoit de prononcer ; avec menaces à ceux qui ne se soumettroient pas à leurs décisions, non seulement de les excommunier en leur particulier, mais aussi d'interdire le Service divin & l'usage des Sacremens dans tout leur Royaume. De plus ils s'imaginérent qu'il étoit du devoir de leur Charge d'arrêter toutes sortes de scandales, de relever les opprimés & de rendre justice à tout le monde : & sur ce principe ils entreprenoient de venger tous ceux qui se plaignoient de quelque oppression. Ensuite les Papes poussérent les choses encore plus loin ; lorsqu'ils prirent information des injustices que les Princes pouvoient faire à leurs sujets, & des nouvelles impositions dont les peuples se plaignoient ; quelquefois ils défendoient de les lever sur peine d'Anathême, & déclaroient confiscables les biens de ceux qu'ils avoient excommuniés : mettant ainsi les personnes des Souverains en danger de leur vie, & absolvant leurs sujets du serment de fidélité ; tout cela sous ce prétexte, qu'il étoit injuste que des Peuples Chrétiens fussent gouvernés par des gens, qui s'étoient rebellés contre l'Eglise. Enfin ils oférent hazarder toutes ces choses contre plusieurs Têtes couronnées, & en vinrent même aux effets. Pour appuyer une prétention si énorme, ils se servirent auprès des ignorans d'une fausse *Décrétale*, sur laquelle ils commencérent à bâtir un nouveau Droit Canon, qui attribuoit au Pape une Puissance sans limites sur tous les Chrétiens, & qui lui donnoit, en qualité de Pere Universel, le droit de faire commandement & défense à tous les fidelles en ce qui regardoit leur salut & le bien de la Religion,

gion, avec pouvoir de punir ceux qui y voudroient contrevenir; & pour donner quelque couleur à cette uſurpation, on ajoûtoit que, ſi les Prédéceſſeurs de *Grégoire VII.* n'avoient pas exercé cette Puiſſance, cela venoit, ou de ce que les Empereurs précédens étoient demeurés dans les bornes de leur devoir; ou bien parce que les Papes avoient eux-mêmes mal vécu. Du Pape.

Pour colorer cette prétention des Papes, on rapportoit l'exemple de *S. Ambroiſe* & de *Théodoſe*; & on diſoit que les Evêques d'*Eſpagne* avoient contraint le Roi *Wamba* de ſe dépouiller de ſon Royaume en vertu d'une pénitence, qu'ils lui avoient impoſée; que les Evêques de *France* avoient dépoſé *Louïs le Debonnaire*, qui enſuite ne voulut remonter ſur le Trône qu'avec la permiſſion d'une autre Aſſemblée d'Evêques: & enfin que *Foulques* avoit menacé *Charle-le-Simple* de diſpenſer ſes ſujets de l'obéïſſance, qu'ils lui devoient, s'il s'engageoit dans une alliance avec les Normans, qui alors étoient Payens. D'où l'on concluoit qu'indubitablement le Pape avoit plus d'autorité que tous les autres Evêques, puiſqu'elle n'étoit limitée que par les Décrets des Conciles & par les déciſions des Papes mêmes, qui ne leur avoient point défendu de dépoſer les Rois: comme en effet il n'y a point d'apparence qu'ils euſſent jamais penſé à des incidens ſi nouveaux & ſi étrangers. Comment les Papes ſavoient colorer leur uſurpation.

Les Papes ayant uſurpé le droit de donner le tître de Roi; après que quelques-uns le leur eurent demandé, ſoit par ambition, ou par un motif de ſuperſtition, ils s'allerent imaginer qu'ils pouvoient bien par conſéquent ôter les Couronnes à ceux qu'ils en eſtimoient indignes. D'ailleurs ils pouvoient cauſer de grands maux aux Princes par la défenſe qu'ils avoient faite de Uſurpation des Papes au ſujet de la Royauté & des mariages.

DU PAPE. de ſe marier dans le ſeptiéme dégré de conſanguinité, & dans le quatriéme dégré d'alliance. Car comme entre les Grands il ne ſe fait guéres de mariages, où les parties contractantes ne ſe touchent en quelqu'un de ces dégrés, ils étoient toûjours en crainte que le Pape ne troublât leur négociation; ou bien ils étoient obligés de le ſupplier humblement pour en obtenir diſpenſe. De ſorte que quelque train que les affaires puſſent prendre, ils ſe voyoient toûjours contraints d'obéïr à ſes volontés.

Que les Papes avoient à leur ſervice quantité de gens habiles.

Enfin comme les Papes avoient une infinité d'affaires à expédier, ils attiroient à leur Cour les perſonnes les plus habiles & les plus éclairées de toute l'*Europe*, qui y venoient pour y chercher de l'emploi, ou pour ſe rendre habiles dans une Ecole ſi grande & ſi célèbre. Et comme ces gens-là en eſpéroient de l'avancement, ils ne manquoient pas auſſi d'être à leur dévotion en tout ce qu'ils vouloient entreprendre; outre qu'en qualité de Chef ils avoient encore tout le Clergé à leur diſpoſition. C'eſt ce que le Pape *Boniface VIII.* donna ſuffiſamment à connoître durant le Jubilé qu'il fit publier en 1300. où il ſe fit voir premiérement en habit d'Empereur, & enſuite en habit Pontifical, faiſant porter deux épées devant lui pour marque de ſa Puiſſance temporelle & ſpirituelle.

Les Papes trouvent de l'oppoſition.

§. 23. Cependant les Papes n'exercérent pas long-tems une domination ſi inſupportable ſans trouver de l'oppoſition. Ils eurent des traverſes qui les obligérent en quelque maniére à changer de ton, & à rraiter leur prétention d'une maniére plus délicate. Dans les démêlés qu'ils eurent avec les Empereurs *Henri* & *Frederic*, ils remportérent l'avantage; mais quelquefois auſſi ils furent fort maltraités; & on leur

leur objecta des choſes qui ne tournoient guéres à leur honneur, & par où ceux qui ne ſont point prévenus peuvent bien juger que le motif qui les faiſoit agir n'étoit pas la gloire de Dieu, mais plûtôt la grandeur mondaine. Enfin lorſque le Pape *Boniface VIII.* voulut ſe jouër à *Philippe le Bel*, Roi de *France*; celui-ci prit bien ſes meſures & lui porta des coups très-ſenſibles. Pour ne point ſcandaliſer le peuple par un procédé ſi hardi contre le Pape, il déclara qu'on n'en vouloit aucunement au Vicaire de JESUS-CHRIST; mais à un méchant homme, qui s'étoit intrus dans ce Siége par des voyes illégitimes; & que par conſéquent il falloit convoquer un Concile Univerſel pour délivrer l'Egliſe de ſes oppreſſions. DU PAPE.

Les Schiſmes qui ſuivirent firent une brêche bien plus grande à l'autorité des Papes; lorſque par la deſunion des Cardinaux, on élut deux Papes en même tems, qui s'excommunioient & ſe déchiroient l'un l'autre reciproquement. Alors pour s'affermir dans leur Siége, ils furent obligés de flatter les Rois, & de faire ainſi paroître qu'ils ne pouvoient ſe paſſer de leur appui. Des Schiſmes ſemblables étoient des marques bien évidentes que dans l'élection de ces Papes l'Eſprit de Dieu n'avoit pas eu de part, & qu'elle ne s'étoit faite que par des brigues honteuſes, C'eſt pourquoi auſſi pluſieurs perſonnes éclairées tombérent dans ce ſentiment, que dans un cas ſemblable on ne devoit reconnoître aucun d'eux pour le Succeſſeur de *S. Pierre*; mais qu'on devoit plûtôt en élire un nouveau. Comme en effet il arriva enſuite au Concile de *Conſtance*. Les Schiſmes ont affoibli l'autorité des Papes.

Le premier * Schiſme arriva, ſi je ne me trom- Premier Schiſme.

* L'Auteur ſe trompe, comme on verra dans l'article

DU PAPE. trompe, en 1134. ou comme d'autres prétendent en 1130. lors qu'après la mort d'*Henri II.* on élût deux Papes en même tems ; ſavoir *Innocent II.* & *Anaclet.* Quoi que le premier fût le plus ſuivi, le ſecond fut néanmoins appuyé du Roi de *Sicile* & du Duc d'*Aquitaine :* & après ſa mort ſes amis en élurent un troiſiéme en ſa place, qui fut nommé *Victor* ; qui pourtant s'accommoda avec *Innocent*, de ſorte qu'il abdiqua volontairement & ſe ſoumit à lui.

Schiſme ſecond. Après la mort d'*Adrien IV.* on élût encore deux Papes en même tems ; ſavoir *Alexandre III.* & *Victor IV.* La *France*, l'*Angleterre* & la *Sicile* tenoient le parti du premier : & *Frederic I.* avec toute l'*Allemagne* & la plûpart du Clergé de *Rome* ſe rangérent du côté du ſecond. Ce dernier étant mort, ſes Partiſans en élurent trois autres de ſuite : mais *Alexandre* leur ſervêcut à tous. Ces Papes s'excommunioient & ſe noirciſſoient les uns les autres : & chacun d'eux étoit obligé de reconnoître pour ſes Seigneurs ceux qui le protegeoient.

Schiſme troiſiéme. Mais le plus grand Schiſme de tous arriva après la mort de *Grégoire XI.*, lors qu'on élût encore deux Papes, dont l'un tint ſon Siége à *Rome*, & l'autre à *Avignon.* Ce Schiſme dura près de quarante ans entre leurs Succeſſeurs. Les deux partis s'excommunierent & ſe traiterent fort mal. Le Pape d'*Avignon* étoit appuyé de la *France*, de l'*Ecoſſe*, de la *Caſtille*, de la *Savoye* & de *Naples :* & le reſte de la Chrétienté ſoûtenoit le parti de celui de *Rome.* Les deux factions vantoient à l'envi l'autorité des ſaints Perſonnages qu'elles avoient de leur côté,

cle que nous donnons après ce chapitre, & où ce Schiſme eſt le vingt cinquiéme.

côté, & publioient avec éclat les révélations & les miracles qui étoient arrivés pour confirmer l'élection qu'ils avoient faite : & l'on apporta tant de raisons de part & d'autre, qu'à la fin on ne trouva point de meilleur expédient que d'en appeller au Concile de *Constance*, où les Anti-Papes furent contraints de se demettre tous deux de leurs prétentions, & on y en créa un autre en leur place. DU PAPE.

Quatriéme & dernier Schisme.

Le dernier Schisme arriva l'an 1433. lors que le Concile de Basle déposa *Eugéne IV*, & élut en sa place *Felix V*; auquel néanmoins l'autre ne vouloit pas céder. Cette dissension dura jusques à ce qu'après la mort d'*Eugéne* on élut *Nicolas V*; à qui *Felix*, pour l'amour de la paix céda son droit l'an 1438. à des conditions avantageuses pour lui. Je laisse à penser comment tous ces Schismes découvrirent la nudité des Papes; puisque dans ces occasions, on avoit recours aux Conciles pour les tenir en bride; & qu'on commença à en appeller du Siége Papal à un Tribunal plus élevé; dont on se servoit comme d'un épouvantail, pour effrayer les Papes; lorsqu'ils s'émancipoient trop.

Que les Papes n'ont pû empiéter sur l'autorité des Conciles.

On peut bien voir que les Papes ne pouvoient empiéter sur l'autorité des Conciles; puisque *Grégoire VII.* lui-même, dans le temps que l'ancienne querelle se renouvella entre lui & l'Empereur *Henri IV*, protesta qu'il convoqueroit un Concile dans un lieu de sûreté, où les amis & les ennemis, tant Ecclésiastiques que Séculiers se pourroient trouver, pour juger si c'étoit lui, ou l'Empereur qui avoit rompu la paix, & pour aviser aux moyens de la rétablir. Le Pape *Gelase II.* fit une semblable déclaration, lorsqu'il eut des démêlés avec *Henri V*; à quoi il ajoûtoit encore

Aveu de certains Papes touchant l'autorité des Conciles.

DU PAPE. core qu'il étoit content de la déciſion des Evêques, ſes frères, que Dieu même avoit conſtitué ſes Juges dans l'Egliſe; & ſans leſquels il ne pouvoit pas traiter d'une affaire de cette nature. *Innocent III.* écrivit de même qu'il n'oſoit pas entreprendre de rien décider au ſujet des affaires matrimoniales entre *Philippe Auguſte* & * *Ingeburge* de *Dannemarc*, ſans le jugement d'un Concile Univerſel; & qu'en cas qu'il en uſât autrement, il courroit riſque d'être dépouillé de ſa Charge & de ſa Dignité: par où il ſemble qu'il reconnoiſſoit qu'un Pape qui abuſe de ſon autorité peut être dépoſé. Mais quand on vouloit depuis rapporter de telles paroles aux Papes, on ne regardoit plus ces expreſſions que pour de ſimples complimens. Du reſte il n'étoit pas à propos dans de ſemblables matiéres d'uſer d'une trop grande modeſtie.

Papes dépoſés par les Conciles. Ainſi en 1409. le Concile de *Piſe* dépoſa les deux Anti-Papes, *Benoît XIII.* & *Grégoire XII*, & élut en leur place *Alexandre V*. Le Concile de *Conſtance* confirma non ſeulement ces deux mêmes Papes; mais il dépoſa encore *Jean XXIII*, qui avoit été élu après la mort d'*Alexandre V*. Le Concile de *Baſle* en uſa de la même maniére à l'égard du Pape *Eugéne IV*; & fit encore un Decret, par lequel il ordonnoit que, ni à la Cour de *Rome*, ni en aucun autre lieu, on n'eût à prendre aucun argent pour les Dépêches Eccléſiaſtiques. Mais comme tout cela tendoit à renverſer les maximes du Siége de *Rome*, on ne doit pas trouver étrange que les Papes ayent eu depuis tant de peine à ſe réſoudre à la convocation du Concile de Trente; qu'ils ayent employé tant d'artifices,

* *Iſemberge* ou *Engelberge*.

tifices, pour empêcher qu'on n'y fît des déci- DU PAPE.
sions préjudiciables à leur autorité, & qu'enfin ils ayent dit adieu pour jamais à ces sortes d'Assemblées.

§. 24. Outre le mauvais effet de tous ces Schismes, ce qui fit encore une grande brêche à l'autorité des Papes, ce fut la translation, que *Clément V.* fit du Siége *Papal* de *Rome* en *Avignon*, à la sollicitation, (comme je pense) de *Philippe le Bel*, Roi de *France*; qui ayant eu auparavant des démêlés avec *Boniface VIII.* en avoit été excommunié. Car il espéroit par là non seulement arrêter l'effet de cet Anathême, lorsque le Pape feroit sa résidence en *France*; mais aussi qu'il pourroit prévenir de semblables coups à l'avenir; puisque dans une telle conjoncture les Cardinaux seroient pris pour la plûpart de la Nation *Françoise*. Les Papes résidérent dans cette ville plus de soixante & dix ans, sans parler du tems que les Anti-Papes y demeurérent; au reste ce changement porta un très-grand préjudice à la Souveraineté des Papes. Jusques alors on avoit, entre autres prétextes, bâti l'autorité du Pape sur ce fondement, que *S. Pierre* avoit été Evêque de *Rome*, & que par sa présence il avoit communiqué quelque prérogative & sainteté particuliére au Siége de cette ville, & l'on doutoit fort qu'on pût la transporter à *Avignon*. D'ailleurs le Pape étoit obligé par-là de se régler pour la plûpart selon les désirs de la *France*, & d'être là comme sous contribution; bien que les *François*, qui s'imaginoient par-là avoir fait grande capture, se plaignent que par le séjour de la Cour de *Rome* en *France*, ils n'ont gagné autre chose, si ce n'est que la Simonie, la Chicane, & un autre crime abominable qu'on ne veut pas nommer, se sont

Translation du Siége du Pape de Rome à Avignon.

Qu'elle fut préjudiciable à l'autorité des Papes.

DU PAPE. introduits en *France* *. A tout cela il faut ajoûter que le Siége du Pape étant ainſi transféré de ſon lieu naturel parmi des étrangers, on en pouvoit bien mieux découvrir les défauts: & qu'ainſi il étoit d'autant plus expoſé au mépris. Cette abſence ne fut pas moins préjudiciable aux biens de l'Egliſe en *Italie*. Car après que l'Empereur y eut perdu ſon autorité, chacun y vouloit vivre en Souverain; & les factions des *Guelfes* & des *Gibellins* y mirent tout en combuſtion. On ne faiſoit pas non plus difficulté de ſe ſaiſir des biens Eccléſiaſtiques; parce que l'abſence du Pape avoit fait oublier le reſpect qu'on lui devoit. La plûpart des villes de l'Etat Eccléſiaſtique, pouſſées particuliérement par les Florentins, chaſſérent les Légats du Pape, & tombérent preſque toutes ſous la Puiſſance de petits Princes. L'Empereur *Louïs de Baviére*, qui étoit brouillé avec le Pape, mais qui avoit gagné les peuples de l'Etat Eccléſiaſtique, ſe rendit maître de ce païs-là, comme étant un Fief de l'Empire; & en inveſtit ceux qui tenoient ſon parti contre le Pape; de ſorte qu'alors le Patrimoine étoit réduit en un pitoiable état. Et quoi qu'enſuite les Papes en réduiſiſſent une partie ſous leur Puiſſance, ils furent néanmoins obligés de laiſſer la plûpart de ceux, qui s'étoient appropriés de ces biens, en une paiſible poſſeſſion de ce qu'ils occupoient.

Le Pape réduit la ville de Rome.

Cependant la ville de *Rome* fut à la fin contrainte de ſe remettre ſous l'obéïſſance du Pape; après s'y être oppoſée ſi long-tems; lorſque

* L'Auteur a pris cela de Mezerai, qui étoit l'Ennemi juré des Prêtres & des *Italiens*. Il nomme ſans façon le crime dont *Puffendorf* a la modeſtie de cacher le nom, c'eſt la Sodomie.

lorſque le Pape *Boniface* la brida par le moyen du Château *S. Ange* l'an 1393. Ce fut particuliérement *Alexandre VI.* qui fut cauſe que l'Etat Eccléſiaſtique retomba ſous la Puiſſance Pontificale. Il avoit un fils naturel, nommé *Céſar Borgia*, connu ſous le nom de Duc de *Valentinois*, Duché qu'il avoit eu avec *Charlotte d'Albret*, ſa femme. Comme le Pape faiſoit tous ſes efforts pour le faire le plus grand Seigneur en *Italie*; afin d'arriver à ſon but, il s'aviſa de cet expédient, qui fut que *Céſar Borgia* chaſſât les petits Seigneurs, qui poſſédoient l'Etat Eccléſiaſtique, qu'il ſe rendît maître des places qu'ils y tenoient; & qu'enſuite le Pape lui en confirmeroit la poſſeſſion comme en propre. La premiére de ces entrepriſes lui réüſſit: il réduiſit la plûpart de ces Seigneurs en partie par ſtratagême, & en partie par la force. Quoiqu'il ſe conduiſît avec beaucoup de témérité, il diſoit néanmoins ordinairement, qu'il ſavoit très-bien ce qu'il faiſoit; puiſque ſon pére, qui avoit le S. Eſprit, le lui permettoit. Lorſque l'argent lui manqua pour payer ſes troupes, il reſolut avec ſon pére d'empoiſonner les Cardinaux dans un feſtin qu'il avoit fait préparer dans cette vûë; outre la peur qu'il avoit qu'ils ne s'oppoſaſſent à ſon entrepriſe. Mais un valet verſa par mépriſe au Pape & à ſon fils de la bouteille empoiſonnée, qui étoit deſtinée pour les autres, de ſorte que le Pape mourut auſſi-tôt après, & le fils n'en revint qu'à force de ſueur & ſa ſanté en fut ruïnée. Il ne pût jamais obtenir qu'on élût un Pape, qui fût dans ſes intérêts & qui favoriſât ſes deſſeins.

DU PAPE.

Ceſar Borgia fils naturel d'Alexandre VI.

L'Etat Eccléſiaſtique retourne ſous l'obéïſſance du Pape.

C'eſt ainſi que les projets de *Céſar Borgia* ſe réduiſirent en fumée. Car après la mort de *Pie III*, qui n'occupa le Siége de *Rome* que très-peu

DU PAPE. peu de ſémaines, on élût en ſa place *Jule II*, ennemi mortel de *Borgia*, qui reprit tout ce que celui-ci avoit conquis, & le chaſſa de tout le païs. Ce Pape fit tant par ſes brigues, qu'il réünit au Siége de *Rome* tout ce que l'Egliſe avoit poſſédé auparavant, excepté le Duché de *Ferrare*, qui retomba auſſi ſous la Domination des Papes vers la fin du XVI. ſiécle, après que la race légitime des Princes d'*Eſte* fut éteinte. De plus ce Pape empêcha les *François* de ſe rendre maîtres de l'*Italie*.

Que la puiſſance des Papes à reçû un furieux coup de la Doctrine de Luther,

§. 25. La puiſſance des Papes ſembloit ainſi être montée à ſon plus haut point; tout l'Occident avoit embraſſé la Communion de l'Egliſe Romaine, & s'étoit rangé ſous ſon obéïſſance; excepté quelques reſtes de *Vaudois* en *France*, & les *Huſſites* de *Bohême*, qui ne pouvoient pas être comptés pour beaucoup. La querelle qu'il y avoit euë entre *Jule* II. & *Louïs* XII, & qui auroit pû facilement faire naître encore un Schiſme, avoit été heureuſement appaiſée après la mort de ce Pape, par *Leon X*, & enfin les vieilles plaintes qu'on faiſoit contre l'ambition de la Cour de *Rome* avoient preſque entiérement ceſſé; lorſque par une occaſion peu conſidérable, il ſe fit un étrange ſoûlévement contre le Siége de *Rome*; une grande partie de l'*Europe* s'affranchit de ſa domination, & le Pape même courut riſque d'être entiérement abandonné. Dans cette affaire, comme dans toutes les autres nous ferons ſeulement remarquer ce qu'il y a de la part des hommes, & quels furent leurs deſſeins. Car nous aimons mieux adorer avec humilité & admiration le Conſeil & l'ouvrage de Dieu, que d'avoir la préſomption de vouloir pénétrer dans ſes myſtères. On pourroit aſſez bien appliquer à ce ſujet ce que dit Tacite: *Abditos Numinis ſenſus ex-*

exquirere illicitum, anceps, nec ideo assequare. DU PAPE. C'eſt-à-dire; que la recherche des penſées de la Divinité n'eſt pas permiſe, qu'elle eſt incertaine, & que par conſéquent on ne peut y atteindre.

Leon X. étoit un Prince civil, magnifique & liberal aux honnêtes gens & aux Doctes : & il auroit pû paſſer pour un bon Pape, s'il avoit eu ſeulement une médiocre teinture de la Théologie & plus de penchant à la piété : deux choſes pour leſquelles il avoit une très-grande indifférence. Après que dans ſon état le plus floriſſant, il eut épuiſé ſes tréſors par ſa grande magnificence, & par des dépenſes exceſſives; comme il n'entendoit pas l'art de faire de l'or, il eut recours en cette occaſion au Cardinal *Laurent Pucci*, qui voyant toutes les ſources de l'argent taries, s'aviſa à la fin de trafiquer les Indulgences, que le Pape fit mettre à prix en une forme très-ample par toute la Chrétienté, pour le bien des vivans & des morts; avec permiſſion de manger des œufs & de la viande, du lait, &c. les jours maigres, & pluſieurs autres priviléges ſemblables. L'argent qu'on eſpéroit tirer de ce commerce, étoit déja aſſigné ; celui qui devoit venir de *Saxe* & depuis cette Province juſques à la Mer, étoit deſtiné pour *Madeleine*, Sœur du Pape : & afin de tirer un plus grand profit de cette ſorte de trafic, on donna la commiſſion d'amaſſer l'argent qui en proviendroit, à *Archembaut* Evêque d'habit & de nom ſeulement ; mais qui d'ailleurs entendoit parfaitement bien tous les détours du négoce de *Gênes*. Celui-ci délivra des commiſſions aux plus offrants, & à ceux qui n'avoient point d'autre but que le grand gain. Autrefois en *Saxe* les *Auguſtins*, avoient accoûtumé de prê- Portrait de Leon X.

DU PAPE. cher les Indulgences; mais les Commis d'*Archembaut* ne s'en vouloient plus fier à eux. Ils craignoient que des gens ſi expérimentés dans ce métier, ne leur jouaſſent quelque tour; ou que du moins ils ne leur en donnaſſent pas davantage que ce qu'on en recevoit d'ordinaire. C'eſt pourquoi ils donnérent cet emploi aux Dominicains: ce qui fâcha extrémement les *Auguſtins*, qui crurent que par-là on faiſoit une grande brêche à leur réputation, à leurs droits & à leur profit.

Luther s'y oppoſe. Les Dominicains pour faire paroître leur zèle & leur application dans l'exercice de cette nouvelle charge, exaltoient extraordinairement leur marchandiſe, au grand ſcandale de leurs auditeurs. Cependant les Commis conſumoient, dans les débauches les plus infames, ce que les pauvres Païſans épargnoient pour racheter leurs péchés. *Luther*, qui étoit de l'Ordre des *Auguſtins*, prit de là occaſion de s'élever contre cet abus; & après avoir pénétré juſques au fond de cette machine, il fit afficher à *Wittemberg* ſur cette matiére quatre-vingt quinze Theſes en 1517. auxquelles *Jean Tezel*, Religieux Dominicain à *Francfort* ſur l'*Oder* en oppoſa d'autres.

Il combat la Puiſſance du Pape. La diſpute étant ainſi entamée, chacune des parties voulut expoſer ſes propoſitions plus au long. Mais parce que *Luther* avoit l'Ecriture & l'érudition de ſon côté, ſon adverſaire ne pouvant alléguer des raiſons contre lui eut recours à l'autorité du Pape & de l'Egliſe. Cette conduite obligea *Luther* à entrer plus avant en matiére, à examiner ſur quel fondement l'autorité du Pape étoit bâtie, & en quel état l'Egliſe ſe trouvoit alors; par là il découvrit de plus en plus les erreurs, & les abus & mit au jour les tromperies & la vie ſcan-

scandaleuse des Prêtres & des Moines; montrant en même tems qu'il étoit du devoir des Souverains de réformer de tels abus. Afin de s'assurer de l'appui, il représenta l'état, la grandeur & l'autorité des Puissances Séculiéres, que les Prêtres avoient jusque-là fort rabaissées. Cette doctrine fut d'abord suivie par un grand nombre de personnes & se répandit fort loin en très-peu de tems. DU PAPE.

§. 26. Mais afin de bien concevoir comment un simple Religieux comme *Luther* pût donner de si terribles secousses au Siége de *Rome*, il faut bien remarquer, après la direction Divine, la conjoncture de ce tems-là, & la disposition, où se trouvoient les esprits d'alors. Car premiérement la cause de *Luther* touchant les Indulgences étoit juste & tellement appuyée de raisons, que d'abord son sentiment fut reçu favorablement de plusieurs * Théologiens, (qui néanmoins dans la suite s'opposérent à lui avec beaucoup de chaleur) de quelques Cardinaux & du Duc de *Saxe* même. Il avoit encore cet avantage que ses adversaires étoient des gens, qui par leur ignorance & leur malice faisoient soupirer les gens de bien. Conjoncture de ce tems-là.

Il n'y eut personne au commencement, qui s'imaginât que l'affaire iroit si loin; & *Luther* même Etat pitoyable du Christianisme d'alors.

* Tant que *Luther* n'attaquoit que les Indulgences & qu'il ne s'agissoit que d'une dispute de Moines & d'un intérêt de beface, tout le monde étoit pour lui. Mais il perdit beaucoup de ses partisans, quand il se jetta dans les matiéres de la Grace & du libre Arbitre, que ni lui ni ses adversaires n'entendoient guéres. Un des Cardinaux qui lui avoit été le plus favorable dit fort à propos: qu'il avoit loué *Luther*, tant qu'il lui avoit paru ne combattre que des abus: mais qu'il alloit trop loin, & que pour ôter les araignées d'une maison, il ne falloit pas la démolir.

DU PAPE. même ne ſongeoit pas alors à ſe révolter contre le Siége de *Rome*. L'Empereur *Maximilien* n'avoit aucune averſion pour la Doctrine de *Luther*; & l'on rapporte de lui qu'il dit, qu'il falloit bien garder ce Moine pour lui, & qu'il avoit deſſein de s'en ſervir avantageuſement. Il n'y eut que quelques Moines & les Commis d'Indulgences, dont le négoce couroit riſque, qui firent beaucoup de bruit & excitérent de grands tumultes, de ſorte que d'une petite étincelle ils allumérent un grand feu. D'ailleurs il faut conſidérer que le Chriſtianiſme étoit alors en un pitoyable état. Le monde étoit entiérement infatué des Cérémonies. Les Moines malicieux, qui dominoient ſur les hommes, commettoient impunément toute ſorte d'inſolences, & avoient embaraſſé les conſciences dans des liens indiſſolubles. La Théologie n'étoit plus qu'une chicane & un art de Sophiſte. On limitoit les Dogmes, & on avançoit des propoſitions ſans ſe mettre en peine de les prouver. Outre cela les Eccléſiaſtiques, depuis les plus grands juſques aux moindres, étoient l'objet de la haine & du mépris de tout le monde. Les deux derniers Papes, qui avoient gouverné l'Egliſe immédiatement auparavant, avoient laiſſé après eux une très-mauvaiſe odeur, à cauſe de leurs vices, de leur humeur turbulente, de leur Infidélité, de leur ambition, & d'autres qualités indignes d'un Eccléſiaſtique. Les Evêques, qui n'avoient ni vertus, ni capacité, étoient engagés dans les intrigues du monde; & pluſieurs d'entr'eux menant une vie ſcandaleuſe s'appliquoient plus à la chaſſe, qu'à la lecture de la Bible; & enfin les Prêtres & les Moines, qui étoient dans une ignorance groſſiére, ſcandaliſoient le peuple par leurs déréglemens, & deve-

devenoient insupportables à tout le monde par leur insatiable avarice & par leurs infames pratiques. DU PAPE.

Ceux qui s'opposérent premiérement à *Luther* étoient des gens ignorans & grossiers, en partie aussi d'une mauvaise vie, & qui n'entendant pas alors sa maniére de disputer, se trouvoient d'abord sans réplique, & ne savoient par où s'y prendre. Bien qu'autrefois le Clergé eût été souillé de vices, néanmoins l'ignorance des siécles barbares les avoit dérobés à la vûë du monde. Mais lorsque les Lettres commencérent à revivre en *Europe* & qu'on devint plus éclairé, ces taches & cette difformité se découvrirent aux yeux du peuple. C'est pour cela que les Prêtres & les Moines, dont la vûë ne pouvoit souffrir l'éclat de cette lumiére, étant irrités contre les restaurateurs des Lettres, leur faisoient tout le mal qu'ils pouvoient; & lorsqu'ils ne pouvoient leur faire sentir les effets de leur mauvaise volonté, ils en vouloient faire un point de Religion; ce qui obligeoit les autres à tourner leur bêtise & leur simplicité en ridicule, & à découvrir de plus en plus leur ignorance. Ce fut de cette maniére que les Moines entamérent à leur confusion une dispute contre *Jean Reuchlin*, voulant à toute force qu'il fût hérétique; par où ils donnérent au Docte *François Ulric de Hutten* (si je ne me trompe) un beau champ pour les railler agréablement, dans le livre qui a pour tître *Epistola obscurorum virorum.* Ignorance des adversaires de Luther.

La guerre, qui s'étoit ainsi allumée entre les gens d'étude & leurs persécuteurs, continuoit avec beaucoup d'animosité; lorsque l'affaire de *Luther* commença d'éclater. Les Moines firent tous leurs efforts pour engager les Savans dans des disputes contre lui, afin d'avoir occa- *Erasme* favorisa *Luther.*

DU PAPE. sion par là d'opprimer les uns & les autres. Cela fut cauſe que la plûpart de ceux, qui avoient le plus contribué au rétabliſſement des belles Lettres, ſe rangérent du parti de *Luther*.

Sentimens d'Eraſme. On ne peut pas nier qu'*Eraſme de Rotterdam*, n'ait eu beaucoup de part à cette Réformation; car il fut un des premiers qui découvrit & reprit pluſieurs abus; qui rejetta la Théologie Scholaſtique; qui exhorta les Chrétiens à la lecture de la Bible; qui tourna en ridicule la barbarie & l'ignorance des Moines & des Prêtres; & qui enfin favoriſa fort au commencement la cauſe de *Luther*; bien que néanmoins la maniére d'écrire aigre & emportée de ce Moine lui déplût extrémement.

Son ſeul ſilence préjudiciable aux adverſaires de Luther. Le ſeul ſilence d'*Eraſme* fut fort deſavantageux aux adverſaires de *Luther*. Car comme il paſſoit pour le plus ſavant Théologien de ſon tems, on croioit qu'il ſe ſeroit indubitablement engagé dans cette querelle contre lui, s'il n'eût pas reconnu que ſa cauſe étoit juſte. Quand il mit depuis en lumiére ſon livre *Du Libre Arbitre*, il n'eut pas beaucoup de partiſans; parce qu'on remarqua facilement qu'il avoit plûtôt écrit à la ſollicitation des autres, que de ſon propre mouvement. Ajoutez que c'étoit là une matiére qui ne regardoit pas proprement le nœud principal de la queſtion, outre que *Luther* y répondit ſolidement.

Les Princes d'Allemagne mécontens du Pape. D'ailleurs les Princes & les Etats d'*Allemagne* étoient très-mal ſatisfaits des Papes, à cauſe de la quantité de contributions, qu'on exigeoit d'eux. Ils voyoient bien qu'on n'en vouloit qu'à leur argent; afin de pouvoir fournir à la magnificence & aux ſomptuoſités de la Cour de *Rome*. La crainte où on étoit alors que les *Turcs* ne fiſſent une invaſion dans l'Empire, & les querelles qui étoient ſurvenuës entre

tre l'Empereur *Charles* V. *François* I. Roi de *France*, & *Henri* VIII. Roi d'*Angleterre*, reculérent auſſi beaucoup les affaires du Pape en *Allemagne*; on n'avoit plus le tems de penſer aux diſputes de Théologie. DU PAPE.

Il y en a même qui ſe perſuadent que *Charles V.* vouloit bien que la Doctrine de *Luther* ſe répandît en *Allemagne*; afin que par le moyen d'un Schiſme il eût occaſion d'opprimer les Etats de l'Empire, & de s'y rendre Souverain. Car autrement il eût été facile d'éteindre cet embraſement, & de faire ſaiſir *Luther* à *Wormes* l'an 1552. ce qui auroit pû paſſer pour un coup d'Etat. Après tout il n'eſt pas fort certain qu'on eût pû ſi facilement déraciner cette Doctrine, quand même on auroit fait mourir *Luther* contre la parole donnée. Pourquoi Charles V. ſouffrit que la Doctrine de Luther fit des progrès.

Il eſt bien plus vrai-ſemblable que *Charles V*, qui étoit encore jeune, ne crut pas que les choſes dûſſent aller ſi loin; qu'il ne jugeoit pas à propos de choquer ſi ouvertement l'Electeur de *Saxe* qui étoit alors en très-grand crédit; & que les guerres qu'il avoit contre le *Turc* & la *France* le mettoient dans l'impuiſſance d'attaquer les Princes d'*Allemagne*. Cependant il eſt très-certain que dans la ſuite il prit le prétexte de la Religion, pour faire la guerre aux Etats Proteſtans de l'Empire, eſpérant par leur ruïne s'ouvrir le chemin à la Monarchie de l'*Allemagne*. Mais bien que la fortune lui fût favorable dans la bataille de *Smalkalde*, il ne pût néanmoins pourſuivre ſon bonheur; à cauſe qu'il avoit beſoin du ſecours des Princes d'*Allemagne* contre la *France* & le *Turc*; & qu'il penſoit à mettre la Couronne Impériale ſur la tête de ſon fils *Philippe*. Enfin le Pape même, *Paul* III. Autre ſentiment là-deſſus.

DU PAPE. appréhendoit tellement les grands progrès de l'Empereur, qu'il preſſa *François* I. de s'oppoſer à ſon aggrandiſſement, pour éviter la ruïne totale des Proteſtans; & le ſollicita même de ſe ſervir contre lui de l'aſſiſtance du *Turc*; de peur que *Charles V.* n'entreprît de réformer la Cour de *Rome*.

Mauvaiſe conduite du Pape dans l'affaire de Luther.

Enfin le Pape ſe fit grand tort à lui-même par ſa mauvaiſe conduite. Car ce fut une grande faute à *Leon X.* de ſoûtenir avec tant de chaleur les Marchands d'Indulgences; & d'avoir décidé par une Bulle du mois de Novembre 1518, les queſtions ſur leſquelles on commençoit à diſputer; il eût bien mieux fait de ſe tenir neutre, & en impoſant ſilence aux deux partis, de chercher cependant quelque doux expédient pour appaiſer *Luther*.

Imprudence du Cardinal Cajetan.

En 1519. le Cardinal *Cajetan* en uſa fort imprudemment avec *Luther* à *Augsbourg*; en ce qu'il le traita ſi rudement, & que, lorſqu'il lui offrit de ſe taire en cas que ſes adverſaires en fiſſent de même, il ne ſe contenta pas de cette propoſition; puiſque par ce moyen il le pouſſoit à bout, & l'obligeoit à s'attaquer directement au Pape. D'ailleurs c'étoit une grande imprudence de vouloir ainſi contraindre un homme de ce caractére à rétracter ſes Ecrits. On auroit bien pû lui accorder qu'il y avoit quelque corruption dans les mœurs, afin qu'il ne s'attachât pas à la réformation des Dogmes.

Quel effet elle produit.

D'ailleurs comme le Pape faiſoit inſtance auprès du Duc de *Saxe*, & qu'il vouloit à toute force qu'on lui livrât la perſonne de *Luther*; celui-ci ſe ſentit obligé de prouver de plus en plus l'injuſtice du Pape, & de faire voir les fondemens ſur leſquels ſa cauſe étoit

ap-

appuyée; pour empêcher par-là le Duc d'accorder au Pape sa demande. DU PAPE.

Mais lorsque *Luther* appella à un Concile, le Pape se rendit fort suspect, en cherchant des échapatoires pour tirer l'affaire en longueur. Car on voyoit assez qu'il ne pourroit jamais défendre sa cause, si on l'examinoit sans prévention & d'un esprit désintéressé. Les affaires du Pape furent encore reculées par le démêlé, qu'il eut avec *Henri* VIII. Roi d'*Angleterre*; qui pour faire dépit au Siége de *Rome*, ouvrit, pour ainsi dire, la porte à la Réformation dans son Royaume, de même que la Maison de *Navarre* contribua fort à l'avancement de la même Religion en *France*, par la haine qu'on croit qu'elle avoit contre le Pape, qui avoit sollicité *Ferdinand* le Catholique à s'emparer de la *Navarre*. Outre cela il y avoit quantité d'honnêtes gens de la Religion Romaine, qui étoient bien aises qu'on lavât la tête aux Papes d'une lessive un peu piquante, comme étoit celle de *Luther*. C'est ainsi que toutes choses se disposoient admirablement bien pour l'exécution des Decrets de Dieu. Luther appelle à un Concile.

§. 27. Il semble que les raisons, qui empêchérent la Doctrine de *Luther* de faire de plus grands progrès, & de renverser entiérement la Papauté, furent celles-ci. Premiérement il faut remarquer que si plusieurs avoient abandonné le Pape, alors la direction des affaires Ecclésiastiques dans chaque Etat auroit du tomber entre les mains de chaque Souverain. Si quelqu'un d'entr'eux eût voulu s'attribuer cette autorité sur ceux de sa Communion, tous les autres, qui s'estimoient aussi bons que lui, n'y auroient jamais consenti: ce qui affoiblit beaucoup leur union, & les empêcha d'agir tous de concert. Pourquoi la Doctrine de Luther ne fit pas de plus grands progrès.

DU PAPE. cert contre le Pape, comme il pouvoit faire contr'eux.

Schiſme entre les Proteſtans.

Il faut encore conſidérer qu'au commencement on n'entreprit pas la Réformation de propos délibéré; comme ſi après une mûre délibération de toutes choſes on eût voulu former un Etat; mais on ſe trouva dans ce changement même avant qu'on l'eût eſpéré, & les affaires s'avancérent ainſi ſeulement ſous main & peu-à-peu. Bien que *Luther* eût été le premier qui eût levé l'Etendart; néanmoins les autres ne vouloient pas préciſément ſe conformer en toutes choſes à ſes opinions, & prétendoient auſſi avoir quelque choſe à dire. C'eſt ce qui fit naître entre eux des diſputes, qui cauſérent bien-tôt des Schiſmes; à cauſe qu'il n'y avoit perſonne qui eût l'autorité d'accommoder les parties; & que chacun demeuroit entêté de ſon opinion. Ainſi on oublia l'ennemi commun, pendant qu'on s'acharnoit les uns contre les autres. Cela donna aux Catholiques Romains un ſujet aſſez apparent de dire que les Hérétiques étoient en confuſion entr'eux, qu'ils ne ſavoient plus eux-mêmes ce qu'ils devoient croire; & qu'enfin depuis qu'ils étoient ſortis de l'Egliſe Romaine, ils s'étoient jettés dans un labyrinthe.

Des Proteſtans abuſent de la liberté Evangélique.

D'ailleurs pluſieurs abuſoient du nom de l'Evangile, pour mener une vie impie & ſcandaleuſe, comme ſi la liberté Evangélique conſiſtoit dans un abandonnement à toutes ſortes de vices. Cette conduite déréglée donna occaſion à ceux de l'Egliſe Romaine de décrier la Doctrine de *Luther*; particuliérement à cauſe qu'il avoit repris ſévérement les mœurs des Eccléſiaſtiques, & que c'étoit par là qu'il s'étoit fait tant de ſectateurs. Ce fut encore un grand obſta-

obſtacle à la Réformation de ce qu'après la Prédication de *Luther* il parut comme des eſſaims de fanatiques, comme les *Anabaptiſtes* & autres ſemblables; & que les Païſans devinrent comme furieux en *Allemagne*, & ſe portérent à des ſoulévemens dangereux. Car non ſeulement les Catholiques Romains imputérent tous ces deſordres à la Doctrine de *Luther*, mais même pluſieurs Princes en *Allemagne* en conçurent une mauvaiſe idée, comme ſi elle introduiſoit la licence & le déréglement parmi la populace: ce qui leur paroiſſoit un plus grand mal que d'être opprimé du Clergé. Cela fut cauſe que pluſieurs d'entr'eux s'oppoſérent de tout leur pouvoir à cette nouvelle Religion. DU PAPE.

Quelques-uns ont prétendu que l'Univerſité de *Paris* eut quelque part à tout ceci; à cauſe que *Luther* s'étoit imaginé, qu'étant mal ſatisfaite de *Leon X*, qui avoit annulé la Pragmatique Sanction, touchant l'élection des Evêques, elle ſe pourroit ſervir de cette occaſion pour ſe venger. Dans cette vûë il ſoûmit à ſon jugement les diſputes qu'il avoit euës avec *Eckius*. Mais elle le condamna en des termes très-rudes & très-choquans. D'un autre côté comme l'*Eſpagne* jugea depuis qu'il lui étoit néceſſaire pour l'exécution de ſes deſſeins de prendre pour prétexte la protection du Siége de *Rome*, elle s'oppoſa de toutes ſes forces à la Religion Proteſtante; & outre cela elle appuya tellement la Ligue du Pape en *France*, qu'*Henri IV*, pour ſe conſerver la Couronne, fut obligé d'abjurer la Religion Réformée. De l'Univerſité de Paris.

On a regardé comme un grand obſtacle à la Religion Proteſtante: que *Zuingle*, & enſuite *Calvin*, introduiſirent une trop grande & trop ſubite Réformation dans l'Egliſe; tant à l'égard de De Zuingle & de Calvin.

DU PAPE. de la forme extérieure, que des points essentiels de la foi; tombant ainsi d'une extrémité dans une autre.

Luther laissa beaucoup de choses extérieures dans l'Eglise.

Luther avoit apporté peu de changement dans les choses auxquelles le Peuple étoit accoûtumé. Car il laissa dans les Eglises les Ornemens, les Cloches, les Orgues & les Cierges. Il garda aussi la plus grande partie de la Messe, si ce n'est qu'il y ajouta quelques priéres en langue vulgaire; de sorte que la plûpart ne le regardoient que comme un Réformateur d'abus. Mais lors qu'il sembloit que cette révolution dût être Universelle, *Zuingle* ayant paru en Suisse, & *Calvin* en *France*, au lieu de tenir la même route que *Luther*, ils commencérent à prêcher contre la présence réelle du corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, bannirent entiérement de l'Eglise les Cérémonies, les Ornemens & les Reliques; brisérent les autels & les Images; abolirent tous les Ordres de la Hiérarchie, & dépouillérent ainsi la Religion de tout ce qui attiroit en même tems les yeux & frappoit les sens. Par là le peuple conçut de l'aversion pour eux & embrassa encore avec beaucoup plus de zèle la Religion, dont il avoit vû ses Ancêtres faire une profession continuelle.

Que les biens de l'Eglise ont avancé les progrès du Lutheranisme.

Les richesses de l'Eglise contribuérent en partie aux grands progrès de la Religion Lutherienne; à cause que plusieurs prenoient de là occasion de se saisir des biens Eccléfiastiques. Mais d'un autre côté cette même Richesse a fait rester dans l'Eglise Romaine quantité de Prélats, qui autrement auroient bien hazardé d'en sortir, si la crainte de perdre leurs Bénéfices ne les y avoit retenus. Comme nous voyons qu'en *France*, ces Prélats, qui avant la Réformation faisoient très-peu de cas de l'autorité

torité du Pape, auſſi bien que le commun peuple, s'attachérent enſuite au Siége de *Rome*, lorſqu'ils virent que la Religion Réformée les auroit fait déloger, & que le peuple montra depuis beaucoup d'averſion & d'aigreur contre les Réformés. DU PAPE.

§. 28. Mais le Pape même après que les ſiens furent un peu revenus de leur premiére frayeur, & que ſes adverſaires furent tombés dans des Schiſmes, rétablit ſes affaires en un état beaucoup meilleur; & ſe remit ſur un tel pied, que non ſeulement les Proteſtans ne ſont plus capables de lui nuire; mais qu'outre cela il remporte de jour en jour des avantages ſur eux. Car aujourd'hui on a aboli les choſes, qui donnoient priſe à *Luther*, & dont il eut occaſion de cauſer tant de pertes au Siége de *Rome*; ou du moins ſi elles ſont encore en uſage dans l'Egliſe Romaine, cela ſe fait d'une meilleure maniére, *ſi non caſtè, ſaltem cautè*; & on uſe de grandes précautions pour en dérober la vûë au peuple. Les Papes ſe relevent.

Les Papes ſe ſervent maintenant avantageuſement des mêmes Armes, que *Luther* employoit contr'eux. Ils n'inſultent plus aujourd'hui les Souverains avec tant de fierté, qu'ils faiſoient autrefois; ils ſe conduiſent à leur égard avec beaucoup plus de civilité & de douceur. Il eſt vrai que dans le ſiécle précédent le Pape *Paul IV.* en uſa un peu trop cavaliérement avec l'*Eſpagne*; & que dans celui * où nous vivons, *Paul V.* en a fait de même à l'égard de la République de *Veniſe*: mais ces différends furent bien-tôt terminés par une ſage Mé- Ils ſont aujourd'hui plus retenus qu'autrefois.

* L'Auteur écrivoit vers la fin du Siécle paſſé & il parle ici du fameux Interdit dont nous avons donné l'Hiſtoire dans ce volume, page 36.

DU PAPE. Médiation, avant que les choſes éclataſſent, & depuis ce tems-là les Papes ont bien reconnu qu'une telle chaleur ne convient aucunement à leur condition. En effet *Paul V.* ſe laiſſa d'abord mettre à la raiſon, lors que l'Ambaſſadeur de *France* lui fit accroire que les *Venitiens* avoient mandé des Prédicateurs de *Genéve*; & qu'ils ſe déclareroient bien-tôt pour la Religion Réformée. Maintenant on ne voit plus de Papes débauchés comme *Alexandre VI.* ni d'une humeur martiale, comme *Jules II.* Au contraire ils tâchent ſeulement d'exécuter leurs entrepriſes ſans éclat & par intrigues, faiſant paroître à l'extérieur un grand zèle pour l'avancement de la paix. On a diféré pour quelque tems le négoce ſcandaleux des Indulgences, & la * *Simonie* trop groſſiére; & on trouve aujourd'hui des expédiens plus honnêtes pour attirer l'argent. D'ailleurs les Evêques en général ſe ſont bien corrigés, & jouënt maintenant leur perſonnage avec bien plus de gravité, que du temps de *Luther*: outre qu'entr'eux il ſe trouve de grands hommes & de très-honnêtes gens.

Que les Prêtres & les Moines ſont maintenant plus réglés & plus capables, qu'ils n'étoient autrefois.

On a fait auſſi dans l'Egliſe Romaine une grande Réformation entre les Prêtres & les Moines; & on ne remarque plus maintenant parmi eux cette brutalité & cette ignorance qu'on

* Il eſt aſſez plaiſant que l'Auteur parle ici d'une *Simonie* groſſiére qui véritablement n'eſt encore que trop pratiquée, mais ce n'eſt rien en comparaiſon de celle qui eſt en uſage parmi les Lutheriens de *Saxe*, ſes chers compatriotes. Les Cures de la campagne s'y vendent au plus offrant & dernier encheriſſeur. C'eſt un fait inconteſtable. Il eſt vrai pourtant qu'il y a des Egliſes même Luthériennes du voiſinage qui s'élevent contre ces deſordres.

qu'on y voyoit autrefois. Les bonnes & ſa- DU PAPE.
vantes Prédications de *Luther* & des ſiens étoient ce qui leur attiroit un ſi grand concours de peuple : ils édifioient beaucoup de monde par les livres qu'ils publioient en Langue vulgaire, pour porter les hommes à la méditation, à la piété, à la priére & aux exercices publics. C'eſt auſſi ce que font maintenant ceux de l'Egliſe Romaine. Car on trouve aujourd'hui parmi eux d'excellens Prédicateurs & de bons livres de priéres & de méditations ; de ſorte qu'à préſent les Eccléſiaſtiques Proteſtans n'ont plus beaucoup de ſujet de faire des reproches à ceux de *Rome* contre leurs mœurs & leur conduite extérieure. D'ailleurs ils ſont très-bien verſés dans toutes les controverſes, & ont toûjours des douzaines de diſtinctions, pour répondre à toutes les objections qu'on leur fait. Par exemple il n'y a rien qui paroiſſe plus ridicule que ceci ; que le Pape donne des Indulgences pour vingt, ou trente mille ans, ou encore plus ; cependant on ſait colorer cela avec des diſtinctions d'*Intenſivè* & *Extenſivè*; *Potentialiter*, & *Actualiter*, où les jeunes gens qui étudient prennent un grand goût ; & ſous leſquelles les ignorans ſe perſuadent qu'il y a un grand myſtére caché. Enfin comme du tems de *Luther*, l'ignorance du Clergé, & ſa haine contre les gens de Lettres furent fort deſavantageuſes à la Religion Romaine, ceux de cette Communion, & particuliérement les Jéſuites ont remédié depuis à cet inconvenient ; car ces derniers ont non ſeulement entrepris l'inſtruction de la jeuneſſe ; mais dans les lieux où ils ſont établis, ils s'attribuent encore comme un Monopole d'érudition : de ſorte que les études, bien loin de leur être préjudiciables

main-

DU PAPE. maintenant, leur apportent au contraire de très-grands profits.

Comment on attire les Proteſtans à la Religion Romaine.

D'autre part on n'employe plus aujourd'hui le feu, ni le fer pour la propagation de la Religion Romaine: mais on y attire les Proteſtans par de bonnes paroles, par de grandes promeſſes, & par des avancemens effectifs. Ceux qui embraſſent cette Religion peuvent aſſurément, s'ils ont de la capacité; y trouver de bons établiſſemens; à quoi ceux de la Communion Romaine ſont en état de contribuer, à cauſe des richeſſes de leurs Egliſes. Et d'ailleurs ils peuvent bien encore en accommoder d'autres, quand même ils n'auroient point de mérite. Mais au contraire, ſi quelqu'un de leur Religion embraſſoit la Proteſtante, & qu'il n'eût point de patrimoine, à moins qu'il n'eût une capacité plus qu'ordinaire, il eſt certain qu'il n'y pourroit rien attendre que la faim & la diſette.

Que la Maiſon d'Aûtriche a procuré de grands avantages au Siége de Rome.

Enfin la Maiſon d'*Aûtriche* a beaucoup contribué à relever la puiſſance du Siége de *Rome*; en chaſſant les Proteſtans, non ſeulement de ſes païs héréditaires, mais auſſi de la *Bohême* & des Provinces qui en dépendent; & encore même depuis peu de la plus grande partie de la *Hongrie*; * ou bien en les forçant à embraſſer la Religion Romaine.

De l'Etat temporel du Pape.

§. 29. On peut maintenant connoître par tout ce que nous avons dit ci-devant, de quelle maniére cette Monarchie ſpirituelle s'eſt établie

* Les recherches qu'on a faites en *France* contre les Proteſtans de ce Royaume n'avoient pas encore commencé, lors que l'Auteur écrivoit. Il les vit néanmoins, & auroit pû les ajouter en cet endroit. Nous les avons marquées dans nos additions au Chapitre de la *France*.

blie en Occident : mais pour mieux compren- DU PAPE.
dre encore la ſtructure de cette machine, & le rapport de tous les reſſorts qui la font jouër; comme auſſi les moyens par leſquels elle eſt entretenuë, il ne ſera pas inutile de conſidérer ici le Pape, prémierement en qualité d'un des Princes d'*Italie*; & enſuite comme le Souverain ſpirituel de l'Egliſe d'Occident.

Pour ce qui regarde le prémier point, le Pape peut bien paſſer pour un des plus grands Seigneurs de l'*Italie*: mais à cet égard ſeulement il ne peut pas entrer en comparaiſon avec la plûpart des Princes de l'*Europe*. Les païs qu'il poſſéde maintenant en *Italie* ſont premiérement la ville de *Rome*, avec ſon territoire de l'un & de l'autre côté du Tibre; le Duché de *Benevent* dans le Royaume de *Naples*; les Duchés de *Spolette*, d'*Urbin* & de *Ferrare*; la Marche d'*Ancone*; diverſes Places en *Toſcane*; la *Romagne*, où ſont ſituées les villes de *Bologne* & de *Ravenne*. A quoi il faut ajoûter le Comtat d'*Avignon* en *France*. *Parme* * eſt un Fief de l'Egliſe, que le Pape *Paul* III. donna à ſon fils *Pierre Louïs Farnéſe*: bien que depuis on ait pris une réſolution, qu'à l'avenir les Papes ne pourront plus aliéner aucuns Fiefs, ni inveſtir perſonne des Terres de l'Egliſe; de peur que le Siége de *Rome* ne ſoit affoibli par là; & afin que, ſi on retranchoit au Pape les revenus du déhors, il pût néanmoins encore avoir aſſez dequoi entretenir ſa Cour. Le Royaume de *Naples* eſt auſſi un Fief de l'Egliſe; pour le- Ses Etats.
quel

* Le Traité de la Quadruple Alliance l'a tranſporté à l'Empereur. Sans conſulter le Pape à qui il avoit toûjours appartenu on a reconnu l'Empereur comme ayant droit d'en donner l'inveſtiture.

DU PAPE. quel le Roi d'*Eſpagne* * donne au Pape tous les ans en reconnoiſſance une haquenée blanche avec quelques miliers de Ducats. Car pour ce qui eſt des autres prétentions, l'*Eſpagne* ne les veut pas accorder maintenant.

Des milices du Pape. Tous ces païs ſont aſſez peuplés, & aſſez fertiles; & comprennent pluſieurs villes conſidérables, dont le Pape peut bien tirer deux millions tous les ans. D'ailleurs ſes Officiers & ſes Miniſtres donnent bon ordre pour empêcher que ſes ſujets ne deviennent trop riches. Quoi qu'on pût encore trouver un aſſés grand nombre de bons ſoldats dans l'Etat Eccléſiaſtique, néanmoins les Milices du Pape ſont fort peu de choſe; à cauſe qu'il a d'autres moyens pour ſe conſerver, que les autres Souverains. Il entretient environ vingt Galeres, qui ſont d'ordinaire à *Civita-Vecchia.*

De ſes maximes Politiques. Les maximes Politiques du Pape, en qualité de Prince temporel, tendent d'ordinaire à entretenir la paix en *Italie*, & à faire que cette contrée demeure diviſée comme elle eſt. Mais il fait particulierément tous ſes efforts pour empêcher qu'il ne s'y établiſſe quelque nouvelle puiſſance, qui ſoit en état de donner des loix à tout le reſte. D'ailleurs il doit bien prendre garde que les *Turcs* ne mettent le pied en *Italie*; & en cas de quelque invaſion de ce côté-là; non ſeulement l'*Italie* toute entiére ſeroit obligée de s'unir enſemble; mais tout le reſte de l'*Europe* même ne ſouffriroit jamais qu'un ſi beau païs tombât entre les mains de ces barbares.

Intérêt du Pape par rapport à l'Allemagne, à la France & à l'Eſpagne. Le Pape n'a plus rien à craindre du côté de l'*Allemagne*, tandis qu'elle demeure dans la même forme du Gouvernement, qu'elle a main-

* L'*Eſpagne* n'a plus le Royaume de *Naples*.

maintenant. Mais en cas que quelqu'un s'en rendît Souverain, il pourroit peut-être bien un jour faire revivre l'ancien droit de l'Empire sur l'*Italie*. La *France* & l'*Espagne* pourroient être plus redoutables au Pape: mais il observe cette maxime à leur égard, d'entretenir toujours la division entre ces deux Etats, ou de tenir tellement la balance égale, que l'un ne puisse pas bouleverser l'autre. Je veux croire que les Papes souhaitent passionnément de voir les *Espagnols* entiérement hors d'*Italie*. Mais il n'y a pas d'apparence qu'ils en pussent venir à bout, s'ils vouloient l'entreprendre seuls, & vouloir chasser les * *Espagnols* de *Naples* par le moyen des *François*, ce seroit justement se mettre dans l'eau de peur de la pluye. C'est pourquoi il doit suffire au Pape que l'*Espagne* ne fasse plus de nouvelles usurpations en *Italie*. Cependant quand même les *Espagnols* voudroient entreprendre quelque chose de semblable, la *France* & les Etats d'*Italie* ne manqueroient pas de s'y opposer vigoureusement. D'ailleurs il n'est pas moins de l'intérêt du Pape d'empêcher que les *François* ne s'établissent en *Italie*, pour y gouverner toutes choses à leur fantaisie. DU PAPE.

Le Pape n'a presque rien à craindre de la part des autres Etats d'*Italie*. Car quoi qu'intérieurement ils soient fâchés contre lui, à cause que sa puissance spirituelle leur est si formidable; & que même quelques-uns d'entr'eux ont été mal-traités du Siége de *Rome*; cependant en apparence ils sont obligés de lui rendre Que le Pape n'a rien à craindre des autres Etats d'Italie.

* Nous avons déja dit plusieurs fois que l'*Espagne* n'a plus rien en *Italie* que quelques ports qu'elle doit remettre à *D. Carlos*, dès qu'il sera en possession des Duchés de *Toscane*, de *Parme* & de *Plaisance*.

DU PAPE. dre du reſpect: de ſorte qu'ils n'ont pas le courage de rien entreprendre contre lui. Mais d'un autre côté les *Italiens* ne ſouffriroient jamais que le Pape agrandît ſon Empire par la ruïne de quelqu'un d'eux ; parce que cette Nation politique eſt extrémement jalouſe de l'égalité qu'elle veut entretenir entre ſes voiſins.

De l'Etat ſpirituel du Pape.

§. 30. Mais ſi nous conſidérons le Pape de la ſeconde maniére, & en qualité de Monarque Spirituel de la Chrétienté, & de Lieutenant de JESUS-CHRIST ſur la Terre, nous découvrirons dans ſon Etat des reſſorts ſi ſubtils & ſi ſurprenans, qu'on peut bien dire que depuis le commencement du monde on n'a jamais vû une machine compoſée avec plus d'art & d'induſtrie que celle-là. Auſſi pour établir & pour conſerver cette Souveraineté, il a fallu employer d'autant plus de ſubtilités, que ſes vûës ſont différentes de celles des autres Etats, & que le Tître en eſt plus mal fondé.

Que le Pape a des vûës bien différentes de celles des autres Souverains.

Le but des autres Etats eſt de ſubſiſter en paix & en ſûreté; & c'eſt à quoi chaque Membre d'une République contribue ſelon ſon pouvoir & ſes moyens, & hazarde même ſa vie pour ſe mettre en état de conſerver ce repos au dehors & au dedans, & pour repouſſer les inſultes, la malice & l'oppreſſion des étrangers. D'ailleurs dans un Etat ſemblable, chacun doit faire en ſorte de pouvoir ſubſiſter de ſes propres biens, ou de ſon travail & de ſa diligence. Au lieu que l'unique but du Pape avec tout ſon Clergé eſt de ſe rendre riche, puiſſant & conſidérable dans le monde; & de ſe ſervir des autres pour ſe maintenir dans l'état où il ſe trouve; à quoi il n'employe d'autres Armes que les ſollicitations & les artifices; étant en cela

cela fort différent des autres Princes, qui pour se maintenir sont obligés de faire de grandes dépenses, & d'entretenir des troupes & des garnisons pour la sûreté de leurs places. Car il faut considérer que les Papes font subsister leurs milices, non seulement sans faire des frais; mais qu'outre cela ils en tirent encore de grands avantages. D'ailleurs les autres Souverains trouvent qu'il est de la prudence d'observer cette maxime, *de Imperio intra terminos coercendo*; c'est-à-dire de ne pas étendre trop loin les limites de leur Empire, au lieu que le Pape n'a point de telles mesures à garder; & qu'il n'a pas le moindre sujet d'appréhender, lors qu'il étend sa domination jusques dans les Indes Orientales & Occidentales. DU PAPE.

Le droit de Souveraineté, ou la Puissance suprême est fondée sur des raisons incontestables & sur l'institution de Dieu même: sans elle il est impossible que les hommes puissent vivre commodément & en sûreté & se conduire selon les règles de la justice & de l'équité. Mais je suis sûr qu'on ne produira jamais un titre si clair de la puissance du Pape, & qu'on ne pourra jamais prouver que la Souveraineté spirituelle soit aussi nécessaire à la Chrétienté, que les puissances temporelles le sont au bien & au repos du genre humain. Quiconque ne le voudra pas croire, produise seulement une preuve du contraire: & alors nous aurons de l'admiration pour sa subtilité. Fondement de la Monarchie des Papes.

Or puisque les Partisans du Pape en veulent appeller à une disposition positive de Dieu, ils devroient donc prouver clairement & en toutes ses clauses & déterminations par l'Ecriture, que nôtre Sauveur, lors qu'il envoya ses Disciples pour annoncer la Foi Chrétienne, leur don- Qu'on ne peut pas prouver par l'Ecriture la puissance absolue des Papes.

DU PAPE. na le pouvoir non seulement de l'enseigner à toutes les Nations, sans qu'aucun homme leur pût défendre de prêcher, ou les contraindre de retrancher, ni d'ajouter à leur doctrine; ce qui est indisputable; mais aussi que sans le consentement du Souverain, (quand même il feroit une sincére profession de la Religion Chrétienne) ils pourroient établir dans le Ministére public telles gens que bon leur sembleroit, & en tel nombre qu'il leur plairoit; & leur donner ensuite le pouvoir d'augmenter le nombre de ceux de leur Ordre sans mesure & sans nombre; & sans que personne y pût contredire, non pas même celui sur l'autorité légitime duquel ils empiéteroient; qu'ensuite, puisque ceux-ci ne pouvoient pas vivre de vent, il leur étoit permis d'amasser des biens de toutes maniéres; non seulement pour les nécessités de la vie, mais aussi pour le luxe & le superflu; qu'outre cela tous ceux qui embrasseroient cette profession, seroient affranchis de la domination des Souverains, & que les biens qu'ils auroient aquis par quelques moyens que ce pût être (bien qu'ils soient provenus des biens mêmes de la République; qu'ils dépendent de sa Juridiction, & qu'ils en soient protégés) seroient indépendans de la puissance suprême, sans qu'elle les pût charger d'aucunes impositions, ni les limiter en aucune maniére, ou les employer à quelqu'autre usage; & qu'enfin la Direction Souveraine des Membres de cet Ordre, tant à l'égard de leurs biens, que des fonctions de leurs Charges, appartiendroit à quelqu'un d'un Ordre tout semblable, dont ils dépendroient absolument; sans que le Souverain y pût prétendre aucun droit, qui prévalût à celui-ci: quand même la multitude & la rebellion de ceux d'un tel ordre tendroit à la ruï-

ne

ne de la République: ou bien qu'on ne la pût sauver que par le moyen de leurs biens; à moins que le Directeur d'un tel ordre n'y donnât son consentement. DU PAPE.

D'ailleurs il faudroit encore prouver une autre hypothése; qui consistât en des faits; comme par exemple: que JESUS-CHRIST conféra la Souveraineté spirituelle de l'Eglise uniquement à *S. Pierre*, à l'exclusion de tous les autres Apôtres; & qu'une telle prérogative n'étoit pas seulement attachée à sa personne; mais qu'elle demeureroit perpétuellement & avec le même droit à tous ceux qui lui succéderoient dans le Siége qu'il auroit occupé en qualité d'Evêque; & enfin que *S. Pierre* a été Evêque de *Rome*; qu'il y a exercé une telle Souveraineté; & qu'il l'a communiquée à cette ville; à l'exclusion de toutes les autres, où il auroit prêché l'Evangile. Ni par celui de S. Pierre en particulier.

Or comme ces propositions sont extrêmement difficiles à prouver, les Docteurs de l'Eglise Romaine doivent bien prendre garde de proposer cette question à leurs auditeurs, d'une maniére très-nette & très-distincte; mais non pas seulement en gros & confusément, en la couvrant de la queuë du renard. Car il leur est bien plus avantageux de remplir les oreilles du peuple d'un amas de raisons, qui ne regardent pas préci'ément la matiére; comme par exemple, des promesses que fait l'Ecriture que les portes d'enfer ne prévaudront point contre son Eglise; du bonheur & de l'état floriſſant de l'Eglise; de son ancienneté; de la succession des Papes; des anciens Peres & des Conciles; de l'autorité des tems & des Nations; & enfin des miracles, & de choses semblables qui sont très-propres dans une déclamation bruyante. Il leur est aussi fort commode de traiter Réponse des C. Romains à ces objections.

DU PAPE. d'Hérétiques ceux qui veulent leur faire des objections, ou disputer avec eux sur cette matière. car c'est comme si on leur disoit, que ce sont des ignorans & des novices, qui ne savent pas leur métier; qui ne meritent pas d'avoir l'honneur de parler devant leurs maîtres, en un mot des gens à brûler.

Pourquoi la Souveraineté de l'Eglise Romaine a dû nécessairement prendre la forme d'un Etat Monarchique.

§ 31. Cependant on peut voir facilement que cette Souveraineté spirituelle a dû nécessairement prendre la forme d'une Monarchie; & qu'elle etoit incompatible avec le gouvernement Aristocratique ou avec le Démocratique tant à cause de plusieurs inconvéniens, que parce qu'il n'étoit pas possible qu'une Démocratie, ou Aristocratie, où tant de cerveaux differens se rencontrent, fût tellement retenuë par des Loix, quelque exactes & quelque rigoureuses qu'elles fussent, qu'il ne s'y formât bien-tôt des factions & des schismes, qui eussent bien-tôt fait écrouler un édifice dont les fondemens étoient si foibles.

Qu'il n'y a point d'Etat Monarchique mieux imaginé que celui du Pape.

Entre les diverses sortes de Monarchie les Papes ont choisi, la plus commode que l'on pût imaginer pour les fins qu'ils s'étoient proposées. Car il est certain que toutes les subtiles spéculations des Auteurs de Politique ne sont rien en comparaison de ce qui paroît ici. Il est vrai qu autrefois des Rois ont rendu leurs personnes & leurs Royaumes célèbres, parce qu'ils rapportoient leur origine aux Dieux, ou que leur Etat avoit été fondé par leur commandement, ou après quelque heureux présage qui venoit de leur part; ou bien enfin à cause qu'après leur mort on les avoit mis au rang des Dieux, & qu'on les avoit invoqués: mais nous voyons ici que le Pape se fait le Lieutenant de JESUS-CHRIST, qui a toute puissance au Ciel & en Terre, & qu'il est

un

un *Vice-Dieu* en ce monde; dans un ſens bien plus relevé, que lors qu'il eſt dit quelquefois des Souverains qu'ils ſont la Juſtice du Seigneur ſur la Terre; puiſqu'il prétend être le Diſpenſateur de la Grace, que le Seigneur JESUS nous a aquiſe; & que ceux qui ne veulent pas reconnoître ſa dignité n'ont point de ſalut à attendre. En effet il n'y a rien de plus propre à attirer la vénération des hommes que la Majeſté de Dieu, ni point de motifs en général qui ſoient plus puiſſans pour porter à l'obéiſſance, & à toutes ſortes de travaux & de dépenſes, que l'apprehenſion de la colére de Dieu, & la crainte de perdre le ſalut. Car quand on a une fois bien perſuadé cela au peuple, il n'eſt plus beſoin d'autres preuves pour tous les autres points de la foi, que dire, *αὐτὸς ἔφα* IL L'A DIT AINSI. DU PAPE.

Au reſte, bien que la plûpart des Nations ayent eſtimé les Royaumes héréditaires pour les plus ſûrs & les plus commodes, & qu'ainſi ils ayent introduit cette ſorte de Monarchie, néanmoins ce ſyſtême ne s'accommodoit pas bien au Gouvernement de l'Egliſe. Car après la mort d'un Roi héréditaire, il arrive quelquefois des Minorités, avant que ſon fils lui ſuccéde. Alors il ſeroit un peu abſurde qu'un enfant qui croit être à cheval, lors qu'il a un bâton entre ſes jambes, fût le Vicaire de Dieu; ou bien que le Protecteur & le Monarque de la Chrétienté eût encore beſoin d'un Tuteur. D'ailleurs il ſeroit aſſés difficile de trouver quelque jeune Prince qui fût propre à repréſenter la gravité qui eſt requiſe dans une telle dignité. On ne pouvoit pas eſpérer non plus que tous les Deſcendans d'un Pape les uns après les autres euſſent le génie propre à un emploi de cette nature. Après tout le droit héré- Pourquoi cette Monarchie devoit être élective.

DU PAPE. héréditaire en auroit fait un Royaume temporel, qui n'auroit pas pû durer long-tems avec un titre ſi peu convenable; outre que les Miniſtres d'un tel Etat auroient peut être empiété ſur l'autorité des Papes & ſe ſeroient mis en leur place; au lieu que maintenant ils ſont obéiſſans & ſoumis, dans l'eſpérance, qu'ils ont d'être un jour élus à leur tour. Il faut ajoûter qu'après qu'une famille auroit été éteinte, il auroit pû aiſément arriver au ſujet de la Succeſſion, des diſputes qui auroient démembré tout l'Etat.

Pourquoi les Papes ne ſe marient pas.

On a auſſi trouvé à propos que ces Souverains vêcuſſent dans le Célibat: ce qui s'accommodoit très-bien avec la gravité de cette Cour; particuliérement à cauſe qu'un grand attirail de femmes parmi la grandeur & les richeſſes auroit fait une figure peu propre à porter les autres à la dévotion & à la ſainteté. Une apparence de pieté obligeoit de paroître ſi fortement attaché aux choſes Divines, qu'on fût entiérement detaché des plaiſirs charnels. Outre cela il y avoit de l'apparence qu'une perſonne qui auroit une famille auroit quelquefois plus d'égard à ſes propres intérêts qu'au bien commun de ſon Etat; puiſqu'il n'y a guéres de conſidération plus puiſſante, que le ſoin qu'éxige l'entretien de ſa femme & de ſes enfans. C'eſt auſſi ce dont on a vû des marques ſuffiſantes dans les fils naturels d'*Alexandre* VI. & de *Paul* III. Ajoutez que peut-être on appréhendoit qu'un Prince Séculier devenant maître de l'Etat Eccléſiaſtique, ne le rendit héréditaire à ſa Maiſon On y a mis ordre par l'obligation où ſont les Papes de vivre dans le Célibat.

Du Conclave où ſe fait l'élection des Papes.

Le Conclave eſt encore un très-bon expédient pour brider l'ambition démeſurée, pour

pour prévenir les Schiſmes, qui ont ci-devant affoibli la puiſſance du Siége de *Rome*, & pour remédier aux longs Interrégnes de cette Monarchie. Par le moyen de l'élection on peut bien plus facilement trouver un ſujet, capable d'une fine & profonde diſſimulation, & duquel on puiſſe perſuader avec plus d'apparence, à ceux qui ne pénétrent pas les brigues du Conclave, qu'il a été élu par un ordre particulier de Dieu, comme le plus digne d'être ſon Vicaire ici bas. On en peut bien trouver un qui ſoit verſé dans les affaires du monde & dans la Politique; & qui étant revenu des fougues & des égaremens de la jeuneſſe, ſe rende vénérable par ſon grand âge & par ſon expérience.

DU PAPE.

Qualités de ceux qui doivent devenir Papes.

Un ordre aſſés juſte qu'on obſerve dans l'élection des Papes, c'eſt que celui qui doit être élu doit auſſi avoir les deux tiers des voix du Conclave, afin qu'il ne déplaiſe pas à un trop grand nombre de Cardinaux.

Ordre du Conclave.

Aujourd'hui lors qu'on élit un Pape, on regarde principalement, qu'il ne ſoit point de de-là les *Alpes*, mais *Italien*. On en uſe de la ſorte, tant parce qu'on aime mieux déférer cet honneur aux Originaires du païs qu'à des étrangers; qu'à cauſe que la ſûreté & la conſervation du Siége de *Rome* conſiſte à tenir la balance égale entre la *France* & l'*Eſpagne*; ce qui ne pourroit pas être, ſi un Pape étoit *François*, ou *Eſpagnol*: parce que l'un ou l'autre favoriſeroit trop ſa Nation: & par là il donneroit aux autres de l'averſion pour le S. Siége.

Pourquoi les Papes ſont ordinairement Italiens.

On choiſit ordinairement pour Papes des perſonnes âgées, & non pas de jeunes gens, afin que les autres ayent l'eſpérance de parvenir un jour à la même dignité. Outre cela on

Pourquoi on choiſit ordinairement un vieillard pour Pape.

Du Pape. on craint que par une trop longue Régence il ne changeât les maximes du Siége de *Rome*, ou qu'il ne rendît ſa Maiſon trop puiſſante; ou que même il ne ſe fit tant de créatures, qu'à la fin il fût en état de laiſſer tout à ceux de ſa famille. Du reſte la vigueur de la jeuneſſe n'eſt pas néceſſaire aux fonctions de cette Charge, puiſqu'elle n'oblige pas d'aller en Campagne, & qu'il ſuffit ſeulement de ſe montrer avec un air grave.

Pourquoi on ne prend point un des parens du Pape précédent.

On a égard encore que celui qu'on élit, ne ſoit ni parent, ni allié du Pape précédent; de peur que tous les Bénéfices ne tombent ainſi dans une ſeule famille, & afin que le Pape ſuivant puiſſe d'autant mieux réformer les abus, que ſon Prédéceſſeur auroit pû introduire.

Qui ne ſoit point trop affectionné à la France, ou à l'Eſpagne.

Enfin on fait ordinairement l'élection d'un Pape, qui ne ſoit point trop dans les intérêts de la *France*, ou dans le parti de l'*Eſpagne*; mais qui néanmoins ne ſoit haï d'aucune des deux Nations: En effet les deux Couronnes ont accoûtumé de nommer ceux qu'ils ſouhaitent être exclus de la dignité Papale. Mais il arrive ſouvent que ceux, auxquels on avoit le moins penſé, ſont élevés à cet honneur; lors qu'entre les Cardinaux il ſe trouve des conteſtations & des brigues; & qu'alors ils rendent graces à Dieu de ce qu'ils peuvent une fois ſortir du Conclave. Enfin il arrive ſouvent que celui qu'on a élû eſt tout autre, quand il eſt aſſis ſur le trône, qu'il n'avoit paru auparavant, lors qu'il étoit Cardinal.

Du Collége des Cardinaux.

Lors que le Pape entre dans ſon Gouvernement, on ne ſtipule aucunes conditions; parce qu'il ne ſeroit pas de la bienſeance de brider par des Loix humaines & par des clauſes celui qui a en lui la plenitude du St. Eſprit. Cependant.

dant le Collége des Cardinaux eſt comme un Sénat perpétuel de l'Etat de l'Egliſe, que le Pape conſulte dans les affaires d'importance: quoi qu'il arrive ſouvent que le Pape & ſes Neveux ne ſe réglent guéres ſelon les conſeils des Cardinaux; & qu'ils en uſent au contraire comme bon leur ſemble. DU PAPE.

La principale Dignité des Cardinaux conſiſte dans le pouvoir d'élire les Papes & de les prendre de leur Corps; puiſqu'ils ſont les plus proches, & qu'ils doivent en choiſir un qui ſoit accoûtumé aux affaires & rompu au manege de la Cour de *Rome*. De la dignité des Cardinaux.

Le nombre des Cardinaux doit être de ſoixante & dix; mais il eſt rarement complet. Ils portent maintenant le tître d'*Eminence*, qui leur fut donné par ordre d'*Urbain VIII*; au lieu qu'auparavant on ne les traitoit que d'*Illuſtriſſime*; lequel tître devint fort commun en *Italie*. Lors que les Cardinaux eurent ainſi rehauſſé leur Tître, les Princes d'*Italie* ſe firent traiter d'*Alteſſe*, au lieu du tître d'*Excellence*, qu'on leur donnoit auparavant. De leur nombre.

L'élection des Cardinaux dépend abſolument de la volonté du Pape; qui néanmoins en y procédant a beaucoup d'égard aux recommandations des Rois de *France* & d'*Eſpagne*, & des autres Potentats. Les flateurs du Siége de *Rome* ont bien eu l'impudence d'avancer que la dignité de Cardinal étoit égale à celle des Rois: du moins les Cardinaux prétendent le rang devant les Electeurs. De leur Election, leur Rang.

Depuis le tems de *Sixte IV.* l'an 1471. les Papes ont particuliérement tâché de procurer l'avancement de leurs parens, & de les enrichir des revenus de l'Egliſe. Nous en rapporterons ici quelques exemples; comme de *Sixte V.*, qui dans l'eſpace de cinq-ans avoit apporté Du Népotiſme.

DU PAPE. dans ſa maiſon plus de trois millions de Ducats; & de *Grégoire XV.*, qui en vingt-ſept mois amaſſa plus de trois millions de *Scudi*, ſans parler de l'argent comptant. On dit encore que la Maiſon des *Barberins* après la mort d'*Urbain VIII.* poſſédoit deux cens vingt-ſept Charges & Bénéfices, chacun montant depuis trois mille juſques-à cinq, huit, ou dix mille *Scudi*, & davantage; de ſorte qu'on faiſoit monter la richeſſe de cette famille juſques à ttente millions de *Scudi*. Cependant ſi on conſidére cette conduite ſans prévention, on reconnoîtra aſſurément que ce ſeroit une grande folie aux Papes (puiſque leur Charge n'eſt fondée que ſur les richeſſes & ſur l'autorité qu'ils ont parmi les Eccléſiaſtiques) d'étoufer l'inclination naturelle, qu'ils ont pour ceux de leur famille; & de ne pas ſe ſervir de l'occaſion pour travailler à leur aggrandiſſement. C'eſt une choſe ordinaire de porter envie à des favoris & aux gens en place; parce qu'on eſt fâché de n'avoir pas le même bonheur. Sans cela on ne pourroit jamais ſavoir ce que deviendroient tous ces grands revenus, dont les Papes jouïſſent; puis qu'ils n'ont pas beſoin de débourſer beaucoup d'argent pour l'entretien de leurs Milices.

DU CARDINAL PATRON. Depuis le tems d'*Urbain VIII.* on a toûjours fait un des neveux du Pape prémier Miniſtre d'Etat, avec le tître de *Cardinal Patron*. Entre les motifs, qui portent les Papes à donner le manîment des affaires à leurs neveux, on rapporte particuliérement ceux-ci; prémiérement parce qu'il eſt naturel de procurer l'avancement des ſiens préférablement à tous autres; & en ſecond lieu, à cauſe que par là la perſonne du Pape eſt plus en ſûreté. Car il eſt certain que les Papes ſont beaucoup plus expo-

ſés

ſés aux embûches, que des Princes des Souverainetés héréditaires, dont les Succeſſeurs peuvent venger la mort: & on peut bien juger de l'apprehenſion qu'ils ont d'être empoiſonnés, en ce que lors qu'ils communient, le Chapelain, qui tient le pain & le vin entre ſes mains en doit goûter le prémier. On prétend encore que le *Nepotiſme* produit cet avantage, que par là les Gouverneurs & les Miniſtres d'Etat n'ont point d'occaſion de tirer tant d'argent, ni de ſe ſupplanter les uns les autres, comme ils avoient accoûtumé de faire dans cet Etat électif. D'ailleurs ces Neveux étant en petit nombre, ſont d'autant plus aiſés à raſſaſier; & ils ne permettent pas non plus aux autres Miniſtres de prendre à toutes mains, parce que toute la haine en tomberoit ſur eux. Les Papes en tirent encore un avantage, en ce qu'ils peuvent bien mieux ſavoir les intérêts des Princes par le moyen de leurs propres parens que par d'autres Officiers, ou Miniſtres qui ne leur touchent point. Il faut ajoûter que ces Neveux ſont plus obligés que d'autres à prendre un grand ſoin du Gouvernement, de peur qu'enſuite on ne ſe vengeât d'eux. Dans cette vûë ils tâchent toûjours d'engager l'un ou l'autre Prince dans leurs intérêts, pour ſe pouvoir ſervir de leur appui en cas de néceſſité. Enfin c'eſt par leur moyen que les Papes peuvent tenir les affaires plus ſecrettes, & il eſt indubitable que ſans eux ils ſeroient contraints de dépendre des Cardinaux, qui ſont pour la plûpart engagés dans quelque intérêt, & qui tirent des penſions & des Bénéfices d'autres Princes.

DU PAPE.

§. 32. Les ſujets de cette Monarchie ſpirituelle ſont diviſés en deux claſſes. La prémiére eſt compoſée du CLERGÉ, ou des Ecclé-

Du Célibat des Eccléſiaſtiques.

DU PAPE. cléſiaſtiques, & la ſeconde comprend tous les autres Chrétiens, qui ſont profeſſion de la Religion Romaine, & auxquels on donne le nom de LAÏQUES, ou Seculiers. La prémiére doit être comparée avec la milice de quelque Prince, qui eſt toûjours entretenuë, & qui ſert à tenir en bride les grandes conquêtes qu'il a faites; & tout le reſte ſont les pauvres ſujets tributaires, qui doivent fournir de groſſes contributions pour l'entretien de ce grand nombre de troupes.

Les prémiers ont cela de particulier qu'ils s'abſtiennent de l'état du mariage. Il eſt vrai qu'on dit qu'ils en uſent de cette maniére par un pur motif de ſainteté, & afin de s'aquitter mieux & ſans embarras des fonctions de leurs Charges. Il eſt certain que les principales raiſons ſont, afin que les Eccléſiaſtiques n'ayent pas plus de ſoin de leurs femmes & de leurs enfans, que de l'intérêt de l'Egliſe même; que cela ne les porte pas a s'attâcher aux Souverains, ſous la domination deſquels ils vivent; qu'ils ne tirent pas une partie des biens Eccléſiaſtiques, pour en accommoder leurs familles; & afin qu'ils ſoient d'autant plus propres & plus prêts à exécuter ponctuellement les ordres du Pape, particuliérement contre leurs propres Souverains, dont ils n'appréhendent pas fort la colére, à cauſe qu'ils ne ſont pas liés ſi étroitement à la République, que les autres ſujets. Ajoutons que vivant ainſi dans le Célibat, ils ne ſont point obligés de prendre d'autre ſoin, que celui de leur propre vie: au lieu qu'une femme & des enfans ſont eſtimés pour les plus précieux gages, qu'on ne veut pas volontiers abandonner, ni laiſſer ſous la puiſſance d'autrui. Mais une perſonne qui n'eſt point mariée, peut facilement trouver à

vivre

vivre en d'autres lieux. Enfin le Pape a cherché par-là à les affranchir en toutes maniéres de la dépendance & de la Juridiction de la Puiſſance Séculiére, pour les tenir ſous la ſienne. Du Pape.

L'avarice des Eccléſiaſtiques n'auroit jamais eu une moiſſon ſi abondante, s'ils avoient été obligés d'amaſſer pour une femme & des enfans, & qu'ils ne ſe fuſſent pas ſervis de ce prétexte, que c'étoit pour l'Egliſe & non pas pour eux qu'ils mandioient. Cependant ceux qui ont introduit le Célibat dans l'Egliſe Romaine, ont malheureuſement oublié de donner au Clergé quelque recette, qui lui pût tenir lieu du don de continence, ce qui ne lui conviendroit pas mal. On peut juger du grand nombre des Eccléſiaſtiques par la ſupputation du Pape *Paul IV*, qui ſe vantoit d'avoir ſous ſa domination deux cens quatre-vingt-huit mille Paroiſſes, & quarante-quatre mille Couvents; pourvû que ce nombre, & particuliérement celui des Convents ſoit juſte. De leur grand nombre.

On peut encore diviſer les Eccléſiaſtiques en ſimples Prêtres, & en d'autres qui ont fait des vœux particuliers, comme ſont les Moines & les Jeſuïtes, que l'on peut prendre pour les Gardes du corps du Pape. Le prix qu'on donne en enrollant cette Milice conſiſte dans de hautes dignités, dans de grands revenus, dans une vie paiſible, dans un travail facile, & dans une cuiſine aſſurée; & ceux d'entr'eux, qui ſont tenus de plus court, ont l'imagination pleine d'une idée de quelque grande ſainteté, de grands mérites & d'autres prerogatives par deſſus les autres. Diſtinction des Eccleſiaſtiques.

§. 33. Les moyens, dont le Pape ſe ſert pour tenir les Laïques ſous ſon obéïſſance, tendent ſeulement à les accoûtumer à le regarder Que la Doctrine de l'Egliſe Romaine s'accommode très bien avec les intérêts du Pape.

DU PAPE. der dans ſa Milice Spirituelle, comme celui qui procure leur ſalut, & qui eſt le maître de leurs conſciences. Car c'eſt-là la plus forte bride qu'il puiſſe jamais employer pour les conduire à ſa fantaiſie. Mais afin que cela pût ſervir à la Souveraineté ſpirituelle, qu'on s'étoit propoſée, on y a depuis accommodé quelques articles de la Religion Chrétienne, auxquels on a encore fait quelques additions, qui tendent à la même fin. Si l'on y veut bien prendre garde, on trouvera que dans les points, ſur leſquels ceux de la Religion Romaine ſont en conteſtation avec leurs Adverſaires, il y a preſque toûjours quelque intérêt mêlé, qui regarde l'autorité, la puiſſance, & les revenus du Clergé. Un des principaux eſt la doctrine de l'autorité & de la puiſſance du Pape; par laquelle on prétend montrer qu'il eſt au deſſus des Conciles & qu'il eſt infaillible. C'eſt cet article que les Jeſuïtes tâchent principalement de prouver; parce qu'étant une fois poſé on a gagné tout le reſte. Mais le ſentiment où l'on étoit autrefois, & où l'on eſt encore aujourd'hui (ſi je ne me trompe) dans la *Sorbonne*, que les Conciles ſont égaux aux Papes en autorité, ou ſont même au deſſus d'eux, eſt directement contraire au fondement qui ſoûtient toute la Monarchie Spirituelle du Siége de *Rome*, & tend formellement à une Démocratie. En effet comment accommoder ces deux choſes, que le Pape ait de ſi grandes prérogatives, & que néanmoins il ſoit ſujet à la cenſure de ſes Créatures & de ſes Vaſſaux. Car il faut de néceſſité que ce que l'Ecriture, ou les Peres attribuënt quelquefois à l'Egliſe, ſe doive entendre du Pape; de même que dans le ſtyle ordi-

ordinaire on attribuë à un Royaume ce que fait le Souverain. DU PAPE.

On a défendu aux Laïques la lecture de l'Ecriture Sainte, & on ne l'a permiſe qu'aux Eccléſiaſtiques. Ce qui ſert non ſeulement à rendre les Prêtres plus vénérables, comme s'ils étoient ſeuls privilégiés pour approcher des Oracles Divins; mais auſſi à empêcher que le peuple n'y trouve quelque choſe de contraire aux intérêts du Clergé, ou que devenant trop éclairé il ne refuſe de recevoir aveuglément tout ce que les Eccléſiaſtiques lui propoſent. Ainſi les Laïques n'ayant pas la permiſſion de ſe mêler de queſtions de Théologie, ni de les examiner à fond, ſont obligés de s'en rapporter à leurs Prêtres. C'eſt pour cette raiſon qu'ils donnent aux Papes le pouvoir d'interpréter l'Ecriture, & de décider abſolument tous les points de controverſe, de peur qu'on n'en puiſſe tirer quelques conſéquences préjudiciables à ſon autorité. De la défenſe de lire l'Ecriture Sainte.

On prétend encore que l'Ecriture Sainte eſt imparfaite, & que pour cet effet les traditions ſont néceſſaires à ſa perfection, afin que, lors qu'on veut introduire quelque Dogme avantageux au Siége de *Rome*, dont on ne peut trouver aucunes traces dans la révélation, on en puiſſe appeller aux traditions, ſans ſe mettre en peine d'autres preuves. Des Traditions.

Dans la Doctrine du péché on fait diſtinction des péchés veniels, & des péchés mortels, auſſi bien que des cas réſervés; le tout n'ayant en vûë que le profit & l'avantage du Clergé. Cette infinité de livres de * Caſuiſtes, dont Des péchés veniels & des péchés mortels.

* Il eſt certain que l'on a multiplié les Caſuiſtes à l'infini, & qu'ils ont cauſé & cauſent encore de grands abus. Mais ce n'eſt point par la raiſon qu'en allegue l'Au-

DU PAPE. dont on pourroit charger des Flottes toutes entiéres, ne ſont pas écrits pour corriger les vices, mais afin que par la taxe qu'on y met, la domination des Eccléſiaſtiques ſoit affermie, & leur avarice aſſouvie.

De la Rémiſſion des péchés. La doctrine conſolante de la Rémiſſion des péchés eſt entiérement accommodée aux Intérêts des Eccléſiaſtiques. Car comme ils ne pourroient tirer aucun profit de ce qu'un pécheur repentant, obtiendroit la rémiſſion de ſes péchés par ſa confiance dans les mérites de JESUS-CHRIST, on a trouvé que pour la penitence & l'abſolution parfaite, il falloit déclarer à un Prêtre juſqu'au moindre de ſes péchés. Par là les Eccléſiaſtiques retiennent les hommes dans cette ſuperſtition, & leur inſpirent des ſentimens conformes à leur négoce. A cela on peut ajoûter que par ce moyen ils découvrent non ſeulement les ſecrets & les deſſeins

l'Auteur; puiſque les Caſuiſtes n'ont rien de commun avec les Taxes qu'il prétend que les Eccléſiaſtiques mettent aux péchés. Ce qu'il y a de plus à blâmer dans ces ſortes de Livres, c'eſt que pluſieurs d'entre eux ayant donné une morale très-relâchée, une infinité d'Auteurs, qui les ont ſuivis à la moutonne, ont introduit dans le monde des principes dangereux comme la *Probabilité*, la *Direction d'intention* & mille autres, que les Moines mandians par qui eſt venu ce deſordre, ont envain tâché de défendre. Un autre abus c'eſt que ces Auteurs qui peut-être penſoient n'écrire que pour les Confeſſeurs, entrent dans un détail très circonſtancié de quantité de débauches preſque inouïes même parmi les plus grands ſcélerats, & ces ſortes de lectures corrompent beaucoup de jeunes gens qui liſent un Caſuiſte à cauſe des obſcénités qui s'y trouvent à coup ſûr. Ces Livres au reſte ſont tombés dans le décri, & on leur a ſagement ſubſtitué dans l'Egliſe *Gallicane*, des Recueils de Conférences, où la piété, la ſolidité & l'honnêteté ſont également ménagées.

deſſeins des particuliers, mais auſſi leur humeur & leur inclination naturelle; ce qui leur ſert à les informer de tout ce qui ſe paſſe; bien qu'il leur ſoit défendu de révéler la confeſſion. Si cela n'étoit, ils n'auroient jamais pu venir à bout d'établir une choſe pour laquelle l'homme a naturellement de la repugnance. DU PAPE.

On exige encore des œuvres de ſatisfaction, à proportion que le Prêtre trouve à propos de les ordonner; ce qui apporte une moiſſon fort abondante. Car bien que la pénitence, qu'on impoſe, conſiſte principalement dans certaines priéres, des pélerinages, des jeûnes, des macérations & autres choſes de cette nature; cependant il y a ſouvent pluſieurs perſonnes, particuliérement des riches, que l'on condamne à quelque amende pécuniaire, qui doit tourner au bénéfice des Couvents, des Egliſes & des pauvres, ſous leſquels on comprend les Ordres des Mendians, qui pour cet effet ſe nomment *Minimos Fratrum*, ſelon le Chap. XV. de S. *Matthieu*; afin que leur ſac en ſoit d'autant plus rempli. Or cette interprétation a chargé la Chrétienté de plus de cent mille ventres pareſſeux, qu'on eſt obligé d'entretenir. D'ailleurs on peut racheter à prix d'argent la premiére ſorte de pénitence, lorſqu'on la trouve trop rude & trop pénible: En effet quelles libéralités ne feroit pas un homme riche, & quelles ſoûmiſſions ne rendroit-il pas à un Revérend Pére, pour être exempté d'une pénitence fâcheuſe, ou que du moins on lui en impoſât une plus douce. Des œuvres de ſatisfaction.

Il eſt fort aiſé de concevoir, d'où vient qu'on a mis les bonnes œuvres entre les cauſes du Salut, & qu'on leur a attribué le pouvoir de mériter devant Dieu. Car lorſqu'on vient à en donner la définition, on ne manque pas de donner Du merite des bonnes œuvres.

DU PAPE. donner le premier rang aux liberalités envers les Eccléſiaſtiques, les Egliſes & les Monaſtéres; & de faire conſiſter le reſte dans des choſes introduites par le Pape & ſes Partiſans, & qui ne partent que d'un principe de ſuperſtition & d'hypocriſie.

Des œuvres de ſurérogation. On a encore ſuppoſé que les Moines pouvoient non ſeulement ſatisfaire à Dieu pour eux-mêmes; mais qu'outre cela ils avoient encore beaucoup de mérites de reſte, qu'ils pouvoient réſerver pour les pauvres Laïques. C'eſt de ce ſurcroît, ou ſuperflu, qu'on a fait un magaſin inépuiſable de marchandiſes fort profitables au Clergé; qui ne coûtent rien à garder; qui ne moiſiſſent point par la longueur du tems; qui ne ſouffrent aucune diminution; & qu'enfin l'acheteur ne peut point rendre à ſon vendeur, après qu'il en a reconnu l'inutilité & le néant.

Des Cérémonies & des Fêtes. D'un autre côté on a rempli le Culte de l'Egliſe Romaine de quantité de Cérémonies, de Fêtes & de Proceſſions inutiles, & on y a bâti une infinité de Chapelles & d'Autels ſuperflus; afin de donner par là de l'occupation à une multitude d'Eccléſiaſtiques qui en tirent toujours quelque profit, & qui ſans cela pourroient paſſer pour fainéants. Dans la même vûë on a fait monter les Sacremens juſques au nombre de ſept; parce qu'aucun d'eux n'eſt jamais adminiſtré, que les Prêtres n'en ſoient payés: & on a encore introduit les Meſſes ſans Communians ſous le nom de Sacrifices pour les vivans & pour les morts; par où les uns & les autres ſont mis ſous contribution. Car il n'y a perſonne, qui entreprenne une choſe d'importance, à moins que de faire dire quelque Meſſe auparavant, pour avoir un heureux ſuccès dans ſon entrepriſe; & il ne meurt jamais

mais aucune perſonne riche, qu'on ne chante un nombre de Meſſes pour l'ame du défunt, dont les Prêtres ſont bien payés. Du Pape

Lors qu'une fois par abus on eut oublié de donner la Coupe aux Laïques, on en voulut faire une Loi. Et bien que l'inſtitution de JESUS-CHRIST & la Pratique de l'Egliſe durant pluſieurs ſiécles fuſſent évidemment contraires à ce retranchement, on y a voulu néanmoins perſiſter opiniâtrement, pour ne pas avoüer que l'Egliſe avoit erré; & afin que le Clergé eût quelque prérogative par deſſus les autres Chrétiens; juſques-là même que pour ſe moquer avec d'autant plus d'impudence de Dieu & des hommes, on donne aux Laïques un Calice, qui n'a pas été béni, qu'on nomme d'un nom de mépris le calice à laver, comme ſi on avoit mangé quelque choſe d'impur, qui eût beſoin d'être purifié. Du retranchement de la Coupe.

On a fait du Mariage un Sacrement, quelque abſurde que cela parût; afin de tirer devant le Tribunal des Eccléſiaſtiques une infinité d'affaires matrimoniales, qui apportent de grands profits au Clergé; & qui ſont d'une très-grande conſéquence; puiſque de là dépend l'établiſſement des hommes, & des ſucceſſions, qui comprennent quelquefois des Royaumes entiers. C'eſt ainſi que *Marie*, Reine d'*Angleterre*, fut obligée d'introduire de nouveau la Religion Romaine; parce que ſans l'autorité du Pape elle ne pouvoit pas paſſer pour légitime. Ce fut encore par-là, entre autres choſes, que *Philippe III.* Roi d'*Eſpagne* ſe trouva lié au Pape, à cauſe que par ſa diſpenſe il étoit né d'une fille de la Sœur de ſon Pére *: lequel mariage Du Sacrement du Mariage.

* Ce Prince étoit né d'un mariage entre l'oncle & la niéce. *Anne d'Autriche* ſa mére étoit fille de *Maximilien*

Du Pape. riage n'auroit pas eu facilement l'approbation des autres Chrétiens.

Des dégrés défendus. Il falloit auſſi introduire les divers dégrés défendus, & forger encore outre cela une parenté ſpirituelle, afin que les Prêtres euſſent occaſion de donner ſouvent des diſpenſes, dont ils tirent de grands profits.

De l'Extrême onction. Dans l'Extrême Onction les Eccléſiaſtiques ont trouvé un expédient très-commode pour exhorter les mourans d'une maniére inſinuante à faire des legs, ou des donations pieuſes, à l'avantage & au profit de leur Ordre.

Du Purgatoire. On n'a point eu d'autre vûë en inventant le Purgatoire, que de porter les Agoniſans, qui ne font plus de cas des biens, qu'ils ſont prêts de laiſſer à d'autres, à en donner une partie aux Eccléſiaſtiques, afin que par leurs Meſſes & par leurs priéres ils puiſſent ſortir d'autant plûtôt d'un lieu ſi chaud & ſi altérant.

De la vénération des Reliques. La vénération des Reliques eſt encore un magaſin dont les Eccléſiaſtiques ſont beaucoup d'argent; & entr'autres uſages elles ſervent encore à récompenſer d'un morceau d'os pourri des perſonnes conſidérables, qui ont rendu de grands ſervices aux Papes.

De l'Invocation des Saints & de la Canoniſation. Par l'Invocation des Saints, on a eu un ſpécieux prétexte de bâtir d'autant plus d'Egliſes, pour inſtituer des jours de fêtes & pour donner de l'emploi aux Prêtres, afin de les faire ſubſiſter. La Canoniſation des Saints, qui dépend d'une déclaration du Pape, lui donne un très grand crédit; comme s'il avoit le pouvoir de donner des Charges & des Dignités dans le Ciel; & que Dieu fût obligé d'approuver

milien II. Empereur & de *Marie*, fille de *Charles V*; & ſon Pére étoit *Philippe II.* frére de *Marie*, & fils du même *Charles V.*

ver tous les Référendaires, que le Pape lui présente. Par ce moyen il disposé, comme il lui plaît, de la volonté des autres hommes, en proposant ainsi à leur ambition & à leur crédulité une récompense si considérable, en cas qu'ils soûtiennent ses intérêts jusques à l'extrémité. A cela on peut ajouter que depuis que la superstition s'est renduë la maîtresse, on n'a mis au nombre des Saints que des Ecclésiastiques; & particuliérement ceux d'entr'eux, qui s'étoient signalés par de nouvelles pratiques & des rafinemens de devotion. Si on a fait cet honneur à quelque Laïque, il a fallu nécessairement que lui, ou bien ceux qui sollicitoient en sa faveur, ayent pour cet effet rendu de grands services au Siége de *Rome*. DU PAPE.

Autres moyens dont le Clergé se sert pour épuiser la bourse des simples.

Je ne m'arrête point ici à rapporter comment ils ont sû tirer l'argent de la bourse des simples par le moyen des Miracles, des Images, des Aparitions, des Exorcismes, des Indulgences, des Jubilés, de la défense des viandes, & autres inventions de cette nature.

Que les Universités ont beaucoup servi à maintenir l'autorité des Papes.

§. 34. Les Universités ont encore beaucoup contribué à l'affermissement de la domination du Siége de *Rome*. Car elles ont été fondées, en partie par le Pape même, & en partie par d'autres Souverains; de maniére néanmoins que la plûpart d'entr'elles ont dû recevoir leur confirmation du Pontife, & qu'il s'en est reservé la direction lui-même. Or il est aisé de pénétrer dans les suites d'une telle Politique: puisque les Professeurs, qui y sont établis, non seulement enseignent pendant leur vie les opinions de *Rome*, mais aussi qu'ils perpétuent, pour ainsi dire, cette doctrine par le moyen de ceux, qui leur doivent succéder.

Que les Professeurs étoient des créatures des Papes.

Dans cette vûë les Universités & la Doctrine qu'on y professe, ont été entiérement ac-

com-

DU PAPE. commodées aux intérêts du Siége de *Rome*. Vû que les Profeſſeurs en Théologie, qui y tenoient le premier rang, étoient les Créatures des Papes; & que les Profeſſeurs du Droit Canon s'occupoient à défendre l'autorité du Pape & à mêler ſes Décrets avec la chicane des procès ordinaires. Car c'eſt ce même Droit Canon qui a produit les longues Procédures, depuis que les Eccléſiaſtiques ſe ſont attribué la Juridiction dont ils ſont maintenant les Maîtres; afin qu'ils euſſent d'autant plus d'occaſions d'aſſouvir leur avarice des preſens qu'ils recevoient des parties.

Que les Philoſophes en étoient les eſclaves.

Les Philoſophes étoient auſſi pour la plûpart les eſclaves des Papes; aucun d'eux n'oſoit examiner les choſes à fond; à moins que d'être d'abord opprimé par tous les autres. D'ailleurs la Théologie & la Philoſophie, qu'on enſeignoit dans ces Ecoles, n'étoient pas traitées comme des Sciences, qui rendiſſent plus ſavant & plus éclairé, mais comme des moyens capables d'abâtardir & d'émouſſer l'eſprit par des bagatelles & par des termes confus & inutiles; afin qu'en détournant les hommes de la connoiſſance exacte des choſes, ils n'euſſent pas occaſion de découvrir les tromperies du Pape.

De la Théologie & Philoſophie Scholaſtique.

En effet la Théologie Scholaſtique ne conſiſtoit pas dans la recherche de la verité, ou dans l'interprétation de l'Ecriture Sainte; mais dans un amas de queſtions frivoles, qui ſont ſorties du cerveau de *Pierre Lombard*, de *Thomas d'Aquin*, de *Scot* & autres ſemblables Patriarches de la pédanterie. Tout ce qu'on nommoit alors Philoſophie n'étoit auſſi qu'un fatras de chimeres exprimées en un Latin barbare & en des termes vuides de ſens; dont la connoiſſance étoit plus préjudiciable, qu'avantageuſe à l'eſprit; de ſorte que toute la Science d'alors con-

consistoit à ne rien pénétrer à fond; mais seulement à s'entretenir dans l'ignoranee. DU PAPE.

Enfin on s'appliquoit à ces bagatelles & à ces spéculations vaines, & non seulement on les enseignoit dans les Universités du tems de la barbarie; mais ce mal dure encore aujourd'hui, qu'on a porté les études à un si haut point; on fomente ce vieux levain; & on le répand avec tout le soin & tout l'art dont on est capable; au lieu qu'on fait tous ses efforts pour opprimer les Sciences solides; & particuliérement celles qui nous éclairent dans les affaires de cette vie; principalement la Morale, qu'on a entiérement corrompuë, & de laquelle on a fait un Labyrinthe, dont on ne peut se démêler. En cela on n'a point d'autre vûë que de taxer le peuple devant les Confessionaux, & de remplir tellement les Consciences des hommes de doutes & d'incertitude, que n'étant plus capables de diriger leurs actions par des principes clairs & évidens, ils soient obligés de se laisser conduire à la fantaisie de leurs Confesseurs, qui sont intéressés à leur aveuglement. Que cette Pédanterie est encore en vogue aujourd'hui.

§. 35. Mais comme du tems de *Luther* on eut remarqué que les études avoient fait une grande brêche à l'autorité du Siége de *Rome*; les Jésuites particuliérement, qui sont comme les Gardes du corps du Pape furent intrus dans la Régence des Colléges. Car ils enseignent non seulement dans les lieux, où il y a des Académies, ou des Universités; mais ils ont encore entrepris l'éducation des enfans; afin de diriger tellement l'étude des belles Lettres, que, bien loin d'être préjudiciables au Royaume des ténèbres, elles lui servent d'appui, & contribuent à son affermissement. En effet les Jesuites ont aquis par-là non seulement d'immenses richesses Pourquoi les Jesuites se sont intrus dans la Régence des Colléges. Quels services ils rendent par là au Siége de Rome.

DU PAPE. ſes & une grande autorité; mais ils ont encore puiſſamment ſoûtenu la Monarchie du Pape, auquel ils ſe ſont voués plus particuliérement que tout le reſte des Religieux. Car par ce moyen ils inſpirent aux enfans, qui ſont encore dans un âge tendre, des ſentimens de vénération pour le Pape, & toutes les inclinations qui peuvent être utiles au but qu'ils ſe ſont propoſé. Ils les accoûtument dès l'enfance à demeurer fermes dans les opinions qu'ils ont une fois embraſſées, ſans s'en laiſſer jamais détourner par des raiſons contraires: par où ils deviennent incapables de parvenir jamais à la connoiſſance de la Vérité. Par cette conduite ils peuvent bien découvrir l'habileté & l'inclination de leurs diſciples; & cette connoiſſance ne leur eſt pas inutile, lors que ceux-ci viennent à être employés dans les affaires d'Etat. Ils font tous leurs efforts pour attirer dans leur Compagnie ceux qui leur plaiſent, ſoit par leur génie, ou par leurs richeſſes. Ainſi le bon ordre ſi vanté de leurs Colléges ne tend qu'à maintenir l'Empire du Pape. Et quoi qu'ils ſe piquent d'avoir une méthode excellente pour apprendre aux enfans la Langue Latine, cependant ils ſe donnent bien de garde de rendre leurs Ecoliers trop ſavans; à moins qu'ils ne ſoient deſtinés à entrer dans leur Societé.

Qu'ils ſe ſont introduits dans les Cours des Princes.

Outre cela comme les Jeſuites par le moyen de leurs Colléges ont eu occaſion d'attirer dans leur Societé pluſieurs perſonnes capables, & que dans leur converſation & dans leur maniére de vivre, ils ſont très-civils & très-polis, étant fort éloignés de la groſſiéreté & de la Pédanterie des autres Ordres, ils ſe ſont introduits dans la plûpart des Cours, ſous le prétexte de la Confeſſion; & ſe ſont tellement intri-

intrigués dans les affaires du monde, que les Conſeils des Princes ſont ſouvent dirigés à leur gré: en quoi ils n'oublient jamais leur Intérêt particulier, ni celui du Pape. Cependant il y a de certains lieux, où ils ſe ſont fait déteſter à cauſe de leur avarice inſatiable, & d'une demangeaiſon qu'ils ont de ſe mêler dans toutes ſortes d'affaires & de négociations, outre que les anciens Ordres Religieux ſont extrêmement jaloux, de voir que les Jeſuites ayent ſi fort empiété ſur leur autorité & ſur leurs revenus. DU PAPE.

Un des moyens dont on ſe ſert encore pour maintenir l'autorité du Siége de *Rome*, eſt le pouvoir que le Pape & ſes ſupôts ſe ſont attribué de cenſurer les livres; afin qu'on ne publie rien, qui leur puiſſe être préjudiciable. Ils procédent à cette cenſure avec tant de témérité, que non ſeulement ils retranchent ce qu'il leur plaît des anciens Auteurs qui s'impriment de nouveau, mais ils y inſérent même des paſſages tous entiers, pour ſervir à leur but. Les ouvrages nouvellement écrits dans l'étenduë de leur Juridiction, n'ont pas plûtôt vû le jour, qu'ils ſont revûs & corrigés: & s'il s'y eſt encore gliſſé quelque choſe, qui choque leurs intérêts, on ne manque pas de le marquer dans l'*Index expurgatoire*, afin qu'on l'omette dans une autre édition. D'ailleurs les livres de leurs adverſaires ſont abſolument défendus dans les païs où ils dominent; & il n'eſt permis à perſonne de les lire, ſi ce n'eſt à des gens paſſionnés, ou prévenus en faveur de leur parti, & dont on ſe tient ſuffiſamment aſſûré. Par ce moyen il leur eſt aiſé d'imputer à leurs parties tout ce que bon leur ſemble, puiſque leurs troupeaux ne liſent point leurs écrits, ni leurs réfutations. De la Cenſure des Livres.

DU PAPE.

Que les Docteurs donnent de très mauvaises impressions contre les Protestans.

Comme on a déja remarqué que la Religion Romaine a reçu du préjudice de ce que les Protestans avoient publié dans des Livres imprimés les déreglemens des Prêtres, leurs partisans ont retorqué les mêmes reproches contre les Ministres de la Religion Protestante; en ramassant les fautes où quelques particuliers pouvoient être tombés, & en leur imputant les actions les plus pernicieuses, & demandant qu'on leur prouvât le contraire. Par cette conduite ils ont donné à leurs Auditeurs de très-mauvaises impressions contre les Protestans.

Des bruits qu'ils font courir à leur avantage.

Ils ont encore grand soin d'exalter leurs Miracles, leurs Martyrs & les prodiges, qu'ils ont faits dans des lieux fort éloignés. Par-là ils aquiérent un grand crédit, principalement parmi les simples. Tous ces traits fabuleux ont été fort exactement remarqués par un Gentilhomme Anglois, nommé *Edwin Sandis*, dans son livre de l'état de la Religion.

Que l'excommunication des Papes n'est plus si redoutée qu'elle étoit autrefois.

§. 36. Mais il y a encore des moyens bien plus violens, que le Pape met en usage pour soûtenir la Majesté de son caractére; au nombre desquels on peut mettre cette terrible excommunication, par laquelle on mettoit en interdit des Etats & des Royaumes entiers, pour obliger leurs Rois, ou ceux qui en étoient les Souverains de demander grace au Pape; mais ces armes ne sont plus si redoutables aujourd'hui qu'elles étoient autrefois, si ce n'est peut-être à quelques petits Princes d'*Italie*. Cependant en ce païs-là, aussi bien qu'en *Espagne*, on a établi un Tribunal particulier, sous le nom du *Saint Office*, ou de la *Sainte Inquisition*, où l'on informe & procéde contre ceux, qui pourroient de quelque maniére que ce soit être soupçonnés de quelques héréſies, entre lesquelles on compte pour les principales les opi-

opinions qui choquent l'Autorité, ou la Monarchie ſpirituelle des Papes, ou bien qui ſont oppoſées aux Loix, ou aux Dogmes, qu'ils ont introduits. C'eſt par-là qu'on tient le peuple dans une très-rude ſervitude; & que les habitans de ces contrées ſont obligés de craindre cette Juſtice plus que tous les maux du monde; parce qu'on l'éxerce avec la derniére rigueur, & que tous ceux qui ont le malheur de tomber entre les mains des Inquiſiteurs ſont toûjours contraints d'y laiſſer de leurs plumes; quand même ils auroient fait voir évidemment leur innocence. DU PAPE.

§. 37. Quoi que la direction & le culte de la Religion Romaine, avec les autres expédiens, que nous avons rapportés ci-deſſus, ſoient des motifs aſſés puiſſans pour retenir le peuple dans la ſujettion & dans l'obéïſſance; ſur tout à cauſe que les Eccléſiaſtiques ſavent ſe comporter de maniére, qu'ils tâchent de ſatisfaire tout le monde; je crois néanmoins qu'une grande partie de ceux qui vivent ſous la domination du Siége de *Rome*, ſont perſuadés que tout ce que le Clergé leur propoſe eſt véritable; & qu'ils n'ont point d'occaſion de parvenir à de meilleures connoiſſances: quoi qu'il y ait bien de l'apparence que pluſieurs Savans & pluſieurs Politiques pénétrent parfaitement bien dans tous les reſſorts de cette Machine, & qu'ils ne demeurent ſous ce joug que pour des vûës particuliéres. Ainſi je tiens que la plûpart d'entr'eux ſont retenus dans cette Communion, ou parce qu'ils ne trouvent point d'autre expédient pour redreſſer leurs affaires; ou parce qu'ils ne veulent pas perdre leur fortune, pour paſſer du côté des Proteſtans, où ils n'auroient que de la miſere à attendre. Dans cette vûë ils penſent que pour être ſauvé, il

Cauſes qui obligent ces peuples à reſter dans la Religion Romaine.

Que pluſieurs d'entr'eux le font pour conſerver leur fortune.

DU PAPE. D'autres par ignorance.

leur ſuffit d'avoir la Foi en JESUS-CHRIST & de croire en ſes mérites, & pour ce qui regarde les autres choſes qu'on a couſuës à la Religion Romaine; ils s'imaginent qu'ils les peuvent obſerver à l'extérieur, & en penſer du reſte tout ce qu'ils veulent, parce qu'il importe fort peu que les femmes & la populace, qui prennent plaiſir à des choſes extravagantes, les croyent fort ſérieuſement. Il y en a certainement pluſieurs qui ne peuvent pas diſtinguer ce qu'il y a de Divin dans la Religion Chrétienne, d'avec ce que les Eccléſiaſtiques y ont ajoûté pour leur Intérêt particulier; de ſorte que ſe voyant ainſi ſéduits, ils prennent tout le reſte pour des fables; en couvrant néanmoins leur Athéiſme d'une apparence extérieure, pour ne pas s'attirer d'incommodités en cette vie. Des perſonnes éclairées peuvent bien juger d'abord comment un *Italien*, ou un *Eſpagnol*, qui n'aura jamais lu la Bible, ni aucun bon Livre Proteſtant, peut facilement tomber dans cette penſée, quand il commence une fois à pénétrer dans la conduite du Clergé. D'un autre côté il eſt très-certain que depuis le tems de *Luther* l'Egliſe Romaine a pris toute une autre face, & que du moins on y ſauve bien plus les apparences qu'on ne faiſoit auparavant.

Qu'il y a des établiſſemens dans l'Egliſe Romaine pour toutes ſortes de perſonnes.

Ajoûtez qu'un grand nombre de perſonnes de la prémiere qualité, ou d'une condition inférieure peuvent trouver leur établiſſement dans cette Communion, ſoit dans des Ordres Militaires, ou Monaſtiques, ou bien dans d'autres Charges Eccléſiaſtiques: ce qui ſert beaucoup au ſoulagement & à l'élévation de pluſieurs familles: ou du moins les péres ſuperſtitieux ſont fort ſatisfaits, lors qu'ils peuvent faire de ſemblables Saints de leurs enfans. Pour derniere reſſource ceux qui ne peuvent pas faire

re leur fortune dans le monde, n'ont qu'à se jetter dans un Couvent, où ils ſont aſſurés de trouver leur ſubſiſtance. Ceux de la Communion de *Rome* n'auroient pas occaſion de joüir de tous ces avantages, ſi la Papauté tomboit en décadence, & que les biens Eccléſiaſtiques fuſſent incorporés au domaine des Souverains. Du Pape.

Au reſte la Doctrine de *Rome* a jetté de ſi profondes racines dans les païs où elle ſe trouve aujourd'hui, que, quand même quelque Souverain voudroit entreprendre de la détruire, il n'en viendroit jamais à bout; parce que les Eccléſiaſtiques ne manqueroient pas de remuër Ciel & Terre, juſqu'à ce qu'ils euſſent gagné quelque autre *Jacques Clement*, ou bien quelque *Ravaillac*. D'ailleurs la plûpart des Princes y trouvent quelque intérêt Politique; & bien loin de voir quelque avantage dans ce changement, ils n'en pourroient attendre au contraire qu'une confuſion dangereuſe dans leurs Etats. Pourquoi les Princes de la Religion Romaine ne l'abandonnent pas.

§. 38. Les *Italiens* ont beaucoup d'intérêt à maintenir l'autorité du Siége de *Rome*. Parce que l'*Italie* tire un grand avantage de ce que les Papes y font toûjours leur réſidence, & qu'on n'éléve jamais au Pontificat que des originaires du Païs. On peut ajoûter qu'il n'y a preſque point d'Illuſtre Maiſon en *Italie* qui ne tire quelque utilité des Papes. Des Etats qui ſont intéreſſés à maintenir l'autorité du Siege de Rome.

Les Evêchés & les riches Prébendes ſont poſſédées en *Pologne* par la Nobleſſe du Païs, qui a entre ſes mains la Souveraine Puiſſance, auſſi a-t-elle grand intérêt à maintenir la Papauté; comme en effet les Evêques, en qualité de Senateurs du Royaume, y ont un très-grand crédit. De la Pologne.

Les Eccléſiaſtiques ayant auſſi beaucoup de pou- Du Portugal.

DU PAPE. pouvoir en *Portugal*, pourroient bien prendre le parti de l'*Eſpagne*, en cas qu'on entreprît d'innover quelque choſe dans la Religion du Païs; & ainſi ils ne manqueroient pas de former un puiſſant parti. C'eſt pourquoi nous avons vû dans ces derniéres années que les *Portugais* n'eurent pas le courage de murmurer contre le Pape; bien que pour complaire à l'*Eſpagne* il les eût tellement maltraités au ſujet de la collation des Evêchés, qu'ils avoient alors aſſés d'occaſion de ſe ſouſtraire de l'obéïſſance du Siége de *Rome*.

DE L'ALLEMAGNE. Il y a pluſieurs Etats de l'Empire, qui ſont reſtés dans la Religion Romaine. Entre les villes Impériales, outre quelques-unes de moindre importance, nous voyons la ville de Cologne, qui fourmille de Prêtres & d'autres Eccléſiaſtiques; & entre les Comtes, & les Ordres de Chevalerie, nous en voyons qui cherchent à s'ouvrir le chemin aux Bénéfices & aux Dignités Eccléſiaſtiques. Parmi les Princes Séculiers, ceux de la Maiſon * de *Baviére* ſe ſont attachés au Siége de *Rome*, parce qu'ils ont aſpiré de tout tems à la Dignité Impériale. S'ils abandonnoient la Religion Romaine, ce changement ſeroit fort préjudiciable aux eſpérances qu'ils ont conçuës. D'ailleurs on connoît aſſés les motifs, qui ont porté quelques Princes Proteſtans à embraſſer la Religion Romaine; & on ne doit pas non plus s'étonner que les Evêques & les Prélats d'*Allemagne* perſévérent dans la même créance, puiſqu'il eſt beaucoup plus commode d'être

* Il y faut comprendre ſans doute la Maiſon *Palatine*. Il faut encore y ajouter la Maiſon Electorale de *Saxe*, dont l'Electeur & le Prince ſon fils ont embraſſé la Religion Catholique Romaine.

tre un Prince opulent, que de devenir un pauvre Miniſtre. D'ailleurs ils ne ſont pas peu effrayés de l'exemple des deux Electeurs de Cologne, qui dans le ſiécle paſſé entreprirent d'apporter quelque changement dans la Religion avec un ſuccès, qui leur fut très-funeſte. DU PAPE.

Du tems de *Charle-quint* l'*Eſpagne* fit tant par ſes pratiques qu'on négligea l'occaſion de faire une réformation dans l'Empire: & depuis ce tems-là les Empereurs par raiſon d'Etat n'ont pû ſe détacher du Siége de *Rome*, quand même ils en auroient eu la volonté. Car maintenant les Princes Eccléſiaſtiques d'*Allemagne* ſont obligés de ſuivre le parti des Papes, afin d'avoir un appui contre les Puiſſances Séculiéres. Que Charle quint négligea l'occaſion de faire une Réformation en Allemagne.

En cas que l'Empereur eût voulu abandonner le Siége de *Rome*; il eſt indubitable qu'il auroit eu contre lui tout le Clergé d'*Allemagne*; & qu'il n'auroit pas pû ſe promettre un ſecours aſſuré des Princes Séculiers; à cauſe que les anciennes Maiſons des Princes auxquelles la Religion ſeule ôte toute eſpérance de parvenir à l'Empire, auroient eu enſuite autant de droit d'y prétendre que la Maiſon d'*Autriche*. De plus, le Pape n'auroit pas manqué de remuër Ciel & Terre contre lui; & la *France* n'auroit pas négligé une occaſion ſi favorable pour s'élever à la Dignité Impériale; & peut-être qu'une bonne partie des Eccléſiaſtiques ſe ſeroit jettée entre ſes bras. Ce qui lui eût pû arriver en cas qu'il ſe fût détaché du Siége de Rome.

Les *Eſpagnols* veulent paſſer pour les plus zèlés partiſans du Siége de *Rome*; parce qu'ils ont beſoin de la faveur des Papes, pour conſerver & pour poſſeder en repos leurs Etats de *Naples* & de *Milan*. Auſſi nous voyons qu'ils couvrent d'ordinaire leurs entrepriſes du pré- De l'Eſpagne.

Du Pape. texte de maintenir & étendre la Religion Catholique ; bien que ſouvent elles leur ayent mal réüſſi. Je ne parle point ici de ce que le Clergé eſt aſſés puiſſant en *Eſpagne* ; & qu'on y a inſpiré au peuple des préjugés effroyables contre tous les Proteſtans.

De la France. La *France* ne paroît pas extérieurement ſi paſſionnée pour les intérêts de *Rome* ; puiſque l'Egliſe *Gallicane* n'a jamais voulu ſe ſoûmettre auſſi abſolument au Siége de *Rome*, que celles des autres païs. Car lorſque les Papes veulent introduire quelque choſe, qui choque ſa liberté, le Parlement de *Paris* en prend d'abord connoiſſance. D'ailleurs la *Sorbonne* même rejette pluſieurs propoſitions, qui ont été avancées par les flateurs & par les créatures de la Cour de *Rome*.

Des formalités que les Nonces ſont obligés d'obſerver en France. On éclaire auſſi de fort près les Nonces des Papes en *France*, de peur qu'ils ne pouſſent les affaires trop loin. Lors qu'ils ſortent de *Rome*, ils portent leur croix toute droite ; mais d'abord qu'ils ſont arrivés ſur les Frontiéres de *France* ils la portent renverſée, juſqu'à ce que le Roi leur ait permis de faire les fonctions de leur Charge. Outre cela ils promettent au Roi de ne l'exercer qu'autant de tems & de la maniére qu'il plaira à ſa Majeſté ; ils ſont contraints de ſe ſervir de Secretaires *François*, & de laiſſer ſur leur depart leur cachet, & une liſte de leurs négociations ; ſans quoi elles ſeroient nulles & ſans effet. C'eſt pourquoi les *François* diſent d'ordinaire que le Nonce reçoit ſa Commiſſion du Roi, auſſi-bien que du Pape ; qu'il ne s'en peut aquitter que par ſa permiſſion ; & qu'enfin elle eſt révocable, lors que ſa Majeſté l'ordonne. En effet nous voyons que les Nonces mettent bas leur Croix aux lieux où le Roi ſe trouve ; pour mar-

marquer par-là que ſa preſence abolit leur Juridiction. DU PAPE.

On croit que du tems de Richelieu on mit en délibération de faire un Patriarche en *France*; mais il me ſemble qu'un tel projet ne pouvoit être que préjudiciable à cet Etat. Car les Eccléſiaſtiques n'en auroient pas été contens; dans la crainte qu'ils auroient euë que le Roi n'eût pris de là occaſion de leur retrancher de leurs grands revenus. Si le Roi de *France* aſpire en quelque maniére à la Dignité Impériale, il n'eſt nullement de ſon intérêt de ſe détacher du Siége de *Rome*. Car en cas qu'un Souverain auſſi puiſſant que lui devînt maître de l'Empire, il feroit non ſeulement revivre les prétenſions des anciens Empereurs, qui ſont maintenant preſque enſevelies dans l'oubli, & dont pluſieurs dependent de *Rome*; mais auſſi la protection de l'Egliſe Romaine lui ſerviroit d'un ſpécieux prétexte pour redemander pluſieurs droits, que le Siége de *Rome* a laiſſé perdre. Projet pour faire un Patriarche en France.

D'un autre côté les Papes craignent extrêmement la Monarchie *Françoiſe*; puiſque dans un tel cas on feroit indubitablement une grande réforme dans la Cour de *Rome*; & que l'on brideroit tellement la puiſſance du Pape qu'il ne ſeroit plus enſuite qu'un ſimple Patriarche. La même choſe ſeroit arrivée au Siége de *Rome*, ſi les *Eſpagnols* étoient parvenus à la Monarchie Univerſelle. Au reſte ſi pareille choſe arrivoit, les Proteſtans paſſeroient fort mal leur tems. Que les Papes ont de l'averſion pour la Monarchie Françoiſe.

On peut conclure de tout ce que nous avons dit, que le Siége de *Rome* ne ſubſiſte que par la jalouſie & l'égalité qui ſe trouve entre les deux Couronnes de *France* & d'*Eſpagne*. C'eſt pourquoi il eſt de l'intérêt des Papes d'em- Des principaux apuis du Pape.

DU PAPE. d'empêcher de tout leur pouvoir qu'une de ces deux Puiſſances ne ruïne entiérement l'autre, & ne s'empare de l'Empire de toute l'*Europe*. C'eſt auſſi ce qu'on peut aiſément remarquer dans la conduite, que les Papes ont tenuë depuis long-tems. Car lors que la *France* ſe vit abatuë après la mort d'*Henri II*, le Pape fut obligé, bon gré malgré, de paroître bon *Eſpagnol*; à quoi l'*Eſpagne* le contraignoit par de bons & de mauvais moyens. Elle gagnoit ſes neveux, qui étoient bien aiſes de s'enrichir durant le peu de tems, que leur oncle avoit à vivre; & elle les faiſoit agir par le moyen des penſions, des Benéfices, des Charges & des mariages avantageux, qu'elle leur procuroit, de ſorte que ceux-ci perſuadoient au Pape de faire pour l'*Eſpagne* ſouvent plus qu'il ne vouloit lui-même. Lors que ces expédiens ne réüſſiſſoient pas aux *Eſpagnols*, ils perſécutoient cruellement les neveux du Pape après ſa mort, & tâchoient toûjours d'exclurre du Siége de *Rome* ceux qu'ils ſoupçonnoient de n'être pas dans leurs intérêts. Mais après que la *France* ſe fut relevée de ſes pertes, les Papes rentrérent auſſi dans leur indifférence & dans leur liberté, ſans ſe montrer plus favorables aux uns qu'aux autres, ſi ce n'eſt entant qu'ils le jugeoient avantageux pour leurs propres affaires. C'eſt pour cela qu'au mois de Juillet de l'an 1637. un certain Jeſuïte, nommé *Guichard*, prêcha publiquement dans une des principales Egliſes de *Paris*, que la Guerre que la *France* faiſoit alors à l'*Eſpagne*, étoit une ſainte guerre pour la défenſe de la Religion. Car ſi le Roi de *France* n'eût alors pris les armes, les *Eſpagnols* avoient en vûë de faire du Pape l'Aumonier de la Cour d'*Eſpagne*.

§. 39.

§. 39. Pour ce qui regarde ceux qui se sont révoltés contre le Siége de *Rome*, les Papes souhaiteroient bien de tout leur cœur, qu'ils fussent remis sous leur obéissance, pourvû que néanmoins par leur abatement un autre ne se rendît pas si puissant, qu'il devînt formidable à tout le reste de l'*Europe*. Car il vaut bien mieux laisser vivre nos ennemis, que de nous ôter la vie conjointement avec eux. On vit bien en effet quelle fut la frayeur du Pape *Paul III*, lors que *Charle-quint* remporta de si grands avantages sur les Protestans; puisqu'il rappella d'abord les troupes qu'il avoit envoyées au secours de cet Empereur. D'autre part si les desseins que *Philippe II.* avoit formés contre l'*Angleterre*, lui eussent réüssi, le Pape *Sixte-Quint* auroit eu tout loisir de se repentir, de l'avoir poussé avec le plus de chaleur à entreprendre cette expédition. Le Pape *Grégoire XV.* durant la guerre de la Valteline prit lui-même le Parti des *Grisons* contre l'*Espagne*; bien que ces peuples fissent profession de la Religion Réformée. Le Pape *Urbain VIII.* ne fut pas fâché que *Gustave Adolphe*, Roi de *Suéde*, donnât de si rudes secousses à la Maison d'*Autriche*, afin de la mortifier: sur tout à cause que l'Empereur faisoit bien voir dans l'affaire de *Mantouë* qu'il n'épargnoit pas plus les Catholiques que les Protestans. Des Ecrivains assûrent que, quand l'Empereur *Ferdinand* demanda de l'argent à ce Pape, suivant sa promesse; celui-ci envoya pour lui & pour toutes ses troupes des Indulgences Plénieres à l'article de la mort; afin de les faire créver avec d'autant plus de résolution. D'un autre côté la Cour de *Rome* n'ouvrit pas moins les yeux il y a quelques années; lors que la *France* fit de si grands progrès contre la *Hollande*, & que la

Du Pape: En quelle disposition d'esprit se trouvent les Papes à l'égard des Protestans.

DU PAPE. perte de cette République ſembloit être inévitable. Cependant les Papes appliquent tous leurs ſoins à gagner les Proteſtans par ruſe & par artifice. Car ils tâchent par tous moyens de fomenter la diviſion entr'eux ; ils careſſent les Princes Proteſtans; ils procurent des mariages entr'eux & des femmes Catholiques; ils attirent à eux les Cadets des grandes maiſons par des Dignités & par des Bénéfices; ils font un accueil favorable & donnent des emplois à ceux qui ſe jettent entre leurs bras; & enfin au lieu de s'amuſer à écrire des Livres contre les Théologiens Proteſtans, ils cherchent ſeulement à entretenir parmi eux les diſputes. Il eſt très-certain que le Clergé de *Rome* a fait de grands progrès dans ce ſiécle-ci, & qu'il eſt maintenant en état d'en faire encore davantage; & il doit avoir une joye intérieure de voir que ſes adverſaires ſe déchirent mutuellement par des diviſions.

S'il y a quelque eſperance d'accommodement entre le Pape & les Proteſtans.

§. 40. De ce que nous avons dit juſques ici on peut aiſément juger, ſi l'on peut eſpérer quelque accommodement entre les Proteſtans & les Catholiques ; en ſorte que l'on cédât quelque choſe de part & d'autre, en convenant d'un certain Symbole, ou d'une Confeſſion de foi; & que l'on renvoyât le reſte dans l'Ecole, comme des queſtions obſcures & inutiles; ou bien que chacun des deux partis demeurât dans ſes opinions, & que nonobſtant la diverſité des ſentimens on ſe conſidérât les uns les autres comme fréres en JESUS-CHRIST, & Membres d'une Aſſemblée Chrétienne. Si l'on éxamine bien la choſe en elle-même & les principes du Pape, on ſera obligé d'avouër qu'une telle réconciliation eſt abſolument impoſſible. Car on y trouve non ſeulement des différens touchant les Dogmes, mais encore

des

des intérêts tout opposés ; puisque premiére- DU PAPE.
ment le Pape voudroit rentrer en possession des biens Ecclésiastiques ; au lieu que les autres les garderoient volontiers dans le même état, où ils se trouvent maintenant. D'ailleurs le Pape prétend être le Chef de toute la Chrétienté ; & les Etats Protestans au contraire se veulent réserver la direction des affaires de la Religion, comme une partie essentielle de leur Souveraineté. Ce sont deux choses contradictoires en elles-mêmes, de vouloir que ceux-là vivent en bonne union, avec le Pape & que pourtant ils refusent de le reconnoître pour le Souverain Monarque de l'Eglise : c'est comme si quelqu'un vouloit passer pour Citoïen d'un Royaume, sans vouloir néanmoins reconnoître le Roi pour son Seigneur. Outre cela l'Infaillibilité prétenduë du Pape est la Pierre Angulaire qui soûtient son autorité, & si on l'ôte une fois, toute la *Papauté* tombe en ruïne. C'est aussi pour cela qu'il est impossible que les Papes cédent quelque chose aux Protestans dans le moindre point controversé. Car s'ils aquiesçoient à un article, en avoüant que jusques alors ils auroient soutenu quelque sentiment faux, ils ne seroient plus infaillibles : puisque s'ils avoient erré en un point, ils pourroient encore se méprendre dans un autre. Si au contraire les Protestans accordent aux Papes l'Infaillibilité, alors ils sont obligés de donner les mains à tous les autres Articles. Mais il n'y a aucune apparence qu'ils retractent jamais ce qu'ils ont écrit contre les Papes ; & quand même le commun peuple le voudroit ; quelle opposition n'y trouveroit-il pas de la part des Prédicateurs ? & que prétendroit-on qu'ils fissent de leurs femmes & de leurs enfans ?

Enfin

DU PAPE. Que de telles propoſitions d'accommodement ſont chimériques, & dangereuſes.

Enfin quelque bonne que paroiſſe l'intention de ceux, qui font de ſemblables propoſitions d'accommodement entre les Catholiques & les Proteſtans, ce qu'ils appellent du nom de *Syncretiſme*, il eſt certain que leur projet eſt chimerique, & qu'il fournit aux adverſaires une ample matiére de raillerie & de ſatire. Car du moins ceux-ci ſont bien aiſes de voir les Théologiens Proteſtans occupés à de telles penſées: ils y gagnent toûjours quelque choſe, & n'y perdent rien du tout; puiſque ces Théologiens s'amuſent à ſe quereller ſur cette queſtion; & que cela refroidit fort le zèle des Proteſtans contre les Catholiques: vû que quelqu'un qui ne pénétre pas bien dans la choſe entendant parler de cette réconciliation, peut aiſément ſe figurer que la différence qu'il y a entre les deux Religions ne doit pas être fort grande, ni fort capitale. Ainſi celui qui tombe dans une ſemblable penſée ſe repréſente des avantages qu'il peut recevoir dans la Communion de *Rome*, & qui ne ſe rencontrent pas dans la Proteſtante; de ſorte qu'il ne lui reſte plus aucune difficulté qui l'empêche d'abjurer ſa Religion. Car il en eſt ici comme d'une fille, ou d'une ville aſſiegée, qui courent grand riſque de ſe rendre, dès qu'elles commencent à capituler.

Des forces des Proteſtans & des Catholiques.

§. 41. Si maintenant on nous demandoit ſi le Pape avec tous ſes partiſans pourroit bien par la force ſoûmettre les Proteſtans à l'obéïſſance du Siége de *Rome*; nous répondons qu'il eſt évident que les Catholiques ſurpaſſent de beaucoup les Proteſtans en forces & en nombre. Car les païs qui ſont ſoûmis à l'obéïſſance du Siége de *Rome* ſont l'*Italie* & l'*Eſpagne* toutes entiéres avec le *Portugal*, la plus grande partie de la *France* & de la *Pologne*;

gne, les plus foibles Cantons des Suiſſes. En *Allemagne* vous trouvez les Païs héréditaires de la Maiſon d'*Aûtriche*; le Royaume de *Bohême*; & maintenant preſque toute la *Haute Hongrie*; les Evêques & les Prélats; la Maiſon de *Baviere* & de *Neubourg*; les Marquis de *Bade*, & quelques Princes de moindre conſidération; une partie des Comtes, des Seigneurs, des Chevaliers, & des Villes libres de l'Empire; ſans parler encore de pluſieurs Catholiques Romains, qui demeurent dans des Etats Proteſtans. Tout cela ſelon ma conjecture & mon calcul fait bien pour le moins les deux tiers de l'*Allemagne*. D'ailleurs en *Hollande* nous trouvons beaucoup de Catholiques Romains: & il reſte encore aujourd'hui en *Angleterre* une bonne partie de ce levain. DU PAPE.

De l'autre côté nous trouvons entre les Proteſtans l'*Angleterre*, la *Suéde*, le *Dannemarck*, la *Hollande*; la plûpart des Electeurs & Princes Séculiers, & des Villes Impériales d'*Allemagne*. Les *Huguenots* de *France* ſont maintenant deſarmés; les Proteſtans de *Pologne* étant diſperſés ne ſont guére à craindre. Les Villes de *Pruſſe* & de *Courlande* ont aſſez de peine à maintenir la liberté de leur Religion; & la Tranſylvanie eſt un fort petit objet. ETATS PROTESTANS.

D'ailleurs les Catholiques-Romains ont cet avantage par deſſus les Proteſtans, qu'ils reconnoiſſent tous le Pape pour le Souverain de leur Egliſe; & que du moins extérieurement, ou de bouche ils s'accordent dans l'unité de la Foi. Mais les Proteſtans n'ont point de Chef viſible dans leur Religion, & ſont miſérablement diviſés entr'eux. Car ſans parler des petites ſectes des Arminiens, des Sociniens, des Anabaptiſtes & autres ſemblables, leur Corps DIVISIONS ENTRE LES PROTESTANS.

eſt

DU PAPE. est partagé en deux parties presque égales de Lutheriens & de Réformés, qui n'ont presque pas moins d'aigreur & d'animosité les uns contre les autres, qu'ils en ont contre les Catholiques-Romains.

Autres inconvenients. Outre cela ils n'ont pas un même Gouvernement, ni une Police uniforme dans la Religion, ni dans leurs Eglises: mais en cela chaque Souverain en use, comme bon lui semble. On ne peut pas nier non plus qu'en général le Clergé de l'Eglise Romaine n'ait plus de zèle, & n'employe plus de soins & d'industrie pour faire des prosélytes, que ne font les Protestans; dont la plûpart n'ont guéres d'autres vûës, que de chercher les moyens de bien subsister de leur Ministére; de la même maniére qu'on s'applique à quelque métier pour gagner sa vie; du reste l'avancement du Royaume de Dieu est le moindre de leurs soins; au lieu que les Moines & les Jésuïtes se rendent fort recommandables par leurs Missions en Orient & dans l'*Amerique*. Et bien que dans leurs fonctions ils mêlent quantité de fables & de bagatelles, néanmoins leur dessein est très-louable en soi.

De la jalousie qui regne entre les Etats Protestans. Enfin il se trouve une si grande jalousie entre les Etats les plus considérables des Protestans, qu'il leur seroit bien difficile de se soûmettre à un seul Chef. Car sans parler d'autres Souverains, cette jalousie régne entre la *Suéde* & le *Dannemarc*; & entre l'*Angleterre* & la *Hollande*. D'un autre côté cette passion n'est pas moins violente entre la *France* & l'*Espagne*, & suffit pour empêcher ces deux Puissances d'agir de concert contre les Protestans. C'est aussi pour cette raison que ceux-ci, quoi qu'inferieurs aux Catholiques en plu-

pluſieurs choſes, ne doivent guéres craindre que le Pape les réduiſe par la force. DU PAPE.

Il faut cependant mettre de la différence entre les Proteſtans, qui forment un Etat indépendant, & les autres qui ſont ſous la Domination des Catholiques Romains. Car il s'en faut bien que les derniers ne ſoient auſſi aſſûrés à l'égard de la liberté de leur Religion, que les prèmiers. Toute la ſûreté des *Huguenots* de *France*, n'eſt fondée que ſur la ſimple parole du Roi, & ſur l'Edit de * *Nantes* : & il eſt indubitable qu'ils paſſeroient très-mal leur tems, ſi quelque Roi de *France* ſe laiſſoit aveugler d'un zèle ſemblable à celui de la Maiſon d'*Aûtriche*. Je ne puis néanmoins m'imaginer que ſa Majeſté ait deſſein de leur faire violence au ſujet de leur Religion, auſſi long-tems qu'ils demeureront en repos ; particuliérement ſi elle fait réflexion ſur les grands ſervices, qu'ils ont rendus à *Henri IV*, & que ſans leur ſecours il y a de l'apparence qu'il ne ſeroit jamais parvenu à la Couronne. Des Huguenots de France.

La *Pologne* ne pourroit pas facilement opprimer la *Curlande* & la *Pruſſe* à cauſe de la Religion ; tant que *Dantzig* jouïra de ſa liberté. De la Pologne.

Les Proteſtans ſont aſſez puiſſans en *Allemagne* ; & s'ils étoient tous unis ſous un ſeul Souverain, ils formeroient un Royaume conſidérable. Mais leurs forces ſont extrêmement affoi- Des forces des Proteſtans d'Allemagne.

* Nous avons marqué dans le premier volume la révocation de cet Edit arrivée l'an 1685. L'Auteur qui vêcut encore quelques années après ce changement, aura vû ſans doute à *Berlin* des Réfugiés, qui lui auront apris que les Souverains n'agiſſent pas toûjours ſelon l'intérêt qu'on leur voudroit repreſenter.

DU PAPE. affoiblies par la quantité de leurs Chefs, par la diverſité de leurs intérêts, & parce qu'ils ſont diſperſés & éloignés les uns des autres. Durant l'eſpace de cent ans les Empereurs les ont réduits en un état, qu'il ſembloit que c'étoit fait de leur Religion & de leur liberté ſi la *France* & la *Suéde* ne les euſſent ſoûtenus, qui ſont tellement jointes enſemble, que l'une ne peut être opprimée ſans l'autre.

S'ils ſont ſeuls ſuffiſans pour ſe défendre ſans le ſecours de la France & de la Suéde.

Il eſt vrai que depuis quelques années on a propoſé une nouvelle maxime, qu'on a tâché de faire goûter ; qui eſt que les Proteſtans d'*Allemagne* ont des forces ſuffiſantes pour ſe maintenir ſans le ſecours de ces deux Couronnes ; & que *Brandebourg* eſt aſſez propre à avoir la direction de toute l'affaire : la Maiſon d'*Autriche* a grand intérêt qu'on reſte dans cette opinion. C'eſt ſur cette hypotheſe que les Princes de *Brandebourg* & de *Lunebourg* appuyent en partie le deſir, qu'ils ont de ſe rendre maîtres des Provinces, qu'on a accordées à la *Suéde*, pour ſatisfaction ; c'eſt-à-dire qu'ils le couvrent du prétexte de maintenir la Religion & la liberté de ces païs-là, auſſi bien que des autres Etats Proteſtans. Mais ſi ces Princes viennent à bout de leurs deſſeins, il eſt certain que par un tel aggrandiſſement ils ſeroient moins formidables à l'Empereur, qu'ils n'étoient auparavant, lorſqu'ils étoient ſoûtenus par la *Suéde*. D'ailleurs ils ſe trompent fort, s'ils croyent avoir trouvé un auſſi puiſſant appui dans le *Dannemarc* * & dans la *Hollande*, que dans la *France* & dans la *Suéde*.

Mais

* L'Auteur demeuroit & écrivoit en *Suéde*. Il n'étoit pas content du *Dannemarc*, par une raiſon que nous rapportons dans ſa vie.

Mais si l'Empereur pouvoit enfin arriver à son but, & chasser entiérement ces deux Nations d'*Allemagne*; que le Parti d'*Espagne* reprît le dessus, & que les Etats de l'Empire fussent las d'entretenir ses troupes, & fatigués par les autres incommodités de la guerre; c'est une question fort importante de savoir, quel Prince pourroit contraindre l'Empereur de licencier son Armée puissante & victorieuse; par exemple s'il ne pourroit pas trouver un prétexte pour retenir ses troupes, afin de fouler les Etats Protestans, en les faisant subsister à leurs dépens; si les deux Maisons de *Brandebourg* & de *Lunebourg* seroient bien capables de lui faire tête; & en quatriéme lieu, si après que les Protestans auroient reconnu que leurs forces n'étoient pas suffisantes pour lui resister, ces deux Couronnes, dont ils se seroient si fort attiré la haine, voudroient bien d'abord accourir à leur secours; si leurs affaires leur permettroient de se charger d'un fardeau si pesant: ou si enfin, lorsqu'ils seroient à deux doigts de leur ruïne, il tomberoit justement du Ciel un second *Gustave Adolphe*, qui fît d'aussi grands progrès que le premier.

DU PAPE. Qu'il est avantageux aux Protestans que les François & les Suédois ayent un pied en Allemagne.

Ceux qui s'imaginent que la sûreté de la Religion Protestante consiste seulement dans des Papiers & dans des Sceaux; ou que l'Empereur ne tâcheroit plus jamais de parvenir à la Monarchie de l'*Allemagne*, quand même il en auroit l'occasion, à quoi la Religion & les biens Ecclésiastiques lui fourniſſent de si beaux prétextes; ceux-là, dis-je, doivent avoir entiérement perdu la mémoire des tems passés. La paix de *Nimegue* a bien fait voir que tous ces projets ont été vains.

Que la sûreté de la Religion Protestante n'est pas fondée sur des Traités.

Les Etats indépendans qui professent la Religion Protestante n'ont pas sujet d'appréhender qu'on

Des Etats Souverains de la Religion Protestante.

DU PAPE. qu'on leur faſſe abandonner leur Religion par la force. Car la conformité de Religion ne détruit point les jalouſies d'Etat ; comme on le peut aſſez remarquer par l'exemple de la *France* & de l'*Eſpagne* ; de l'*Angleterre* & de la *Hollande*, & de même auſſi la diverſité de la Religion ne produit pas un tel effet, qu'en cas qu'un puiſſant Etat Catholique en voulût ruïner un Proteſtant, tous les autres Etats de la Communion de *Rome* abandonnaſſent celui qui ſeroit opprimé ; s'ils avoient quelque intérêt à le conſerver.

Des moyens de maintenir la Religion Proteſtante.

La conſervation, & la durée de la Religion Proteſtante dans les Etats, qui en font profeſſion, ne conſiſte que dans les ſoins, que chacun apporte à la maintenir au dedans, à quoi on n'a pas beſoin d'une grande induſtrie, ni d'expédiens fort recherchés, comme dans la Religion Romaine ; il n'y faut employer que des moyens très-ſimples & très-communs. Il eſt vrai que le principal eſt de pourvoir les Egliſes & les Ecoles de perſonnes habiles ; que les Predicateurs prêchent aux peuples une doctrine pure, & les édifient par leurs bons exemples ; que l'on enſeigne bien à un chacun les fondemens de la véritable Religion, & particuliérement à ceux, qui ſont deſtinés à quelques emplois dans l'Etat ; afin de les bien munir contre les ruſes & les ſurpriſes de *Rome* ; ſur tout s'ils doivent voyager dans des païs Catholiques ; & qu'enfin les Paſteurs ſe rendent capables de réſiſter à leurs adverſaires, & tâchent de découvrir toutes les ſubtilités qu'ils mettent en uſage dans leurs controverſes.

Si l'on pourroit faire un accommodement entre les Lutheriens & les Reformés.

Quelques-uns croyent qu'il ſeroit fort avantageux, que les deux partis Proteſtans, qui à la réſerve des différens qu'ils ont entr'eux ſur les Dogmes, n'ont point d'intérêts oppoſés qui ſoient

ſoient des ſuites de leur Religion, pûſſent faire un accommodement entr'eux & ſe réünir en un Corps: & ils ſe perſuadent que cet ouvrage ne ſeroit pas abſolument impoſſible; pourvû qu'on pût ſeulement ſe défaire de la haine, de l'aigreur, de l'amour propre & des préjugés; & qu'enfin on ſe dépouillât de cette paſſion maligne, qui nous porte à donner des ſens forcés aux paroles de nos adverſaires. Mais ſi l'on conſidére bien le génie de la plûpart des hommes, on trouvera que ces gens en demandent un peu trop. Car quand on lit les Livres de controverſe ſans prévention, & avec un eſprit déſintereſſé, c'eſt une choſe ſurprenante de voir comment les uns & les autres ſe donnent la torture, pour ſoûtenir ce qu'ils ont une fois avancé; ſoit qu'il s'accorde ou non avec l'Ecriture, & combien de fois ils remettent ſur le tapis des choſes, qui ont été cent fois réfutées. D'ailleurs il ne pourroit jamais arriver qu'on eſtimât une opinion auſſi bonne que l'autre: parce qu'une telle indifférence ſeroit une marque évidente, qu'on ne ſe mettroit guéres en peine de tout le reſte. De plus, il ſeroit dangereux de tenir pour problématiques les points, dont on ne pourroit convenir enſemble: & je ne ſaurois concevoir qui nous autoriſeroit à prendre un article pour néceſſaire ou pour problématique. Il y en a qui ſe ſont figuré, qu'il faudroit eſſayer, ſi de tous les articles dont les deux Partis conviennent, on ne pourroit pas faire un Syſtême de Théologie parfait, qui comme une eſpéce de chaine ſe tînt enſemble depuis le commencement juſques à la fin; de ſorte que, ſi ce deſſein pouvoit réüſſir, quand même il reſteroit encore quelques opinions différentes, pourvû qu'elles ne rompiſſent point l'unité de tout le corps, du moins

DU PAPE.

DU PAPE. moins on ſeroit aſſûré qu'on conviendroit des moyens d'aquerir le ſalut. Alors le reſte des différens ne ſeroit plus ſuffiſant pour nous empêcher de nous unir en une même Egliſe. Afin de juger d'une telle propoſition, il faudroit voir un projet d'un tel Syſtême dreſſé *ad modum juſtæ artis.* Pour moi je ne puis imaginer de meilleur remede que de laiſſer cette affaire à la Providence de Dieu; & d'attendre qu'il lui plaiſe avec le tems employer quelques moyens pour produire un tel ouvrage. Car il eſt certain que des expédiens à contre-tems ne ſerviroient qu'à faire naître de nouveaux Schiſmes. Cependant les deux Partis, malgré cette diverſité de ſentimens, doivent défendre mutuellement leurs intérêts contre leur ennemi commun: & ils peuvent bien s'aſſûrer que le Pape ne veut pas moins de mal aux uns, qu'aux autres, ſoit Lutheriens, ſoit Calviniſtes.

Des Sociniens & des Anabaptiſtes. Pour ce qui regarde les Sociniens, les Anabaptiſtes & autres Sectes ſemblables; il eſt évident qu'on ne peut pas les réünir à notre Religion; puiſque les premiers ne font de la Religion Chrétienne, qu'une Philoſophie purement Morale; & que les autres ne ſavent pas eux-mêmes ce qu'ils croient. De plus ces derniers ſe ſont mis en tête je ne ſai quelle nouvelle Politique, qui les rendroit dangereux dans un Etat, s'ils y étoient les plus forts. Mais je ne puis ſavoir bien préciſement ſi les Sociniens ſont dans les mêmes ſentimens; puiſque juſques-ici ils ne ſe ſont point encore rendus aſſez puiſſans en aucun lieu, pour pouvoir y exciter des troubles.

Suite

Suite Chronologique des Papes des Schiſmes & des Conciles Généraux, juſqu'à l'an 1730.

Dans le Chapitre précedent qui eſt entiérement de M. de PUFENDORFF on a vû l'Hiſtoire politique des Papes, telle que le parti Lutherien dans lequel il étoit, la lui avoit fait concevoir; & on peut dire qu'il a quelquefois marqué aſſez juſte une partie des vices & des artifices de la Cour de *Rome*. Mais ce Chapitre a des défauts conſidérables. Le premier eſt que l'Auteur n'érant pas Théologien, s'eſt jettë dans des matiéres de controverſes, contre la réſolution qu'il avoit priſe dès le commencement; & que ne ſachant pas aſſez l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, & n'ayant lu que quelques mauvais abregés faits par des Auteurs de ſon parti, il s'eſt ſouvent trompé, & rapporte comme nouveau dans un ſiécle, ce qui ſe trouve uſité long tems auparavant.

On auroit pu remedier à ce défaut par des notes, mais outre que cela auroit trop groſſi l'ouvrage, ç'auroit été agir contre le plan général qui n'eſt pas de traiter de la Religion; mais de donner une connoiſſance Hiſtorique & Politique des Etats de l'Univers. Ainſi il ne faut pas s'imaginer que tout ce qui n'eſt point re-

DU PAPE. futé par une Note, ſoit digne d'être approuvé. Il auroit falu pour cela une refutation plus longue que le Chapitre même, puiſque l'on auroit détruit par des preuves ce qu'il affirme fauſſement ſans en donner aucune.

Un autre défaut qui a plus de rapport avec notre deſſein; c'eſt que l'Auteur n'obſerve point une ſuite des Papes, comme il a fait dans les autres Etats qu'il a touchés. Entrainé par les matiéres, il paſſe d'un ſiécle à l'autre, & parle des Schiſmes & des Conciles d'une maniére peu propre à les arranger dans la mémoire des jeunes gens pour qui cet ouvrage eſt particuliérement deſtiné.

Pour y ſuppléer nous joignons ici une Suite Chronologique des Papes, & nous marquons les Conciles Généraux & les Schiſmes, ſous le Pape qui ſiégeoit alors. Il y auroit de la témérité à en vouloir garantir la Chronologie. Quand il s'eſt agi de choiſir quel Auteur nous préférerions, il s'eſt trouvé tant de diverſité entre leurs ſentimens, qu'on s'eſt vû embaraſſé ſur l'autorité qui devoit déterminer. Les Auteurs même ne conviennent pas toujours durant les Schiſmes qui étoit le vrai Pape. Le Clergé de *Rome* éliſoit le ſien; l'Empereur en créoit un autre, & chacun appelloit Anti-Pape celui qu'il n'approuvoit pas. Ainſi les *Allemands*, & les *Italiens*, ne s'accordent pas quelquefois ſur le Pape qui doit être tenu pour légitime.

Il

Il en eſt de même des Conciles Généraux. DU PAPE.
Les *Ultramontains* en rejettent deux, parce qu'on y a décidé que le Pape eſt inférieur & ſoumis au Concile, & pour cette raiſon ils n'en comptent que dix-huit. Par cette même raiſon l'Egliſe *Gallicane* en compte vingt, & regarde ces deux Conciles rejettés, comme un Oracle qui met un frein aux abus de la Cour de *Rome*.

		Mort l'an
1	S. PIERRE, martyriſé à Rome le 29. Juin.	67
2	S. LIN, Toſcan, martyr, commença ſon Pontificat le 29. Juin, il tint le Siége XI. ans, 2. mois 23. jours.	78
3	S. CLET, Romain, martyr, du 24. Septembre, XII. ans, 7. mois, 2. jours.	91
4	S. CLEMENT, Romain, martyr, du 26. Avril, IX. ans, près de 6. mois.	101
5	S. ANACLET, Athénien, martyr, du 3. Avril, IX. ans, 3. mois, 10. jours.	110
6	S. EVARISTE, Grec, martyr, du 29. Juillet, IX. ans, 3. mois.	119
7	S. ALEXANDRE, Romain, martyr, du 23. Novembre, X. ans, 6. mois, 20. jours.	130
8	S. SIXTE, Romain, martyr, du 15. Mai, IX. ans, 10. mois, 9. jours.	141
9	S. TELESPHORE, Grec, martyr, du 8. Avril, XI. ans, près de 9. mois.	152
10	S. HYGIN, Athénien, martyr, du 13. Janvier, IV. ans.	156
11	S. PIE, d'Aquilée, martyr, du 15. Janvier, IX. ans, 6. mois, 25. jours.	165
12	S. ANICET, Syrien, martyr, du 25. Juillet, VII. ans, près de 9. mois.	173

DU PAPE. Mort l'an

13 S. SOTER, de Fondi, martyr, du 4. Mai, près de IV. ans. 177
14 S. ELEUTHERE, Grec, martyr, du 3. Mai, XV. ans, 23. jours. 192
15 S. VICTOR, Africain, martyr, du 1. Juin, IX. ans, 1. mois, 28. jours. 202
16 S ZE'PHIRIN, Romain, du 8. Août, ce fut le premier qui mourut de mort naturelle, ayant tenu le Siége XVIII. ans 18. jours. 219
17 S. CALIXTE, Romain, martyr, du 2. Septembre, V. ans, 1. mois, 12. jours. 224
18 S. URBAIN I. Romain, martyr, du 21. Octobre, VI. ans, 7. mois, 4. jours. 231
19 S. PONTIEN, Romain, martyr, du 24. Juin, IV. ans, près de 5. mois. 235
20 S. ANTERE, Grec, martyr, du 2. Decembre, 1. mois, 1. jour. 236
21 S. FABIEN, Romain, martyr, du 15. Janvier, XV. ans, 5. jours. 251
22 S. CORNEILLE, Romain, martyr, du 28. Avril, II. ans, 4. mois, 15. jours. 253

I. SCHISME. Novatien, Prêtre Romain, s'élevant contre le Pape Corneille, à la sollicitation de Novat, Evêque Africain, forma le premier Schisme, qui ait rompu l'union de l'Eglise. Novatien appelloit ses disciples *Cathares*, c'est-à-dire, purs, & nets. Ils ne vouloient pas que ceux qui avoient renoncé la foi durant la persécution, fussent reçus à la pénitence quand ils la demandoient. Ce Schisme causa beaucoup de troubles dans le Clergé & parmi les fidelles.

23 S. LUCIUS I. Romain, martyr, du 20. Octobre, 1. an, 4. mois, 10. jours. 255

24 S.

Mort l'an DU PAPE.

24 S. ETIENNE I. Romain, martyr, du 9. Avril, II. ans, 3. mois, 22. jours. 257
25 S. SIXTE II. Grec, martyr, du 24. Août, II. mois, 13. jours. 258
26 S. DENIS, Grec, martyr, du 10 Septembre, XII. ans, 3. mois, 14. jours. 270
27 S. FELIX I. Romain, martyr, du 31. Decembre, IV. ans, 5. mois. 275
28 S. EUTYCHIEN, Toſcan, martyr, du 4. Juin, VIII. ans, 6. mois, 4. jours. 283
29 S. CAJUS, Dalmate, martyr, du 17 Septembre, XII. ans, 4. mois, 5. jours. 296
30 S. MARCELLIN, Romain, du 13. Mai, VII. ans, II. mois, 26. jours. 304
31 S. MARCEL, Romain, martyr, du 21. Mai, IV. ans, 2. mois. 309
32 S. EUSEBE, Grec, du 5. Fevrier, II. ans, 7. mois, 21. jour. 311
33 S. MELCHIADE, Africain, du 3. Octobre, II. ans, 2. mois, 7. jours. 314
34 S. SILVESTRE, Romain, du 1. Fevrier, XXI. ans, II. mois. 336

I. CONCILE GENERAL.

325. I. Concile Général de Nicée, ville de Bithynie dans l'Aſie Mineure. Il dura 2. mois & 12. jours, il y avoit 318. Evêques. Le Grand Oſius Evêque de Cordouë y aſſiſta, comme Légat du Pape Silveſtre. L'Empereur Conſtantin, qui fournit toute la dépenſe du Concile, & tout les fraix du voyage des Evêques, ſe trouva auſſi dans cette ſainte Aſſemblée. Voici comme il en eſt parlé dans les Inſcriptions Latines qui ſont au deſſous des Tableaux des Conciles Généraux, & que le Pape Sixte V. a fait mettre dans la Bibliothéque du Vatican à

DU PAPE. Rome: I. *Concile qui eſt celui de Nicée en* 325. *S. Silveſtre étant Pape, & Flavius Conſtantin, ſurnommé le Grand, Empereur: Jeſus-Chriſt Fils de Dieu eſt déclaré conſubſtantiel à ſon Pére, l'impiété d'Arius eſt condamnée, & l'Empereur, ſuivant un Decret du Concile, fait brûler les Livres des Ariens.* On dreſſa dans ce Concile le Symbole de Nicée qui ſe chante encore aujourd'hui ſolemnellement dans la Meſſe.

35 S. MARC, Romain, du 16. Janvier, VIII. mois, 22. jours. 337
36 S. JULE, Romain, du 27. Octobre, XV. ans, 5. mois, 17. jours. 352
37 LIBERIUS, Romain, du 8. Mai, XV. ans, 4. mois, 1. jour. 367

II. SCHISME. Durant l'abſence de Liberius les Ariens élevérent Felix Diacre au Siége Pontifical. Ce Schiſme dura environ 3. ans. Quelques-uns mettent ce Felix au nombre des Papes.

38 S. DAMASE, Eſpagnol, du 15. Septembre, XVII. ans, 2. mois, 27. jours. 385

III. SCHISME, Urſicin Diacre de l'Egliſe de Rome, ſe fit proclamer Pape par quelques factieux contre Damaſe, il éleva Siége contre Siége, ce qui dura un an & quelques mois.

II. CONCILE GENERAL.

I. Concile Général de Conſtantinople, Capitale de la Thrace, & de tout l'Empire d'Orient, nommée la nouvelle Rome, ſur le Boſphore de Thrace. Il y avoit 150. Evêques, contre Macédonius, qui combattoit la Divinité du S.

S. Eſprit, & contre Apollinaire. Voici l'Inſcription qui eſt dans la Bibliothéque du Vatican: II. *Concile qui eſt celui de Conſtantinople en* 381. *S. Damaſe étant Pape, & Theodoſe I. Empereur. La Divinité du S. Eſprit eſt défenduë contre l'impie Macedonius, dont la fauſſe doctrine eſt frappée d'Anathême.* On ajouta au Symbole de Nicée, ce qui s'y voit à préſent, ſur la Divinité du S. Eſprit. DU PAPE.

39 S. SIRICE, Romain, du 11. Janvier, XIII. ans, 1. mois, 14. jours. 398
40 ANASTASE I. Romain, du 14. Mars, IV. ans, 1. mois, 13 jours. 402
41 S. INNOCENT I. d'Albane, du 18. Mai, XV. ans, 2. mois, 10. jours. 417
42 S. ZOZIME, Grec, du 2. Avril, 1. an, 4. mois, 9. jours. 418
43 S. BONIFACE I. Romain, du 28. Decembre, IV. ans, 9. mois, 8. jours. 423

IV. SCHISME. Eulalius. Archidiacre de l'Egliſe de Rome, ſe fit élire Pape par quelques Prêtres & Diacres, gagnés par ſes ſollicitations du Préfet Symmaque. Ce Schiſme dura 3. mois, 7. jours.

44 S. CELESTIN I. Romain, du 3. Novembre, VIII. ans, 3. mois, 3. jours. 432

III. CONCILE GENERAL.

I. Concile Général d'Ephéſe, ville Capitale d'Aſie près de l'emboüchure du Caïſtre. Il s'y trouva plus de 200. Evêques, S. Cyrille, d'Alexandrie y préſida pour le Pape Celeſtin I, la Sainte Vierge y fut déclarée Mére de Dieu, & on condamna Neſtorius, Evêque de Conſtanti-

DU PAPE. ſtantinople. On y renouvella la condamnation de Pélage. Voici l'Inſcription, qui ſe trouve dans la Bibliothéque du Vatican: III. *Concile qui eſt celui d'Ephéſe en* 431. *S. Celeſtin étant Pape & Théodoſe le jeune Empereur: Neſtorius qui diviſoit Jeſus-Chriſt en deux perſonnes eſt condamné, & la Sainte Vierge reconnuë Mére de Dieu.*

45 S. SIXTE III. du 26. Avril, VII. ans, II. mois, 2. jours. 440
46 S. LEON I. Toſcan, ſurnommé le Grand, du 10. Mai, XX. ans, II. mois. 461

IV. CONCILE GENERAL.

Concile Général de Calcédoine dans l'Aſie Mineure, ſur le Boſphore de Thrace. Il y vint 630 Evêques. On y condamna Eutychès, & Dioſcore, Evêque d'Alexandrie, qui ſoutenoient qu'il n'y avoit en Jeſus-Chriſt qu'une ſeule nature. On excommunia Eutychès, & Dioſcore fut chaſſé de ſon Siége d'Alexandrie. Voici l'Inſcription qu'on a donnée à ce Concile dans la Bibliothéque du Vatican: IV. *Concile qui eſt celui de Calcédoine en* 451. *S. Leon, étant Pape & Marcien Empereur. On prononça Anathême contre le malheureux Eutychès, qui ne connoiſſoit qu'une nature en Jeſus-Chriſt.*

47 S. HILAIRE, de Sardaigne, du 12. Novembre, V. ans, 9 mois, 29. jours. 467
48 S. SIMPLICIUS, de Tivoli, du 20. Septembre, XV. ans, 5 mois, 10. jours. 483
49 S. FELIX II. ou III. Romain, du 8. Mars, VIII. ans, II. mois, 22. jours. 492
50 S. GELASE I. Africain, du 2. Mars, IV. ans, 8. mois, 19. jours. 496

51 S.

Mort l'an DU PAPE.

51 S. ANASTASE II. Romain, du 28. Novembre, 1. an, 11. mois, 23. jours. 498
52 S. SYMMAQUE, de Sardaigne, XV. ans, 7. mois, 27. jours. 514

V. SCHISME. Laurent Archidiacre de Rome, soutenu de l'Empereur, fut élû Pape par une partie du Clergé, & du peuple; ce qui causa un Schisme dont l'Eglise souffrit beaucoup, & qui dura plus de 3. ans.

53 S. HORMISDAS, de la Campagne de Rome, du 28. Juillet, IX. ans, 10 jours. 523
54 S. JEAN I. Toscan, du 13. Août, II. ans, 9. mois, 14. jours. 526
55 S. FELIX III. ou IV. de Benevent, du 24. Juillet, IV. ans, 2. mois, 18. jours. 530
56 S. BONIFACE II. Romain; II. ans, 2. jours. 532

VI. SCHISME. Dioscore se fit élever à prix d'argent à la chaire de St. Pierre. Cette Election tachée de Simonie eut peu de suite. Dioscore fut excommunié & mourut environ 18. jours après.

57 JEAN II. Romain, du 23. Octobre, II. ans, 8. mois, 3. jours. 535
58 S. AGAPIT I. Romain, 10 mois, 14. jours. 536
59 S. SILVERE, Campanois, IV. ans, entiers. 539

VII. SCHISME. Il y a des Historiens qui mettent ici un Schisme, parce que Vigile se fit élire Pape du vivant de Silvere banni.

DU PAPE. Mort l'an

60 S. VIGILE, Romain, XV. ans, 6. mois, 10. jours. 555

V. CONCILE GENERAL.

II. Concile Général de Conſtantinople de 165. Evêques. Il fut convoqué 1o. pour refuter les erreurs de Théodoret Evêque de Tyr, de Théodore Evêque de Mopſueſte, & d'Ibas Evêque d'Edeſſe. 2o. pour confirmer les IV. premiers Conciles Généraux, & particuliérement celui de Calcédoine que les Acéphales conteſtoient. Voici l'Inſcription qu'on lui a donnée dans la Bibliothéque du Vatican: V. *Concile qui eſt le* II. *de Conſtantinople en* 553. *Vigile étant Pape & Juſtinien Empereur. Les conteſtations touchant les* 3. *chapitres qui regardoient la doctrine de Théodore Evêque de Mopſueſte, d'Ibas Evêque d'Edeſſe, & de Théodoret Evêque de Tyr, ſont aſſoupies, & les erreurs d'Origène retranchées de la ſainte Doctrine.*

61 S. PELAGE I. Romain, du 16. Avril, III. ans, 10. mois, 18. jours. 559

62 S. JEAN III. Romain, du 27. Juillet, XII. ans, 11. mois, 16. jours. 572

63 S. BENOÎT I. Romain du 16. Mai, IV. ans, 2. mois, 15. jours. 577

64 PELAGE II. Romain, du 10. Novembre, XII. ans, 2. mois, 27. jours. 590

65 S GREGOIRE I. Romain, ſurnommé le Grand, du 3. Septembre, XII. ans, 6. mois, 10. jours. 604

66 SABINIEN, Toſcan, du 1. Septembre, 5. mois, 17. jours. 606

67 BONIFACE III. Romain, du 15. Fevrier, 8. mois, 23. jours. 607

68 BONIFACE IV. de Valérie, du 18. Septem-

Mort l'an DU PAPE.

tembre, VI. ans, 9. mois, 20. jours. 61 ;
69 DEUS-DEDIT, Romain, du 13. Novembre, II. ans, 11. mois, 26 jours. 617
70 BONIFACE V. Napolitain, du 29. Decembre, VII. ans, 10. mois, 1. jour. 626
71 HONORIUS I. de Campanie, du 14. Mai, XII. ans, 4. mois, 27. jours. 639
72 SEVERIN, Romain, du 29 Mai, 3. mois, 4. jours. 640
73 JEAN IV. Dalmate, du 31. Decembre, I. an, 9. mois, 13. jours. 642
74 THEODORE, de Jeruſalem, du 23. Novembre, VI. ans, 5. mois, 19. jours. 649
75 S. MARTIN I. de Todi, du 21. Juillet, VI. ans, 3. mois, 12. jours. 655
76 EUGENE I. 6. mois, 20. jours. 656
77 VITALIEN, de Ségni, du 13. Juillet, XIV. ans, 5. mois, 27. jours. 669
78 ADEODAT, Romain, du 9. Avril, VII. ans, 2. mois, 17. jours. 676
79 DOMNUS, Romain, du 1. Novembre, I. an, 5. mois, 10. jours 678
80 S. AGATHON, Sicilien, du 16. Juin, III. ans, 6. mois, 25. jours. 683

VI. CONCILE GENERAL.

III. Concile Général de Conſtantinople, où ſe trouvérent 289. Evêques, ſur la fin 2. Patriarches, l'un de Conſtantinople, & l'autre d'Antioche, & l'Empereur, afin que ſa préſence retînt les eſprits mutins. Ce Concile fut aſſemblé pour détruire entiérement le Monothéliſme, & pour établir en Jeſu-Chriſt deux volontés, une divine & l'autre humaine, & autant d'actions, qu'il y a de natures. On excommunia Sergius, Pyrrhus, Paul, Macaire, &

DU PAPE. tous leurs Sectateurs. Voici l'Inscription qu'on a donnée à ce Concile dans la Bibliothéque du Vatican : VI. *Concile qui est le* III. *de Constantinople en* 680. *S. Agathon étant Pape, & Constantin Pogoniate Empereur. Les hérétiques Monothélites qui n'admettoient qu'une volonté en Jesus Christ sont condamnez.* Ce Concile se nomme Concile de Constantinople *in Trullo. Trullus* étoit une Salle du Conseil, dans le Palais Impérial de Constantinople, ainsi nommée parce qu'elle étoit voutée en forme de coupe renversée, que les Latins appellent *Trulla*, ou *Trullus.*

81 S. LEON II. Sicilien, du 15. Août, 10. mois, 24. jours. 684
82 S. BENOÎT II. Romain, du 20. Août, 7. mois, 17. jours. 685
83 JEAN V. Syrien, 1. an, 11. jours. 686
84 CONON, originaire de Thrace, du 20. Octobre, 11. mois, 23. jours. 687

VIII. SCHISME. Avant que Conon fût élû, Théodore Prêtre, & Pierre Archiprêtre, firent deux partis, & prétendoient l'un & l'autre à la Papauté, cela dura peu & les deux partis se réünirent, quand le Clergé eut nommé Conon.

85 S. SERGIUS I. Syrien d'origine, mais né en Sicile, du 26. Decembre, XIII. ans, 8. mois, 14. jours. 701
86 JEAN VI. Grec, du 29. Octobre, III. ans, 2. mois, 12. jours. 705
87 JEAN VII. Grec, du 10. Mars, II. ans, 7. mois. 708
88 SISINNIUS, Syrien, du 18. Octobre, 20. jours. 708

Mort l'an DU PAPE.

89 CONSTANTIN, Syrien, du 23. Decembre, VI. ans, 1. mois, 2. jours. 714
90 GREGOIRE II. Romain, du 22. Mars, XVI. ans, 8. mois, 20. jours. 731
91 GREGOIRE III. Syrien, du 16. Fevrier, X. ans, 9. mois, 12. jours. 741
92 S. ZACHARIE, Grec, du 6. Decembre, X. ans, 3. mois, 10. jours. 752
93 ETIENNE II. du 27. Mars, 8. jours. 752
94 ETIENNE III. du 30. Mai, V. ans, 20. jours. 757
95 PAUL I. Romain, du 29. Mai, X. ans, 1. mois, un jour. 768

IX. SCHISME. Etienne III. étant mort, il ſe forma deux partis, l'un pour Théophylacte, & l'autre pour Paul, dont la vie étoit fort approuvée. Après de longues conteſtations Paul fut élû de tous les gens de bien.

96 ETIENNE IV. Sicilien, du 5. Août, III. ans, 5. mois, 27. jours. 772

X. SCHISME. Paul n'avoit pas encore rendu l'eſprit, qu'un certain Toton Duc de Népi, fit ſacrer Pape Conſtantin qui étoit Laïque; il fut dégradé & eut les yeux crevés. Un certain Philippe Prêtre qui fut mis en ſa place, céda bien-tôt à Etienne IV. On exerça durant ce Schiſme des inhumanités étranges.

97 ADRIEN I. Romain, du 10. Fevrier, XXIII. ans, 10. mois, 1. jour. 795

VII. CONCILE GENERAL.

II. Concile Général de Nicée de 350. Evêques convoqué par l'Empereur Conſtantin, & ſa mére Iréne. Les Légats du Pape Adrien, & Taraſius Patriarche de Conſtantinople, y préſidérent. On y régla la vénération due aux ſaintes Images. Voici l'Inſcription, qu'on a donnée à ce Concile dans la Bibliothéque du Vatican : VII. *Concile qui eſt le* II. *de Nicée en* 787. *Adrien étant Pape & Conſtantin fils d'Iréne Empereur : L'impiété des Iconomaques eſt rejettée, & le culte des ſaintes Images rétabli dans l'Egliſe.*

98 LEON III. Romain, du 26. Decembre, XX. ans, 5. mois, 17. jours. 816
99 ETIENNE V. Romain, du 21. Juin, 7. mois, 3. jours. 817
100 PASCAL I. Romain, du 27. Janvier, VII. ans, 3. mois, 17. jours. 824
101 EUGENE II. Romain, du 15. Mai, III. ans, 2. mois, 23. jours. 827

XI. SCHISME. Zizinnus, ayant le peuple pour lui, fut competiteur d'Eugene II. qui avoit la Nobleſſe dans ſes intérêts, & dont le parti prévalut.

102 VALENTIN, Romain, 40. jours. 827
103 GREGOIRE IV. Romain, du 26. Janvier, XV. ans, 4. mois. 844
104 SERGIUS II. Romain, du 10. Fevrier, III. ans, 2. mois, 23. jours. 847
105 LEON IV. Romain, du 12. Avril, VIII. ans, 3. mois, 5. jours. 855

C'eſt

C'eſt ici que quelques Ecrivains placent la fa- DU PAPE.
meuſe Papeſſe JEANNE, qu'ils diſent avoir été une fille de Mayence. Ils ajoutent qu'étant partie de ſon Païs avec un galand qui la menoit à Athénes, elle paſſa par Rome où ſa Science fut admirée, & comme elle étoit traveſtie en homme, après la mort de Leon IV. on l'élût Pape. Cette fable refutée même par d'habiles Proteſtans ne laiſſe pas de ſe trouver rapportée par XVII. Ecrivains Allemands; autant de François, XXVII. Italiens, VI. Eſpagnols, V. Anglois, I. Ecoſſois, XII. Flamands, I. Polonois, I. Hongrois, II. Grecs, & par autant de Juifs. On attribuë à la Papeſſe Jeanne II. ans, 1. mois & 4. jours de Siége.

106 BENOÎT III. Romain, du 29. Septembre, II. ans, 6. mois, 9. jours. 858

XII. SCHISME. Un certain Anaſtaſe, Prêtre excommunié voulut uſurper le Souverain Pontificat, & ſe fit ſacrer Pape, ce Schiſme ne dura que quatre jours. Benoît III. fut rétabli.

107 S. NICOLAS I. dit le Grand, Romain, du 29. Avril, IX. ans, 6. mois, 21. jour. 867

108 ADRIEN II. du 14. Decembre, IV. ans, 10. mois, 17. jours. 872

VIII. CONCILE GENERAL.

IV. Concile Général de Conſtantinople, où ſe trouvérent 300. Evêques. On y brûla les Actes d'un Conciliabule, que Photius avoit aſſemblé contre le Pape Nicolas, & contre Ignace légitime Patriarche de Conſtantinople. On y condamna Photius, qui s'étoit emparé de cette

DU PAPE. cette dignité, & Ignace fut rétabli avec honneur. Le culte des Images de la ſainte Vierge, & des Saints y fut encore maintenu. Voici l'Inſcription qu'il a dans la Bibliothéque du Vatican: VIII. *Concile qui eſt le* IV. *de Conſtantinople en* 869. *Adrien* II. *étant Pape, & Baſile Empereur, Ignace Patriarche de Conſtantinople eſt rétabli dans ſon Siége & Photius l'Uſurpateur en eſt honteuſement chaſſé.*

109 JEAN VIII. Romain, du 14. Decembre, x. ans, un jour. 882
110 MARTIN II. Toſcan, du 19. Decembre, 1. an, 29. jours. 884
111 ADRIEN III. du 21. Janvier, un an, 3. mois, 19. jours. 885
112 ETIENNE VI. du 13. Mai, VI. ans, 9. jours. 890
113 FORMOSE, du 31. Mai, VI. ans, 10. jours. 896

XIII. SCHISME. Sergius Romain, Cardinal, Diacre de l'Egliſe Romaine fut élevé par quelques factieux au Pontificat contre Formoſe. Ce Schiſme dura peu de jours.

114 BONIFACE VI. 15. jours. 897
115 ETIENNE VII. du 20. Août, IV. ans. 901
116 JEAN IX. de Tivoli, du 10. Septembre, III. ans, 15. jours. 905
117 BENOÎT IV. Romain, du 24. Septembre, quelques mois. 906
118 LEON V. d'Ardée, 40. jours. 06

XIV. SCHISME. Chriſtophle uſurpa le S. Siége, & s'y maintint 7. mois tyranniquement.

119 CHRISTOPHLE, Romain, 7. mois. 907

120 SER-

Mort l'an DU PAPE.

120 SERGIUS III. de Tuſcule, III. ans, 3. mois, 4. jours. 910
121 ANASTASE III. Romain, du 14. Avril, II. ans, 2. mois. 912
122 LANDO, Sabin, du 7. Juin, 8. mois. 913
123 JEAN X. du 24. Janvier, XV. ans, 2. mois, 15. jours. 928
124 LEON VI. Romain, du 9. Avril, 6. mois, 15. jours. 929
125 ETIENNE VIII. du 24. Octobre, II. ans, I. mois, 15. jours. 931
126 JEAN XI. de Tuſcule, d'une naiſſance honteuſe, du 11. Decembre, IV. ans, 10. mois. 936
127 LEON VII. Romain, du 27. Octobre, III. ans, 6. mois. 939
128 ETIENNE IX. Allemand, du 7. Juin, III. ans, 4. mois, 5. jours. 943
129 MARTIN III. Romain, du 3. Fevrier, III. ans, 6. mois, 13. jours. 946
130 AGAPIT II. Romain, IX. ans, 7. mois, 10. jours. 955
131 JEAN XII. du 9. Janvier, IX ans. Il fut fait Pape à 18. ans. 964

XV. SCHISME. Leon Romain Diacre de l'Egliſe de Latran, s'éleva contre Jean XII. & ce Schiſmatique ſe maintint plus de deux ans. Il y a des Auteurs qui mettent ce Leon parmi les Papes, d'autres le rejettent. Les affaires de l'Egliſe, & la ville de Rome étoient dans une ſi grande confuſion, qu'on a beaucoup de peine à démêler le vrai Pape d'avec le faux Pape. Les Romains alors fort ſéditieux, & peu remplis de Religion faiſoient des Papes ſelon leurs paſſions. L'Empereur les dépoſoit, faiſoit un autre Pape. Chacun vouloit maintenir

DU PAPE. nir ſon Idole. Rome étoit un Théatre où il ſe paſſoit des Scènes bien tragiques & bien honteuſes.

132 BENOÎT V. Romain, 1. an. 965
133 JEAN XIII. Romain, du 2. d'Octobre, VII. ans, 11. mois, 5. jours. 97
134 DOMNUS II. Romain, du 24. Septembre, 3. mois. 975
135 BENOÎT VI. Romain, du 2. Decembre, 1. an, 3. mois. 975

XVI. SCHISME. Boniface, Diacre, homme très-méchant uſurpa le Souverain Pontificat, & le poſſéda un an & un mois, il vola le tréſor de S. Pierre, & s'enfuit à Conſtantinople. Il y en a qui lui donnent rang entre les Papes.

136 BENOÎT VII. du 11. Mai, IX. ans, 1. mois, 9. jours. 984
137 JEAN XIV. Evêque de Pavie, du 26. Juillet, 1. an, quelques mois. 985

XVII. SCHISME. Boniface chaſſé de Rome y revint, & ſe mit tyranniquement en poſſeſſion du Siége Apoſtolique, où il ſe maintint 4. mois, 6. jours, il fut tué par ſes Valets, & traîné nû à la voirie dans les rues de Rome.

138 JEAN XV. Romain, du 1. Août, X. ans, 6. mois, 12. jours. 996
139 GREGOIRE V. Alleman, du 12. Juillet, II. ans, 8. mois, 6. jours. 999

XVIII. SCHISME. Jean Evêque de Plaiſance ſoûtenu par Creſcentius, ſe fit proclamer Pape. Ce Schiſme dura 6. mois.

140 SIL-

Mort l'an DU PAPE.

140 SILVESTRE II. Moine Auvergnat, du 1. Novembre, IV. ans, 2. mois. 1003

141 JEAN XVI. Romain, nommé vulgairement par erreur XVII. du 7. Juin, 5. mois. 1003

142 JEAN XVII. Romain, du 20. Novembre, V. ans, 7. mois, 28. jours. 1009

143 SERGIUS III. Romain, du 31. Août, 11. ans, 8. mois, 13 jours. 1012

144 BENOÎT VIII. du 7. Juin, XI. ans, 7. mois, 6. jours. 1024

XIX. SCHISME. Grégoire Prêtre appuyé de quelques perſonnes conſidérables, qui le ſaluérent Pape, s'éléva contre Benoît VIII. & forma un Schiſme qui dura un peu plus d'un an.

145 JEAN XVIII. des Comtes de Toſcane, du 28. Fevrier, IX. ans, 8. mois. 1034

146 BENOÎT IX. des Comtes de Toſcane, âgé de 12 ans fut fait Pape par tyrannie, & par Simonie, du 11. Novembre, X. ans, 4. mois. 1044

XX. SCHISME. Jean ſe mit à la place de Benoît, qui fut chaſſé pour ſa mauvaiſe vie. Jean prit le nom de Silveſtre III. & occupa le Siége 3. mois. Benoît qui ſe démit volontiers pour ſuivre plus librement ſes débauches, oppoſa à l'Anti-Pape Jean, un autre Jean, qui tint le Siége 1. mois, 21. jour. On vit alors un monſtre à 3. têtes dans la Chaire Apoſtolique, ou pour parler ſans figure trois Anti-Papes, qui ſe mêloient tout à la fois de gouverner l'Egliſe.

147 GRE-

DU PAPE. Mort l'an

147 GREGOIRE VI. du 1. Mai, II. ans, 8. mois. 1046
148 CLEMENT II. du 21. Decembre, IX. mois, 19. jours. 1048
149 DAMASE II. du 17. Juillet, 23. jours. 1049
150 S. LEON IX. Allemand, du 12. Fevrier, V. ans, 2. mois, 27. jours. 1054
151 VICTOR II. Allemand, du 13. Avril, II. ans, 3. mois, 16 jours. 1057
152 ETIENNE X. de Lorraine, du 2. Août, 7. mois, 28. jours. 1059
153 NICOLAS II. Savoyard, du 2. Janvier, II. ans, 6. mois. 1061
154 ALEXANDRE II. de Luque, du 30. Novembre, XI. ans, 6. mois, 22. jours. 1073

XXI. SCHISME. Cadalous Evêque de Parme s'éléva contre Alexandre II. & cet Anti-Pape prit le nom d'Honorius II. Ce Schiſme dura 3. ans.

155 S. GREGOIRE VII. de Soana, du 29. Juin, XII. ans, 1. mois, 3. jours. 1086

XXII. SCHISME. Guibert Evêque de Ravenne, fut élû Pape, par des gens que les préſens d'Henri IV. Empereur, homme excommunié & très-méchant, avoient gagnés. Cet Anti-Pape prit le nom de Clement III. le Schiſme dura 40. ans.

156 VICTOR III. de Benevent, du 21. Mars, 1. an, 3. mois, 24. jours. 1088
157 URBAIN II. François, du 12. Mars, XI. ans, 4. mois, 18. jours. 1099
158 PASCAL II. Toſcan, du 13. Août, XVIII.

Mort l'an DU PAPE.

XVIII. ans, 3. mois, 5. jours. 1118

XXIII. SCHISME. L'Empereur Henri mit à la place de Guibert, qui venoit de mourir 3. Anti-Papes: ſavoir Albert Attel'anus, Théodoric, Romain, & Maginulfe auſſi Romain. Albert ayant tenu le Siége 4. mois fut enfermé dans un Monaſtére pour le reſte de ſes jours. Théodoric, qui prit le nom de Silveſtre III. après avoir paru Pape durant 3. mois, 15. jours, fut condamné pareillement à aller faire pénitence, dans un Monaſtére, le reſte de ſa vie. Maginulfe vêcut peu de tems.

159 GELASE II. de Gayete, du 2. Janvier, 1. an, 4. jours. 1119

XXIV. SCHISME. Maurice Burdin pouſſé par l'Empereur Henri V. ſe fit Pape & prit le nom de Grégoire VIII. Cet Anti-Pape dura 3. ans.

160 CALISTE II. Bourguignon, du 1. Fevrier, V. ans, 10. mois, 13. jours. 1124

IX. CONCILE GENERAL.

I. Concile Général de Latran, ſous Caliſte II. il y avoit plus de 300. Evêques. Il fut tenu pour la paix de l'Egliſe, qui étoit troublée depuis plus de 45. ans à l'occaſion du droit de la Collation des Bénéfices que l'Empereur prétendoit. On y travailla à rétablir la diſcipline Eccléſiaſtique beaucoup affoiblie par la longueur & la multitude des Schiſmes. On y chercha auſſi les moyens de retirer la Terre Sainte de la puiſſance des Infidelles. Ce Concile n'a ni

Tableau,

DU PAPE. Tableau, ni Inſcription dans la Bibliothéque du Vatican. 1123

161 HONORIUS II. de Boulogne, du 14. Decembre, v. ans, 1. mois, 17. jours. 1130

162 INNOCENT II. Romain, du 17. Fevrier, XIII. ans, 7. mois, 20. jours. 1143

XXV. SCHISME. Pierre de Leon ſe fit proclamer Pape. Il fut nommé Anaclet II. durant près de VIII. ans, Après ſa mort un Grégoire intrus encore par violence, prit le nom de Victor II. Il ſe repentit 5. mois après, & renonça volontairement à la Papauté.

X. CONCILE GENERAL.

II. Concile Général de Latran de près de mille Evêques, ſous Innocent II. Pape, & Conrad Empereur. Il fut aſſemblé pour condamner les Schiſmatiques, pour rétablir la diſcipline de l'Egliſe, & pour réfuter les erreurs des Pétrobruſiens. Ce Concile n'a ni Tableau, ni Inſcription dans la Bibliothéque du Vatican.

163 CELESTIN II. Toſcan, du 25. Septembre, 5. mois, 13. jours. 1144

164 LUCIUS II Boulonois, du 12. Mars, 11. mois, 14. jours. 1145

165 EUGENE III. Piſan, du 25. Fevrier, VIII. ans, 4 mois, 13. jours. 1153

166 ANASTASE IV. du 9. Juillet, 1. an, 4. mois, 24 jours. 1154

167 ADRIEN IV. Anglois, du 3. Decembre, IV ans, 8. mois, 28. jours. 1159

168 ALEXANDRE III. Siennois, du 5. Sep-

Mort l'an DU PAPE.

Septembre, XXI. ans, II. mois, 21. jours. 1181

XXVI. SCHISME. Octavien, Romain, ſe fit Pape, prit le nom de Victor IV. & ſe maintint 3. ans, 7. mois. Enſuite Gui de Crémone autre Anti-Pape, ſous le nom de Paſcal III. régna 11. ans; enfin Jean de Hongrie, ſe fit Pape, ſe nomma Caliſte III. & dura 7. ans, 5. mois.

XI. CONCILE GENERAL.

III. Concile Général de Latran. Il y avoit près de 300. Evêques, ſous Alexandre III. Pape. Il fut aſſemblé pour annuler les ordinations faites par les Anti-Papes, pour condamner les erreurs des Vaudois & pour réformer les mœurs. Voici l'Inſcription que ce Concile a dans la Bibliothéque du Vatican: *XI. Concile qui eſt le III. de Latran en* 1179. *Alexandre III. étant Pape, & Fréderic I. Empereur. Les erreurs des Vaudois, & des Cathares ſont condamnées, les Tournois défendus & la diſcipline de l'Egliſe rétablie, parmi les Eccléſiaſtiques, & les Laïques.*

169 LUCIUS III. de Luque, du 29. Août, IV. ans, 2. mois, 18. jours. 1185

170 URBAIN III. Milanois, du 25. Novembre, I. an, 10. mois, 25. jours. 1187

171 GREGOIRE VIII. de Bénevent, du 20. Octobre, I. mois, 27. jours. 1188

172 CLEMENT III. Romain, du 16. Janvier, III. ans, 2. mois, 19. jours. 1191

173 CELESTIN III. Romain, du 22. Avril, VI. ans,

DU PAPE.

Mort l'an

vi. ans, 8. mois, 28. jours. 1199

174 INNOCENT III. d'Anagni, du 8. Janvier, XVIII. ans, 6. mois, 19. jours. 1216

XII. CONCILE GENERAL.

IV. Concile Général de Latran. Innocent III. y préſida, il y avoit deux Patriarches, celui de Conſtantinople, & celui de Jeruſalem, 71. Archevêques, 416 Evêques, plus de 800. Abbez, le Primat des Maronites nouvellement réüni à l'Egliſe Romaine, & Saint Dominique Inſtituteur de l'Ordre des fréres Prêcheurs. Ce Concile fut aſſemblé pour condamner les erreurs des Albigeois, & autres hérétiques & pour la conquête de la Terre Sainte. Voici l'Inſcription, qu'on lui a donnée dans la Bibliothéque du Vatican: *XII. Concile qui eſt le IV. de Latran, en 1215. Innocent III. étant Pape, & Frederic II. Empereur, les fauſſes opinions de l'Abbé Joachim ſont condamnées, la guerre Sainte pour le recouvrement de Jeruſalem réſoluë, & les Croiſades inſtituées parmi les Chrétiens.*

175 HONORIUS III. Romain, du 17. Juillet, x. ans, 8. mois. 1227

176 GREGOIRE IX. d'Anagni, du 14. Mars, XIV ans, 5. mois, 3. jours. 1241

177 CELESTIN IV. Milanois, du 22. Septembre, XVIII. jours. 1243

178 INNOCENT IV. Génois, du 24. Juin, XI. ans, 5. mois, 14. jours. 1254

XIII. CONCILE GENERAL.

I. Concile Général de Lyon, où préſida le Pape Innocent IV. où aſſiſtérent les Patriarches

ches de Conſtantinople, & d'Antioche, 140. DU PAPE, Evêques, Baudouïn II. Empereur d'Orient, & S. Louïs, Roi de France. On y excommunia Frederic II. ennemi de l'Egliſe, avec pouvoir aux Allemans d'élire un autre Empereur. On y donna le Chapeau rouge aux Cardinaux, & enfin on réſolut d'envoyer une armée dans la Paleſtine, ſous la conduite de S. Louïs. Voici l'Inſcription que ce Concile a dans la Bibliothéque du Vatican: XIII. *Concile, qui eſt le* I. *de Lyon: en* 1245. *ſous le Pontificat d'Innocent IV. L'Empereur Fréderic II. eſt déclaré ennemi de l'Egliſe, & privé du Siége Impérial. On délibére ſur le recouvrement de la Terre Sainte. Le Roi de France, S. Louis, eſt declaré chef de cette expédition. Les Cardinaux ſont honorés du Châpeau rouge.*

179 ALEXANDRE IV. d'Anagni, du 21: Décembre, VI. ans, 5. mois, 4. jours. 1261
180 URBAIN IV. de Troye, du 25. Août, III. ans, 1. mois, 4. jours. 1265
181 CLEMENT IV. de Saint Gile, du 5. Février, III. ans, 9. mois, 2. jours. 1271
182 GREGOIRE X. né à Plaiſance, du 1. Septembre, IV. ans, 4. mois, 10. jours. 1276

XIV. CONCILE GENERAL.

II. Concile Général de Lyon, où préſidoit Grégoire X, & où aſſiſtoient les Patriarches d'Antioche & de Conſtantinople, 15. Cardinaux, 500. Evêques, 60. Abbez, 2000. Docteurs. On y travailla, à réünir les Grecs, avec les Latins, ſur la Proceſſion du S. Eſprit. On ajouta au Symbole de la foi, qui avoit été dreſ-

DU PAPE. sé au Concile de Conſtantinople le mot, *filioque*. C'eſt ainſi qu'on le chante dans la Meſſe, préſentement, *& in Spiritum Sanctum..... qui ex Patre, Filioque, procedit.* On chercha les moyens de recouvrer la Terre Sainte. Voici l'Inſcription, qu'on lui a donnée dans la Bibliothéque du Vatican: XIV. *Concile qui eſt le* II. *de Lyon en* 1274. *Grégoire X. étant Souverain Pontife. Les Grecs ſont réünis, à l'Egliſe Romaine: S. Bonaventure rend de ſignalés ſervices à l'Egliſe en ce Concile: Frére Jérôme, Religieux de S. François, fait venir au Concile le Roi des Tartares, qui y reçoit ſolemnellement les eaux ſalutaires du Bâtême.*

183 INNOCENT V. du 22. Février, 5. mois, 5. jours. 1277
184 ADRIEN V. du 12. Juillet, 39. jours. 1277
185 JEAN XIX. du 13. Septembre, 8. mois, 8. jours. 1277
186 NICOLAS III. Romain, du 25. Novembre, III. ans, 8. mois, 29. jours. 1281
187 MARTIN IV. de Brie, du 23. Mars, IV. ans, I. mois, 7. jours. 1285
188 HONORIUS IV. Romain, du 2. Avril, II. ans, I. jour. 1287
189 NICOLAS IV. d'Aſcoli, du 22. Février, IV. ans, I. mois, 14. jours. 1294
190 CELESTIN V. d'Iſern, du 5. Juillet, 5. mois, 8. jours. 1294
191 BONIFACE VIII. d'Anagni, du 24 Décembre, VIII. ans, 9. mois, 28. jours. 1303
192 BENOÎT X. de Treviſe, du 22. Octobre, 8. mois, 17. jours. 1305
193 CLEMENT V. de Bazas, du 5. Juin, VIII. ans, 10. mois, 16. jours. 1316

XV.

Du Pape.

XV. CONCILE GENERAL.

Concile Général de Vienne, en France, aſſemblé par ordre de Clément V. Il y avoit les deux Patriarches d'Antioche, & d'Alexandrie, 300. Evêques, 3. Rois, Philippe IV. Roi de France ; Edouard II. Roi d'Angleterre; Jacques II. Roi d'Aragon. On y parla particuliérement des erreurs & des crimes des Templiers, des Béguards, & des Béguines, d'une expédition dans la Terre Sainte; de la réformation de l'Etat Eccléſiaſtique & d'établir dans les Univerſités des Profeſſeurs, pour enſeigner les Langues Orientales. Voici l'Inſcription qu'on lui a donnée dans la Bibliothéque du Vatican: XV. *Concile qui eſt celui de Vienne, en* 1311. *ſous le Pontificat de Clement V. Le livre des Decrétales, appellées Clémentines, du nom de ce Pape, eſt reçû & publié; la proceſſion du S. Sacrement inſtituée dans toute la Chrétienté, & des Profeſſeurs des Langues Orientales établis dans les* IV. *plus célébres Univerſités de l'Europe, pour la propagation de la foi dans le Levant.*

194 JEAN XX. de Cahors, du 7. Août, XVIII. ans, 3. mois, 23. jours. 1334

XXVIII. SCHISME. Pierre de Corbare Cordelier, ſoûtenu par Louïs de Baviére Empereur, ſe fit Pape ſous le nom de Nicolas V. Ce Schiſme dura 2. ans, 3. mois, 14. jours.

195 BENOÎT XI. de la Comté de Foix, du 20. Décembre, VII. ans, 4. mois, 6. jours. 1342

196 CLEMENT VI. Limoſin, du 7. Mai, X. ans, 6. mois, 29. jours. 1352

DU PAPE.

Mort l'an

197 INNOCENT VI. Limoſin, du 28. Décembre, IX. ans, 8. mois, 20. jours. 1362

198 URBAIN V. de Mande, du 28. Octobre, VIII. ans, 1. mois, 23. jours. 1371

199 GREGOIRE XI. Limoſin, du 30. Décembre, VII. ans, 2. mois, 24. jours. 1378

200 URBAIN VI. Napolitain, du 8. Avril, XI. ans, 6. mois, 8. jours. Il avoit nom Prégnani, & étoit natif d'un village près de Naples & qu'on nomme l'Enfer. 1389

XXIX. SCHISME. Le plus long, & le plus ſcandaleux de tous; Robert Evéque de Cambrai, prétendit, que l'élection d'Urbain VI. n'étoit pas Canonique, il ſe fit Pape, & prit le nom de Clément VII. Il étoit de la Maiſon de Genéve, qui étoit alors très-floriſſante, & il étoit Cardinal du tître des XII. Apôtres. Son exemple fraya le chemin à Pierre de Lune autre Antipape: Ce dernier diviſa long-tems l'Egliſe, par ſon opiniâtreté. Il étoit Cardinal de Sainte Marie en Coſmedin, il fut Antipape près de 30. ans, ſous le nom de Benoît XIII.

201 BONIFACE IX. du 2. Novembre, XIV. ans, II. mois, 2. jours. 1404

202 INNOCENT VII. de Sulmone, du 17. Octobre, II. ans, 22. jours. 1406

203 GREGOIRE XII. Vénitien, du 30. Novembre, II. ans, 6. mois, 14. jours. 1409

204 ALEXANDRE V. Candiot, du 7. Juillet, X. mois, 8. jours. 1410

205 JEAN XXI. Napolitain, du 17. Mai, V. ans, 4. jours. C'eſt le même qui

eſt

Mort l'an DU PAPE.

eſt appellé Jean XXIII. ci-deſſus pag. 218. de ce volume. Théodoric de Niem qui a écrit la vie de ce Pontife l'appelle auſſi Jean XXIII. d'autres l'ont appellé Jean XXIV. ce qui fait voir que la ſuite des Papes eſt fort embrouillée, car quand même on accorderoit la chimére de la Papeſſe Jeanne, on n'y trouveroit pas encore ſon compte. 1417

XVI. CONCILE GENERAL.

Concile Général de Conſtance, en Allemagne. Il fut aſſemblé par les ſoins de l'Empereur Sigiſmond, pour condamner les erreurs de Wiclef mort; & de Jean Hus qui vivoit alors, & afin d'éteindre le Schiſme, en dépoſant. 3. Antipapes, qui déchiroient depuis 37. ans, l'union de l'Egliſe. Il y avoit IV. Patriarches, 47. Archevêques, 160. Evêques, 564. Abbés & Docteurs. Jean Gerſon Chancelier de l'Univerſité de Paris y étoit. Jean Hus, & Jérôme de Prague furent brûlés vifs, après avoir été convaincus de leurs erreurs. Ce Concile n'a point de tableau dans la Bibliothéque du Vatican, cependant Martin V. approuva tous les Decrets qu'on y fit en matiére de foi; mais les Papes n'ont jamais voulu approuver le Decret qui enſeigne que le Concile Univerſel tient ſon autorité de JESUS-CHRIST, & que les Souverains Pontifes ſont eux-mêmes obligés de s'y ſoûmettre. En France nous adoptons volontiers ce Decret du Concile de Conſtance, qui met le Concile au-deſſus des Papes, & les Italiens mettent le Pape au-deſſus du Concile: Mais, dit M. Doujat, les François penſent & parlent bien autrement: *Gallorum alia*

DU PAPE. *alia eſt ſententia quantùm ad illa decreta.* DOUJAT *Prænotion. Canonic. lib.* II. *cap.* 7. *pag.* 188.

206 MARTIN V. Romain, du 11. Novembre, XIII. ans, 3. mois, 12. jours. 1431

207 EUGENE IV. Vénitien, du 3. Mars, XV. ans, 11. mois, 20. jours. 1447

XVII. CONCILE GENERAL.

Concile Général de Bâle, Ville ſur le Rhin entre la Suiſſe & l'Allemagne, ſous Eugêne IV. Sigiſmond étant Empereur. Il fut aſſemblé pour la Réformation de l'Egliſe, & ſur les erreurs des Bohemiens, auxquels le Concile accorda l'Uſage du Calice, pourvû qu'ils n'improuvaſſent pas la Communion de ceux qui ne communieroient que ſous une eſpéce. On confirma dans ce Concile le Decret fait au Concile de Conſtance ſur la *Supériorité du Concile au-deſſus du Pape.*

Les Italiens qui accordent au Pape une puiſſance ſans bornes, réprouvent en ce cas ce Concile, mais en cela même, dit M. Doujat il eſt reçû & approuvé en France: *Sed apud Gallos omnino recipitur.* Enéas Silvius qui fût Secretaire du Concile de Bâle, & qui avoit écrit pour la Superiorité du Concile Univerſel au-deſſus du Pape, ſe dédit, & prit le parti contraire, quand il fut devenu Pape, ſous le Nom de Pie II. Ce Concile, non plus que celui de Conſtance, n'a point de tableau dans la Bibliothéque du Vatican. Comme les Italiens rétranchent ces deux Conciles d'entre les Conciles Généraux, cela fait qu'ils en comptent deux moins

moins que nous : ils en comptent 18. & nous DU PAPE.
en comptons 20.

XXX. SCHISME. Amédée, Duc de Savoye, Moine de profeſſion, ſe fit Pape à la faveur d'une faction de mal honnêtes gens, & ſe nomma Felix V. Ce Schiſme dura, 9. ans, 6. mois, & 7. jours. Il abdiqua enfin la Thiare Pontificale, comme nous le diſons ailleurs.

XVIII. CONCILE GENERAL.

Concile Général de Florence, il fut commencé dès l'an 1438. à Ferrare, mais la peſte qui ſe fit ſentir dans cette Ville, obligea de transférer ce Concile à Florence. Eugene IV. y préſida. Il y avoit 150. Evêques. Joſeph Patriarche de Conſtantinople, avec Jean Paléologue Empereur d'Orient, s'y trouvérent Il fut aſſemblé particuliérement pour réünir les Grecs avec les Latins. On y arrêta que le S. Eſprit procéde du Fils comme du Pére, & qu'ainſi les Latins avoient ajoûté avec raiſon au Symbole de Nicée, *Filioque*. On y convint du Purgatoire, de l'état des bienheureux, de la Primatie de l'Egliſe Romaine, & qu'après le Souverain Pontife de Rome, le Patriarche de Conſtantinople eſt le ſecond, le Patriarche d'Alexandrie le troiſiéme, le Patriarche d'Antioche le quatriéme, & le Patriarche de Jeruſalem le cinquiéme. Voici l'Inſcription qu'on lui a donnée dans la Bibliothéque du Vatican: *Le Concile de Florence, en 1439. les Armeniens, & les Ethiopiens, ſont réünis à l'Egliſe Catholique, ſous le Pontificat d'Eugéne IV.*

208 NICOLAS V. de Luque, du 6. Mars,
VIII. ans, 19. jours. 1455

DU PAPE.

Mort l'an

209 CALISTE III. Eſpagnol, du 18 Avril, III. ans, 5. mois, 29. jours. 1458

210 PIE II. Siennois, du 20. Août, V. ans, 11. mois, 27. jours. 1464

211 PAUL II. Vénitien, du 31. Août, VI. ans, 10. mois, 26. jours. 1471

212 SIXTE IV. de Savonne, du 9. Août, XIII. ans, 5. jours. 1484

213 INNOCENT VIII. Génois, du 29. Août, VII. ans, 10. mois, 17. jours. 1492

214 ALEXANDRE VI. Eſpagnol, du 11. Août, XI. ans, 8. jours. 1503

215 PIE III. Siennois, du 22. Septembre, 26. jours. 1503

216 JULE II. de Savonne, du 1. Novembre, IX. ans, 3. mois, 26. jours. 1513

XIX. CONCILE GENERAL.

V. Concile Général de Latran, où préſida Jule II. & puis Léon X. Maximilien I. étant alors Empereur d'Allemagne. Ce Concile dura 5. ans. Il y avoit 16. Cardinaux, 77. Archevêques, & Evêques, &c. Il fut aſſemblé, 1. afin d'empêcher une eſpéce de Schiſme naiſſant: 2. pour terminer pluſieurs différens qui étoient entre le Pape Jule II. & Louïs XII. Roi de France: 3. pour réformer le Clergé. On arrêta dans ce Concile, qu'on feroit la guerre à Sélim Empereur des Turcs: On nomma pour Chefs de cette Expédition l'Empereur Maximilien I. & François I. Roi de France. La mort de Maximilien, & la conduite de Luther, qui jetta de grands troubles dans l'Allemagne, renverſérent ce grand deſſein. Voici l'Inſcription qu'on a donnée à ce Concile dans la Bibliothéque du Va-

Vatican: *Concile V. de Latran, commencé en 1512. & fini en 1517. On declare la guerre aux Turcs, qui ſe ſont emparez de l'Iſle de Chypre, & de l'Egypte par la mort du Soudan qui en étoit Roi. Maximilien, & François Roi de France ſont nommez Généraux de cette guerre: il fut tenu ſous les Papes Jule II. & Léon X.* DU PAPE.

217 LEON X. Florentin, du 11. Mars, VIII. ans, 20. jours. 1522
218 ADRIEN VI. d'Utrecht, du 2. Mars, 1. an, 8. mois, 6. jours. 1523
219 CLEMENT VII. Florentin, du 29. Novembre, X. ans, 10. mois, 7. jours. 1534
220 PAUL III. Romain, du 13. Octobre, XV. ans, 28. jours. 1550
221 JULE III. Toſcan, du 8. Février, V. ans, 3. mois, 16. jours. 1555

XX. CONCILE GENERAL.

Concile Général de Trente, Ville Epiſcopale, dans la Marche Tréviſane, ſur les frontiéres de la Rhétie, & de l'Allemagne. Ce Concile dura près de 18. ans, depuis 1545. juſqu'en 1563. ſous 5. Papes, Paul III. Jule III. Marcel II. Paul IV. Pie V. & ſous les regnes de Charle Quint, & de Ferdinand Empereurs d'Allemagne. Il y avoit dans ce Concile, 5. Cardinaux, Légats du S. Siége: 3. Patriarches: 33. Archevêques: 235. Evêques: 7. Abbés: 7 Généraux d'Ordres Monaſtiques: 160. Docteurs en Théologie. Il fut aſſemblé pour condamner les Luthériens, & pour la réformation des mœurs, tant des Eccléſiaſtiques que des Laïques. Voici l'Inſcription qu'on lui a donnée dans la Bibliothéque du Vatican: *Concile de Trente, dernier des Généraux, tenu depuis 1545. juſqu'en*

DE PAPE. 1563. *Paul III. Jule III. Marcel II. Paul IV. & Pie V. régnans à Rome : les Luthériens, & autres Hérétiques ſont condamnez : & l'ancienne diſcipline de l'Egliſe rétablie dans ſa pratique exacte & réguliére.*

222 MARCEL II. du 9. Avril, XXI. jour. 1559

223 PAUL IV. Napolitain, du 23 Mai, IV. ans, 3. mois, 24 jours. 1559

224 PIE IV. Milanois du 26. Novembre, V. ans, 11. mois, 15. jours. 1566

225 PIE V. d'Alexandrie, du 7. Janvier, VI. ans, 3. mois, 24. jours. 1572

226 GREGOIRE XIII. Bolonois, du 3. Mai, XIII. ans, 2. mois, 29. jours. 1585

227 SIXTE V. de la Marche d'Ancône, du 24. Avril, V. ans, 4. mois, 3. jours. 1590

228 URBAIN VII. du 15. Septembre, XIII. jours. 1590

229 GREGOIRE XIV. Milanois, du 15. Décembre, X ans, 11. mois, 10. jours. 1591

230 INNOCENT IX. Bolonois, du 19. Octobre, 11. mois, 1. jour. 1592

231 CLEMENT VIII. Aldobrandin, de Florence, du 30 Janvier, XIII. ans, 8. mois, 3 jours. 1605

232 LEON XI. de Medicis, Florentin, du 3. Avril, 25. jours. 1605

233 PAUL V. Borghéſe, du 17. Mai, XV. ans 8. mois, 12. jours. 1621

234 GREGOIRE XV. Ludoviſio, Bolonois, du 6. Février, II. ans, 5 mois, 1. jour. 1623

235 URBAIN VIII. Barberin, Florentin, du 6. Août, XX. ans, 11. mois, 22. jours. 1644

236 INNOCENT X. Pamfile, Romain, du

14

Mort l'an DU PAPE.

14. Septembre, x. ans, 4. mois, 22. jours. 1655

237 ALEXANDRE VII. Chigi, Siennois, du 7. Avril, XII ans, 1. mois, 15. jours. 1667

238 CLEMENT IX. Roſpiglioſi, de Piſtoie, du 20. Juin, II. ans, 5. mois, 19. jours. 1670

239 CLEMENT X. Altiéri, Romain, du 29. Avril, VI. ans, 2. mois, 24. jours. 1676

240 INNOCENT XI. Odeſcalchi, Milanois, du 21. Septembre, XIII. ans, moins 5. ſemaines. 1689

241 ALEXANDRE VIII. Ottoboni, du 6. Octobre, XVI. ans, 1. mois, 3. jours. 1691

242 INNOCENT XII. Pignatelli, du 12. Juillet, IX. ans, 2. mois, 15. jours. 1700

243 CLEMENT XI. Albani, du 23. Novembre, XX. ans, 3. mois, 24. jours. 1721

244 INNOCENT XIII. Conti, du 7. Mai, mort le 7. Mars. 1724

245 BENOIT XIII. Orſini, du 29. Mai, mort le 21. Fevrier. 1730

246 CLEMENT XII. Corſini. élu le 11. Juin.

CHAPITRE VI.

DES ROYAUMES DE NAPLES ET DE SICILE.

NAPLES & SICILE.

LEs deux Royaumes de NAPLES & de SICILE, ont été depuis ſi long-tems le partage d'un même Souverain & leur Hiſtoire eſt d'ailleurs ſi liée, qu'il ſeroit inutile de la vouloir traiter ſéparément. Monſieur de *Pufendorff*, s'eſt contenté de dire quelque choſe de ces deux Etats dans le Chapitre de l'*Eſpagne*, dont ils dépendoient alors, mais comme ils ſemblent en avoir été détachés pour toûjours par la ceſſion qui en a été faite à la Maiſon d'*Autriche*; nous croyons devoir donner à cette matiére plus d'étenduë qu'elle n'en avoit dans ſon livre; & nous nous flattons que le public nous ſaura gré de lui retracer ici en abregé ce qu'il y a de plus eſſentiel dans l'Hiſtoire de ces deux Couronnes.

Leur ancien état.

ON SAIT qu'avant la République Romaine, l'*Italie* étoit diviſée entre un grand nombre de petits peuples qu'elle devora, pour ainſi dire, les uns après les autres. Ce qui compoſe aujourd'hui le Royaume de *Naples*, comprenoit quantité de Villes indépendantes, dont la plûpart étoient des Colonies Grecques.

Le Royaume de *Sicile* eut long-tems ſes Rois. *Rome* deſtinée à ranger tout l'Univers ſous ſa loi, chaſſa de cette Iſle les *Carthaginois*, qui avoient commencé à s'en rendre maîtres & en fit une Province Romaine. *Naples* & la *Sicile* demeurérent dans cet état auſſi long-tems que

que l'Empire Romain conſerva quelque choſe de ſa premiére grandeur. Mais le partage de l'Empire en Orient & en Occident, & la préférence que quelques Empereurs donnérent à la *Nouvelle Rome* ſur l'*Ancienne*, firent déchoir l'une & l'autre. La négligence des Empereurs, leur foibleſſe, la terreur que des Nations feroces & barbares répandirent dans tous les païs qu'elles parcouroient, firent que l'*Italie* devint la proye de divers peuples qui s'y établirent. NAPLES & SICILE.

Les *Lombards* en occupoient une partie. La *Savoye*, le *Milanez*, l'Etat de *Veniſe*, ſont des démembremens de ce Royaume que *Charlemagne* renverſa après avoir vaincu *Didier*, dernier Roi des *Lombards*. Envain les Empereurs de *Gréce* avoient maintenu quelques reſtes d'autorité en *Italie*, les *Exarques* qu'ils entretenoient à *Ravenne*, s'étoient rendus ſi odieux par leur cruauté & leur avarice, que les *Lombards* n'avoient pas eu beaucoup de peine à en chaſſer *Eutiche* qui fut le dernier. Etabliſſement & décadence des Lombards.

672. D'un autre côté les *Sarazins* dès l'année 672. s'étoient jettés ſur la *Sicile*, & après y avoir fait de cruels ravages, s'étoient rendus maîtres de *Syracuſe*, & l'an 807, ils poſſédoient les Iſles de *Sardaigne* & de *Corſe*, & quoi qu'ils n'euſſent pû garder long-tems la *Sicile*, les deux autres Iſles leur aidérent à la reconquérir vers l'an 828. excepté *Meſſine*. Dans le Partage qui avoit été fait des deux Empires entre *Charlemagne* & *Nicephore*, on avoit abandonné au Pape une étenduë de Païs autour de *Rome* du côté de *Benevent*; la moitié Septentrionale de l'*Italie* avoit été aſſignée à l'Empire d'Occident: & l'autre moitié étoit demeurée à l'Empire d'Orient.

807. Sicile envahie par les Sarazins. 828.

L'éloignement des deux Empereurs, & les embarras dont ils étoient occupés, l'un à ſe conſerver

NAPLES & SICILE.

ſerver ſur ſon Trône, l'autre à étendre ſa domination dans la *Germanie*, ne leur permettoient pas de faire tout ce qu'il eût fallu pour tenir les *Italiens* dans le devoir. Les principaux étoient un reſte mutin des *Lombards* dont *Charlemagne* avoit detruit la puiſſance. Ainſi leur ſujétion conſiſtoit plûtôt en un hommage vain & de cérémonie, qu'en une obéïſſance utile au Souverain. Ils avoient preſque tous fortifié des Châteaux, d'où ils ſe faiſoient craindre aux villes voiſines & ſe tyranniſoient les uns les autres. Ce n'étoit que brigandages qui joints aux ravages que les *Sarrazins* venoient faire de tems en tems dans ce Païs, faiſoient ſentir aux peuples les plus méridionaux de l'*Italie*, tous les maux que l'*Anarchie* a coûtume d'entrainer après elle. Les choſes étoient en cet état, lors que les *Normands* entreprirent de s'établir dans l'*Italie* & y fondérent le Royaume de *Naples*, vers l'an 1002. voici à quelle occaſion.

1002. Arrivée des Normands en Italie.

La dévotion à la mode de ce tems-là étoit le pélerinage de *Jeruſalem*. Les Pélerins y alloient par troupes & revenoient de même, pour faire le voyage plus ſûrement. Les *Normands* ſur tout étoient plus adonnés encore que les autres Nations à cette ſorte de dévotion. Grands, robuſtes, & aguerris, ils pouvoient, quoi qu'en petit nombre, faire tête à une armée entiére. Quelques *Normands* qui revenoient de la Terre Sainte, relâchérent à *Salerne*, où *Guimare*, qui en étoit Prince, les invita de demeurer quelque-tems, pour ſe rafraichir. Ils y étoient encore lors que les *Sarrazins* d'*Afrique* & de *Sicile* vinrent demander les contributions à leur ordinaire. On étoit déja occupé à lever ſur les Sujets de l'Etat l'argent que les *Sarrazins* attendoient ſur le rivage, où ils ſe divertiſſoient avec une entiére

entiére ſécurité. Les *Normands* indignés de la foibleſſe des *Italiens*, fondirent ſur les barbares, & les chargérent ſi à propos qu'ils en aſſommérent une grande partie, le reſte gagna au plus vite les Vaiſſeaux, & fit voile avec précipitation. Les *Normands* revinrent à *Salerne* chargés de vaſes d'or, & du magnifique butin que les *Sarrazins* avoient debarqué ſur le rivage pour s'y regaler, & que dans l'effroi où ils étoient, ils n'avoient pas eu le tems d'emporter. NAPLES & SICILE.

Cet exploit des Pélerins leur attira l'admiration & les bénédictions de toute la ville, on chercha de les y attacher par toutes ſortes de bons traitemens; mais *Guimare* ne put les faire renoncer à leur Patrie. Ils partirent chargés du riche butin qu'ils avoient fait ſur les barbares, & qu'on leur avoit laiſſé comme un bien qui leur appartenoit. Ils promirent en partant d'exciter de leurs compatriotes à venir en *Italie*, & tinrent parole. Les magnifiques préſens que *Guimare* avoit ajoutés au butin fait ſur les *Sarrazins*, donnérent ſi fort dans la vûë des *Normands* qui étoient au païs, qu'il en partit un grand nombre. La réputation de ce peuple étoit ſi bien répanduë, que chacun tâchoit de les attirer à ſon ſervice. Leur bravoure les fait eſtimer.

Melus l'un des principaux Citoyens de *Barri* s'étoit diſtingué par ſon merite. Ses compatriotes étoient au deſeſpoir de la tyrannie des Grecs qui devenoit plus inſupportable que jamais, ſous un Officier Général nouvellement établi, & auquel on donnoit le nom de *Catapan*. Ils réſolurent de s'en délivrer & priérent *Melus* de les commander dans cette entrepriſe. Mais ce peuple lâche perdit toute réſolution à l'approche des *Grecs* & leur voulut livrer ſon chef qui s'enfuit à *Aſcoli*, & de là à *Capouë*. Il y trouva les *Nor-* Melus de Barri.

NAPLES & SICILE. *Normands* qui y étoient arrivés depuis peu. Il ſe les attâcha par ſes promeſſes, & remporta trois victoires ſur les *Grecs*; mais à la quatriéme il fut vaincu par la trahiſon d'un *Lombard*, qui étoit dans ſon armée.

Rainulphe. Il ſeroit trop long de raconter tous les détails des nouvelles troupes de *Normands*, que l'eſperance d'une promte fortune attiroit en *Italie*, & des divers Princes *Lombards*, auxquels ils s'attachérent. *Rainulphe* l'un de leurs chefs fut fait Comte par *Sergius* Duc de *Naples*, pour prix de l'avoir ſecouru avec ſes *Normands*, contre *Sainte Agate*, qui l'avoit chaſſé de ſa Principauté. Ce Duc l'honorant du tître de Comte lui donna le territoire d'une * ville que les *Normands* avoient déja commencé de bâtir, & qui relevoit du Duché de *Naples*. *Rainulphe* prit bientôt des airs de Souverain. Il envoya une Ambaſſade au Duc de *Normandie* & le pria de permettre à ſes chers compatriotes de venir peupler ſon Etat naiſſant. Il en partit un grand nombre & c'eſt dans cette occaſion que les fils de *Tancrede de Hauteville* paſſérent en *Italie*. Comme ce ſont eux qui ont fondé le Royaume de *Naples* & conquis celui de *Sicile* ſur les Infidelles, il eſt naturel que l'on ſache qui ils étoient.

Origine des Guiſcards. *Tancrede* étoit un homme de qualité des environs de *Coutanc.* dans la Baſſe Normandie. Il n'étoit pas riche, & il ne lui reſtoit guéres d'autre patrimoine que le fief de *Hauteville* dont il portoit le nom. Lorſqu'il voulut ſe marier, il eut plus d'égard au merite & à la naiſſance, qu'aux richeſſes. Il épouſa *Moriele* femme vertueuſe & de qualité, après la mort de laquelle il en prit une ſeconde, nommée *Era-*

* C'eſt *Averſe* la *Normande*.

Frasende. Ces deux mariages lui donnérent beaucoup d'enfans. Du premier sortirent GUILLAUME, surnommé * *Fier-à-Bras*, *Drogon* ou *Dreux*, & *Omfroi:* du second lit étoient ROBERT surnommé † GUISCARD qui devint Duc de la *Pouille* & de la *Calabre*, *Mauger*, *Guillaume*, *Alverede*, *Humbert*, *Tancrede*, & le plus jeune de tous fut ROGER qui conquit la *Sicile*, & en fonda la Nouvelle Monarchie. NAPLES & SICILE.

Ces douze fils élevés dans des sentimens conformes à leur naissance, ne pouvoient attendre de leur pére qu'un héritage qui à peine suffisoit à deux d'entre eux. Ils se rendirent en *Italie* & s'attachérent au Prince de *Capouë*, & ensuite à *Guimare*, Prince de *Salerne*, qui n'oublia rien pour les fixer auprès de lui. Mais les exploits des *Normands* & sur tout des fils de *Tancrede*, excitérent bientôt la jalousie des *Italiens*, qui prévoyant qu'après qu'ils seroient établis, ils se rendroient insensiblement les maîtres, (comme il arriva effectivement,) tâchérent de s'en défaire. *Guimare* lui-même ne fut pas à l'épreuve de cette foiblesse. L'amour que ses Sujets témoignoient à ces Guerriers, lui fut suspect, & il ne chercha plus qu'une occasion de les renvoyer honorablement. Toute autre voye n'eut pas été sûre.

Romain-Diogéne avoit été massacré par *Michel Ducas*, & ce nouvel Empereur de *Gréce*, avoit Guerre contre les Sarrazins de Sicile.

* Ou *Bras de Fer. Fier-à-bras*, en vieux *Normand* signifie intrepide ou plûtôt invincible à la lute. Ce qui répond assez au mot de *Bras de Fer.*

† Ce mot qui en vieux langage *Normand* signifie adroit, rusé, de Sobriquet qu'il étoit d'abord, est devenu ensuite un nom de Famille, & même de Famille Royale.

NAPLES & SICILE. avoit formé le deſſein de reconquérir la *Sicile*, ſur les *Sarrazins*. A cet effet il avoit fait paſſer en *Italie* une armée commandée par *George Maniacés*. Ce Général jugeoit avec raiſon que la bravoure des *Normands* lui ſeroit d'un grand ſecours pour l'entrepriſe dont il étoit chargé. *Guimare* à qui il s'adreſſa, pour le prier de lui en faire avoir quelques uns, ne demandoit pas mieux que de rendre à l'Empereur de *Gréce* un ſervice qui étoit d'ailleurs ſi conforme à ſes déſirs. Les *Normands* à qui on ne parloit que de gloire & de butin, acceptérent le parti qu'on leur propoſoit, & partirent de *Salerne* au nombre de trois cens, commandés par trois des fils de *Tancréde*, *Guillaume* ou *Fier-à-Bras*, *Drogon* & *Omfroi*. *Maniacès* charmé d'un tel renfort compta bien de chaſſer les *Sarrazins*, diviſés alors en deux factions.

Diviſion entre les Sarrazins de Sicile. Deux Fréres *Apoloſar*, & *Apochaps*, combattoient entre-eux; & ſe diſputoient le trône de la *Sicile*, & les conjonctures ne pouvoient être plus favorables. Au bruit qui ſe répandit de l'approche des *Grecs*, & des *Normands*, les deux *Sarrazins* jugérent bien qu'ils étoient perdus, ſi au lieu de ſe détruire mutuellement, ils ne joignoient au plûtôt leurs forces, pour repouſſer le péril qui les menaçoit, & auquel ils ne pouvoient éviter de ſuccomber ſéparément.

1004. Guillaume ſurnommé Fier-à-Bras. Ce fut l'an 1004. que les Princes ligués paſſerent en *Sicile*, réduiſirent *Meſſine* & *Syracuſe*; défirent l'armée d'*Apoloſar*, & d'*Apochaps*, & ſous la conduite de FIER-A-BRAS, portérent leurs armes victorieuſes dans toute l'Iſle. Mais comme *Maniacès*, manqua de parole & qu'il ne voulut point que *Fier-à-Bras*, entrât pour ſa part dans cette conquête, celui-ci trouva moyen de ſortir de la *Sicile*, avec cinq cens hom-

hommes. Ils furent joints par un grand nombre de *Normands*, qui revenoient de la Terre Sainte. Avec ces troupes il prit *Amalfi*, la fortifia, & y établit une Garniſon. Après avoir ſû que *Maniacès* avoit été tué en *Epire* dans une bataille, par *Etienne* l'un des Généraux de *Conſtantin Monomaque III.* mari de *Zoé*, il ſe rendit maître de la *Pouille*, qu'il poſſeda depuis ſous le tître de Comté, & en chaſſa tous les *Grecs*. Ses fréres *Drogon*, *Omfroi* & *Robert Guiſcard*, jouïrent ſucceſſivement de ſon Etat. NAPLES & SICILE.

DROGON, qui fut réduit à l'extremité par *Melès*, Général de l'Empereur de *Conſtantinople*, eut de la peine à ſe rétablir; mais après une victoire complete, qu'il gagna ſur les *Grecs*, il s'empara de toute la *Pouille*. Pour la retenir dans le devoir, il en donna une partie à ſon frére *Omfroy*, & envoya *Guiſcard* dans la *Calabre*. Mais pendant qu'il ſe muniſſoit contre les revoltés, il fut trahi, & aſſaſſiné par les *Apuliens* & par les *Lombards*. Drogon.

OMFROI ſon frére & ſon héritier, ſe vengea pleinement de ces meurtriers, & gagna des batailles conſidérables. Quand il ſût que l'Empereur d'*Allemagne Henri II.* avoit tiré ſa garniſon de *Verceil*, pour en aſſiſter contre lui *Leon IX.* il ſe ſaiſit de la ville de *Benevent*, qui étoit au Pape Il fit bien plus, il battit l'armée du Pontife, le prit avec tous les Cardinaux qui l'avoient ſuivi, mais lorſque cette multitude d'Eccléſiaſtiques s'attendoit à éprouver la barbarie de ſon vainqueur, on fut bien ſurpris, lors que par ordre d'*Omfroy*, ils furent conduits avec tout le reſpect imaginable juſques à *Rome*, où *Leon* pour lui témoigner ſa gratitude d'une faveur ſi peu attenduë, Omfroi.

NAPLES & SICILE.

duë, lui confirma la poſſeſſion de tout le païs, que les *Normands* avoient pû conquérir en *Italie*.

Robert devient Duc de la Pouille & de la Calabre.

Omfroy étant mort ABELGARD ou BAGELARD, ſon fils, reçût du Pape l'inveſtiture de la *Pouille* & de la *Calabre* contre la coutume & contre la loi qu'ils avoient faite entre eux, que les fréres qui les avoient conquiſes à frais communs ſuccéderoient ſeuls les uns aux autres. *Robert Guiſcard*, qui ne put ſouffrir que ce qui avoit été ainſi reglé, fût compté pour rien & qu'on le privât d'une ſucceſſion qu'il prétendoit, lui fit la guerre, & n'eut point de peine à le chaſſer. Ainſi l'Etat d'*Omfroy* fut partagé entre ROBERT & ROGER, ceux ci qui n'étoient ni moins braves, ni moins bien faits que les autres, & qui avoient naturellement cet air de grandeur, qui frappe les yeux, & qui charme les eſprits les plus farouches, réſolurent de pouſſer plus loin leur ambition, & de profiter de leurs avantages. *Robert* ſe rendit tributaire la ville de *Troine* dans la *Pouille*, mais comme elle étoit de la dépendance de l'Etat Eccléſiaſtique, il fut excommunié par *Nicolas II.* qui non ſeulement le reçut en grace, quand il eut rendu les villes du Fief de l'Egliſe, mais qui l'appella même à ſon ſecours, contre les *Romains* qui l'aſſiégeoient. Ce Pape après en avoir été généreuſement ſervi, érigea la *Pouille*, & la *Calabre* en Duché.

Roger, ſes progrès.

ROGER d'un autre côté prit *Reggio* la ſeule ville qui reſtoit aux *Grecs*, les chaſſa & rendit inutile par ce moyen l'intelligence qu'ils pouvoient avoir avec leurs voiſins.

Pendant que les Fréres éloignoient les Frontiéres de leur Etat, les *Saraſins* s'emparérent de *Meſſine*, qui de toutes les villes de *Sicile* étoit

étoit la seule qui obéïssoit encore à l'Empereur de *Constantinople*. Ils assujettirent les autres villes de l'Isle, & firent pendre les plus remarquables de leurs habitans. Leurs Alliés, pénétrés dans l'ame de leur mort honteuse, pressérent les *Normans* de joindre leurs forces, pour le recouvrement de *Messine*. Il arriva dans le même tems, que les premiers Officiers des *Sarasins* n'étant point d'accord, l'un d'eux nommé *Bittumene* passa dans la *Pouille*, où il sollicita *Robert* & *Roger* de profiter de l'occasion qui se présentoit, & qui leur étoit si favorable. NAPLES & SICILE.

Robert y envoya son frére *Roger*, qui défit d'abord la garnison de *Messine*, laquelle étoit sortie de la ville pour le combattre. Il lui envoya tout ce qu'il avoit pû trouver de *Normans*, d'*Italiens* & de *Lombards* pour grossir ses troupes. *Roger* sans considérer ni le grand nombre de ses ennemis, ni le peu de monde qu'il avoit, mit le Siége devant *Messine*, la pressa avec tant de résolution & d'ardeur, qu'il réduisit enfin les Infidelles à se retirer dans leurs maisons. Dès qu'il vit toutes leurs murailles abandonnées, il n'eut point de peine à se rendre maître de la place. On commença par égorger sans quartier tout ce qu'on y trouva de *Sarasins*, on pilla *Messine*, où l'on trouva des trésors immenses. Prise de Messine.

De là *Roger* passa la seconde fois à *Rametta* éloignée de six ou sept milles de *Messine*, & par le moyen de *Bittumene*, que *Robert* avoit envoyé à son frére avec quelques troupes, cette ville se rendit avec plusieurs autres. *Belkan* Viceroi de l'Isle sachant qu'il s'étoit avancé du côté d'*Enna* ou *Castro Janua*, se présenta avec une armée de quinze mille hommes, devant celle de *Roger*, & de *Robert* qui avoit passé de Conquête de la Sicile.

Reggio

NAPLES & SICILE.

Reggio en *Sicile*, il perdit dans la bataille qu'il leur donna jusques au nombre de dix mille hommes, qui furent trouvés morts sur le champ de bataille. Quelque tems après les habitans de *Troine*, qui étoient tous *Grecs*, ouvrirent leurs portes à l'arrivée des *Normans* & les conduisirent dans leur forteresse. *Roger* érigea cette ville en Evêché, dont le premier Evêque fut un de ses parens nommé *Robert*.

Rupture des deux frères.

Cependant les fréres rompirent ouvertement leur intelligence, & opposérent leurs armes l'un à l'autre, parce que *Guiscard* après avoir promis la moitié de la *Sicile* & de la *Calabre* à *Roger*, ne lui avoit donné que *Milite* & *Esquilasse*, *Guiscard* sous un habit de païsan entra dans *Hierace*, ville de la *Calabre Ultérieure*, dont *Roger* son frére s'étoit saisi, & comme il cherchoit avec ses amis, les promts moyens de s'y rétablir, il fut découvert, & même contraint de se sauver dans une Chapelle. Il y fut pris & ceux qui l'y rencontrérent, crioient tous qu'il ne méritoit aucune grace, & ils étoient prêts de le tuer, lorsque *Roger* parut & le tira du danger où il étoit ; ce qui obligea l'autre de lui en témoigner sa reconnoissance & de lui faire un plus juste partage de la *Calabre* qu'il n'avoit fait.

Expédition en Sicile.

Après cette réconciliation qui se fit de bonne foi, *Roger* fortifia la plûpart des places, qui étoient à lui; fit de grands préparatifs contre la *Sicile*, où *Bittuméne*, sous prétexte d'une Conférence, fut tué par quelques gens de sa Nation. Il alla mouiller à *Troine*, qui ne pouvoit plus souffrir les *Normans*, parce que ceux-ci en usoient très-mal avec les Dames & ne craignoient point de violer celles qui leur faisoient de la résistance. *Roger* après avoir puni les plus insolens, mit le Siége devant *Nicosie* qu'il fut

fut néanmoins forcé de lever pour appaiſer la sédition de *Troine*, où la nouvelle Garniſon qu'il avoit miſe, n'étoit pas plus reſpectueuſe à l'égard du Sexe, & où les maris n'étoient pas moins jaloux. Ceux de la ville vouloient ſe venger des derniers outrages de leurs hôtes qui deshonoroient toutes leurs familles. Les *Saraſins* les aſſiſtérent de cinq mille hommes, pour exterminer tous les *Normans* dont ils ſe plaignoient. Il fallut abſolument en venir aux mains. Dans ce combat *Roger*, qui fut enveloppé des *Grecs*, & des *Saraſins*, & même pris, ſe ſauva l'épée à la main, & ſe retira dans la Citadelle de *Troine*. Dans une ſortie qu'il fit depuis ſur eux il gagna leurs tranchées, les mit en fuite, fortifia la Citadelle d'un double rempart, & fit un voyage dans la *Calabre*. NAPLES & SICILE.

En ſon abſence, les *Saraſins* reçurent d'*Afrique* un nombre incroyable de Soldats; ce qui l'obligea de repaſſer promptement dans la *Sicile*. Tous les Hiſtoriens qui marquent ce nombre, demeurent d'accord que *Roger* eut alors à combattre trois-cens mille hommes, qu'il défit avec un avantage ſi remarquable qu'il n'y en eût pas un de reſte qui portât la nouvelle de cette défaite prodigieuſe. Je n'ai point lû d'Auteur qui n'ait compté cette victoire pour un miracle. Efforts & défaite des Saraſins.

Robert & *Roger* repaſſérent dans la *Pouille*, parce que ceux de *Trani*, & de *Bari* s'étoient révoltés en faveur de l'Empereur de *Conſtantinople*. Ils forcérent ces deux villes révoltées, & ayant repaſſé dans la *Sicile* prirent *Palerme*, où l'an 1071. ils entrerent avec une eſpéce de triomphe. 1071.

Dans le tems qu'ils étoient occupés à exécuter de ſi grandes choſes, *Abegelard* & *Herman* fils

NAPLES & SICILE. fils d'*Omfroy*, ſe jettérent dans le parti de *Giſolfe* à qui la *Pouille* avoit été ôtée par *Richard*; mais ces derniers furent contraints de céder *Salerne*, où ils s'étoient défendus ſept mois entiers, & prirent la route de *Conſtantinople*, où ils moururent quelque tems après. *Roger* repaſſa depuis en *Sicile*, & l'an 1075. prit *Maſare* ſur les *Saraſins* & ruïna *Zotique* l'an 1076.

1076.

Robert protége le Pape. *Robert* qui employa ſon armée en faveur du Pape *Grégoire VII.* contre l'Empereur d'*Allemagne Henri IV.* prit le Capitole, & tira le Pape de la Fortereſſe où il avoit été obligé de ſe ſauver. Il le mena de *Rome* à *Salerne*, où ce Pontife ne vecut que très-peu de tems. Après ſa mort, *Robert* ſoumit *Durazzo*, *l'Epire*, beaucoup de villes & d'Iſles en *Gréce*, tomba malade d'une fievre chaude à *Caſſopo*, ſelon la plûpart des Hiſtoriens & y mourut en 1083. âgé de 62. ans. Le Pére *J. Riccioli* veut qu'il n'eût que 60. ans & qu'il ſoit mort à *Palerme* l'an 1085.

Sa mort. 1083.

Ses enfans, leurs inimitiés. D'*Abelgarde* ſa premiére femme, il eut *Boëmond* Prince de *Tarente*, & de *Sengregaite* ou *Sigelaique* fille de *Gaimar*, & Sœur de *Giſolfe* Prince de *Salerne*, il eut *Roger*. Par ſon Teſtament il laiſſa tout ce qui eſt au de-là de la Mer, à *Boëmond*, & tout ce qu'il avoit en *Italie* à *Roger* ſon autre fils. *Jourdain* fils de *Roger* Duc de *Sicile*, ſe révolta bien-tôt contre lui, mais comme ſon pére devoit craindre qu'il ne ſe tournât du côté des *Saraſins*, il le rappella par ſes careſſes, fit crever les yeux à douze perſonnes conſidérables, qui l'avoient porté à cette révolte. *Jourdain* fut même conduit au lieu du ſupplice, & ſans les plus grands Seigneurs de la Cour qui fléchirent ſon pére par leurs

leurs priéres, il n'étoit pas réſolu de lui pardonner. NAPLES & SICILE.

Preſque en même tems il y eut une guerre déclarée entre les deux fils de *Guiſcard*, *Boëmond*, & *Roger*, qui ne pouvoient demeurer d'accord ſur la qualité de Souverain.

Roger leur Oncle qui ne put ſouffrir leur diviſion, paſſa dans la *Pouille*, força *Coſenze*, qui s'étoit ſouſtraite de l'obéïſſance du jeune *Roger*. Ce dernier pour témoigner ſa reconnoiſſance, lui céda la moitié de la Ville de *Palerme*, que ſon Oncle avoit accordée généreuſement à *Roger* ſon pére.

Dans ces deſordres, *Ben-Avir* arriva avec une Flotte conſidérable devant *Nicotere*, dans la *Calabre-Ulterieure*, la prit, la ruïna, deſcendit ſur les Côtes, détruiſit ce qu'il y avoit d'Egliſes, & de Monaſtéres, & emmena un prodigieux nombre d'eſclaves à *Syracuſe*, qui ſoûtint cinq ans de Siége, mais elle ſe rendit après la mort de *Ben-Avir* que *Lapin* Normand tua ſur la Flotte d'un coup de fléche. Courſe des Sarafins.

Un autre *Sarazin* fort conſidérable nommé *Tamicte* commandoit dans *Agrigente* & dans *Enna*. *Roger* attaqua cette place & s'en rendit maître l'an 1086. il y trouva la femme & les enfans de *Tamicte*. Pour lui il s'étoit ſauvé, mais on le pourſuivit, & il adoucit ſon vainqueur, en embraſſant volontairement la Réligion Chrétienne. Il fut baptiſé, & envoyé à *Milet* avec ſa famille, qui vêcut toûjours dans la profeſſion publique du Chriſtianiſme. 1086.

Des fils de *Tancrede*, *Guillaume-Fier-à-bras* étoit mort en 1046, *Drogon* qui avoit eu auſſi le tître de Comte de la *Pouille*, étoit mort en 1050 *Omfroi* n'avoit vêcu que juſqu'en 1057. *Robert* ſurnommé *Guiſcard* premier Duc de la *Pouille*, en mourant l'an 1055. avoit laiſſé *Boëmond*,

NAPLES & SICILE.

mond, Prince de *Tarente* & *Roger* Duc de la *Pouille*. *Boëmond* Prince de *Tarente* épousa *Conſtance* fille de *Philippe I.* Roi de *France*. *Roger* Duc de la *Pouille* s'allia avec *Adele* fille de *Robert-Friſon* Comte de *Flandre*, veuve de *Canut* Roi de *Dannemarc*, de laquelle il eut

GUILLAUME.

Roger Comte de Sicile.

Roger ſon Oncle, le plus jeune des fils de *Tancrede*, après avoir fait de grands progrès ſur les *Saraſins* dans la *Sicile*, s'étoit fait donner le titre de Comte de *Sicile*. Il reſtoit encore entre les mains des barbares les places de *Note* & de *Butuéré*, qu'il aſſujettit. Il paſſa enſuite à *Malte* d'où il chaſſa les Infidelles, & conquit cette Iſle & celle de *Gozzo*.

Sur un faux bruit qui courut que le Duc de la *Pouille*, *Roger*, étoit mort de maladie, *Boémond* ſon frére ſe ſaiſit de toutes les villes de ce Duché, pour leur faire prêter le ſerment de fidélité à *Guillaume* fils de celui dont on publioit la mort; mais comme ce n'étoit qu'un prétexte pour s'en emparer, le Comte de *Sicile* les fit rendre à ſon Neveu & mourut en 1102.

1102.

Il avoit été marié deux fois, en premier lieu avec *Ebrenburge* de laquelle il eut *Jourdain* à qui il ſurvêcut, en ſecond lieu avec *Adele*, de laquelle il eut *Simon* & *Roger II. Simon* mourut preſque auſſi-tôt après lui, & la *Sicile* demeura à *Roger II*; *Jourdain* étoit déja mort.

Boëmond Prince de Tarente & d'Antioche.

Le Prince de *Tarente* * *Boëmond* étoit un de ces

* C'eſt ce même *Boëmond* dont *Anne Comnéne* parle dans ſon Hiſtoire d'*Alexis Comnéne* & dont elle fait un portrait très-odieux, mais outré. La plûpart des Ecrivains *Grecs* ne méritent guére d'être crus que quand ils diſent du mal de leur Nation & du bien de leurs ennemis. Le *Græcia mendax* des anciens convient fort à la plûpart des Auteurs *Grecs* de l'Hiſtoire *Byſantine*.

ces génies entreprenans à qui la paix eſt une eſpéce de ſupplice. Ne pouvant s'accorder avec ſon frére le Duc de la *Pouille*, & d'ailleurs le voyant trop bien protégé par le Comte de *Sicile*, pour oſer rien entreprendre ſur ſes Etats, il prit le parti de paſſer en *Gréce*, où il fit des prodiges de valeur devant *Antioche*, dont il fut déclaré Prince. Ses deſcendans lui ſuccédérent dans cette Principauté & le dernier fut *Boémond VII.* qui mourut ſans poſtérité. NAPLES & SICILE.

Le départ de *Boémond* & la mort de *Guillaume* Duc de la *Pouille* duquel *Roger II.* ſe vit héritier, ſoumirent à ce dernier un Païs qui joint à celui qu'il poſſédoit déja, lui parût trop grand pour le tître qu'il portoit. Celui de Comte & de Duc ne flattoient plus aſſez ſon ambition. Il prit ſans balancer la qualité de Roi & comme la *Sicile* étoit la conquête de ſon pére, il donna à tous ſes Etats le nom de Royaume des deux *Siciles*. Il ſe fit couronner ſous ce tître à *Palerme* au mois de Mai de l'an 1129. Selon la maxime des Papes qui croyoient alors qu'il n'appartenoit qu'à eux d'ériger de nouveaux Royaumes, *Calixte II.* regarda l'action de *Roger* comme une uſurpation ſur l'autorité du S. *Siége*. Il ſe préparoit à l'en punir par la voye des armes, lorſqu'il mourut après avoir ſiégé cinq ans. *Honoré* ſon Succeſſeur qui mourut le 14. de Fevrier 1130. & *Innocent II.* ne furent pas moins indignés de la témerité de *Roger*. Le dernier diſſimula néanmoins ſes reſſentimens, & prit ſi bien ſes meſures en ſecret, qu'avant que *Roger* pût avoir nouvelles des preparatifs que l'on faiſoit contre lui, la ville de *San-Germano* fut aſſiégée. Il y étoit, & comme il ne put empêcher par ſa valeur qu'elle ne fût priſe d'aſſaut, il fut ROGER II. ſe fait couronner Roi des deux Siciles.

NAPLES & SICILE.

contraint de ſe ſauver à *Galluzzo*, où il ſe vit reduit aux derniéres extrémités.

Il eſt délivré d'un grand danger par ſon fils.

Guillaume le troiſiéme de ſes fils qui portoit alors le tître de Prince de *Tarente* ayant apris le danger où étoit le Roi ſon pére, s'avança avec une armée, & mettant en déroute les troupes du Pape, eut le bonheur de faire priſonnier *Innocent* lui-même avec un cortége de Cardinaux qui l'avoient accompagné dans cette expédition, dont le ſuccès leur paroiſſoit immanquable. Le premier ordre qu'il donna ce fut qu'on les enfermât dans une priſon. Il courut auſſi-tôt annoncer cette heureuſe nouvelle au Roi, qui eut la généroſité de renvoyer les priſonniers. Le Pape ſurpris d'une conduite ſi Royale, ne ſe contenta point de confirmer à *Roger* le tître de Roi. Il lui donna de plus la ville de *Naples*, qui juſque là étoit demeurée ſous la domination des *Grecs*. Il ajouta à cette donation la Terre de *Labour*, & tout ce qui en dépendoit juſqu'à la Côte de *Sicile*.

Il eſt confirmé par le Pape.

Le bruit de la priſe du Pape étant parvenu aux oreilles du Clergé de *Rome*, on n'y compta point du tout ſur la généroſité du Roi de *Sicile*, on crut ce Pontife perdu & par une précipitation très-criminelle, on procéda à l'Election d'un nouveau Pape. *Pierre Leon* fut élu ſous le nom d'*Anaclet* II. *Roger* bien ſûr de la reconnoiſſance de celui qu'il venoit de traiter ſi noblement, ne negligea point l'autre Pontife. Il fit amitié avec lui, & n'eut pas de peine à obtenir la confirmation du tître de Roi. Il crut même que ce dernier prévaudroit, & le préféra a un ennemi réconcilié. *Innocent* ſoutint ſes droits, & dans un Concile

* Ville du Royaume de *Naples*.

le tenu à *Clermont* fit condamner *Anaclet* comme un uſurpateur du St. *Siége*. Il fit une Ligue avec *Lothaire* Empereur d'*Allemagne*, & *Anaclet* étant mort ſur ces entrefaites, ceux qui avoient embraſſé ſon parti, ſe trouvérent mal de l'avoir pris. NAPLES & SICILE.

Roger enveloppé dans cette diſgrace paſſa en *Sicile* pour éviter l'orage dont il étoit menacé. La *Pouille* & la *Calabre* furent en proye au Pape & à ſon protecteur. *Innocent* en inveſtit le Comte *Raimond*, mais ce Pape étant mort peu après, c'eſt-à dire l'an 1145, *Roger* chaſſa *Raimond*, & rentra dans ſes premiers droits. Il eſt attaqué par l'Empereur.

Ce qui avoit irrité le Pape *Innocent*, c'étoit que *Roger*, non-content du tître de Roi de *Sicile*, ſe qualifioit Roi d'*Italie*. Il ceſſa de prendre ce tître, & ſe contenta du premier. *Celeſtin* ſucceſſeur d'*Innocent*, *Luce II.* & *Eugene III.* qui occupérent enſuite cette premiére dignité de l'Egliſe, n'entrérent point dans les ſentimens de leur prédéceſſeur & laiſſérent *Roger* jouïr tranquillement de la dignité Royale.

Ce nouveau Monarque voyant ſa domination bien affermie, & n'ayant plus rien à craindre de ſes voiſins, ſongea à de nouvelles conquêtes. Il arma une Flotte, courut les côtes d'*Afrique*, força *Tripoli*, ſoumit pluſieurs villes, impoſa un tribut au Roi de *Tunis*, & porta ſes armes victorieuſes juſque dans la *Paleſtine*. Il retourna enſuite à *Palerme*, où il mourut à ſon retour, l'an 1155. âgé de cinquante-neuf ans, après treize ans de régne. Ses exploits contre les Saraſins d'Afrique. Sa mort. 1155.

Il avoit eu trois femmes. 1. *Alberie* fille d'*Alphonſe VI.* Roi de *Caſtille*. 2. *Sibylle* fille de *Hugues* II. Duc de *Bourgogne*, & *Beatrix* Comteſſe de *Rethel*. Du premier mariage ſortirent *Roger* III, *Tancrede* Prince de *Tarente*, *Amfulſe* Prince de *Capouë* & GUILLAUME qui lui ſuccéda; Ses enfans.

NAPLES & SICILE.

céda ; les trois aînés étant morts avant leur pere. De *Beatrix* nâquit la fameuſe *Conſtance*, qu'il mit dans un Cloître ſur la prédiction de l'Abbé *Joachim*. Ce dernier étoit un Religieux de l'Ordre de Citeaux & fut enſuite Abbé & Fondateur de la Congrégation de Flore. Il avoit la réputation de prédire l'avenir & d'être un homme à révélations. Comme il étoit dans la *Calabre* ſa patrie, *Roger* II. l'en fit venir pour le conſulter ſur la deſtinée de ſa fille. *Joachim* aſſura le Roi que ſi cette Princeſſe étoit jamais mariée, elle mettroit l'*Italie* en feu. Le Roi la renferma dans un Convent, pour éviter les malheurs que l'Abbé annonçoit; & l'événement répondit aſſez à la prédiction, comme nous le dirons dans la ſuite. *Roger* n'obligea pourtant point *Conſtance* à s'engager entiérement dans la vie religieuſe.

GUILLAUME I. ſurnommé le Mauvais.

GUILLAUME I. fut ſurnommé le *Grand* dans les commencemens de ſon Regne & enſuite le *Mauvais*. Le Pape *Adrien* s'aviſa de lui conteſter la qualité de Roi. Pour s'en venger, il s'empara de trois villes de l'Etat Eccléſiaſtique. *Adrien* eut auſſi tôt recours aux armes ſpirituelles & lança ſur lui l'excommunication, diſpenſant en même tems ſes Sujets de l'obéïſſance qu'ils lui devoient. Les Provinces de la *Pouille*, & de la *Calabre*, furent bien-tôt partagées entre pluſieurs *Grecs*, qui profitérent avec joye du prétexte que ce Pape leur donnoit. *Adrien* joignit encore d'autres artifices pour lui enlever ſes Principautés & l'auroit entiérement dépouillé, ſi *Guillaume* eût été homme à ſe laiſſer terraſſer.

Il ſe défend contre les invaſions du Pape.

Sans perdre courage, il s'oppoſa vigoureuſement à cette uſurpation, traita le Pape de tyran, & ſe jetta à main armée dans la *Pouille*. Ceux qui oſérent lui diſputer ſes droits furent paſſés

passés au fil de l'épée. Les *Apuliens* & les *Grecs* qui s'étoient emparés de *Brindes*, furent surpris par la célérité de sa marche, il ne fit de quartier à aucun de ceux qui lui résistérent. Après avoir réduit ses Sujets, il envoya l'Evêque de *Catanée* au Pape, lui offrant la paix & la restitution de ce qu'il avoit enlevé à l'Eglise; consentant même de lui céder encore les places que le Pontife voudroit choisir, pourvû qu'il le reconnût Roi des deux *Siciles*. *Adrien* s'appercevant de la faute qu'on lui avoit fait faire, accepta la paix, sans consulter ceux qui lui avoient conseillé la guerre. Il lui accorda la confirmation souhaitée, outre le Royaume de *Naples*, dont il lui donna la possession à perpétuité. En même tems il eut soin d'exiger de lui un serment par lequel il s'obligeoit d'honorer & de servir toujours le S. *Siége*. NAPLES & SICILE.

Guillaume sorti de cet embarras passa en *Egypte*, prit plusieurs villes sur les *Sarazins*, & revint en *Sicile*, chargé des dépouilles de ces Infidelles. Ses conquêtes.

Pendant qu'il étoit occupé à cette expédition, l'Empereur de *Gréce*, *Manuel Comnéne*, à qui la perte de la *Sicile*, & du Royaume que les *Normands* s'étoient fait en *Italie*, tenoit fort au cœur, avoit pris ce tems-là pour tâcher de s'en ressaisir. *Guillaume* retournant dans ses Etats, fut bien étonné de rencontrer la Flotte que les *Grecs* avoient destinée contre lui. Il lui livra le combat, remporta sur elle une victoire signalée, & en prit cent cinquante vaisseaux. Il défait les Grecs.

Durant la mésintelligence qui survint entre l'Empereur *Frederic Barberousse*, & le Pape *Alexandre* III, ce dernier ne trouvant pas de sureté pour lui en *Italie*, résolut de passer en *France*, où *Guillaume* le conduisit sur ses Galéres. Il protége le Pape Alexandre III.

NAPLES & SICILE.

res *Philippe* Roi de *France*, & *Richard* Roi d'*Angleterre* ayant raccommodé le Pape avec l'Empereur, *Alexandre* retourna à *Rome*, & avant que d'y aller aborda à *Meſſine*, où *Guillaume* le reçût avec autant de magnificence que de joye. Il l'accompagna dans ſes Galéres & le réconduiſit juſqu'à *Rome*.

Il change de conduite.

Juſque-là toute la conduite de *Guillaume* I. lui avoit mérité le nom de *Grand*, mais elle commença enſuite à dégenerer. Un ſcélerat nommé *Mayon de Barri*, homme de baſſe naiſſance, qui de Secretaire qu'il étoit, s'étoit avancé juſqu'à la charge de Chancelier, puis à celle d'Amiral; *Mayon*, dis-je, avoit trouvé le ſecret de ſe rendre ſi abſolu que *Guillaume* s'en laiſſoit entiérement gouverner & ne faiſoit plus rien que par ſes conſeils. Ce Favori ſe voyant en ſi beau chemin, eut l'éfronterie de ſonger à devenir véritablement Souverain. Il n'y eut point de reſſorts qu'il ne fît jouër, pour rendre le Roi odieux à ſes peuples. Il forma ſecretement une Ligue contre lui & la plûpart des Grands du Royaume y entrérent. Mais il ne put jouïr du fruit de ſes crimes. *Bonello* qui devoit épouſer ſa fille, le tua, & le Roi fut mis en priſon. Il eut pourtant aſſez de bonheur pour en ſortir. Il reprit la plûpart des villes de la *Pouille* & de la *Sicile*, qui s'étoient revoltées par la haine qu'elles portoient à *Mayon* & par le mépris que le Roi s'étoit attiré, en négligeant les devoirs de ſon Etat.

Perfidie de Mayon ſon Chancelier.

Ses enfans.

Il eut de ſon mariage avec *Marguerite* fille de *Garcie IV.* Roi de *Navarre*, *Roger*, & *Robert*, qui moururent avant lui, GUILLAUME qui lui ſuccéda, & *Henri* qui porta le tître de Prince de *Capouë*, après la mort de ſon frére *Robert*. *Guillaume I.* mourut en 1167.

1167.

GUIL-

NAPLES & SICILE.

GUILLAUME II. surnommé le Bon.

GUILLAUME II. n'avoit encore que 9. ans lorſque cette ſucceſſion lui échut; dès qu'il eut atteint l'âge de quatorze ou quinze ans, il commença à gouverner ſon Etat par lui-même, & ſa conduite ſage, modérée, & genereuſe lui attira le nom de *Guillaume le Bon.* Il paya les troupes ſi exactement qu'elles ne furent plus à charge aux Sujets. Il fit de grandes libéralités au peuple, combla de faveurs les gens de bien, fit ouvrir les priſons, & rappella de l'éxil ceux qui y avoient été condamnés injuſtement; en un mot, il répara tous les maux que la négligence de ſon pére avoit cauſés. Lorſque *Barberouſſe* retombé dans ſes premiéres animoſités contre *Alexandre* III. l'aſſiégea à *Rome*, *Guillaume* envoya à ce Pape des troupes, de l'argent, & des Galéres pour le tirer de la fâcheuſe ſituation où il étoit, & le fit conduire de *Gayette* à *Benevent*, d'où il ſe rendit chez les *Venitiens.*

Il délivre le Pape.

Le Roi de *Sicile* ne fut pas moins ſenſible aux malheurs de l'Empereur *Alexis*, qu'*Andronic* ſon tuteur avoit fait noyer. Réſolu de vanger cette perfidie, il arma une Flotte, força *Theſſalonique*, prit d'autres villes de *Thrace* & de *Macedoine.* *Andronic* n'eut pas le courage de s'oppoſer à lui; mais la Nobleſſe *Grecque* raſſurée par les progrès de *Guillaume*, ſe ſaiſit d'*Andronic*, le mit en piéces, & élut en ſa place *Iſac*, qui à la ſollicitation du Pape *Lucius* s'engagea avec *Guillaume* dans une entrepriſe pour reconquérir la *Terre Sainte.* Ce Pontife étant mort ſur ces entrefaites, ce qu'ils avoient réſolu ne fut point exécuté.

Il venge l'Empereur Alexis.

Guillaume qui ne pouvoit demeurer oiſif tourna ſes armes contre *Joſeph*, Roi de *Maroc*, qu'il vainquit dans une bataille, & dont il fit la fille priſonniére. Il la lui rendit en échan-

Ses exploits contre le Roi de Maroc.

NAPLES & SICILE.

ge de la ville de *Madia*, qui avoit été uſurpée ſur ſon pére & que le Prince *Africain* lui reſtitua.

Contre Saladin.

Sous le Pontificat d'*Urbain* III. *Saladin* qui s'étoit rendu maître de la ville de *Jeruſalem*, preſſoit étroitement celle de *Tyr*. *Conrad* faiſoit tous ſes efforts pour ſauver cette importante place. Le Roi de *Sicile* envoya à ſon ſecours quarante Galéres, & *Saladin* effrayé à l'arrivée de cette Flotte, leva le Siége.

Ses enfans.

Guillaume avoit épouſé *Jeanne* fille d'*Henri* II. Roi d'*Angleterre*, de laquelle il n'eut point d'enfans. Il mourut l'an 1189. âgé de trente-ſix ans. Avec lui finit la poſtérité maſculine de *Tancrede*.

1189.

Henri Prince de *Capouë* ſon frére étant décedé dès l'année 1172. ſans avoir été marié; *Guillaume* avant que de mourir avoit déclaré publiquement qu'il reconnoiſſoit pour héritiére ſa tante CONSTANCE, dont nous avons parlé.

CONSTANCE & HENRI.

Cette Princeſſe quittant le Couvent où ſon pére l'avoit miſe, avoit épouſé *Henri* qui fut depuis *Henri VI.* Empereur, fils de *Frederic Barberouſſe*, de la Maiſon des Ducs de *Suabe*. Ce Prince ſe mit auſſi-tôt en devoir d'aller recueillir la ſucceſſion qui étoit échuë à ſa femme, & prit ſes meſures pour paſſer en *Italie*, avec une armée qui y appuyât ſes droits; mais les *Siciliens* qui craignoient de tomber ſous la domination Impériale décernérent la Couronne à * TANCREDE fils de *Roger*.

TANCREDE.

Guerres civiles en Sicile.

Le Pape *Clement* III. qui ſiégeoit alors, entra dans les craintes des *Siciliens*, & pretendant que

* On ne ſait pas au vrai s'il étoit fils de *Roger II.* ou de ſon fils *Roger III.* frére aîné de *Guillaume I.* On convient ſeulement qu'il étoit fils de *Roger*.

que la *Calabre* & la *Pouille* étoient retournées au *St. Siége* par le decès de *Guillaume* II. mort ſans héritiers mâles, s'en reſſaiſit; mais ce ne fut que pour en donner l'inveſtiture à *Tancrede.* NAPLES & SICILE.

Sur ces entrefaites on apprit à *Rome* que *Frederic Barberouſſe*, qui étoit allé dans la *Paleſtine*, s'y étoit noyé dans une riviere où il ſe baignoit. *Henri* ſon fils ſe hâta d'aller à *Rome* pour s'y faire couronner. *Clément* III. mourut dans ce même tems & *Celeſtin* III. lui ſuccéda. Le Pape fut conſacré le jour de Pâque l'an 1190. & *Henri* reçut la Couronne Impériale le lendemain. *Henri* pourſuivit enſuite ſon entrepriſe contre *Tancrede*, prit la plûpart des villes de la *Campanie*, de la *Pouille*, & de la *Calabre*, & près de cent ſoixante Châteaux. Il mit enfin le Siége devant la ville de *Naples*, mais la chaleur exceſſive de l'Eté ayant mis la peſte dans ſon armée, il fut contraint de le lever, & de reprendre le chemin d'*Allemagne*, pour en raſſembler une nouvelle. Il laiſſa le reſte de ſes troupes en *Italie*, ſous le commandement du Comte de *Diepholden.*

Dès qu'il fut parti, preſque toutes les villes qu'il avoit conquiſes ſe révoltérent, & ouvrirent leurs portes aux troupes de *Tancrede. Salerne* où ſe trouva l'Impératrice ſuivit l'exemple des autres, & livra cette Princeſſe à ſon ennemi. L'Empereur fit tout ce qu'il put pour la ravoir, mais *Tancrede* ne voulut jamais entendre aucune propoſition. Ce refus donna lieu à *Henri* de s'accommoder avec le Pape, il lui céda la ville de *Tuſculum* *; dont le Pape fit auſſi-tôt après un preſent aux citoyens de *Rome.*

* On voit ici la fin de la Ville de *Tuſculum*, ſur les ruïnes de laquelle on a bâti *Fraſcati.*

NAPLES & SICILE.

me. Comme cette ville étoit à leurs portes, & qu'elle leur étoit très-incommode, il leur permit de la raſer de fonds en comble. Par ce moyen la paix ſe fit entre le Pape & la ville de *Rome*, qui n'avoit jamais voulu ſe ſoumettre à ſa domination. *Celeſtin*, en reconnoiſſance de ce bienfait, s'entremit auprès de *Tancrede*, & fit ſi bien en le menaçant de l'excommunier qu'il remit en liberté l'Imperatrice *Conſtance*, que le Pape renvoya auſſi tôt après à l'Empereur.

Henri repaſſe en Italie.

Cependant *Henri*, après avoir fait ſes levées en *Allemagne*, paſſa les *Monts*, & entra en *Italie*. Il s'empara en arrivant du Duché de *Spolette* comme d'un Fief de l'Empire, dont le dernier poſſeſſeur étoit mort ſans laiſſer d'enfans. Pour ſurcroit de bonheur, *Tancrede* & ſon fils *Roger*, moururent dans cette conjoncture. Ce dernier laiſſa un fils nommé *Guillaume* en fort bas âge, ainſi l'Empereur trouva peu de difficulté à ſe rendre maître de tout le païs. Les villes ſe rendirent à l'envi, ſans attendre qu'on les ſommât, il reduiſit en moins d'un an toute la *Calabre*, la *Pouille*, la *Campanie*, & rangea la *Sicile* ſous ſon obéïſſance.

Mort de Tancrede.

Cruauté d'Henri.

Dès qu'*Henri* ſe vit affermi dans ſon nouvel Etat, il oublia le bien que lui avoient fait les *Génois*, en lui fourniſſant des vaiſſeaux pour ſon tranſport. Loin de leur faire de nouvelles graces, il retrancha les Priviléges que l'Empereur *Fréderic* ſon pére leur avoit accordés. Il fit raſer de fonds en comble la ville de *Salerne*, dont les habitans avoient retenu ſon épouſe priſonniére. Il fit déterrer le corps de *Tancrede*, lui fit ôter la Couronne, & trancher la tête. Il fit enfermer ſa veuve dans une priſon perpétuelle, & fit mutiler ſon fils *Guillaume* qu'il

qu'il avoit créé Duc de * *Tarente*, afin qu'il ne laissât point de postérité. NAPLES & SICILE.

Dans ce tems-là l'Impératrice devint enceinte, & afin que l'on ne crût point qu'elle feignoit de l'être pour donner un enfant supposé, parce qu'elle étoit âgée d'environ cinquante ans, *Henri* voulut qu'elle accouchât dans le Royaume de *Sicile*, sous une tente magnifique, dressée au milieu de la grande place de *Palerme*, & y fit appeller les Dames les plus qualifiées du Royaume. L'enfant qu'elle mit au monde, eut nom *Fréderic* & fut depuis Empereur.

La naissance de ce Prince ne fut pas capable d'éteindre la haine que les *Siciliens*, & l'Impératrice même portoient à l'Empereur, ni ne l'engagea point lui-même à tenir envers eux une conduite plus modérée. Il se forma contre sa personne diverses conspirations, qui furent toutes déconcertées, les complices en furent punis par les supplices les plus cruels. Naissance de Frederic.

Le jeune *Guillaume* dernier Prince du Sang des *Normans*, s'y trouva enveloppé. L'Empereur lui fit crever les yeux, & l'envoya en exil en *Allemagne*. Le Comte *Jourdain*, que l'on disoit s'être fait aimer de l'Impératrice, fut assis tout nud sur une chaise de fer tout rouge. On lui cloua sur la tête une Couronne de même métail toute en feu. Les autres conjurés furent traités à peu près de même. *Henri* voulant assurer l'Empire à son fils, proposa aux Electeurs, dont le nombre n'étoit pas Cruautés d'Henri.

* La qualité de Prince de *Tarente* étoit alors pour l'héritier le plus proche de la Couronne des deux *Siciles*, ce qu'est en *France* le titre de Dauphin, & en *Angleterre* celui de Prince de *Galles*.

NAPLES & SICILE. pas encore fixé, de rendre cette Couronne héréditaire dans ſa Maiſon, & de commencer par élire ſon fils, à la charge qu'il uniroit pour toujours à l'Empire les Royaumes de *Naples*, & de *Sicile* & les Duchés de *Spolette* & de *Capouë*. Sa propoſition fut acceptée, & *Frederic* fut élû, quoi qu'il n'eût que trois ans.

Henri eſt deteſté. *Conſtance* devenuë furieuſe contre *Henri*, à cauſe de ſes cruautés & de ſes débauches, l'abandonna, ſe retira à *Palerme*, & lui déclara la guerre. L'Empereur qui ne s'y étoit pas attendu, & qui n'avoit pas d'armée ſur pié, s'enferma dans un Château, d'où il envoya demander la paix à ſa femme & aux Etats. Il l'obtint & parut enſuite ne plus ſonger qu'à la chaſſe, pour tâcher de diſſiper les ſoupçons, que l'on auroit pû concevoir qu'il ſongeoit à ſe venger. Il fut ſaiſi d'une fiévre maligne dans la ville de *Meſſine*. L'on crut qu'elle avoit été cauſée par le poiſon qu'on ſoupçonna ſa propre femme de lui avoir donné. Il mourut en 1190. la ſeptiéme année de ſon Régne, & la trente-ſeptiéme de ſon âge.

Sa mort. 1190.

FREDERIC. FREDERIC étoit trop jeune pour gouverner l'Empire, dont l'adminiſtration paſſa à *Philippe* ſon Oncle, & peu de tems après à *Otton* Duc de *Brunſwic*, par la mort du même *Philippe*; mais comme *Otton* ſe brouilla bien-tôt avec *Innocent* III. ce Pontife ſollicita lui-même les *Allemans* à appeller *Frederic*. Il crut que ce jeune Prince ayant été élevé en *Italie*, n'entreroit pas facilement dans les maniéres vives de ſes ancêtres. Il fut couronné à *Aix-la-Chapelle*, mais il ne devint le maître en *Allemagne*, qu'après qu'*Otton* eut perdu la bataille de *Bovines*, contre *Philippe-Auguſte* Roi de *France*.

Il fit enſuite un voyage en *Italie*, à la tête. d'une

d'une bonne armée, & fut couronné à *Rome* par *Honorius* III. Il renonça au droit des Régales que ſes prédéceſſeurs avoient prétendu. Il céda au Pape toutes les places qui lui avoient appartenu, dont ſes prédéceſſeurs s'étoient emparés. Il y ajouta même la Comté de *Fundi* au Royaume de *Naples*, pour s'attirer l'amitié d'*Honorius*. Les freres d'*Innocent* III. n'en uſérent pas de même, ils refuſérent de reſtituer celles dont ils s'étoient rendus maîtres dans la *Pouille*, pendant le Pontificat d'*Innocent*, & les guerres qui avoient occupé l'Empereur *Otton*. Ils perſuadérent à *Honorius* de prendre leur parti, & le rendirent ennemi irreconciliable de l'Empereur.

NAPLES & SICILE. Sa complaiſance pour le Pape.

Frederic s'en retourna en *Allemagne*, y convoqua une Diète, où il propoſa aux Princes les ſujets qu'il croïoit avoit de faire la guerre au Pape, & les engagea de couronner le Prince *Henri* ſon fils, qui n'étoit encore âgé que de neuf ans. Il reprit enſuite le chemin de l'*Italie*, & porta la guerre dans la *Pouille* & dans la *Calabre*, qui s'étoient miſes ſous la protection du Pape. Il reçût dans ſes Etats quelques familles *Saraſines* chaſſées de *Sicile*, & leur permit de bâtir la ville de *Lucera*. *Honorius* prit ce prétexte pour l'excommunier & pour le dépouiller de la dignité d'Empereur.

Il rompt avec lui.

Jean de Brienne Roi de *Jéruſalem*, arriva dans ce tems-là en *Europe* avec la Princeſſe *Iolande* ſa fille, pour demander du ſecours contre les *Saraſins*, qui l'avoient chaſſé de ſon Royaume. *Frederic* venoit de perdre *Conſtance d'Arragon* ſa premiére femme. Il prit *Iolande*, avec les prétentions de ſon pére, ſur ce Royaume *. Il entreprit de le réconquérir & ſe

* C'eſt en vertu de cette Alliance & de ces prétentions que

NAPLES & SICILE. se réconcilia avec le Pape, qui néanmoins peu de tems après se ligua contre *Frederic*, avec les villes de l'*Italie*, qui s'étoient soustraites de la domination de l'Empereur, & qui rendirent inutile la Diète de *Crémone* indiquée pour se préparer au voyage de la *Palestine*.

Il soumet Jérusalem. L'Empereur ne laissa pas d'entreprendre cette expédition avec une puissante armée; mais une maladie qui le surprit en chemin, l'obligea de s'en retourner en *Italie*. *Grégoire* IX. Successeur d'*Honorius*, l'excommunia encore une fois, disant qu'il avoit enfraint son vœu. *Frederic* se remit en chemin, arriva dans la *Palestine*, & reprit même *Jerusalem*.

Le Pape le persécute. Cette conquête ne radoucit point le Pape. Il défendit à tous les Croisez d'avoir aucun commerce avec l'Empereur. Il engagea *Jean de Brienne* son beau-pere de s'emparer de la *Pouille*, & de la *Calabre*, qui appartenoient à son gendre, mais il en fut bien-tôt chassé par *Frederic*, qui étoit revenu de *Palestine*. Ce Prince se racommoda encore depuis avec *Grégoire*, par la médiation de *Leopold* Duc d'*Autriche*.

Suite de ses démêlez avec les Papes. Ils se rebrouillérent une troisiéme fois à l'occasion de l'Isle de *Sardaigne*, d'où *Frederic* ayant chassé les *Sarasins* qui s'en étoient emparez, *Grégoire* prétendit qu'il devoit la restituer à l'Evêque du lieu, auquel elle avoit autrefois appartenu. Sur son refus il l'excommunia & fit publier une Croisade contre lui. *Frederic* alla au devant de l'armée que le Pape avoit assemblée par ce moyen, la tailla en piéces, s'empara de *Bologne*, & laissa à *Ecelin* son Général le soin

que le Royaume de Jérusalem & ses dépendances, ont été regardées ensuite comme une Annexe du Royaume de Sicile, & que les Princes qui joignent à leurs titres celui de Rois de Sicile, se disent aussi Rois de Jerusalem.

soin de prendre & de châtier les autres villes rebelles d'*Italie*. Ils firent encore une fois la paix à condition de faire regler, leurs différends dans un Concile Général. NAPLES & SICILE.

Ni *Grégoire* IX. ni *Celestin* IV. son Successeur n'eurent pas le tems de la convoquer. *Innocent* IV. qui fut élû après la mort de *Celestin* assembla à *Lyon* environ cent quarante Evêques de toutes les Nations. L'Empereur y fut accusé de divers crimes, ses Avocats défendirent sa cause; & promirent qu'il se soumettroit. Cependant il fut solemnellement excommunié, & déposé de l'Empire. Le Concile enjoignit aux Princes d'*Allemagne* d'élire un nouvel Empereur. Ce Decret partagea en deux Factions l'*Italie* & l'*Allemagne*, & ranima celles des *Guelphes* & des *Gibelins*, qui étoient déja formées. *Frederic* battit les *Milanois* d'un côté, pendant que les Archevêques de *Mayence* & de *Cologne*, lui firent nommer pour Successeur *Henri* Landgrave de *Turinge*. *Conrad* fils de *Frederic* livra bataille au nouvel Empereur, mais la plûpart de ses Alliez l'ayant abandonné dans le combat, pour se ranger du côté de son ennemi, il fut contraint de prendre la fuite. Il eut sa revanche peu de tems après, la bataille d'*Ulm*; les blessures qu'y reçût *Henri* délivrérent *Frederic* d'un fâcheux competiteur l'an 1248. Il est excommunié par un Concile.

1248.

Le Clergé d'*Allemagne* entiérement devoué au Pape trouva le moyen de faire nommer *Guillaume* Comte de *Hollande* pour successeur d'*Henri*. Le Pape envoia de l'argent à ce nouvel Empereur, pour se maintenir dans cette dignité; mais le Comte de *Savoye*, ami de *Frederic*, en enleva une bonne partie. *Guillaume* ne laissa pas de prendre la ville d'*Aix-la-Chapelle*, & de s'y faire couronner. *Conrad* le battit en- Il se voit traversé par le Clergé.

NAPLES & SICILE.

encore, & le contraignit de s'en retourner en *Hollande*. *Frederic* avoit rétabli ſes affaires en *Italie*, & fait priſonnier le plus proche parent du Pape, qu'*Innocent* avoit fait Roi de *Sardaigne*, mais la mort termina enfin tous ces différends. *Frederic* mourut au Château de *Fiorenzuola* dans la *Pouille* l'an 1250. après un régne de trente-huit ans.

1250.

CONRAD.

CONRAD couronné Empereur du vivant de *Frederic* ſon pere, hérita de ſon averſion contre le Pape, & s'attira la haine du Clergé. *Guillaume* de *Hollande* ſe préſenta pour renouveller ſes prétentions, il fut appuyé des Eccléſiaſtiques. Preſque tous les Princes ſe déclarérent pour *Conrad*, & *Guillaume* ne ſe croiant pas en état de réſiſter à ſon ennemi, ſe renferma dans la baſſe *Allemagne*, où il ne fit la guerre qu'à la Comteſſe de *Flandre*.

L'Empereur de ſon côté ne s'attacha qu'à chagriner le Pape, & les villes qui avoient embraſſé ſon parti, deſquelles il put ſe rendre maître en *Italie* dans le Royaume de *Naples*. La Capitale fut ruïnée de fonds en comble. *Capouë* fut démolie & l'armée du Pape commandée par ſon couſin fut taillée en piéces. *Innocent* qui ſe crut hors d'état de réſiſter aux forces de *Conrad*, & qui ſe vit abandonné par *Guillaume* de *Hollande* s'addreſſa à *Richard*, frére d'*Henri* Roi d'*Angleterre*, & lui offrit les deux *Siciles*, mais il s'agiſſoit d'en chaſſer *Conrad* & ce Prince n'auroit pas accepté ces offres, ſi le Roi ſon frere ne lui avoit promis de le ſecourir.

MAINFROI.

Conrad obligé de s'en retourner en *Allemagne* laiſſa le jeune *Conradin* ſon fils ſous la tutelle de *Mainfroi* ſon frére bâtard. Le Pape fit marcher ſon armée vers la *Pouille*, mais comme elle ſe laiſſa ſurprendre par les habitans de cette Province, ils la chaſſérent & proclamérent *Main-*

Mainfroi pour leur Souverain. *Guillaume* que les promeſſes du Pape avoient attiré à *Rome*, y alla *incognito*. Il n'y trouva pas les affaires d'*Innocent* en auſſi bon état, qu'on avoit voulu lui perſuader. Il s'en retourna en ſon païs, & fut tué à la chaſſe. L'Empereur *Conrad* mourut en 1254. la cinquiéme année de ſon régne. NAPLES & SICILE. Mort de Guillaume. 1254.

Après ſa mort l'*Italie* ſe trouva dans une terrible agitation. La plûpart des villes ſecouérent le joug de l'Empire, & s'érigérent en Républiques. Cette érection fut depuis confirmée par *Rodolphe* pour de l'argent. Elles tournérent enſuite leurs armes les unes contre les autres, ſouvent pour de très-petits ſujets, comme *Modene* & *Boulogne*, pour un ſeau à tirer de l'eau. Il eſt vrai que, ſi l'on en croit *Machiavel*, il ſe répandoit peu de ſang dans leurs combats, puiſque dans une célébre bataille, il ne demeura ſur le champ qu'un Ecuyer & ſes deux Valets.

Mainfroi qui pendant la vie de *Conrad*, n'avoit paru que comme tuteur du jeune *Conradin*, prit le tître de Roi, après ſa mort, aiant fait courir le bruit que le jeune Prince étoit auſſi décédé. Le Pape *Alexandre* IV. prit cette occaſion pour l'excommunier. *Urbain* IV. ſon Succeſſeur prétendit de plus, que ces Royaumes étoient dévolus au *S. Siége* par le crime de *Felonie* commis par *Conrad*, & les offrit à *Charles* Duc d'*Anjou*, frére de *Louïs* IX. Roi de *France*, pour les tenir de lui ſous la redevance d'un tribut annuel.

CHARLES accepta la propoſition, contre l'avis de ſon frére; s'approcha de *Rome*, avec une armée & y fut proclamé *Roi de Sicile, & de Jeruſalem*. Il alla enſuite chercher *Mainfroi*, l'atteignit près de *Benévent*, & mit ſon Armée en déroute. Ce malheureux Prince fut même aſſaſſiné par *Jean de Roza*, Comte de *Caſerte*, de la femme CHARLES d'Anjou.

NAPLES & SICILE. femme duquel il avoit abuſé. Tout le païs ſe rendit à *Charles*, & il fut reçu par tout, comme Roi de *Naples* & de *Sicile*.

Malheurs de Conradin. *Conradin* ſe retira en *Allemagne*, il vendit une partie de ſon païs de *Suabe*, au Duc de *Baviére*, & leva une armée conſidérable. Il repaſſa en *Italie*, accompagné de quelques Princes *Allemans* & comme il ne pût être écoûté, ni du Pape, ni de *Charles*, il réſolut d'en venir aux mains, avec ſon ennemi. La bataille ſe donna près du Lac de *Celano*. Il eut d'abord de l'avantage, les *François* furent repouſſez, leur bagage tomba entre les mains des *Allemans*; mais ceux-ci étant entrez en querelle pour le pillage, *Charles* vint fondre ſur eux avec des Troupes fraîches qu'il avoit miſes dans une embuſcade. Il les obligea de fuir à leur tour, & de lui abandonner le champ de bataille couvert de morts.

Supplice de Conradin & de Fréderic Duc d'Autriche. *Conradin*, & *Fréderic*, Duc d'*Aûtriche*, de la Maiſon de *Bade*, ſon couſin, échapérent à la verité; mais aiant été obligez de ſe déguiſer, ils furent reconnus dans la Barque d'un pêcheur, par le moyen d'une bague qu'ils avoient envoyé vendre pour acheter des vivres. Ils furent arrêtez & conduits à *Naples*, où le procès leur fut fait comme à des perturbateurs du repos public. *Conradin* ſur l'échafaut, trouva le moien de faire tenir ſon anneau à *Pierre* Roi d'*Arragon* ſon Couſin, comme le ſeul Teſtament qu'il fût en état de faire, pour lui léguer tous ſes droits à la Couronne de *Sicile*, *Pierre* ſût le faire valoir en tems & lieu.

Charles étoit fils de *Louïs* VIII. & de *Blanche* de *Caſtille*. *Louïs* IX. ſon frére aîné lui fit épouſer *Béatrix* de *Provence*, quatriéme & derniére fille de *Raimond Berenger*, & de *Béatrix* de *Savoye*, ſœur de ſa femme *Marguerite*. Les merveilleuſes actions qu'il avoit faites dans la *Paleſtine*,

leſtine, & en *Afrique*, lui avoient acquis beaucoup de réputation. Les deux *Siciles* lui aiant été offertes par *Innocent* IV. l'an 1263. ou l'année ſuivante, & par *Clement* IV. l'an 1265. à la charge de payer à la Chambre Apoſtolique, une Haquenée blanche, & quarante mille écus tous les ans, Il paſſa en *Italie*, & fut couronné ſuivant les ordres du Pape, par *Raoul* Evêque d'Albe & d'Evreux, Prélat *François*, en 1266. dans l'Egliſe de Saint Jean de Latran, à *Rome*. Après avoir eſſuyé beaucoup de traverſes, il mourut dans le Château de Foggia, Ville de la *Pouille*, le 7. Janvier 1285. le vingtiéme de l'inveſtiture du Royaume de *Sicile*, & environ le ſoixante de ſon âge.

NAPLES & SICILE.

Conditions de ſon Inveſtiture.

On lui donna le ſurnom de Grand. Mais comme le diſent des * Ecrivains irreprochables, *le luſtre de ſes vertus fut beaucoup obſcurci, pour avoir été fort ambitieux, trop cupide de biens, rigoureux en ſes châtiments, vindicatif & cruel.* Il eut un attachement tout particulier pour la ville de *Naples*. On croit que la politique eut encore plus de part que cet attachement au choix qu'il en fit pour être ſa Reſidence ordinaire, & la Capitale de ſes Etats; parce qu'il y étoit plus à portée de recevoir des nouvelles de *France*, & le ſecours des *Guelfes* & de ſavoir toutes les démarches de la Cour de *Rome*. C'eſt pour cette raiſon qu'il la préféra à *Palerme*, où ſes prédeceſſeurs avoient tenu leur Cour. Ce fut ſous lui que ſe fit ce cruel carnage que l'on appella les Vépres Siciliennes, en 1282.

Son Caractére.

CHARLES II. ſon fils qui lui ſucceda eut autant de peine à conſerver la ſucceſſion que ſon Pé-

CHARLES II.

* Les fréres de *Sainte Marthe*, Hiſt. Geneal. de la Maiſon de France. Livre XIII.

NAPLES & SICILE.

Pére en avoit eu à l'acquérir. Il n'étoit que *Prince de Salerne*, lors que ſon pére qui vivoit encore lui donna le commandement de ſa flotte pour s'oppoſer à celle de PIERRE III. Roi d'*Arragon*, laquelle étoit commandée par l'Amiral *Roger de Loria*. Quoi que *Charles* eût défendu à ce Prince d'engager le combat, il ſe laiſſa emporter par ſon courage ; mais l'ennemi qui avoit eu la précaution de s'aſſurer des Matelots *Siciliens* qu'il avoit gagnez, n'eut pas de peine à remporter la victoire. *Charles* fut pris avec neuf Barons, & un grand nombre de Gentilshommes.

1285. Il eſt condamné à la mort.

Il fut conduit à *Meſſine*, où les *Siciliens* qui tenoient pour l'*Arragonnois* le condannérent à la mort, & à expier par ſon ſang, celui de Conradin que ſon pére avoit verſé. *Conſtance* Reine d'*Arragon*, & fille du Bâtard *Mainfroi*, étoit maîtreſſe abſoluë de ſon ſort. Un jour de Vendredi, elle lui fit ſignifier ſa ſentence, & annoncer qu'il devoit ſe préparer à quitter cette vie, & qu'il étoit deſtiné a ſoufrir le même genre de mort que *Conradin*. Le Prince répondit avec courage *qu'il ſoufriroit patiemment cette mort, & qu'il ſe ſouvenoit qu'à pareil jour le Sauveur du monde avoit été crucifié pour nous ſauver.* *Conſtance* avoit de l'humanité & de la Religion. Cette réponſe l'attendrit, & elle lui envoia dire, *ſi pour le reſpect de ce jour, il étoit réſolu de ſouffrir la mort conſtamment ; pour le reſpect de ce même jour, auquel nôtre Seigneur avoit pardonné à ſes ennemis, elle vouloit auſſi lui pardonner.* En même tems elle révoqua l'arrêt de mort & fit conduire le Prince à *Barcelonne*.

Il ſuccéde étant priſonnier.

Sa priſon dura quatre ans, & pendant ce tems-là ſon pére étant venu à mourir, le Pape *Martin*, & *Philippe* Roi de *France*, commirent *Robert* II. Comte d'*Artois* pour gouverner ſes Etats,

Etats, pendant ſon abſence. Il ſortit enfin de priſon par l'entremiſe d'*Edouard* I. Roi d'*Angleterre*, & pour gage de l'accompliſſement des conditions qu'il avoit été obligé d'accorder, il donna en ôtage les Princes *Louis*, *Robert*, & *Jean* de *Sicile*, ſes fils, à *Alphonſe* qui avoit ſuccedé à ſon Pére au Royaume d'*Arragon*. Il ſe fit enſuite couronner à *Rome*, par le Pape *Nicolas* IV. l'an 1289. & prit le tître de Roi des deux *Siciles*, comme l'avoient porté ſes prédéceſſeurs. Ce fut la matiére d'une nouvelle guerre.

NAPLES & SICILE.

1289.

JACQUES, frére d'*Alphonſe*, prenant la qualité de Roi de *Sicile*, comme légataire de *Conradin*, excita des ſéditions dans la *Calabre*, & prit la ville de *Cathenzano*. Il fortifia tellement cette place, que quand le Comte d'*Artois* la voulut aſſiéger, il perdit beaucoup de tems ſans pouvoir gagner aucun terrain, quoi qu'il eût défait *Jacques* & les *Arragonois*, qui venoient la ſecourir. *Jacques* aiant reçû de nouveaux renforts, alla mettre le Siége devant *Gayete* pour obliger *Robert* à lever celui de *Cathenzano*. Cette ville ſe défendit avec beaucoup de fidelité. Mais ſur ces entrefaites, les deux Princes firent entr'eux une trêve, contre le ſentiment du Comte d'*Artois*, qui n'aiant pû l'empêcher, en eut un tel depit, qu'il repaſſa en *France*.

Nouvelle guerre contre le Roi d'Arragon.

Alphonſe étant mort, *Jacque* qui devoit lui ſuccéder, fit la paix avec le Roi de *Sicile*, avant que de partir pour aller prendre poſſeſſion de l'*Arragon*. Par ce Traité il céda à *Charles* la *Sicile*, à condition d'épouſer ſa fille *Blanche* d'*Anjou*, & que le Roi de *Sicile* engageroit *Charles* de *France*, Comte de *Valois*, à renoncer en faveur de *Jacques*, au droit qu'il avoit ſur les Royaumes d'*Arragon* & de *Valence*. La *Sicile* fut renduë; les trois Princes qui étoient en ôtage furent

Traité de Paix avec l'Arragon. 1291.

NAPLES & SICILE. furent renvoiez, *Jacques* épousa la Princesse de *Sicile*, & son beaupere fit le voiage de *France*, pour négocier la renonciation qu'il avoit promis de procurer. Durant son séjour, il ménagea une trêve de deux ans, entre *Philippe* le Bel, Roi de *France*, & *Edouard* Roi d'*Angleterre*.

FREDERIC d'Atragon Roi de Sicile. *Fréderic* frére du Roi d'*Arragon*, mécontent de la restitution de la *Sicile*, prit le tems que *Charles* étoit absent pour s'emparer de ce Royaume. *Jacques* desavoua l'entrepriſe & protesta devant le Pape, qu'il n'avoit eu aucune part à cette invasion. *Charles* fut satisfait de cette justification, d'autant plus que *Jacque* lui donna des secours pour combattre l'armée navale de *Fréderic*. Elle fut défaite, *Messine* & quelques autres villes rentrérent dans le devoir, & toute l'Isle auroit été soumise en peu de tems, si le Roi d'*Arragon*, qui vouloit qu'il restât quelque chose à son frére, ne se fût pas retiré avec ses forces. *Charles* donna à son fils *Robert* Duc de *Calabre*, la commission d'achever la réduction de la *Sicile*. Il reprit en effet *Catanée*, & plusieurs autres villes; mais comme il ne se tenoit pas assez sur ses gardes, l'armée de *Fréderic* tomba sur lui, rompit une partie de la sienne, puis alla charger le secours que *Philippe*, Prince de *Tarente*, frére de *Robert*, lui amenoit, le défit & fit prisonnier le Prince *Philippe*.

Ses progrès. *Fréderic* sans laisser refroidir le courage de son armée victorieuse, poursuivit son chemin & s'empara de la *Calabre*. Le Comte de *Valois*, aida à *Charles* à la reconquérir. Ce Comte & *Ioland* d'*Arragon*, Duchesse de *Calabre*, voiant les suites ruineuses de cette guerre, ménagérent un accord entre les deux Princes. On convint que *Fréderic* posséderoit la *Sicile* durant sa vie, & ne porteroit point d'autre titre que celui de Roi

Roi de la *Trinacrie* : qu'il épouſeroit une des filles du Roi de *Sicile*, qui lui promit de l'aſſiſter, pour conquérir le Royaume de *Sardaigne*. NAPLES & SICILE.

Ce fut alors que *Charles* commença à jouïr du répos. Il avoit beaucoup de piété & un grand zéle pour le maintien de la Religion. Il fit un édit par lequel il permettoit à tous ſes ſujets Chrétiens de la *Sicile*, de pourſuivre les *Sarraſins* qui y étoient demeurez, s'ils ne renonçoient au Mahometiſme. Ce fut auſſi par le même principe de zèle, qu'il commença en Provence la perſécution contre les Templiers, qui pour la plûpart avoient porté l'iniquité juſqu'au plus haut point & s'étoient attiré la haine publique par les crimes qu'ils commettoient, quoi que pluſieurs Ecrivains aient aſſuré qu'on leur en imputoit beaucoup de faux. *Charles* ſe qualifioit *Roi de Jeruſalem & de Sicile, Duc de la Pouille, Prince de Capoue, Comte d'Anjou, du Maine, de Provence, de Forcalquier & de Piemont.* Piété & zele de Charles II.

Il avoit épouſé Marie fille d'*Etienne V.* Roi de *Hongrie*, de laquelle il eut 1. *Charles Martel*, qui ſucceda au Royaume de *Hongrie*, quoi qu'à dire le vrai, il ne pût jamais s'y bien établir. 2. *Louis* Evêque de *Toulouſe*, qui mourut l'an 1297. & fut canoniſé l'an 1314. par le Pape *Clement V.* 3. ROBERT qui ſucceda au Royaume de *Naples*. 4. *Marguerite* qui épouſa *Charles* de *France*, Comte de *Valois*. 5. *Philippe*, Prince de *Tarente* dont tous les fils moururent ſans poſterité. 6. *Pierre* Comte de *Gravine*. 7. *Blanche* mariée à *Jacque* II. Roi d'*Arragon*. 8. *Eleonor* qui épouſa *Philippe* Roi de la *Trinacrie*. 9. *Marie* qui épouſa *Sanche* Roi de *Majorque*. 10. *Beatrix* femme d'*Aſon*, Marquis d'*Eſte* 11. *Jean* Duc de *Duras*, & quelques autres enfans qui moururent en bas âge comme *Triſtan*, qui fut ainſi nommé parce qu'il étoit né durant Ses enfans.

NAPLES & SICILE. 1309. les malheurs de ſon pére, qui étoit alors priſonnier. *Charles II.* mourut le 5. Mars 1309. âgé de ſoixante ans.

ROBERT Roi de Naples, FREDERIC Roi de Sicile. ROBERT ſurnommé le *Bon* & le *Sage*, pour la maniére dont il ſe gouverna dans ſon Etat, avoit été donné en ôtage, l'an 1288. avec ſes deux fréres, *Louïs* & *Jean*, au Róı *Alfonſe*, fils & ſucceſſeur de *Pierre*, pour aſſurer les conditions de la liberté de *Charles II.* Sa réputation fut enſuite ſi éclatante, que les *Florentins*, & quelques autres peuples d'*Italie*, le priérent de prendre contre les *Gibelins* leurs ennemis, la conduite de leurs Armées. Cependant avec toutes les belles qualités qu'il avoit, *Charles II.* fils de *Charles Martel*, Roi de *Hongrie*, ſon neveu, lui diſputa la Succeſſion de la *Sicile*, & de la *Provence*, comme étant deſcendu de ſon aîné. *Clement V.* qui eut plus d'égard à l'utilité publique, au mérite & à la ſageſſe de *Robert*, qu'à l'équité de la prétention, le couronna, l'an 1309. à *Avignon*. Ce Prince n'avoit alors que vingt-huit ans.

1309.

Robert alla enſuite dans ſa Comté de *Provence*, ſe rendit maître du Marquiſat de *Saluces*, & comme il ſoûtenoit le parti des *Guelphes*, à l'imitation du Roi ſon Pére & de ſon ayeul, le Pape, qui l'avoit fait Comte de la *Romagne*, & *Vicaire Général* de tout l'Etat Eccléſiaſtique, lui donna encore le Gouvernement de *Ferrare*, pour l'oppoſer à l'Empereur *Henri VII.* Chef des *Gibelins*.

Il ſe brouille avec l'Empereur. Celui-ci outré du ſecours qu'il leur avoit prêté contre lui, & du refus qu'il avoit fait de ſon alliance, parce qu'il lui avoit offert ſa fille pour la marier avec *Charles* Duc de *Calabre*, fit citer *Robert* à la Diète, le traita de rebelle à lui & à l'Empire, confiſqua ſes Principautés & ſon Royaume, pour n'avoir pas voulu comparoître,

&

& la condamna même à perdre la tête. *Clement V.* caſſa bien-tôt l'Arrêt d'*Henri*. *Philippe* le Bel ſe plaignit au Pape de la hardieſſe, & de l'injuſtice de l'Empereur, qui ne laiſſa pas d'entrer en *Piémont* ſur les Terres de *Robert*; mais il en fut chaſſé honteuſement par les fréres de ce Roi, & il fut contraint de ſe retirer avec le repentir d'avoir irrité un Prince ſi brave, & qui pouvoit gâter ſes affaires en *Italie*. NAPLES & SICILE.

La mort d'*Henri* mit fin à leurs différens. *Louïs* de *Bavière*, qui lui ſucceda ne s'accommoda pas mieux avec le Pape. Il alla à *Rome*, pour y faire créer un nouveau Pape, à la place de celui qu'il n'aimoit pas. *Robert* envoia à propos une armée au ſecours de ce Pontife, & obligea les troupes de l'Empereur de ſe retirer.

Cependant *Fréderic* occupoit toûjours la *Sicile*. Quoi que dans l'accord qu'il avoit fait avec *Charles II.* il n'eût le Royaume de *Sicile*, que pour ſa vie durant; néanmoins ſon mariage avec *Eleonor*, fille de *Charles II.* dont il étoit ſorti des enfans, ſembloit lui aſſurer la ſucceſſion, *Robert* fit une tentative pour rentrer en poſſeſſion de la *Sicile*. Il prit occaſion de commencer les hoſtilitéſ de ce que *Fréderic* s'étoit allié avec l'Empereur, cette guerre n'eut rien de mémorable & les deux Beaux-fréres convinrent d'une trêve pour trois ans. Guerre en Sicile.

D'un autre côté les *Florentins*, qui avoient toujours conſervé leur liberté, avoient beſoin d'un Protecteur qui les ſoutînt contre les aſſauts des *Gibelins*. Ils ſe donnérent au Roi de *Naples*, & furent commandez quelque tems par ſon fils le Duc de *Calabre*. Les *Gibelins* aiant aſſiégé le Château de *Montcatin*, les *Florentins* preſſérent l'aſſiſtance de *Robert*, qui leur envoia ſes fréres *Philippe*, & *Pierre* Comte de *Gravine*; & comme les uns & les autres en vinrent aux

NAPLES & SICILE.

mains on fit prisonnier le Prince *Philippe*, mais *Charles* de *Tarente* son fils, & le Comte de *Gravine* furent tués.

Robert fut beaucoup plus heureux à *Génes*, qu'il posseda dix-huit ans, comme Seigneur; parce qu'étant entré dans la ville pressée par les *Gibélins*, qui s'étoient alliés des *Arragonois*, & de *Mathieu Visconti*, Seigneur de *Milan*, il les battit, après avoir soûtenu sept mois de Siége. Il se rendit delà à *Avignon*, & peu s'en falut qu'il ne fût opprimé par les embuches que lui dressa *Fréderic* d'*Arragon*. Ce dernier aiant gagné quelques scélérats qui s'engagérent de mettre le feu aux Vaisseaux de *Robert*, il arriva heureusement que leur complot fut découvert. On les punit, & le Duc de *Calabre* passa en *Sicile* avec des troupes, pour attaquer vigoureusement *Fréderic*, qui mourut vers ce tems-là. *Robert* eut la générosité de le regréter. Il oublia qu'il étoit son ennémi, pour se souvenir qu'il étoit son Beau-frére. *Fréderic* eut pour successeur son fils *Pierre* *Guillaume* & *Jean* ses deux autres fils eurent le tître de Ducs d'*Athenes*.

Mort de Frédéric. 1328.

PIERRE Roi de Sicile.

PIERRE se fit autant déteſter des *Siciliens*, que son Pére en avoit été aimé. *Robert* prit cette occasion, & alla lui-même avec une armée navale en *Sicile*, prit *Lipari*, gagna une victoire, & s'attendoit à poursuivre ces progrès, lors que les troubles de *Naples* le rappellérent. La Noblesse y étoit divisée par les factions, & il étoit à craindre que son absence ne rendît le mal irréparable. Ainsi il repassa la mer, pour pacifier ces tumultes. *Florence* étoit dans une situation semblable. Les principaux Citoïens ne pouvoient s'accorder entre-eux & cette République étoit à la veille d'éprouver tous les malheurs qui accompagnent les guerres civiles. Pour réprimer l'ambition des factieux, elle eut recours

recours à *Robert* qui lui laiſſa, pour la gouverner, *Gautier* Duc d'*Athenes*, qui fut depuis Connêtable de *France*; mais ce Gouverneur aiant voulu ſe rendre Souverain perpetuel & abſolu, ne pût ſe maintenir long tems dans ce poſte. NAPLES & SICILE. Gautier Duc d'Athénes.

Robert avoit eu le malheur de perdre ſon fils unique, *Charles* Duc de *Calabre*, vers l'an 1328. Quoi que ce Duc fût encore jeune, il avoit été marié deux fois, premiérement avec *Catherine*, fille de l'Empereur *Albert* d'*Autriche*, décedée ſans lignée: & en ſecond lieu avec *Marie* de *France*, fille de *Charles* Duc de *Valois*, de laquelle il avoit eu deux filles *Jeanne* & *Marie*. La premiére avoit épouſé *André*, frére de *Louïs* Roi de *Hongrie*, & petit-fils de *Charles Martel* Roi de *Hongrie* frére de *Robert*. *Louïs*, autre fils de *Robert*, avoit à peine vêcu neuf ans. Le Roi de *Naples*, ſe voiant dans un âge, où il n'attendoit plus que la mort, & ne ſe trouvant plus de fils pour ſucceder, fit un Teſtament par lequel il inſtituoit *Jeanne*, ſa petite-fille, heritiére univerſelle des deux *Siciles*, deça & delà le *Phare*, des Comtés de *Provence*, de *Forcalquier*, & de *Piemont*. Il vouloit qu'en cas qu'elle vînt à décéder ſans enfans, on lui ſubſtituât *Marie* ſa ſœur & qu'alors *André* Mari de *Jeanne*, & Duc de *Calabre*, ſeroit Prince de *Salerne*; que *Marie* épouſeroit *Louïs* Roi de *Hongrie*, & frére d'*André*; Que cette ſucceſſion ne pourroit point être diviſée. Son Teſtament contenoit, outre ces diſpoſitions, pluſieurs legs pieux & fondations dignes de la Religion, & de la généroſité de ce Monarque. Il mourut l'an 1343 âgé de ſoixante-quatre ans, *laiſſant à ſon heritiére un Royaume floriſſant, de grands treſors, une Paix aſſurée, de puiſſantes alliances & un peuple riche & content*. Il aimoit les Savans & étoit ſavant lui-même, grand Théologien, habile Teſtament de Robert. Sa mort. 1343.

NAPLES & SICILE. bile Philoſophe, diſert Orateur, profond Phyſicien, ſubtil Mathématicien & bon Poëte. Il avoit coûtume de dire que s'il lui faloit opter des Sciences ou de ſon Royaume, il aimeroit mieux perdre ſa Couronne, que de ſe voir privé de l'étude. Il aimoit le fameux *Petrarque* & l'honora d'une protection particuliére. Quelques Hiſtoriens modernes ne l'appellent que Roi de *Naples*, & il ſemble en effet qu'ils ont raiſon, puiſque les Princes d'*Arragon* régnoient en *Sicile*, cependant il ſe trouve d'anciennes Chartres qui l'appellent toûjours Roi de *Sicile*, & de *Jeruſalem*.

LOUÏS D'ARAGON. *Pierre* d'*Arragon*, Roi de *Sicile*, étoit mort l'année précédente, après un Régne d'environ quinze ans. Il avoit eu pour ſucceſſeur LOUIS ſon fils, qui n'étoit âgé que de cinq ans, lors que cette Couronne lui échut. Durant ſa minorité ſon oncle *Jean*, Duc d'*Athénes*, gouverna l'Etat de *Sicile*.

JEANNE I. & ſes quatre maris. JEANNE ſucceda en vertu du Teſtament de *Robert*. Ce ſage Roi l'avoit mariée à l'âge de neuf ans avec *André* duquel nous venons de parler, & les avoit fait élever enſemble, eſperant que la familiarité & l'accoûtumance de l'éducation formeroit entre-eux une conformité d'humeurs qui produiroit leur bonheur mutuël & celui de leurs ſujets. Il ſe trompa. En douze ans que dura cette fatale union, ce ne fut qu'une diſcorde perpetuelle. *Eliſabeth* Reine de *Hongrie*, Mére d'*André*, fit le voiage de *Naples*, où elle eut la mortification d'être témoin des mépris que la Reine *Jeanne* avoit pour ſon époux. *Elizabeth* s'adreſſa au Pape, pour obtenir de lui qu'il couronnât *André*.

ANDRE'. Ce Prince étoit bruſque & d'un eſprit peſant. Il s'aperçut néanmoins des infidélités que *Jeanne* ſa femme lui faiſoit. Ce qui acheva de tout gâter, ce fut que le Pape envoia à *André*, un Bref

Bref où il le traitoit de Roi. Ce tître fit naître un ſoupçon à la Reine ; comme ſi ſon Epoux eût cherché à ſe rendre maître d'elle, & du Royaume. Un Légat que le Pape envoia pour remedier aux deſordres cauſés par leur meſintelligence, n'y put réüſſir. *Jeanne* voulut être couronnée ſeule, le Pape le refuſa, & l'obligea de conſentir au Couronnement d'*André*. Quatre Cardinaux ſe rendirent à *Gajette*, pour faire cette Cérémonie. Il fut ſtipulé que ce Couronnement n'étoit qu'une faveur que le Pape faiſoit à *André*, & qu'il n'en auroit pas plus de droit à la Couronne, qui en cas que *Jeanne* mourût la prémiére ſans poſtérité, paſſeroit à *Marie*, ou à ſes enfans ſuivant l'inféodation faite à *Charles I. Charles* * *de Duras* voiant que *Marie* étoit deſtinée au Roi de *Hongrie*, le prévint & la prit pour femme. La Reine fut indignée de cette précaution, & ſe plaignit que le Duc ſon Couſin eût fait cette alliance *ſur ſon tombeau*. Elle en devint plus intraitable à l'égard d'*André*, & réſolut de ſe defaire de lui. Le 5. Septembre 1345. le Roi étant dans la ville d'*Averſe*, fut étranglé de nuit avec un cordon de ſoie, en une chambre proche de celle de la Reine ; ſon corps étant attaché aux grilles de la fenêtre. Il n'avoit encore que 18. ans ; Il eſt aiſé de concevoir l'horreur que ce ſpectacle repandit dans la ville. Un § Hiſtorien de *Naples*, dit que la veille de cette barbare action, *André* entrant dans la chambre de la Reine, la trouva occupée à faire un cordon d'or & de ſoie, & que lui aiant demandé à quoi elle le deſtinoit :

NAPLES & SICILE.

Sa mort cruelle.

1345.

* Il étoit fils de Jean Duc de Duras & neveu du Roi Robert. Voyez les fréres de Sainte Maithe. *Hiſt. Geneal. de la Maiſon de France*, Liv. XII. § Collenucius.

NAPLES & SICILE.

elle lui repondit qne c'étoit pour le pendre. Le Roi de *Hongrie* demanda long-tems en vain que l'on vangeât la mort de ſon frére. *Jeanne* ſe voiant accuſée publiquement, & voulant enfin tâcher de ſe laver du bruit qui couroit qu'elle avoit commis elle-même ce parricide, fit faire des recherches dont elle donna la commiſſion à *Hugues* de *Baux*, Prince d'*Orange*, & Comte d'*Avelines*, qui pour l'honneur de la Reine fit ſouffrir les plus cruels ſupplices à quelques miſérables qui étoient peut-être les moins coupables de ce crime.

Louïs de Tarente.

Jeanne ne s'étoit pas débaraſſée d'*André* pour ſe paſſer de mari. Elle épouſa l'année ſuivante *Louïs* de *Tarente* l'un des fils du Prince *Philippe* frére de *Robert*, le plus beau Prince de ſon tems. Comme il avoit été ſon galant du vivant d'*André*, & qu'il étoit encore ſoupçonné, d'avoir contribué à la mort de ce malheureux Roi, *Louis* Roi de *Hongrie*, frére d'*André*, paſſa en *Italie* avec une Armée; prit *Naples*, & n'eut point de peine à ſe rendre maître de tout le Royaume.

Jeanne qui avoit prévû ce grand orage, s'étoit retirée en *Provence* avec ſon mari. Dans la néceſſité où ils ſe trouvérent, l'an 1348. elle demembra la ville d'*Avignon* de la *Provence*, & la vendit à *Clement* VI. à ſes ſucceſſeurs, & à l'Egliſe Romaine, pour quatre-vingt mille florins, dont elle fut auſſitôt payée. Elle fut rétablie dans ſon Royaume cinq ans après en avoir été chaſſée, & eut beſoin pour cela de toute l'autorité du Pape, qui la juſtifia du meurtre d'*André*, dont elle n'étoit que trop convaincuë & appaiſa la colére du Roi de *Hongrie*. L'an 1352 elle fut couronnée avec ſon mari, qui mourut dix ans après, le vingt-ſixiéme de Mai, âgé de quarante-deux ans

Avignon vendu aux Papes.

1352.

ans, après en avoir regné près de seize. Elle se remaria l'année suivante avec l'Infant *Jacques*, depuis Roi d'*Arragon*, fils de *Jacques* Roi de *Majorque*, & de *Constance* de son même sang. Mais comme elle avoit pour lui beaucoup de mépris, il se chagrina, & fut obligé d'aller au secours du Roi son Pére, pour recouvrer son Royaume de *Majorque*, usurpé par leur Cousin le Roi d'*Arragon*, & dans cette guerre il fut fait prisonnier. *Jeanne* qui païa quarante mille écus pour sa rançon, le répudia quelque tems après, ou le fit mourir, selon quelques-uns, pour en être devenuë jalouse. D'autres mettent sa mort en 1368.

NAPLES & SICILE. Jacques d'Arragon troisiéme Mari de Jeanne.

Jeanne se remaria en quatriémes nôces, l'an 1376. avec *Otton* de *Brunswick*, qui faisoit la guerre en *Italie* en faveur du Pape. Elle voulut qu'il fût appellé Prince de *Tarente*, & que *Charles* Duc de *Duras*, eût l'esperance de succéder un jour au Royaume. *Otton* dont nous parlerons dans le Chapitre de la Maison de *Brunswick*, mourut l'an 1388. d'une blessure qu'il reçût à *Naples*, dans un combat. *Jeanne* qui par la vente, ou l'engagement de la ville d'*Avignon*, avoit donné occasion à plusieurs Schismes dans l'Eglise, fut excommuniée par *Urbain*.

Otton de Brunswic quatriéme Mari de Jeanne.

Ce Pape qui ne l'aimoit en aucune maniére, & qui étoit naturellement vindicatif, investit du Royaume de *Sicile*, *Charles* de *Duras*, Cousin de la Reine, laquelle en 1380. adopta *Louïs* d'*Anjou*, frére de *Charles V.* Roi de *France*, surnommé le Sage. *Charles* de *Duras*, se prévalant de la foiblesse de *Jeanne*, & des débauches auxquelles elle s'abandonnoit sans respecter sa qualité, se saisit de sa personne. Il la fit arrêter dans le Château de l'*Oeuf*, où elle s'étoit retirée, & la fit étoufer entre deux lits de plume, le 22. Mai, l'an 1382. Selon d'autres il la fit étran-

Mort de Jeanne.

1382.

NAPLES & SICILE.

gler dans la Citadelle d'*Averſe*, où elle avoit étranglé ſon premier mari. *Marie* fille naturelle de *Robert* Roi de *Sicile*, eut la tête tranchée, parce qu'on la crut coupable ou complice de la mort d'*André*. La *Catanoiſe*, Favorite de *Jeanne*, fut punie plus cruellement, en voici l'Hiſtoire en peu de mots.

Hiſtoire de la Catanoiſe.

Robert avoit eu, comme je l'ai déja remarqué, de *Violante* d'*Arragon*, *Charles* Duc de *Calabre* Pére de *Jeanne*, & *Louis* né à *Catane*. On ne trouva pour nourrir *Louïs* qu'une pauvre femme nommée *Philippine*, de la même ville. Elle gagnoit ſa vie à laver des draps, & ſon mari ne ſubſiſtoit que de la pêche. Elle étoit jeune & belle, & comme elle avoit élevé *Louïs*, *Violante* ſe laiſſoit abſolument gouverner par cette femme, mais comme elle ne vêcut pas long-tems, la *Catanoiſe* ſe trouva bien-tôt ſans protection, & ſans appui. Elle n'en demeura pas long-tems dépourvûë, parce que *Charles*, frére aîné de ſon éléve, aiant épouſé *Sanchette*, fille du Roi de *Majorque*, *Philippine*, que *Violante* avoit recommandée à *Robert*, ſe mit ſi bien dans l'eſprit de *Sanchette* par ſa complaiſance & par ſon adreſſe, que cette Princeſſe merveilleuſement ſatisfaite de ſa conduite, ne perdit aucune occaſion de l'agrandir. Le mari de la *Catanoiſe*, étant mort, & *Raimond* de *Chabanes*, Ecuïer de Cuiſine du Roi, aiant pris à ſon ſervice un jeune Maure, lui donna ſon nom dans le Baptême & ſa charge quelque-tems après. Celui-ci qui ſe rendit agréable au Roi & au Duc ſon fils, devint maître de la Garderobe, acquit de grands biens, & fut marié avec *Philippine*, parce que la *Ducheſſe* de *Calabre* le ſouhaitoit. Après la naiſſance de la Princeſſe *Jeanne*, la *Catanoiſe* fut nommée ſa Gouvernante. *Raimond le Maure* fut Intendant de ſa Maiſon, & depuis Grand Senéchal de *Naples*, &

& mourut peu après. Dès qué *Robert* eût déclaré *Jeanne* ſon héritiére, il n'y eut ni ſoupleſſe, ni artifices que la *Catanoiſe* n'employât, pour ſe rendre maîtreſſe abſoluë de l'eſprit de *Jeanne*, qui par les Conſeils de cette femme, fit étrangler ſon mari *André*. On croit même que la *Catanoiſe* fit ce coup horrible, & que le Comte d'*Evoli* ſon fils Grand Senéchal, en avoit preſſé l'exécution, pour joüir plus librement des amours de *Jeanne*; mais comme la plûpart des Grands du Royaume choiſirent *Hugues des Baux* Prince d'*Orange*, avec un pouvoir plein & abſolu de faire punir les meurtriers, il fit mourir la *Catanoiſe* dans la torture, brûler vive ſa fille *Sanchette*, & ſon fils *Robert*, qui fut tiré du feu à demi vivant, traîné par la ville, & mis en piéces. NAPLES & SICILE.

Pendant que *Jeanne* occupoit ſi indignement le thône de *Naples*, la *Sicile* changea pluſieurs fois de maître. *Louis* d'*Arragon*, qui, comme nous l'avons dit, avoit ſuccedé à ſon Pére *Pierre*, étoit mort l'an 1355. âgé de 18. ans, le troiſiéme de ſon Regne. Il avoit eu pour ſucceſſeur ſon frére *Fréderic le ſimple*, qui n'eut qu'une fille unique nommée MARIE, laquelle épouſa *Martin* le *Jeune*, Prince d'*Arragon*, l'un des deſcendants de *Jacques*, à qui elle porta le Royaume de *Sicile*. Elle regna trente-quatre ans, c'eſt-à-dire, depuis l'an 1368. juſqu'en 1401. Rois de Sicile.

CHARLES III. ſurnommé le *Court*, à cauſe de ſa petite taille, étoit fils de *Louïs* de *Duras*, Comte de *Gravine*, & de *Marguerite* de *San Séverino*. Il fut couronné Roi de *Naples*, l'an 1381. par le Pape *Urbain*, qui pour lui faciliter la conquête du Royaume, aliéna les propriétés & les droits de quelques Egliſes & Monaſtéres de *Rome*, pour quatre vingt mille florins d'or, qu'il lui donna, *Louïs* Roi de *Hongrie*, qui avoit re- CHARLES III le Pacifique.

NAPLES & SICILE.

reçû la Couronne de *Pologne*, l'an 1370. ne craignit point de lui confier la conduite de ſes Armées, quand il fit la guerre aux *Venitiens*, & quoi qu'il ne fût alors que Duc de *Duras*, ſa négociation entre ce Roi & la République eut tant de ſuccès, qu'il en fut ſurnommé le *Pacifique*, ou *Charles de la Paix*.

Le même *Louïs* fut appellé en *Italie* par *Urbain VI.* qui le fit Général de toutes ſes troupes, & lui tranſporta les droits qu'il avoit ſur la *Sicile*. Avec huit mille chevaux *Charles* prit *Arezzo*, & accorda la Paix à ceux de *Florence*, qui lui donnérent quarante mille écus pour l'obtenir. Etant arrivé à *Naples*, il défit l'armée d'*Otton* Duc de *Brunswick*, la Reine *Jeanne* ſe rendit à lui quelque-tems après. A la reſerve des Comtes de *Fondi*, d'*Adrien*, & de *Caſerte*, tous les autres Comtes & Barons le reconnurent pour leur Souverain.

Il parvient à la couronne de Hongrie.

Louis Roi de *Hongrie*, & de *Pologne* étant mort l'an 1382. après un regne de quarante ans, les *Hongrois* appelérent *Charles* de *Duras* Roi de *Sicile*, qui ne prit que la qualité de Gouverneur à ſon arrivée, mais l'an 1385. il ſe fit couronner. Sa veuve *Elizabeth*, fille d'*Etienne* Roi de *Boſnie*, & *Marie* ſa fille qu'épouſa * *Sigiſmond* fils de l'Empereur *Charles IV.* ſe reſſentirent de l'injuſtice que *Charles* leur faiſoit. Il fut aſſaſſiné daus un feſtin l'an 1386.

Sa mort.

Il eut de *Marguerite* de *Duras*, fille de *Charles* de *Duras*, ſon oncle, & de *Marie de Sicile*, ſœur de la Reine *Jeanne*, 1. *Ladiſlas* Roi de *Hongrie* & de *Sicile*. 2. *Marie*, morte au berceau. 3. JEANNE II. apellée communément JEANNETTA.

LA-

* Il n'étoit alors que Marquis de Brandebourg, & de Moravie, depuis il fut Empereur d'Allemagne, & Roi de Boheme.

LADISLAS fut investi du Royaume de *Sicile*, par *Boniface IX.* qui le fit couronner à *Gajette*, l'an 1390 l'onziéme de Mai, avec *Constance* de *Clermont* son épouse, par *Angelo Acciavoli*, Cardinal de *Florence*, son Légat. La succession lui fut disputée par *Louis* d'*Anjou*, fils adoptif de la Reine *Jeanne*. Ce Prince fut reçû dans *Naples*, par la faveur de *Clement VII.* qui résidoit à *Avignon*, & par celle de ses amis, avec une magnificence extraordinaire. Mais aïant inutilement assiégé la ville d'*Averse*, son crédit commença si fort à décheoir, qu'il fut enfin contraint de s'en retourner en *Provence*. *Ladislas* qui étoit allé trouver *Boniface* à *Rome*, pour lui demander quelque secours, se servant de l'occasion qui se présentoit, envoya une armée sous la conduite d'*Alberic Barbiano*, Comte de *Cuni*, qui obligea *Naples*, avec tout le reste du Royaume, de renoncer aux intérêts de *Louïs* d'*Anjou*. NAPLES & SICILE. LADISLAS.

Vers ce tems là, c'est-à-dire, en 1401. *Marie* fille de *Fréderic III.* & femme de *Martin* d'*Arragon*, étant morte un an après le decès de *Fréderic*, Prince de *Sicile*, qui étoit le seul fruit de ce mariage, MARTIN son mari regna seul jusqu'à l'an 1409. qui fut celui de sa mort. Son Pére MARTIN l'*Ancien* se porta héritier de son fils & comme il étoit Roi d'*Arragon*, il unit cette Couronne & celle de *Sicile* de maniére qu'il la transmit à son neveu FERDINAND Roi d'*Arragon* & de *Sicile*, qui succeda. Revenons à la Maison d'*Anjou*, & voyons le régne de *Ladislas*. MARTIN le Jeune. MARTIN l'Ancien.

Cependant, *Sigismond* de *Luxembourg*, Roi de *Hongrie*, fut empriſonné par une faction des grands Seigneurs du Païs. *Ladislas* par les brigues, & par le crédit de *Boniface*, fut couronné Roi du même Royaume, par l'Evêque de Il revient Roi de Hongrie.

NAPLES & SICILE.

Strigonie, en 1403. à *Jaza*, ou à *Javarin*. *Sigiſmond* qui trouva moyen de ſortir du lieu où on l'avoit mis, aſſembla une armée nombreuſe, & *Ladiſlas*, qui fut contraint de vendre le bien qu'il avoit en *Eſclavonie*, ſans avoir rien fait, repaſſa dans ſon Royaume de *Naples*, où ſans *Alberic Barbiano* qui en étoit alors Connétable, ceux de la famille de *San-Severino* l'euſſent réduit à l'extremité. Après avoir puni ſes ennemis les plus déclarés, il ſe mit en tête de régner dans *Rome* même, où il avoit été appellé par les *Gibelins*. Il fit enſuite inveſtir la ville, où il entra même, ſi l'on s'en rapporte à quelques Auteurs.

Mais comme *Innocent VII.* l'excommunia, qu'il le priva même du Royaume de *Sicile*, & des autres Terres qu'il tenoit en fief de la Chambre Apoſtolique, il en craignit des ſuites fâcheuſes, & rechercha la Paix, qui fut concluë entre l'un & l'autre. *Gregoire XII.* qui avoit ſuccedé à *Innocent*, ne pouvant conſentir à la réünion de l'*Egliſe*, quoi que *Benoit XIII.* ſon concurrent parût la ſouhaiter, ce qu'il ne fit jamais de bonne foi, ſollicita *Ladiſlas* de venir à *Rome*, où par l'aſſiſtance des *Colonnes*, & des *Savelli*, il ſe rendit maître de toutes les forteresſes. Sa garniſon en fut peu de tems après chaſſée par *Louïs* d'*Anjou*, qui remit la ville ſous l'obéïſſance d'*Alexandre V.* ſucceſſeur de *Gregoire*. Mais quoi *Louïs* eût gagné ſur *Ladiſlas* une bataille conſidérable, il ne profita point de ſa victoire & s'en retourna en *France*.

Ladiſlas s'étant accordé avec *Jean XXIII.* qui avoit été élû par le parti d'*Alexandre*, ce Pape le confirma dans la poſſeſſion de la *Sicile*, mais aiant depuis aſſemblé les Cardinaux à *Mantouë* dans un Concile, l'on y traita des moyens de chaſſer le Roi, qui ne laiſſa pas de rentrer dans

dans *Rome*, & d'aller porter la guerre en *Toſcane*. Un Medecin fit ce que le Pape, les Cardinaux, & ſes ennemis les plus redoutables n'avoient pû faire. A la derniére priſe de *Rome*, il s'étoit ſaiſi de tous les effets & de tous les meubles des *Florentins*, qui s'y rencontrérent. Ces derniers étant informés, qu'il étoit bien avec la fille d'un Medecin de *Perouze*, gagnérent le Pére à force d'argent pour l'empoiſonner. Ce malheureux qui préféra l'argent à l'honneur, & à la vie de ſa propre fille, lui donna quelque choſe pour s'en frotter ce que la pudeur ne permet pas de nommer, avec aſſurance que par ce moyen, le Roi de *Sicile* continueroit de l'aimer juſqu'à la mort. La fille credule fit ce que lui avoit conſeillé ſon Pére, & dans les nouvelles faveurs qu'en reçût le Roi, elle ſe trouva empoiſonnée avec *Ladiſlas*, qui dans la fievre dont il fût ſaiſi ſe fit tranſporter à *Naples*, où il mourut le 6. d'Août, l'an 1414. à l'âge de quarante ans, après en avoir régné 28. 5. mois, 11. jours.

NAPLES & SICILE.

Perfidie d'un Medecin.

Il avoit été marié dès l'an 1389. avec *Conſtance* de *Clermont* fille de *Mainfroi*, Amiral de *Sicile*, & Comte de *Motica*, qui étoit extrémement riche. Mais n'en aiant point eu d'enfans, il la repudia l'an 1392. par les ſollicitations de ſa mére *Marguerite*, qui avoit recherché cette Alliance, & la fit épouſer au Comte de *Hauteville*, *André* de *Capouë*, qui eut pour pere le Comte *Louis*. L'an 1403. *Ladiſlas* ſe remaria avec *Marie* fille de *Jacques I.* Roi de *Cypre* & d'*Armenie*, & d'*Agnès* de *Baviére*. *Marie* étant morte le 4. Septembre l'an 1404. il épouſa *Marie d'Enguien*, Princeſſe de *Tarente*, fille de *Jean* d'*Enguien*, Comte de *Liche*, & de *Sanchette des Baux*. Cette Dame parfaitement belle étoit veuve de *Raimond Urſin des Baux* Prince de *Tarente*, & parce

NAPLES & SICILE. parce qu'elle étoit dans les intérêts de *Louïs* d'*Anjou*, *Ladiſlas* qui mit le ſiége devant *Tarente* la contraignit de ſe rendre à lui & de conſentir à ſon mariage. Elle pouvoit avoir alors 38. ans.

Comme il ne laiſſoit aucun héritier, *Jeannette* ſa ſœur, ou *Jeanne II.* du nom lui ſuccéda. Elle avoit été mariée dès l'an 1403. avec *Guillaume* d'*Aûtriche* fils du Duc *Leopold* & petit-fils d'*Albert*, & quand *Guillaume* fut mort ſans enfans l'an 1406. elle ſe maria l'an 1415. avec *Jacques* de *Bourbon* Comte de la *Marche*, fils aîné de *Jean* & de *Catherine* de *Vendôme*.

JEANNE II. ou Jeannette & JACQUES. Le régne de *Jeannette* Reine de *Naples* fut troublé par des guerres civiles & domeſtiques. Il étoit mal-aiſé qu'il fût tranquille, puiſque ſon Etat n'étoit gouverné que par *Pandolfe Alope* ſon grand Chambellan, & par le fameux Capitaine *Mutio Sforce* de *Cotignola*, de qui ſont venus les derniers Ducs de *Milan* du nom de *Sforce*. *Jacques* ne pouvant ſouffrir qu'on le mépriſât, fit mourir *Pandolfe*, empriſonner *Sforce*, enferma la Reine dans une des Fortereſſes de la ville, & lui ôta toute connoiſſance des affaires. *Jules Ceſar* de *Capouë*, Maréchal du Royaume, porta *Jacques* à gouverner l'Etat par lui-même; mais comme cet Officier avoit l'eſprit fort inconſtant, qu'il étoit jaloux de l'avancement des *François* au préjudice de ceux de ſa Nation, & qu'il ſouhaitoit de rentrer en grace auprès de la Reine, il lui fit part du malheureux deſſein qu'il avoit de faire mourir le Roi ſon mari. *Jeanne* auſſi diſſimulée, que voluptueuſe, feignit de l'aprouver, réſoluë de ſe vanger du Roi & du Maréchal, elle appella ce dernier dans ſon Cabinet, ſe fit expliquer l'ordre & la conduite qu'il vouloit tenir dans cette entrepriſe. *Jacques* caché dans un lieu ſecret,

cret, d'où il pouvoit entendre la conſpiration de *Jule Ceſar*, le fit prendre, & punir enſuite du ſupplice qu'il méritoit. NAPLES & SICILE.

Jacques prevenu par là de la fidélité de ſon épouſe, lui remit toute la conduite des affaires, mais dès que l'occaſion qu'elle cherchoit ſe fut préſentée, elle excita contre lui une ſédition populaire, & le fit empriſonner. Il trouva moyen de ſortir de ſa priſon, ou il en ſortit ſelon quelques-uns par les priéres de *Martin V.* & dans la défiance qu'il eut de la Reine, & de ceux de *Naples*, après avoir vendu la Principauté de *Tarente* à *Jean Antoine Urſin*, il revint en *France*, où il prit l'habit du Tiers Ordre de *St. François* au Couvent de *Beſançon*, & y mourut l'an 1438. Cependant *Jeanne* qui avoit perdu *Pandolfe* ſon favori, tourna ſon cœur du côté de *Jean Caracciol* de *Naples*, qui avoit la taille avantageuſe, le viſage beau, l'ame grande & l'air noble. Il étoit éloquent, brave, & modeſte, & comme il lui rendit de très-grands ſervices, *Jeanne* le fit grand Sénéchal du Royaume. Il devint jaloux du crédit de *Sforce* & n'eut pas beaucoup de peine à le ruïner. *Martin V.* ſe voiant attaqué par *Braccio* tyran de *Pérouſe*, eut auſſi tôt recours à la Reine qui lui envoia des troupes. *Sforce* les commandoit, mais parce qu'il fut défait & qu'elle crut, ou qu'on lui fit accroire, que la défaite de ce Général ne devoit être imputée qu'à ſon imprudence, elle lui ordonna de s'éloigner & prit *Braccio* à ſon ſervice. Le Pape qui avoit de l'affection pour *Sforce*, fut ſi irrité du choix de la Reine, qu'il la déclara déchuë du droit de la Couronne de *Sicile*, dont il inveſtit *Louïs III.* Duc d'*Anjou*. Ce Prince s'avança pour en prendre poſſeſſion. Par ce moyen *Jeanne* s'attira en même tems trois puiſſans ennemis,

le

NAPLES & SICILE.

le Pape, *Louïs* d'*Anjou* fils aîné de *Louïs II.* & *Mutio Sforce.*

Elle adopte Alphonſe.

Pour appaiſer un ſi grand orage, elle adopta *Alphonſe* fils de *Ferdinand* Roi de *Caſtille* & d'*Arragon.* Il fut reçû à *Naples* avec des marques de joie extraordinaire. Ce Prince perfide & diſſimulé, mais ambitieux, vaillant, & ferme dans toutes les réſolutions qu'il avoit priſes, viſita les places, ſous prétexte de veiller au bien de l'Etat, & y établit des garniſons qui devoient toutes recevoir ſes ordres, ſans avoir égard à ceux de la Reine. Il l'aſſiégea elle-même, la fit empriſonner, & conſpira long-tems contre ſa vie Jamais homme ne porta plus loin l'ingratitude. Par le conſeil de *Sforce* revenu en grace, elle caſſa le Teſtament qu'elle avoit fait en faveur d'*Alfonſe*; & adopta *Louïs III.* Duc d'*Anjou.* L'adoption fut confirmée par *Clement V. Sforce* s'étant noyé malheureuſement quelque tems après, elle eut recours à *François* ſon fils, & à *Jacques Caldora* deux grands Capitaines, qui lui ſoumirent la plus grande partie du Royaume. Elle rentra à *Naples* l'an 1425. & y fit ſon entrée avec *Louïs* & *Jean Caracciol*, qui l'avoit ſervie fort heureuſement durant la paix & durant la guerre. Ce dernier fut aſſaſſiné par les ennemis de ſa réputation & de ſa faveur. *Louïs* d'*Anjou* mourut peu de tems après dans la ville de *Coſence* à l'âge de 31. an, le 14. de Novembre l'an 1434. La Reine ſenſiblement touchée de ſa mort, par un Teſtament nouveau du 22. Février de l'an 1435. inſtitua héritier de tous ſes Etats, *René* Duc d'*Anjou*, & de *Lorraine*, frére puîné de *Louïs III.* & mourut le même jour qu'elle avoit fait ſon Teſtament, âgée de ſoixante-cinq ans, après en avoir regné plus de vingt. Avec cette Reine finit la premiére fa-

Et enſuite Louïs III. d'Anjou.

1425.

famille des Princes légitimes d'*Anjou*, ſortie de *Charles* de *France*, Comte d'*Anjou* & de *Provence*, & Roi des deux *Siciles*, frére puîné de *St. Louis*. NAPLES & SICILE.

Pendant le Régne de *Jeannette* & de *Louïs II.* la *Sicile* avoit eu ſucceſſivement divers Souverains de la Maiſon d'*Arragon*. *Martin* qui avoit ſuccédé à ſon fils n'avoit joui de la *Sicile* qu'un an tout au plus. Il avoit ordonné en mourant qu'on élût pour lui ſuccéder celui de ſes Alliez qui ſeroit le plus capable de régner. FERDINAND ſon neveu fils de ſa ſœur *Eleonor* & de *Jean I.* Roi de *Caſtille* héritoit de l'*Arragon*, la Couronne de *Sicile* lui échut en même tems. Ce Prince n'en jouït que quatre ans & mourut de la Pierre en 1416. Suite des Rois d'Arragon & de Sicile.

ALPHONSE V. ſon fils ſurnommé le Sage, lui ſuccéda aux Royaumes d'*Arragon* & de *Sicile*, & mourut l'an 1458, laiſſant à FERDINAND ſon fils naturel le Royaume de *Naples*. *Jean II.* frére d'*Alphonſe* eut l'*Arragon* & la *Sicile*. Son fils FERDINAND *le Catholique* étant parvenu à la Couronne d'*Eſpagne*, y annexa l'*Arragon* & la *Sicile*, qui y demeurérent attachés juſques à la derniére guerre. Revenons aux Rois de *Naples* de la nouvelle Maiſon d'ANJOU.

Louïs III. fils de *Louïs II.* fut envain nommé par *Jeannette* pour lui ſuccéder. Il ne pût parvenir à la Couronne: il étoit allé en *Italie* l'an 1419. Ses prétentions ſur le Royaume de *Naples* ne furent que des droits inutiles & ſans force auſſi bien que celles qu'il formoit ſur l'*Arragon*, du Chef d'*Iolante* ſa mere, fille de *Jean I.* Roi d'*Arragon*, ſur laquelle *Martin* avoit uſurpé la Couronne l'an 1410. *Louïs III.* mourut ſans enfans l'an 1414. & laiſſa ſes droits à ſon frére *René* duquel nous parlons dans le chapitre de la *Lorraine*. Suite de la Maiſon d'Anjou.

RENE'

NAPLES & SICILE. Il succéde au Duché de Lorraine.

RENE' nâquit en 1408. il n'avoit d'abord que la Comté de *Guise* avec les Seigneuries de *Chailly*, & de *Lon-jumeau*, quand son grand Oncle * *Louïs* Cardinal, Duc de *Bar*, Evêque de *Verdun*, lui donna le Marquisat de *Pont-à-Mousson* l'an 1419. Il fut marié l'année suivante par le moyen de ce Cardinal avec *Isabelle* de *Lorraine*, troisiéme fille de *Charles* Duc de *Lorraine*, héritiére présomptive de ce Duché, parce que ses deux sœurs aînées y avoient renoncé par le contract de leur mariage. Le Duc *Charles* de *Lorraine*, son beau-pere, étant mort sans enfans mâles pour lui succéder, *René* fut reconnu Duc de *Lorraine* à cause d'*Isabelle* son épouse, & vers le même tems Duc de *Bar*, par la mort de son grand Oncle le Cardinal *Louis*. Une si belle succession ne laissa pas de lui être contestée par *Antoine* de *Lorraine*, Comte de *Vaudemont*, cousin d'*Isabelle* qui soûtenoit, que le Duché de *Lorraine* étoit un Fief masculin qui ne pouvoit tomber en quenouille. Quoi que l'Empereur *Sigismond*, dans le Concile de *Bâle* où il se trouva, eût donné son jugement en faveur de *René* d'*Anjou*, on ne put éviter la guerre.

Il y joint le Duché de Bar.

Antoine qui étoit neveu du Duc *Charles*, & fils de *Ferri I.* Duc de *Lorraine* Comte de *Vaudemont*, ne s'en tint pas au jugement de cet Empereur pour la décision de ce différend. Il entra dans le parti du Duc de *Bourgogne*, *Philippe le Bon*, qui envoia une armée à ce Prince, pour obliger le Prince *René* de lever le siége de *Chappes*, proche de *Troyes* en *Champagne*. Celui-ci qui défit l'Armée d'*Antoine*, n'eut

* Voiez le quatriéme Volume au chapitre II. qui traite de la Lorraine.

n'eut point de peine à ſe rendre maître de la place. Mais les *Bourguignons* & les *Lorrains*, furent plus heureux l'année ſuivante, parce qu'*Antoine*, à qui *Philippe* avoit envoié de nouvelles troupes, attaqua ſi vigoureuſement le Duc d'*Anjou*, à *Bullegnéville* près de *Neuf-Châtel* en *Lorraine*, qu'il le battit, le fit priſonnier, & l'envoia même à *Dijon* au Duc de *Bourgogne*. *René* ſe trouvoit dans ce triſte état, quand *Jeannette* l'inſtitua héritier de la Couronne de *Sicile*, & des Etats qui en dépendoient. Ceux de *Naples* qui languiſſoient dans l'attente de ce nouveau Roi, envoiérent des Ambaſſadeurs, à *Iſabelle* ſon épouſe qui fit le voiage, & fut reconnuë pour leur Souveraine.

NAPLES & SICILE.

Malheurs de René.

Cependant *René* qui moyennant une rançon de deux cens mille écus, & quelques autres conditions aſſez dures, étoit ſorti de la priſon où on l'avoit mis, fit une Ligue avec les *Génois*, & fut confirmé dans l'inveſtiture de ſon Royaume par le Pape *Eugene*. Etant à *Naples* où la Reine *Iſabelle* tenoit toûjours bon, il y gagna quelques fortereſſes qu'occupoit *Alphonſe*, mais celui-ci l'aſſiégea depuis ſi étroitement dans cette ville par mer & par terre, que *René* fut contraint de ſe ſauver, & de lui laiſſer la poſſeſſion de ſon Royaume. Il ſe retira depuis en *Provence*, vêcut ſoixante & treize ans, & mourut le dixiéme Juillet, l'an 1480.

Sa mort.

Il eut d'*Iſabelle* ſa premiére femme morte en 1453. *Jean* d'*Anjou* Duc de *Calabre*, & de *Lorraine*; *Nicolas* d'*Anjou* Duc de *Bar*, mort jeune; *Louis* d'*Anjou*, Marquis de *Pont-à-Mouſſon*, qui accompagna ſa mére *Iſabelle*, dans ſon voiage de *Naples*; *Charles* d'*Anjou* Comte de *Guiſe*, & *René* d'*Anjou* tous deux morts jeunes. Ses filles furent *Iolande* d'*Anjou* Comteſſe de *Vaudemont*,

Ses enfans.

NAPLES & SICILE.

ment, de *Lorraine* & de *Bar*, mariée l'an 1444. avec *Ferry* fils aîné du Comte *Antoine* de *Vaudemont*; *Marguerite* d'*Anjou* fille de *René*, mariée l'an 1444 avec *Henri* VI. Roi d'*Angleterre*; *Iſabelle* & *Anne* d'*Anjou*, ſes autres filles moururent jeunes. En ſecondes nôces il ſe maria l'an 1455. avec *Jeanne* de *Laval*, fille de *Guy XIV.* du nom, Comte de *Laval*, & d'*Iſabelle* de *Bretagne*, morte l'an 1498. Il inſtitua l'Ordre * du Croiſſant d'Or en 1464. JEAN fils de *René* fut envoié par le Roi ſon pére, au recouvrement de la *Sicile* au deça du *Phare*, que poſſédoit alors *Ferdinand* fils naturel d'*Alfonſe*, qui l'avoit inſtitué ſon héritier. Avec l'aſſiſtance que *Jean* Duc d'*Anjou* & de *Calabre* reçût des *Génois*, il ſe réſolut de mettre le ſiége devant *Naples*. Quoi que *Pie* II. eût donné une armée à *Ferdinand*, il l'attaqua juſque dans ſon camp, & ſe fût rendu maître de *Naples* ſans le Prince de *Tarente* qui ſe révolta. *Pie* lui fut toûjours ſi contraire, que *Jean* fut à la fin chaſſé du Royaume, il mourut avant ſon Pére, c'eſt-à-dire l'an 1470. Son fils de même nom que lui mourut preſque dans le même tems.

Origine des droits de la Couronne de France ſur le Royaume de Naples.

René avoit un frére nommé CHARLES Duc du *Maine* en *France*, qui ſe porta héritier de la prétention & mourant en 1472. la laiſſa à *Charles* ſon fils. Ce dernier qui fut Comte de *Provence* & *du Maine* ne ſe voiant point d'enfans, fit ſon légataire univerſel LOUIS XI. Roi de *France*, à qui il laiſſa ſes biens & ſes prétentions l'an 1481. Pendant que les légitimes Rois de *Naples* vivoient en *France*, *Ferdinand* Batard d'*Arragon*, que le Pape *Eugéne IV.* avoit légi-

* L'on peut voir le Théatre d'Honneur, & de Chevalérie par Favin.

légitimé, jouïſſoit de cette Couronne. Il la poſſéda juſqu'à ſa mort qui arriva l'an 1404. après un régne de trente-ſix ans. NAPLES & SICILE.

Il eût pour ſucceſſeur ſon fils ALPHONSE II. qui ne regna qu'un an non plus que FERDINAND II. fils d'*Alphonſe II.* Ce dernier n'aiant point laiſſé d'enfans de ſon mariage avec *Jeanne* ſa tante, ſœur de ſon Pére; FREDERIC ſon Oncle hérita du Royaume de *Naples*, l'an 1496.

Effort de quelques Rois de France pour y rentrer.

On a vû dans le premier volume comment CHARLES VIII. Roi de *France*, fit valoir les prétentions que le dernier Duc d'*Anjou* avoit tranſportées à *Louis XI.* Il conquit le Royaume de *Naples*, en 15. jours & entra triomphant dans la Capitale le 13. Mai, 1495. Il en partit au bout de quelques jours & le perdit par ſa négligence. *Louïs XII.* fit la conquête de ce Royaume, avec *Ferdinand* le Catholique; mais les *Arragonois* chicanérent ſur le partage. Leur mauvaiſe foi & deux batailles que les *François* perdirent contr'eux obligerent ces derniers à leur abandonner toutes les conquêtes. *François I.* n'ambitionna ſi fort le *Milanez*, que pour être plus à portée de ſe rendre maître de *Naples*, mais ſes malheurs l'en empêchérent. Ainſi les Royaumes de *Naples* & de *Sicile* demeurérent attachez à l'*Eſpagne.*

Mazanielle, ſédition qu'il excita à Naples.

En 1647. il s'éleva à *Naples* une Sédition au ſujet d'un Impôt qne l'on vouloit mettre ſur le fruit, & ſur les légumes. *Thomas Agnello*, nommé par corruption *Maſanielle*, homme de la lie du peuple, pêcheur de profeſſion, âgé de vingt quatre ans, ſe mit à la tête de la canaille de la ville, & ſe déclara le protecteur des droits du Peuple. Un jour qu'il portoit du poiſſon au marché, on lui en demanda la Douanne, il la refuſa & comme on voulut le lui arracher, il attrou-

NAPLES & SICILE.

troupa une multitude de jeunes gens, avec lesquels il pilla les bureaux de la douanne, qu'ils brûlerent enſuite avec tous les regiſtres, & les livres des Commis. Ils coururent de là mettre le feu aux Hôtels des partiſans qui avoient affermé les impôts. Tout y fut reduit en cendres avec les chevaux &c. ſans qu'ils vouluſſent permettre qu'on en ſauvât la moindre choſe. *Maſanielle* ſuivi de ſes adherens alla trouver le Vice-Roi ; demanda la caſſation des impôts & qu'on lui remît les originaux des Priviléges de *Ferdinand* & de *Charles V.* & menaça de faire mourir le Vice-Roi, s'il ne le ſatisfaiſoit. Quelques-uns aiant voulu s'oppoſer à ces Séditieux, *Mazanielle* les fit arrêter & exécuter. Il donna enſuite ſes ordres pour régler le prix du pain & de la viande. Le Cardinal *Philomarini*, Archevêque de *Naples*, fit tous ſes efforts pour appaiſer ce tumulte. Il fit faire des priéres publiques, & s'intrigua fort auprès de *Mazanielle*, pour pacifier tout. La populace demandoit qu'on abrogeât tous les impôts qui avoient été établis contre les priviléges du Roi *Ferdinand*, & de l'Empereur *Charles V.* Qu'on lui remît ces priviléges. Qu'il y eût Amniſtie de tout ce qui s'étoit paſſé durant cette émeute. A ces conditions, *Mazanielle* conſentoit de dépoſer l'autorité dont il s'étoit lui-même revêtu. Il n'y avoit point d'autre moyen de le deſarmer, que d'accorder ce qu'il demandoit. L'Archevêque lui offrit de plus deux cens ducats par mois, en forme de gratification, qu'il refuſa généreuſement.

Quand on fut convenu des articles, *Mazanielle*, fut mené par l'Archevêque au Vice-Roi, & après avoir mis la derniére main au traité, il retourna parler au Peuple, & lui fit connoître ce qu'il avoit fait, ordonnant à chacun de ſe

conduire desormais avec sagesse & modestie. Il voulut cependant que chacun gardât ses armes, jusqu'à ce que la Cour de *Madrid* eût confirmé ce dont il étoit convenu avec le Vice-Roi. Quelques-uns ajoutent qu'il ordonna à *Fonseque*, Chevalier *Napolitain*, de faire graver sur un marbre ces paroles : MAZANIELLO PRINCE ET CHEF DU PEUPLE, COMMANDE ET ENJOINT A UN CHACUN DE NE PLUS SUIVRE D'AUTRES ORDRES QUE CEUX DU DUC D'ARCOS VICE-ROI. *Mazanielle* croyoit avoir fait merveilles, lors qu'il tomba dans un délire. Les-uns disent que le Vice-Roi lui fit donner un breuvage pour lui demonter le cerveau : d'autres croient que ce fut un effet naturel de huit jours qu'il avoit passés sans prendre du repos & dans des occupations auxquelles une tête comme la sienne n'étoit point accoûtumée. Quoi qu'il en soit, *Mazanielle* étant dans cet état plus digne de compassion que de haine s'avisa de sortir, & de donner plusieurs ordres, qui ne s'accordoient point avec ceux qu'il avoit donnés auparavant. Ceux qui lui avoient été le plus attachés, s'emportèrent contre lui. Quatre Gentilshommes prirent ce tems pour le tuër. Un boucher lui coupa la tête que l'on mit au bout d'une pique & son corps fut trainé dans la place, où il servit de spectacle à toute la ville. La *France* croyant pouvoir profiter de cette occasion, envoia une Flotte commandée par le Duc de *Guise*, qui fut reçû dans *Naples* à bras ouverts. Mais la négligence dont on usa à son égard, au lieu de le soutenir, donna le tems au parti *Espagnol* de regagner les *Napolitains*, à qui on fit peur de la domination *Françoise*. Ce Duc fut fait prisonnier, & mené en *Espagne*. Ainsi se perdit l'occasion que la *France* avoit de rentrer dans ce

NAPLES & SICILE.

NAPLES & SICILE.

beau Royaume. Après la mort de *Charles II.* Roi d'*Espagne*, *Philippe* V. son successeur fut mis en possession des deux Couronnes de *Naples* & de *Sicile*; mais les affaires des *François*, étant sur leur declin en *Italie*, l'Archi-Duc *Charles*, aujourd'hui Empereur, se rendit maître du Royaume de *Naples*, l'an 1706. en qualité de Roi d'*Espagne*, & le posseda jusques à la paix d'*Utrecht*. Les Alliés en gratifierent le Duc de *Savoye* qui porta le titre de ROI DE SICILE, mais l'*Espagne* ayant attaqué ce Royaume, les *Piemontois* appellerent les *Autrichiens* à leurs secours. Le Traité de *Londres* disposa alors de ce Royaume en faveur de l'Empereur, qui céda au Duc de *Savoye* le Royaume de *Sardaigne*, & promit les successions de *Toscane*, de *Parme* & de *Plaisance* à l'Infant *Don Carlos*. C'est ainsi que les Royaumes de *Naples* & de *Sicile* ont été réunis sous un même Souverain qui est l'Empereur.

Comme ces deux Couronnes appartenoient autrefois à l'*Espagne*, le Chapitre qui traite de ce Royaume contient tout ce qui concerne les intérêts de ces Monarchies * & nous y renvoions le lecteur plûtôt que de répéter ici les réflexions Politiques qui les regardent en particulier.

* Voiez Tome 1. pag. 142, 143.

CHA-

CHAPITRE VII.

Des Duchez de MANTOUE, de MONTFERRAT, de PARME, & de MODENE.

APrès avoir parcouru les principaux Etats de l'*Italie*, il ſemble qu'il y auroit de l'injuſtice à oublier entiérement les Duchés de MANTOUE, de MONTFERRAT, de PARME, & de MODENE. Quoi que ces Etats ſoient petits, & ne puiſſent entrer en comparaiſon avec ceux dont nous avons parlé dans les Chapitres précédens, ils ont été la matiére ou le théatre de tant de guerres, que nous croions en devoir donner une hiſtoire abrégée; quand ce ne ſeroit que parce qu'il en eſt ſouvent parlé dans ce volume.

I. DU DUCHE' DE MANTOUE.

MANTOUE eſt une des plus anciennes villes de l'*Italie*. La briéveté ne nous permet pas de rapporter ici les viciſſitudes qu'elle éprouva durant les guerres civiles des Romains, & d'ailleurs cela ne fait rien à notre ſujet. Après la chûte de l'*Empire Romain*, elle fut la proye des *Lombards*, qui furent déttuits par *Charlemagne*. Mais, comme nous le diſons ailleurs, les conquêtes, que ce grand Prince méditoit dans le voiſinage, & ſes ſucceſſeurs aiant été les héritiers de ſes Etats, ſans l'être de ſon courage & de ſes vertus, la plûpart des vil- De MANTOUE.

De Mantoue. les de l'*Italie* devinrent le partage d'un grand nombre de petits Seigneurs, qui s'emparérent chacun de quelques villes. Ils les gouvernerent avec une Souveraineté abſolue qui dégenèra en Tyrannie. Un de ces Tyrans gouvernoit *Mantoue*, vers l'an 1328. lors que Louis de *Gonzague*, s'étant fait donner le titre de *Capitan*, l'en chaſſa On lui déféra la Seigneurie de la ville qu'il venoit de délivrer, & l'Empereur *Charles IV.* le fit un plaiſir de la lui confirmer à titre de *Vicaire* de l'*Empire*. Il en jouït trente-deux ans, c'eſt-à-dire juſqu'à ſa mort, qui arriva l'an 1360. le quatre-vingt-troiſiéme de ſon âge. Il avoit eu quatre fils : 1. Gui de *Gonzague* qui lui ſucceda dans la dignité de Capitaine de Mantouë. 2. *Philippin* l'un des grands Capitaines de ſon tems : 3. *Feltrin* de Gonzague, duquel eſt deſcenduë la famille de *Novellara*; 4. *Conrad* qui eut une nombreuſe poſtérité. Gui mourut l'an 1369. & eût pour ſucceſſeur *Louïs II.* ſon fils.

Louis de Gonzague.

1369.

Mantouë erigé en Marquiſat. 1433.

Jean François, ſon petit-fils qui ſuccéda l'an 1407. à *François* I. ſon Pére dans la charge de *Capitan*, fut élevé vingt-ſix ans après, c'eſt-à dire l'an 1433 à la dignité de *Marquis* de *Mantouë* par l'Empereur *Sigiſmond*, qui érigea ce Marquiſat en ſa faveur. Il en jouït juſqu'à l'an 1444. qui fut celui de ſa mort. Son fils Louis III. gouverna juſqu'en 1478. & eut de ſon mariage avec *Barbe* de *Brandebourg*, fille du Marggrave *Jean*, furnommé le *Chimiſte*, cinq fils & deux filles 1. Frederic I. qui lui ſucceda. 2. *François* de *Gonzague*, qui reçut la pourpre de Cardinal l'an 1464. & mourut en 1483. 3. *Louis* de *Gonzague*, qui fut Evêque de *Mantouë* en 1483. & mourut l'an 1511. 4. *Barbe* qui épouſa *Evrard* I. Duc de *Wirtemberg*. 5. *Dorothée* qui fut mariée à *Galeaz Marie*, Duc de *Milan*.

Milan. 6. JEAN FRANÇOIS de *Gonzague*, duquel ſont iſſus les Princes de la Maiſon de *Sabionetta* & de *Bozzolo* * & enfin *Rodolphe* de *Gonzague*, dont ſont deſcendus les Princes de *Caſtiglione.* DE MANTOUE.

FREDERIC I. eſt loué dans l'Hiſtoire pour ſa piété, ſa geueroſité, ſon amour pour les Belles Lettres. Son gouvernement fut moins brillant que celui de ſon Pére qui s'étoit ſignalé par ſa prudence & par ſon habileté à concilier les intérêts des Princes d'*Italie*, qui le regardoient comme leur arbitre; mais ſi FREDERIC I. n'eut pas les qualités qui aquiérent une réputation brillante, il eût au moins celles qui ſont les bons Princes. Ses fils étoient 1. *François II.* qui lui ſucceda en 1482. 2. *Sigiſmond*, Evêque de *Mantouë*, qui reçut le chapeau de Cardinal en 1500. & mourut en 1525. 3. *Jean* de *Gonzague*, qui eut une nombreuſe poſterité. FREDERIC I.

FRANÇOIS II. s'attacha aux *Venitiens* durant les guerres d'*Italie*, au commencement du ſeiziéme ſiécle. Il ſe ſignala au combat qui ſe donna ſur le bord du *Taro*, & en pluſieurs autres occaſions où il donna de grandes preuves de ſa bravoure. *Louïs XII.* le mit à la tête de ſes troupes l'an 1513. mais *François* s'étant apperçû qu'on n'avoit pas en lui toute la confiance qu'il demandoit, & que la *France* le ſoupçonnoit d'entretenir des intelligences avec le grand Capitaine *Gonzalès*; contre lequel il devoit agir, il feignit une maladie & prit ce prétexte feint, pour ſe demettre du commandement qu'on lui avoit confié. Il commanda enſuite les troupes de l'Empereur *Maximilien I.* Celles de *Louis le* FRANÇOIS II.

* La Maiſon de *Sabionetta* & de *Bozzolo* eſt éteinte depuis l'an 1703. en la perſonne de *Jean François* dernier Prince de *Bozzolo*. Celle de *Caſtiglione* ſubſiſte encore & a pour Chef *Ferdinand* de *Gonzague*, Prince de Caſtiglione.

DE MANTOUE.

More, Duc de *Milan*, puis celles de l'*Egliſe*, ſous le Pontificat de *Jules II.* Il eut même le malheur d'être fait priſonnier par les *Venitiens*, qui le mirent à la tête de leurs armées. Le Pape honora ſon mérite en lui conférant la dignité de *Gonfalonnier de l'Egliſe.* Il avoit pris alliance avec *Iſabelle* fille d'*Hercule I.* Duc de *Ferrare*, de laquelle il eut *Fréderic II.* qui lui ſucceda. 2. *Hercule* qui fut fait Cardinal en 1527. & mourut l'an 1563. & 3. FERDINAND duquel deſcendent les Princes de *Guaſtalla*, dont nous parlerons enſuite.

FREDERIC II.

FREDERIC II. eſt celui qui éleva la Maiſon de *Gonzague* à ſon plus haut degré de gloire & de puiſſance. Son mariage avec *Marguerite*, fille de *Guillaume VIII.* dernier Marquis de *Montferrat*, apporta cette belle ſucceſſion à la Maiſon de *Gonzague.*

Lors que l'Empereur *Charles V.* eut declaré la guerre à *Clement VII.* qu'il tenoit même aſſiége dans le Château St. *Ange*, *Fréderic II.* entra dans la ligue qui ſe fit alors pour la délivrance de ce Pape ; mais il ſe raccommoda bientôt avec l'Empereur, qui paſſant par *Mantouë* quelque tems après, & voulant s'attacher pour toûjours ce Marquis, érigea le Marquiſat de *Mantouë* en Duché. L'amitié de l'Empereur ne fut pas inutile à *Fréderic* de *Gonzague.* *Guillaume* Marquis de *Montferrat*, ſon beaupére, en mourant l'an 1518. avoit laiſſé un fils nommé *Boniface*, qui vêcut juſqu'à l'an 1530. & qui ne ſe voyant point de poſterité avoit inſtitué pour ſon héritier *Jean George* ſon Oncle. Celui-ci quoi qu'engagé dans l'état Eccléſiaſtique, le quitta pour recueillir la ſucceſſion, & rechercha en mariage *Julie*, fille de *Fréderic* Roi de *Naples.* Mais ce mariage ne fut point con-

Mantouë érigée en Duché. 1530.

consommé, & *Jean George* mourut au bout de trois ans. De MANTOUE.

La Maison de *Savoie* prétendit le *Montferrat*, du chéf d'*Yolante*, de laquelle nous parlerons plus bas dans l'article du *Montferrat*, & du chef de *Blanche* de *Montferrat*, qui avoit épousé *Charles I.* Duc de *Savoie*. Le Marquis de *Saluce* y prétendoit aussi du chef de *Jeanne* sœur de *Blanche*. Mais l'Empereur mit garnison dans les places du Marquisat vacant, & en revêtit le Duc de *Mantouë*. *Fréderic* mourut l'an 1540. & laissa quatre fils 1. FRANÇOIS III. qui lui succeda & mourut sans avoir eu d'enfans de son mariage avec *Catherine*, fille de l'Empereur *Ferdinand I.* 2. GUILLAUME qui succeda à son frére l'an 1550. 3. *Louïs* de *Gonzague*, Duc de *Nevers* en *France*: 4. *Frederic* Evêque de *Mantoue* & Cardinal. De *Guillaume* & de *Louïs*, se formérent deux branches dont la Cadette porta le nom de *Gonzague-Nevers*. Le Montferrat acquis au Duc de Mantouë. 1533. FRANÇOIS III.

GUILLAUME I. n'avoit que quatorze ans, quand son frére aîné mourut. Il fut élevé sous la tutelle de sa mére & de son oncle le Cardinal *Hercule*. Il épousa ensuite *Eleonor* d'*Autriche*, sœur de *Catherine*, de laquelle il eut *Vincent I.* il mourut l'an 1587. En sa faveur l'Empereur *Maximilien I.* érigea le *Montferrat* en Duché. GUILLAUME I. Erection du Montferrat en Duché.

VINCENT I. s'aquit une estime universelle par sa piété & par l'amour qu'il porta aux personnes doctes. Ce fut lui qui institua l'Ordre des *Chevaliers du Précieux Sang*. Il fut marié deux fois; la premiére avec *Marguerite* fille d'*Alexandre* Duc de *Parme*, la seconde avec *Eléonor* fille de *François*, Duc de *Florence*. Il en eut trois fils qui héritérent de ses Etats successivement. 1. *François IV.* 2. *Ferdinand*, & 3. *Vincent II.* VINCENT I. Ordre du précieux Sang.

DE MANTOUE. FRANÇOIS IV.

FRANÇOIS IV. fut Duc de *Mantouë*, & de *Montferrat*, après la mort de ſon pére arrivée en 1612. & mourut la même année laiſſant de ſon mariage avec *Marguerite* de *Savoie*, *Marie* qui épouſa enſuite *Charles II.* de *Gonzague-Nevers.*

FERDINAND.

FERDINAND qui étoit Cardinal, céda ſon Chapeau à ſon frére, ſe maria deux fois & n'eut point de poſterité. Il mourut l'an 1626. & eut pour ſucceſſeur le Cardinal VINCENT II. qui quitta la pourpre à ſon tour, pour épouſer *Iſabelle* de *Gonzague*, fille de *Ferdinand* Duc de *Bozzolo.*

VINCENT. II.

Il ne jouït de ſes Etats qu'un an, & ſa mort cauſa de grands troubles, comme nous en touchons ailleurs quelque choſe. Comme la branche aînée des Ducs de *Mantouë* s'éteignoit en lui, celle de NEVERS prétendit avec juſtice de ſuccéder.

BRANCHE DE NEVERS.

On ſe ſouvient que nous avons dit ci-deſſus que *Fréderic II.* premier Duc de *Mantouë*, eut un fils nommé *Louis.* Il vint en *France*, & épouſa *Henriete* de *Cléves*, héritiére de *François* de *Cleves II.* Duc de *Nevers* & de *Réthelois*, ſon frére. Il eut d'elle *Charles I.* & mourut l'an 1595. après avoir été long-tems honoré de la confiance d'*Henri IV.* Roi de *France*, & s'être ſignalé au ſervice des Rois prédéceſſeurs d'*Henri.*

CHARLES I.

CHARLES I. de *Gonzague-Cléves* Duc de *Nevers*, avoit rendu des ſervices importants à la Couronne de *France*, & comme il avoit du genie pour les négociations, cette Cour l'avoit emploié utilement. Il étoit occupé à *Rome* pour ſes intérêts, lors qu'il apprit la mort du Duc *Vincent II.* Il partit auſſi-tôt pour ſe ſaiſir de la ſucceſſion; Mais l'attachement qu'il avoit témoigné pour la *France*, lui attira des contradictions de la part de l'Empereur *Ferdinand II.* du

Roi

Roi d'*Eſpagne*, & du Duc de *Savoie*. La *France* prit ſes intérêts avec tant de chaleur, qu'elle l'établit dans ſes Etats après bien des difficultez & l'y affermit par le Traité de * *Cheraſque* l'an 1631. Il mourut l'an 1637. DE MANTOUE.

Son fils CHARLES II. mourut l'an 1631. c'eſt-à-dire ſix ans avant ſon pére & laiſſa CHARLES *III.* qui ſuccéda à ſon ayeul, & *Eléonor*, qui fut mariée à l'Empereur *Ferdinand III.* De ce mariage ſortit *Eléonor*, qui épouſa *Michel* Roi de *Pologne*, & en ſecondes noces *Charles-Léopold*, Duc de *Lorraine*, qu'elle fit pére de *Léopold* Duc de *Lorraine*. C'eſt ſur cette conſanguinité que ce Duc fonde ſes prétentions ſur le Duché de *Mantouë*. CHARLES *III.* prit alliance avec *Iſabelle Claire*, fille de *Léopold*, Archiduc d'*Autriche*, de la branche du *Tirol*. Il en eut CHARLES IV. & mourut l'an 1665. CHARLES II. Prétentions du Duc de Lorraine ſur le Mantouan ſur quoi fondées. CHARLES III.

Ce Prince ſe déclara pour la *France* l'an 1700. & fit fortifier *Caſal* & *Guaſtalla*, aux dépends & pour le ſervice de cette Couronne, à laquelle il abandonna même ſa capitale. L'Empereur le mit auſſi-tôt au Ban de l'Empire. La décadence des affaires des *François* en *Italie*, lui fut fatale & il fut réduit à ſe retirer dans l'Etat de *Veniſe*, où il mourut l'an 1708. Il ne laiſſa point d'autres enfans qu'un fils naturel nommé *Don Carlo de Gonzague*, auquel on fait une penſion ſur la ſucceſſion de *Mantouë*, & deux filles qui ont pris le voile. Lors que les *François* évacuérent l'*Italie*, ſa veuve qui étoit de la Maiſon de *Lorraine-d'Elbœuf* ſe retira en *France*, & mourut à *Paris* ſur la fin de l'an 1710. La ſucceſſion de *Mantouë* fut conteſtée entre les Ducs de *Guaſtalla* & de *Lorraine*, mais l'Empereur les mit d'accord en prenant poſſeſſion du *Man-* CHARLES IV.

* Voïez ci-devant pag. 114.

De Mantoue. *touan*, où il mit un Gouverneur. Celui qui en a aujourd'hui l'adminiſtration eſt *Henri Land-Grave de Heſſe-Darmſtadt*. Le *Montferrat* fut donné au Duc de *Savoye*, dont la famille pourſuivoit cette riche depouille depuis long tems.

MAISON DE GUASTALLA.

Ducs de Guastalla. FRéderic premier Duc de *Mantouë*, eut un troiſiéme fils nommé FERDINAND, comme nous l'avons déja dit. Ce Prince ſe diſtingua par les vertus militaires. Il épouſa *Iſabelle* de *Capouë*, fille de *Ferdinand* Prince de *Molfetta*, de laquelle il eut ſix fils. Les deux plus remarquables, qui eurent lignée, furent CESAR I. de *Gonzague*, Prince d'*Amalfi*, & *Ottavio*, duquel la poſterité finit l'an 1617. en la perſonne de ſon petit-fils de même nom. CESAR I. mourut jeune & laiſſa FERDINAND II. qui s'allia avec *Victoire Doria* fille de *Jean André Doria*, Prince de *Melfi*, de laquelle il eut CESAR II. ANDRE', & *Vincent* qui étoit Vice-Roi de *Sicile*, l'an 1681. & mourut à *Madrid* l'an 1694. dans une extrême vieilleſſe. De *Ceſar II.* & d'*Iſabelle des Urſins*, fille de *Paul Jourdain*, Duc de *Bracciano*, nacquirent FERDINAND III. qui ne laiſſa que deux filles, & VESPASIEN qui fut Vice-Roi de *Valence* en *Eſpagne*. Il ne laiſſa auſſi qu'une fille qui épouſa *Thomas de la Cerda* Grand d'*Eſpagne*. Ainſi la ſucceſſion de *Guaſtalla* revint à la poſterité d'*André*. Son fils VINCENT de *Gonzague*, ne put néanmoins en avoir la jouïſſance qu'en 1692. La *Branche* de *Sabioneta* & de *Bozzolo*, aiant manqué en 1703. l'Empereur donna l'inveſtiture de cet Etat au Duc de *Guaſtalla*, pour le conſoler apparemment du Duché de *Mantouë* qu'il lui refuſoit. *Vincent* mourut âgé de quatre vingts ans, l'an 1714.

1714. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils aîné *Antoine-Ferdinand*, né en 1687. lequel n'eſt pas encore marié. Son autre fils eſt *Joſeph Marie*, né en 1690. leur ſœur *Louiſe* a épouſé *François Marie de Medicis*, frére du Grand Duc *Côme* III. ci devant Cardinal, duquel nous avons parlé dans le ſecond chapitre de ce volume. De MANTOUE.

MAISON DE SABIONETA ET DE BOZZOLO.

EN par'ant des fils de LOUIS III. de *Gonzague* nous avons nommé JEAN FRANÇOIS & RUDOLPHE qui formerent les Branches de SABIONETA, de BOZZOLO & de CASTIGLIONE. Nous allons traiter de ces deux branches, & commencerons par celle de *Sabioneta* & de *Bozzolo*.

JEAN FRANÇOIS fut Comte de *Sabionete*. Il épouſa *Antoinette del Balzo*, fille de *Pyrrhus*, Duc d'*Andria*. Il en eut trois fils, ſavoir 1. *Louis I.* Comte de *Sabionete* qui ſervit l'Empereur *Maximilien*, 2. *Fréderic* Seigneur de *Bozzolo*, ce dernier epouſa *Jeanne Urſini* & n'eut point de poſterité; & 3. *Pyrrhus* Seigneur de *Gazzolo* & de *St. Martin* mort en 1529. C'eſt de ce PYRRHUS que deſcend la Branche de *St. Martin*. Revenons à la premiére Branche qui eſt celle de *Sabionete*.

LOUIS I. épouſa *Françoiſe* de *Fiesque* de laquelle il eut 1. *Jean-Fréderic* Comte de *Sabionete* qui épouſa *Louiſe Palavicin*; ce mariage fut ſterile; 2. LOUIS II. Comte de *Sabionete*, & 3. *Pyrrhus* Cardinal, mort en 1529.

LOUIS II. Comte de *Sabionete*, ſurnommé *Rodomont*. épouſa *Iſabelle Colonne* de laquelle il eut *Veſpaſien* de *Gonzague* Duc de *Sabionete* qui mourut l'an 1591. *Veſpaſien* eut trois femmes & ne laiſſa qu'une fille nommée ISABELLE

De Mantoue. qui fut ſon heritiere, & épouſa *Louïs Caraffe*, Prince de *Stigliano*. Elle mourut en 1637. & n'eut qu'un fils *Antoine* Duc de *Mondragone*, qui mourut avant elle; mais il avoit épouſé *Helene Aldobrandin* & en avoit eu une fille nommée *Anne*, Princeſſe de *Stigliano*. Cette Princeſſe heritiére de *Stigliano*, & qui prétendoit l'être auſſi de *Sabionete*, du chef de ſon Ayeule, épouſa *Philippe Ramire* de *Guzman* Duc de *Medina de Las-Torres*, qui pour faire valoir ces prétentions, plaida juſqu'à l'extinction de toute la Maiſon de *Sabioneta* & de *Bozzolo*; mais ces procedures finirent en 1708. par l'inveſtiture qu'en obtint *Antoine Ferdinand de Guaſtalla*.

PYRRHUS, dont nous avons parlé ci-deſſus, étoit Seigneur de *Gazzolo* & de *St. Martin*. Son fils aîné CHARLES Comte de *St. Martin* General de l'Empereur *Charles V.* épouſa *Emilie* de *Gonzague* de laquelle il eut 1. *Scipion* de *Gonzague*, Cardinal, mort en 1593. 2. *Pyrrhus* de *Gonzague* General de l'Empereur; 3. *Annibal de Gonzague* Evêque de Mantouë; 4. FERDINAND Comte de *St. Martin* & *Jule Ceſar* Comte *de Bozzolo* mort en 1605.

FERDINAND Comte de *St. Martin* fut General de l'Empereur *Maximilien II.* & mourut en 1603. De ſon mariage avec *Iſabelle de Gonzague* fille d'*Alphonſe* Comte de *Novellara*, il laiſſa 1. SCIPION Prince de *Bozzolo*, 2. *Alphonſe* Marquis de *Pomato*, mort en 1669. 3. *Charles* tué par ſes propres gens en 1637. 4. LOUIS qui fut Gouverneur de *Raab*, & mourut en 1660. 5. *Camille* General des Venitiens, mort en 1658; & 6. ANNIBAL Prince de l'Empire & Grand-Maître de la Maiſon de l'Imperatrice *Eléonor*. De ces ſix Princes, trois eurent poſterité, ſavoir *Scipion*, *Louis*, & *Annibal*.

Ce

Ce dernier n'eut qu'un fils nommé *Charle-Ferdinand* né en 1637. & mort en 1652. & une fille *Marie Iſabelle* qui fut mariée premiérement avec *Claude* Comte de *Colalto* & en ſecondes noces, avec *Sigismond Helfried* de *Diederichſtein*. Elle mourut en 1702. DE MANTOUE.

LOUIS n'eut qu'un fils nommé *Charle Ferdinand* qui mourut en 1665. ſans heritiers.

SCIPION fils de *Ferdinand* diſputa la ſucceſſion de *Sabionete* & laiſſa ce procès à ſes enfans qui n'en virent point la fin. Il eut trois fils, ſavoir, *Ferdinand* Prince de *Bozzolo* qui mourut ſans enfans en 1672. *Charles* Prince de *St. Martin* qui mourut en 1666. & *Jean-François*, dernier Prince de *Bozzolo* qui mourut en 1703. ſans poſterité. Avec lui s'éteignit celle de *Jean François* de *Gonzague*; & la ſucceſſion de cette Maiſon paſſa à la Branche de *Guaſtalla*.

MAISON DE CASTIGLIONE.

RUDOLPHE de *Gonzague*, l'un des fils de *Louis III* fut Seigneur de CASTIGLIONE & de SOLFERINO. Il fut General des *Venitiens* & fut tué à Taro en 1494. Il avoit épouſé *Catherine de la Mirandole* dont il eut 1. LOUIS de *Gonzague* & 2. *Jean-François*. Ce dernier eut beaucoup d'enfans.

LOUIS de GONZAGUE Seigneur de *Caſtiglione* & de *Solferino*, ſervit les Venitiens & fut tué en 1521. Il eut de *Paule* d'*Anguiſciola* trois fils, *Ferdinand* de *Gonzague*, *Alphonſe* de *Gonzague* aſſaſſiné en 1592. & *Horace* qui mourut ſans enfans.

Ferdinand de *Gonzague* premier Marquis de *Caſtiglione* ſervit l'*Eſpagne* & eut quatre fils. 1. LOUIS né en 1568, mort en 1592. & canoniſé en 1621. 2. RUDOLPHE Marquis de *Caſtiglione*, aſſaſſiné

DE MANTOUE. en 1593. 3. FRANÇOIS & 4. CHRISTIAN. Ces deux derniers furent tiges de deux branches.

François de *Gonzague* Prince de *Caſtiglione* épouſa *Bibienne de Pernſtein* de laquelle il eut 1. LOUIS de *Gonzague* Prince de *Caſtiglione* dont la fille unique fut mariée à *Charles Doria* Duc de *Turſis*; 2. FERDINAND de *Gonzague* qui de ſon mariage avec *Olimpe Sforzia*, eut deux filles, ſavoir *Aloiſia* ou *Louiſe* mariée à *Frederic* de *Gonzague* & *Bibienne* mariée à *Charle Philibert d'Eſte*; 3. JEANNE qui épouſa *George Adam* Comte de *Martinitz*. Ainſi a fini cette branche.

CHRISTIAN Comte de *Solferino*, épouſa *Marcelle Maleſpine*. Leur fils unique *Charles* de *Gonzague* fut Prince de *Solferino*, & enſuite de *Caſtiglione* après la mort de ſon Couſin *Ferdinand* arrivée en 1675. il eut pour fils 1. *Ferdinand* de *Gonzague* Prince de *Caſtiglione* né en 1649. qui de ſon mariage avec *Laure* fille d'*Alexandre II.* Duc de la *Mirandole* a eu pluſieurs enfans; 2. *François* de *Gonzague* qui en 1716. épouſa à Madrit *Iſabelle de Ponce de Leon* Veuve du Duc d'*Albe*, 3. *Louïs*, Jeſuite, 4. & *Chriſtierne* de *Gonzague*. Il eut outre cela une fille nommée *Louïſe* & qui a été mariée au Comte *Hippolite Maleſpine*.

MAISON DE NOVELLARA.

L'Origine de cette Branche doit ſe prendre plus haut & il faut remonter juſqu'à FELTRIN de *Gonzague*, quatriéme fils de *Louïs* de *Gonzague*, Chef de toute cette illuſtre famille. Il mourut en 1371. & laiſſa trois fils, 1. ODOARD de *Gonzague*; 2. GUI de *Gonzague*, & 3. GUILLAUME de *Gonzague*. Ce dernier eut quelques enfans. Mais on ne s'accorde pas ſur les deux fréres. Quelques Genéalogiſtes font deſcen-

descendre d'*Odoard* les Princes de la Maison de *Novellara* d'aujourd'hui ; d'autres les font descendre du Prince *Gui* son frére. DE MANTOUE.

Quoi qu'il en soit, *Odoard*, ou son frére *Gui*, eût pour fils *Jacques* de *Gonzague*, qui fut pére de *François* de *Gonzague* Seigneur de *Novellara*.

JEAN PIERRE fils de *François* fut premier Comte de *Novellara*. *Alexandre* de *Gonzague* son fils fut Pére d'*Alphonse* & de *Camille*. Le premier, savoir *Alphonse I.* épousa *Victoire de Capouë*, dont il eut *Camille* Comte de *Novellara* & *Isabelle* qui fut mariée à *Ferdinand* de *Gonzague*, Prince de *Bozzolo*. Du mariage d'*Alphonse II.* avec *Richarde Cibo* fille de *Charles* Prince de *Massa* & de *Carrara* naquirent CAMILLE Comte de *Novellara* en 1649. & *Catherine* qui a épousé *Justiniani* Prince de *Bassano*.

II. DU DUCHE' DE MONTFERRAT.

LE MONTFERRAT faisoit autrefois partie du Royaume des *Lombards*, & fut ensuite compris dans le Royaume d'*Italie*, jusqu'à ce qu'enfin vers l'an 967. *Alram* ou *Aleran* qui épousa *Adelaide* fille de l'Empereur *Otton I.* le posséda avec le tître de *Marquis*. Il étoit fils de *Witikind IV.* Duc de *Saxe*, & arriére-petit-fils de *Witikind* le Grand, dont nous parlons au troisiéme volume dans le chapitre des Ducs de *Saxe*. Ses descendans & successeurs furent DU MONTFERRAT.

GUILLAUME I. vers l'an 980.
BONIFACE I.
GUILLAUME II.
BONIFACE II. il épousa *Constance* fille d'*Amédée II.* Comte de *Savoie*.
GUILLAUME III.
REINER : il mourut en 1126. il avoit épousé *Gisele*

DE MONTFERRAT.

Giſele de *Bourgogne*, fille de *Guillaume II.* & Veuve de *Humbert II.* Comte de *Savoie.*

GUILLAUME IV. il épouſa *Judith*, fille de *Leopold IV.* Marggrave d'*Autriche.*

GUILLAUME V. ſurnommé *longue épée*; il mourut l'an 1170. il avoit épouſé *Sibylle* fille d'*Amauri* Roi de *Jeruſalem.* Il eut pour ſucceſſeur ſon frére.

BONIFACE III. aida à prendre *Conſtantinople*, l'an 1202. & fut Roi de *Theſſalie.* Il ſe maria trois fois. 1. à *Hélene*, 2. a *Marie* Veuve d'*Iſac* Empereur de *Gréce*; 3. à *Eléonor* de *Savoie* fille de *Humbert III.*

GUILLAUME VI. ſon frére *Démetrius* eut le Royaume de *Theſſalie.*

BONIFACE IV. ſurnommé *le Géant.* Il épouſa *Marguerite* de *Savoie*, fille d'*Amedée IV.*

GUILLAUME VII. ſurnommé *le Grand.* Il mourut en 1292. après avoir gouverné 38. ans. Il avoit épouſé *Béatrix*, fille d'*Alphonſe X.* Roi de *Caſtille.*

JEAN ſurnommé *le Juſte.* Il mourut en 1305. après avoir gouverné 13. ans. Son mariage avec *Marguerite* de *Savoie* fille d'*Amedée V.* aiant été ſtérile, le *Montferrat* paſſa des *Allemands* aux Princes de *Gréce*, *Yolante* ſœur du Marquis *Jean* ſe trouvant ſon héritiére porta ſon droit à ſon mari *Andronic Paleologue II.* Empereur de *Conſtantinople.*

THEODORE PALEOLOGUE I. il mourut en 1338. Il avoit épouſé *Argentine* de la Maiſon des *Spinola* de Génes, de laquelle il eut outre *Jean II.* qui ſuit, *Yolante* qui fut mariée à *Aimon* Comte de *Savoie.* C'eſt de ce mariage que ſont ſortis les Ducs de *Savoie* d'aujourd'hui, & c'eſt le fondement de leurs prétenſions ſur le *Montferrat*, parceque cette Princeſſe avoit eu en dot les Seigneuries de *Lancie.*

Lancie, de *Ciries* & de *Caſelle*. Il fut auſſi réglé alors que, ſi les Marquis de *Montferrat*, venoient à manquer d'héritiers mâles, le Marquiſat appartiendroit aux Ducs de *Savoie*, *en donnant aux filles la dot en argent*. Et c'eſt cette convention qui a cauſé tant de troubles dans la ſuite * du tems. De MONTFERRAT.

YOLANTE eſt louée par les Hiſtoriens de ſon tems à cauſe de ſa ſageſſe, de ſa piété, de ſa charité pour les pauvres, en un mot ils lui donnent l'éloge d'avoir été l'ornement des Dames de ſon ſiécle.

JEAN PALEOLOGUE II. il mourut en 1371. aiant gouverné 33. ans.

OTTON PALEOLOGUE : il fut aſſaſſiné l'an 1371. ſans avoir eu d'enfans.

JEAN PALEOLOGUE III. frére d'*Otton* : il mourut en 1381. il n'avoit point été marié.

THEODORE PALEOLOGUE II. frére d'*Otton*, & de *Jean III.* ce fut à lui que les *Génois* ſe donnérent & il prit poſſeſſion de ſa nouvelle dignité le 9. Octobre 1409. mais leur inconſtance ne s'accommoda pas long tems du parti qu'ils avoient pris ; & au mois de Mars 1412. ils chaſſérent *George* Marquis de *Carreto* ſon Lieutenant, & pour obliger *Théodore* à renoncer à ſes prétentions, ils lui donnérent vingt-ſix mille Ducats pour racheter leur liberté. *Théodore* mourut en 1418.

JEAN JAQUE PALEOLOGUE. Il ſe ligua avec les *Veni-*

* Il reſte à ſavoir ſi un Prince peut diſpoſer ainſi de l'avenir, & ſi ſon pouvoir s'étend ſi loin qu'il puiſſe en faveur d'une perſonne qu'il prétend avantager, faire tort d'avance aux héritiéres qui pourroient avoir un jour les mêmes droits. Il n'y a point de doute que Dieu ne redemande aux Souverains un compte rigoureux du ſang que de pareilles diſpoſitions font couler.

DU MONTFERRAT.

Venitiens, dans la guerre qu'ils eurent contre *Philippe Sforce* Duc de *Milan*. Ce Duc tourna tout l'effort de ſes armes contre le Marquis à qui il prit près de ſoixante places en 1431. enſuite il ſe rendit maître de *Caſal*, & de tout le reſte du *Montferrat*, de ſorte que *Jean Jacque* fut réduit à ſe retirer chez les *Venitiens*. Mais il fut rétabli par le Traité de *Ferrare* en 1233. il mourut deux ans après.

JEAN IV. il mourut en 1464. ſans autre poſterité que deux fils naturels. Son frére lui ſuccéda.

GUILLAUME VIII. il mourut l'an 1483. & laiſſa deux filles. 1. *Blanche* mariée à *Charles I.* Duc de *Savoie*, & *Jeanne* mariée à *Louis II.* Marquis de *Saluces*.

BONIFACE V. troiſiéme fils de *Jean Jacques*: il mourut en 1493.

GUILLAUME IX. fils de *Boniface* : il mourut en 1518.

BONIFACE VI. mourut ſans poſterité en 1530. & ſa ſucceſſion remonta à ſon oncle.

JEAN GEORGE, fils de *Boniface V.* & frére de *Guillaume IX.* il quitta l'état Eccléſiaſtique pour ſuccéder. Il mourut en 1533. ſans avoir conſommé ſon mariage avec *Julie*, fille de *Fréderic* Roi de *Naples*. Il reſtoit une ſœur de *Boniface VI.* nommée *Marguerite*, qui avoit épouſé *Fréderic Gonzague* Duc de *Mantouë*, à qui elle porta le *Montferrat*. Le Duc de *Savoie*, & le Marquis de *Saluce*, prétendirent que le cas porté dans le contract de mariage d'*Yolante* étant arrivé, ils devoient ſuccéder. Mais *Charles V.* donna l'inveſtiture du *Montferrat* au Duc de *Mantouë* ſon Gendre.

Montferrat érige en Duché.

Ce Marquiſat fut érigé en Duché l'an 1573. par l'Empereur *Maximilien I.* en faveur de *Guil-*

Guillaume I. Duc de *Mantouë* & du *Montferrat*. Ces deux Duchez furent long-tems entiérement unis, excepté quelques demembremens, qu'on fit de ce dernier, au Traité de *Cherasque* pour la Maison de *Savoie*. DU MONTFERRAT.

CHARLES IV. Duc de *Mantouë*, s'étant déclaré pour la *France* durant la derniére guerre, & aiant été mis au Ban de l'Empire en 1708. la Maison de *Savoie* prit ce tems pour demander le *Montferrat* à l'Empereur *Joseph*, qui lui en accorda l'investiture. Ce Païs lui a été confirmé par la Paix d'*Utrecht*. Ainsi le *Montferrat* est devenu une annexe de la *Savoie* & du *Piémont*. Il est donné à la Maison de Savoie.

III. DES DUCHEZ DE PARME, DE PLAISANCE & DE CASTRO.

LEs villes de PARME & de PLAISANCE, aprés la destruction de l'Empire d'Occident, eurent une destinée commune avec les autres villes de l'*Emilie*. L'Empire d'Orient qui avoit conservé une ombre de Souveraineté en Italie, la voyoit enfin reduite à une portion de la grande Grece ou, comme nous dirions aujourd'hui, du Royaume de Naples, & à l'Exarchat de Ravenne. Les Lombards, peuple venu du fond de la Germanie, s'étoient fait dans l'Italie un Royaume qui ne subsiste plus aujourd'hui, bien que le pays qu'ils occupoient en porte encore le nom. *Rome*, *Bologne*, *Parme*, *Plaisance*, *Ferrare*, &c. & quantité d'autres Villes qui n'étoient pas assez puissantes pour se garantir seules de l'invasion des barbares, s'érigerent en Republiques independantes, & formerent entre elles une ligue dont le Pape étoit le Chef & le Protecteur. Voila la premiere origine de l'autorité temporelle du St. Siége sur ces Villes, pour De PARME.

De Parme. pour ne point citer ici la donation de *Conſtantin* tant de fois alleguée & rejettée.

Les Lombards ayant voulu abſorber ces Villes comme ils avoient fait le reſte de l'Exarchat, *Pepin*, Roi de France, força *Aſtolphe* leur Roi à rendre ces Villes au St. Siége. *Parme* & *Plaiſance* furent compriſes dans la reſtitution. *Charlemagne* ayant vaincu les Lombards & renverſé le trône de leur Monarchie, fit une nouvelle donation au St. Siége & ſe regla ſur celle de *Pepin* qu'il confirma & amplifia. *Parme*, *Plaiſance* & toute l'*Emilie* en étoient. Les Schismes & les autres maux que l'Italie avoit ſoufferts, donnerent lieu à quantité de petits Tyrans de ſe former une domination qu'ils tâchérent d'agrandir & d'affermir. Pluſieurs de ces nouvelles dominations furent de courte durée, & paſſerent à peine à la troiſieme Generation; mais l'invaſion des *Visconti* à Milan fut celle qui eut les plus dangereuſes ſuites pour la liberté de l'Italie. *Luchin* & *Jean* fils de *Mathieu* ſurnommé le Grand & freres de *Galeas I.*, obtinrent de *Benoît XII.* l'inveſtiture de *Plaiſance* pour eux & pour leurs Succeſſeurs à l'infini Les Plaiſantins mêmes depuis quelques années avoient éprouvé qu'ils ne pouvoient ſe maintenir ſous l'obeiſſance du St. Siége, parce que les Papes qui reſidoient alors à Avignon ne pouvoient les deffendre de l'uſurpation des *Visconti* pour qui rien n'étoit ſacré, & qui bravoient tous les droits qu'ils pouvoient violer impunément. Dans une aſſemblée generale de la Ville tenue le 7. Oct. 1339. ils reſolurent de deputer quelqu'un de leurs Citoyens avec le caractere d'Orateur au Pape *Benoît XII.* pour lui faire connoître en leur nom, qu'ils avoient perdu l'eſperance de vivre en paix & en ſureté dans leurs villes, ſi on ne cedoit le gouvernement de *Plaiſance* & ſi on ne

ne mettoit la Ville & ſon territoire ſous la protection des *Visconti*. Dans le même temps, *Jean* & *Luchin* envoyerent auſſi à Avignon au même Pape des Ambaſſadeurs, avec ordre de s'unir aux Plaiſantins. Le Pape fut touché du malheureux état où ſe trouvoit la Lombardie dominée par les *Visconti* qui étoient très-puiſſans, & de celui où étoit l'Etat Eccleſiaſtique, opprimé par les uſurpations de pluſieurs familles qui s'étoient ſoulevées contre le St. Siége depuis le temps de *Frédéric II.* & dont les forces & la temerité étoient augmentées depuis que les Papes avoient transporté leur Cour au de-là des Alpes. Il ſe rendit aux inſtances des Plaiſantins & des *Visconti*, & nomma ceux-ci ſes Vicaires perpetuels, à condition qu'eux & leurs Succeſſeurs payeroient tous les ans au St. Siége dix-mille florins ou, comme diſent quelques-uns, parce qu'il y comprenoit quelques autres villes, cinq mille florins d'or. Le Pape voulut que dans l'inveſtiture on inſerât la clauſe qui lui conſervoit le ſouverain Domaine à quelque titre qu'il lui appartînt, *Sive ex donatione, ſive ex præſcriptione, vel alio titulo quocunque.* Ce mot de *preſcription*, marque que dès ce temps-là il y avoit deja longue poſſeſſion en faveur du St. Siége. *Galeas II.* & *Bernabo* neveux de *Jean* & de *Luchin* poſſederent à même titre qu'eux les villes de *Parme* & de *Plaiſance*; c'eſt-à-dire comme Vicaires perpetuels du St. Siége. Le Concile de Conſtance tenu en 1414. ordonna d'un conſentement unanime qu'on éxécuteroit exactement la Conſtitution qu'avoit donnée *Charles IV.* Empereur, Pere de *Sigismond*, qui étoit preſent au Concile. On y ordonna que les Royaumes, les Provinces, les Villes, que quelque perſonne que ce fût, Eccleſiaſtique ou ſeculiere, mêmes Empereurs, Rois

De Parme.

DE PARME. Rois ou Papes, auroient, ou par temerité, ou par violence, ou par quelque tromperie, aliené ou envahi ſous le Pontificat de *Grégoire XI.* & après ſa mort, jusqu'alors, ſeroient reſtitués au St. Siége, ou à quelque autre Egliſe que ce fût, qui en auroit été dépouillée ; caſſant & annulant toutes ſortes de Conceſſions, demembremens, Inféodations, faites par les Papes & par les Empereurs &c.

Il eſt facile de voir que le Concile en parlant des uſurpations, ou conceſſions faites avant *Grégoire XI.* n'y a point compris celles de *Parme* & de *Plaiſance*, cedées par *Benoît XII.* mais en ratifiant les anciennes conceſſions privilegiées, il ajoute à condition que ceux qui poſſedoient ces fiefs, n'en fuſſent pas déchus avant le Pontificat de *Grégoire XI.* & qu'ils euſſent payé & payaſſent encore le cens, ou les redevances dues en vertu de leurs inveſtitures. Or *Galeas* & *Bernabo* fils de *Luchin*, & *Philippe-Marie* fils de *Jean Galeas*, étoient dans le cas de l'excluſion & n'avoient ceſſé de payer les cens & les redevances depuis l'an 1376. dans lequel temps le Pape *Gregoire* trop facile, les remit en poſſeſſion de *Parme* & de *Plaiſance* jusqu'au temps que le Concile donna ſa Conſtitution.

Bernabo dont nous avons deja tant parlé fut empoiſonné par ſon neveu *Jean Galeas*, qui ne put poſſéder ſes Etats qu'au même titre que ſes predeceſſeurs : *Jean Galeas* obtint de l'Empereur *Venceſlas* une inveſtiture pour l'Etat de Milan. Il n'y eſt queſtion ni de *Parme* ni de *Plaiſance* qui n'en étoient pas, & même quand par ſurpriſe elle en auroit fait mention, elle ne lui donnoit aucun droit ſur ces deux villes, puisqu'elle fut annulée par le Corps Germanique & par la Conſtitution du Concile.

Jean Marie ſon fils ainé vécut en vrai tyran, &

& ſes domeſtiques effrayés des maſſacres, que ſa cruauté lui faiſoit commettre, l'aſſaſſinerent lui-même & en delivrerent le pays l'an 1402. *Le Corio* dit de lui qu'il alloit toutes les nuits par la ville chercher avec autant d'ardeur l'occaſion de repandre le ſang humain, que les chaſſeurs en ont de repandre celui des bêtes fauves dans les bois. DE PARME.

Philippe Marie ſon frére ne tint ces deux villes que fort peu de temps, parce que *Vignate* s'empara de *Plaiſance* l'an 1404. Il en fut chaſſé bientôt après par *Philippe Arcello* Plaiſantin & celui-ci en fut depoſſedé à ſon tour par le même *Vignate* l'an 1405. *Visconti* enſuite s'en empara; mais *Vignate* ayant corrompu *Antoine Noſtenduno* ſon Capitaine la reprit une autre fois, & la conſerva quelque temps par la force. L'Empereur *Sigismond* la lui enleva dans la ſuite & la lui rendit bientôt après, en vertu d'un accord qu'ils avoient fait a *Cremone*.

Mais auſſi tôt que *Sigismond* eut repaſſé les Alpes, *Vignate* fut aſſez ſimple pour ſe laiſſer aller aux ſollicitations de *Viſconti* qui le preſſoit de ſe rendre à Milan, ſous pretexte d'établir entre eux une parfaite correſpondance & de convenir d'un accommodement qui ſeroit avantageux à tous les deux. Il s'y rendit comme on l'en ſollicitoit. *Viſconti* l'y reçut avec les marques apparentes d'une ſincere amitié & le logea dans ſon Palais comme un hôte qu'il conſideroit; mais au milieu d'un repas il le fit ſaiſir & conduire à *Pavie*, & ordonna qu'on l'enfermât dans une cage où le malheureux perit.

Philippe Marie fut le dernier de la maiſon de *Visconti* & eut pour Succeſſeur *François Sforce* qui n'avoit d'autre droit que celui de *Blanche-Marie* ſa femme, fille naturelle de *Philippe*

DE PARME. *lippe Marie*; & par conſequent excluſe par les enfans de *Valentine* ſœur aînée de *Jean Marie* & de *Philippe Marie*. Elle avoit épouſé *Louis* de France Duc d'*Orleans*, dont elle avoit eu deux fils, ſavoir, *Charles* Duc d'*Orleans* pere de *Louis XII.* Roi de France & *Jean* Comte d'*Angoulême*, Pere de *François I.* Voilà l'origine des droits de ces deux Princes ſur le *Milanez*; droits fondez ſur la nature & ſur l'équité. Mais *François Sforce* les éluda par le ſecours de l'Empereur dont il acheta la protection.

Après la mort du tyran *Jean Marie*, *Parme* ſecoua le joug des *Visconti* en ſe ſoumettant volontairement à *Otton Terzo*, & à *Pierre Roſſi* qui appelés par le peuple & reconnus pour Souverains en 1404, en reçurent les clefs de la ville, & le bâton de commandement après avoir juré l'un & l'autre de vivre en freres. Ils firent ce ſerment avec une ceremonie ſacrilege & le violerent presque auſſi-tôt. Deux mois après *Otton* chaſſa *Roſſi*, & tous ceux qui le favoriſoient. *Nicolas* Marquis d'*Eſte* dont *Otton* tramoit ſecrettement la perte, le fit aſſaſſiner l'an 1409. Son fils encore enfant né le 6. de Decembre 1406. fut cependant reconnu par ceux de *Parme* pour ſon Succeſſeur par les ſoins de *Charles Fogliani* ſon ayeul maternel, qui le fit porter à l'hôtel de ville & nomma *Jaques Terzo* ſon oncle, pour recevoir des Parmeſans le ſerment de fidelité pour lui; mais peu de tems après les mêmes peuples, ſoit qu'ils craigniſſent que le fils ignorant les auteurs de la mort de ſon pere, ne la vangeât un jour ſur eux, ſoit pour quelque autre raiſon, ſe donnerent volontairement à *Nicolas* Marquis d'*Eſte*, après avoir abbatu les armoiries qu'avoient élevées les *Terzi* & les *Visconti*.

Le Marquis d'*Eſte* gouverna *Parme* l'eſpace de

de 27. ans, & l'an 1412, il y fonda les Facultez de Droit, de Philoſophie, & de Medecine avec la permiſſion & l'autorité du Pape. L'an 1420. *Philippe Marie* s'empara de la ville de Parme, mais ce ne fut pas pour long-temps, car on trouve que le Marquis d'*Eſte* la poſſeda depuis pendant pluſieurs annees. Cependant ce Marquis après 27. ans de jouïſſance la remit à ce Duc qui en jouït juſqu'à ſa mort DE PARME.

Dans ces divers changemens on ne voit pas que l'Empire ni le St. Siége y ayent pris part, ni qu'ils ſe ſoient donnez de grands mouvemens pour s'aſſurer de leurs Droits. On a vu dans l'article de France les efforts que *Louis XII.* fit pour ſe ſaiſir du *Milanez* qui lui appartenoit du chef de ſon ayeule *Valentine* de *Visconti* Ce fut à l'occaſion des guerres cauſées par cette ſucceſſion que le St. Siége rentra en poſſeſſion de Parme & de Plaiſance.

François Sforce trouva d'autant plus de facilité à ſucceder à ſon beau-pere que les fils de *Valentine* & du Duc d'*Orleans* n'étoient gueres en état de faire valoir leurs droits. *Mezerai* qui met cette mort en 1447 parle ainſi des troubles que cette ſucceſſion cauſa. „ La do-
„ mination des *Viscontes* à Milan, après avoir
„ duré 170. ans, finit cette année, par la mort
„ du Duc *Philippe*. Cet Etat fut recherché par
„ divers pretendans de droit ou de bienſéance,
„ ſavoir l'Empereur *Frédéric*, le Duc de *Savoye*,
„ les *Venitiens*, *Alphonſe* Roi de *Naples*, &
„ *Charles* Duc d'*Orleans*. Comme il appartenoit
„ veritablement à ce dernier, ſuivant les termes
„ du contract de *Valentine* ſa mere, il y paſſa
„ avec des troupes : mais les *Milanois* ayant
„ deſſein de ſe mettre en liberté, il n'en put rien
„ avoir que ſa Comté d'*Aſt* Depuis ces peuples
„ ayant ſouffert durant quelques années beau-
„ coup

De Parme. „ coup de peines & d'agitations entre les divers „ partis qui les vouloient ſubjuguer, ils tombe- „ rent, pour ainſi dire, de la poeſle au feu, en „ acceptant pour leur Duc *François Sforce* „ ſoldat de fortune, mais grand Capitaine qui „ avoit épouſé la bâtarde du Duc *Philippe.*" La principale raiſon eſt que cela arriva ſous le regne de *Charles VII.* Roi de France, qui avoit aſſez d'occupation à reprendre ſur les Anglois les Provinces qu'ils avoient envahies ſous le regne de *Charles VI.*

Après la mort du Duc *Philippe Marie*, dernier de la maiſon de *Visconti*, les *Plaiſantins* firent reflexion ſur la foibleſſe où avoit été l'Egliſe Romaine ſous *Eugene IV.* qui venoit auſſi de mourir & dont le Pontificat avoit été fort traverſé tant par *Visconti*, que par les autres Tyrans qui dechiroient impitoyablement l'Italie; ils voyoient auſſi le projet des *Milanois* qui alloit à former un Gouvernement Républicain dont apparemment ils n'auroient pas moins à ſoufrir, qu'ils avoient ſouffert des *Visconti* & autres ſemblables Uſurpateurs; ajoutez la haine inveterée qui étoit entre l'une & l'autre ville. Les *Plaiſantins*, dis-je, voyant les affaires en cette ſituation, ſecouerent la domination de *Milan*, & comme ils ne ſe ſentoient pas aſſez forts pour tenir tête à leur ancienne rivale, ils prirent le parti de ſe donner à la Republique de *Veniſe* qui mit dans *Plaiſance* une bonne garniſon; mais *François Sforce* qui n'étoit pas encore Duc de Milan, attaqua la Place & chaſſa les *Venitiens* après un Siége de quarante jours; Siége que les Hiſtoriens d'Italie ont comparé aux fameux Siéges de *Sagonte*, de *Syracuſe* & de *Tyr.*

Les *Parmeſans* de leur côté avoient les mêmes vues; mais *François Picinnini*, General des Milanois, ayant intercepté quelques Lettres du

du *Roſſi* arrêta par-là l'effet de leurs deliberations. *Parme* demeura ſous la dependance de la nouvelle Republique & paſſa bientôt après avec elle au pouvoir de *François Sforce* avec toutes les Villes qu'elle avoit alors ſous ſon obeïſſance. De Parme.

Ce Prince & ſon fils *Galéaz-Marie* qui lui ſuccéda au Duché de Milan, trouvant *Parme* & *Plaiſance* ſous la domination des *Visconti*, en jouïrent comme eux ſans trop s'informer à quel titre l'aquiſition en avoit été faite. Sous ces deux Princes ni le Pape, ni l'Empereur ne ſongerent gueres à reclamer l'un les deux villes qui lui appartenoient, l'autre le ſouverain Domaine de l'Empire ſur le Milanez. On n'étoit alors occupé que de la rapidité des conquêtes de *Mahomet II* & le Pape & l'Empereur travailloient à reprimer les vaſtes progrès d'un ennemi qui les menaçoit également. Il ne fut donc point queſtion d'inveſtitures, de part ni d'autre. *François Sforce* laiſſa ces Etats independans du Pape & de l'Empire à *Galeaz Marie* ſon fils aîné l'an 1466.

Ce fils ſuivit le même plan de politique que ſon Pére & gouverna ſes Etats dans une indépendance abſolue, mais il fut aſſaſſiné dix ans après; & ſon fils *Jean Galeaz* qui n'avoit que huit ans, eut pour Tuteur *Louis le More* frére de *Galeaz Marie* & fils de *François Sforce*. Ce dernier qui étoit homme d'une diſſimulation profonde & d'une ambition ſans frein, commença par s'emparer de toute l'autorité ſous les titres ſpecieux de Tuteur, de Curateur & enſuite d'Adminiſtrateur des Etats de ſon neveu. Il lui donna enſuite un poiſon lent, & s'aſſura de deux appuis pour s'aſſurer du fruit de ſon crime. Il craignit que le Roi de Naples beaupere du jeune Duc qu'il ſupplantoit, n'en prît vengeance; il ſollicita *Charles VIII.* Roi de

DE PARME. France à faire revivre les droits de *Charles* d'*Anjou* ſur le Royaume de *Naples* & l'engagea par toutes ſortes de promeſſes à paſſer en *Italie*, & ſans perdre de temps il negocia auprès de *Maximilien* une inveſtiture qu'il paya bien cher; & qui n'empêcha point *Maximilien* d'en accorder enſuite une pareille à *Louïs XII.* Petit-fils de *Valentine*.

Le Roi ayant trouvé les Villes de *Plaiſance* & de *Parme* entre les mains de *Louïs le More* ne douta point qu'elles ne fuſſent membres du *Milanez*; & s'en empara en 1499. auſſi bien que du Duché dont il venoit de depouiller *Louïs le More* qu'il conduiſit en France, où ce malheureux politique finit ſes jours. Ce fut en 1505. que l'inveſtiture fut accordée à *Louïs XII.* & quatre ans après *Maximilien* lui en fit expedier une ſeconde peu differente de la premiere.

Malgré ces Actes *Maximilien*, & le Pape *Jules II*, ne voyoient pas de bon œuil l'établiſſement des François en Italie. Ils ſe liguerent enſemble pour l'en chaſſer & firent une confederation que le Pape ſigna ſolemnellement à Rome dans l'Egliſe de *Ste Marie del Popolo* le 5. Octobre 1511. Un des articles de ce Traité portoit que *Jules* devoit recouvrer tous les Fiefs envahis au prejudice du St. Siége & *Parme* & *Plaiſance* s'y trouverent compris. De ſon côté *Jules* s'obligea d'entretenir à ſa ſolde 400. chevaux & 2000 hommes de pied & de fournir tous les mois 20000 écus d'or. Il tint parole & dès l'année ſuivante il ſe trouva avoir à ſes frais 800. hommes d'armes, autant de Cavalerie legere & 8000 hommes de pied. Ce fut dans ce temps que ſe donna la bataille de *Ravenne* où les Confederés eurent le deſſous; mais *Gaſton* de *Foix* General de l'armée de *Louïs XII*, y perit. *Maximilien* fils de *Louïs le More* fut

fut mis par ordre de *Jules II.* en poſſeſſion du Duché de *Milan* & les Villes de *Plaiſance* & de *Parme* furent ſoumiſes au St. Siége. DE PARME

Jules II. mourut en 1513 & eut pour Succeſſeur *Léon X*; & deux ans après *François I.* ſucceda en France à *Louïs XII.* Il avoit les mêmes droits que ce Prince à la ſucceſſion de *Valentine* de laquelle il étoit deſcendu auſſi bien que lui. Dès la premiere année de ſon Regne il fut aſſez heureux pour ſe reſſaiſir du *Milanez*, & obligea le Pape *Leon X.* à lui ceder *Parme* & *Plaiſance* & lui accorda pour dedommagement un droit par lequel tout le ſel qui ſeroit conſumé dans le Milanez ſeroit tiré de *Cervia* au profit du Pape, qui ne pouvant s'oppoſer à cette invaſion, crut mettre ſes droits en ſureté par une Bulle du 25. Mai de la même année. La victoire que les Confederés du Pape remporterent ſur les troupes Françoiſes dépouilla *François I.* de l'Etat de Milan & fit que *Parme* & *Plaiſance* retournerent ſous la domination du Pape l'an 1521.

Charles V. accorda à *Sforce* l'Inveſtiture du *Milanez* en 1523. ſans y comprendre ni *Parme* ni *Plaiſance*, ni même faire mention d'aucune pretention que l'on eût qu'elles dependiſſent de ce Duché. Les Hiſtoriens qui font mention de cette Ligue de *Leon X.* & de *Charles V.* s'accordent à dire qu'une des conditions fut que *Parme* & *Plaiſance* reſteroient au St. Siége & qu'il les poſſederoit avec les mêmes droits qu'il les avoit poſſedés auparavant. Cette derniere expreſſion ne decidoit rien; car le St. Siége qui prétend avoir la proprieté de ces Villes de plein droit, l'entendit favorablement à ſes pretentions; & dans la ſuite les partiſans de *Charles V.* lui trouverent un autre ſens. *Leon X. Hadrien V* & *Clement VII.* jouïrent

tre il prit le parti de conſerver cette dignité & de tenir le mariage ſecret. La Dame mourut après avoir eu deux fils, PIERRE LOUIS FARNESE, & ALEXANDRE & une fille nommée CONSTANCE. De PARME. Ses Enfans.

La Legation étant finie l'Abbé *Farneſe* revint à Rome accablé de dettes. Le Pape les paya, le combla de faveurs, & l'éleva au Cardinalat. On chercha les cauſes d'une fortune ſi rapide & on crut les trouver dans les charmes de *Julie Farneſe* & dans l'humeur libertine d'*Alexandre VI.* *Alexandre Farneſe* n'avoit que vingt-cinq ans lors qu'il fut honoré de la pourpre en 1493. & il y avoit quarante ans qu'il en étoit revêtu lorsque le Pape *Clement VII.* mourut. Il fut élu pour lui ſucceder & prit le nom de *Paul III.* il employa les XV. ans de ſon Pontificat à avancer les Interêts du St. Siége, mais il n'oublia point ceux de ſes enfans. Il eſt élu Pape ſous le nom de Paul III.

Ses ancêtres avoient prêté diverſes ſommes aux Papes & la Chambre Apoſtolique ne s'étoit pas preſſée de les acquiter. Sa famille poſſédoit Nepi & Fraſcati. Ce dernier lieu étoit d'autant plus à la bienſéance des Papes qu'étant aux portes de Rome & independant de leur autorité temporelle, il ſervoit de retraite à tous les mal-intentionnez. *Paul III.* les céda au St. Siége à perpetuité, & éteignit les déttes & les pretentions que ſa famille pouvoit former, mais pour l'en dedommager amplement il fit entendre que la ſureté & le bien du St. Siége demandoient qu'on donnât pour toujours l'inveſtiture de *Parme* & de *Plaiſance* à un Prince qui y reſidât actuellement, & qui ſe reconnût Vaſſal du St. Siége; qu'ainſi on effaceroit les prejugés que pourroit cauſer la longue poſſeſſion des *Visconti* & des *Sforces.* L'affaire fut examinée dans un Conſiſtoire & à la reſerve de

DE PARME. deux ou de trois Cardinaux, elle paſſa d'un contentement unanime.

PIERRE LOUIS FARNESE premier Duc de Parme.

En conformité de ce decret, on donna le 12. d'Août de la même année 1545. l'inveſtiture des Etats de *Parme* & de *Plaiſance* au Duc *Pierre Louis* & à ſes deſcendans mâles à perpetuité. Le Prince *Octave* ſon fils alors âgé de 20. ans & le Prince *Alexandre* encore enfant âgé de quelques mois y étoient compris & acqueroient par-là même un droit actuel en vertu de ladite inveſtiture. Le Duc *Pierre Louis* en prit poſſeſſion dans la Cathedrale de Plaiſance le 19. du même mois & fut reçu par le Cardinal *Marino Grimani* Legat Apoſtolique en preſence de l'Evêque de Plaiſance aux acclamations du Clergé & du peuple.

PIERRE LOUIS ne trouva pas des Sujets diſpoſés à ſe ſoumettre au joug d'une Police telle qu'il vouloit l'établir. La Nobleſſe accoutumée à l'orgueil & à l'independance, à cauſe de l'éloignement du Souverain dont elle éludoit facilement l'autorité, s'étoit aquis une eſpece de tyrannie ſur le peuple. Les Legats qui y avoient exercé le pouvoir Souverain de la part du St. Siége, avoient eux-mêmes nourri cet abus. Perſuadés qu'une domination de peu d'années auxquelles on bornoit leur Legation ne ſuffiſoit pas pour remedier à ce deſordre, ces Prélats aimoient mieux s'accommoder avec la Nobleſſe, & ne la troubloient point dans l'exercice d'une puiſſance uſurpée, charmés d'ailleurs qu'elle les laiſſât à leur tour tirer de leur Légation tout le profit qu'ils pouvoient. Cette connivence mutuelle étoit aux depends du peuple; & fut cauſe de la perte de *Pierre Louïs*.

A peine eut-il pris poſſeſſion de ſes nouveaux Etats qu'il s'appliqua ſerieuſement à établir un bon ordre, & une juſte ſubordination. Le peuple recevoit tous les jours des inſultes de la Nobleſſe

Nobleſſe ſans en pouvoir tirer aucune raiſon. Le Duc tâcha d'y remedier. Il deſtina certains jours de la ſemaine pour donner audience aux grands & aux petits indiferemment & d'ordinaire en preſence des Nobles du premier rang. Au lieu de renvoyer les ſuplians aux Tribunaux inferieurs qui n'avoient presque plus d'autorité pour contenir la Nobleſſe dans les bornes de la juſtice, il jugeoit lui-même ſans appel & faiſoit exécuter ſes arrêts ſans aucun égard ni acception de perſonne. De PARME.

Plaiſance qui n'avoit autrefois pour toute deffenſe que des baſtions de terre, venoit d'être entourée de murailles; mais elle n'avoit point de fortereſſe qui pût la garantir des Ennemis tant du dehors que du dedans. Le Duc fit bâtir la citadelle qu'on y voit maintenant & pouſſa l'ouvrage avec tant de ſoin, que dans l'espace de trois mois la muraille fut élevée jusqu'au cordon avec de grands & vaſtes foſſez, & elle fut regardée alors comme une des meilleures fortereſſes d'*Italie*. Il fortifie Plaiſance.

La Nobleſſe qui regardoit ſes uſurpations comme un droit acquis n'eut pas de peine à regarder le Duc comme un tyran; quatre d'entre les rebelles conspirerent contre lui & l'aſſaſſinerent le 10. Septembre 1547. On dit qu'il en avoit été averti par un homme qui ſe mêloit de predire l'avenir, qui l'aſſura même qu'en regardant attentivement la monnoye qu'il avoit fait frapper, il y trouveroit le lieu où il devoit être attaqué & le nom des conjurés. Sur cette monoye il y avoit ces mots P. ALOIS. FARN. PARM. ET PLAC. DUX. Le mot PLAC, abregé de *Placentiæ*, marquoit premierement le lieu qui étoit la Ville de *Plaiſance*: & ces quatre lettres PLAC. priſes ſeparement, étoient les lettres initiales des noms des quatre Conjurés; à Il eſt aſſaſſiné.

DE PARME. ſavoir *Palavicini*, *Lando*, *Anguiſciola*, & *Confalonieri*. Ces meurtriers n'étoient pas ſans protection; ils ſe diſperſerent & firent partout un portrait affreux du Prince qu'ils avoient aſſaſſiné, l'un d'eux fournit à l'illuſtre Hiſtorien *de Thou*, les noires couleurs dont il a flétri la mémoire de ce Prince.

D'un autre côté il y a bien de l'apparence que le Marquis de *Gonzague*, Gouverneur du *Milanez* pour *Charles V.* & ennemi juré de la Maiſon *Farneſe*, étoit complice de la conjuration. Au temps de l'éxécution les milices Imperiales étoient presqu'aux portes de *Plaiſance*, & elles y furent introduites par les conjurés; de ſorte que la Ville reſta au pouvoir de *Charles V.* tant qu'il continua de gouverner l'Empire. Les Plaiſantins depêcherent au Pape un Courrier pour proteſter de leur ſoumiſſion; mais *Gonzague* les obligea de faire ſerment à l'Empereur. Dans la ſuite on pretendit que la proteſtation au Pape n'étoit qu'un ſimple compliment & que le ſerment de fidelité étoit libre & fait de plein gré. Le Pape eut beau faire; l'Empereur ne ſe deſſaiſit point de *Plaiſance*; mais dans ſon Teſtament il chargea *Philippe II.* ſon fils & ſon Succeſſeur au Royaume d'*Eſpagne* à qui il avoit conferé le *Milanez*, d'examiner la juſtice & de faire droit. Il y declare lui-même qu'il avoit voulu faire cette reſtitution au Duc *Octave*, mais qu'il en avoit été retenu par diverſes conſiderations qu'il y explique. Nous verrons dans la ſuite comment ſe fit cette reſtitution.

Pierre Louis avoit épouſé *Hieronime Urſini* fille de *Louïs* Comte de *Petigliani* de laquelle il eut 1. ALEXANDRE qui fut Cardinal & mourut l'an 1589. âgé de ſoixante & neuf ans. 2. OCTAVE qui ſucceda, 3. HORACE Duc de

Caſtre

Castro tué au Siége de *Hesdin* en 1555. 4. RAINUCE qui fut Cardinal & Archevêque de *Naples*, & 5. *Victoire* qui fut mariée à un Duc d'*Urbin*. De Farne.

Après l'assassinat du Pére, OCTAVE ne put succéder qu'au Duché de *Parme*, celui de *Plaisance* étant occupé par les armes de l'Empereur. Il en rendit les devoirs en qualité de Feudataire du St. Siége, au College des Cardinaux durant la vacance du Siége après la mort du Pape *Paul III.* son ayeul. Ce fut *Alexandre Farnese* chargé de sa procuration, qui s'en aquita l'an 1550. & paya le cens porté par l'investiture. Il prêta encore le même serment de fidelité entre les mains de *Jules III.* pour le Duché de *Parme* seulement. Son mariage avec *Marguerite* fille naturelle de *Charles V.* lui facilita la restitution de *Plaisance*. Il rentra en effet en possession de cette Ville l'an 1556; *Philippe II.* avoit déjà exécuté la volonté de l'Empereur son pere, mais à des conditions un peu onereuses à un Souverain qui pretendoit être independant de *Philippe*. Car en rendant la Ville & le territoire de *Plaisance* à *Octave*, on exigea de lui qu'il envoyeroit *Alexandre* son fils unique à *Milan*, on se reserva le Château de *Plaisance*, où *Philippe* laissoit une garnison qu'*Octave* devoit payer. On a même pretendu qu'il reçut de *Philippe II.* comme Souverain du *Milanez* une investiture secrette pour les Duchez de *Parme* & de *Plaisance*. Mais cette investiture que l'on ne trouve nulle part en original, étant demeurée secrete, supposé qu'elle ait existé, n'est pas d'une force égale aux Actes publics d'hommage & de soumission que fit *Octave* aux Papes *Paul IV. Pie IV. Pie V.* & *Gregoire XII.* qu'il reconnut comme ses Souverains Seigneurs. Cependant, ni l'Empire, ni les Rois d'*Espagne* possesseurs Octave. Philippe II. lui rend la Ville de Plaisance.

DE PARME. seurs du *Milanez*, ne se departirent point de leurs pretentions sur le Souverain Domaine de ces deux Villes.

Le Prince *Alexandre* qui, comme nous avons dit, avoit été envoyé dans le *Milanez* s'attacha au service de *Philippe II.* à qui il rendit de très-grands services. Il devint en peu de temps un des plus grands Capitaines de son siécle, & le Roi d'*Espagne* le consideroit avec justice comme un des plus fermes appuis de sa Couronne. *Octave* son pére profitant d'une occasion si favorable, fit faire de très-vives instances pour obtenir l'évacuation du Château de Plaisance. Le Roi y étoit assés porté; mais le Conseil s'y opposa. Ses Ministres le regardoient comme une Conquête faite par le droit de la guerre. A la fin pourtant *Philippe* malgré les oppositions de son Conseil, remit l'examen de cette affaire au Cardinal de *Granvelle*, au premier Commandeur de *Castille* & à *Jean d'Idiaques* son Secretaire d'Etat. Persuadé de bonne foi qu'il avoit un droit réel sur ces Villes, il vouloit que la restitution du Château fut faite au Prince, comme une faveur personnelle & une recompense des grands services qu'il avoit rendus à la Couronne. Le Prince au contraire étoit dans la resolution de laisser plutôt le Château entre les mains du Roi que de souffrir qu'il ne fût pas restitué à son pére. Après une longue contestation, le Roi goutant enfin les sages reflexions d'*Alexandre* & voulant restituer le Château de Plaisance à qui il appartenoit, comme il s'y sentoit obligé, & satisfaire en même temps les justes desirs du Prince qui preferoit à son interêt particulier l'amour qu'il devoit à son pere, resolut enfin de faire cette restitution au Duc *Octave* qui mourut peu de temps après, c'est-à-dire l'an 1586, agé de soixante deux ans.

Il

Il eut pour Succeſſeur ce même *Alexandre Farneſe* ſon fils unique, dont la vie fait une partie eſſentielle de l'Hiſtoire d'*Espagne* & de celle des Provinces unies. Ses Guerres de *Flandres* & ſurtout le Siége d'*Anvers* le couvrirent d'une gloire que *Strada* qui l'a pris pour ſon heros, *Grotius* & quantité d'Hiſtoriens du premier ordre ont pris ſoin d'immortaliſer. DE PARME. ALEXANDRE.

Il avoit épouſé *Marie* fille d'*Edouard*, Duc de *Guimaranez* en *Portugal*. Cette Alliance eſt très-remarquable, parce que c'eſt du Chef de cette Princeſſe que les Ducs de *Parme* ont fondé leurs pretentions ſur le *Portugal*. Voici comment. Après la mort d'*Henri* qui avoit quité le chapeau de Cardinal pour regner, le Duc de *Parme* auroit du naturellement lui ſucceder. *Edouard* frére d'*Henri* avoit laiſſé deux filles dont l'aînée étoit *Marie* Ducheſſe de *Parme*, & la ſeconde *Catherine* mariée à *Jean* Duc de *Bragance* dont le petit-fils chaſſa les *Espagnols*. *Alexandre* mourut l'an 1592; & laiſſa de ſon mariage RAINUCE I. EDOUARD qui fut Cardinal, & MARGUERITE qui fut mariée à *Vincent I.* Duc de *Mantoue* & qui s'étant trouvée naturellement incapable de devenir femme, ſe retira dans un Monaſtere.

RAINUCE I. ſucceda à ſon Pére l'an 1592. & l'année ſuivante il reconnut la Souveraineté du St. Siége par un ſerment de fidelité qu'il prêta à *Rome* par ſon Ambaſſadeur le 6. Septembre 1593. Le bruit des inveſtitures ſecretes étoit dejà repandu, il en fut averti & ne put ſouffrir que l'on le ſoupçonnât du crime de felonie envers le Saint Siége. Il écrivit deux Lettres le 14. d'Octobre 1594. ſur ce ſujet. Elles ſont très-vives. L'une qui eſt toute de ſa main eſt addreſſée au Pape *Clement VIII*, & l'autre qui eſt beaucoup plus longue & plus forte eſt adreſſée au Commiſſaire de la Chambre Apoſtolique. RAINUCE.

DE PARME. Il deteſte dans ces Lettres ce faux bruit comme injurieux à la memoire de ſon pére, de ſon ayeul, & à ſa propre reputation, & comme préjudiciable au Souverain Domaine du St. Siége qu'il reconnoît lui-même ſans aucune ambiguité & ſans aucune reſtriction. Il conſerva toûjours ces ſentimens juſqu'à la mort & paya reguliérement le Cens d'année en année.

Il avoit tâché dès l'année 1580, douze ans avant la mort de ſon Pére, de faire valoir ſes droits ſur la Couronne de Portugal; mais *Philippe II.* étoit ſon Concurrent & à portée d'obtenir par la force une préference que les Portugais auroient donnée vraiſemblablement à *Rainuce*, s'il avoit eu des forces ſuffiſantes pour faire tête aux Caſtillans que les Portugais haïſſoient dejà.

Il mourut l'an 1622. & avoit épouſé *Marguerite Aldobrandin* niéce du Pape *Clement VIII.* de laquelle il eut 1. *Alexandre* qui fut ſourd & muet de naiſſance: 2. ODOARD qui ſuccéda: 3. *François-Marie* qui fut Cardinal: 4. *Marie* qui épouſa *François* Duc de *Modene*, & 5. *Victoire* qui, après la mort de ſa ſœur, épouſa le même Duc. Il avoit outre cela un fils naturel nommé *Octave* qui lui cauſa de grands chagrins: il l'en punit en le faiſant enfermer dans un lieu d'où il ne ſortit jamais.

ODOARD. ODOARD ſucceda à ſon pére l'an 1622. & dès le 5. de Juin de la même année il fit prêter au Pape le ſerment de fidelité. Il n'eut pas pour l'*Eſpagne* le même attachement qu'avoit eu ſon ayeul, il fit une ligue avec *Louïs XIII.* Roi de France, contre *Philippe IV.* Roi d'Eſpagne. On fit entrer des troupes Françoiſes dans les Duchés de *Parme* & de *Plaiſance*; *Odoard* fit armer ſes Sujets, & ayant uni ſes forces avec celles des François, il en vint à une ruptu-

rupture & à une guerre ouverte avec *Philippe*. DE PARME.
Diverſes puiſſances s'intereſſerent à en prevenir les ſuites, mais ce fut inutilement. Les Eſpagnols craignant que les choſes n'allaſſent plus loin qu'on ne devoit l'attendre d'une guerre avec un Prince dont les forces étoient ſi diſproportionnées, n'obmirent rien pour empêcher que cette rupture n'éclatât ; ils s'unirent à l'Empereur *Ferdinand III.* Seigneur Souverain du *Milanez* & par conſéquent intereſſé à deffendre le Fief & le Feudataire & de concert avec lui par les preſſantes ſollicitations de leurs Ambaſſadeurs, ils engagerent le Pape *Urbain VIII.* à interpoſer ſon autorité en qualité de Seigneur Souverain du Duc *Odoard*, pour arrêter ſon humeur guerriere & pour l'obliger à mettre bas les armes & à renoncer à la ligue avec les François, alleguant qu'il n'étoit pas moins de ſon interêt particulier que de celui de toute l'Italie de s'y oppoſer. Ces inſtances qui furent faites de la part de deux puiſſans Monarques parurent très-raiſonnables au ſouverain Pontife, qui ſe conformant à leur ſentiment, envoya deux Brefs coup ſur coup à *Odoard*, où il l'exhortoit d'entendre aux propoſitions de paix, & voyant que le Duc ſans égard à la premiére & à la ſeconde remontrance, ne vouloit pas renoncer à ſes engagemens, il joignit l'autorité aux exhortations & paſſant plus avant comme ſon ſouverain Seigneur, il le traita en Feudataire contumace, publia contre lui un Monitoire rigoureux & y fit inſerer mot à mot les deux Brefs qu'il lui avoit envoyés pour faire connoître à tout le monde, la maniére gracieuſe dont il avoit averti le Duc en qualité de Pére commun & que ce n'étoit que par neceſſité qu'il lui parloit en Souverain. Le Pape irrité n'en demeura pas-là : les Ambaſſa-

DE PARME. baſſadeurs de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne continuant leurs plaintes ne manquerent pas de l'aigrir de plus en plus. *Urbain* voulut enfin en venir au dernier remede; mais le Gouverneur de Milan fit plus que le Pape ne vouloit. Il envoya contre le Duc une armée Eſpagnole avec ordre de mettre tout au pillage; ce qui fut promptement exécuté avec une rigueur dont il reſte encore des veſtiges, quoi qu'il y ait deja près d'un ſiécle. Le Duc n'ayant pas tiré des François tout le ſecours qu'il s'en étoit promis, fit ſon accommodement avec l'Eſpagne par la mediation des Florentins.

Sa diſpute avec le Pape pour le Duché de Caſtro.

Urbain VIII. mecontent au dernier point de l'humeur guerriére & inquiéte d'*Odoard*, tâcha de le depouiller du Duché de *Caſtro*. Le Pontife avoit encore un reſſentiment particulier. Les *Barberins* ne pouvoient pardonner au Duc de *Parme* le refus qu'il avoit fait d'épouſer leur ſœur, & le Pape épouſa leur haine. *Odoard* ayant beſoin d'argent emprunta de groſſes ſommes ſur l'hypotheque de ſon Duché de *Caſtro*. Le Pape charmé d'avoir un prétexte pour le chagriner, ſe ſervit de cet emprunt pour réunir ce Duché au St. Siége. Le Duc averti du deſſein du Pape, commença par s'aſſurer de l'Alliance du Grand Duc de *Toſcane*, de la Republique de *Veniſe* & du Duc de *Modene*, & ſe mit en état de conſerver par la force les droits dont on vouloit le depouiller; il déclara la guerre au Pape & entra avec toutes ſes forces unies dans les terres de l'Egliſe. La France aſſoupit cette querelle, après une longue negociation qui fut terminée par un Accord le 21. Mars 1644. il mourut deux ans après en 1646. Il avoit eu de ſon mariage avec *Marguerite de Medicis*, fille de *Côme II.* 1. RAINUCE II. qui lui ſucceda 2. ALEXANDRE FARNESE, Gouverneur

des

des Pays-bas Hollandois depuis l'an 1680. juſqu'à l'an 1682. & qui mourut en 1689. ſans poſterité. 5. *Horace* ne l'an 1636. mort en 1656. 4. PIERRE né en 1644, mort en 1677. 5. *Marie Madeleine* morte dans le Celibat & *Catherine* qui fut Religieuſe. DE PARME.

La regence de *Rainuce II.* fut longue & aſſez heureuſe, ſi l'on en excepte le malheur qu'il eut de perdre le Duché de *Caſtro*. *Urbain VIII.* étoit mort dès l'an 1644. ſon Succeſſeur *Innocent X.* agiſſant ſur les mêmes principes profita de la premiére occaſion que le hazard lui fournit. Il avoit envoyé à *Caſtro* un Evêque qu'il avoit choiſi & ſacré pour cette ville & ce Prélat ayant été tué dans une émeute du peuple, le Pape pour vanger cet attentat, fit marcher des troupes qui ſe ſaiſirent du Duché de *Caſtro* & de l'Etat de *Ronciglione* qui appartenoient au Duc de *Parme*, il les confiſqua & les réunit au Domaine de la Chambre Apoſtolique, ce que les *Italiens* appellent *incamerare*. Les choſes demeurerent en cet état juſqu'à la fameuſe affaire des *Corſes*. Les ſuites fâcheuſes de l'inſulte qu'ils avoient faites à l'Ambaſſadeur de *France*, la ſatisfaction que *Louïs XIV.* en prétendoit, tout ſe termina par le Traité de Piſe ſous le Pontificat d'*Alexandre VII.* l'Article I. & le XIV. accordent au Duc de *Parme* un terme pour le rembourſement de l'emprunt & le Pape s'oblige de donner main levée du Duché de *Caſtro* & de le *desincamerer*. Le Pape ratifia & promit l'exécution du Traité. Les ſommes furent pluſieurs fois offertes & preſentées en nature pour les payemens; on refuſa conſtamment de les recevoir de peur d'être obligé de reſtituer un bien dont la Cour de *Rome* ne vouloit pas ſe deſſaiſir. Il n'y a point de chicanes qu'elle n'ait miſes en œuvre pour éluder cette reſtitution qu'elle n'a point encore faite. Cette pri- RAINUCE II. Il perd le Duché de Caſtro.

DE PARME. privation eſt d'autant plus ſenſible aux Ducs de *Parme* que c'eſt le premier apanage de leur Maiſon. C'eſt dans ce Duché qu'eſt le *Caſtel Farneſe* dont j'ai deja parlé.

Rainuce II. fut marié trois fois : 1. avec *Marguerite* de *Savoye* fille de *Victor Amedée I* ce mariage fut ſterile ; 2. avec *Iſabelle* d'*Eſte* fille de *François* Duc de *Modene* de laquelle il eut 1. *Marguerite-Marie-Françoiſe* qui épouſa *François* II. Duc de *Modene*. 2. *Odoard II.* qui lui auroit ſuccedé, s'il n'étoit pas mort avant lui. 3. *Iſabelle*. Après la mort de ſa ſeconde femme il épouſa 3. *Marie* d'*Eſte* ſœur de ſa ſeconde femme *Iſabelle*, de laquelle il eut *François Farneſe* & *Antoine* qui lui ont ſuccedé. Il avoit marié *Odoard* ſon fils aîné avec *Dorothée-Sophie* de *Neubourg*, fille de *Philippe Guillaume*, Electeur Palatin. Ce mariage ſe fit en 1690. & il en naquit une Princeſſe nommée *Eliſabet* le 25. Octobre 1692. *Odoard* étant mort le 5. Septembre de l'année ſuivante, *Rainuce* ſecond fit épouſer la Princeſſe Douairiére à ſon ſecond fils *François* & mourut le 8. Decembre 1694.

FRANÇOIS. FRANÇOIS FARNESE éleva la fille de ſon frére, comme s'il en eût été le pére ; il n'eut point d'enfans de la Veuve d'*Odoard*. Le Roi d'Eſpagne ayant perdu ſa premiére femme qui étoit de la Maiſon de *Savoye*, rechercha en mariage la Princeſſe *Elizabet* de *Parme* ; à la poſterité de laquelle les nouveaux Traitez aſſurent la ſucceſſion éventuelle de cet Etat & celle du Grand Duc de *Toſcane*. Nous parlons ailleurs aſſez amplement de ces Traitez. Nous remarquerons ſeulement que lorsque ces affaires ſe negocioient le Duc *François* vivoit encore : le Duc *Antoine* ſon frére avoit toujours refuſé de ſe marier. On attribuoit ces refus à une averſion pour le mariage, & ce n'étoit que par la crain-

crainte qu'il avoit ue la modicité de ſon appanage ne fût pas ſuffiſante pour ſoutenir une depenſe telle que ſa qualité le demandoit. Il préferoit donc un celibat tranquile à un établiſſement onereux. Mais *François* ſon frére aîné étant mort en Février 1727. il ne ſe vit pas plutôt Souverain qu'il épouſa la Princeſſe *Henriette* de *Modene* de laquelle il n'a point encore d'enfans. Nous avons parlé dans le premier volume des meſures qui ont été priſes pour faire paſſer ſa ſucceſſion à *Don Carlos* au cas que le Duc *Antoine* meure ſans heritiers. On peut voir par ces details ſurquoi ſont fondées les prétentions du Pape & de l'Empereur pour le Souverain Domaine des deux Duchés de *Parme* & de *Plaiſance*. Le Traité de Londres a decidé en faveur des Droits de l'Empereur, & le Pape aura beau proteſter, c'eſt une déciſion dont on ne reviendra point. ANTOINE.

On trouvera les preuves de cet Article dans la DISSERTATION HISTORIQUE ſur les Duchés de PARME & de PLAISANCE, imprimée in 4. à *Cologne* 1722.

DU DUCHE' DE MODENE.

CE n'eſt pas mon deſſein de parcourir entiérement les deſcendans d'ASON d'ESTE. L'Hiſtoire de cette illuſtre famille demanderoit pluſieurs grands volumes, & c'eſt une matiére qui ne peut être renfermée dans un eſpace auſſi reſſerré que celui qui lui eſt deſtiné dans cet ouvrage. La Maiſon d'*Eſte* poſſéda long-tems les Duchés de FERRARE & de MODENE. DE MODENE.

Thibaut d'*Eſte* fils d'*Aſon I.* fut gratifié du tître de Marquis d'*Eſte* par l'Empereur *Otton I.* l'an 970. *Boniface* ſon fils ajouta aux biens paternels *Mantouë*, *Verone*, *Lucques*, *Plaiſance*, & *Parme*.

Sa fille unique la fameuſe MATHILDE d'ESTE, héritiére d'un ſi beau païs y ajouta encore MATHILDE.

DE MODENE encore *Piſe*, *Spolette*, *Ancone*, & la *Toſcane*! Ainſi elle ſe vit en poſſeſſion d'une grande partie de l'*Italie*. Elle fut mariée premiérement à *Godefroi* le *Boſſu* Duc de *Flandre*, enſuite à *Aſon* d'*Eſte* ſon couſin, dont elle ſe fit ſéparer. Elle épouſa en troiſiémes nôces *Guelphe V.* Duc de *Baviére*, qu'elle quitta encore. Son attachement pour *Gregoire VII.* fit tort à ſa reputation & les Ennemis de ce Pape qui s'en fit beaucoup par ſes demêlés avec l'Empereur d'*Allemagne*, publiérent qu'elle entretenoit avec *Grégoire* un commerce ſuſpect. En mourant elle laiſſa tous ſes biens au Siége de *Rome*, & cette liberalité lui attira les eloges du Clergé & les malediction ds ſes heritiers. Les Empereurs ont toûjours conteſté la validité de cette donation, que les Papes ont bien fait valoir en toute occaſion.

ASON II. petit-fils d'*Albert*, frére de *Thibaut*, épouſa *Cunigonde* fille & heritiére de *Guelphe II.* Duc de *Baviére*. De ce mariage ſortit *Guelphe IV.* Duc de *Baviére*, Tige des Ducs de BRUNSWIC & d'HANOVER d'aujourd'hui. Après la mort de cette Princeſſe, *Aſon* épouſa *Ermengarde*, fille de *Hugues* Comte du *Maine* en *France*, de laquelle il eut *Foulques* d'*Eſte* & de ce ſecond mariage ſont iſſus les Ducs de FERRARE. Un des deſcendans de *Foulques*, ſavoir NICOLAS III. Marquis d'*Eſte* & de *Ferrare*, Seigneur de *Modéne*, de *Reggio*, de *Forli*, & de la *Romagne* prit trois alliances: 1. avec *Cecile* de *Carrara*: 2. avec *Pariſine Malateſta*, & 3. avec *Richarde* fille de *Thomas III.* Marquis de *Saluces*. Il eut de ces trois mariages LIONNEL, BORSO, *Hercule*, & *Sigiſmond*.

LIONNEL. LIONNEL Marquis d'*Eſte* & de *Ferrare* mourut ſans poſterité, quoi qu'il eût été marié deux fois. BORSO ſon frére que d'autres préſen-

tendent être ſon fils, fut créé Duc de *Modéne* par l'Empereur *Fréderic III.* & le Pape *Paul II.* lui conféra le tître de Duc de *Ferrare.* L'Hiſtoire nous depeint *Borſo* comme un Prince ſage, courageux, liberal & ami des Sciences. Il mourut dans le célibat, l'an 1471, l'année d'après l'Erection des deux Duchés. HERCULE ſon frére lui ſuccéda & c'eſt de lui que deſcendent les Ducs de *Modéne* d'aujourd'hui. SIGISMOND eſt tige de la Maiſon des Marquis de *St. Martin.* DE MODENE.

HERCULE s'allia avec *Eléonor* d'*Arragon*, fille de *Ferdinand*, Roi de *Naples.* Le Pape *Sixte IV.* & les *Venitiens* lui ſuſcitérent des embarras, dont il ſe tira par ſa bonne conduite. Il mourut l'an 1505. & laiſſa entr'autres deux fils qui ſe diſtinguérent entre les Princes de ce tems-là; à ſavoir *Alphonſe* qui comme aîné ſuccéda aux Etats de la Maiſon d'*Eſte* & *Hipolite* qui fût Cardinal. Ce dernier s'étant ſenti dès l'enfance un extrême penchant pour l'Etat Eccléſiaſtique, *Jean* Cardinal d'*Arragon*, ſon oncle maternel, lui reſigna l'Evêché de *Strigonie*, quoi qu'il ne fût alors âgé que de huit à neuf ans tout au plus. *Alexandre VI.* le revêtit de la pourpre de Cardinal. Il avoit fait de grands progrès dans les Sciences, & la ſageſſe qui éclatoit dans ſes conſeils lui attira la confiance des plus puiſſans Princes de ſon tems, & les éloges d'un grand nombre d'Ecrivains. Il paſſa preſque toute ſa vie à voyager. Il mourut en 1520. HERCULE.

ALPHONSE I. s'engagea dans la guerre des *Florentins* dont il commanda les troupes en 1508. Il rechercha l'amitié du Pape *Alexandre VI.* en épouſant ſa fille *Lucrece de Borgia*; mais *Jule II.* ſucceſſeur de *Pie III.* aiant entrepris de perdre la Maiſon d'*Eſte* lui enleva *Modéne* & *Reggio. Leon X.* qui fut exalté après la mort de *Jule II.* ne put pardonner à *Alphonſe* d'avoir ALPHONSE I. 1505.

autre-

DE MODENE.

autrefois commandé l'armée des *Florentins* & n'oublia rien pour le chagriner. Le Duc eut toutes les peines du monde à éviter les embuches de cet irréconciliable ennemi, après la mort duquel, il prit le tems de la vacance du *St. Siege*, pour ſe ſaiſir de *Reggio*, de *Rubiera*, & de quelques autres villes. *Adrien VI.* ne vêcut pas aſſez long-tems & étoit d'ailleurs trop desintereſſé & trop homme de bien, pour lui faire une querelle, mais comme il y avoit tout lieu de croire que *Clement VII.* qui fut enſuite élu, ne laiſſeroit pas tranquilement paſſer cette action de vigueur, *Alphonſe* s'aſſura de la protection de *Charles V.* avec qui il s'allia, à condition que ce Monarque le protegeroit contre la Cour de *Rome*. Lorſque les troupes Impériales tenoient le Pape aſſiégé dans le Château *Saint Ange*, *Alphonſe* enleva *Modéne*, & par le Traité qui ſe fit enſuite entre *Charles V.* & *Clement VII.* il fut reglé que le Pontife donneroit l'inveſtiture de *Ferrare* à *Alphonſe*, lequel garderoit *Modéne* & *Reggio*, comme Fiefs de l'Empire, & qu'il jouïroit de la ville de *Carpi*. L'Empereur avoit auſſi promis à ce Duc de lui donner la fortereſſe de *Novi* avec une de ſes filles; mais le mariage ne ſe fit point, & *Alphonſe* paia pour cette place ſoixante mille écus à l'Empereur auquel il s'attâcha. Il le ſervit enſuite dans les guerres d'*Allemagne*. Il avoit épouſé en premiéres noces *Anne Sforce*, fille de *Galeaz-Marie* Duc de *Milan*; enſuite il prit *Lucrece* fille du Pape *Alexandre VI.* & après la mort de cette Princeſſe, il ſe maria ſecrettement avec *Laure Euſtochia*, fille d'une famille bourgeoiſe de *Ferrare*. Cette derniére circonſtance eſt à remarquer pour la ſuite de cette hiſtoire.

SES ENFANS.

Le premier mariage fut ſtérile; du ſecond ſortirent 1. HERCULE II. qui ſuccéda: 2. *Hipo-*

Hipolite Archevêque de *Milan*, & Cardinal, l'un des grands hommes de ſon tems. * 3. *François* Marquis *della Maſſa*, qui ne laiſſa qu'une fille nommée *Marfiſe*. Du 3. mariage qui fut clandeſtin nacquit *Alphonſe* d'*Eſte*, Marquis de *Montechio*. De MODENE.

HERCULE II. mourut en 1558. De ſon mariage avec *Renée*, fille de *Louïs XII.*, Roi de *France*, il avoit eu 1. ALPHONSE II. qui fut ſon ſucceſſeur, & 2. *Louis* qu'on appella le *Cardinal de Ferrare*. *Henri II.* le nomma à l'Archevêché d'*Auch*, que ſon oncle avoit poſſedé & *Paul IV.* le fit Cardinal. Il fut deux fois en *France*, en qualité de *Légat*, & ſe trouva aux Etats de *Blois* en 1578. L'un des plus intégres Hiſtoriens † de ce tems-là l'appelle *le tréſor des Pauvres, & l'ornement du Sacré Collége.* HERCULE II.

Alphonſe II. ſe voiant ſans enfans, avant que de mourir, inſtitua pour ſon héritier *Céſar* d'*Eſte*, fils d'*Alphonſe* d'*Eſte*, Marquis de *Montechio*. Le Pape *Clement VIII.* prit cette occaſion pour réünir le Duché de *Ferrare* à l'Egliſe. Il prétendit que le pére de *Céſar* d'*Eſte* étant né d'un mariage clandeſtin, ſon fils ne pouvoit ſuccéder à ce Fief, & depuis ce tems-là le *Ferrarois* eſt demeuré réüni à la Chambre Apoſtolique. ALPHONSE II. 1597.

Céſar eut *Modéne* & *Reggio*, dont l'Empereur *Rudolphe II.* lui donna l'inveſtiture. Il en jouït trente ans, & mourut en 1628. laiſſant de ſon mariage avec *Virginie* de *Medicis*, fille de *Côme I.* Grand Duc de *Florence*, ALPHONSE III. ou plûtôt I. Duc de *Modéne*, qui lui ſuccéda : 2. *Aloi-* CESAR.

* Et des plus riches Benéficiers, car il étoit Archevêque de *Milan*, d'*Auch*, d'*Arles*, & de *Lyon*, Evêque d'*Autun*, Abbé de *Flavigni*, &c.

† *De Thou* dans ſon Hiſtoire, Liv. 84. à l'année 1586.

DE MODENE. *Aloiſio* d'*Eſte*, Marquis de *Montechio* & de *Scandiano*, dont la fille unique *Hippolite*, épouſa *Borſo* d'*Eſte* ſon oncle paternel. 3. *Laure* mariée à *Alexandre Pie* Duc de la *Mirandole*, & *Borſo* d'*Eſte* qui eut de ſa niece, *Louïs* Marquis de *Scandiano*; *Foreſto* qui porta enſuite le même titre, *Céſar Ignace* Marquis de *Montechio*, mort ſans lignée l'an 1713. & *Angelique Catherine* mariée *à Philibert Emanuel*, Prince de *Carignan*.

ALPHONSE III. ou I. ALPHONSE III. avoit épouſé *Iſabelle* de *Savoie*, fille du Duc *Charles-Emanuel*. Cette Princeſſe qui etoit d'une piété extraordinaire, mourut en 1626, & voulut être enterrée en habit de Capucine. Le Duc qui l'aimoit très-tendrement fut ſi touché de ſa mort, qu'il en prit un dégout du monde. Les Etats de ſon Pére dont il hérita deux ans après, ne furent point capables de l'y retenir. Il entra chez les Capucins, après avoir remis ſes Etats à FRANÇOIS ſon fils aîné, & fit les vœux de Religion. Il mourut Capucin l'an 1644. âgé de 53. ans. Son nom de Religion étoit *Frére Jean Baptiſte*.

Il meurt Capucin.

FRANCOIS I. 1629. FRANÇOIS I. ſuccéda à ſon pére en 1629. Sa ſageſſe lui ſervit beaucoup dans les conjonctures dangereuſes où il ſe vit. Les guerres qui troublérent l'*Italie* de ſon tems ne ſervirent qu'à faire connoître ſa bravoure & ſes autres belles qualités qui lui firent déférer le commandement de l'armée des Princes conféderés d'*Italie* en 1643. & en 1656. il avoit commandé l'armée de *France*, qui fit le ſiége de *Valence* ſur le *Pô*, en *Lombardie*. Il prit trois Alliances, la premiére avec *Marie Farnéſe*, fille de *Rainuce* Duc de *Parme*; de laquelle il eut ALPHONSE II. Duc de * *Modéne*, ſon ſucceſſeur. *Iſabelle* & *Marie*, qui

* Pluſieurs regardent les Deſcendans d'*Alphonſe*, fils de *Laure Euſtochie*, comme une Maiſon nouvelle, & non

qui épouſérent ſucceſſivement *Rainuce II.* Duc de *Parme* ; *Amauri* qui mourut au ſiège de *Candie*, & *Eléonor*, Religieuſe aux filles de *Ste. Thérèſe* à *Modéne*. Il épouſa en ſecond lieu *Victoire Farnéſe* ſœur de *Marie*, ſa premiére femme. De ce ſecond mariage nâquit *Victoire*, laquelle ne vêcut que ſept ans. Sa troiſiéme femme fut *Lucrece Barberin*, fille de *Thadée*, Prince de *Paleſtrine*, de laquelle il eut *Renaud*. DE MODENE.

ALPHONSE II. ſuivit les traces de ſon Pére & commanda pluſieurs fois les Armées de *France* en *Italie*. Il ne poſſéda ſon Duché que quatre ans & mourut d'une goûte remontée l'an 1662. Il avoit épouſé *Laure Martinozzi*, fille de *Jérôme Martinozzi*, Romain, & de *Marguerite Mazarin*, ſœur aînée du fameux Cardinal *Mazarin*. De ce mariage ſortirent 1. *Marie Beatrix Eléonor*, mariée à *Jacques II.* Roi d'*Angleterre*, morte à *St. Germain en Laie* en 1718. 2. FRANÇOIS II. qui ſuccéda au Duché de *Modéne*. ALPHONSE IV. ou II. FRANÇOIS II.

Ce Prince n'avoit alors que deux ans & il fut élevé ſous la Tutelle de la Ducheſſe ſa mére. Il épouſa en 1692. *Marguerite Marie Françoiſe Farnéſe*, fille de *Rainuce II.* avec laquelle il ne vêcut que deux ans ; il mourut l'an 1694. ſans laiſſer de Poſtérité.

RENAUD ſon oncle avoit reçû le chapeau de Cardinal l'an 1686. mais il le quita après la mort de ſon neveu. Il s'attâcha à la Maiſon d'*Autriche*, & épouſa en 1695. *Charlotte Felicité*, fille de *Jean Fréderic*, Duc d'*Hanover*, belle-ſœur de l'Empereur *Joſeph*. Cet engagement le determina dans la derniére guerre. En 1702. il livra RENAUD.

non pas comme une continuation de l'ancienne Maiſon de *Modéne*, qu'ils conſidérent comme éteinte avec *Alphonſe II.* en 1597.

De Modene. livra la forteresse de *Berfello* aux Imperiaux ; mais les *François* lui en marquérent leur ressentiment l'année d'après, & le depouillérent de ses Etats.

Ses enfans. Lors que leurs affaires furent ruïnées en *Italie*, il fut rétabli en 1706.

De son mariage avec *Charlotte Felicité* d'*Hanover* il eut 1. *Benedicte Erneste-Marie* née le 18. Août 1697. 2. *François-Marie* qui lui a succedé. 3. *Amelie-Josephe* née le 25. Juillet 1699. 4. *Jean Fréderic* né le 1. Septembre 1700. & 5. *Henriette* née le 27. Mai 1702. mariée en 1725. au Duc *Antoine* de *Parme*.

Ce Prince voyant le Duc d'*Orleans* Regent de France devenu l'arbitre de l'Europe, rechercha son alliance & maria son fils aîné avec *Charlote-Æglé* de *Valois* fille de ce Duc. Cette Princesse ayant passé en *Italie* avec le Prince son époux fut sans le vouloir la source d'une mesintelligence entre son beaupere & son mari. Ces querelles domestiques dont le veritable motif n'a jamais été publié sont cause que le Prince & la Princesse ont été longtemps absents de *Modene* & ont voyagé en diverses villes d'*Italie*.

INTERETS DE CES PRINCES.

Intérêts de ces Ducs. LES INTERETS de tous ces Princes sont de maintenir la tranquillité de l'*Italie*. Ils ne sont point assez puissants pour esperer qu'ils puissent s'accroître par la guerre. Les voisins dont ils sont environnés leur sont trop superieurs ; mais ils peuvent augmenter leurs Etats par des Alliances de la maniére que la plûpart des familles d'*Allemagne* en ont usé, en attirant à elles par des mariages, les successions de quantité

tité de petits Seigneurs dont il y a un grand nombre en *Italie*. De MILAN.

Nous n'avons point fait d'article particulier du *Milanez*. Nous en avons rapporté les principaux évenemens en parlant des pays voisins. Il y a long-tems qu'il est, pour ainsi dire, une annexe de l'*Espagne*. Et comme l'Empereur s'en est resaisi, il n'y a point d'apparence qu'il s'en défasse en faveur d'un autre Souverain. Il lui est trop nécessaire pour couvrir le Royaume de *Naples*, contre les attaques de la *France*, en cas que leur bonne intelligence présente vînt à se refroidir, quand on compteroit pour rien les revenus que cette delicieuse Province raporte tous les ans. Du Milanez & de quelques Princes d'Italie.

Il y a encore en *Italie*, beaucoup de petits Princes, comme les Ducs de *Monaco*, de la Maison de *Grimaldi*; de *Massa* & *Carrara*, de la Maison de *Cibo*; le Prince de *Melfi*, & le Duc de *Turfis* de la Maison de *Doria*; le Prince de *Piombino* de la Maison de *Buoncompagno*, & quantité d'autres qui n'ont que peu ou point d'influence sur les révolutions auxquelles l'*Europe* a été sujette depuis un siécle.

DES CARDINAUX.

LEs Cardinaux ne sont point de véritables Princes, à moins qu'ils ne le soient de naissance. Cependant ils prétendent le pas après les Têtes couronnées, & veulent précéder les Electeurs mêmes. Voici l'origine de leur Dignité. *Cardinal* & *principal* signifient la même chose, témoin les vents Cardinaux & autres façons de parler. Il y avoit autrefois dans *Rome*, & dans les autres grandes villes, des Eglises que nous appellons aujourd hui Paroissiales; on les appelloit alors Cardinales. C'étoit celles où Origine de cette Dignité.

DES CARDINAUX.

l'on bâtiſoit, & le Prêtre qui deſſervoit une telle Egliſe s'appelloit Prêtre Cardinal. De même on faiſoit diſtinction entre les Diaconies ou Hôpitaux, ſelon les différents quartiers de la ville, & les principales Diaconies s'appelloient Diaconies Cardinales, & les Diacres qui les adminiſtroient s'appelloient Diacres Cardinaux. Les Evêques ſe diſtinguérent enſuite par le tître de Cardinal, qui fut principalement douné aux ſix d'entr'eux qui s'aſſembloient pour l'Election du Pape. Mais il faut remarquer que ce titre de Cardinal ne les élevoit qu'entre leurs égaux & qu'un Evêque qui n'étoit point Cardinal étoit préféré à un Diacre Cardinal.

Leur office.

L'office de ces Cardinaux conſiſtoit principalement à élire le Pape & a l'aſſiſter de leurs conſeils. Dans les huit premiers ſiécles, ils n'avoient qu'une petite part à l'Election. Les Empereurs, le Clergé & le Peuple y contribuoient le plus; & lorſqu'il y avoit quelque choſe d'important à décider, on aſſembloit des Conciles Nationaux de toute l'*Italie*. Il y avoit alors peu de Cardinaux; mais enſuite les choſes changérent de face. Le Clergé s'empara de l'Election du Pape, & d'un autre côté les Papes jugeant qu'il étoit de leur Dignité d'être toûjours entourés d'Evêques, multipliérent les Evêchés de l'*Italie*, & il n'y eut bientôt plus de Bourgade qui n'eût ſon Evêque particulier. La réſidence parut inutile & la ſeule Egliſe paroiſſiale de *Saint Jean de Latran* à *Rome* eut ſept Cardinaux Evêques, aſſiſtants du Pape, leſquels à cauſe de cette aſſiſtance furent appellés Collateraux; à ſavoir *Oſtie*, *Porto*, *Sainte Ruſine*, *Albano*, *Sabine*, *Fraſcati*, & *Paleſtrine*; l'Egliſe de *Sainte Marie Majeure*, avoit ſept Cardinaux Prêtres, & d'autres Egliſes de *Rome* en avoient à proportion.

Les

Les brigues du Clergé aïant cauſé de grands deſordres, le droit d'élire le Pape fut reſervé aux Cardinaux qui peu à-peu ſe firent une eſpéce de Loi de n'en plus faire que de leur corps. Pour ne pas trop faire murmurer les autres Nations, on confera la dignité de Cardinal à quelques Evêques & Prélats hors de l'*Italie*. Le premier Concile Général de *Lyon* diſtingua les Cardinaux par un chapeau rouge. Le credit des Papes s'étant accru, le grand nombre des affaires qu'on portoit à *Rome* & où il s'agiſſoit ſouvent de la Deſtinée des Rois & des Etats, demanda un plus grand nombre de Créatures auprès du Pape. Sa confiance pour les Cardinaux, & la part qu'ils avoient au gouvernement de l'Egliſe, leur attirerent une grande conſideration ; on les appella Princes de l'Egliſe dans le même ſens qu'on a appellé *Ariſtote* le Prince des Philoſophes, & on les accoûtuma à prendre ce titre ſerieuſement. Un Cardinal Prêtre ſe prefera à un ſimple Evêque ; un Cardinal Diacre lui conteſta le pas & l'emporta. En un mot on regarda un Cardinal, quel qu'il fût, comme un homme qui n'avoit plus qu'un pas à faire, pour monter à la premiére Dignité de l'Egliſe.

Des CARDINAUX. Comment ils ſe ſont élevés.

Le Tître d'EXCELLENCE qu'on leur avoit donné depuis pluſieurs ſiécles, ne leur ſuffiſant plus, ils prirent celui d'EMINENCE qui ſe donnoit alors aux Princes d'*Italie*, qui à leur tour prirent celui d'ALTESSE. Chaque Monarque aïant voulu avoir part à l'Election d'un Pontife, il falut ſelon les occurrences donner le Chapeau rouge à quelques-uns de leurs Sujets ; & les Ordres Religieux obtinrent bientôt qu'il y auroit toûjours quelque Cardinal de leur Ordre. Ainſi le nombre des Cardinaux ſe multiplia ; mais de peur que le trop grand nombre n'aviliſſe

Leur Tître.

Des CARDINAUX.

liſſe leur dignité, on l'a fixé à ſoixante-douze, en mémoire, dit-on, des ſeptante Diſciples du Seigneur. Ce qui met les Cardinaux au-deſſous de tous les Souverains, c'eſt que nous n'en voyons pas un qui ne renvoie le Chapeau de Cardinal, quand ſon tour eſt venu de ſucceder à la plus petite Principauté.

CHAPITRE VIII.

De l'ISLE de MALTHE.

L'Iſle de Malthe qui eſt une Souveraineté independante a trop de part aux guerres que les Chrétiens font aux Infidelles, pour être paſſée ſous ſilence; la ſingularité de ſon gouvernement merite d'être connue, & quoi qu'elle ne faſſe point partie de l'*Italie*, puis qu'elle devroit plûtôt appartenir à l'*Afrique* dont elle eſt plus proche que de l'*Europe*, nous ne laiſſerons pas d'en parler ici. Nous avons en cela plus d'égard à ſon gouvernement, qu'à ſa poſition.

Lors-qu'après une violente tempête le Vaiſſeau qui portoit Saint *Paul* à *Rome* * y prit terre, elle étoit habitée par des *Barbares*; c'étoient aparemment des *Afriquains* qui y vivoient ſous la dependance des *Romains*. La décadence de l'Empire donna lieu aux *Barbares* de s'en emparer entiérement, & les *Sarrazins* qui, comme on a vu dans les Chapitres précedens, s'étoient rendus Maîtres de la *Sicile*, s'établirent auſſi dans l'Iſle de *Malthe* qui leur étoit très-néceſſaire. Elle demeura comme une annéxe du Royaume de *Thunis*, juſqu'à ce que *Roger le Nor-*

* Act. Apoſt. Cap. XXVIII.

Normand Comte de *Sicile*, en chaſſa ces Infidelles, & la ſoumit aux Rois ſes Succeſſeurs. Elle paſſa enſuite avec la *Sicile* au pouvoir des *Eſpagnols* & *Charles I.* qui fut le cinquiéme Empereur de ce nom, la détacha de cette Monarchie, pour la donner à l'Ordre des Chevaliers qui la poſſede à préſent. De L'ISLE de MALTHE.

Cet Ordre dont le veritable nom eſt l'*Ordre des Chevaliers de St. Jean de Jeruſalem*, & où les Perſonnes les plus qualifiées ſe font une gloire de pouvoir être admis, fut bien peu de choſe au commencement. Quelque tems avant le Voyage de *Godefroi* de *Bouillon* dans la Terre Sainte, certains Marchands de la Ville de *Melphi* dans le Royaume de *Naples*, qui négocioient dans le Levant, eurent permiſſion du Caliphe d'*Egypte* de bâtir à *Jeruſalem* une Maiſon pour eux & pour ceux de leur Nation, qui viendroient en pelerinage dans la *Paleſtine*. Ils achetoient cette permiſſion par un tribut annuel. Quelque tems après ils bâtirent encore deux Egliſes, de la *Vierge* & de *Ste. Madelaine*, l'une pour les hommes & l'autre pour les femmes, & y recevoient les Pelerins avec charité. Ce ſuccès encouragea quelques autres à s'emploier aux mêmes œuvres de zèle & de piété; on fonda une Egliſe ſous l'invocation de *St. Jean*, avec un Hôpital, où l'on avoit ſoin de traiter les Malades, & d'y recevoir ceux que la devotion attiroit dans ce Païs. Le *B. Gerard* natif de *Martigues* en *Provence*, étoit directeur de cet Hôpital en 1099. quand les Chrétiens conduits par le même *Godefroi* de *Bouillon* prirent *Jeruſalem*.

La reputation de *Gerard*, & les témoignages que chacun rendoit de ſa bonne & pieuſe conduite, engagerent les Rois de *Jeruſalem* à donner des ordres pour un établiſſement ſi uti-

De l'Isle de Malthe.

le. Ceux qui deſſervoient cet Hôpital, & que l'on appella quelque-tems les *Fréres Hoſpitaliers*, prirent un habit uniforme. Il étoit noir, avec une croix à huit pointes ou patée; ils firent les trois vœux ordinaires de Religion, ſous la Regle de *St. Auguſtin*, & y en ajoutérent un quatriéme, par lequel ils s'engageoient de recevoir, traiter & defendre les Pelerins. La fondation eſt de l'an 1104.

Cette derniére obligation les engageoit à eſcorter les Pelerins dans les paſſages les plus dangereux. Ils s'accoûtumerent peu à peu à la guerre, par les combats qu'il faloit livrer de tems en tems aux bandes de Voleurs qui infeſtoient les chemins, & leur Ordre devint inſenſiblement un Ordre Militaire, & d'Hoſpitaliers ils devinrent Chevaliers. Leur but fut toûjours le même, à ſavoir d'aſſurer la liberté des chemins, & de donner la chaſſe aux Infidelles & aux ennemis de la Religion Chrétienne. Les liberalités des Rois & des Princes de l'*Europe* firent que cet Ordre s'augmenta conſiderablement, & fut en état non ſeulement de faire des entrepriſes où il aquit la reputation de bravoure; mais même de faire des conquêtes; & ils rendirent de très-grands ſervices aux Rois de *Jeruſalem*.

Gerard étant mort en 1118 on lui donna pour Succeſſeur *Remondo Podio* * *Florentin*, qui à proprement parler fut le premier Grand Maître de l'Ordre, & poſſeda cette dignité trente-deux ans. Nous nous contenterons de nommer tout de ſuite ſes Succeſſeurs, en marquant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable ſous leur Magiſtere.

En 1099	Le B. GERARD,	durant 19. Ans.
1118	RAYMOND du PUI,	32.
1160	AUGER de BALDEN,	3.
		1163

* Ou *Raimond du Rui*.

De L'Isle de Malthe.

1163 Arnaud de Comps, 4.
1167 Gilbert Assailli ou de Salli, 2.
1169 Gaston ou Caste, 3. ou 4. mois.
1169 Jubert ou Jobert, 10.
1179 Roger de Molins, 8.
1187 Garnier de Napoli, 10. mois.

Saladin profitant des diviſions qui étoient entre les Princes Chrétiens, les attaqua & ſe rendit maître de *Jeruſalem* en 1187. La Profeſſion des Chevaliers les obligea de ſuivre la deſtinée des Princes vaincus & ils perdirent peu à peu leurs conquêtes, tant qu'enfin il ne leur reſta plus que *Margat* où ils s'étoient réfugiés.

En 1188 Ermengard d'Apt, 4. Ans.

L'an 1191. les Chevaliers conquirent la Ville de *Saint Jean d'Acre* * après un ſiège de trois ans.

En 1192 Geofroi de Duisson, 2. Ans.

La même année l'Ordre aïant perdu la Forteresſe de *Margat*, ſe retira à *Saint Jean d'Acre* où il ſubſiſta près de cent ans, malgré les attaques continuelles que lui livroient les *Sarrazins* qui fournirent de grandes épreuves à la bravoure des Chevaliers.

En 1194 Alfonse, *Portugais*, durant quelques mois.
1194 Geofroi de Rat, 12. Ans.
1206 Guerin de Montaigu, 24.
1230 Gerin, 14.
1244 Bertrand de Comps, 4.
1248 Pierre de Villebride, 3.

* C'eſt l'Ancienne *Ptolemaïs*,

De L'Isle de Malthe.

1251 Guillaume de Châteauneuf, 9
1260 Hugues de Revel, 18
1278 Nicolas de Lorgu, 10
1288 Jean de Villiers, 6

En 1291. les forces des *Sarrazins* prévalurent à la fin sur la valeur des Chevaliers qui se virent contraints d'abandonner *Saint Jean* d'*Acre*, ils se retirerent dans l'*Isle* de *Cypre* auprès de *Gui* de *Lusignan* Roi de *Jerusalem*. La retraite qu'il leur donna & les secours qu'ils tirerent des autres Princes Chrétiens, les remirent en état de se relever des pertes que l'Ordre avoit faites, & ils songerent même à faire la conquête de diverses Isles.

En 1294 Odon ou Eudes de Pins, 2. Ans.
1296 Guillaume de Villaret, 12.
1308 Foulques de Villaret, 9.

Entre les Isles que l'Ordre avoit conquises, celle de *Rhode* aïant paru un sejour commode, on l'y établit entiérement.

En 1317 Maurice de Pagnac, 6. Ans.
1323 Leon de Villeneuve, 23.
1346 Dieu-Donné de Gozon, 7.
1353 Pierre de Cornillan, 2.
1355 Roger de Pins, 10.
1365 Raimond Berenger, 8.
1373 Robert de Juliers, 3.
1376 Jean Ferdinand de Heredia, 20.
1396 Philibert de Naillac, 25.
1421 Antoine Fluviani, 16.
1437 Jean de Lastic, 17.
1454 Jaques de Milli, 7.
1461 Pierre-Raymond Zacosta, 6.

1467

1467 BAPTISTE URSIN, 9. DE L'ISLE de MALTHE.
1476 PIERRE d'AUBUSSON, Cardinal, 27.
1503 EMERI d'AMBOISE, 9.
1512 GUI de BLANCHEFORT, 1.
1513 FABRICE de CARRETE, 8.
1521 PHILIPPE de VILLIERS de L'ISLE-ADAM, 13.

Après un siège où les Chevaliers firent des prodiges de valeur, *Soliman II.* Empereur des *Turcs* se rendit Maître de *Rhode.* Le Grand-Maître se retira en *Candie*, & ensuite en *Sicile*, & la contagion s'étant mise dans son armée, il fut contraint de se remettre en mer & d'aller côtoïer le Roïaume de *Naples.* Il s'arrêta quelque-tems à *Orviette* par l'ordre du Pape *Hadrien VI.* qui le fit venir à *Rome.* Ce Pape étant mort peu après, eut pour successeur *Clement VII.* qui donna à *L'Isle-Adam*, & à son Ordre la Ville de *Viterbe* pour retraite, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un lieu plus commode. Enfin l'Empereur *Charles V.* leur fit présent de l'*Isle* de *Malthe*, à condition qu'ils y auroient toûjours un nombre suffisant de Vaisseaux pour faire la guerre aux *Turcs*, & qu'ils se tiendroient sous la protection des Rois d'*Espagne*, ses Successeurs. [illegible]530. ce Monarque se rendit en personne en [illegible] où il expedia à cet Ordre des Lettres *Imperiales* de *Donation.* Il y ajoûta les Etats de *Goze* & de *Tripoli.* C'est en mémoire de ce bienfait que le Grand-Maître de l'Ordre envoie tous les ans sept faucons au Roi d'*Espagne.*

En 1534 PETRIN du PONT, durant 22. jours.
1534 DIDIER de St. JAILLE, 2. Ans.
1536 JEAN de HOMEDEZ, 17.
1553 CLAUDE de la SANGLE, 4.
1557 JEAN de la VALETTE PARISOT, 11.

De l'Isle de Malthe.

Soliman qui les avoit chaſſés de *Rhode* voulut encore ſur la fin de ſes jours leur enlever *Malthe* qu'il fit aſſiéger le 18. Mai 1565. *La Valette* ſe deffendit avec un courage invincible & força les Infidelles de lever le ſiège. Les Barbares après y avoir perdu quatre mois de tems, ſoixante & dix-huit mille coups de Canon, quinze mille Soldats & huit mille Matelots, ſe retirerent avec la confuſion de n'avoir pu triompher de lui; depuis ce tems-là la Ville & l'Iſle furent fortifiées d'une maniére à ne rien craindre. Ce fut ce même Grand-Maître qui fit bâtir la Ville Neuve qui porte aujourd'hui ſon nom.

En 1568 PIERRE du MONT, 4. Ans.
1572 JEAN de la CASSIERE, 9.
1582 HUGUES de LOUBENS de VERDALE, Cardinal, 13.
1595 MARTIN GARCIAS, 6.
1601 ADOLPHE de VIGNACOURT, 21.
1622 ALOISIO MANDEZ VASCONCELLOS, 7 mois.
1623 ANTOINE de PAULE, 13.
1636 JEAN PAUL LASCARIS, 21.
1657 MARTIN de REDIN, 3.
1660 ANNET de CLERMONT de CHATTES GESSAN, 3. mois.
1660 RAPHAEL COTONER, 3.
1663 NICOLAS COTONER, frere de Raphael, 17.
1680 GREGORIO CARAFFE. 11.

En 1659. étant Général des Galeres de *Malthe*, il eut beaucoup de part à la victoire des Dardanelles. Ce fut lui qui commença la deroute des Infidelles & avec les ſept Galéres qui compoſoient ſon Eſcadre, il prit huit Galeres *Turques*, & trois Galéaſſes qu'il emmena en Triomphe à *Malthe*.

1691 ADRIEN de VIGNACOURT, 6.
1697 RAIMOND de PERELLOS de ROCAFULD, Bailli de Negrepont, *Espagnol*. 22

1720,

1720 MARC ANTOINE ZONDODARI *Siencis*, 2. De l'Isle
1722 ANTOINE MANOEL de VILLHENA *Portugais.* de Malthe.

L'Ordre de *Malthe*, ou de *Jean* de *Jerusalem*, comprend trois Etats : Le premier eſt celui des *Chevaliers* : le ſecond celui des *Chapelains* : le troiſième celui des *Servans*-d'*Armes*. Il y a des *Prêtres* d'*Obédience* qui deſſervent dans les Egliſes ; des *Freres Servans*-d'*Office*, ou Serviteurs ; & des *Donnez* ou *demi-Croix* : Mais ils ne ſont pas proprement du Corps de l'Ordre, qui ne renferme que les trois Etats ou Rangs que je viens de dire. Cette diviſion fut faite en 1130 par le Grand-Maître *Raimond* du *Pui*. Les *Chevaliers* ſont Nobles de quatre races, du côté paternel & maternel & portent les armes. On a vû ſouvent des fils de Rois, & des Princes, honorer ce rang. Les *Chapelains* ou Prêtres Conventuels ſont Nobles, ou du moins de famille conſiderable. Les Dignités Eccleſiaſtiques, comme l'Evêché de *Malthe*, le Prieuré de l'Egliſe de *S. Jean*, & autres Prieurés de l'Ordre, leur ſont affectés & il y en a eu de ce rang qui ſont enſuite parvenus au Cardinalat. Les *Servans*-d'*Armes* ſont Nobles, (mais non pas de quatre races) ou du moins iſſus d'une Famille élevée au-deſſus du commun. On a vû depuis peu de ce rang, un Vice-Amiral de *France*, à ſavoir le Chevalier *Paul*, qui après avoir été Servant-d'Armes fut reçu enſuite Chevalier de Grace, comme il ſe pratique en faveur de ceux qui ont merité ce tître par leurs belles actions.

Le Gouvernement eſt Monarchique & Ariſtocratique ; car le Grand-Maître eſt Souverain de l'*Iſle* de *Malthe*, & de ſes appartenances. Il fait battre monnoie, accorde des graces & des remiſſions aux criminels, donne des Proviſions

DE L'ISLE de MALTHE.

des grands Prieurés, des Bailliages, & des Commanderies: tous les *Chevaliers* de l'Ordre, quelque autorité qu'ils aient, lui doivent obéïr en tout ce qui n'eſt point contraire à la Regle & aux Statuts de la Religion. Voila la Monarchie. Dans les grandes affaires, le Grand-Maître & le *Sacré Conſeil* ont enſemble une autorité abſoluë, ce qui fait l'Ariſtocratie, ou Gouvernement des Principaux; car le Grand-Maître y a ſeulement deux voix par ſa prééminence.

Le Conſeil eſt *Ordinaire* ou *Complet*: Au Conſeil ordinaire aſſiſtent le Grand-Maître, comme Chef; & les Grands Croix, qui ſont l'Evêque de *Malthe*, le Prieur de l'Egliſe, les Baïlifs Conventuels, les Grands-Prieurs, & les Baillifs Capitulaires, dont je parlerai dans la ſuite. Le Conſeil Complet eſt compoſé des Grands-Croix & des deux plus Anciens Chevaliers de chaque Langue. Les Langues ſont les differentes Nations dont l'Ordre eſt compoſé, au nombre de huit: Savoir, *Provence*, *Auvergne*, *France*, *Italie*, *Arragon*, *Allemagne*, *Caſtille*, & *Angleterre*. Ces huit Langues ont leurs Chefs à *Malthe*, que l'on nomme Piliers & Baillifs Conventuels. Le Chef ou *Pilier* de la Langue de *Provence*, qui eſt la premiére, parce que *Gerard* Fondateur de l'Ordre étoit Provençal, a la Charge de Grand-Commandeur. Le *Pilier* de la Langue d'*Auvergne* eſt Grand-Maréchal. Celui de *France* eſt Grand-Hoſpitalier. Le Chef de la Langue d'*Italie* a la Charge d'Amiral. La Langue d'*Arragon* a pour *Pilier* le Grand-Conſervateur, qu'on nommoit autrefois Drapier. Celle d'*Allemagne* a le Grand-Bailli. Celle de *Caſtille*, le Grand-Chancelier. La Langue d'*Angleterre*, qui ne ſubſiſte plus, à cauſe du Schiſme

me dans la Religion, avoit pour Chef le *Turcopelier*, ou Général de l'Infanterie.

Le plus ancien Chevalier du Couvent, de quelque Langue qu'il ſoit, entre au Conſeil Ordinaire: & les deux autres plus anciens Chevaliers, au Conſeil Complet, pour repréſenter cette Langue & ſon *Pilier*.

Dans chaque Langue il y a pluſieurs Grands-Prieurés, qui ſont dans la Langue de *France*, ceux de *France*, d'*Aquitaine* & de *Champagne*. Dans la Langue de *Provence*, ceux de *S. Gilles* & de *Toulouſe*; & dans celle d'*Auvergne*, le Grand-Prieuré d'*Auvergne*. Il n'eſt pas néceſſaire de faire ici le dénombrement des autres Grands-Prieurés qui ſont en *Italie*, en *Eſpagne* & en *Allemagne*.

Outre les Grands-Prieurés il y a encore dans chaque Langue des *Baillifs Capitulaires*, qui ſont ainſi nommés, parce qu'ils ont ſéance après les Grands-Prieurs dans les Chapitres Provinciaux. La Langue de *France* a deux Bailliages, dont les Titulaires ſont le Bailli de la *Morée*, ou Commandeur de *Jean* de *Latran* à *Paris*, & le Grand-Treſorier ou Commandeur de *S. Jean* en l'Iſle proche de *Corbeil*. La Langue de *Provence* a le *Bailliage* de *Manosque*: Celle d'*Auvergne* le *Bailliage* de *Lyon*.

Chaque Grand-Prieuré a un nombre de Commanderies, dont les unes ſont deſtinées aux Chevaliers, & les autres indifferemment aux Chapelains & aux Servans-d'Armes. Dans le Grand-Prieuré de *France*, il y a trente-ſix Commanderies pour les Chevaliers, & dix pour les Servans-d'Armes & les Chapelains: outre la Commanderie Magiſtrale, que le Grand-Maître de l'Ordre tient par ſes mains, ou donne à tel Chevalier qu'il lui plaît. Ces Commanderies ſont appellées Commanderies de Juſtice, ou Com-

L'ISLE MAL- Commanderies de Grace, ſelon la maniére de les obtenir. On les nomme Commanderies de Juſtice, quand on les poſſéde par droit d'ancienneté ou par *Ameliorisſement*. L'ancienneté ſe compte du tems de la réception, mais il faut auſſi que celui qui prétend une Commanderie, ait fait cinq années de réſidence à *Malthe*, & qnatre Caravanes ou voyages ſur Mer. L'*Amelioriſſement* eſt lors qu'après avoir fait des réparations dans une Commanderie dont on jouït, on en prend une de plus grand revenu.

Les Commanderies de Grace ont ce nom, quand elles ſont données par le Grand-Maître, ou par les Grands Prieurs, par un Droit qui appartient à leur Dignité. Le Grand-Maître (outre la Commanderie qu'on appelle Magiſtrale) a droit de donner une Commanderie de cinq en cinq ans dans chaque Grand-Prieuré. Chaque Grand-Prieur a auſſi le droit de donner une Commanderie de cinq en cinq ans. Il n'importe ſi la Commanderie vacante eſt de celles qui ſont affectées aux Chevaliers, ou de celles qui appartiennent aux Servants-d'Armes: Le Grand-Maître ou le Grand Prieur la peut donner à tel Frere qu'il lui plaira, de quelque Rang qu'il ſoit, cela étant indifferent, quand la promotion eſt de Grace.

Les Chevaliers de *Malthe* ſont reçus dans l'Ordre de *S. Jean* de *Jeruſalem*, en faiſant toutes les preuves requiſes par les Statuts, ou avec quelque diſpenſe. La Diſpenſe s'obtient du Pape par un Bref, ou du Chapitre Général de l'Ordre, & eſt enſuite enterinée au Sacré Conſeil. Les Diſpenſes ordinairement ſe donnent pour quelques quartiers où la Nobleſſe manque, principalement du côté Maternel. Les Chevaliers ſont reçus d'Age, ou de Minorité, ou Pages de Son Eminence le Grand-Maître. L'Age requis

requis par les Statuts eſt de ſeize ans complets, pour entrer au Noviciat à dix-ſept ans, & faire profeſſion à dix-huit ans. De l'Isle de Malthe.

Celui qui ſouhaite d'être reçu dans l'Ordre doit ſe préſenter en perſonne au Chapitre, ou à l'Aſſemblée Provinciale du Grand-Prieuré, dans l'étenduë duquel il eſt né. A l'égard du Grand-Prieuré de *France*, le Chapitre ſe tient au Temple à *Paris* le lendemain de la *S. Barnabé*, c'eſt-à-dire, le 12. Juin, & dure huit jours. L'Aſſemblée ſe fait à la *S. Martin* d'*Hyver*, au mois de Novembre. Le Préſenté doit apporter ſon Extrait Baptiſtaire en forme authentique & légaliſé par l'Evêque, ou ſon Grand-Vicaire; le Mémorial de ſes preuves, contenant les Extraits des Tîtres, qui juſtifient la Légitimation & la Nobleſſe du Préſenté, & des quatre Familles du côté paternel & maternel, c'eſt-à-dire du Pere & de la Mere, des Ayeuls & des Biſayeuls. Ces preuves doivent aller au-delà de cent ans, ainſi il faut quelquefois remonter juſques aux triſayeuls, & quart-ayeuls. Avec le Baptiſtaire & le Mémorial, le Préſenté doit apporter le *Blazon* & les Armes de ſa Famille, peint avec ſes émaux & couleurs ſur du velin. Le Préſenté aïant été admis, la Commiſſion pour faire ſes preuves lui eſt délivrée par le Chancelier du Grand-Prieuré. Si le Pere, ou la Mere, ou quelqu'un des Ayeuls eſt né dans un autre Grand-Prieuré, le Chapitre donne une *Commiſſion Rogatoire* pour y faire les preuves néceſſaires.

Les preuves de la Nobleſſe ſe font par Tîtres & Contrats; par témoins & par Epitaphes, Litres * & autres Monumens. Les Commiſſaires

* Grande bande ou ceinture noire autour d'une Egliſe ou d'une Chapelle en dedans & en dehors, ſur laquelle ſont peintes les *Armoiries* du Seigneur du lieu après ſon decès.

De l'Isle de Malthe.

faires font auſſi une Enquête, ſi les Parens du Préſenté n'ont point dérogé à leur Nobleſſe par marchandiſe, trafic, ou banque. Surquoi il y a un privilege pour les *Gentilhommes* des Villes de *Genes*, de *Florence*, de *Sienne* & de *Lugues*, qui ne dérogent point en exerçant la marchandiſe en gros. Après que les preuves ſont faites, les Commiſſaires, qui y ont travaillé, les rapportent au Chapitre ou à l'Aſſemblée; & ſi elles ſont trouvées bonnes & valables, elles ſont envoïées à *Malthe* ſous le Sceau du Grand-Prieuré. Le Préſenté étant arrivé à *Malthe*, ſes Preuves ſont examinées dans l'Aſſemblée de la Langue, de laquelle eſt le Grand-Prieuré, où il s'eſt preſenté: & ſi elles ſont approuvées, il eſt reçu Chevalier, & ſon ancienneté court de ce jour; pourvû qu'il païe le Paſſage, qui eſt de deux cens cinquante écus d'or, & qu'il faſſe Profeſſion auſſi-tôt après le Noviciat: autrement il ne compte ſon ancienneté, que du jour de ſa Profeſſion, ſi l'on ſuit les Statuts & les Réglemens. mais l'uſage eſt que le retardement de la Profeſſion ne nuit point à l'ancienneté. On ne peut néanmoins obtenir aucune Commanderie, ſans l'avoir faite. On païe ordinairement le Paſſage au Receveur de l'Ordre, dans le Grand-Prieuré. Les Preuves ſont quelquefois rejettées à *Malthe*: En ce cas on rendoit autrefois la ſomme qui avoit été païée, mais depuis peu il a été ordonné par de nouveaux Decrets, qu'elle demeureroit aquiſe au Tréſor. Outre les deux cens cinquante écus d'or, pour le Tréſor de l'Ordre, le Nouveau Chevalier païe auſſi le droit de la Langue. Ce droit eſt reglé ſuivant l'état & le rang, où le Préſenté eſt reçu. Ceux qui ſe préſentent en Minorité, c'eſt-à-dire au-deſſous de ſeize ans, ſont reçus en vertu d'une Bulle du Grand-Maître

tre, que ſon *Eminence* leur accorde, ſuivant le pouvoir qui lui en eſt donné par le Pape, ou par le Chapitre Général. Ils ſont ordinairement reçus à ſix ans; quelquefois par une grace ſpeciale, à cinq, à quatre, & même à un an. Leur ancienneté court du jour porté par leur Bulle de Minorité, pourvû que leur Paſſage ſoit païé un an après. On obtient d'abord le Bref du Pape, à *Rome*: puis on pourſuit l'expédition de la Bulle à *Malthe*: & le tout coûte environ quinze piſtoles d'or. Le Paſſage de mille écus d'or pour le Tréſor, avec cinquante écus d'or, pour la Langue, ce qui fait près de quatre mille Livres: On ne les rend point, ſoit que les Preuves ſoient refuſées, ſoit que le Préſenté change de réſolution ou meure avant ſa reception. Le Privilege du Préſenté de Minorité, eſt qu'il peut demander une Aſſemblée extraordinaire pour y obtenir une Commiſſion, afin de faire ſes Preuves, ou pour les préſenter, ſans attendre le Chapitre, ou l'Aſſemblée Provinciale. Il peut aller à *Malthe* dès l'âge de quinze ans, pour y commencer ſon Noviciat & faire enſuite Profeſſion à ſeize ans. Mais il n'eſt obligé d'y être qu'à vingt-cinq ans, pour faire Profeſſion à vingt-ſix au plus tard, à faute de quoi il perd ſon ancienneté, & la commence du jour de ſa Profeſſion. Dès que ſes Preuves ſont reçûës, il peut porter la Croix d'Or, que les autres ne doivent porter qu'après avoir fait les vœux. A l'égard des Chevaliers Pages, le Grand-Maître en a ſeize, qui le ſervent depuis douze ans juſques à quinze, & à meſure qu'il en ſort de ſervice, d'autres y entrent en leur place. Après avoir obtenu de ſon *Eminence* leur Lettre de Page, ils doivent ſe préſenter au Chapitre ou à l'Aſſemblée Provinciale, pour obtenir Commiſſion de faire leurs Preuves à

De l'Isle de Malthe.

l'âge

De l'Isle de Malthe.

l'âge d'onze ans. Les Preuves faites, ils vont à *Malthe*, pour entrer en service depuis douze ans jusques à quinze accomplis. A quinze ans ils commencent leur Noviciat, pour faire leur Profession à seize. Leur passage est de deux cent cinquante écus d'or : & ne se rend point si les Preuves sont refusées à *Malthe*, non plus qu'aux autres Chevaliers. Leur ancienneté court du jour qu'ils entrent en service. Si les places des Pages étoient remplies, de sorte qu'ils ne pussent y entrer ; ils perdroient leur Privilége, & leur ancienneté commenceroit seulement à seize ans complets.

Ceux qui sont reçus Chapelains & Clercs Conventuels, ou Servans d'Armes, sont quelquefois Gentilhommes, mais n'étant pas Nobles de quatre Races, du côté paternel, & du maternel, ils ne peuvent être admis dans le rang des Chevaliers. On peut voir de deux Cousins, ou d'un Oncle & d'un Neveu, l'un Chevalier & l'autre Servant-d'Armes, parce que l'un des deux Frères se sera mes allié. Un *Gentilhomme* même de quatre Races, qui aura toutes les qualités requises pour être Chevalier, s'il veut être Ecclesiastique & recevoir les Ordres, il ne peut être que du rang des Chapelains : parceque tous les Chevaliers doivent porter les armes contre les Infidèles. Les Ecclesiastiques, qui font le second Etat ou Rang de l'Ordre de *Malthe*, sont ordinairement reçûs Diaco, ou Clercs Conventuels, pour servir dans l'Eglise de *Malthe*, depuis dix ans jusqu'à quinze. Ils obtiennent à cet effet une Lettre de son *Eminence*. Leur Présentation se fait à neuf ans : & le Présenté doit apporter son Extrait Baptistaire légalisé : sa Lettre de Diaco, & son Mémorial contenant les Extraits & les dates des Titres, qui justifient sa Legitimation, & la qualité de son Pere & de sa Mere,

Mere, & de ſes Ayeuls & Ayeules, paternels & maternels. Il ne faut point de Blazon : ſi ce n'eſt que le Préſenté étant Gentilhomme voulut montrer ſes Armes. Ses Preuves doivent faire connoître, qu'il eſt né de parens honorables, & qui ne ſe ſont pas mêlez d'Arts, ni Profeſſions méchaniques & baſſes. On reçoit dans ce Rang les fils des Docteurs aux Droits, des Avocats, des Medecins, des Procureurs, des Notaires, des Banquiers, des Marchands en gros demeurants dans les Villes, des Laboureurs qui cultivent leurs terres & vivent honorablement & d'autres perſonnes, qui ſont au-deſſus du commun Peuple. Leur ancienneté court du jour de leur réception à *Malthe*. Leur paſſage eſt de cent écus d'or. Ceux qui ont plus de quinze ans & ſouhaitent d'être reçus Chapelains Conventuels, doivent obtenir un Bref du Pape, paſſé ou enteriné à *Malthe*, & enſuite ſe préſenter pour faire leurs Preuves. Leur Paſſage eſt de deux cens écus d'or, outre le droit de la Langue. DE L'ISLE de MALTHE.

Les Servants-d'Armes font leurs Preuves comme les Chapelains. L'âge pour ſe préſenter eſt de 16. ans complets : le paſſage eſt de deux cens écus d'or, outre le droit de la Langue.

Les Prêtres d'Obedience ſont reçus ſans Preuves & ſans aller à *Malthe*. Ils ſont ainſi appellez, parce qu'ils obeïſſent au Grand-Prieur, ou au Commandeur, qui les reçoit pour deſſervir dans les Prieurés, ou dans les Cures de l'Ordre. Ils portent la Croix blanche ſur le *Manteau*, & jouïſſent des Privileges de la Religion. Il y a des Gentilhommes de ce nombre.

Les Servants-d'Office ſont employez à *Malthe*, au Service de l'Hôpital, & à de ſemblables fonctions. Il y a auſſi des Donnez ou demi-Croix, qui ſont mariés, & portent une Croix d'or

De l'Isle de Malthe.

d'or à trois branches. La Croix d'or des Chevaliers en a quatre, & celle des Chapelains, & des Servants-d'Armes eſt de même; mais ils ne la portent, que par une permiſſion, qu'ils obtiennent du Grand-Maître. Tous les Chevaliers & Fréres, de quelque Rang, Qualité, ou Dignité qu'ils ſoient, ſont obligés, auſſi-tôt qu'ils ont fait leurs vœux, de porter ſur le Manteau, ou ſur le juſte-au-Corps, du côté gauche, une Croix octogone (ou à huit pointes) de toile blanche cirée; qui eſt la veritable marque de leur Profeſſion, la Croix d'or n'étant qu'un ornement exterieur. Cette coûtume s'obſerve exactement à *Malthe*, & preſque par tout ailleurs. Lorſque les Chevaliers tant Novices que Profès vont combattre contre les Infidèles, ils portent ſur leur habit une ſobreveſte rouge en forme de *Dalmatique*, ornée par devant & par derriére d'une grande Croix blanche, ſans pointes, qui marque les Armes de la Religion. L'habit ordinaire du Grand-Maître eſt une ſorte de ſoutane de tabis ou de drap, ouverte par le devant, & liée d'une ceinture, d'où pend une groſſe bourſe, pour marquer la charité envers les Pauvres, ſuivant l'inſtitution de l'Ordre. Par deſſus ce Vêtement, il porte une maniére de robe de velours, au lieu de laquelle il prend un *Manteau à bec*, qui eſt fort long, quand il va à l'Egliſe dans les jours ſolemnels. Au devant de la Soutane ſur l'eſtomac, & ſur la robe vers la manche gauche, il y a une Croix de toile blanche à huit pointes, comme ſont toutes les Croix, que portent ceux de l'Ordre.

Les Païs que poſſede cet Ordre ſont outre l'*Iſle* de *Malthe*, celles de *Gozo*, de *Comino*, *Cuminot* & *Limoſe*, ſans compter les terres conſiderables qui dépendent des Commanderies, en *Eſpagne*, en *France*, en *Italie*, & en *Allemagne*. De-

Depuis que la Confeſſion d'*Augsbourg* s'eſt introduite en *Allemagne*, les Princes qui en embraſſant cette Religion, ſe ſont approprié les revenus Eccleſiaſtiques, ſe ſont arrogé le droit de conferer les Commanderies qui ſe trouvoient dans leurs Provinces, & de conferer l'Ordre de *St. Jean* de *Jeruſalem*, à des hommes mariés qui portent la Croix de *Malthe*; mais l'Ordre ne les connoît point, & à le bien prendre, ils ne ſont point de l'Ordre, quoi qu'ils ſe faſſent un honneur d'en porter la Croix à la boutonniére. De l'Isle de Malthe.

TITRES DES SOUVERAINS.

Dont il eſt traité dans ce Volume.

LA REPURLIQUE DE VENISE, prend le Tître de *la Sereniſſime & très-Puiſſante Republique de Veniſe.* Le Doge prend celui-ci. *Le Sereniſſime Prince & Seigneur N. Doge de Veniſe.* On le Traité de *Serenité.*

LE GRAND DUC DE TOSCANE, ne joint gueres d'autres Tîtres à celui-là.

LE DUC DE SAVOIE ſe qualifie Roi de *Sardaigne*, Duc de *Savoie*, de *Chablais*, d'*Aoſte*, du *Genevois*, & de *Montferrat*, Prince de *Piemont*, d'*Achaïe*, de *Morée*, & d'*Oneglia*; Marquis de *Saluce* & de *Suſe*, Comte d'*Aſti*, de *Geneve*, de *Nice*, de *Tende*, & de *Romont*; Baron de *Vaux*; Seigneur de *Verceil*, de *Fribourg*, de *Marra*, de *Prella*, de *Novelle*; Prince & *Vicaire Perpetuel* du *St. Empire* Romain en *Italie*; Roi de *Cypre*, &c.

LE PRINCE DE CARIGNAN de la même famille

naille se dit simplement Duc de *Savoie*, Prince de *Piemont*, Marquis de *Saluce*. *Le Prince Eugene* y ajoute Chevalier de la Toison d'Or, & Conseiller d'Etat de l'Empereur.

La Republique de Genes est appellée *la Serenissime Republique de Genes* & son Doge a le Titre d'*Illustrissime Prince*.

Le Pape est appellé, comme tout le monde sait, *le très Saint Pere le Pape* par les Catholiques qui en parlant à lui-même disent *Vôtre Sainteté*, ou *Vôtre Béatitude*, titre qui étoient autrefois communs à tous les Eveques.

Comme la principale Branche de Mantoue est éteinte, nous ne parlerons que de celles qui subsistent. Le Duc de Guastalla se qualifie Duc de *Guastalla*, Prince de *Molfetta*, de *Giovanazzo* & de *Campobasso*, &c. Le Duc de Bozzolo se dit Prince de *Bozzolo*, Comte de *Rivarolo*, de *St. Martin*, de *Gazzolo*, & d'*Isola*, &c. Celui de Castiglione, est Prince de *Castiglione* & de *Zoiferino*; Marquis de *Castel-Goffredo*, Comte de *Reamdesco* &c. Ces trois Maisons sont trois Branches de la Maison de *Gonzague*.

Le Titre du Duc de Parme est : Duc de *Parme*, de *Plaisance* & de *Castro*, &c. *Gonfalonier* perpetuel de l'Eglise.

Celui du Duc de Modene est : Duc de *Modene* & de *Reggio*, Prince de *Carpi* & de *Correggio*; Seigneur de *Frignano*, de *Carfagnana*, & de *Coraggio* &c.

Fin *du septieme Livre.*

MC
00565843